Atlas départemental des sites Dordogne

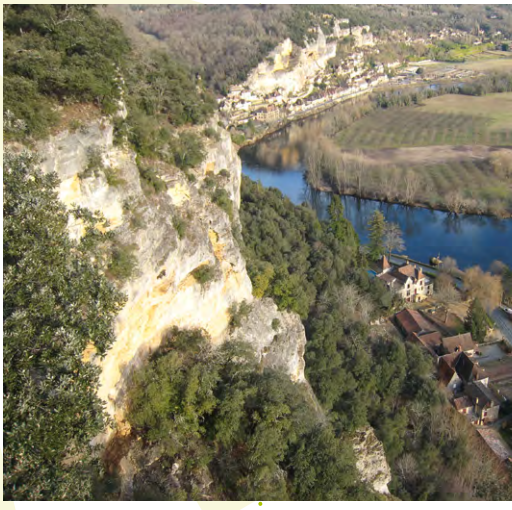

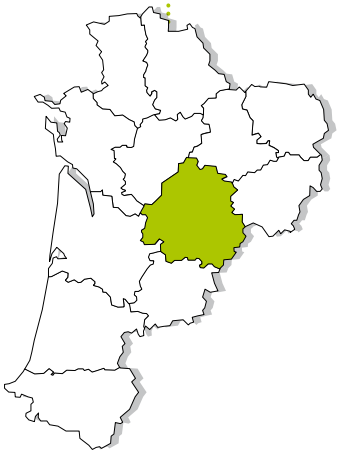

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Atlas départemental des sites Dordogne

Financement : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Pilotage : Muriel Kazmiercak, Isabelle Vauquois

Avec l'aide active de :
Pour la DREAL : Sophie Audouard, Armand Brissard, Clément Coutelier, Regis Krawzyk, Laure Matthieussent, Germaine Niqueux, Anne Poirier, Guillaume Proust, Pierre Quinet
Pour le SDAP de la Dordogne : Xavier Arnold, Thierry Baritaud, Gilles Fontaine, Pia Hanninen, Philippe Rochas, Fabrice Turpin.

À partir de textes rédigés par : la DREAL Aquitaine, le SDAP de la Dordogne, les bureaux d'études d'Hélène Sirieys et Morel Delaigue.

Mise en page : O tempora

Crédit photos :
Philippe Constantin, Thierry Degens, Michèle Delaigue, Geneviève Helfenstein, Muriel Kazmierczak, Benoît Lafosse, Loïc Matringe, Laure Matthieussent, Anne Poirier, Guillaume Proust, Hélène Sirieys, Antoine Subra, Isabelle Vauquois, DREAL Aquitaine, Thierry Baritaud, Gilles Fontaine, Philippe Rochas, Pia Hanninen, archives SDAP Dordogne, SDAP Dordogne.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

Plus de 100 ans de protection de sites... p.4-5

La politique des sites p.6-7

Deux niveaux de protection p.8-9

Les sites en Aquitaine p.10-11

L'histoire des sites en Dordogne p.12-15

Les paysages de Dordogne p.16-19

Le bilan des sites classés et inscrits de Dordogne p.20-22

- Les enjeux de préservation
- L'état des lieux
- Le programme d'actions pluriannuel

Carte départementale des sites p.23-24

Liste des fiches p.25

Mode d'emploi p.28

Fiches 1 à 159

Annexes

- Sites classés et inscrits de la Dordogne par date de protection
- Sites classés et inscrits de la Dordogne par commune
- Glossaire
- À qui s'adresser ?

Plus de 100 ans

La notion de site a considérablement évolué depuis 1906, année de la première loi de protection des sites et monuments naturels.
Les critères esthétiques de l'époque privilégiaient les monuments naturels tels que les cascades, les rochers, les arbres monumentaux... et des paysages restreints à caractère pittoresque.
À partir des années 1970, le développement de l'urbanisation et l'évolution rapide de l'espace rural ont conduit à protéger des ensembles plus vastes où la richesse des milieux naturels constituait aussi une dimension importante de la valeur paysagère.

Loi 1906

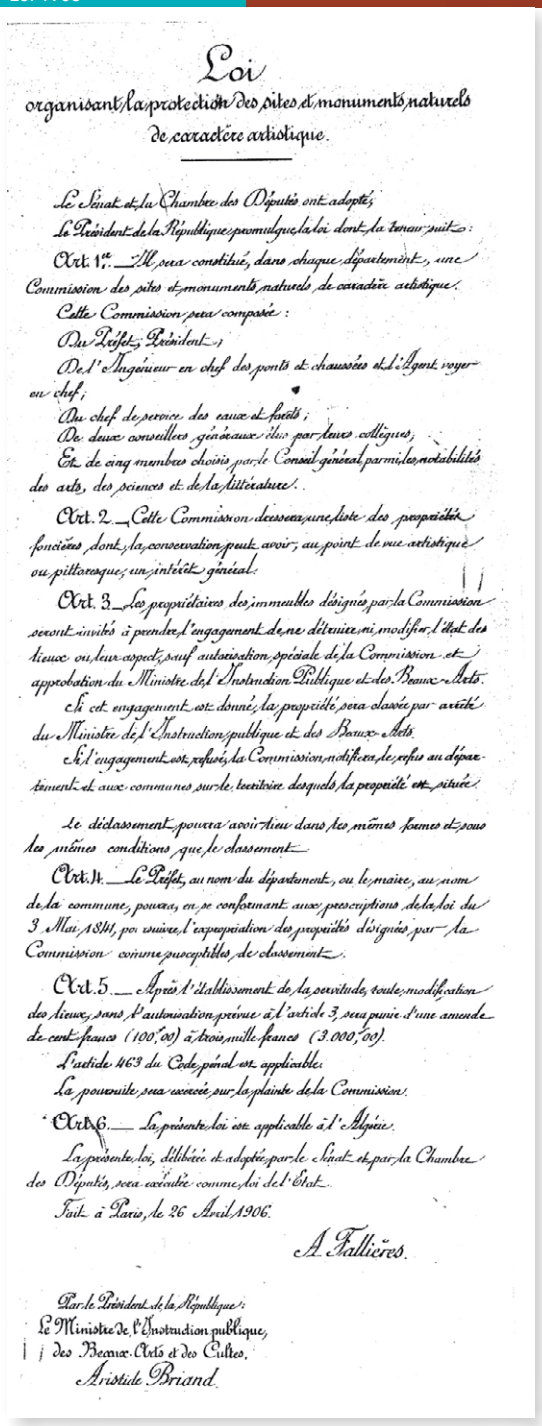

Loi
organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :
Art. 1er. — Il sera constitué, dans chaque département, une Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique.
Cette Commission sera composée :
Du Préfet, Président ;
De l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées et l'Agent voyer en chef ;
Du chef de service des eaux et forêts ;
De deux conseillers généraux élus par leurs collègues ;
Et de cinq membres choisis par le Conseil général parmi les notabilités des arts, des sciences et de la littérature.
Art. 2. — Cette Commission dressera une liste des propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt général.
Art. 3. — Les propriétaires des immeubles désignés par la Commission seront invités à prendre l'engagement de ne détruire ni modifier l'état des lieux ou leur aspect, sauf autorisation spéciale de la Commission et approbation du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.
Si cet engagement est donné, la propriété sera classée par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Si l'engagement est refusé, la Commission modifiera le refus au département et aux communes sur le territoire desquels la propriété est située.
Le déclassement pourra avoir lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que le classement.
Art. 4. — Le Préfet, au nom du département, ou le maire, au nom de la commune, pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 Mai 1841, poursuivre l'expropriation des propriétés désignées par la Commission comme susceptibles de classement.
Art. 5. — Après l'établissement de la servitude, toute modification des lieux, sans l'autorisation prévue à l'article 3, sera punie d'une amende de cent francs (100f,00) à trois mille francs (3.000f,00).
L'article 463 du Code pénal est applicable.
La poursuite sera exercée sur la plainte de la Commission.
Art. 6. — La présente loi est applicable à l'Algérie.
La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'État.
Fait à Paris, le 26 Avril 1906.

A. Fallières.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
Aristide Briand.

Du Monument historique au monument naturel...

La prise de conscience de la valeur patrimoniale de certains paysages exceptionnels est apparue au milieu du XIXe siècle, presque à la même époque que l'attention portée aux monuments historiques au sortir de la période de la révolution française. En 1861, pour la première fois en France, à l'initiative des peintres de l'école de Barbizon, un millier d'hectares étaient protégés en forêt de Fontainebleau en raison de leur valeur paysagère.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le goût des voyages d'agrément sur chemin de fer, en vélo puis en automobile, crée un mouvement d'opinion favorable à la conservation des monuments naturels. En 1880, le Touring Club de France crée, en son sein, un comité central des sites et des monuments pittoresques puis des comités départementaux.
Dans le prolongement de l'inventaire des monuments historiques, établi par Prosper Mérimée en 1840, la loi fondatrice de la politique patrimoniale en France est instituée le 30 mars 1887. Elle s'intéresse principalement aux monuments historiques mais quelques sites naturels sont ainsi protégés (cascades de Gimel en Corrèze).

La Société de Protection des Paysages de France créée en 1901 à l'initiative de poètes rapidement rejoints par des académiciens, des députés, des sénateurs, associée au Touring Club de France demande l'élargissement de la loi de 1897 sur les monuments historiques « aux monuments naturels et légendaires », qui conduit à la loi de 1906. Cette loi prévoit une commission des sites et des monuments naturels de caractère artistique dans chaque département.

Sa forme définitive lui est donnée par l'adoption le 2 mai 1930 d'une loi consacrée à la protection des « monuments naturels et des sites à caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». L'idée qui prévalait visait à protéger préventivement certains sites et monuments naturels remarquables en raison de leurs particularités esthétiques, historiques voire des singularités qui en faisaient déjà à cette époque l'attrait touristique.

La prévalence de l'approche esthétique a conduit à privilégier, dans les années suivant la parution de la loi, la prise en compte de sites naturels de taille réduite. Le monument naturel était le pendant du monument historique. L'objectif était de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toutes atteintes à l'esprit des lieux.

de protection de sites…

Rocher de la Vierge à Biarritz (64)
Site classé le 21/10/1931

Roc branlant à Saint-Estèphe (24)
Site classé le 24/05/1934

Val de l'Eyre (33-40)
Site inscrit le 22/06/1973

Chapelle de Socory et ses abords (Urugne, 64)
Site inscrit le 21/04/1942

Du monument naturel au site

De la période de 1906 à l'après-guerre, les protections se limitent à des éléments exceptionnels mais ponctuels (cascades, rochers, arbres isolé, terrasses…) du paysage : sites pittoresques et écrins de monuments historiques.

À partir des années 1950, la perception du paysage évolue et l'intérêt porté aux sites s'est progressivement étendu à des ensembles paysagers et patrimoniaux plus vastes et représentatifs de la richesse nationale.

Du site naturel au paysage marqué par l'homme

Dans les années 1970, les protections concernent des entités paysagères plus vastes formant des ensembles cohérents sur le plan paysager présentant des caractéristiques typées à l'échelle nationale. Progressivement, les sites se sont intéressés à des paysages ruraux marqués par l'homme, dans lesquels la notion de « naturel » n'est plus exclusive.

Etangs landais (40) – Site inscrit le 16/08/1977

Plus de 2 700 sites classés au niveau national

Si la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages nationaux par le classement s'est tout d'abord attachée à des éléments remarquables mais ponctuels - rochers, cascades, fontaines, arbres isolés - puis à des écrins ou des points de vue, à des châteaux et leurs parcs, elle s'est peu à peu étendue à des espaces beaucoup plus vastes constituant des ensembles géologiques, géographiques ou paysagers - massifs, forêts, gorges, vallées, marais, caps, îles,… - (le massif du Mont blanc, la forêt de Fontainebleau, les gorges du Tarn, le marais poitevin, les caps Blanc Nez et Gris Nez, l'île de Ré…) couvrant plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

Au 1er janvier 2008, le territoire national compte **2 715 sites classés** pour une superficie de **1 182 520 hectares** (environ 1,9% du territoire national), et environ **4 000 sites inscrits**.
Au total ce sont près de 4% du territoire national qui sont concernés par ces protections.

(source : http://www.ecologie.gouv.fr/Les-sites-et-monuments-naturels.html)

La politique des sites

Des commissions dédiées aux sites

Chaque département possède une commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) placée sous la présidence du préfet. Cette commission est saisie pour avis sur l'ensemble des travaux situés en site classé nécessitant une autorisation ministérielle ainsi que sur tous les projets de nouvelles protections au titre des sites. Elle se compose de quatre collèges :

- Les élus
- Les administrations
- Les associations
- Les experts spécialistes du paysage et de l'architecture

La CDNPS se réunit régulièrement et son secrétariat est assuré par la préfecture de chaque département.

Au niveau national existe le pendant de la CDNPS : la commission supérieure des sites. Cette commission examine les projets de nouvelles protections mais également les projets de travaux particulièrement importants dans l'emprise des sites classés.

Une gestion collective des sites

La gestion des sites repose sur des relations entre propriétaires, élus et administrations qui se formalisent a minima à chaque demande de travaux à l'intérieur d'un site.
Les services de l'Etat disposent de deux spécialistes pour la gestion des sites :

- **l'Inspecteur des sites,**
- **l'Architecte des Bâtiments de France,**

qui sont amenés à instruire les demandes de travaux, à les rapporter devant la CDNPS et surtout à conseiller et accompagner les pétitionnaires. La politique des sites prévoit que les sites soumis à des évolutions importantes (pression urbaine, déprise agricole, enfrichement…) soient dotés de cahiers d'orientations de gestion. Ces cahiers, dont le contenu est évoqué dans la circulaire d'octobre 2000 sur la politique des sites, ont pour objectif de définir la gestion permettant la conservation de la qualité des sites, et constituent en ce sens des guides pratiques à l'usage des collectivités et des pétitionnaires.

La politique des sites possède également un outil de gestion spécifique, les Opérations Grands Sites (OGS), réservés aux sites classés les plus prestigieux. Cet outil du ministère de l'Ecologie au service des sites a été créé dans les années 70, afin d'assurer la préservation des sites menacés par une forte fréquentation touristique.

Les Opérations Grands Sites s'apparentent à de véritables projets de territoire portés par des collectivités et élaborés à partir d'un diagnostic partagé. Elles se déclinent en un programme de travaux et d'actions visant à assurer une gestion respectueuse des sites et des populations qui l'habitent.

En 2025, ce réseau comptait 23 Grands Sites de France *(voir carte ci-contre).*

Visite de terrain - Site inscrit des étangs landais

Le label Grand Site de France ® a été créé par l'Etat et il se matérialise par une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle depuis 2002 par le ministère en charge des sites, à laquelle est attaché un règlement d'usage. Ce label reconnaît la qualité de la préservation et de la gestion d'un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Il est inscrit dans la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement dite loi «Grenelle 2» et a été intégré au code de l'environnement *(cf. annexes).*

Le label est attribué au gestionnaire du site par décision ministérielle pour une période de six ans renouvelable.

Le Réseau des Grands Sites de France, créé en 2000, regroupe les gestionnaires des sites bénéficiant du label Grand Site de France ® ainsi que des sites qui en partagent les valeurs et se fixent pour objectif de l'obtenir. C'est un lieu d'échanges d'expériences, de réflexions et d'innovations, ainsi que de promotion des valeurs communes de ces lieux d'exception Il est consulté par le ministère dans le cadre de l'instruction de demandes de labellisation. La plupart des membres du Réseau des Grands Sites de France sont engagés dans une Opération Grand Site.

Localisation des 23 Grands Sites de France et des projets Grands Sites de France

23 Grands Sites de France

1 Aven d'Orgnac
2 Baie de Somme
3 Bibracte - Morvan des Sommets
4 Camargue gardoise
5 Cap d'Erquy - Cap Fréhel
6 Chaîne des Puys - Puy de Dôme *
7 Cirque de Navacelles ***
8 Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio golfe de Saint-Florent
9 Concors - Sainte-Victoire
10 Dunes de Flandre
11 Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon
12 Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort
13 Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert**
14 Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses ***
15 Iles Sanguinaires - pointe de la Parata
16 Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez
17 Marais Poitevin
18 Massif du Canigó
19 Pointe du Raz en Cap Sizun
20 Puy Mary - Volcan du Cantal
21 Salagou - Cirque de Mourèze
22 Solutré Pouilly Vergisson
23 Vallée de la Vézère *

Projets Grands Sites de France

24 Cité de Carcassonne *
25 Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian
26 Conques Vallées Lot et Dourdou **
27 Dune du Pilat
28 Falaises d'Etretat - Côte d'Albâtre
29 Gorges de l'Ardèche
30 Gorges du Gardon
21 Gorges du Verdon
32 La Fontaine de Vaucluse
33 La Hague
34 Massif de l'Estérel
35 Massif du Ballon d'Alsace
36 Montségur
37 Ocres du Luberon
38 Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères
39 Rocamadour **
40 Sixt-Fer-à-Cheval
41 Vézelay *

Sites classés engagés dans la démarche Grand Site de France

42 Bonifacio
43 Canal du Midi - Béziers *
44 Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre *
45 Des Salines à la Baie des Anglais
46 Gerbier - Mézenc
47 Havre du Payré
48 Marais de Brouage
49 Presqu'île de Crozon
50 Vallée du Hérisson - Plateau des 7 Lacs
51 Vignobles et Reculées du Jura

2 grandes collectivités

Département de l'Hérault
Département du Puy-de-Dôme

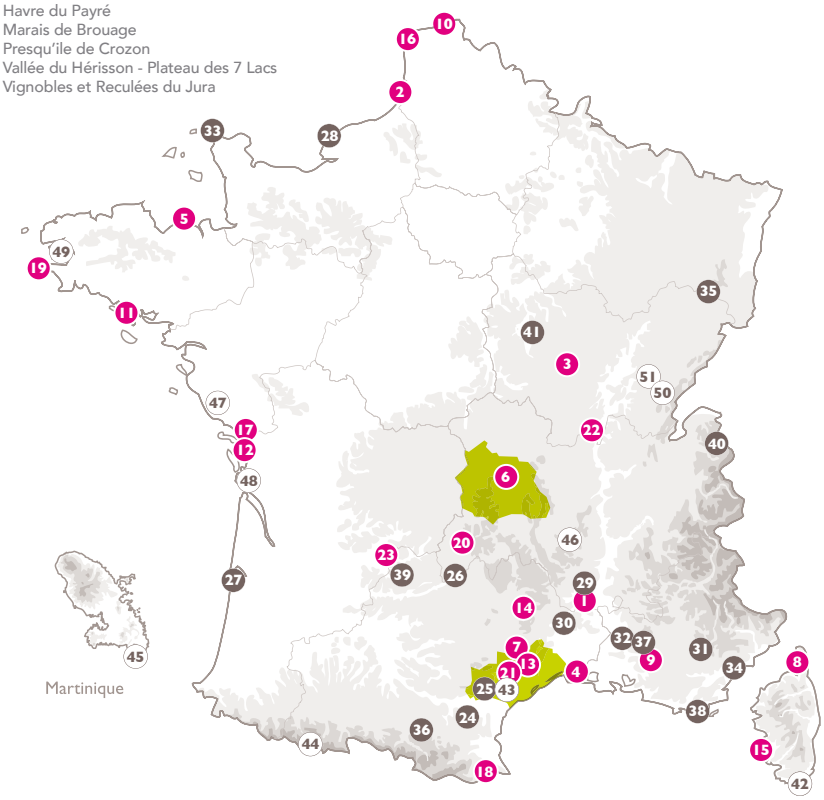

** site du patrimoine mondial*
*** site du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle*
**** site faisant partie du Bien «Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen», inscrit sur la Liste du patrimoine mondial*
***** site faisant partie du Bien «Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes», inscrit sur la Liste du patrimoine mondial*

Le label Grand Site de France est décerné par l'État, au gestionnaire du Grand Site, pour 8 ans. Il vient reconnaître que son action est conforme aux principes du développement durable.

Des projets de nouvelles protections

Le territoire français possède une richesse paysagère, insuffisamment représentée et protégée par le réseau des sites classés et inscrits actuels. Ainsi la circulaire d'octobre 2000 sur la politique des sites prévoyait-elle que dans chaque département soit établi, à partir du bilan des sites existants et de l'inventaire des paysages du département, un programme pluriannuel d'actions pour de nouvelles protections (plus d'information page 22).

Des actions de communication

La politique des sites possède un volet consacré à la communication qui se traduit par des actions nationales (ouvrage sur le centenaire des sites), mais surtout régionales telles que les « journées-rencontres des sites » organisées conjointement par la DREAL Aquitaine et l'Ecole du Paysage de Bordeaux (période 2006-2015).

...Et un logo évocateur

Les sites classés sont identifiables grâce à un logo qui représente le diaphragme d'un appareil photographique. Il symbolise la qualité de ces espaces, et est présent sur certains panneaux de signalisation.

Deux niveaux de protection

Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites **« dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général »**.
L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux, et de les préserver de toutes atteintes graves. Les sites classés et inscrits sont des espaces protégés d'importance nationale.
Ils concernent des espaces et des paysages naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis remarquables.

Cette loi, plus connue sous l'appellation loi du 2 mai 1930, est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiées aux articles R. 341-1 à 31.

Ces espaces protégés font l'objet d'une servitude d'utilité publique : un zonage spécifique assurant la préservation de l'intérêt naturel et paysager des lieux leur sera appliqué dans le document d'urbanisme qui rappellera les règles applicables sur ces espaces.

Les sites **classés**

Champ d'application

Sont susceptibles d'être classés les sites et monuments naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est exceptionnel et qui méritent à cet égard d'être distingués et rigoureusement protégés.

Objectifs

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation.
La gestion des sites classés est définie pour chaque site en fonction de ses caractéristiques, prenant en compte la volonté de concilier progrès, activités traditionnelles et préservation du patrimoine par une politique de concertation avec les acteurs concernés.

Gorges de la Vézère (24) – Site classé le 18/09/1987

Parc de la Garenne (Nérac, 47)
Site classé le 23/07/1909, étendu le 3/07/2020

Intérêts

Le classement permet de mettre en valeur la qualité et la diversité des paysages.
Ce patrimoine qui contribue à la qualité de la vie est aussi aujourd'hui un indéniable atout de promotion touristique qui joue un rôle positif dans le moteur économique local.
Le classement affirme la reconnaissance des qualités exceptionnelles des sites et monuments naturels qui constituent un élément capital de notre patrimoine naturel et culturel au même titre que les monuments historiques classés.

Effet du classement

Les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect.
À titre exceptionnel, une autorisation spéciale peut être délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet, après passage en commission départementale des sites, perspectives et paysages. Cette dérogation ne peut être accordée pour des travaux qui portent atteinte à l'intégrité du site.
En site classé, le camping et le caravaning, la création de villages de vacances, l'affichage, la publicité et l'implantation de nouveaux équipements (lignes électriques, pylônes…) sont interdits.
Les travaux d'entretien et d'utilisation normale des fonds ruraux (agriculture) restent autorisés.
Les activités n'ayant pas d'emprise sur le sol (chasse, randonnée…) continuent à s'exercer librement dans un site classé.

Chapelle Ousse-Suzan (40) – Site inscrit le 16/05/1981

Dune du Pilat (33) – Site classé le 28/06/1994

Vallée de la Vézère - Les Eyzies (24)
– Site classé le 11/12/2015 – Site inscrit le 28/07/2016

Les sites **inscrits**

Champ d'application

Sont susceptibles d'être inscrits les sites qui, sans présenter une valeur ou une fragilité telles que soit justifié leur classement, ont suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée de très près.

Objectifs

L'objectif principal est la conservation de milieux et de paysages dans leurs qualités actuelles.
La procédure simplifiée d'inscription à l'inventaire départemental des sites constitue une garantie minimale de protection, en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

Intérêts

Comme pour le classement, l'inscription permet de mettre en valeur la qualité et la diversité des paysages. Ce patrimoine qui contribue à la qualité de la vie est aussi aujourd'hui un indéniable atout de promotion touristique qui joue un rôle positif dans le moteur économique local.
L'inscription reconnaît la qualité des sites et monuments naturels qui constitue un élément capital de notre patrimoine naturel et culturel au même titre que les monuments historiques inscrits.
L'inscription d'un site joue un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics qui sont avisés des intentions d'aménagement des propriétaires.
Elle joue un rôle pédagogique auprès des habitants sensibilisés à l'intérêt du site et habitués à l'intervention qualitative de l'administration.
En ce qui concerne le permis de démolir, il ne peut y avoir démolition si l'architecte des bâtiments de France s'y oppose.

Effet de l'inscription

Pour tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'intégrité du site, le propriétaire doit informer quatre mois à l'avance le préfet qui consulte l'architecte des bâtiments de France qui émet un avis simple sur les projets de construction et un avis conforme sur les projets de démolition.
Le camping et l'installation de villages de vacances sont interdits sauf dérogation accordée par le préfet, après avis de l'architecte des bâtiments de France et éventuellement de la commission départementale des sites, perspectives et paysages.
La publicité est interdite dans les agglomérations situées en site inscrit, sauf exception d'une réglementation locale.
Les travaux d'entretien et d'utilisation normale des fonds ruraux (agriculture) restent autorisés.
Les activités n'ayant pas d'emprise sur le sol (chasse, randonnée…) continuent à s'exercer librement dans le site inscrit.
Dans les communes dotées d'un document d'urbanisme, l'emplacement du site doit être reporté sur le document cartographique en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

Les sites
en Nouvelle-Aquitaine

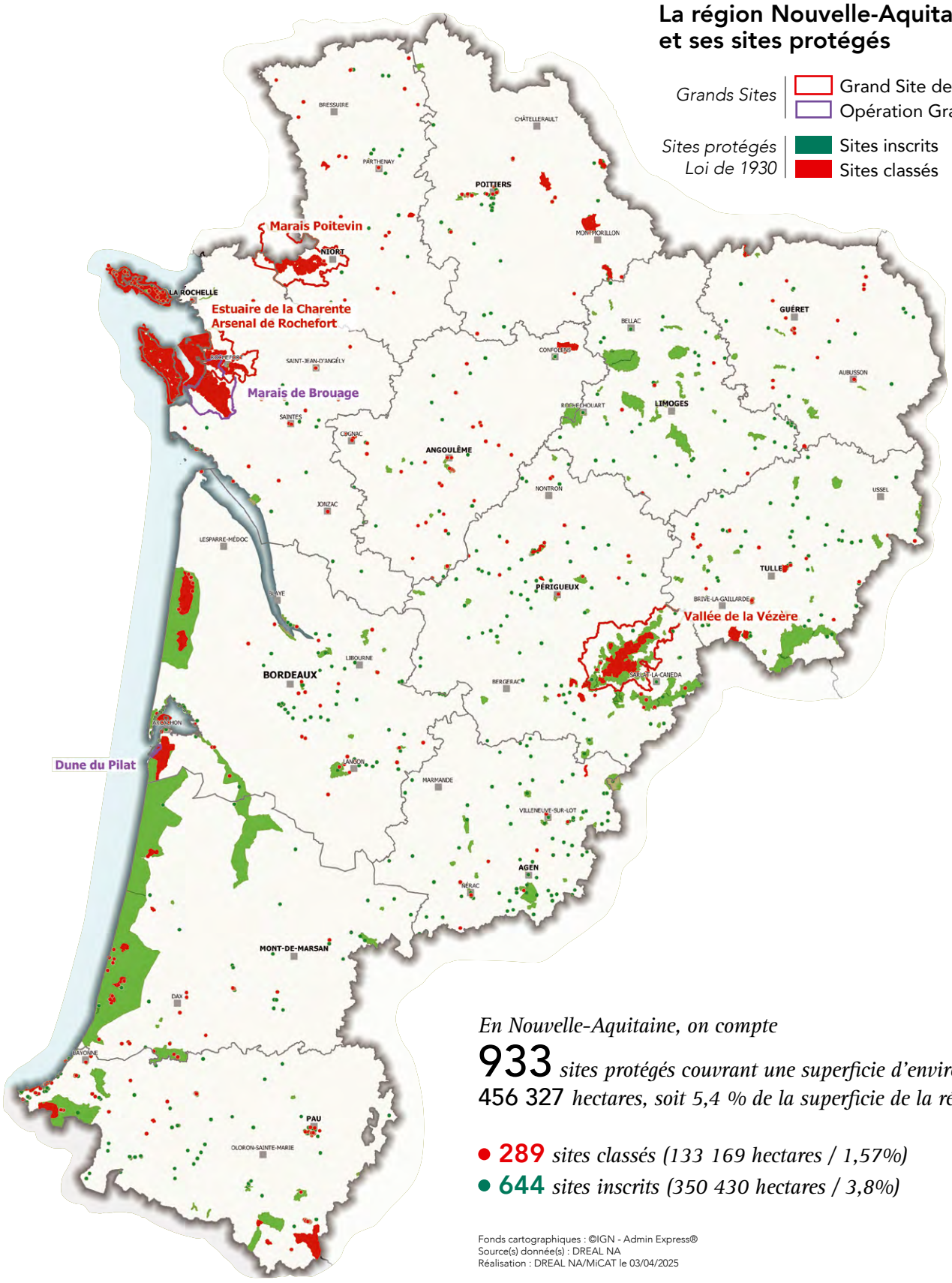

En Nouvelle-Aquitaine, on compte

933 *sites protégés couvrant une superficie d'environ*
456 327 *hectares, soit 5,4 % de la superficie de la région.*

- **289** *sites classés (133 169 hectares / 1,57%)*
- **644** *sites inscrits (350 430 hectares / 3,8%)*

Fonds cartographiques : ©IGN - Admin Express®
Source(s) donnée(s) : DREAL NA
Réalisation : DREAL NA/MiCAT le 03/04/2025

Deux-Sèvres

36 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **9 421** *hectares, soit 1,56% de la superficie du département.*

- **21** *sites classés (dont 1 interdépartemental) (8 770 hectares / 1,45%)*
- **15** *sites inscrits (651 hectares / 0,11%)*

Vienne

64 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **7 362** *hectares, soit 1,05% de la superficie du département.*

- **22** *sites classés (5 726 hectares / 0,81%)*
- **42** *sites inscrits (1 637 hectares / 0,23%)*

Haute-Vienne

60 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **29 009** *hectares, soit 5,22% de la superficie du département.*

- **5** *sites classés (135 hectares / 0,02%)*
- **55** *sites inscrits (dont 2 interdépartementaux) (28 874 hectares / 5,20%)*

Creuse

41 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **3 607** *hectares, soit 0,64% de la superficie du département.*

- **15** *sites classés (709 hectares / 0,13%)*
- **26** *sites inscrits (dont 1 interdépartemental) (2 898 hectares / 0,52%)*

Charente-Maritime

58 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **73 278** *hectares, soit 10,63% de la superficie du département.*

- **31** *sites classés (dont 1 interdépartemental) (68 741 hectares / 9,97%)*
- **27** *sites inscrits (4 542 hectares / 0,66%)*

Corrèze

91 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **26 043** *hectares, soit 4,41% de la superficie du département.*

- **19** *sites classés (3 324 hectares / 0,56%)*
- **72** *sites inscrits (22 719 hectares / 3,85%)*

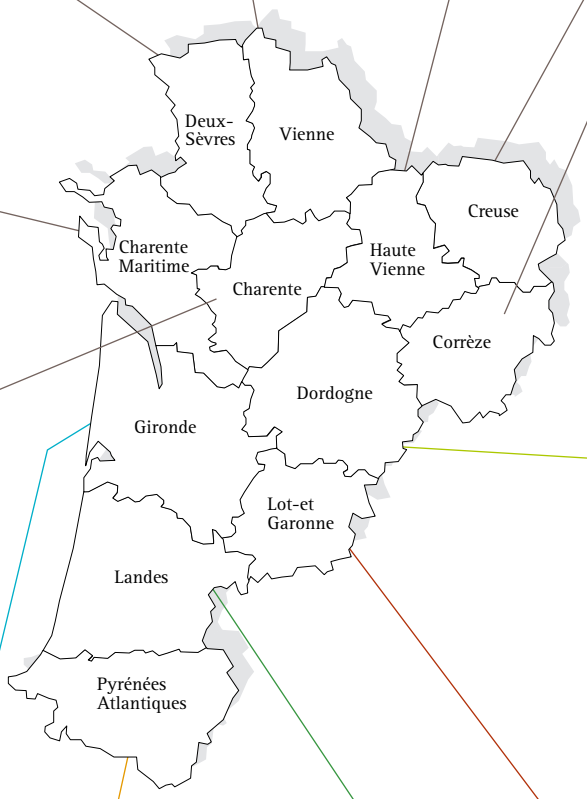

Charente

61 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **6 377** *hectares, soit 1,07 % de la superficie du département.*

- **32** *sites classés (2 240 hectares / 0,38%)*
- **29** *sites inscrits (dont 1 interdépartemental) (4 136 hectares / 0,69%)*

Dordogne

135 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **51 901** *hectares, soit 5,63% de la superficie du département.*

- **27** *sites classés (13 726 hectares / 1,49%)*
- **108** *sites inscrits (38 175 hectares / 4,14%)*

Gironde

107 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **66 759** *hectares, soit 6,54 % de la superficie du département.*

- **35** *sites classés (dont 1 interdépartemental) (16 637 hectares / 1,63%)*
- **72** *sites inscrits (dont 1 interdépartemental) (50 121 hectares / 4,91%)*

Pyrénées -Atlantiques

120 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **35 276** *hectares, oit 4,6% de la superficie du département.*

- **45** *sites classés (9 932 hectares / 1,29%)*
- **75** *sites inscrits (25 349 hectares / 3,3%)*

Landes

69 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **140 769** *hectares, soit 15,06% de la superficie du département.*

- **29** *sites classés (dont 1 interdépartemental) (2 893 hectares / 0,31%)*
- **40** *sites inscrits (dont 1 interdépartemental) (137 891 hectares / 14,75%)*

Lot-et-Garonne

96 *sites protégés couvrant une superficie d'environ* **11 439** *hectares, soit 2,12% de la superficie du département.*

- **10** *sites classés (336 hectares / 0,06%)*
- **86** *sites inscrits (11 104 hectares / 2,06%)*

Données février 2025

L'histoire des sites en Dordogne

De caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, les protections au titre des sites ont évolué au cours du temps.

Allée plantée de tilleuls en bordure ouest de l'esplanade du château de Puyguilhem – Site classé en 1931

L'évolution générale de la notion de sites et de la politique des sites a une traduction concrète dans le département de la Dordogne avec des spécificités qui traduisent les particularités de ce territoire et de son patrimoine.

Ainsi le premier site classé de la Dordogne fut une allée d'arbres, l'allée de tilleuls qui accompagne le château de Puyguilhem à Villars, protégée le 23 octobre 1931. Aucun site ne fut instauré entre 1906, première loi sur les sites qui nécessitait le consentement du propriétaire, et celle de 1930 qui ouvrait la possibilité de classer sans le consentement des propriétaires.

Jusqu'aux années 1950, la politique des sites est marquée par des protections ponctuelles qui correspondent bien à la notion de site de l'époque : des chapelles (celle de Limeuil, église et cimetière de Cause Clérans, église de St-Cyr les Champagnes…), des rochers et falaises (rochers de Rocheyrel, falaises des Eyzies…), des châteaux (château de Chaban, de Losse, de Fages…) dont la Dordogne est riche, et également les premières protections par inscription de villages. Pour certains, l'inscription au titre des sites est intervenue avant leur reconnaissance par la protection des Monuments historiques (Salignac-Eyvignes, Terrasson…) et a aujourd'hui été relayée par des ZPPAUP.

L'année 1944 doit être signalée comme une année particulièrement féconde pour la politique des sites : 30 des 183 protections du réseau des sites ont été instituées en 1944, et cela sans compter les sites qui ont été depuis abrogés par des arrêtés plus récents suite à des extensions. Cela s'explique par le recrutement pendant la guerre d'inspecteurs des sites pour la mise en œuvre de la loi de 1930. Lucien de Maleville dont il est question dans les pages suivantes fut l'un d'eux. Les protections de l'année 1944 ont porté pour beaucoup sur le patrimoine des châteaux et falaises de la vallée de la Vézère avec un seul classement, celui du château de Losse et ses abords. Ces nombreuses protections ont servi par la suite à asseoir des protections plus étendues ou bien renforcées par des classements.

Puis les années 60, tout comme les années 1950 virent la mise en place de protections au titre des sites ralentir. L'effort porta sur des ensembles urbains (Monpazier, centre ancien de Sarlat, Périgueux), quelques châteaux (Lacoste, Marqueyssac…) et de grands ensembles paysagers commencèrent à être protégés à partir de 1965 : les sites généralisés de la vallée de la Vézère, de la vallée de la Dordogne, les sites inscrits des cingles de Limeuil et Trémolat.

Les années 1970 constituent la décennie qui a vu le plus de protections se mettre en place : 54 des 183 protections du réseau des sites de la Dordogne. La politique des sites inscrits généralisés se poursuit avec la vallée de l'Enéa, la vallée de la Dronne, la vallée du Rieu-Nègre. Des projets concernaient également la vallée de l'Auvézère, le territoire de la Double jusqu'ici ignorés des protections au titre des sites. Ils ne purent tous se concrétisés et furent substitués par une politique de protections plus ponctuelles devant à l'époque préparer l'instauration de sites inscrits plus ambitieux.

Ainsi, l'inspecteur régional des sites, M. Rougier, en 1975 expliquait la protection du bourg de Ste-Eulalie-d'Ans situé dans la vallée de l'Auvézère de la manière suivante : « *Depuis plusieurs années, notre administration se préoccupe de protéger la vallée de l'Auvézère, site de grande qualité et ce, avec l'appui d'une association qui s'inquiète des menaces qui pèsent sur ce secteur fort intéressant. Une protection généralisée de la vallée, portant sur plus de quarante communes, a été lancée. Elle traîne. Aussi ai-je envisagé*

Vallée de la Dordogne - Site inscrit en 1969

Vallée de la Beune - Site classé en 1988

Vallée de la Vézère, St Léon – Site inscrit en 1966

Château de Laussel
Site inscrit en1944

de réaliser des protections ponctuelles qui serviront de bases pour inscrire, plus tard, l'ensemble du site. »

Des villages aux abords de Périgueux furent également protégés au titre des sites pour pallier les risques engendrés par une « urbanisation galopante », et pour veiller à la qualité de la restauration du bâti ancien. Ce fut le cas du bourg de St-Pierre de Chignac dont la protection fut demandée par la commune. L'inspecteur régional des sites justifiait ainsi l'inscription : « *la protection permettra de concourir au rétablissement de toitures et façades et de maintenir la place centrale dans son état actuel* ». Les sites d'Annesse et Beaulieu, de Mensignac furent quant à eux protégés dans le cadre d'un recensement des sites ruraux du département de la Dordogne qui mit en avant leur qualité et les menaces que la proximité de Périgueux représentait. Cette politique de protection s'accompagnait semble-t-il de mesures de mise en valeur subventionnées.

Les années 1980 sont marquées par la poursuite de l'inscription de villages et bourgs ruraux (Saint-Aquilin dans la Double, Saint-Martial-de-Nabirat, Daglan…), par des extensions de sites inscrits de bourgs (extension du site inscrit de la bastide de Monpazier…), et surtout par le classement de plusieurs grottes et gisements préhistoriques. Les grottes et gisements préhistoriques ont pour la plupart été protégés au titre des Monuments historiques rapidement après leur découverte. Dans les années 1980, la politique des sites vient renforcer les protections des monuments historiques en classant les terrains qui surplombent et entourent la grotte ou le gisement. C'est un outil encore utilisé aujourd'hui pour protéger largement le patrimoine archéologique des menaces de constructions, d'infiltrations… Furent ainsi classés la grotte de la Mouthe et ses abords, la colline de Lascaux, les grottes de Font de Gaume et Combarelles… Des paysages emblématiques sont par ailleurs classés : les gorges de la Vézère sur Tursac et les Eyzies, une partie de la vallée de la Beune autour du château de Commarque, les emblématiques cingles de Limeuil et de Trémolat…
Dans le même temps, des ZPPAUP sont engagées dans les grands sites inscrits de la vallée de la Dordogne prenant ainsi le relais des protections au titre des sites (Vitrac, Vezac, Domme…).

Les années 1990 voient peu de nouvelles protections au titre des sites. En revanche, l'accent est mis sur le classement alors que l'inscription avait largement été utilisée jusqu'au milieu des années 1980. Les années 2000 comptent 11 nouvelles protections dont 6 classements et parmi eux des classements étendus à de grands ensembles paysagers : la vallée de la Dronne et le vallon de Merlande.

Dans les années 2010, trois sites d'importance sont protégés en Dordogne :

- Deux grottes sur la commune du Buisson de Cadouin, la grotte de Maxange classée le 04 mars 2013 pour la richesse de ses concrétions et la grotte ornée de Cussac découverte en 2000, classée le 25 mars 2013, pour la qualité de ses gravures et sa richesse exceptionnelle due à l'association d'un art pariétal et de sépultures humaines datant d'environ 30 000 ans.
- La Vallée de la Vézère, classée le 11 décembre 2015, pour ces paysages remarquables écrin du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Muriel Kazmierczak *- Inspectrice des sites de la Dordogne et des Landes*

Zoom sur...

Lucien de Maleville

recenseur des monuments naturels et inspecteur des sites (1942-1963)

St-Cyprien - Château de Fage

En 1941, l'administration de Vichy confia des missions baptisées les chantiers des chômeurs intellectuels, à des érudits locaux, des personnalités, arguant une connaissance et une excellente perception du patrimoine historique et paysager.

Le **service des sites des Beaux-arts** dirigé par M. Charles Gustave Lestel, créera des postes d'inspecteurs régionaux et départementaux des sites, rémunérés sur vacations. Le comte Henry de Chalup est nommé inspecteur régional en poste à Brive. Quant à l'artiste peintre Lucien de Maleville, il est affecté le 1er mars 1942 au poste de délégué au recensement et à la délimitation des sites urbains et ruraux pour la Dordogne, en travaillant depuis son domicile d'Aiguevive à Cénac. Il fut ensuite nommé inspecteur départemental des monuments naturels et des sites de la Dordogne et assume la vice-présidence de la Commission des sites auprès du préfet.

Ces **vacataires de l'administration** s'occupaient en premier lieu de recenser des sites pittoresques, légendaires ou paysagers, baptisés selon la loi de 1930 -monuments naturels- et d'assurer leur sauvegarde en surveillant les travaux d'urbanisme et de l'Equipement national. En effet, il s'agissait d'autoriser au titre de la loi sur l'urbanisme -instaurée en 1943- l'extension des villes et des villages, en conciliant la protection des paysages urbains et ruraux devant la perspective de reconstruction du pays. Le secrétariat général des Beaux-arts assure ainsi sa compétence de surveillance sur l'évolution des centres urbains. Le recenseur de Maleville est un farouche défenseur des paysages, il est de la mouvance des militants de la Ligue urbaine et rurale, un émule de Jean Giraudoux, cet autre artiste qui dénonçait les outrages de l'expansion sauvage de l'urbanisme sur le territoire.

Les **projets de protections** au titre des sites sont constitués par l'inspecteur qui rédige un rapport général de plusieurs pages, des photos, un relevé cadastral et la liste des propriétaires fonciers. Ces dossiers sont complétés avec des dessins réalisés au fusain et parfois en couleur. Tous les dessins exécutés à la gouache, au crayon ou au fusain par l'artiste de Maleville, sont présentés à la Commission des sites où le préfet et les membres les découvrent en séance.

L'**inspecteur de Maleville** avait une prédilection pour les paysages de campagne, les cimetières oubliés, les espaces boisés, toute cette nature qui entoure son œil de peintre. La poésie de ses tableaux, ces reflets d'ombres et de lumière se retrouvent dans ses protections qu'il souhaite immortaliser à jamais.

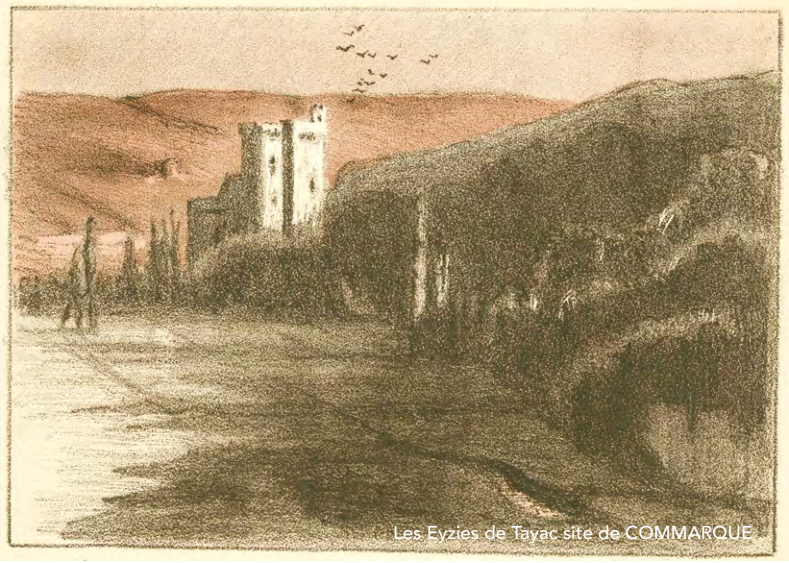
Les Eyzies de Tayac site de COMMARQUE

Ces **premières protections** respectaient l'esprit de la loi en s'intéressant aux monuments naturels isolés plus qu'aux grands espaces paysagers. Comme le montre la liste d'origine, ce sont des curiosités naturelles : des falaises de calcaire, des rochers légendaires, des allées d'arbres, un lac ou un étang, une résurgence, qui occupent un espace restreint et apparaissent détachés de tout contexte paysager. Lucien de Maleville sera l'éveilleur des sites culturels et des paysages de la Dordogne ; son talent d'artiste peintre apportera à l'Administration son sens de l'observation et sa perception des espaces à protéger. Entre 1942 et 1963, Lucien de Maleville recensera environ 80 sites, dont seulement 53 seront retenus par l'Administration (deux sites classés et cinquante et un sites inscrits).

Ce **visionnaire** proposera à ses débuts la protection de nombreux centres historiques urbains ou des villages comme en 1943 : Beaumont, Belvès, Beynac, La Roque-Gageac et St-Julien-de-Cénac, Monpazier, St-Avit-Sénieur, Sarlat et Brantôme, ou en 1944 : Biron, Bourdeilles, Bigaroque, Limeuil, Nontron, Le Moustier, St-Cyr-les-Champagnes, St-Jory-Lasbloux, St-Léon-sur-Vézère, Salignac, Terrasson, Montfort. Toujours en 1944, il protège les abords des nombreux châteaux en proposant des sites inscrits autour de ces monuments: Commarque, Laussel, Laroque, Fages, Chabans, Losse, ainsi que de nombreux monuments naturels des bords de la Vézère : à Tursac la falaise de La Madeleine et le rocher des Neuf Frères ; aux Eyzies : la falaise du bourg depuis l'abri Pataud jusqu'à la route de Sarlat, le Peuch, Le Grand-Roc et Laugerie, le rocher de la Peine et Guilhem ; à St-Léon-la-Côte-de-Jor. L'année 1944 reste une étape importante dans l'activité de l'inspecteur de Maleville, qui réussit à faire approuver la protection de 32 sites inscrits... Les années suivantes, de nouveaux villages pittoresques s'inscriront sur la liste : Sourzac, Le Change, Causse de Clérans, St-Aulaye, St-Jean-de-Côle, St-Astier...

Par ailleurs le préfet adresse **au domicile de Lucien de Maleville** les dossiers d'équipement du territoire : lignes électriques et téléphoniques, châteaux d'eau et captages d'eau potable dont les tracés étaient implantés souvent dans les sites protégés ou en abord des monuments historiques. Après une visite sur les lieux, l'inspecteur remet son avis sur l'intégration du projet dans les secteurs protégés. Il effectuera ce travail jusqu'en 1963. Cette mission s'élargira au cours de l'expansion de l'urbanisme d'après guerre, avec les projets de construction situés dans les sites classés et inscrits, pour lesquels l'inspecteur devait rapporter en commission chaque dossier.

Outre **la protection parmi les plus beaux villages du Périgord** qu'il initie comme sites pittoresques et historiques, le précurseur de Maleville assure à la Dordogne **la sauvegarde de ses paysages monumentaux** le long des rivières avec, entre autres, les sites emblématiques des cingles de Limeuil et Trémolat.

Thierry Baritaud
ingénieur du patrimoine
UDAP de la Dordogne

Les paysages de Dordogne

La Dordogne se situe au carrefour d'influences géographiques et climatiques qui lui confèrent sa grande diversité de milieux naturels et de paysages. Le département concentre sur son territoire richesses naturelles, paysagères et patrimoniales de renommée internationale qui sont autant d'enjeux environnementaux de préservation que de valorisation. Ces richesses sont le support d'une attractivité touristique importante au rôle majeur pour l'économie locale.
Les paysages périgourdins s'organisent autour de l'ossature morphologique de territoires bien différenciés mais tous fortement marqués par la présence de vallées importantes et d'un fort couvert forestier – et des activités humaines qui s'y exercent depuis la préhistoire.

Village de Miremont

Cingle de Trémolat

Gorges de la Vézère

Les paysages de vallées

Le réseau hydrographique et le linéaire des cours d'eau principaux (Dordogne, Vézère, Isle, Auvézère, Dronne et Dropt) est considérable. Les points forts des principales vallées révèlent des **paysages emblématiques** (falaises et châteaux, bourgs et sites préhistoriques, cingles), des **paysages ruraux de qualité** mais également des **paysages d'intérêt écologique** (prairies humides, vallées bocagères, bras morts de rivière). À titre d'exemple, la vallée de la Vézère bénéficie autant de son patrimoine historique (bourgs, châteaux) que préhistorique (de nombreuses falaises avec des abris sous roche, des villages troglodytiques ainsi que des grottes,…) et jouit d'une reconnaissance internationale à travers les grottes ornées, inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
De manière plus diffuse, le patrimoine lié aux cours d'eau se retrouve également le long de ces vallées : canal de Lalinde, canal de l'Isle à Périgueux, écluses, cales, ports, quais, ponts, barrages…

Grands espaces des paysages céréaliers

Deux secteurs situés l'un entre Ribérac et Mareuil, l'autre - le plateau d'Issigeac - entre Beaumont et Monpazier, se caractérisent par un triple intérêt :
- le **patrimoine bâti** est notable pour ces centre-bourgs de qualité (Eymet, Ribérac, Issigeac, Beaumont…), ces églises et quelques châteaux.
- les **petits bourgs et hameaux** souvent très présents dans les grands espaces ouverts ont gardé un caractère assez homogène.
- les rares **paysages naturels** avec un réel intérêt écologique, à savoir les vallons bocagers (Banège, Conne, Gardonnette, Nizonne…) et les tourbières fossiles (Pude, Nizonne).

Vallée de la Dordogne

Château de Roufillac

Vallée de la Vezère

Saint-Léon-sur-Vézère

Forêts et clairières de la Double et du Landais

La Double et le Landais se distinguent par leur vaste étendue relativement homogène d'argiles et de sables au relief modéré sur lequel prédominent **la forêt et la présence d'étangs.**

Les plans d'eau représentent une spécificité paysagère : il s'agit soit d'étangs dont certains datent du Moyen-Age, soit de petites retenues plus récentes à vocation touristique ou agricole. Les étangs anciens, créés au Moyen-Age pour assainir, sont surtout très nombreux dans la Double dans les communes de la Jemaye, Echourgnac, Servanches… où leur succession rapprochée forme un ensemble paysager d'intérêt ; c'est le cas par exemple du Grand Etang de la Jemaye, de l'Etang du Tuquet, de l'Etang de la Petitonne et de l'Etang des Tables dont la qualité est partiellement reconnue par un site inscrit.

Le massif forestier de la Bessede

Situé à l'ouest du causse de Daglan, ce massif forestier est étendu sur un vaste plateau et composé pour l'essentiel de châtaigniers (taillis importants) et de résineux.

La nature difficile des terrains acides a conduit une agriculture assez peu développée à se concentrer dans les vallées calcaires.

Les paysages à dominante viticole du Bergeracois

Sous leurs différentes facettes, ils marquent très fortement le département malgré leur faible superficie, créant des paysages emblématiques de grande renommée propices à la découverte des terroirs et de leurs produits.

Les principaux points forts sont la **richesse du paysage viticole** avec sa stabilité relativement grande ainsi que la proximité indissociable de la ville de Bergerac. Les châteaux (Monbazillac, Mathecoulon, Montaigne, Perrou…) participent à cette attractivité.

Des **points de vue panoramiques** sur la vallée et Bergerac existent çà et là, par exemple depuis le château de Monbazillac, le Moulin de Malfourat…

Bourg de Montagrier

Etang de la Jemaye

Paysage du Bergeracois

Village de Bourdeilles
et ses rives

Roc branlant

Lacheze Chourgnac

Les paysages pastoraux du Périgord cristallin

Le relief est marqué par une succession de collines aux pentes douces et sommets arasés et de dépressions qui peuvent prendre la forme de gorges. Il confère à cette partie, la plus haute du département, un caractère pseudo-montagnard.
L'appellation de **« Périgord vert »** est ici justifiée par l'aspect toujours verdoyant des forêts et prairies.
Deux entités se distinguent : les paysages sylvi-pastoraux à l'ouest et les paysages pastoraux aux vallées encaissées à l'est. On retiendra notamment :

- le **patrimoine industriel** particulièrement riche par rapport au reste du département : le circuit de découverte du patrimoine industriel, hydraulique, des vallées de l'Isle et de l'Auvézère en témoigne,
- le **caractère très préservé du milieu naturel,** notamment les vallées encaissées et boisées, les prairies humides, les forêts, les étangs, dont les anciens (Grolhier, St-Estèphe, des Forges…) présentent un fort intérêt patrimonial.

Les paysages urbains

conjuguent agglomérations, villes moyennes, bourgs, villages et hameaux en autant de paysages particuliers, liés à l'histoire, aux couleurs des matériaux, aux organisations urbaines, aux activités développées.

Les bastides, héritages du Moyen Age, représentent un paysage urbain tout à fait remarquable, issu d'une politique volontariste en matière d'urbanisme et lié en Aquitaine à l'époque d'occupation anglaise. Les exemples sont légions en Périgord. On peut citer à titre d'exemple Montpazier, Domme, etc.

Village de Salignac Eyvignes

Sergeac - Vallée de la Vézère

Les abords du bassin de Brive

Plusieurs **« buttes-témoin »** à sommet plat caractérisent ce secteur. Il s'agit de formations calcaires épargnées par l'érosion des fleuves et qui dominent les collines herbagères.

- les buttes-témoin : en Dordogne, il s'agit de Hautefort, Badefols-d'Ans et Coubjours, dont les bourgs sont bien perchés sur les sommets ;
- plus particulièrement le château de Hautefort et son bourg qui forment un ensemble remarquable et le repère fort du pays.

Paysages polyculturaux du Périgord central

Le Périgord central dispose d'un réseau hydrographique moins dense que les autres unités mais il bénéficie de la **diversité de son milieu physique** (sables, graviers, argiles sur les sommets ; calcaires, craies ou causses vertes sur les versants). Très étendu, le Périgord central se caractérise notamment par :

- des collines dont les amples vallonnements se prêtent à une abondante couverture forestière,
- la polyculture,
- le bois est la composante principale mais la dispersion de l'habitat rural (hameaux, fermes isolées) connaît tous les cas de figure : sur les sommets, versants ou fonds de vallons,
- couvertures à tuiles canal dominantes. Au sud de l'Isle les façades du bâti traditionnel sont enduites,
- l'extension de l'agglomération de Périgueux est particulièrement sensible dans un rayon de 20 kilomètres.

Falaise de Font de Gaume

Vallée de la Beune - château de Commarque

Paysages du Périgord sarladais

Malgré des similitudes, **un certain nombre de composantes paysagères** représente les spécificités du Périgord sarladais :

- les constructions traditionnelles ont souvent des murs en pierre calcaire couleur de miel et les toits à forte pente couverts de tuiles plates ou à Sarlat et ses environs de lauzes calcaires,
- la diversité polyculturale augmente ici par : la culture du tabac au sud de la Dordogne et le noyer,
- l'immense richesse du patrimoine, protégé ou non, et le grand nombre de sites et monuments ouverts au public,
- le caractère homogène de nombreux bourgs et hameaux,
- les sites naturels d'intérêt écologique : les pelouses sèches sur coteaux calcaires, les vallées à prairies humides (Beune, Couze…), les vallées tourbeuses (Beune…).

Les Causses

Principalement situés dans une frange orientale entre Thiviers et Carlux, entrecoupés des principales vallées, ils se caractérisent par leur calme voir leur austérité, un « petit » patrimoine rural homogène (bourgs, fermes, murets,…), de petites vallées sèches ouvertes entretenues par l'agriculture et un **intérêt écologique** reconnu dans l'ensemble des causses.

Le bilan des sites classés

Site inscrit Vallée de la Vézère - Belcayre

Site inscrit du bourg de Belvès

Les enjeux de préservation

En croisant les différents types de paysages et la localisation des sites protégés de la Dordogne, on constate que les protections illustrent la richesse et la diversité du département de la Dordogne par une répartition sur l'ensemble du territoire :

- **pour les paysages de vallées :** les sites inscrits généralisés de la Dordogne, les sites classés et inscrits de la Vallée de la Vézère, les sites classés des cingles de Limeuil et Trémolat, le site classé de la vallée de la Dronne,

- **pour les grands espaces céréaliers :** les sites inscrits des bourgs de Lusignac, de St-Privat, Issigeac,

- **pour les forêts et clairières de la Double et du Landais :** les sites inscrits de la Jemaye et du Parcot, la zone de protection de Monbazillac,

- **pour les paysages à dominante viticole du Bergeracois :** le site du Perrou à Gageac et Rouillac,

- **pour les paysages pastoraux du Périgord cristallin :** le site classé du Roc Branlant et du Chapelet du Diable, le site du grand étang de Saint-Estèphe,

- **pour les paysages urbains :** les centres anciens de Sarlat, Périgueux ou la bastide de Montpazier…

- **pour les abords du Bassin de Brive :** les sites inscrits du bourg, du château et du parc de Hautefort,

- **pour les paysages polyculturaux du Périgord central :** le site de la forêt de Lanmary, les bourgs d'Annesse et Beaulieu, le vallon de Merlande…

- **pour les paysages du Périgord sarladais :** en plus des sites inscrits des vallées de la Dordogne et de la Vézère, on peut citer : le site inscrit de la vallée de l'Enéa, le site classé du parc de Marqueyssac, le site inscrit du bourg de Berbiguières…

- **pour les Causses :** le site inscrit des sources de Ladoux.

La concentration sur le Périgord Sarladais des sites inscrits et classés est proportionnelle à la densité du patrimoine que recèle ce secteur du département.

Le réseau des sites du département de la Dordogne illustre également la diversité des caractères cités par la loi de 1930 et pouvant justifier une protection au titre des sites. En effet, on y trouve des monuments naturels tels que les rochers de Rocheyrel ou encore les sources de Ladoux, des sites d'intérêt historique tels que les bastides de Monpazier, de Domme mais également les sites archéologiques qui constituent certainement une singularité de la politique des sites départementale : la colline de Lascaux, la grotte de Font de Gaume et ses abords… Le caractère légendaire peut être illustré par le

Village de la Côle

Site classé rochers de Rocheyrel

et inscrits en Dordogne

Site classé du bois de la Garenne - Brantôme

Site classé du cimetière de Cercles

Site inscrit des Forges de Javerlhac

site du Roc Branlant dont le caractère pittoresque est certes important mais qui n'aurait pas une telle aura sans les nombreuses légendes qui l'entourent. Les grottes et leurs peintures et gravures justifient également le caractère artistique de la loi de 1930. Quant à la diversité des paysages ruraux de la Dordogne, elle a suscité la protection de nombreux sites au titre de leur caractère pittoresque : les cingles de la Dordogne, les falaises de la Vézère…

Les paysages sont aussi faits d'histoire et d'hommes qui ont marqué le temps et le territoire de leurs empreintes :

- L'héritage religieux au travers des églises, prieurés (prieuré de Merlande, chapelle St-Martin à Limeuil…)
- L'héritage des activités humaines, de l'industrie (forges à Javerlhac, moulin à Ste-Eulalie-d'Ans…)
- L'héritage des hommes de la préhistoire (grotte de Lascaux, grotte de Bara-Bahau, gisement de Cromagnon, du Moustiers…)

Mais ce premier constat laisse aussi apparaître :

- que les protections existantes couvrent insuffisamment le territoire par rapport aux enjeux patrimoniaux très forts du département.

- que des territoires remarquables caractéristiques et emblématiques des paysages du département ne sont pas ou peu protégés. Que dire de la faible densité de sites sur les territoires du Bergeracois et de l'est du Périgord cristallin ?

- que beaucoup de sites existants n'ont pas une envergure suffisante - périmètres trop petits, protection insuffisante - pour permettre une réelle prise en compte des enjeux paysagers et la préservation des qualités patrimoniales du territoire.

Site classé Roque St Christophe

Site inscrit du château de Biron

Programmes des nouvelles protections

La circulaire ministérielle sur les orientations de la politique des sites du 30 octobre 2000 prescrivait un bilan de la politique des sites existants et la définition de nouvelles protections sous forme de programme pluriannuel avec l'ambition d'atteindre 2 % du territoire national protégé en sites classés. Une liste indicative des sites majeurs restant à classer dans chaque région a été alors présentée en 2006 à l'occasion du Centenaire de la première loi sur les sites. En 2011, une nouvelle circulaire ministérielle, demandait l'actualisation de ces listes et les Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites ont validé des programmes de nouvelles protections au titre des sites constituant ainsi des orientations départementales pour la politique des sites.

Sur la base de ce travail, l'instruction du gouvernement du 18/02/2019 a publié une liste indicative de 350 sites remarquables pour lesquels le classement constitue une mesure de protection adaptée.

En Nouvelle-Aquitaine, 46 sites figurent sur cette liste.

Les sites inscrits peuvent aussi voir leur protection renforcée par un classement. Dans le cadre de leur protection tout ou partie des zones tampons des biens Unesco demeurent aussi classables.

Pour en savoir plus :
https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/44417

Carte départementale des sites Dordogne

Les numéros utilisés sur la carte correspondent aux numéros des fiches de cet atlas *(se référer à la liste page suivante).*

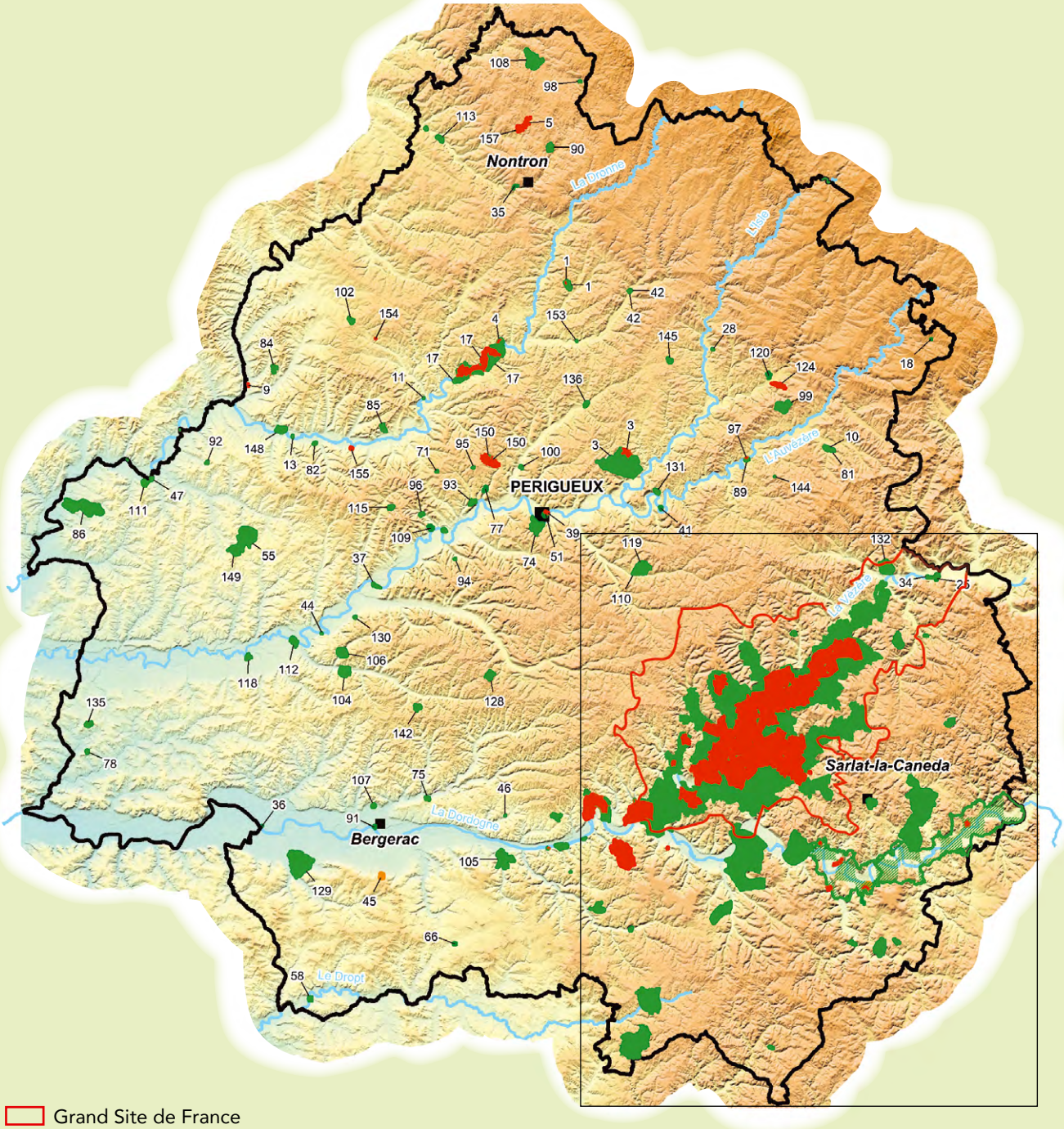

Grand Site de France
Vallée de la Vézère (72 300 ha)
sur 35 communes

Sites classés
Sites inscrits
Sites inscrits généralisés
Zones de protection

0 10 20 km

Fonds cartographique © IGN - BDCARTO®- BDCARTHAGE® : livraison 2012
Donnée : DREAL Aquitaine
Réalisé par : DREAL Aquitaine / MCE le 04/09/13
Réf. document : PCTSIG/vf/SPREB/24/IV/130819_CarteDept24_SCL-SIN_MNT

Carte départementale des sites Dordogne

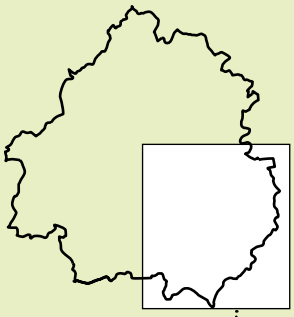

Les numéros utilisés sur la carte correspondent aux numéros des fiches de cet atlas *(se référer à la liste ci-contre).*

Agrandissement partie sud-est du département

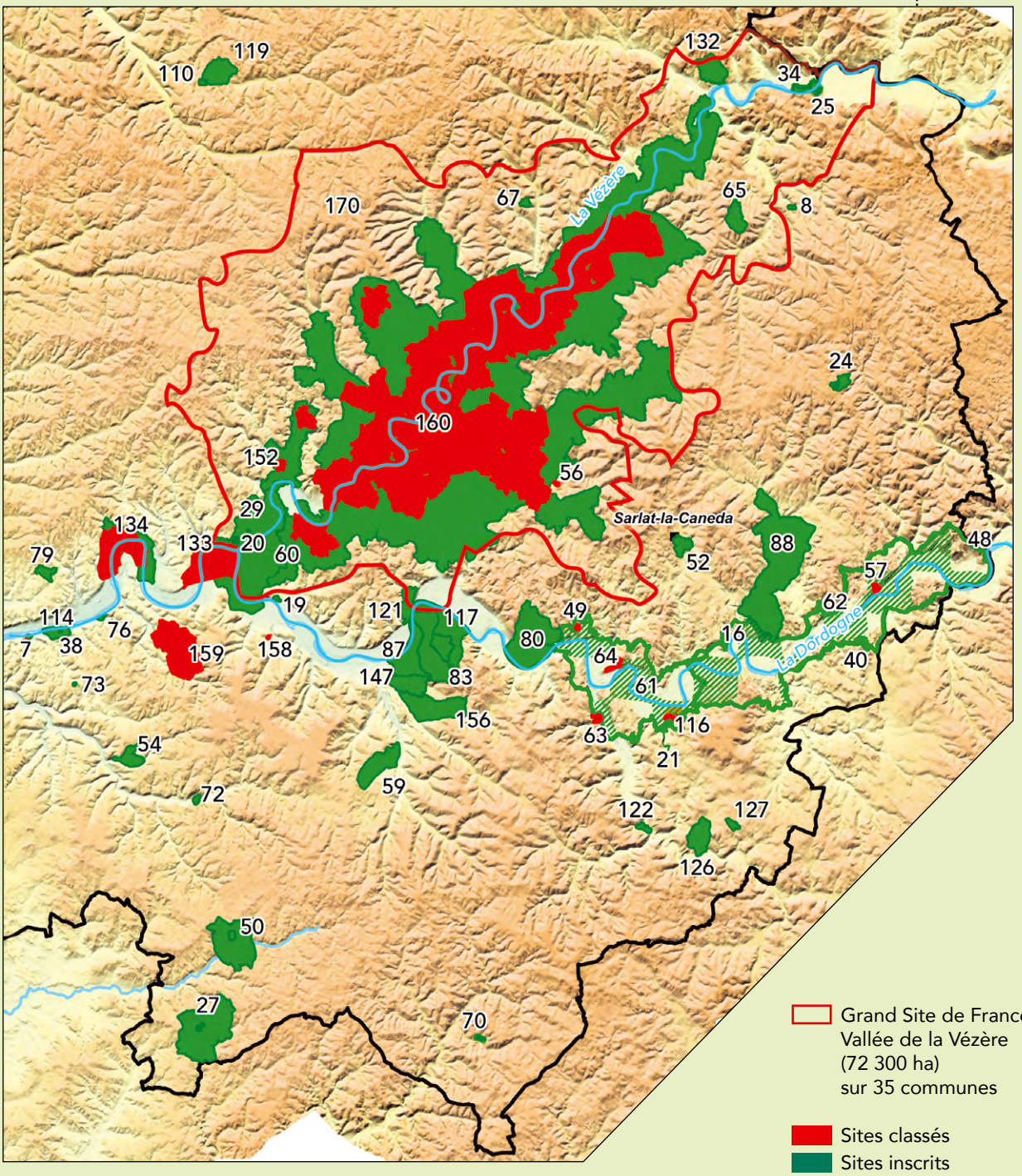

0 10 20 km

Grand Site de France
Vallée de la Vézère
(72 300 ha)
sur 35 communes

Sites classés
Sites inscrits
Sites inscrits généralisés
Zones de protection

Fonds cartographique © IGN - BDCARTO®- BDCARTHAGE® : livraison 2012
Donnée : DREAL Aquitaine
Réalisé par : DREAL Aquitaine / MCE le 04/09/13
Réf. document : PCTSIG/vf/SPREB/24/IV/130819_CarteDept24_SCL-SIN_MNT

Liste des fiches

Les fiches sont classées par ordre chronologique de protection des sites.
Une fiche peut traiter de deux sites lorsque ces sites sont proches l'un de l'autre.

Les fiches 18 et 36 ont été supprimées de cet atlas. Le Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 a mis fin à leur inscription à la liste des sites inscrits au titre de l'article L. 341-1 du code de l'environnement, en raison de leur état de dégradation irréversible.

01_ Allée plantée de tilleuls en bordure ouest de l'esplanade du château de Puyguilhem
Château de Puyguilhem et ses abords

02_● Gorges d'enfer

03_Rochers à cupules de Borie-Belet comprenant l'esplanade et la terrasse
Site de Lanmary

04_Bois de la Garenne - Brantôme

05_Grand étang - St-Estèphe

06_Roc Branlant, Chapelet du Diable, étang des Cygnes et ses rives sud et est

07_Falaise de Saint-Front-de-Colubry (partie)
Chapelle de Saint-Front

08_Site de la «Source de Ladoux»

09_Allée d'arbres à l'entrée du domaine de la Gauterie

10_Parc de Hautefort (partie boisée)

11_Rochers de Rocherel

12_● Roque-Saint-Christophe et Pas du Miroir

13_Allée d'arbres - Villetoureix

14_● Château de Fage (ruines) et ses abords

15_● Château de Laussel et ses abords

16_Village de Montfort

17_Village et rives de la Dronne
Vallée de la Dronne

~~18_Eglise et ses abords - St-Cyr-les-Champagnes~~

19_Village et ses abords - Coux-et-Bigaroque

20_Village - Limeuil

21_● Plantation routière bordant le C.D. 46, à l'entrée du bourg de Cénac

22_● Propriété et château de la Roque

23_● Château de Losse (abords)
Château de Losse et ses abords immédiats

24_Village de Salignac
Abords du village de Salignac

25_● Ville Haute - Terrasson

26_● Village de Saint-Léon, château de Clérans et terrains

27_Village et extension - Biron

28_Château, église et leurs abords - St-Jory-les-Jabloux

29_● Chapelle Saint-Martin et cimetière - Limeuil

30_● Château de Chaban

31_● Arrêtés ministériels du 28 juillet 1944
Falaises du Cingle et leurs abords immédiats
Falaises du Peuch et leurs abords immédiats
Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats
Rocher de la Peine et ses abords
Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats
Site des Eyzies
Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou et leurs abords immédiats

32_● Village du Moustier et rocher du Moustier

33_● Côte de Jord et ses abords

34_Bords de la Vézère

35_● Immeubles de Nontron

~~36_Ancien cimetière - St-Pierre-d'Eyraud~~

37_Château et son parc

38_● Eglise et ses abords - Pontours

39_Allées de Tourny

40_Château de Fénelon et ses abords

41_● Village - Le Change

42_Partie du village, bords de la Côle et terrains
Quartiers - St-Jean-de-Côle

43_● Allée d'arbres - Thonac

44_Eglise St-Pierre-et-Paul et ses abords - Sourzac

45_Zone de protection du château - Monbazillac

46_Eglise, ancien cimetière et ses abords - Cause de Clérans

47_Bords de la Dronne

48_Site du Pas du Raysse

● *Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère*

● *Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent*

● *Site désinscrit par Décret n° ??? en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent*

49_Grotte de Cro-Bique et ses abords immédiats
Grotte de Cro-Bique (extension)

50_Bastide (Monpazier) - extension

51_● Ensemble urbain - Périgueux

52_Ensemble urbain - Sarlat

53_● Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

54_Bourg et ses abords - St-Avit-Sénieur

55_Etangs et leurs abords - La Jemaye

56_● Breuil (cabanes en pierre)

57_Château de Roufillac

58_La bastide d'Eymet

59_Village et ses abords - Belvès

60_Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)

61_Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac

62_Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)

63_Parc du château de Lacoste

64_Parc du château de Marqueyssac

65_Village - St-Amand-de-Coly

66_● Bourg - Issigeac

67_● Bourg - Fanlac

68_● Hameau de Bousseyrial

69_● Village de Miremont-Haut

70_Place du marché - Villefranche-du-Périgord
Bastide - Villefranche-du-Périgord

71_Entrée du bourg - Mensignac

72_Village - Montferrand-du-Perigord

73_Bourg - Bourniquel

74_Rive gauche de l'Isle et camp de César

75_● Château de Grateloup et ses abords

76_Bourg et ruines du château - Badefols-sur-Dordogne

77_● Hameau les Andrivaux - Chancelade

78_● Château et son parc - Montpeyroux

79_Domaine des Landes

80_Bourg et ses abords - Saint-Vincent-de-Cosse

81_Bourg - Hautefort

82_Site de la Beauvière - Ribérac

83_Bourg et ses abords - Berguières

84_● Bourg - Lusignac

85_● Bourg - Montagrier

86_Vallée du Rieu-Négre

87_Vallon de la grande Marque
Commune de Marnac

88_Vallée de l'Enea

89_Bourg - Ste-Eulalie-d'Ans

90_Château de Leygurat

91_● Quartiers anciens - Bergerac

92_Bourg de Saint-Privat

93_Bourg (lieu-dits Annesse-Nord, Beaulieu-Nord, Beaulieu-Sud)

94_Bourg nord - Montrem

95_Bourg - La-Chapelle-Gonaguet

96_Site du But

97_Moulin à eau, bief et les abords du moulin

98_Bourg - St-Barthélemy-de-Bussière

99_Bourg et ses abords - Saint-Raphaël

100_Lieu-dit «Rivière nord»

101_● Grand Roc et Laugerie

102_Site du Sourbier

103_● Site des Blancs

104_Château de Montréal et ses abords

105_Village - Lanquais

106_Château de Maupas et ses abords

107_Site de la Catte

108_Etang de Grolhier

109_● Site du Brouillaud

110_Village - St-Pierre-de-Chignac

111_Site de la Lavalade

112_Château de Longua et ses abords

113_Site des Forges

114_Bourg - Pontours

115_Bourg - Saint-Aquilin

116_Capiol et zones de protection de Domme

117_Front de la Dordogne

118_Château des Fournils et son parc

119_Château de Lardimalie et son parc

● *Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère*

● *Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent*

● *Site désinscrit par Décret n° ??? en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent*

120_● Centre ancien - Excideuil
121_Site de Monsec
122_Centre ancien - Daglan
123_● Grotte de la Mouthe (Abords)
Abords de la Grotte de la Mouthe (extension)
124_Grotte de Sarconnat
125_● Colline de Lascaux
Lascaux (extension)
126_Site de Leyssalles
127_Bourg - St-Martial-de-Nabirat
128_Bourg - St-Maime-de-Pereyrol
129_Site de Perrou
130_Site de Fratteau
131_Château de Lauterie et ses abords
132_Château de Peyraux et ses abords
133_Cingle de Limeuil
134_Cingle de Trémolat
135_Bastide et ses abords - Villefranche-du-Périgord
136_Site de la roche Pontissac
137_● Falaise des Eymaries
138_● Grotte de Font-de-Gaume
139_● Vallon de la Combe
140_● Falaise des Eyzies
141_● Grotte de Combarelles
142_Site de la Grange
143_● Gorges de la Vézère
144_Site de Lachèze
145_Site de Lâge
146_● Château de Commarque et ses abords
Vallée de la Beune
147_Vallée de Pessat à Marcousin
148_Site de la Rivière
149_Site du Parcot
150_Prieuré de Merlande
Merlande
151_● Gouffre de Proumeyssac
152_Grotte de Bara-Bahau
153_Site de Las-Fons
154_Cimetière - Cercles
155_Gros-Bost
156_Site des côteaux - St-Germain de Belvès
157_Roc Branlant et ses abords
158_Grotte de Maxange et ses abords
159_Grotte de Cussac et ses abords
160_Vallée de la Vézère

● *Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère*

● *Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent*

● *Site désinscrit par Décret n° ??? en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent*

Mode d'emploi

Une fiche par site

Tous les sites de la région Nouvelle-Aquitaine ont fait l'objet d'un diagnostic entre 2005 et 2010. Les éléments de diagnostic ont été synthétisés dans des fiches. Chaque site fait l'objet d'une fiche, à l'exception des sites situés sur une même commune et présentant un lien étroit. C'est le cas par exemple des sites ayant fait l'objet d'une première protection puis d'une extension ou d'un renforcement de la protection existante.
Les fiches sont classées et numérotées par ordre chronologique des dates de protection dans le département.

Retrouvez les sites classés et inscrits en Nouvelle-Aquitaine

Chaque fiche comprend :

Informations générales

Le nom du site et le niveau de protection (inscrit ou classé)

Le numéro de la fiche correspondant à l'ordre chronologique des protections

La (ou les) commune(s) concernée(s)

Le(s) critère(s) ayant justifié la protection. Cette information est issue de l'arrêté ou du décret de protection.

Le type de site (cf page 10)

La date de la protection est indiquée et accompagnée de la nature du texte ayant instauré la protection. Il peut s'agir d'un arrêté ministériel (cas des sites inscrits et de certains sites classés) ou d'un décret du Conseil d'Etat.

La superficie : la surface du site est ici indiquée. Il s'agit de la surface du site calculée à l'aide du Système d'Information Géographique (SIG).

La référence du site correspond à sa codification dans le système d'information géographique et les banques de données de la DREAL.

Motivation initiale de la protection

Dans cette partie sont indiquées les motivations initiales de la protection. Ces informations proviennent du dossier de protection dont certaines parties sont citées dans leur version d'origine. Lorsque le dossier de protection ne renseignait pas sur les motivations exactes de la protection, des éléments d'informations sont toutefois apportés au vu du diagnostic et de l'intérêt que le site présente aujourd'hui.

Etat actuel du site

Le site est décrit tel qu'il se présentait l'année de l'élaboration de la fiche (2005, 2006, 2007, 2008, 2009 ou 2010). La date d'élaboration du bilan du site est indiquée sur chaque fiche. Les photos sont également datées, dans la mesure du possible.

Enjeux et préconisations

Les principaux enjeux du site sont décrits et des préconisations ou orientations de gestion données lorsqu'il y a lieu.

Localisation

Le périmètre de chaque site est indiqué sur un fond IGN 1/25000. Lorsque cela est possible, le périmètre est également présenté sur un plan cadastral (bd parcellaire IGN 2007 ou bien plan cadastral de l'époque de la protection). La date du plan est précisée dans la mesure du possible.

Autres renseignements

Les inventaires ZNIEFF, les sites Natura 2000, les monuments historiques, les ZPPAUP, les arrêtés de protection biotope, les sites UNESCO et autres protections concernant les sites sont indiquées à la fin de chaque fiche.

Fiches

Les fiches sont classées et numérotées selon l'ordre chronologique de protection des sites dans le département.
Une fiche peut traiter de deux sites lorsque ces sites sont proches l'un de l'autre.

Allée plantée de tilleuls
en bordure ouest de l'esplanade du château de Puyguilhem

Dordogne

FICHE 01

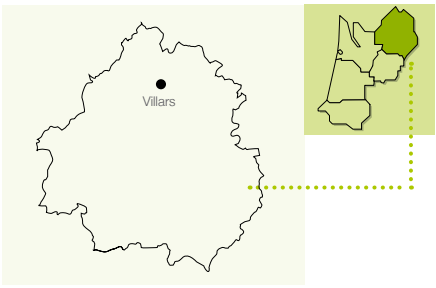

● Site classé

Château de Puyguilhem
et ses abords

● Site inscrit

Commune(s)
Villars

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque et historique

Type de site(s)
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
23 octobre 1931 (arrêté ministériel)
8 août 1945 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
0,1 ha / 44 ha

Référence(s) SIG
SCL0000675 / SIN0000028

Motivation initiale de la protection

2005

2005

Le rapport de 1945 de l'inspecteur des sites exprime la nécessité, en complément des efforts de protection et de restauration consentis sur le château, de préserver la forêt qui faisait l'objet de convoitises et risquait d'être coupée.

Le château de Puyguilhem a été construit à l'écart, à environ 100 m au nord du village. Il est implanté sur le flanc est d'un étroit vallon. En vis à vis, de l'autre côté, se trouve le hameau de Lafarge, tandis qu'à l'origine du vallon, à 800 m en amont du château, se trouve le lieu-dit « Sefon » qui semble attester de la présence d'eau (actuellement est représenté un étang sur la carte IGN). Le vallon présente un profil dissymétrique, le versant côté château étant plus abrupt, l'horizon reste assez ouvert vers le sud-ouest. Si les parcelles en pied de versant sont en prairie, l'ensemble du secteur est en majeure partie boisé. La route départementale RD3 circule dans le vallon, rive ouest. Le château de Puyghilhem est implanté à environ 30 mètres en dessous du haut de la colline, dominant le fil d'eau du vallon. Sa situation topographique est particulière, il a été bâti sur une rupture de pente, accusée par d'importants murs de soutènements, il est positionné dans une sorte d'alcôve.

Ce motif de relief qui libère une terrasse de forme semi-circulaire, n'est pas complètement artificiel puisqu'il est relayé en contre-haut par une inflexion du versant. A l'arrière du château, côté nord, se développe « l'esplanade », une terrasse étroite, de forme courbe, adossée au versant, d'environ 30/40 mètres de large et 200 mètres de longueur. C'est cette terrasse qui portait le triple alignement de tilleuls classé en 1931 et aujourd'hui très lacunaire.

DREAL Aquitaine

Etat actuel du site

2005

Des bâtiments annexes sont disposés autour de l'alcôve de la terrasse, dont une maison d'habitation pour le gardien et d'autres qui semblent réservés à l'accueil du public. Le pigeonnier n'est pas implanté sur cette alcôve, il est situé en contrebas du château, légèrement au nord-ouest, dominant les prairies du vallon.
Les espaces proches ont fait l'objet de restaurations, dans l'esprit des interventions aux abords, avec un travail de topiaires sur la terrasse inférieure et des aménagements dans le même esprit le long de la façade est.

L'espace de la terrasse qui portait le triple alignement de tilleuls est complètement fermé par le boisement des versants. Si la partie amont était déjà boisée au moment des protections, la partie aval se referme progressivement par des boisements spontanés. La disposition topographique subtile de cette terrasse légèrement courbe et la façade du château à l'extrémité sud restent des paramètres forts.
Le site inscrit s'étend à l'est jusqu'au sommet de la colline, limité par un chemin agricole, et à l'ouest jusqu'à la RD3. A l'extrémité de l'esplanade, côté nord, il se prolonge jusqu'à la digue aval de l'étang de Sefon. Le chemin agricole représenté sur la carte IGN, qui permettrait de parcourir le site à flanc de versant entre bois et prairie de vallon n'est pas (plus) accessible depuis l'esplanade.
Le site se referme progressivement. Le boisement « descend » vers le vallon, et le vallon lui-même est comblé par une saulaie qui se développe sur le fil d'eau. Différents vestiges dont un canal d'amenée d'eau et une construction maçonnée de forme rectangulaire sans couverture, en lien avec le passage du canal, se situent en contrebas de l'esplanade.
A l'aval du château, le vallon est entièrement en prairie, il présente des ondulations plus ou moins logiques avec les courbes générales du relief. Le mur de soutènement de la route est bien construit, avec une belle maçonnerie en pierre structurée par des harpes en pierre de taille. Le passage du GR qui traverse le vallon au niveau du château n'est pas très visible.

Les abords du château sont bien entretenus, simplement, les motifs de topiaires sont taillés. Les parties en prairie semblent fauchées. Par contre, les boisements semblent peu entretenus.

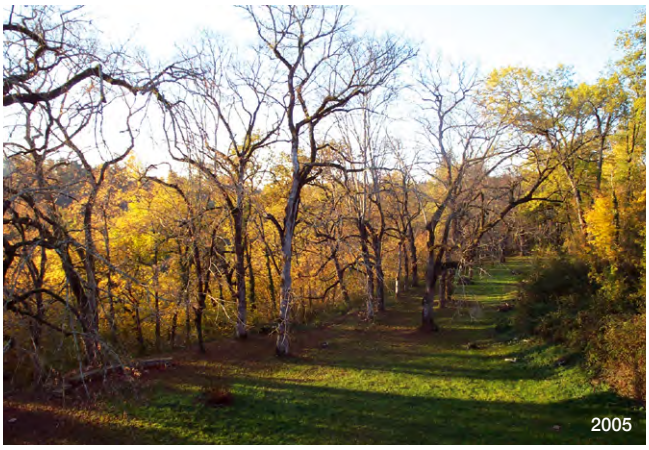
2005

Le site classé de l'allée de tilleuls est quant à lui très altéré, les tilleuls ont disparu ou sont en mauvais état. L'alignement le plus à l'est a été dégagé récemment. L'espace de la terrasse est complètement fermé par le boisement des versants. La disposition topographique subtile de cette terrasse légèrement courbe et la façade du château à l'extrémité sud restent des paramètres forts : il suffirait donc de prévoir le renouvellement de cette structure végétale pour retrouver les qualités du site classé.

Enjeux et préconisations

Le château est une propriété d'état, c'est un bel exemple d'architecture de la Renaissance. Les abords ont été traités dans cet esprit de la Renaissance, mais le site semble laissé pour compte. Il serait intéressant de conduire une étude pour comprendre les différents vestiges en place (comme les vestiges du système hydraulique, le bel appareil du mur en contrebas de la RD3 avec des harpes en pierre de taille), de manière à établir une gestion pertinente du site : en particulier la maîtrise de la forte dynamique de fermeture.

Afin de restituer la structure végétale, le renouvellement de l'alignement de tilleuls qui constitue le site classé est nécessaire. Le recépage ou le remplacement pied à pied ne peut pas donner satisfaction. Pour retrouver les qualités du site, il est essentiel de replanter les alignements en choisissant la bonne variété de tilleuls (a priori tilia cordata par exemple et éviter le tilleul à larges feuilles ou le tilleul argenté).

Rédaction 2006

Allée plantée de tilleuls en bordure ouest de l'esplanade du château - Château de Puyguilhem et ses abords

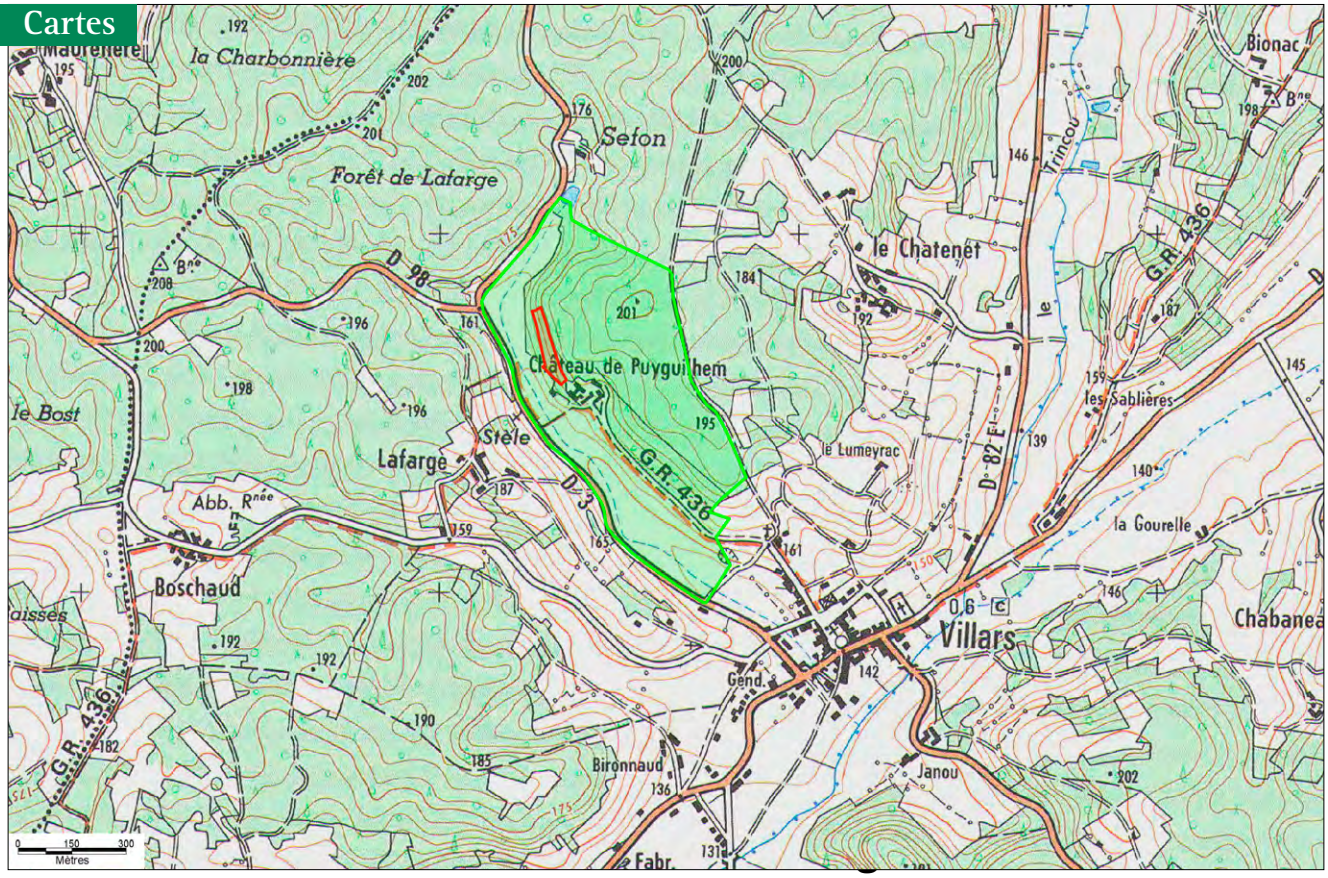

© IGN scan 25® 2007

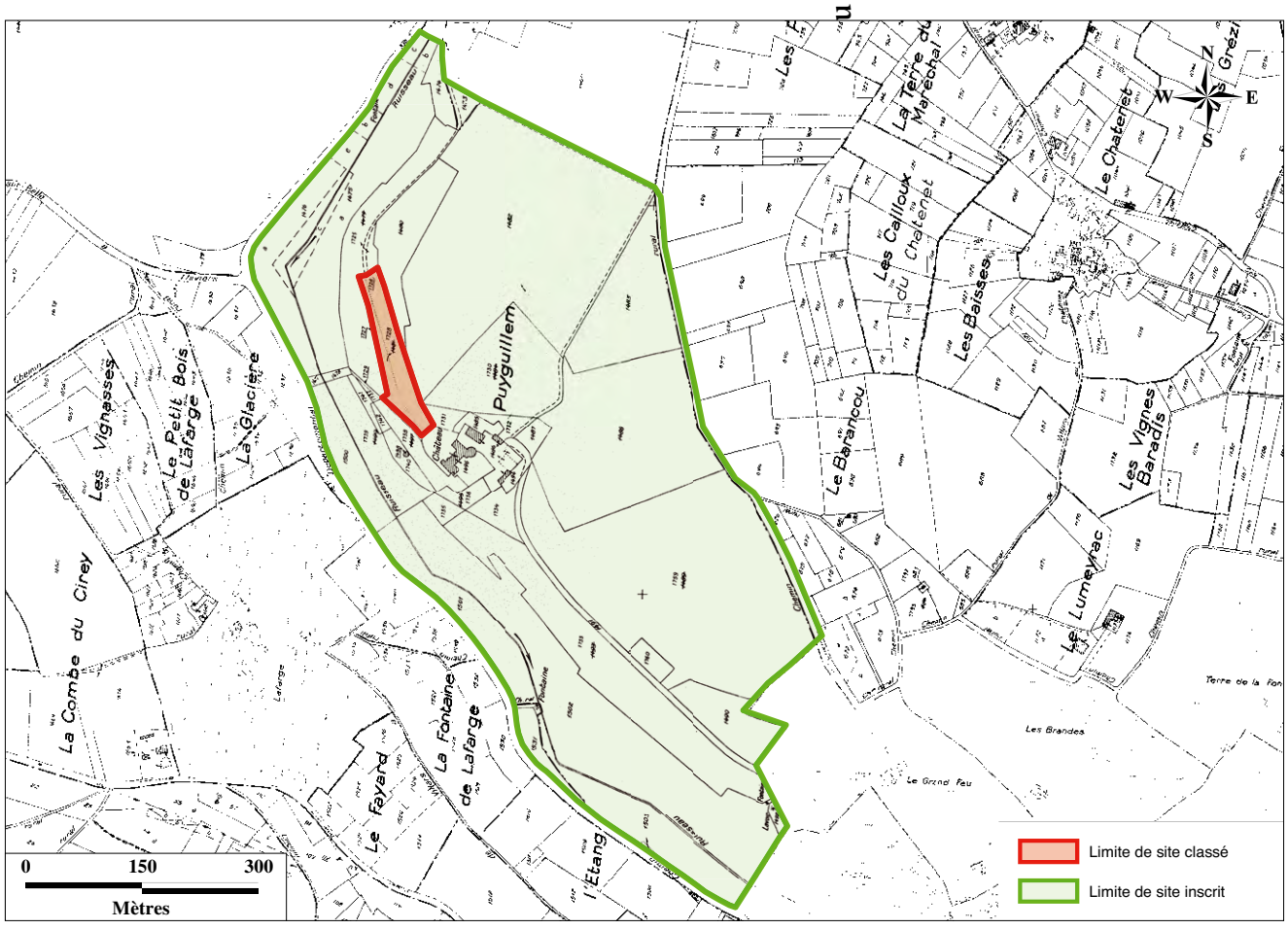

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH C Château de Puyguilhem (20 mars 1912)

Gorges d'enfer

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

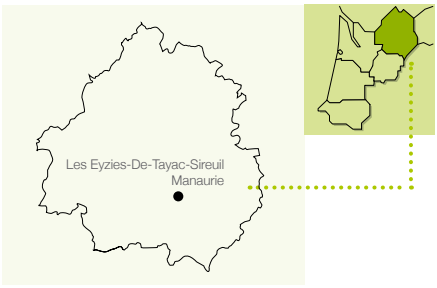

Commune(s)
Les Eyzies-De-Tayac-Sireuil, Manaurie

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque, historique et artistique

Type de site(s)
M | Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
24 août 1931
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
6 ha

Référence(s) SIG
SCL0000571

Motivation initiale de la protection

Les falaises, qui marquent l'entrée nord des Eyzies de Tayac, sont connues dans le monde entier pour les richesses préhistoriques exceptionnelles qu'elles renferment.
Le Lieu-dit « Gorges d'enfer » offre un paysage de vallon encaissé dans lequel coulent plusieurs sources. Ce vallon offrait les conditions idéales pour l'installation des hommes. En plus de la proximité de la Vézère et de la présence de sources, les hommes préhistoriques ont pu y trouver des abris sous roches et des grottes.
Parmi ces abris et grottes, on notera en particulier la présence du Grand Abri parmi l'un des plus grands de France et l'abri du Poisson dans lequel figure l'une des rares représentations de poissons. Cet abri fut découvert en 1892 et ce n'est que 20 ans plus tard que l'on s'aperçut de la présence de cette belle gravure de saumon.

Etat actuel du site

Le site est actuellement difficilement accessible au public. Un petit sentier mène à la porte de l'abri du Poisson. De l'autre côté, le GR permet de remonter le vallon.
La végétation a beaucoup poussé et masque en partie les parois rocheuses du vallon. Le fond du vallon est quant à lui grillagé et présente diverses installations à l'abandon.
L'abondance de la végétation arborée nuit à la compréhension du site, haut lieu inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (abri du Poisson).

Enjeux et préconisations

Il serait bon de procéder à une éclaircie vigoureuse parmi les arbres bordant les falaises afin de rendre les parois accessibles au regard du promeneur, et de mettre en valeur ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Rédaction 2005

© IGN scan 25® 2007

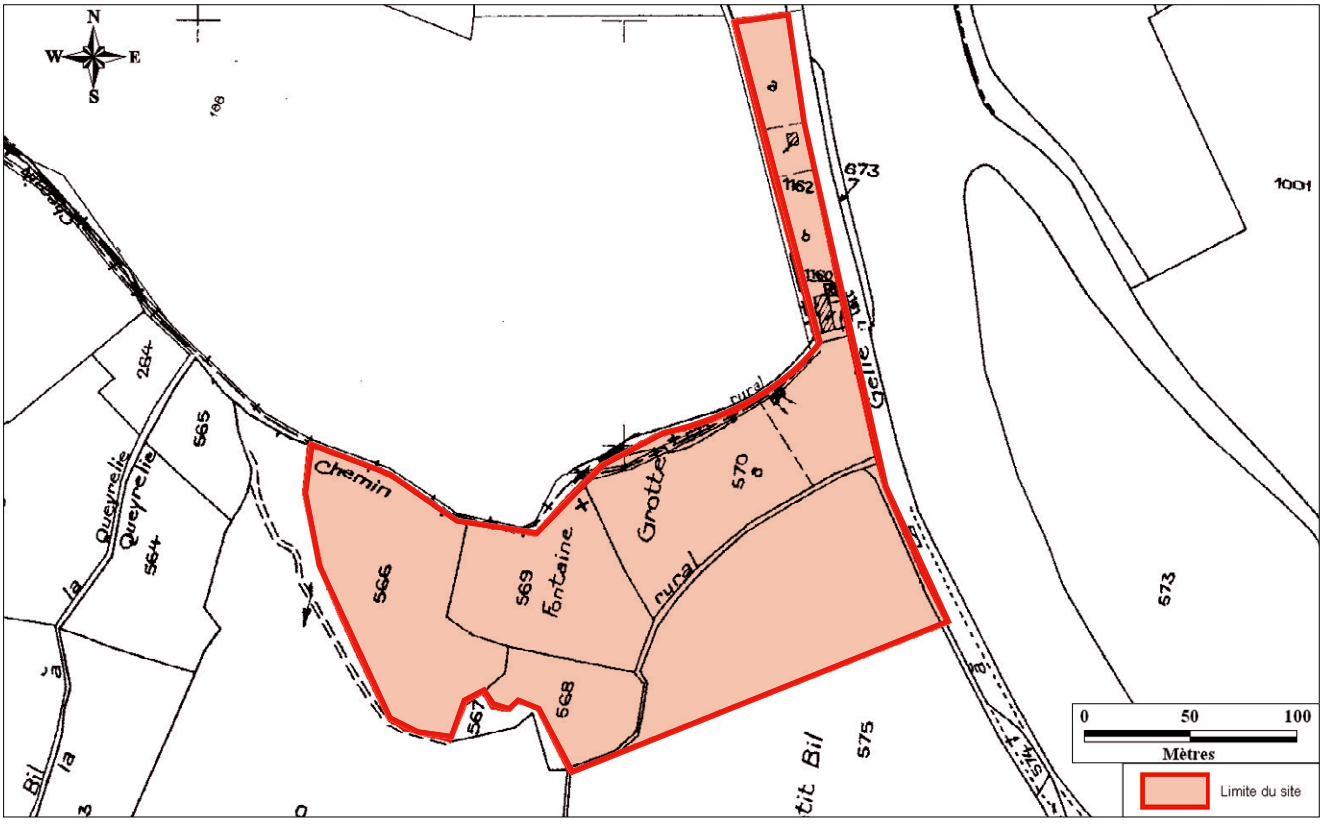

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) LA VEZERE

(ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES ET DE MANAURIE

Monuments historiques

MH C Abri à sculpture dit «Abri du Poisson» et abri Lartet (25 août 1937).

MH C Grotte d'Abzac (31 juillet 1934).

MH C Grotte et gisement de l'Oreille d'Enfer (23 août 1932).

Autres protections

ZPPAUP des Eyzies

(Site Inscrit) Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats

(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

UNESCO : Sites préhistoriques et grottes ornées de la Vallée de la Vezère, abri du poisson (1979)

Rochers à cupules de Borie-Belet
comprenant l'esplanade et la terrasse

● Site classé

Site de Lanmary

● Site inscrit

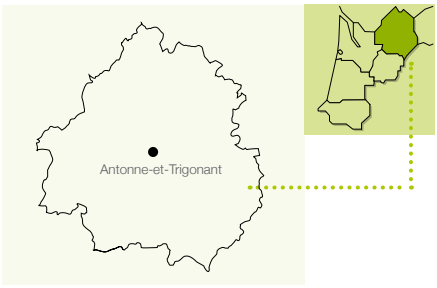

Commune(s)
Antonne-et-Trigonant

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque et légendaire

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
8 septembre 1932 (arrêté ministériel)
10 mai 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
47 ha / 912 ha

Référence(s) SIG
SCL0000571 / SIN0000031

Motivation initiale de la protection

Le site classé des Rochers à cupules :
La présence de rochers à cupules à Borie-Belet comprenant l'esplanade et la terrasse qui en compte 15 groupées autour de rochers aménagés par l'homme, ainsi que le coteau du « Roi des Chauzes » ont justifié le classement de cette zone. En effet, il existe des légendes autour de ces différents lieux : des scènes de sacrifice auraient eu lieu sur le rocher à cupules et le Roi des Chauzes aurait son trône dans la forêt...

L'inscription de la forêt de Lanmary :
Dans les années 1970 après avoir submergé celle de Trélissac, l'extension de l'agglomération de Périgueux le long de la N21 commence à gagner la commune d'Antonne et Trigonant. Les espaces naturels agricoles et l'habitat traditionnel disparaissent ainsi les uns après les autres dans ce secteur.
L'un des derniers ensembles qui subsistaient alors sur le territoire d'Antonne et Trigonnant se trouvait en bordure de la petite route D69 côté sud entre Laurière et les Pile, et en particulier dans les vallonnements qui encadrent le hameau de la Ravine. Il s'agissait de la bordure orientale de la forêt domaniale de Lanmary, se développant à partir du préventorium dans des mouvements de terrain alternativement cultivés et boisés qui offraient un but de promenade à peu près intact. Ce secteur était sans doute du point de vue de l'écologie, de l'harmonie et du paysage, le plus intéressant de la commune (d'après Extrait du rapport de la Commission départementale des sites de 1979).
Le site classé des rochers à cupules est entièrement compris dans le site inscrit de la forêt de Lanmary.

Etat actuel du site

Les sites classé et inscrit ont conservé leurs qualités paysagères et naturelles. La tempête de décembre 1999 a cependant modifié le paysage mais la régénération naturelle et les plantations permettront rapidement de panser les plaies de la forêt.

Enjeux et préconisations

L'enjeu principal réside dans la reconstitution de la forêt qui devra privilégier des essences adaptées aux conditions de sol et de climat. Il sera nécessaire également de mettre en valeur ce patrimoine perdu dans la forêt. Quant à l'urbanisation, les sites ont été bien conservés jusqu'à présent et elle devra rester en dehors du périmètre inscrit si l'on veut conserver l'esprit naturel et paisible des lieux. Enfin, il est à noter que le périmètre du site classé n'englobe pas les éléments d'intérêt qui ont justifié son classement : une requalification du site est nécessaire.

Rédaction 2005

Cartes

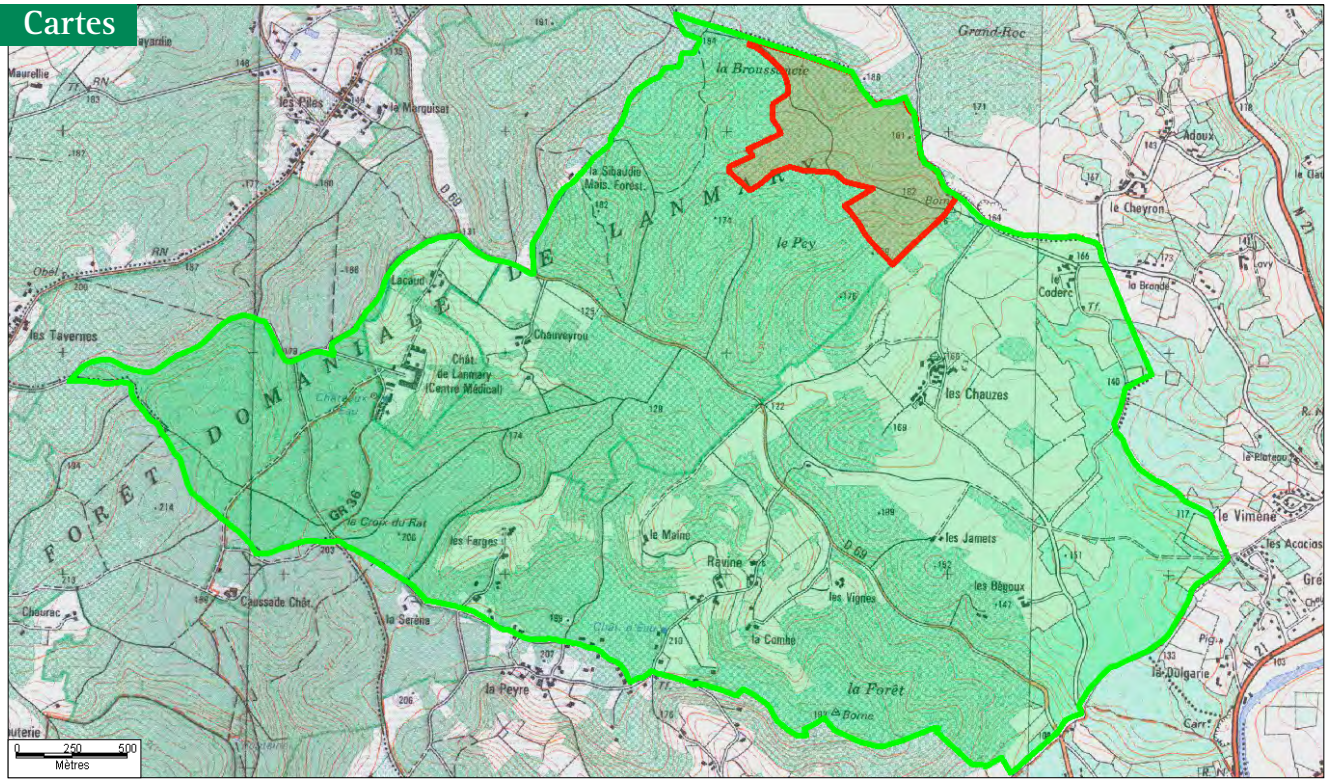

© IGN scan 25® 2007

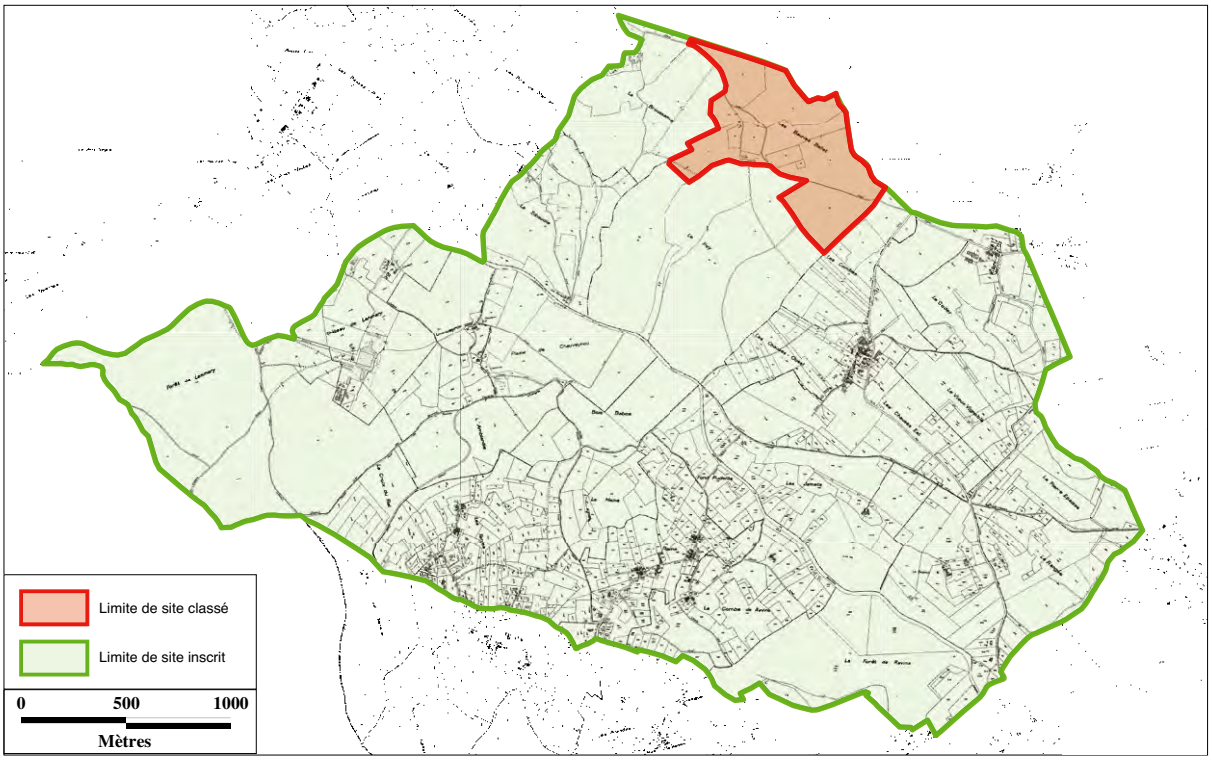

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 2) CAUSSE DE SAVIGNAC
(ZNIEFF 2) FORET DOMANIALE DE LANMARY

Bois de la Garenne

Site classé

Commune(s)
Brantôme

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type de site(s)
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
27 décembre 1932 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
3,5 ha

Référence(s) SIG
SCL0000515

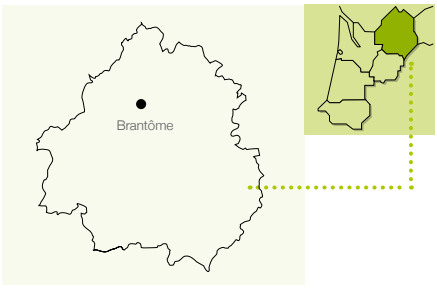

Motivation initiale de la protection

Le bois de la Garenne domine l'Abbaye de Brantôme et constitue l'arrière-plan de ce monument. On peut imaginer que cet espace boisé a été classé afin de préserver un écrin naturel autour de Brantôme.

Etat actuel du site

Le site longe la Dronne et est inclus dans le site inscrit de la vallée de la Dronne. Il comprend des falaises et les cavités qui l'accompagnent, et les bois qui surmontent les falaises. Ces bois sont essentiellement constitués d'essences feuillues (hêtres, chênes) dont les couleurs varient avec les saisons et participent à l'intérêt de Brantôme. Les boisements du site classé sont en contact avec le clocher de l'abbaye.

Enjeux et préconisations

Il est important de conserver un couvert continu dans ces bois et d'éviter toute coupe massive. Une gestion en forêt irrégulière permettrait parfaitement de préserver le rôle d'écrin joué par ce peuplement. Enfin, la position en surplomb implique un entretien régulier du peuplement afin de prévenir la chute d'arbres sur le clocher notamment.
Des travaux de nettoyage du bois ont été réalisés en 2009.

Rédaction 2007, mise à jour 2009

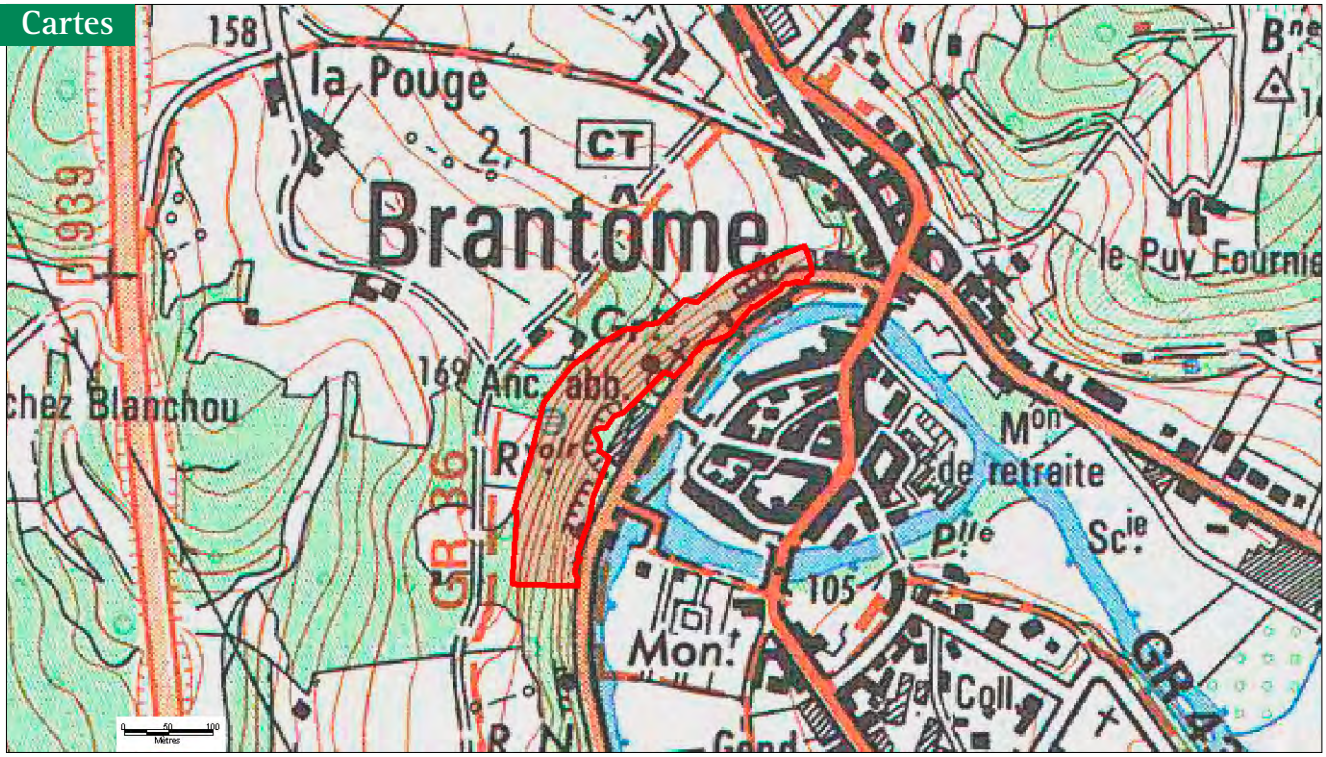

© IGN scan 25® 2007

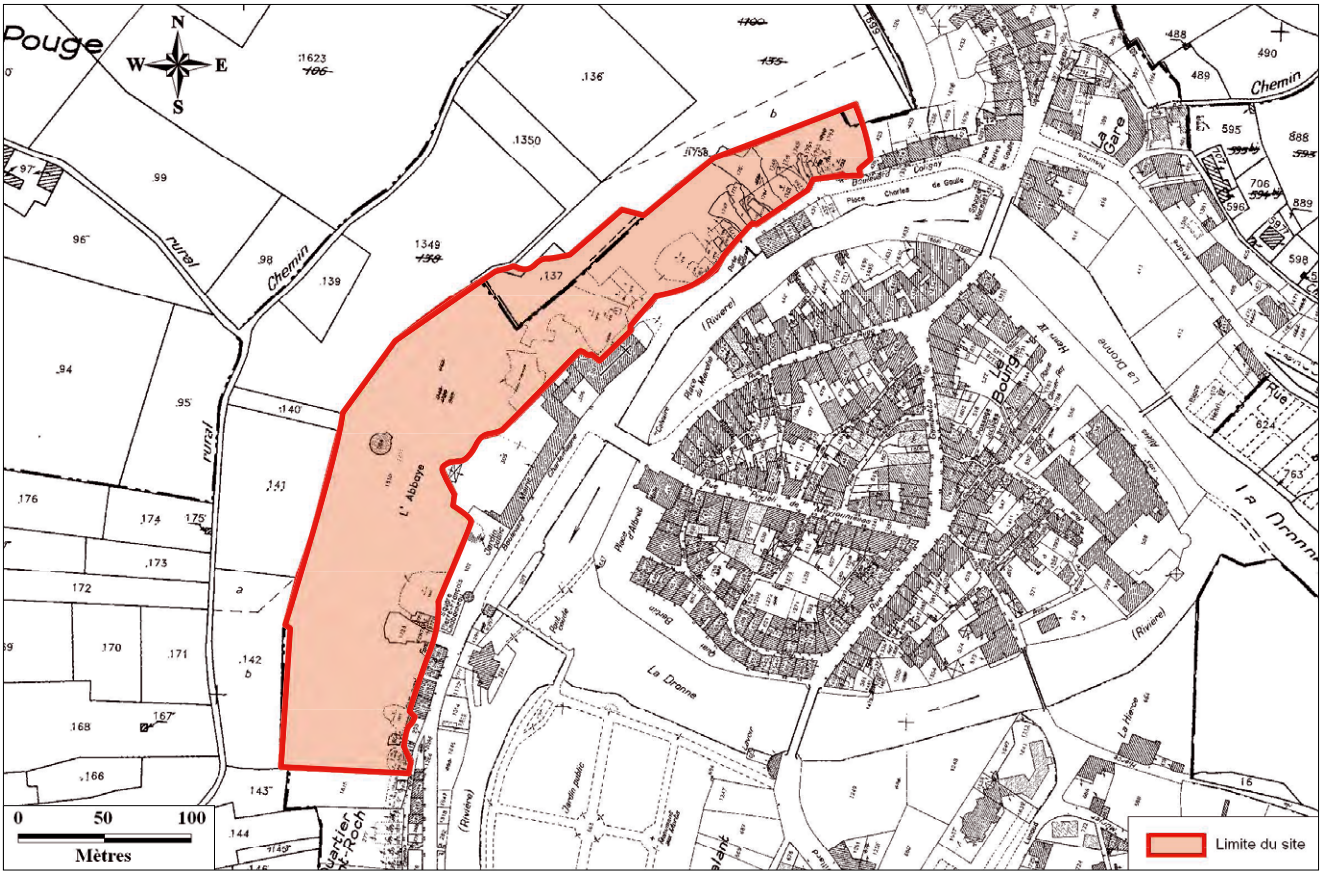

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Autres protections
(Site Inscrit) Vallée de la Dronne
ZPPAUP de Brantôme

Grand étang - St-Estèphe

Site classé

Commune(s)
Saint-Estèphe

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type de site(s)
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
24 janvier 1934 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
21 ha

Référence(s) SIG
SCL0000607

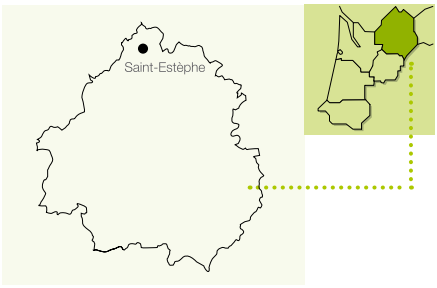

Motivation initiale de la protection

Le Grand étang de Saint-Estèphe participe au paysage caractéristique du nord du Périgord Vert où alternent forêts, prairies et étangs. Il attire les promeneurs pour son calme et son panorama reposant.

Le classement de cet étang a eu lieu à la même époque que la protection au titre des sites du Roc Branlant et de l'Etang des cygnes, situés à proximité.

Etat actuel du site

Le site est actuellement délimité à l'ouest par une digue récemment rénovée, une plage et un camping. Dès que l'on s'éloigne du village, les rives de l'étang redeviennent naturelles et offrent un paysage boisé. Des projets de mise en valeur touristique ont été réalisés ces dernières années afin de favoriser l'attractivité de ce site.

Enjeux et préconisations

Les travaux d'aménagement touristiques et hydrauliques doivent respecter les caractéristiques du site et particulièrement la dominante naturelle de ces espaces. Il convient pour cela d'utiliser des essences locales pour les plantations, des matériaux locaux pour les chemins et surtout d'éviter une trop grande artificialisation…

Rédaction 2005, mise à jour 2009

Cartes

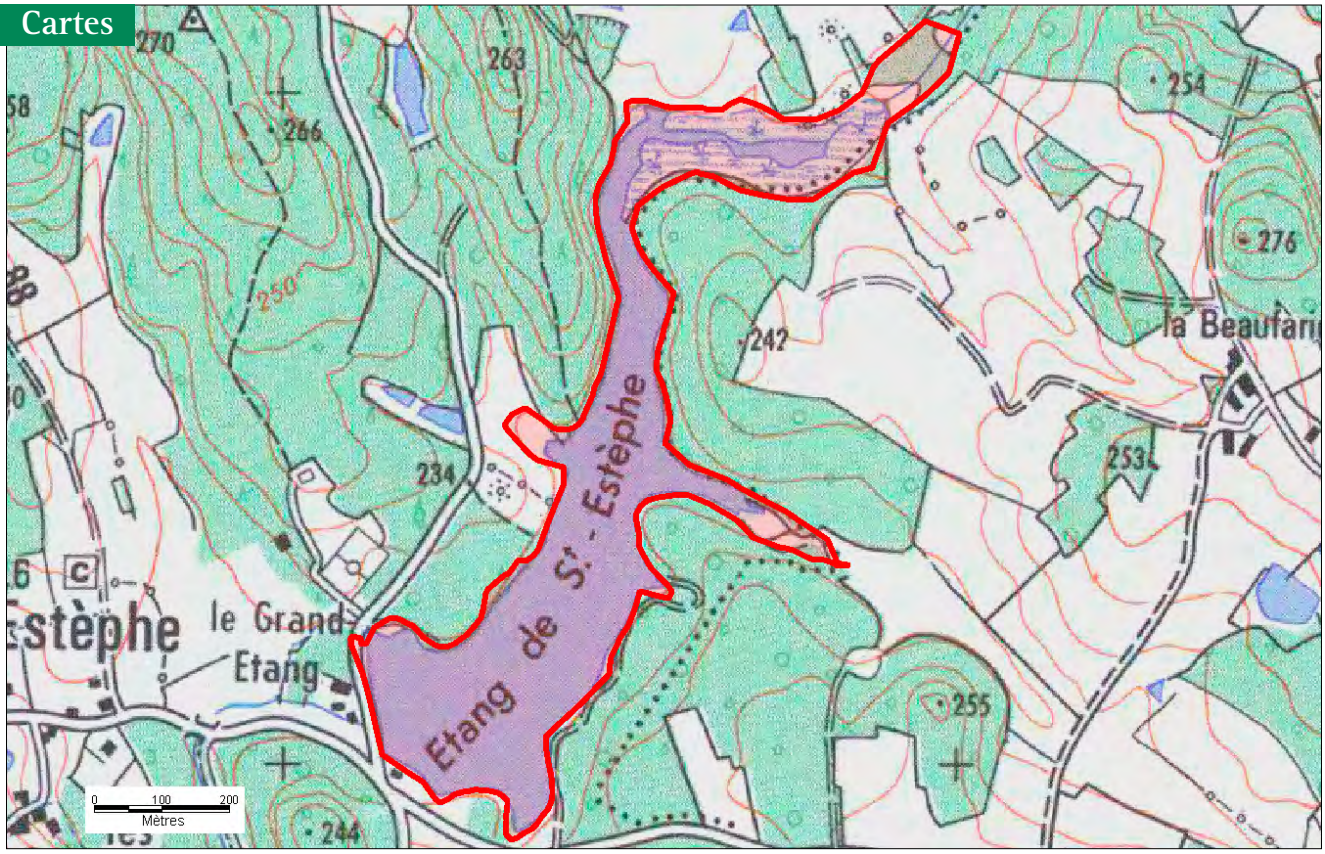

© IGN scan 25® 2007

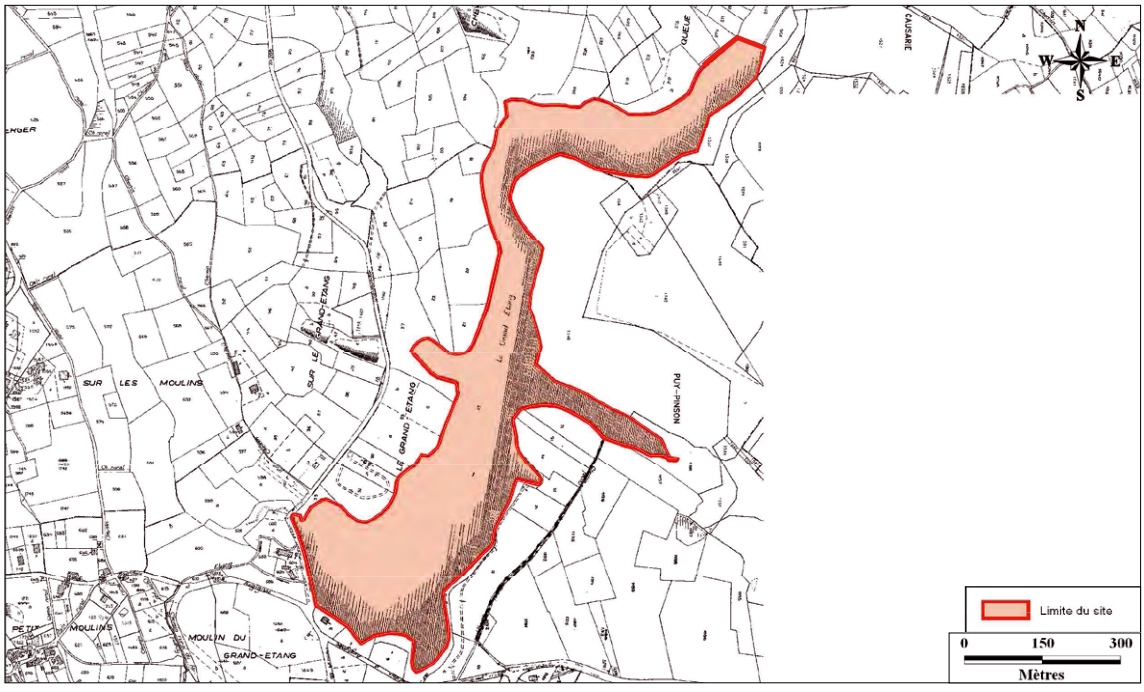

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Grand étang - St-Estèphe

FICHE 05

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(ZNIEFF 1) VALLEES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BANDIAT

Autres protections

PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Roc Branlant,
Chapelet du Diable, étang des Cygnes

● Site inscrit

Roc Branlant, Chapelet du Diable, étang des Cygnes et ses rives sud et est

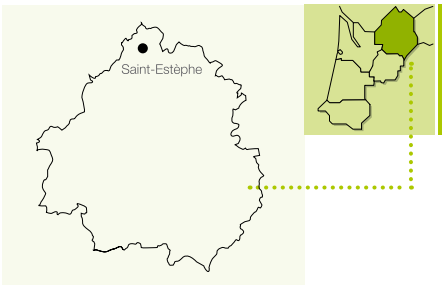

● Site classé

Commune(s)
Saint-Estèphe

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque et légendaire

Type de site(s)
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers
M | Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
5 mai 1934 (arrêté ministériel) - Site inscrit
24 mai 1934 (arrêté ministériel) - Site classé

Superficie(s)
3 ha / 15 ha

Référence(s) SIG
SIN0000016 / SCL0000616

Motivation initiale de la protection

Le caractère pittoresque de ce Roc en équilibre et de cet écoulement de rochers à proximité d'un charmant étang est indéniable même si nous ne possédons plus les raisons exactes qui ont motivé la protection de cet ensemble.
Au site du Roc Branlant et du chapelet du Diable sont également associées de nombreuses histoires populaires qui font la renommée et l'intérêt de ce site. Ainsi raconte-t-on que le Diable aurait terrorisé un moine et en prenant la fuite, ce dernier aurait jeté son chapelet béni à la face du Diable. Le chapelet se brisa et les perles se dispersèrent en un sentier longeant la rivière.
L'origine du Roc Branlant a également fait l'objet de plusieurs ouvrages confrontant les thèses d'une origine géologique ou archéologique.

Etat actuel du site

Le paysage caractérisant le site est celui d'un milieu boisé marqué par :
- une végétation diversifiée : chênes pédonculés, châtaigniers, charmes et pins intimement mélangés,
- sa luminosité puisque la tempête de 1999 y a créé de nombreuses trouées,
- une strate arbustive très présente qui invite le promeneur à rester sur les sentiers marqués,
- une ancienne châtaigneraie cultivée, constituée maintenant de très vieux arbres et ayant retrouvé l'aspect de la forêt,
- une régénération de la végétation spontanée, marquée par la présence de semis dans les trouées.
- l'irrégularité des diamètres et des classes d'âge des arbres : en effet, des arbres d'âge différent se côtoient.

L'entrée principale du site est située au nord, en contrebas du Grand Etang. On pénètre dans le site en longeant la rivière que l'on devine, cachée derrière l'épaisse barrière de buissons. Une ouverture dans le mur de végétation confirme au promeneur la présence d'une eau courante. La première partie de la promenade se fait donc en suivant la rivière dans un espace très ouvert. Puis quelques pas plus loin, le couvert forestier se referme et l'on se retrouve dans une ambiance forestière propice à la marche.

Le premier virage à droite passé, le promeneur découvre, posé en équilibre à quelques mètres de la rivière, un énorme rocher granitique, le Roc Branlant. Et ce rocher, dit-on, par une pression suffisamment forte se met en mouvement sans jamais dévaler la pente.

Une fois à proximité du Roc, la perspective s'ouvre en contrebas et laisse apparaître un chaos granitique. Cette coulée de rochers granitiques, le Chapelet du Diable, masque une rivière dont seul le bruit trahit la présence.

En suivant le Chapelet du Diable, le promeneur arrive à l'extrémité nord de l'Etang des Cygnes et en contrebas du village des Petits Moulins. L'Etang des Cygnes, par sa position en fond de vallon confiné, offre un paysage calme, à taille humaine. Quant au village des Petits Moulins, il est important de noter la cohérence existant entre sa présence et la proximité de la rivière.

Enjeux et préconisations

Par ailleurs, le site actuellement protégé au titre de la loi de 1930 est longé par un canal très ancien qui prenait son alimentation dans le ruisseau La Doue, entre l'entrée du site et le Roc Branlant. Ce canal servait a alimenté le village des Petits Moulins et les trois moulins qui le constituaient. Ce canal, situé en-dessous de la route qui relie le bourg au Grand Etang, se déversait dans une écluse où les eaux étaient mises en réserve. Cette écluse est actuellement asséchée, tout comme le canal, mais elle reste bien visible à l'entrée du chemin qui descend vers les Petits Moulins. L'eau descendait ensuite de l'Ecluse vers les trois moulins en empruntant un canal maçonné profond et se déversait dans un petit étang au pied de la colline qui supporte le bourg et l'église.

Ces moulins ont fonctionné jusqu'aux années 1950 pour moudre le blé mais à l'origine, il semble qu'ils aient servi à la fabrication du papier. Les actes de baptêmes, mariages et décès de la commune de St-Estèphe ont révélé la présence de papetiers dans le village dès 1652 ainsi que la présence d'une fabrique de tissus et teinturerie qui remonterait au XVIII^{e} siècle. Enfin, la présence d'une forge semble avérée également au sud de l'étang des Cygnes.

Le ruisseau du Grand Etang qui passe sous le Chapelet au Diable, à côté du Roc et se déverse dans l'Etang des Cygnes est dévié en partie pour alimenter les moulins du village des Petits Moulins. Aussi y a-t-il une cohérence entre ces éléments : la rivière, le canal, l'Etang des Cygnes et le village des Petits Moulins.

Les protections existantes mériteraient d'être harmonisées et étendues au village des petits moulins et au système hydraulique. Une nouvelle protection sera effective en 2011.

La forêt constitue le milieu dominant sur le périmètre du nouveau site et confère au lieu son caractère naturel.
Aussi les objectifs de la gestion devraient être de conserver le caractère naturel et boisé du site, de maintenir la diversité de la végétation, de conserver la vieille châtaigneraie située au sud du site et de garantir la sécurité les abords des sentiers fréquentés par des entretiens appropriés.

Rédaction 2007 mise à jour 2010

Cartes

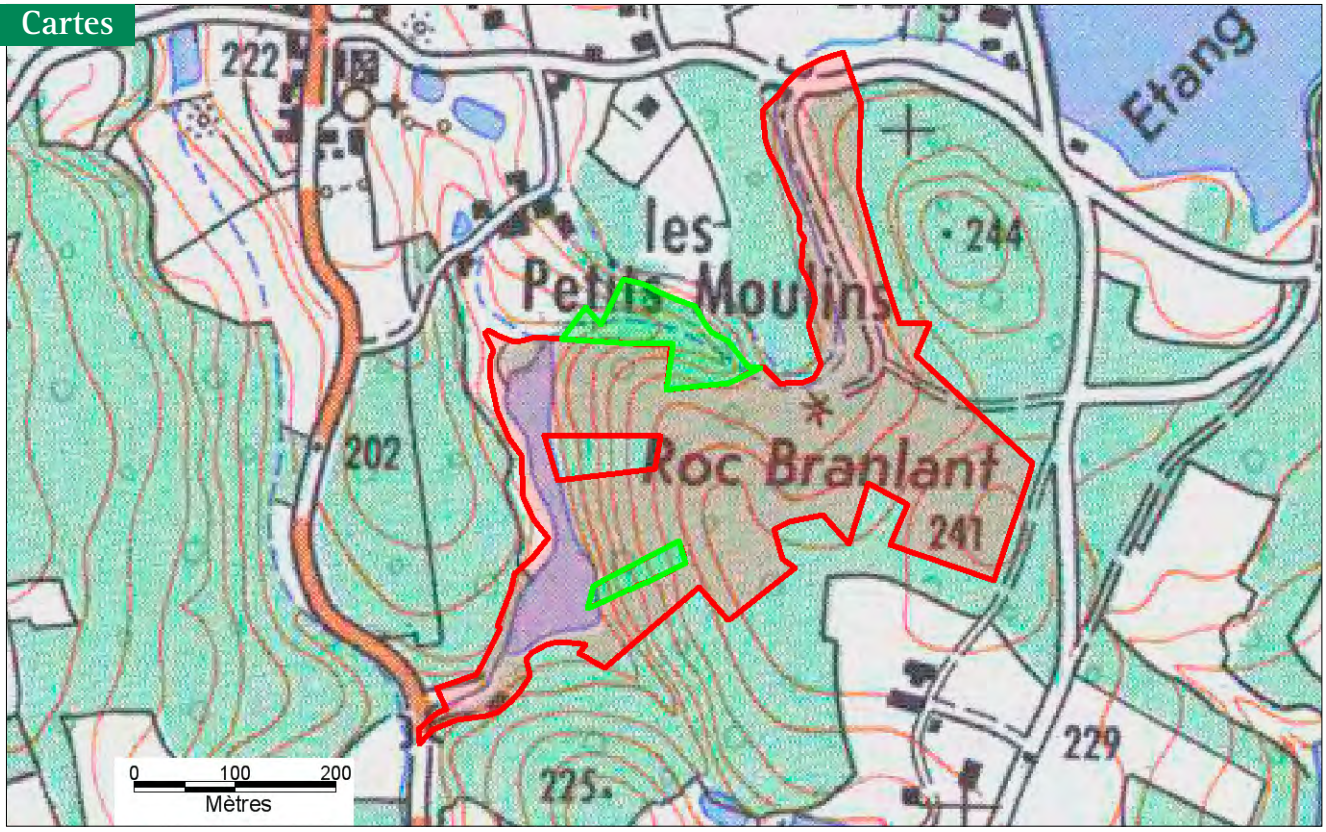

© IGN scan 25® 2007

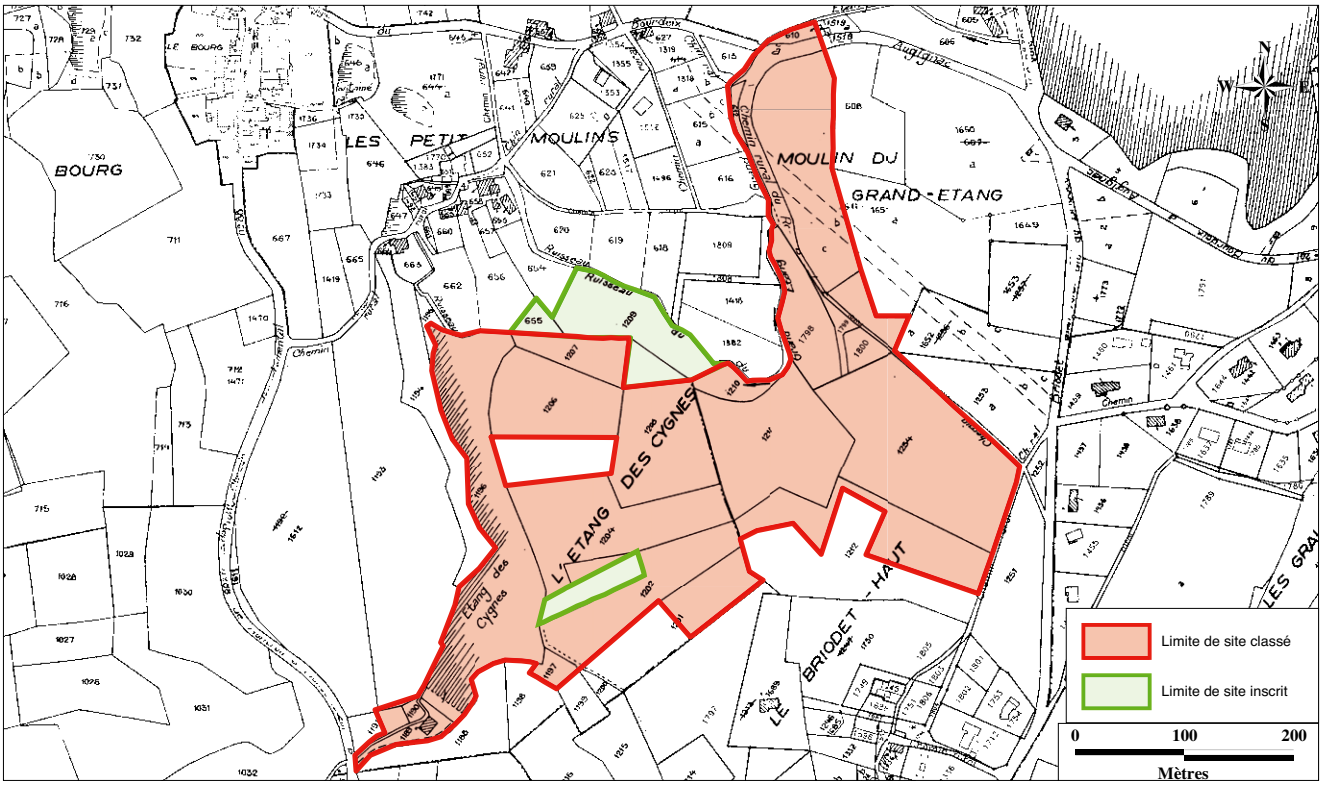

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) VALLEES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BANDIAT
Autres protections
PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Falaise de St-Front-de-Colubry (partie)

● Site classé

Chapelle de St-Front

● Site inscrit

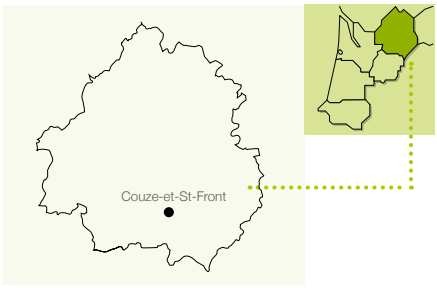

Commune(s)
Couze-et-St-Front

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
30 juin1934 (arrêté ministériel)
20 avril 1983 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
0,2 ha

Référence(s) SIG
SCL0000590 / SIN0000058

Motivation initiale de la protection

2003

2003

La falaise de St-Front a très certainement été protégée par classement en 1934 car elle offrait un panorama exceptionnel sur la vallée de la Dordogne et la commune de Lalinde.

Le rapport de présentation pour l'inscription de la chapelle (1982) apporte les éléments suivants : « La Chapelle de Saint-Front, sis sur la commune de Couze et St-Front, se trouve en fait à proximité immédiate du bourg de Lalinde dont elle n'est séparée que par la Dordogne.
Du haut du promontoire rocheux où elle repose, un vaste panorama se développe et permet de remonter très en amont dans la vallée.
La chapelle bien entretenue, est une construction romane aux dimensions modestes. Si le culte n'y est plus régulièrement célébré, de nombreux visiteurs fréquentent néanmoins ce lieu, dont le nom rappelle les origines chrétiennes du Périgord »

Le site inscrit de la chapelle vient se caler contre le site classé de la falaise.

Etat actuel du site

2005

Une ouverture récente dans la végétation a permis de libérer un axe de vue sur la Dordogne et Lalinde. En effet, la forêt de chênes s'est développée sur les pentes et masque le paysage.

Le site classé présente plusieurs terrasses calcaires qui offrent autant de point de vue sur le paysage de la vallée de la Dordogne.
La signalétique du site est intéressante : un panneau reprend le logo des sites et un texte commente l'histoire des lieux.
La chapelle présente un bon état de conservation. Le site inscrit comprend également un cimetière qui abritent des tombes récentes au marbre poli, dont les volumes et les couleurs dénotent dans ce cadre simple et champêtre.

Enjeux et préconisations

Le principal enjeu réside dans la maîtrise de la végétation et le maintien des points de vue sur la vallée. Il serait opportun également de mieux organiser le stationnement et supprimer le revêtement en goudron du parking, de regrouper les informations sur un seul et même panneau et de réouvrir plus de points de vue.

Rédaction 2006 mise à jour 2009

Cartes

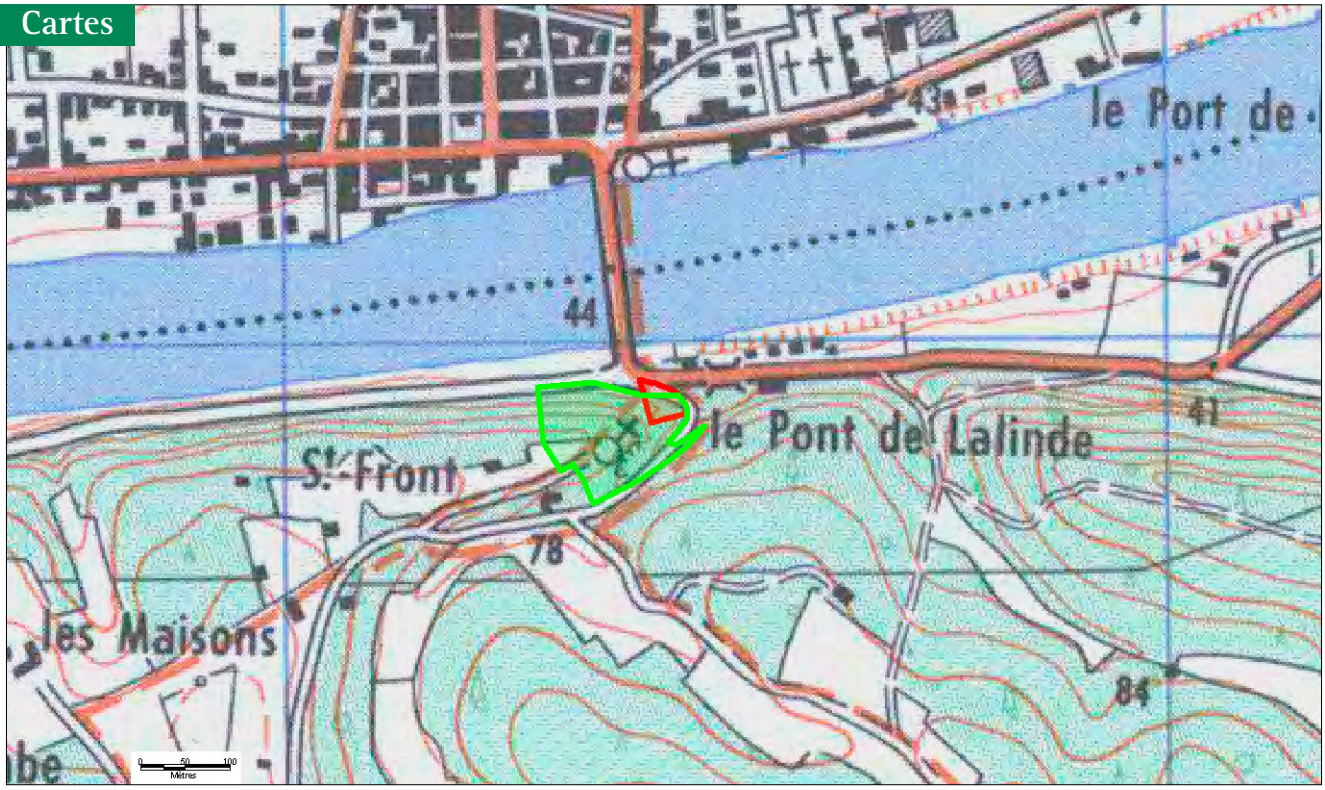

© IGN scan 25® 2007

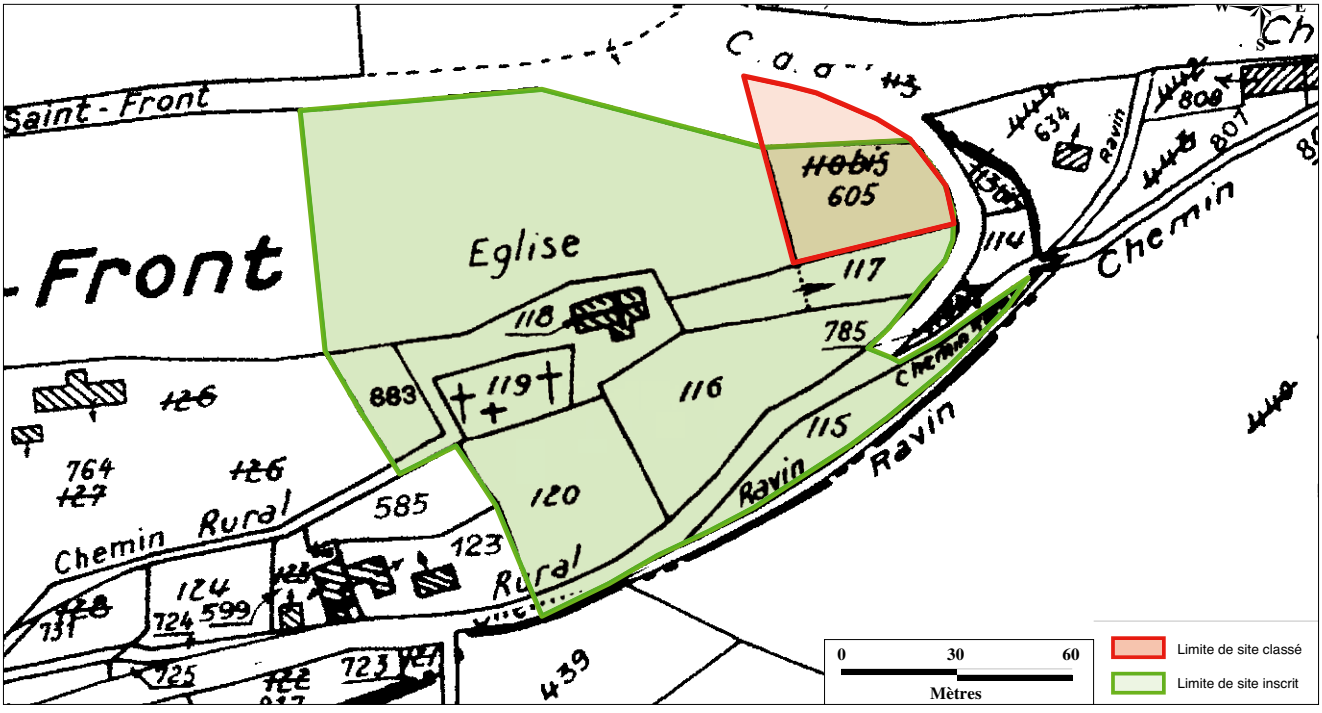

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) COTEAU CALCAIRE DE COUZE-ET-SAINT-FRONT
(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

Site de la «Source de Ladoux»

Site inscrit

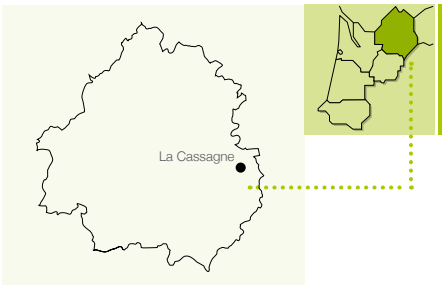

Commune(s)
La Cassagne

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
15 avril 1935 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
3 ha

Référence(s) SIG
SIN0000035

Motivation initiale de la protection

Le site des sources de Ladoux est l'un des plus anciens sites du département de la Dordogne.
On imagine que le caractère pittoresque des lieux est à l'origine de l'inscription du site. En effet, Ladoux est le lieu-dit où le Coly prend sa source : une grande vasque d'eau verte et bleue transparente s'offre aux visiteurs. Il s'agit de la résurgence d'eaux infiltrées dans les plateaux calcaires avoisinants.

Etat actuel du site

Le site comprend donc une vasque d'eau délimitée par des barrages qui permettaient notamment d'alimenter un moulin. La végétation arbustive tend à se développer aux alentours de la vasque, des algues s'y répandent également, limitant la perception du bleu indigo de la source qui participe au charme de ce lieu.

Le site inspire un sentiment de désuétude et d'abandon.

Le Coly et les prairies qui l'entourent juste à la sortie du moulin sont envahis par les broussailles.

Les sources sont indiquées par la présence d'un panneau le long de la route départementale n° 62.

Enjeux et préconisations

Une mise en valeur de ce site serait tout à fait intéressante : restauration des digues et barrages, restauration des bâtiments, dégagement de la végétation qui masque la vasque et enlèvement des algues…

Rédaction 2006

Cartes

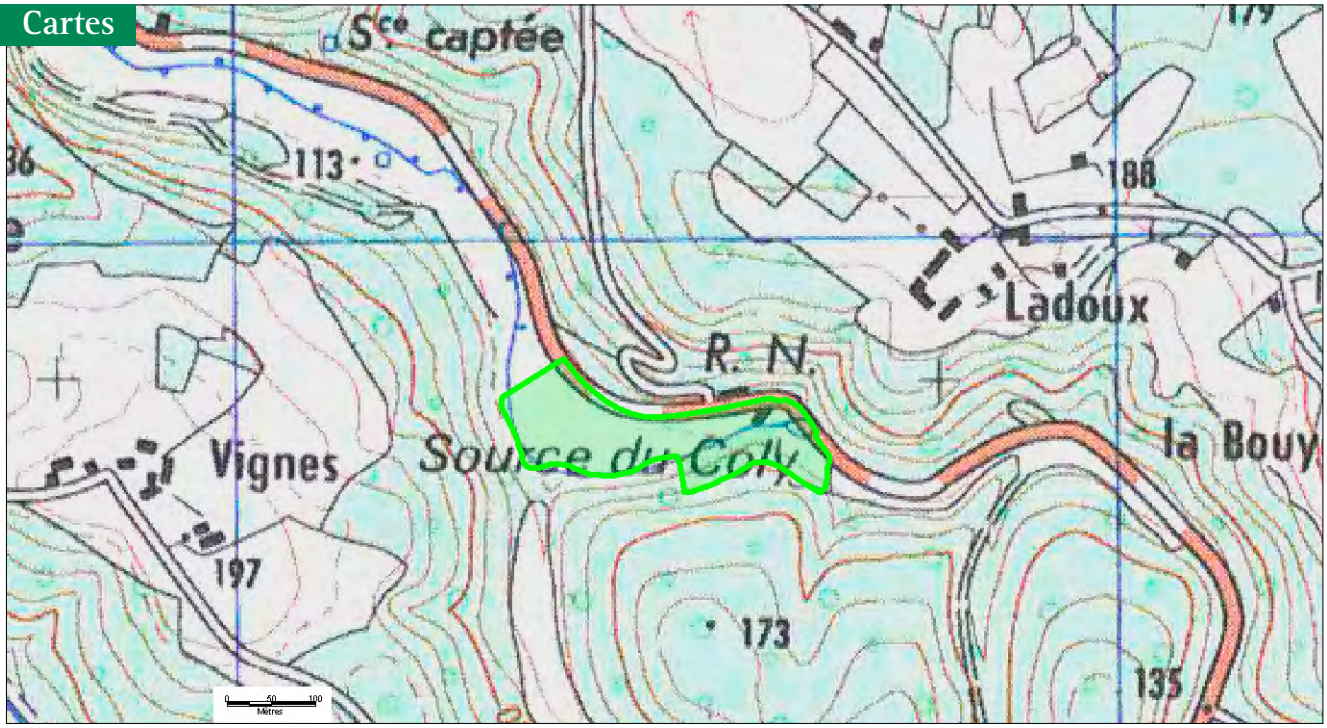

© IGN scan 25® 2007

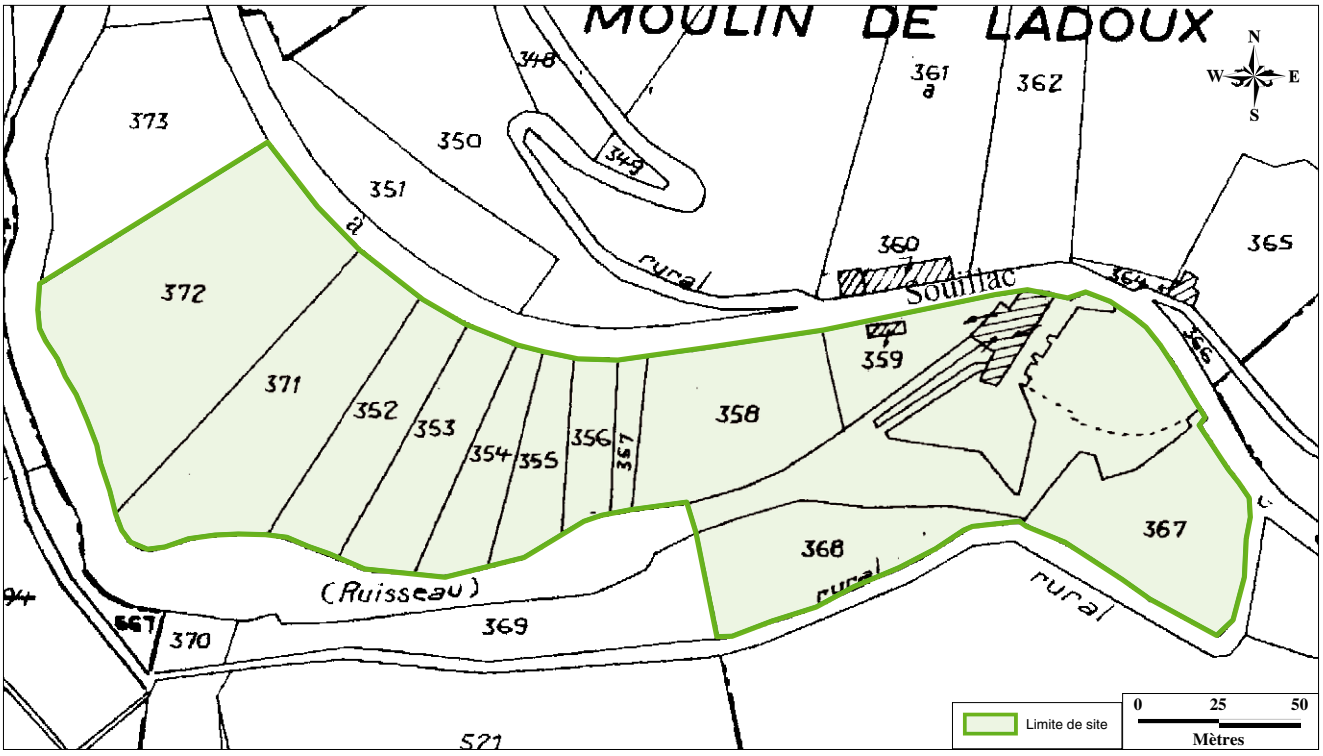

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de la «Source de Ladoux»

Allée d'arbres
à l'entrée du domaine de la Gauterie

● **Site classé**

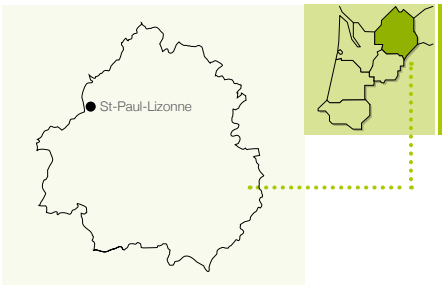

Commune(s)
St-Paul-Lizonne

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
13 novembre 1935 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
6 ha

Référence(s) SIG
SCL0000641

Motivation initiale de la protection

L'allée d'arbres qui longeait la route départementale n°709 au niveau du Domaine de la Gauterie fut classée au titre des sites en 1935. Seuls les arbres constituant cette allée ont été protégés par arrêté ministériel.

Etat actuel du site

Il ne reste que très peu de chose de cette allée d'arbres protégée en 1935 :
la rangée d'arbres située à l'ouest de la route a complètement disparu et il ne reste que quelques spécimens de la rangée à l'est de la route. On remarque une souche impressionnante de peuplier et deux troncs de peupliers coupés à 5 mètres de hauteur, marquant l'entrée dans le parc de la Gauterie. Quelques chênes et platanes complètent la rangée est, mais la taille des arbres ne permet pas d'assurer qu'il s'agit bien de ceux protégés par classement en 1935.

Enjeux et préconisations

Le site ne présente plus d'intérêt puisque l'objet protégé a presque totalement disparu. Un déclassement devra être opéré pour ce site.

Rédaction 2007

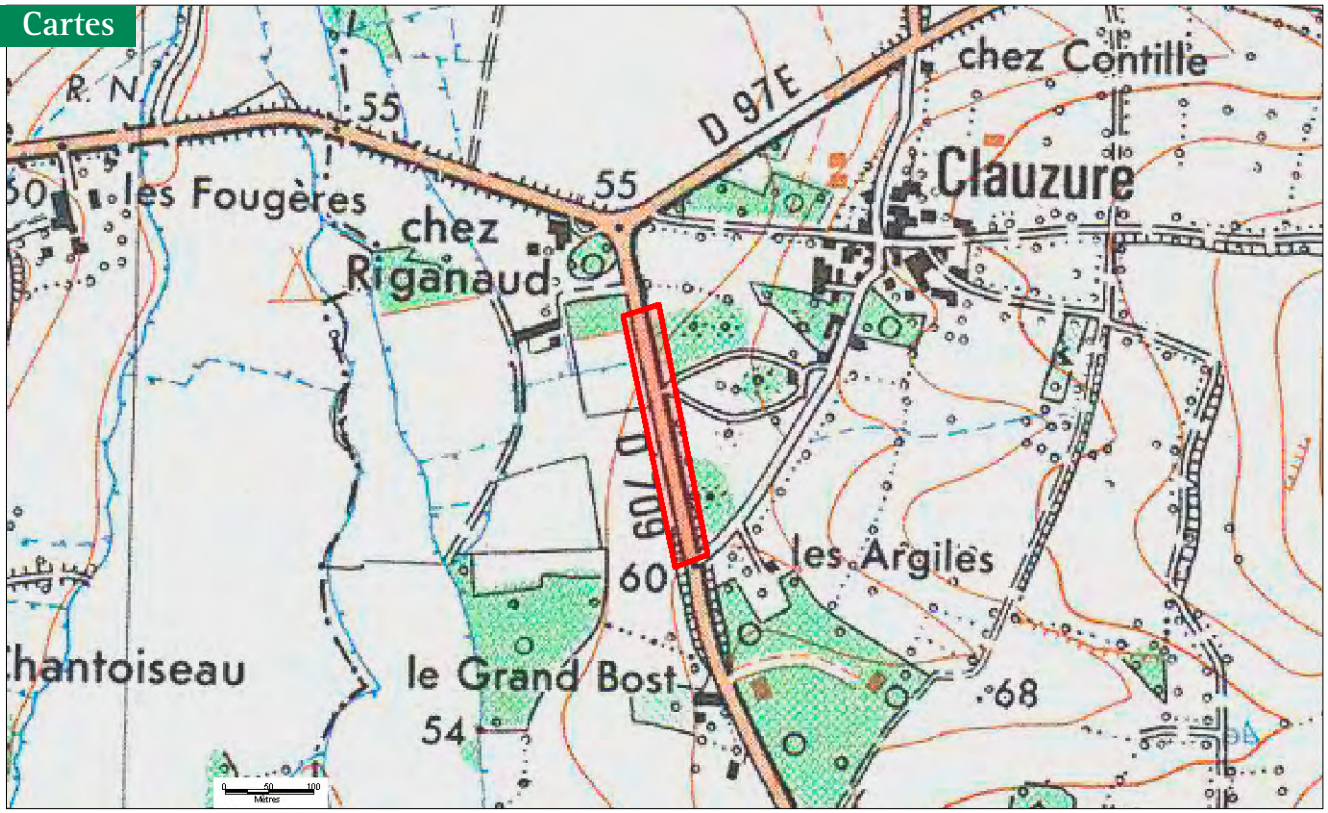

© IGN scan 25® 2007

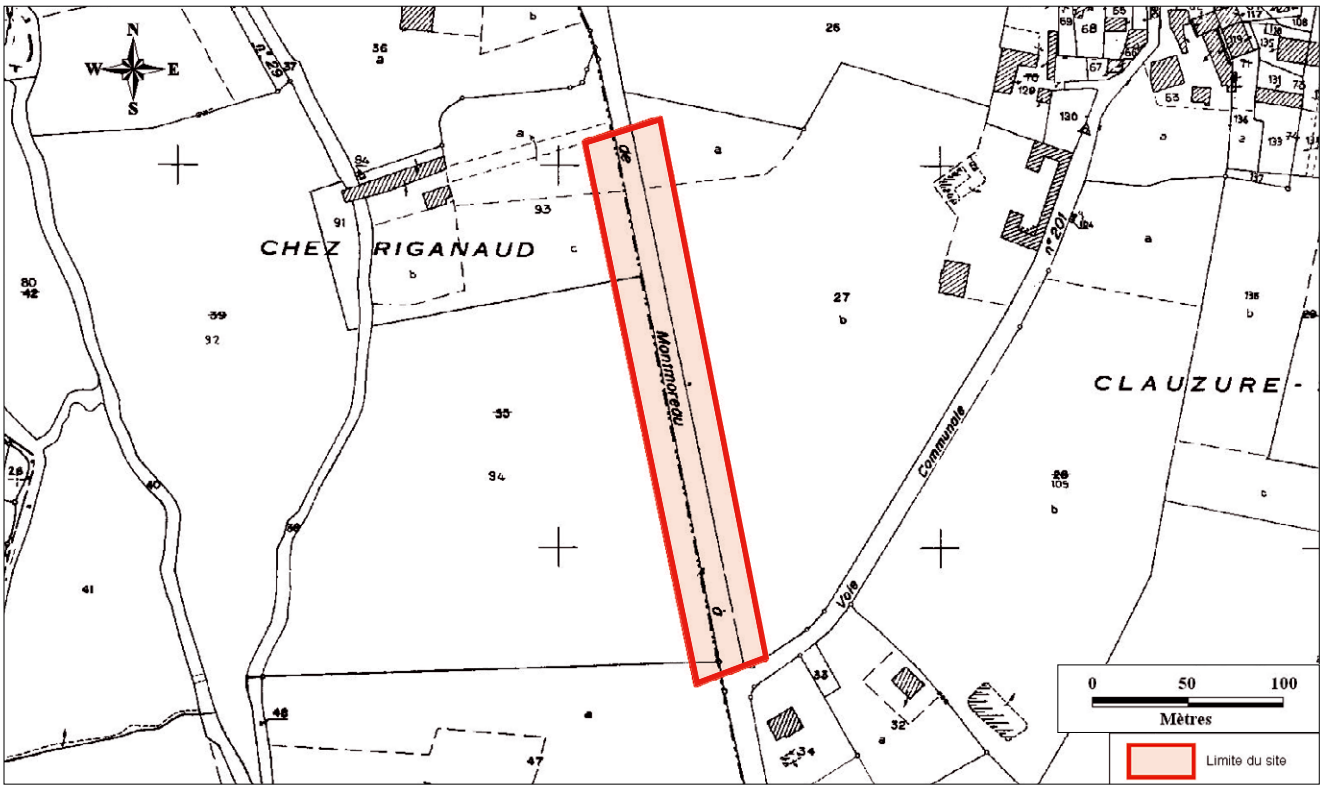

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Allée d'arbres à l'entrée du domaine de la Gauterie

Parc de Hautefort (partie boisée)

Site inscrit

Commune(s)
Hautefort

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
10 décembre 1935 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
31 ha

Référence(s) SIG
SIN0000026

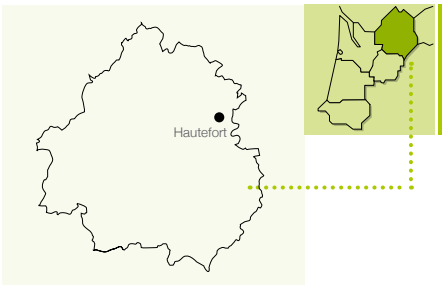

Motivation initiale de la protection

Les archives ne permettent pas de connaître précisément l'historique de cette protection. L'intérêt paysager et historique de ce lieu semble cependant assez évident.

Etat actuel du site

Le site prend en compte le château, le jardin à la française et le parc paysager. C'est-à-dire l'ensemble de la butte au-dessus du village de Hautefort. Le château est ouvert au public.
Le parc paysager s'étend sur le haut de la butte, il constitue une couverture préservant du regard le château depuis les vues d'ouest et sud-ouest. C'est le paysagiste Choulot qui a conçu le parc de 30 hectares en 1850. Le plan d'époque est disponible au château. Les allées sont intactes, les 6 kilomètres d'allées sont les mêmes que sur le plan de Choulot. Ce parc recèle encore de nombreuses traces d'une gestion ancienne, raisonnée, que l'on retrouve dans l'organisation et l'équipement de ce jardin. On lit clairement les écoulements des eaux de pluies grâce aux diverses bouches d'eau.
Sur la partie la plus haute du parc se trouve une pièce d'eau qui attire l'attention des visiteurs et des personnes chargées de la gestion du site. Un pont enjambe la pièce vide de toute eau.
Les plantations de résineux présentes sur le plan de Choulot ont disparu pour la plupart et les prairies sont aujourd'hui inexistantes, de même que cinq des six folies représentées sur son plan. La dernière, très dégradée, une sorte de kiosque, est positionnée sur un belvédère vers Saint-Agnan. Les boisements présents ont souffert de la tempête de 1999 et sont en cours de restauration.

Sur le cadastre napoléonien apparaît une allée majestueuse partant du château pour aller vers la maison de Prat, c'est-à-dire en direction du nord-est. Celle-ci apparaît dans les gravures de Victor Petit, il s'agit là d'une allée bordée d'un alignement de feuillus (certainement un lieu de promenade). Aujourd'hui, cette voie est toujours présente mais il s'agit d'un chemin de terre sans alignement, dont la perspective reste mystérieuse.
Les gravures représentent le parc à la française d'une autre façon qu'il n'est présenté aujourd'hui. Sur le coté sud, on y voit un jet d'eau et des arbustes donnant un coté sauvage au jardin. Au nord, tient place une belle construction remplacée aujourd'hui par une pergola de thuya.

Le parc est très bien entretenu. La tempête de 1999 a dégagé vers le sud une vaste trouée qui ouvre une magnifique vue vers l'étang du Coucou et les vallonnements de la commune d'Hautefort. Les gestionnaires du château ont choisi le parti de conserver ce belvédère afin de mettre en exergue le panorama offert vers le sud depuis une des allées. Le paysage environnant est très important pour le site du parc, les zones de covisibilité sont en nombre.
Une des folies dessinées par Choulot est encore présente dans le parc mais dans un très mauvais état. Le reste du château, parc à la française et parc paysager sont très bien entretenus.

Enjeux et préconisations

- Conduire une étude historique et élaborer un plan de gestion qui permette de contenir les extensions urbaines au Sud et à l'ouest à minima.
- Conserver des vues vers la campagne environnante et vers Saint-Agnan.
- Retravailler les vues depuis le parc vers le château
- Retrouver la logique des canalisations d'eau afin d'éviter la détérioration des allées par le ravinement.

Le château de Hautefort entouré de ses jardins est particulièrement imposant. Il revêt un caractère très particulier. Le jardin à la française est aujourd'hui figé, mais le parc paysager continue d'évoluer et les jardiniers souhaitent retrouver les zones ouvertes comme cela était mentionné dans le plan de Choulot.

Rédaction 2006

Cartes

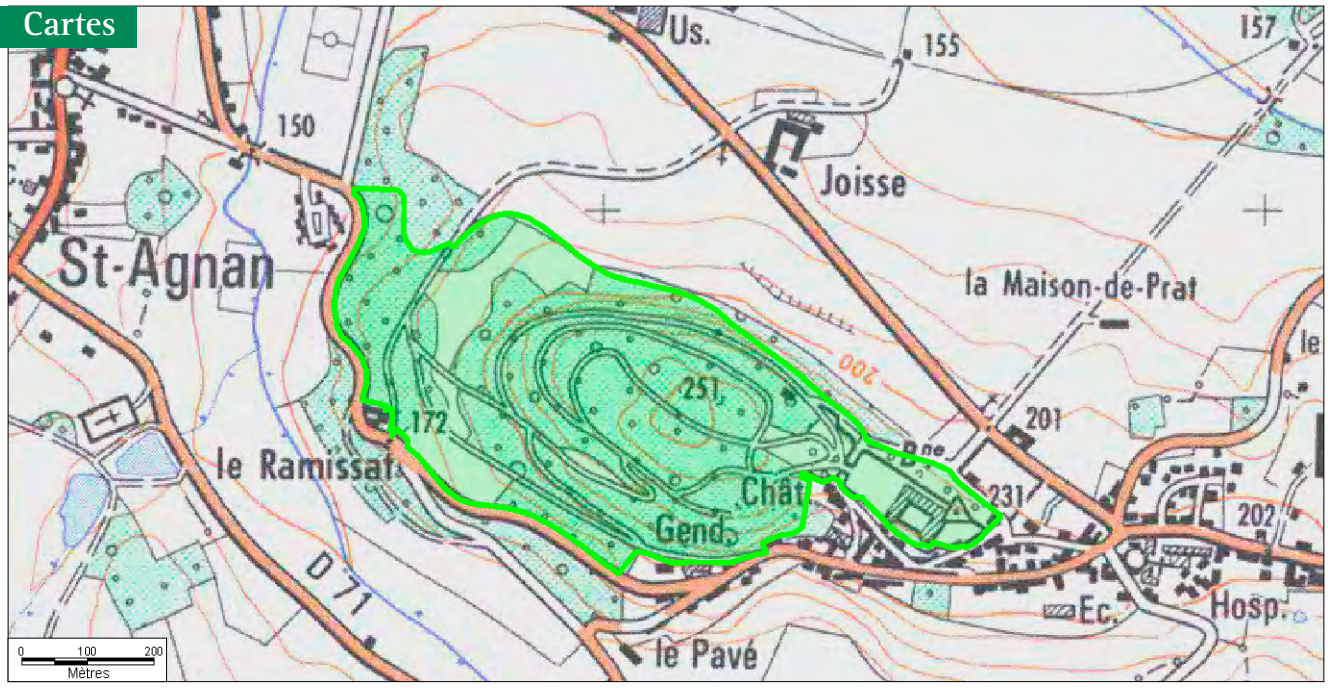

© IGN scan 25® 2007

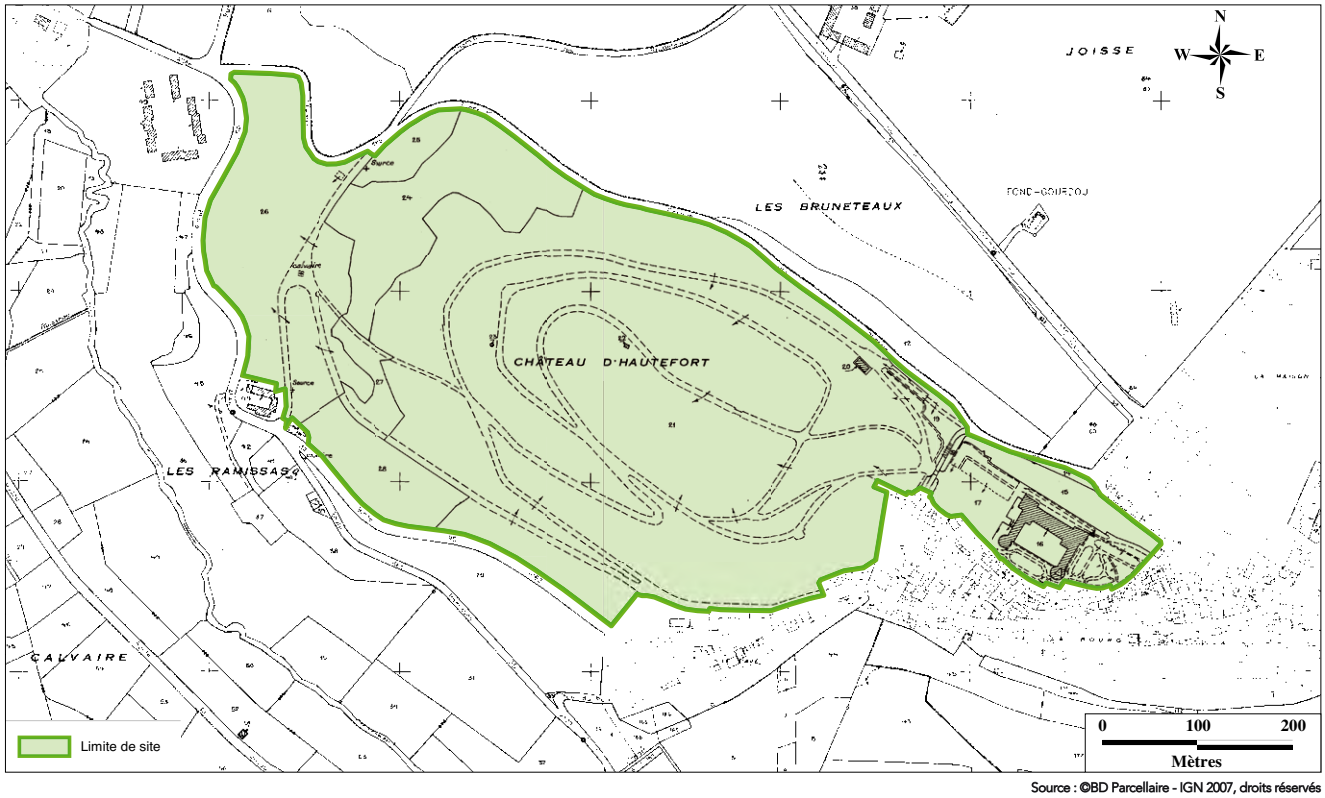

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Parc de Hautefort (partie boisée)

FICHE 10

Monuments historiques
MH C Château (31 octobre 1958)
Voir également la Fiche 81 « Site inscrit du bourg de Hautefort »

Rochers de Rocherel

Site inscrit

Commune(s)
Grand-Brassac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
13 mai 1936 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000093

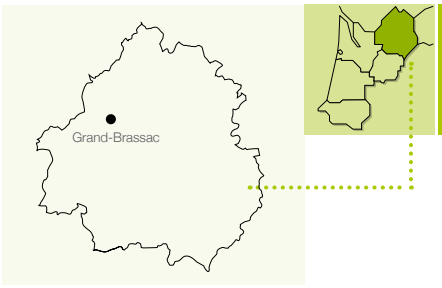

Motivation initiale de la protection

Situé dans la vallée de la Dronne, le site inscrit des rochers de Rocherel borde la rivière Dronne. En aval de Brantôme et Bourdeilles, ce site présente un caractère pittoresque fort : d'énormes rochers entaillés par la rivière surplombent la route qui longe la vallée de la Dronne. Un moulin, une maison ancienne et une grange, en-dehors du site inscrit, viennent compléter cette portion de la vallée de la Dronne.
Ce secteur abrite également des gisements préhistoriques.
Cette protection est caractéristique des éléments qui étaient protégés au titre des sites au début du XX^{e} siècle : des monuments naturels ponctuels en référence aux monuments historiques que sont les châteaux, les églises...

Etat actuel du site

Les rochers sont surplombés de bois. L'ambiance de ce site est agréable et invite à la découverte de la vallée de la Dronne. Entre la Dronne aménagée pour alimenter le moulin, les rochers et la route étroite de fond de vallée, ce tronçon de la vallée est fort intéressant pour la promenade. Seules les parcelles correspondant aux rochers situés entre le moulin et la grange sont inscrites au titre des sites. La grange, le moulin et la maison n'appartiennent pas au site inscrit.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

L'entretien de la rivière et du moulin constitue certainement les points fondamentaux pour la bonne préservation de ce site.
Par ailleurs, il ne faudrait pas favoriser l'érosion des rochers et de leurs abords en mettant en place des aménagements qui inciteraient à grimper sur ces rochers. Le caractère naturel est à préserver. Ce caractère rural tient également à cette route sinueuse et étroite, route qui contribue à l'intérêt du site.
Ce site inscrit mériterait d'être étendu à l'ensemble des éléments intéressants de ce secteur, et notamment le versant opposé de la Dronne afin de s'assurer de son inconstructibilité.

Rédaction 2008

Cartes

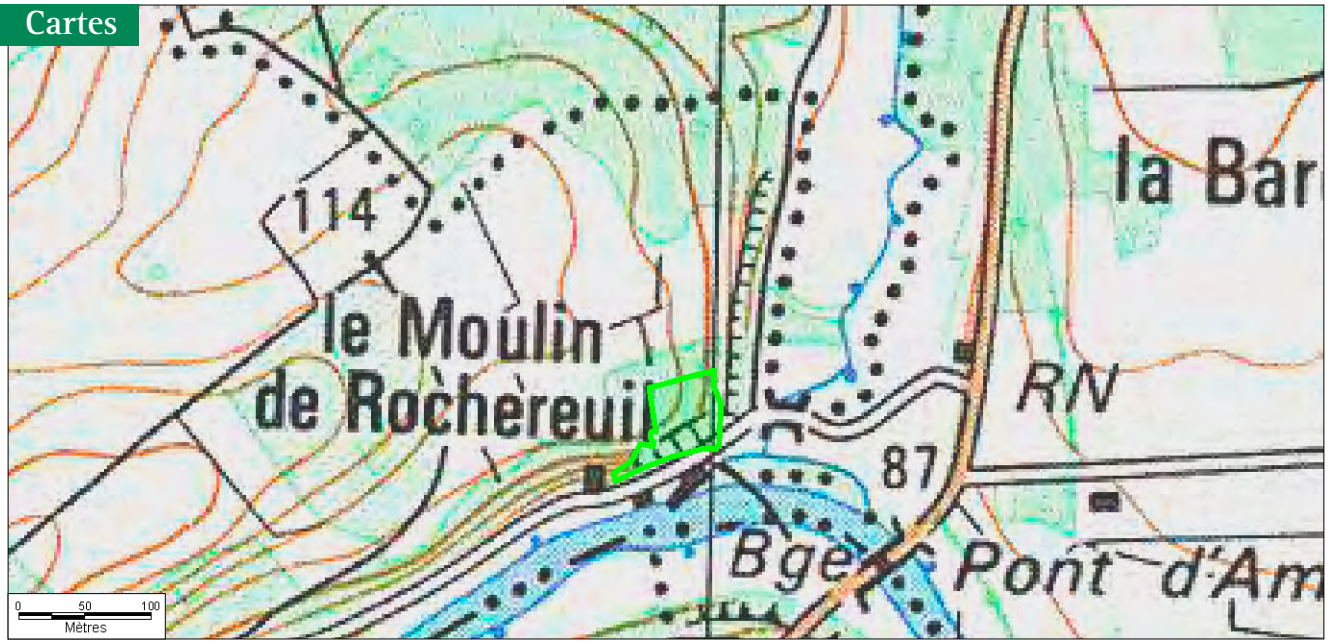

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Rochers de Rocherel

FICHE 11

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEE DE LA DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE
(ZNIEFF 2) VALLEE DE LA DRONNE DE L'ISLE A BRANTOME

Monuments historiques
MH C Gisement préhistorique Rocherel (1er avril 1952)

Roque-Saint-Christophe et Pas du Miroir

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

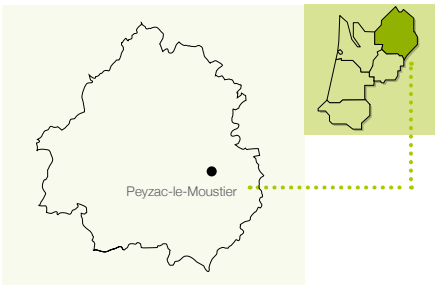

Commune(s)
Peyzac-le-Moustier

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
M Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
3 août 1939 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
6 ha

Référence(s) SIG
SCL0000593

Motivation initiale de la protection

Même si nous n'avons pas de rapport de présentation expliquant les raisons de la protection mise en place en 1939, on peut imaginer que la richesse de l'histoire du site de la Roque St-Christophe et son intérêt paysager ont permis de justifier à l'époque la préservation de ces falaises.

Etat actuel du site

Le site présente une falaise imposante qui borde la Vézère sur un linéaire important, face au village du Moustier, gisement préhistorique éponyme. La Roque St-Christophe marque l'entrée dans la partie accidentée de la vallée de la Vézère. Son caractère imposant est dû à sa hauteur mais également à l'entretien du pied de falaise qui

empêche toute végétation de se développer, contrairement aux autres falaises de la vallée de la Vézère. Cette falaise joue donc un rôle paysager important dans la vallée de la Vézère, mais il faut constater que sa visibilité a diminué à cause du développement des peupleraies en fond de vallée. Un belvédère situé à l'est du site classé permet de constater le phénomène de fermeture de la vallée dans ce secteur.

Le site de la Roque St-Christophe est aménagé pour l'accueil du public et l'ensemble des aménagements (parkings, billetteries, buvette…) s'insère dans une combe boisée située à l'est des falaises.

La Roque St-Christophe témoigne d'une implantation humaine ancienne et d'une utilisation quasiment continue par les hommes jusqu'au XVI^{e} siècle.

Enjeux et préconisations

L'enjeu principal pour ce site sera de reconquérir la pleine visibilité de la falaise de la Roque St-Christophe depuis la RD 706. Cette action concerne des parcelles en-dehors du site classé mais dont l'évolution présente un impact fort sur le site lui-même.

Enfin, la Roque St-Christophe constitue un observatoire intéressant sur la vallée de la Vézère, le site du Moustier… et la préservation d'un paysage de qualité accessible depuis ce point de vue est également primordial. L'urbanisation linéaire de la RD706 en face de la Roque St-Christophe marque un début de banalisation de la vallée qu'il conviendra de contenir. De même, l'urbanisation des secteurs dans le champ de visibilité de la Roque St-Christophe devra être évitée notamment entre La Roque et le Moustier. Les enjeux paysagers forts autour de la Roque St-Christophe militent pour l'extension du site classé aux deux rives de la Vézère.

Rédaction 2007

Cartes

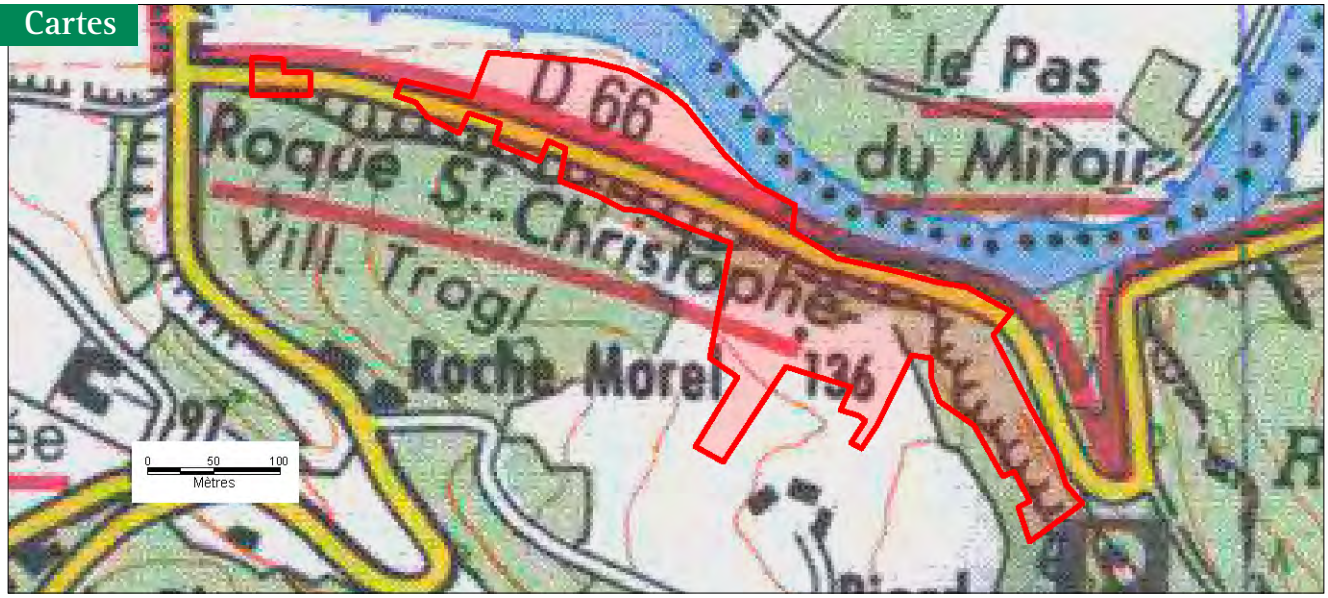

© IGN scan 25® 2007

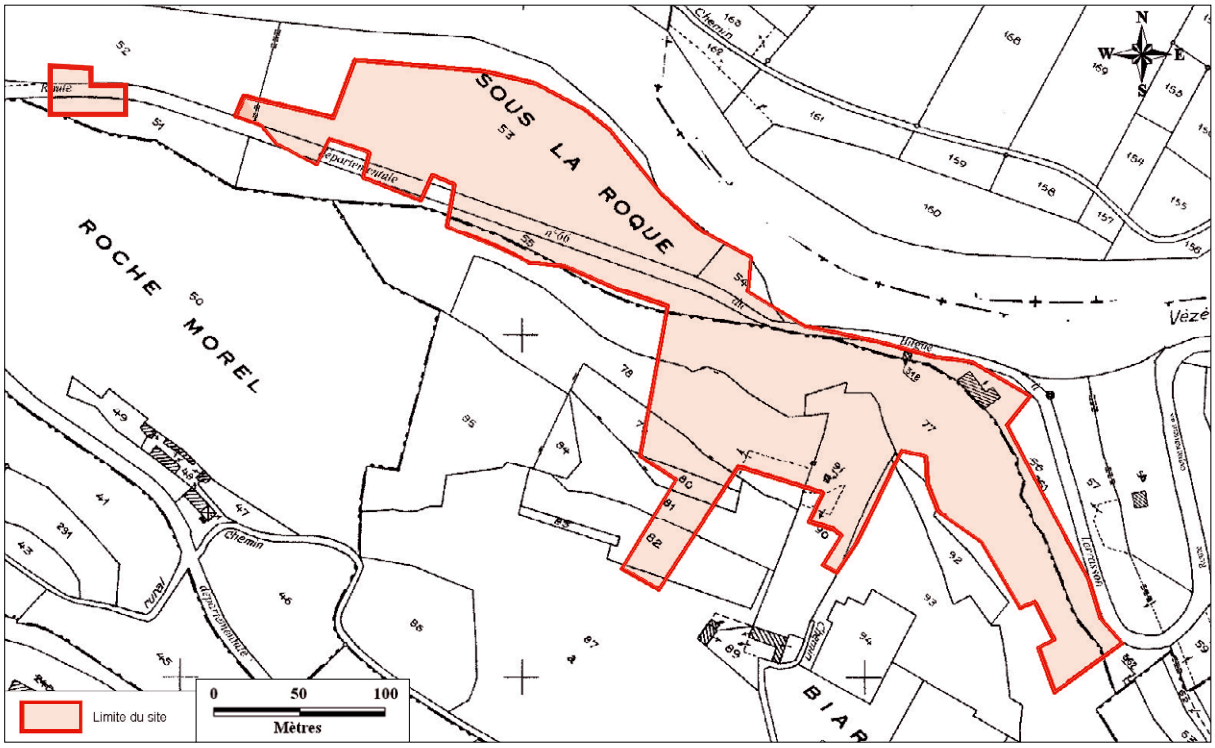

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
(NATURA 2000) LA VEZERE
(ZNIEFF 1) COTEAU DE LA ROQUE SAINT-CHRISTOPHE

Autres protections

(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

Allée d'arbres - Villetoureix

Site inscrit

Commune(s)
Villetoureix

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
1er mars 1941 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
2 ha

Référence(s) SIG
SIN0000101

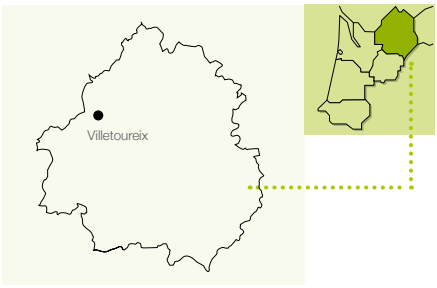

Motivation initiale de la protection

Les arbres longeant la route départementale n°708 entre les deux ponts sur la Dronne à Villetoureix sont inscrits à l'inventaire des sites du département. Ils étaient au nombre de 20 sur la bordure est et de 14 sur la bordure ouest en 1941. D'après la rédaction de l'arrêté d'inscription, seuls les arbres sont protégés.

Etat actuel du site

Les alignements d'arbres sont constitués exclusivement de platanes et l'on peut raisonnablement penser qu'en 1941, l'ensemble des alignements en était constitué. Quelques individus ont disparu pour laisser place à des entrées sur le côté ouest de la route. En effet, quelques bâtiments ont été installés qui nécessitent une voie d'accès depuis la route départementale. Il reste maintenant 14 platanes à l'est et 11 à l'ouest. Sur la bordure ouest qui longe des terrains plantés de peupliers, les platanes disparus n'ont pas été replantés.
L'allée de platanes, malgré les quelques disparitions d'arbres, présente toujours un intérêt paysager et la hauteur et le diamètre des sujets restant confèrent une certaine majesté à ce tronçon de route départementale.

Enjeux et préconisations

Il sera important de conserver ces arbres, de procéder à des élagages d'entretien à fréquence rapprochée afin d'éviter toute intervention brutale.
Le remplacement ponctuel des arbres manquant méritera lorsqu'il se posera d'être intégré dans une réflexion plus générale du devenir de l'ensemble de l'alignement.
L'implantation de pancartes sur ces arbres doivent être évitée.

Rédaction 2007

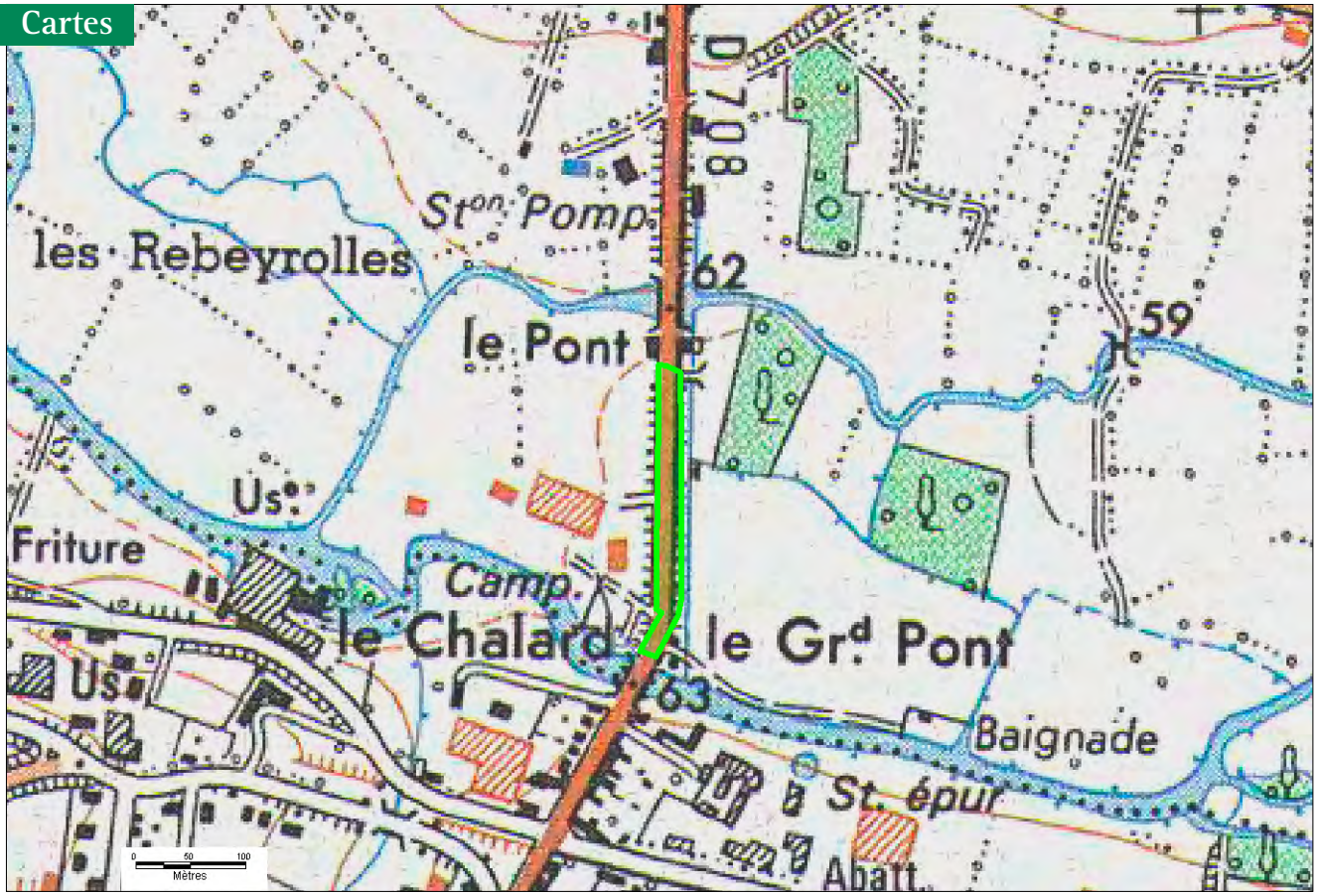

© IGN scan 25® 2007

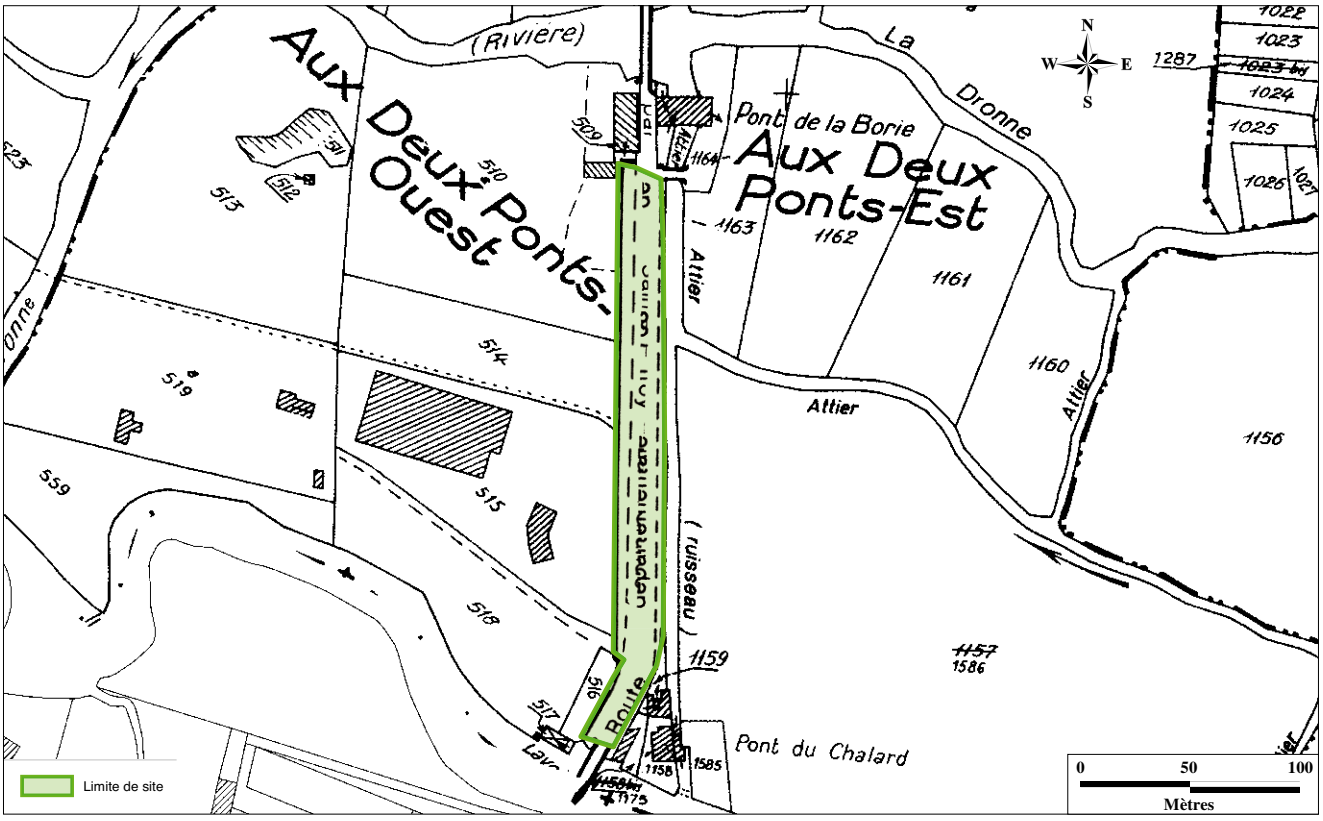

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEE DE LA DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE
(ZNIEFF 2) ZONE BOCAGERE DE LA VALLEE DE LA DRONNE DE L'EMBOUCHURE A EPELUCHE

Château de Fage (ruines) et ses abords

● Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

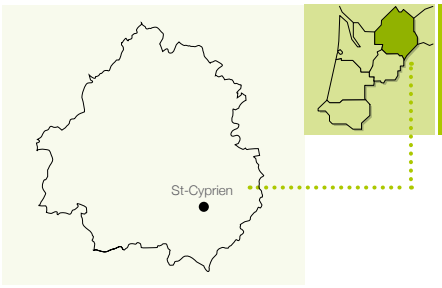

Commune(s)
St-Cyprien

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
7 janvier 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
36 ha

Référence(s) SIG
SIN0000045

Motivation initiale de la protection

Le site, situé au nord du bourg de St-Cyprien, domine un versant boisé sur un petit vallon affluent de la vallée de la Dordogne. Construit sur les bases d'un donjon du XII^e siècle, ce château Renaissance domine les paysages alentours.
Jadis portant le nom de baronnie, l'histoire du château de Fage fut mouvementée et il passa par de nombreuses vicissitudes. Construit par la famille de Fage, il fut pris et détruit par l'armée des Provenceaux conduits par d'Assier de Noumain. Puis reconstruit par de Montluc, époux de Marguerite d'Abzac, il passa, par une série d'alliances aux familles de Montesquiou d'Autefort, d'Arlot de la Roque et Ulgrain Taillefer.
Sa protection en 1944 s'appuie à la fois sur la valeur patrimoniale et historique des éléments bâtis reconnue par des protections au titre des monuments historiques, mais également sur la valeur paysagère et pittoresque des lieux qu'il contribue à façonner par sa seule présence.

Etat actuel du site

Le site s'étend sur le plateau, dans une clairière au milieu d'un environnement boisé. Il est bordé à l'est par un chemin rural qui est utilisé comme chemin de Grande randonnée.

L'intérêt paysager, pittoresque et historique de ce site est toujours intact, notamment grâce aux efforts de restauration du bâti patrimonial.

Rédaction 2010

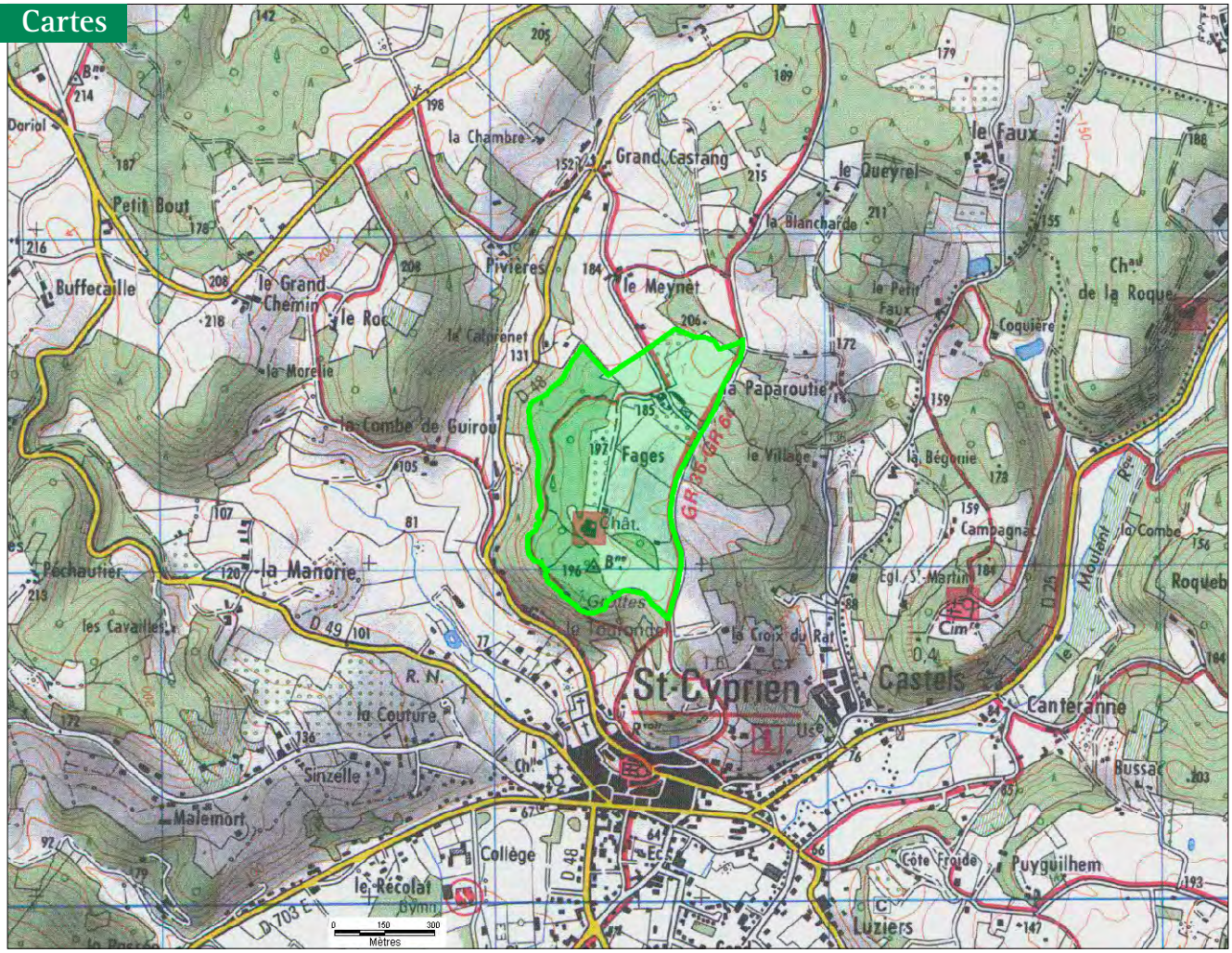

© IGN scan 25® 2007

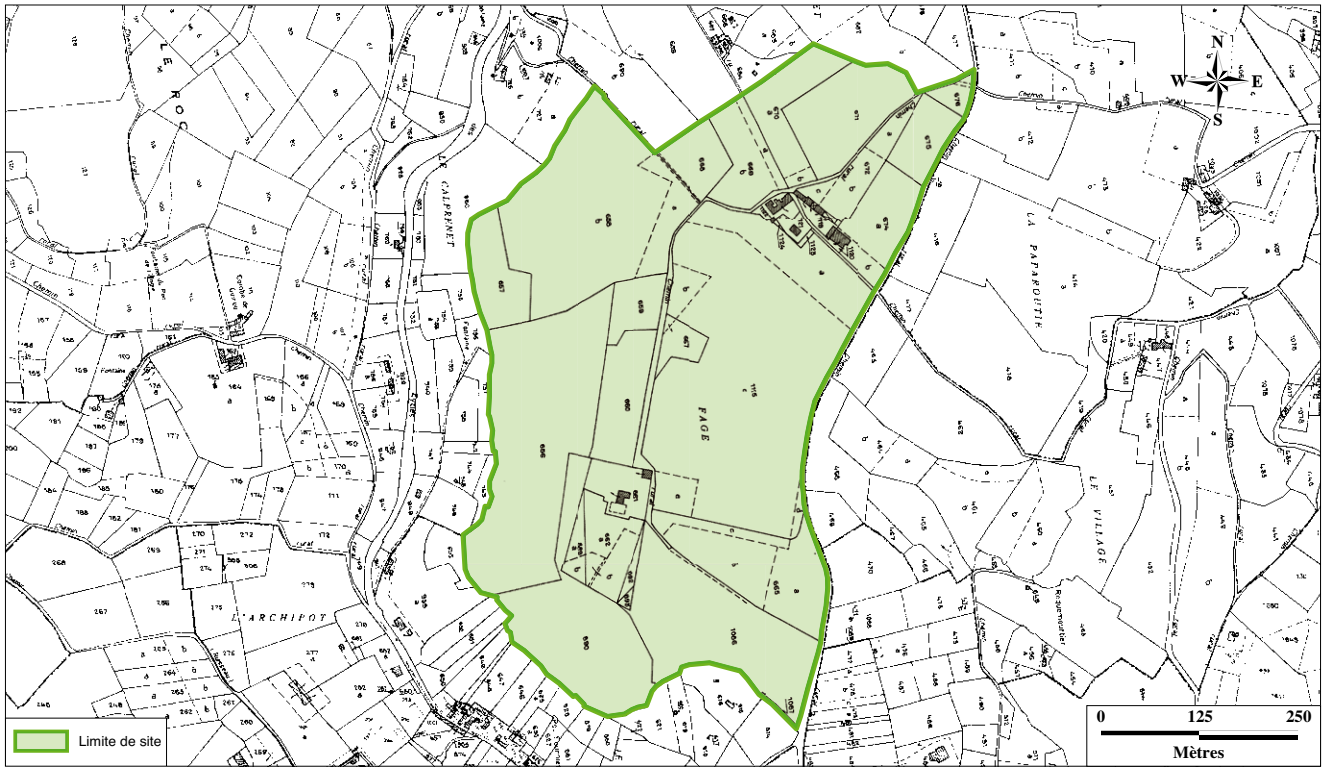

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château de Fage (ruines) et ses abords

FICHE 14

Monuments historiques
MH C Château de Fage
Autres protections
ZPPAUP de St-Cyprien

Château de Laussel et ses abords

● Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

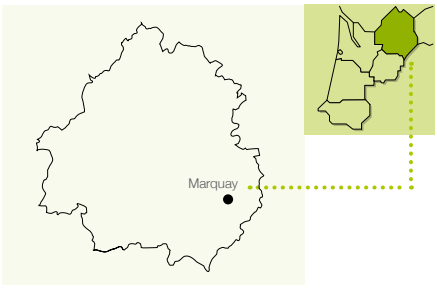

Commune(s)
Marquay

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
14 janvier 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
10 ha

Référence(s) SIG
SIN0000143

Motivation initiale de la protection

Château de Laussel

Le château de Laussel se trouve en face de celui de Commarque, il surplombe la vallée de la Beune. Il se situe sur une falaise sous laquelle se trouve l'abri préhistorique de Laussel célèbre par la découverte d'une statue de femme désignée sous le nom de « Vénus de Laussel ».
Le rapport de présentation qui a prévalu à la protection du site est le suivant : « Le château de Laussel se situe dans la vallée de la Beune face à Commarque et quoiqu'il soit intéressant en lui-même, il n'aurait pas mérité une inscription à l'Inventaire s'il ne faisait pas un vis-à-vis curieux aux ruines de Commarque. C'est donc surtout au point de vue site qu'il convient de le conserver ».

Etat actuel du site

Le château de Laussel, qui date du XVe siècle, a été construit sur une falaise abrupte, à même le rocher. Il surplombe la Beune dans son décor boisé. Le terrain autour du château est très escarpé mais laisse tout de même des accès à la rivière (à cet endroit trois voies d'eau). Le château s'accompagne d'une petite chapelle en contre bas. C'est le seul élément bâti encore en état autour du château. On retrouve au sol de nombreuses pierres de construction appartenant autrefois à des bâtisses disposées en contre bas et à proximité du château. Sur le cadastre napoléonien, Laussel apparaît comme un véritable hameau composé d'une demi-douzaine de bâtiments. Sur le plan cadastral sont clairement identifiables une construction au nord du château et une seconde en contre-bas à l'est, toutes deux ayant aujourd'hui disparu. La première au nord est représentée sur le cadastre dressé par l'agence des bâtiments de France de 1962… la seconde n'apparaît plus en tant que bâtisse mais sa présence se lit clairement dans le parcellaire. Sur le terrain aucune des deux n'est présente.

La piscine du château est construite sur des fondations déjà existantes : un mur de soutènement en arc de cercle qui apparaît en rosé sur le cadastre napoléonien à l'emplacement actuel de la piscine. Des terrasses sont présentes à proximité du château (à l'ouest) avec des murs de soutènement et des escaliers de pierres permettant de passer de l'une à l'autre. Les terrassements permettent d'obtenir des terrains plats. Ces terrasses ont été gagnées par le boisement mais des ouvertures ont été conservées (de type chambres vertes). Celles-ci permettent d'obtenir de véritables vues sur le château, actuellement très fermé dans sa végétation.
Il y a un parterre de buis à l'est du château, sur une terrasse dégageant autrefois des vues sur la vallée… Une jolie pergola de glycine domine le jardin (jardin de broderie avec des buis et de la santoline).
Le château ainsi que ses abords proches sont entretenus. La grande partie du site est boisée du fait du fort escarpement. Le rapport préalable à la protection traite d'un endroit sauvage, dominé par les marais de la Beune dans lesquels on risque de s'embourber… Aujourd'hui les marais de la vallée de la Beune sont réduits du fait de la fermeture du milieu. L'état forestier spontané associé à des plantations de type peupliers est venu sécher et fermer la vallée.

Enjeux et préconisations

Le site de Laussel est très intéressant mais complexe, difficilement compréhensible. Nombre des constructions annexes au château figurant au cadastre napoléonien ont disparu et les logiques d'implantations par rapport à l'eau, au moulin, au canal sont floues.

Une étude aiderait à retrouver les liens avec la Beune et les différentes constructions disparues. Il serait également important de :

- initier des actions de dégagement des fronts rocheux,
- valoriser le fond de vallée et reconquérir les prairies humides,
- poursuivre la consolidation des vestiges en coordination avec les programmes de recherches archéologiques.

Rédaction 2006

Cartes

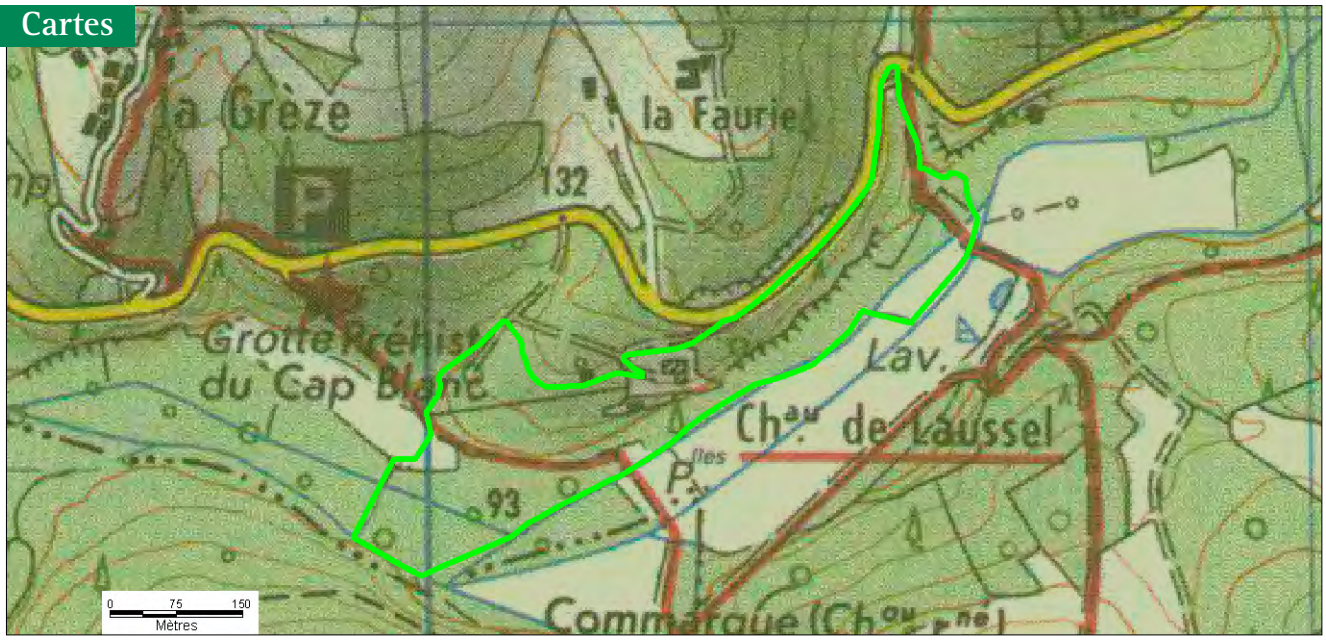

© IGN scan 25® 2007

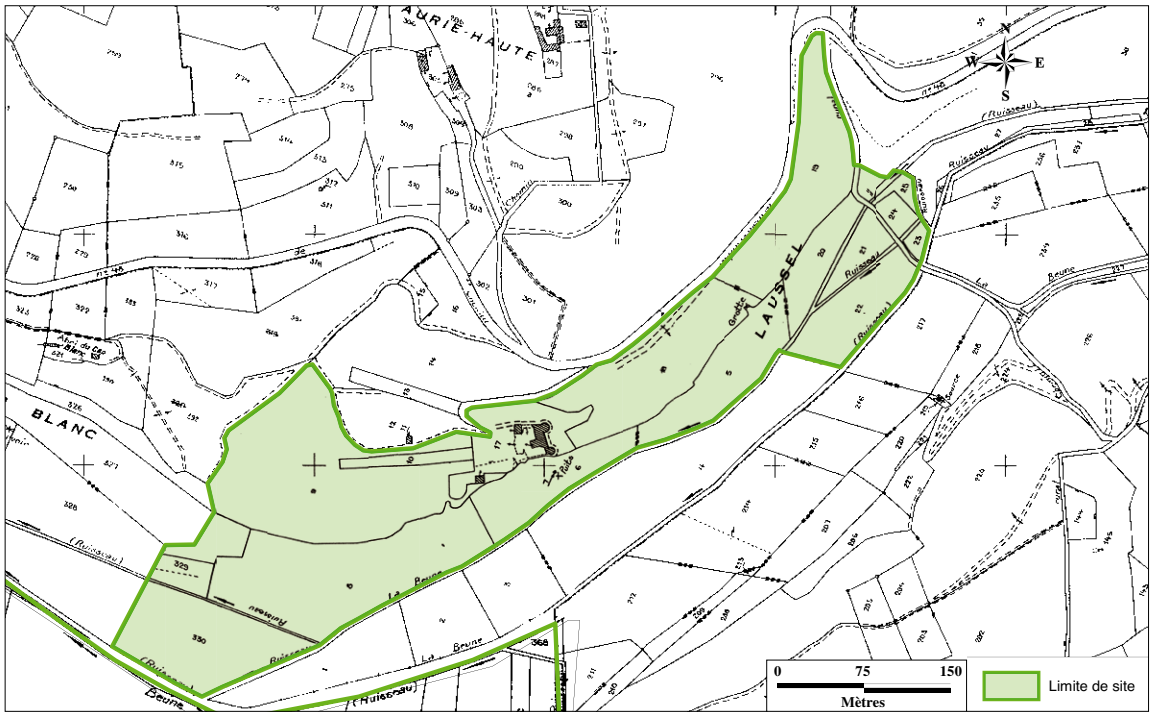

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEES DES BEUNES
(ZNIEFF 2) LA GRANDE BEUNE (BEUNE NORD)
Monuments historiques
MH I GISEMENT PREHISTORIQUE DE LAUSSEL
Autres protections
(Site Classé) Vallée de la Beune, (Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

Village de Montfort

Site inscrit

Commune(s)
Vitrac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
17 janvier 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
5 ha

Référence(s) SIG
SIN0000114

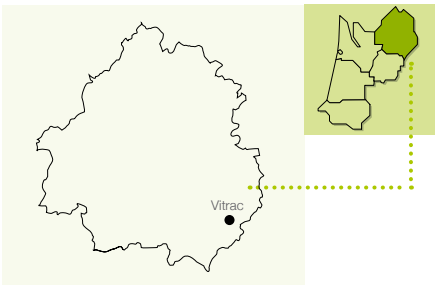

Motivation initiale de la protection

Le village de Montfort par sa curieuse situation sur un rocher longeant le cingle de Montfort attire inévitablement l'attention du promeneur. Le château domine le cingle et les plantations de noyers.
L'approche du site est également intéressante : une petite route en corniche permet de longer la Dordogne et offre une découverte exceptionnelle du château puis du village.
Le village se blottit au pied du château, à l'ouest de celui-ci et présente des toits en lauze et une architecture homogène qui ont justifié également la protection au titre des sites.
L'histoire du château fut mouvementée. On sait qu'en 1214 siégeait à la place du château une forteresse qui fut assiégée par l'Evêque Guy de Carcassonne et rasée. Ce n'est qu'une attaque une destruction parmi de nombreuses autres péripéties !

Etat actuel du site

La rue qui mène au château permet de s'élever au-dessus du village et de ses ruelles régulières. Elle est bordée d'une allée d'arbres sur sa partie supérieure.
Les ruelles du village perpendiculaires à la rue principale présentent un caractère particulier où la limite entre espace public et espace privé est floue. Cette impression participe à l'ambiance du village.

Le village fait l'objet de travaux de restauration qui respectent l'esprit et l'homogénéité du site.

Il est à noter que la végétation a beaucoup poussé en bordure de la Dordogne et qu'il n'est pas aisé de trouver des perspectives sur le cingle de Montfort et ses plantations de noyers typiques du Périgord.

Un parking est aménagé au pied du village.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Le maintien et la réouverture de points de vue du village de Montfort sur le cingle et la Dordogne méritent d'être travaillés.
Les travaux d'aménagement du village devront préserver le caractère authentique des ruelles.

Rédaction 2007

Cartes

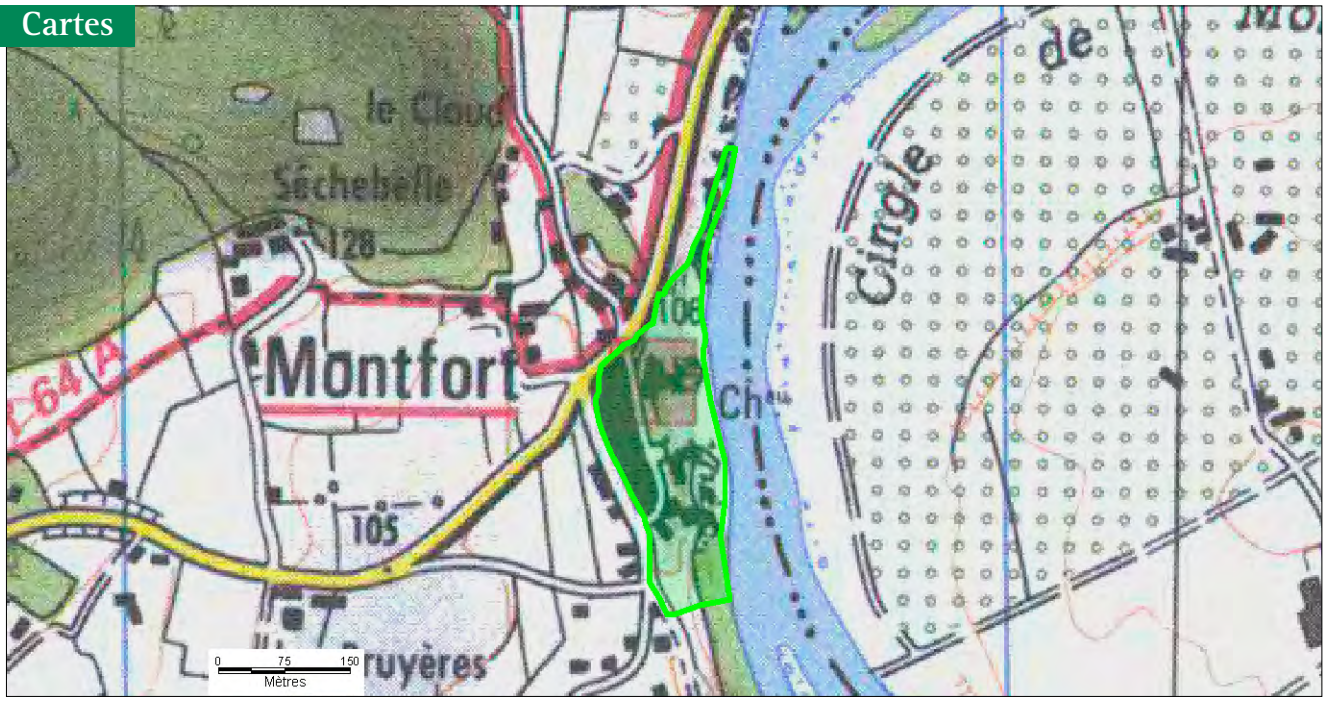

© IGN scan 25® 2007

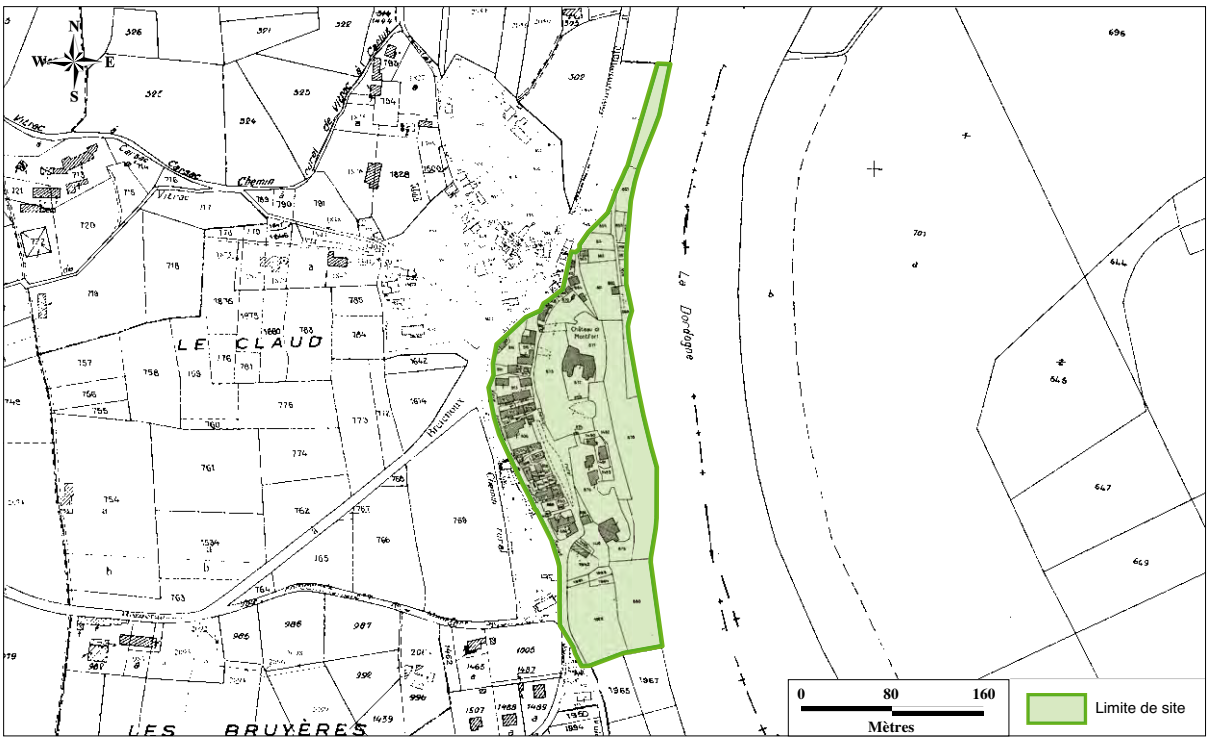

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : I-SECTEUR DE SARLAT
(ZNIEFF 1) CINGLE DE MONTFORT
Autres protections
ZPPAUP de Vitrac : 13 mars 1995
(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE
(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne

Village de Bourdeilles
et rives de la Dronne

● Site inscrit

NB : Le Site inscrit du Village de Bourdeilles et les rives de la Dronne (24/01/1944) est recouvert par le Site Patrimonial Remarquable de la Vallée de la Dronne et le Site inscrit Vallée de la Dronne (partiel)

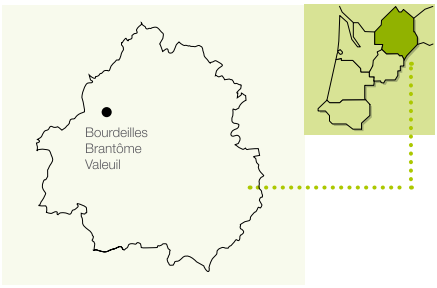

Vallée de la Dronne

● Site inscrit
● Site classé

Commune(s)
Bourdeilles, Brantôme, Valeuil

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
24 janvier 1944 (arrêté ministériel)
15 février 1973 (arrêté ministériel)
14 mars 1997 (Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
7 ha / 571 ha / 383 ha

Référence(s) SIG
SIN0000398 / SIN0000399 / SCL0000584

Motivation initiale de la protection

Site inscrit du Village de Bourdeilles et rives de la Dronne :

« Le village de Bourdeilles n'a d'autre histoire que celle de ses châteaux. Il ne reste que peu de maisons anciennes, mais la situation sur la Dronne, le vieux Pont et des maisons, le moulin constituent un ensemble intéressant.
Sur le promontoire calcaire au pied duquel serpente la Dronne s'élève l'une des plus belles forteresses médiévales qui facilita la lutte de Philippe le Bel contre les anglais.
En 1369 le château tomba dans les mains des Anglais et fut libéré en 1377 par Duguesclin pour tomber ensuite au pouvoir des Comtes de Périgord, Archambaud V et Archambaud VI qui rançonnaient le pays.
A l'époque de la Renaissance il était la propriété de Jacquette de Montbran, cousine de Pierre de Bourdeilles abbé de Brantôme. La reine Catherine de Médicis devant venir visiter Bourdeilles, la Dame châtelaine fit sur ses plans construire le château cubique qui ne fut jamais terminé. Les deux demeures, la médiévale, et celle de la Renaissance, sont encloses dans une enceinte à laquelle on accède par une porte comprise entre deux tours fortifiées. Le donjon bien conservé se dresse à l'extrême ponte du promontoire. La famille de Bourdeilles est actuellement propriétaire des châteaux qui sont classés.

A l'intérieur du périmètre surveillé établi dans la délimitation du site, nous avons créé une zone autour des monuments classés (château, moulin, pont) qui pourrait être inscrite sur l'inventaire des sites placés comme monuments historiques[...]» (rapport d'inspection, 1943).

Par la suite, la vallée de la Dronne fut inscrite au titre des sites entre Brantôme et Bourdeilles intégrant une partie du site inscrit du village et des abords de la Dronne. Le site classé de la vallée de la Dronne instauré en 1997 est venu ensuite reconnaître une vallée d'une grande richesse : patrimoine historique et préhistorique, patrimoine naturel, paysages pittoresques.

Les sites inscrit et classé de la vallée de la Dronne :

Les sites s'étendent sur la vallée de la Dronne, de l'aval du bourg de Brantôme jusqu'à l'amont du bourg de Bourdeilles. Ce cours d'eau qui prend sa source en Limousin dans les premiers contreforts du massif central a creusé ici sa vallée dans les calcaires du Turonien et du Coniacien, formant de petites gorges dont les falaises calcaires montrent par endroit des surplombs et des abris.

Cette vallée et notamment la partie concernée par les sites inscrit et classé est depuis très longtemps utilisée par l'homme qui vit ici et a laissé des traces de son industrie et de son art depuis le paléolithique. Plusieurs cluzeaux, abris sous roche et sites de plein air constituent des gisements particulièrement riches.
D'autres vestiges plus récents rythment la vallée de la Dronne et lui confèrent son caractère pittoresque : le château de Ramefort (15-17e siècles), le village de Valeuil, les moulins, la Forge du Diable, le château des Francilloux...

Ce paysage de vallée agricole offre des paysages variés alternant falaises et prairies sur pente douce, et surtout préservés du mitage par l'urbanisation.
Aussi pour éviter des changements irréversibles pour la qualité des paysages, la protection par inscription a-t-elle été proposée en 1973, puis renforcée par un classement en 1997.

La vallée avait fait l'objet de plusieurs protections au titre des sites au début du XXe siècle : inscription des rochers surplombant la route de Bourdeilles à Brantôme et des bords rocheux de la Dronne comprenant un pont, un moulin et une terrasse en 1931. Puis une inscription en 1944 du village de Bourdeilles. Les sites inscrits de 1931 ont été abrogés par l'arrêté ministériel de 1973.

Etat actuel du site

Le village de Bourdeilles attire toujours par la présence de son château imposant dominant la Dronne. Mais les abords de la Dronne, le pont qui l'enjambe et les falaises qui délimitent de manière abrupte la vallée constituent autant d'atouts qui complètent le patrimoine de Bourdeilles. Les prés faisant face au château constituent un écrin de verdure qui mettent en valeur le patrimoine monumental que sont le château et les falaises.

Les terrasses et jardins qui entourent le château présentent un intérêt fort, à la fois pour la vue sur la vallée qu'ils permettent de découvrir, mais également pour les ouvrages maçonnés et les arbres majestueux qu'ils supportent.

De même, dans le village, les espaces publics ont ménagé les plantations.

Quelques peupliers occupent les parcelles de fond de vallée. Les berges de la Dronne présentent peu de végétation, à l'exception de quelques arbres d'alignement.

La Dronne semble toujours prisée des pêcheurs qui s'y enfoncent jusqu'à la taille…

En ce qui concerne le site classé de la vallée de la Dronne, il a conservé les qualités qui ont prévalu à sa protection. On constate cependant les évolutions communes à l'ensemble des vallées de la Dordogne : une fermeture par enfrichement.

Enjeux et préconisations

Il est important de préserver la vallée de la Dronne d'une urbanisation diffuse et la vocation agricole du fond de vallée doit être maintenue. Le site classé englobe des secteurs urbanisés dans lesquels une attention particulière doit être portée au traitement des haies, de la végétation des jardins… afin d'éviter la banalisation de ce site protégé. La qualité de découverte de la vallée par les routes qui la parcourent doit être maintenue et les perspectives paysagères les plus intéressantes entrenues.

En ce qui concerne plus précisément le village de Bourdeilles, la préservation du patrimoine architectural constitue évidemment un enjeu majeur. Comme indiqué précédemment, le patrimoine naturel constitue le complément indispensable pour la valeur de Bourdeilles. Ainsi plantations d'alignement, arbres ornant les places et les bords de Dronne constituent également des atouts pour les paysages de ce village.
Il est cependant à noter que le fond de vallée risque de se fermer et donc de réduire d'une part l'attrait du château et d'autre part la valeur patrimoniale des espaces naturels. Les plantations de peupliers sont à proscrire et l'occupation par l'agriculture des fonds de vallée à encourager et maintenir.

L'évolution des côteaux faisant face au village de Bourdeilles, et a fortiori au château, est à maîtriser car ces espaces participent à l'écrin du village, qu'il soit en site protégé ou non.

Rédaction 2008

Cartes

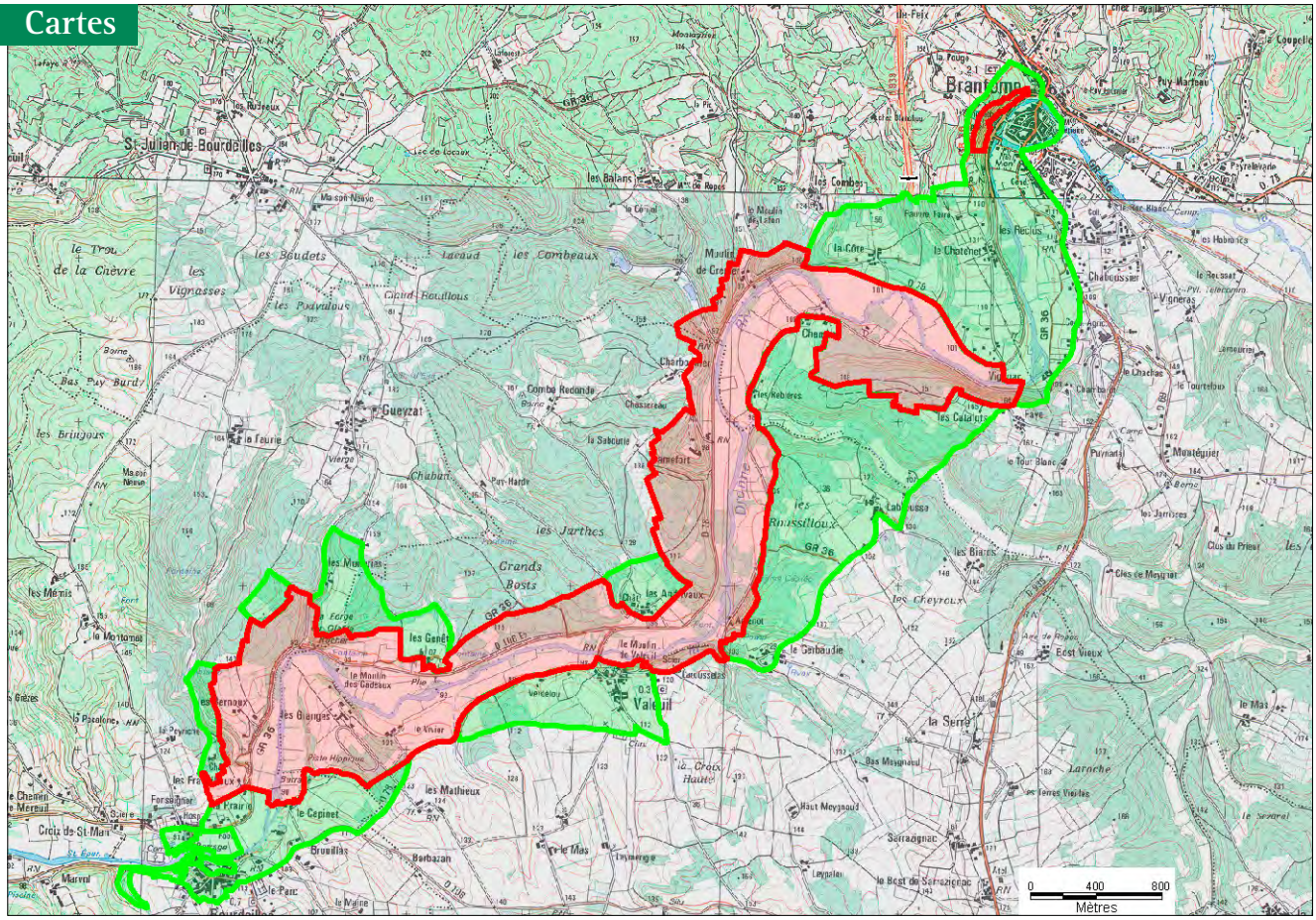

© IGN scan 25® 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEE DE LA DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE
(ZNIEFF 2) VALLEE DE LA DRONNE DE L'ISLE A BRANTOME

Monuments historiques
MH I Pont sur la Dronne (2 juillet 1987)
MH I Cluzeau de Chambrebrune (1er février 1988)
MH I Château de Ramefort (15 décembre 1980)
MH C Gisement préhistorique du «Fourneau du diable» B (25 novembre 1980)
MH I Grotte du Trou de la Chèvre (17 juin 1997)
MH I Grotte des Bernoux (7 juin 1997)
Et nombreux MH à Brantôme

Autres protections
ZPPAUP à Brantôme
(Site Classé) Bois de la Garenne

Site inscrit « Village de Bourdeilles et rives de la Dronne »

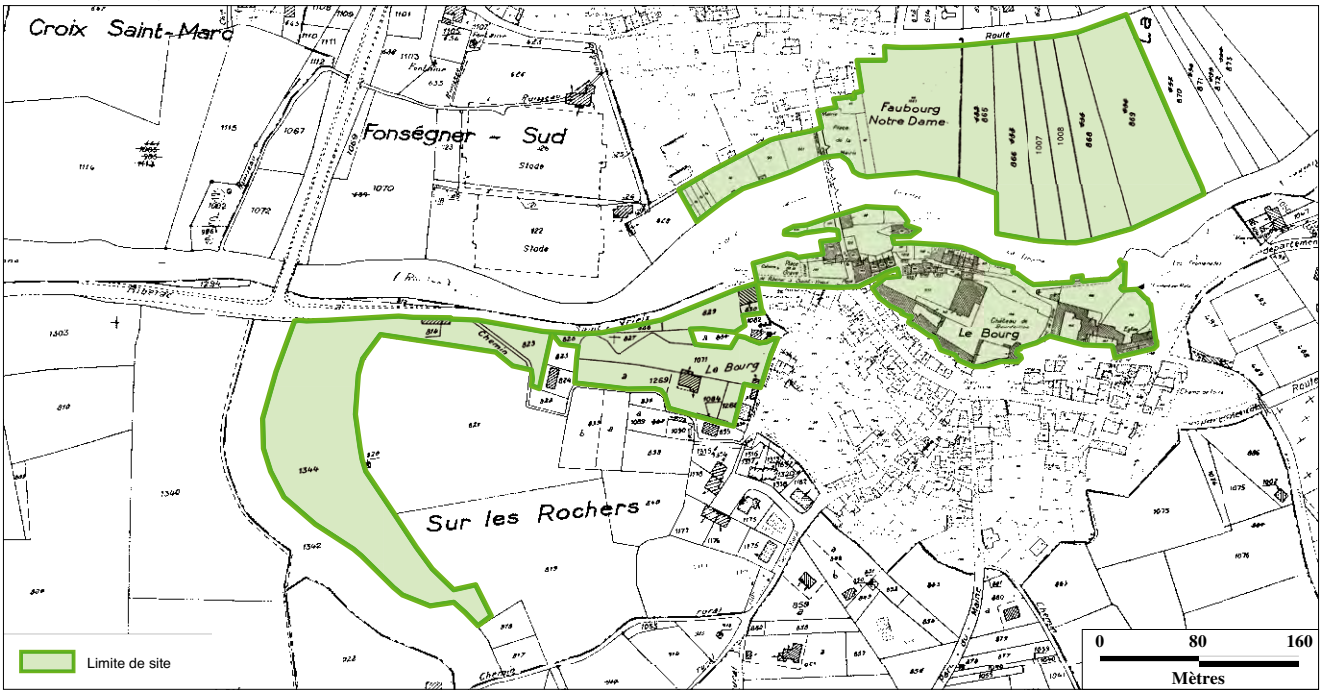

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Sites inscrit et classé « Vallée de la Dronne »

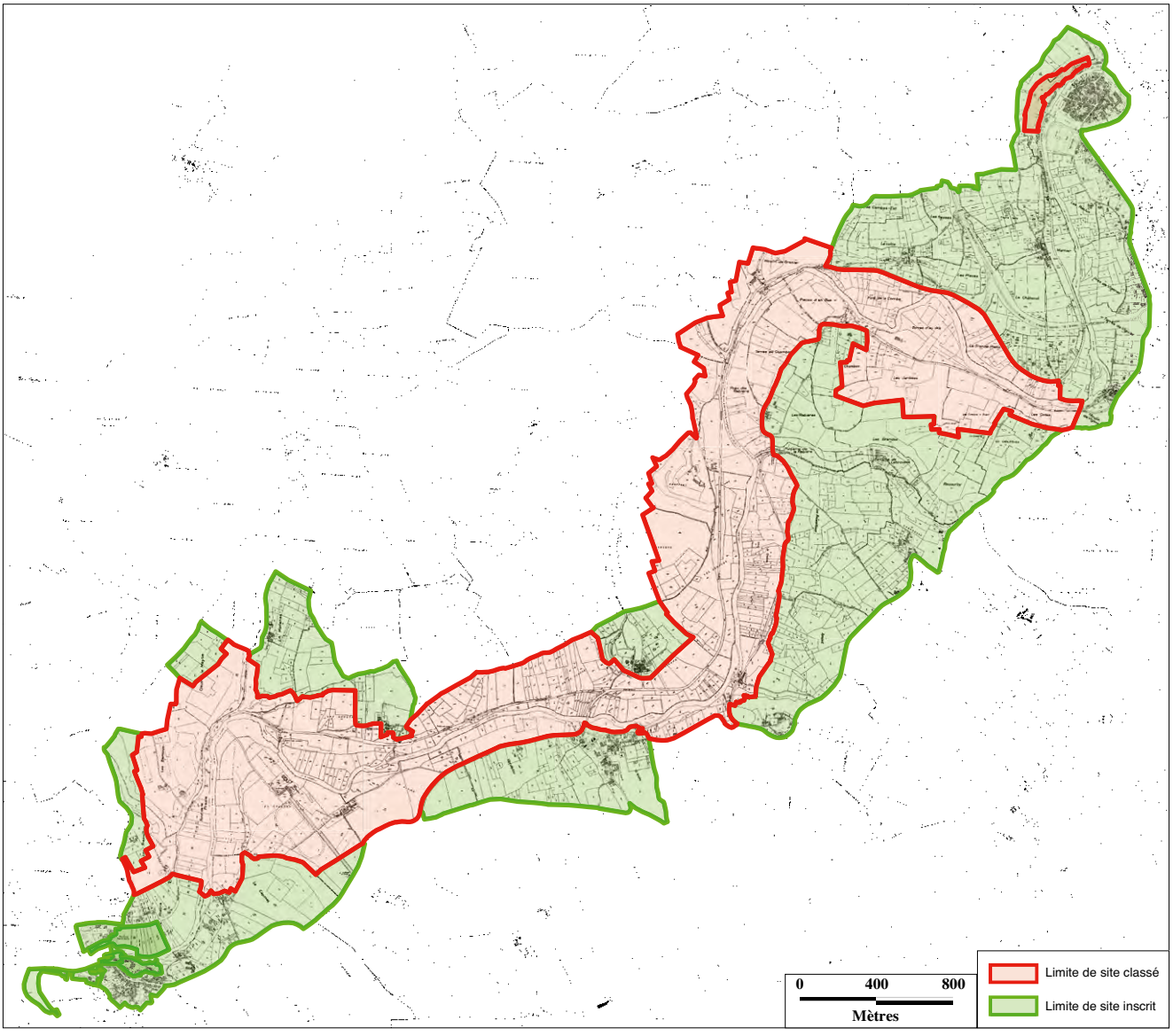

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Village et ses abords

Coux-et-Bigaroque

● **Site inscrit**

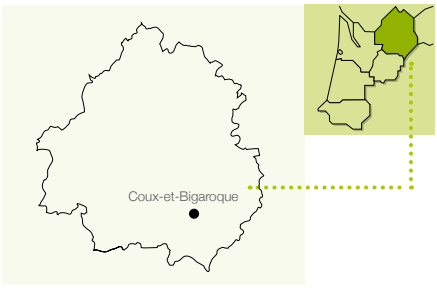

Commune(s)
Coux-et-Bigaroque

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U — Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
25 janvier 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
4 ha

Référence(s) SIG
SIN0000055

Motivation initiale de la protection

Le village de Bigaroque, situé sur la rive droite de la Dordogne à proximité de la confluence avec la Vézère, offre au promeneur la vue d'une petite bourgade aux maisons anciennes, dont quelques unes gothiques avec d'intéressants détails architecturaux. Le village est positionné à flanc de falaise et était dominé dans le passé par un château juché sur le rocher dès le XII^e siècle. Or il ne reste rien de cet édifice puisqu'il fut démantelé comme repère calviniste sous Louis XIII. Il reste cependant quelques belles demeures qui laissent penser qu'il s'agirait de dépendances du château. On trouve également un ravissant pigeonnier ainsi qu'une église de la fin du XII^e siècle.
L'ensemble du village forme un tout harmonieux agréable à visiter.

Etat actuel du site

Le caractère pittoresque est conservé et la plupart des maisons habitées ont bénéficié de travaux d'entretien. En revanche, les pigeonniers et autres bâtiments non habités se dégradent.
La Dordogne est peu visible. En 1944, lors du classement, cette remarque était déjà formulée et il était proposé d'y remédier.

Enjeux et préconisations

Le développement des plantations de peupliers dans la vallée de la Dordogne participe à masquer la vue et à procurer un sentiment d'enfermement.
Le principal enjeu pour ce site consiste à rouvrir des vues sur la rivière et de créer des perspectives sur la vallée en limitant les écrans de peupliers.
En ce qui concerne la restauration des bâtiments, il faudra veiller à respecter le caractère du village typiquement sarladais.

Rédaction 2005

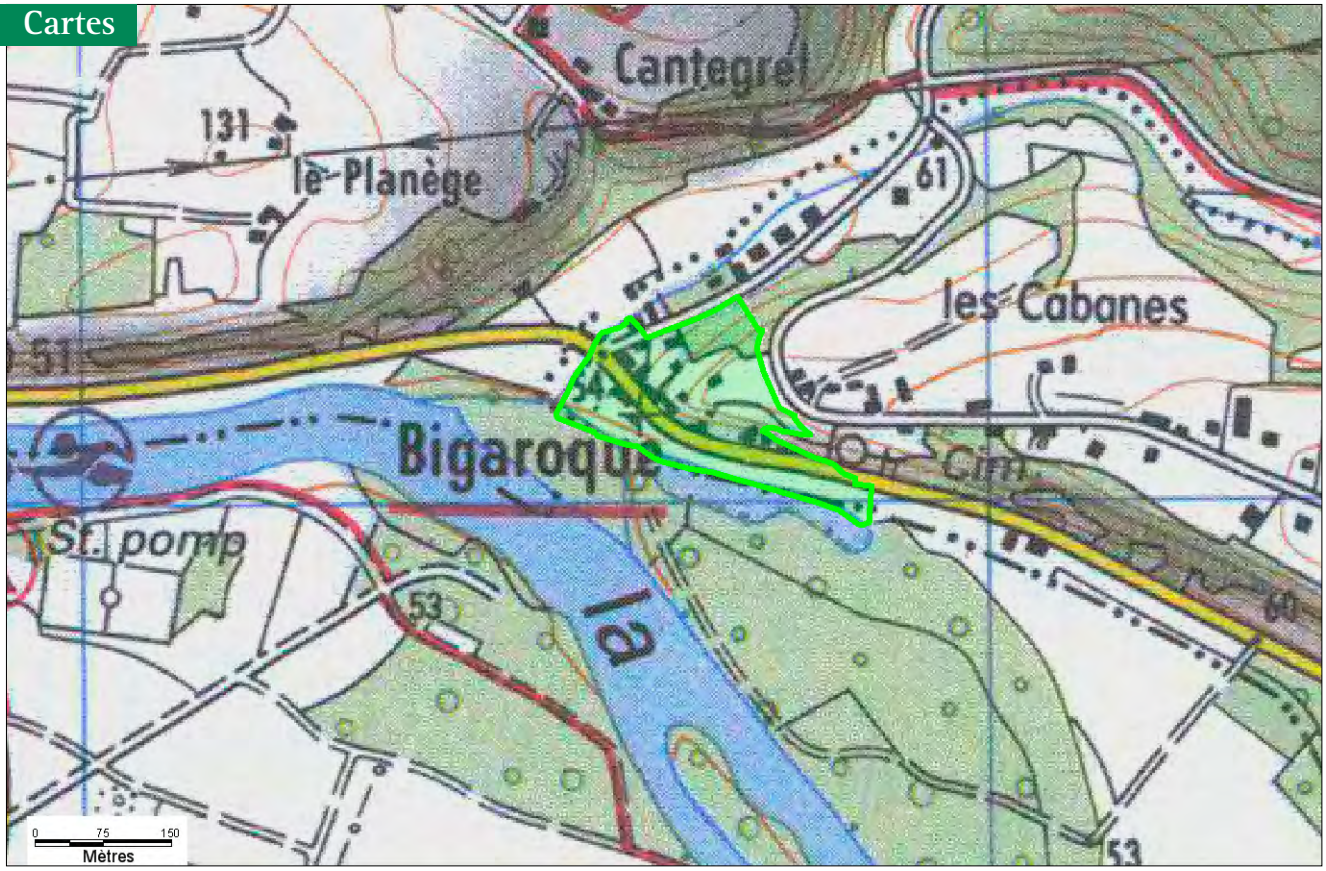

© IGN scan 25® 2007

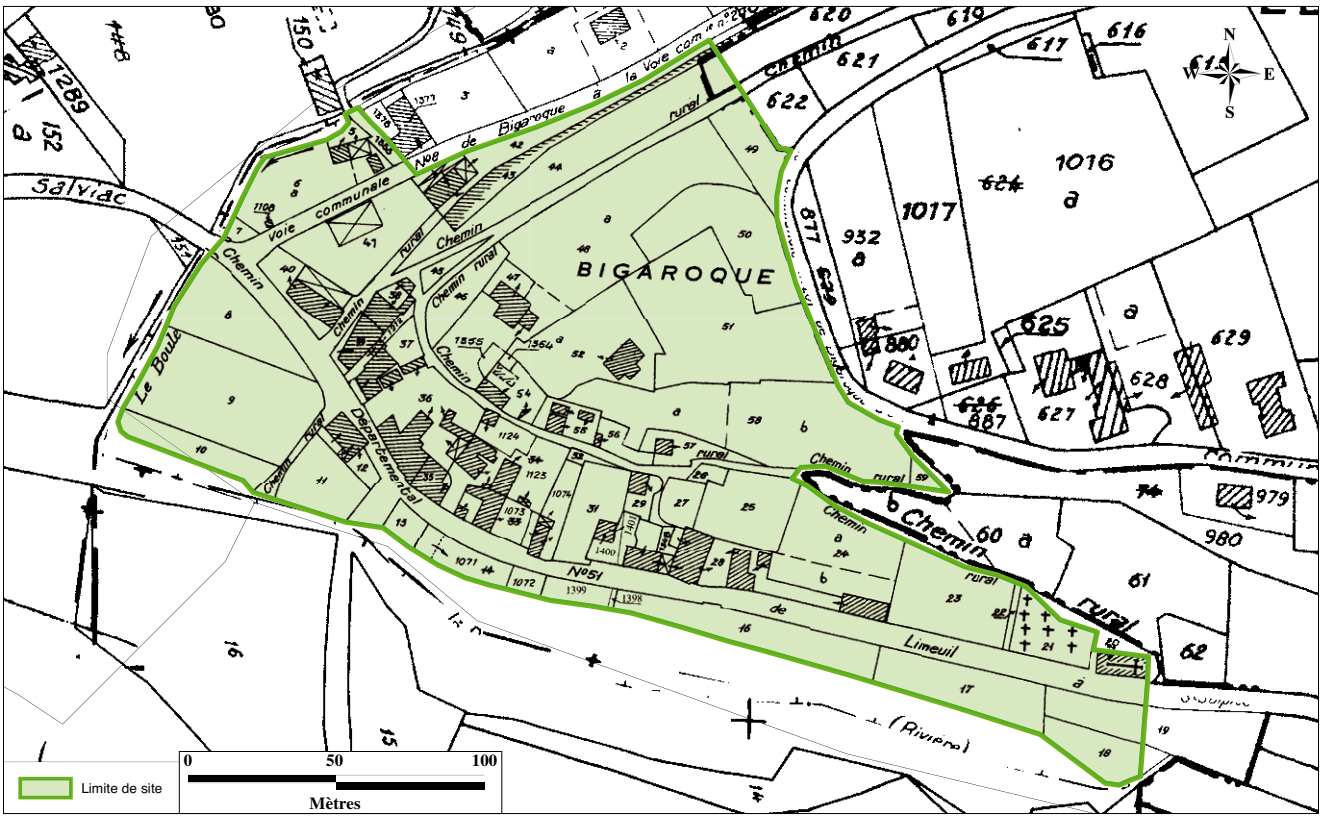

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(ZNIEFF 1) COTEAUX CALCAIRES DE COUX ET BIGAROQUE

Village - Limeuil

Site inscrit

Commune(s)
Limeuil

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
25 janvier 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
9 ha

Référence(s) SIG
SIN0000117

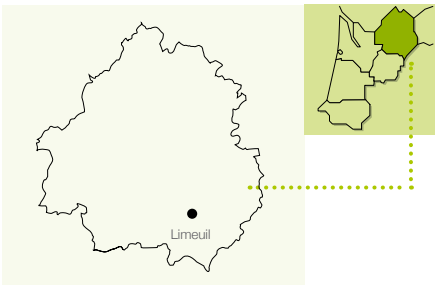

Motivation initiale de la protection

Le village de Limeuil est situé sur un piton rocheux, à la confluence entre Dordogne et Vézère. Sa situation privilégiée lui confère des atouts paysagers et pittoresques indéniables : il offre des vues sur la vallée de la Vézère d'une part et la Dordogne d'autre part, et constitue en ce sens un lieu stratégique.
Enfin, le passé du village de Limeuil est encore bien présent aux yeux du promeneur : il a gardé ses deux portes du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, ses rues montantes, ses étroits passages, ses églises dont une romane du XII^e^ siècle et ses maisons aux traits bien périgourdins.

Etat actuel du site

Le site a conservé ses qualités et son caractère, notamment grâce au label « un des plus beaux villages de France » qui exige une attention particulière des abords du village. On peut toutefois regretter la fermeture des perspectives sur la Vézère et la Dordogne à cause de la montée de la végétation. Le parc panoramique en haut du village à l'accès payant, reste de ce fait le seul lieu qui offre des perspectives dégagées sur la confluence.

Enjeux et préconisations

La maîtrise de la végétation et le maintien des perspectives sur les deux rivières et la confluence sont les priorités pour ce site.

Rédaction 2005

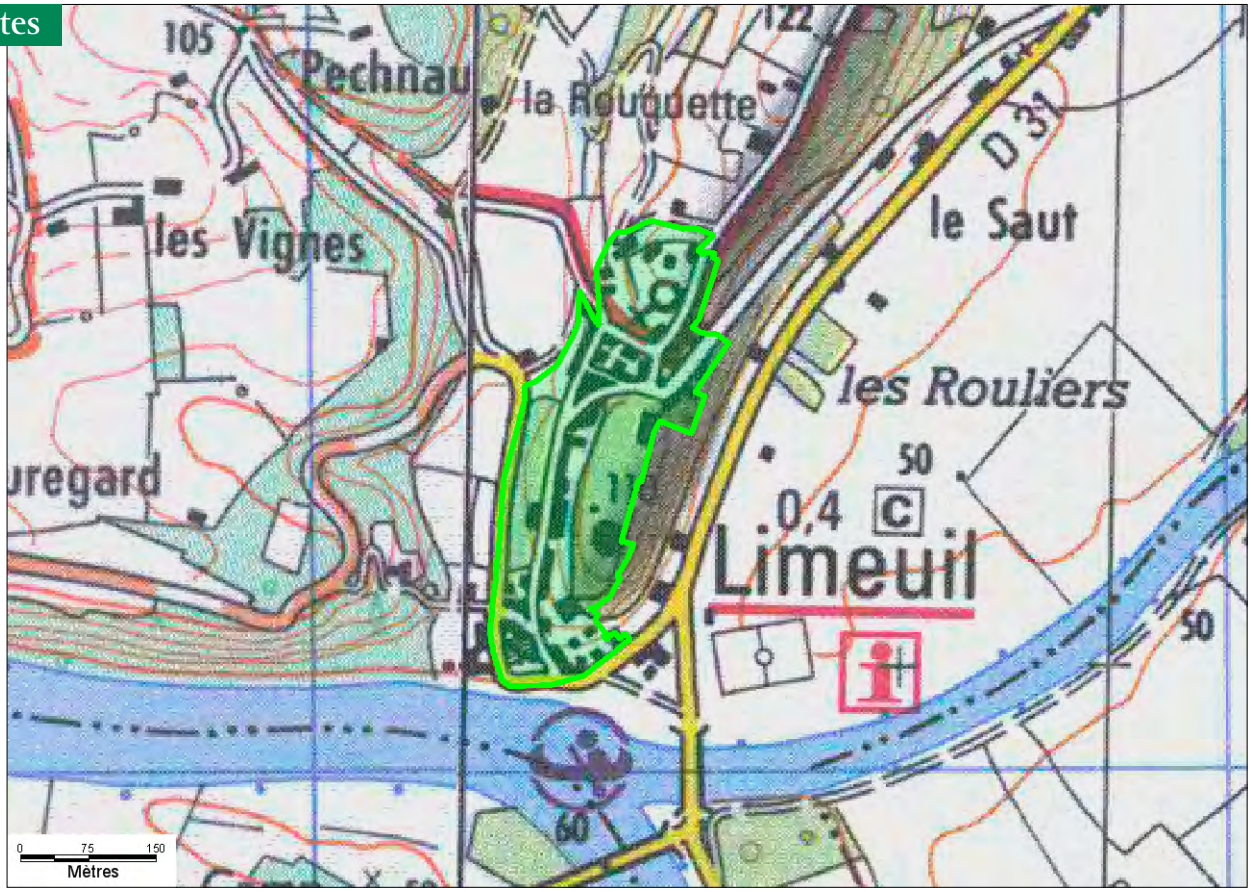

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

FICHE 20

Autres protections
(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE
(Site Inscrit) Vallée de la Vézère (confluence)

Plantation routière
bordant le C.D. 46, à l'entrée du bourg de Cénac

Dordogne

FICHE 21

Plantation routière bordant le C.D. 46, à l'entrée du bourg de Cénac

● Site inscrit

Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

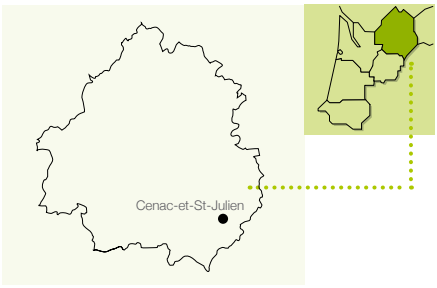

Commune(s)
Cenac-et-St-Julien

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
28 janvier 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
5 ha

Référence(s) SIG
SIN0000462

Motivation initiale de la protection

Le site présentait en 1944 une très belle allée d'arbres comprenant 158 arbres : peupliers de Caroline, frênes, érables sycomore, ormes. Cette allée bordait le chemin départemental 46 sur environ 1,5 km. C'est suite à l'abattage d'une partie de cette allée qui se poursuivait initialement jusqu'au pont sur la Dordogne que la décision de protéger les arbres fut prise.

Etat actuel du site

La protection n'a pas été suffisante puisque la belle allée décrite en 1944 a été complètement abattue, et la route élargie, maintenant délimitée sur une partie importante par des talus. Il ne reste rien de l'allée pittoresque et de ses 158 arbres.

La ZPPAUP de Cenac St-Julien prévoit à l'emplacement de l'allée une zone de protection naturelle boisée. Certains tronçons de la route départementale 46 ont été replantés en noyers.

Enjeux et préconisations

L'allée d'arbres sur le linéaire qui mène au village de Cénac mériterait d'être reconstituée.
La ZPPAUP se substitue au site inscrit, mais il serait opportun d'annuler la protection spécifique instaurée par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1944.

Rédaction 2007

DREAL Aquitaine

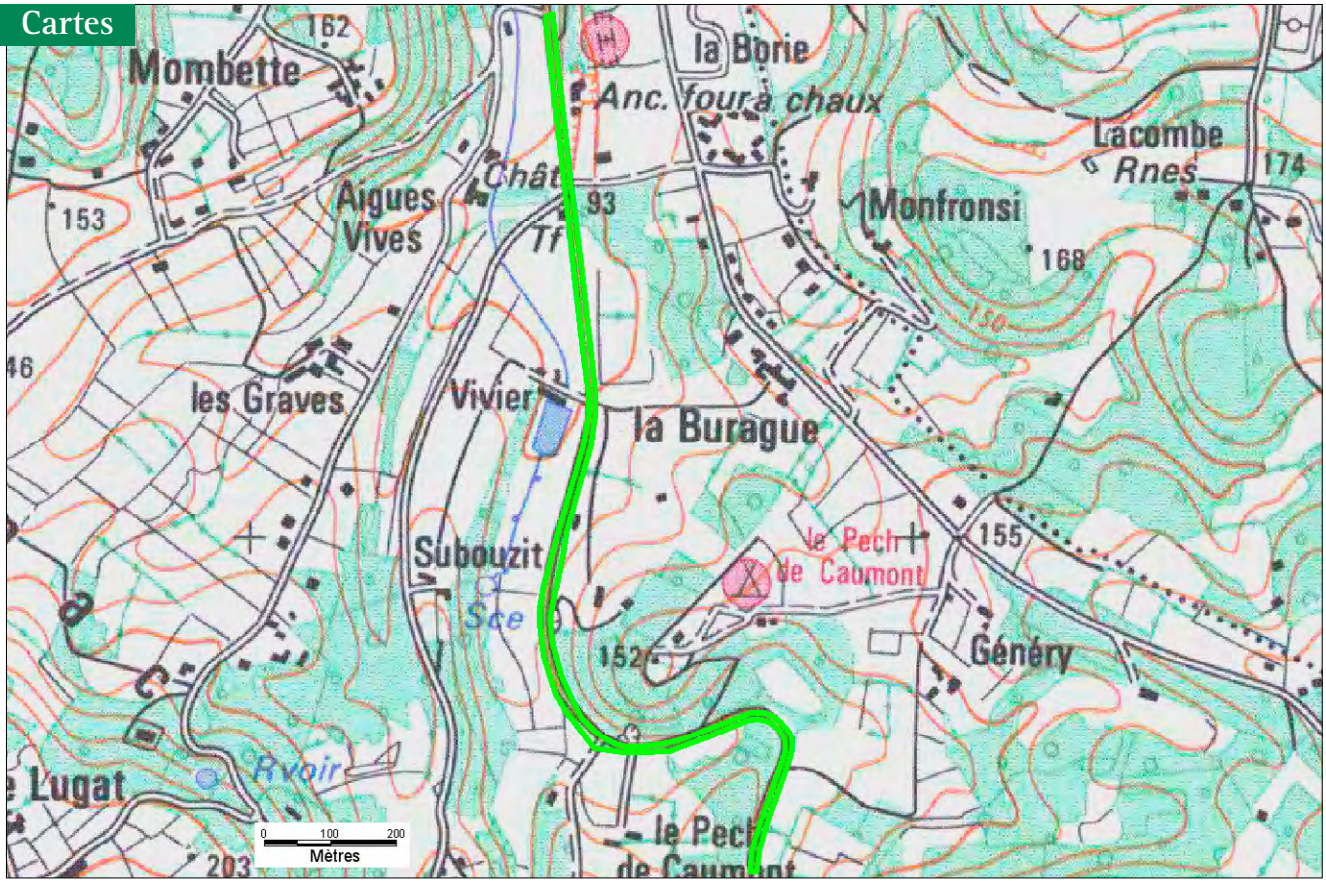

© IGN scan 25® 2007

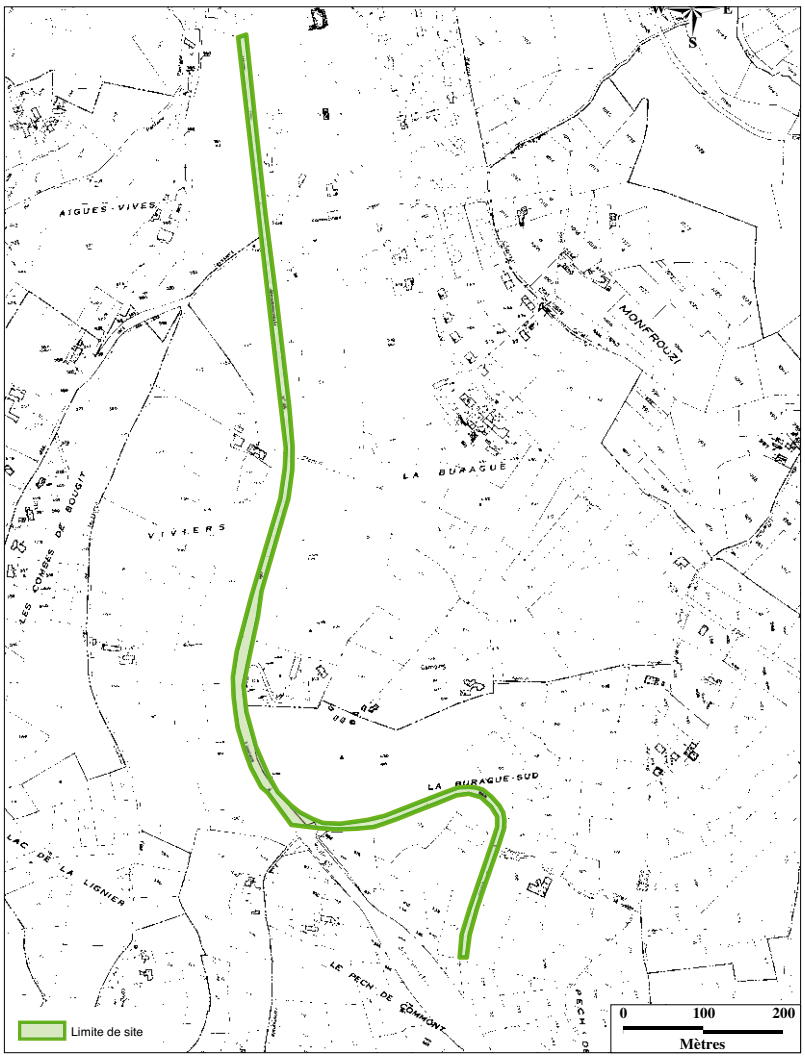

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Plantation routière bordant le C.D. 46, à l'entrée du bourg de Cénac

FICHE 21

Propriété et château de la Roque

● Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

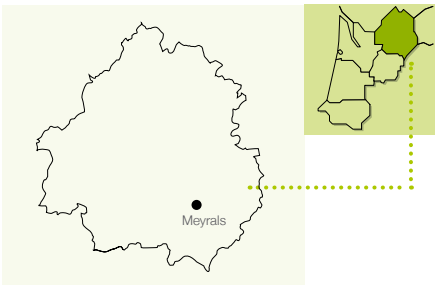

Commune(s)
Meyrals

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
28 janvier 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
18 ha

Référence(s) SIG
SIN0000044

Motivation initiale de la protection

Le dossier de 1944 ne précise pas les raisons de la mise en place de cette protection. L'intérêt historique et architectural du château et le caractère pittoresque de son implantation ont certainement motivé la mise en place du site inscrit.

Etat actuel du site

Environnement du site :

Le site est en bordure du vallon encaissé du ruisseau du Moulant, affluent de la Dordogne qui rejoint la rivière au niveau de Saint-Cyprien. Le château, implanté à flanc de relief, est situé à environ 3,5 km de la rivière. Le vallon reste ouvert dans sa partie basse, il est longé par la RD 25 itinéraire pour rejoindre Sarlat. Une station de traitement des eaux a été construite dans ce vallon, très visible depuis les abords du château.

Description du site :

Le site se présente comme un bande de terrain de 1,3 km, d'une largeur de 150 m environ, plus ou moins régulière. Il part de la RD en partie basse, limité par un mur en pierre faisant soutènement et se développe à flanc de versant, sans pour autant englober le haut des collines. Cette délimitation est réductrice, car elle ne prend pas en compte les terrains qui « coiffent » le château et l'oratoire, ce qui a eu pour conséquence de concentrer les aménagements sur ces parties supérieures. L'allée d'arrivée part du vallon et gravit le versant, traversant d'abord des bois, puis longeant une prairie, elle débouche sur une plate-forme au devant du château. Cette plate-forme soutenue par d'imposants murs présente un contour arrondi, elle est traitée en pelouse et plantée de quelques cèdres âgés et de feuillus. Comme son nom l'indique le château de la Roque est construit sur un affleurement rocheux qui crée une situation d'aplomb impressionnante, relayée aux abords par des maçonneries monumentales. Au sud du château, l'affleurement calcaire garde la trace d'occupation humaine, un passage est aménagé, avec quelques marches, permettant de rejoindre ces différentes cavités. Inclure cet habitat troglodyte dans une composition paysagère pittoresque donnant à admirer le panorama était envisageable dans un travail de recomposition ou de composition, mais en l'état des connaissances il n'est pas possible de vérifier cette hypothèse. Un petit jardin bouquetier a été aménagé sur une terrasse au sud du château. Au-dessus, a été tracée une allée cavalière rectiligne, encadrée de haies taillées et ombragées par de grands arbres, elle se prolonge par un chemin en lacets qui permet de sillonner le coteau boisé et rejoindre l'extrémité sud du site.
Un élément hors site est à noter. Le cadastre représente dans ce relief accidenté deux parcelles rectangulaires allongées. Sur le terrain, ces parcelles sont encadrées, côté amont, par de beaux murs de soutènement. Leur position, la distance de 100 m environ par rapport au château, et l'effort de soutènement des terres pour créer des terrains plats, laissent à penser qu'il s'agit là de l'emplacement ancien des jardins, jardins d'ornement ou jardins potagers. Il a été commode d'y établir le terrain de tennis.

Etat actuel du site :

Les abords du château sont entretenus, l'allée cavalière est taillée. De même le château bénéficie d'un entretien soigné.

Enjeux et préconisations

Le site inscrit de la Roque ne présente que peu d'intérêt. Le périmètre retenu pour le site excluait des terrains proches du château qui pouvaient faire partie d'un ensemble cohérent. Plusieurs campagnes de travaux, aménagements des tennis, du manège, construction de maisons d'amis, etc… ont bouleversé ces abords et la station de traitement des eaux, hors site a altéré le paysage du vallon, un des atouts paysagers de la position de la Roque. Dans ces conditions, le site ne se justifie plus et la protection au titre des monuments historiques devrait suffire à protéger les éléments intéressants du château.

Rédaction 2006

Cartes

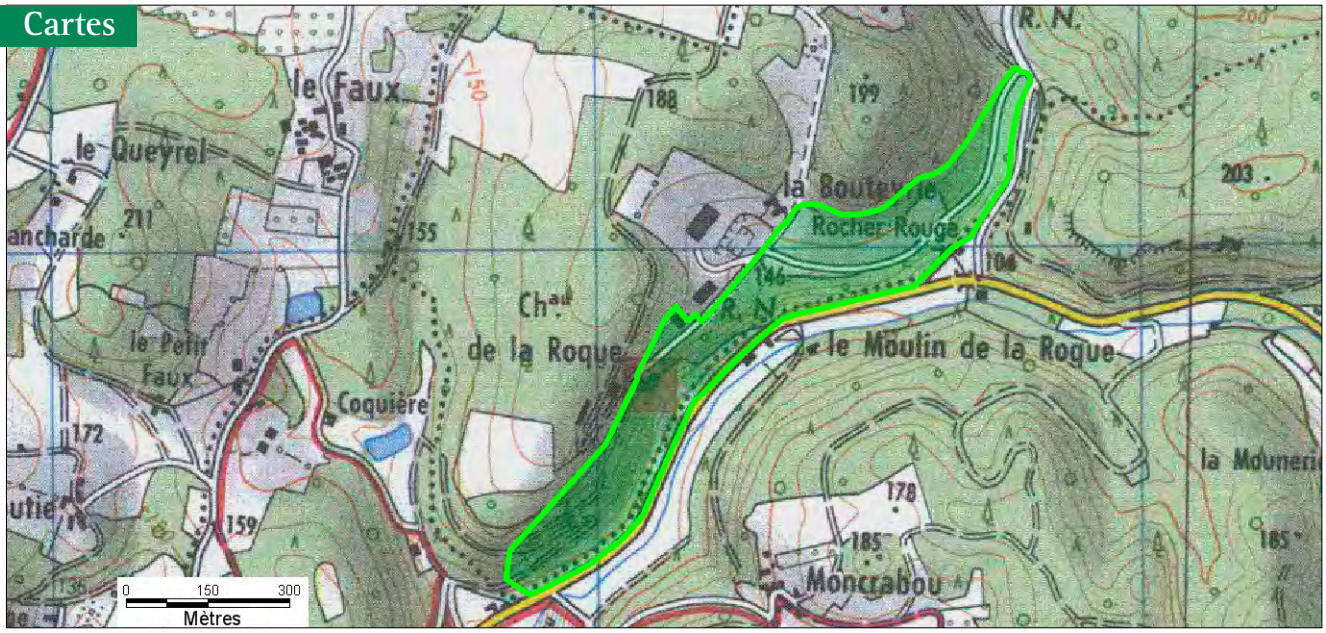

© IGN scan 25® 2007

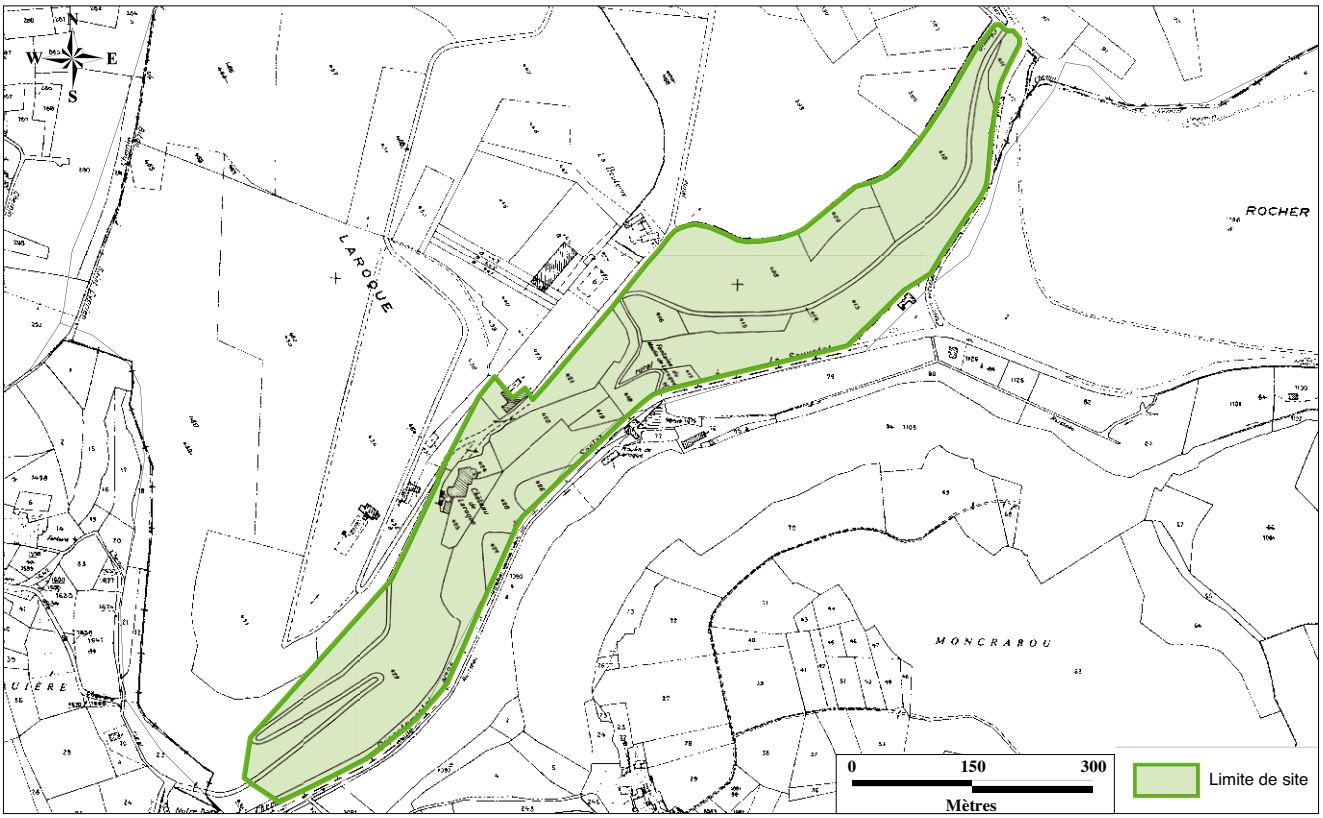

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château de Losse (abords)

● Site inscrit

Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

Château de Losse et ses abords immédiats

● Site classé

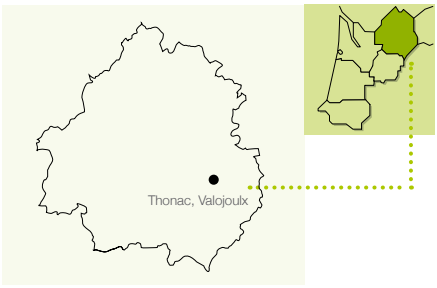

Commune(s)
Thonac, Valojoulx

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
28 janvier 1944 (arrêté ministériel)
3 mai 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
20 ha / 5 ha

Référence(s) SIG
SIN0000053 / SCL0000592

Motivation initiale de la protection

2002

Le château de Losse domine la vallée de la Vézère. Bordée de douves profondes, la forteresse médiévale construite en à-pic sur la rivière a fait place en 1576 à un château de plaisance. Côté champs, on accède à la cour d'honneur par le pont dormant et le châtelet fortifié. La forteresse abrita notamment Jean II de Losse, précepteur d'Henri IV et gouverneur de Guyenne sous les derniers Valois et les premiers Bourbons.
Au château s'ajoutent les jardins dessinés tels qu'ils étaient au XVII^e siècle.
Le site classé correspond au château et à ses abords immédiats ; un périmètre plus large étant inscrit à l'inventaire des sites et concerne la commune de Valojoulx.

Etat actuel du site

2006

2006

Le site est actuellement ouvert au public à la belle saison et le Château et les jardins ont bénéficié d'un entretien qui leur a permis de conserver leur attrait. En revanche, le site inscrit est entouré de plantations de pins qui dénaturent l'esprit des lieux.

Enfin sur la partie inscrite, le long de la Vézère, la vue sur le château est obstruée par de vieilles plantations de Peuplier.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

L'enjeu principal réside dans le maintien des vues sur le château qui devrait se traduire par une intervention dans les gros peupliers bordant la rivière et masquant l'est du château. Toute intervention devra concilier les enjeux de covisibilité depuis et vers le château.

Par ailleurs, si l'ouest du château est assez bien protégé par le périmètre inscrit, ce n'est pas le cas de la partie est. Ainsi, afin de conserver la qualité du développement de la partie orientale du Château de Losse, une extension du périmètre du monument historique est à l'étude.

Rédaction 2005

Cartes

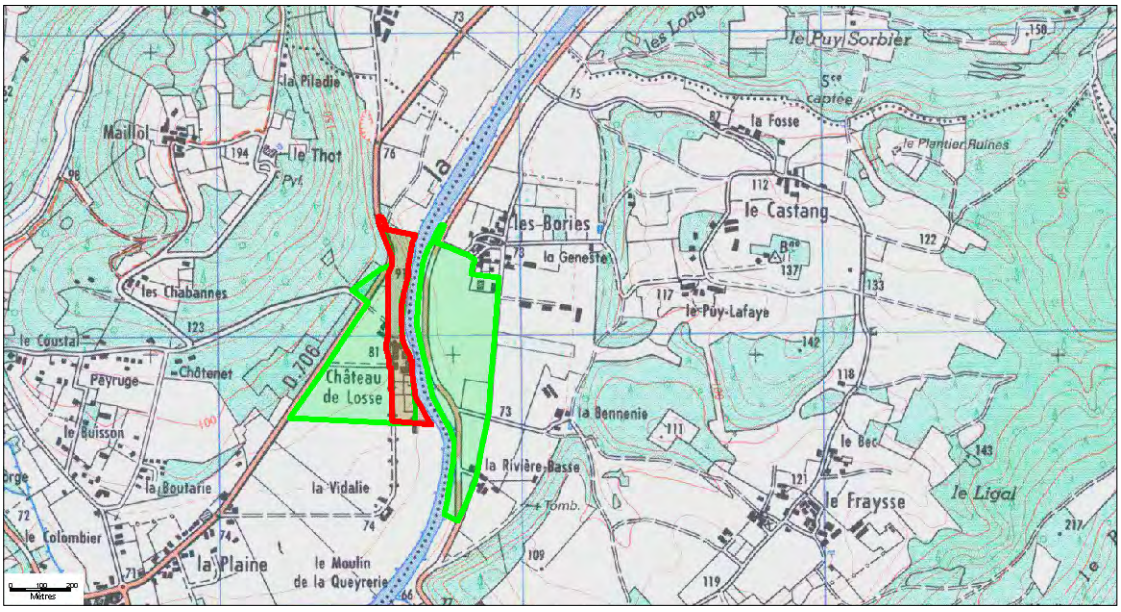

© IGN scan 25® 2007

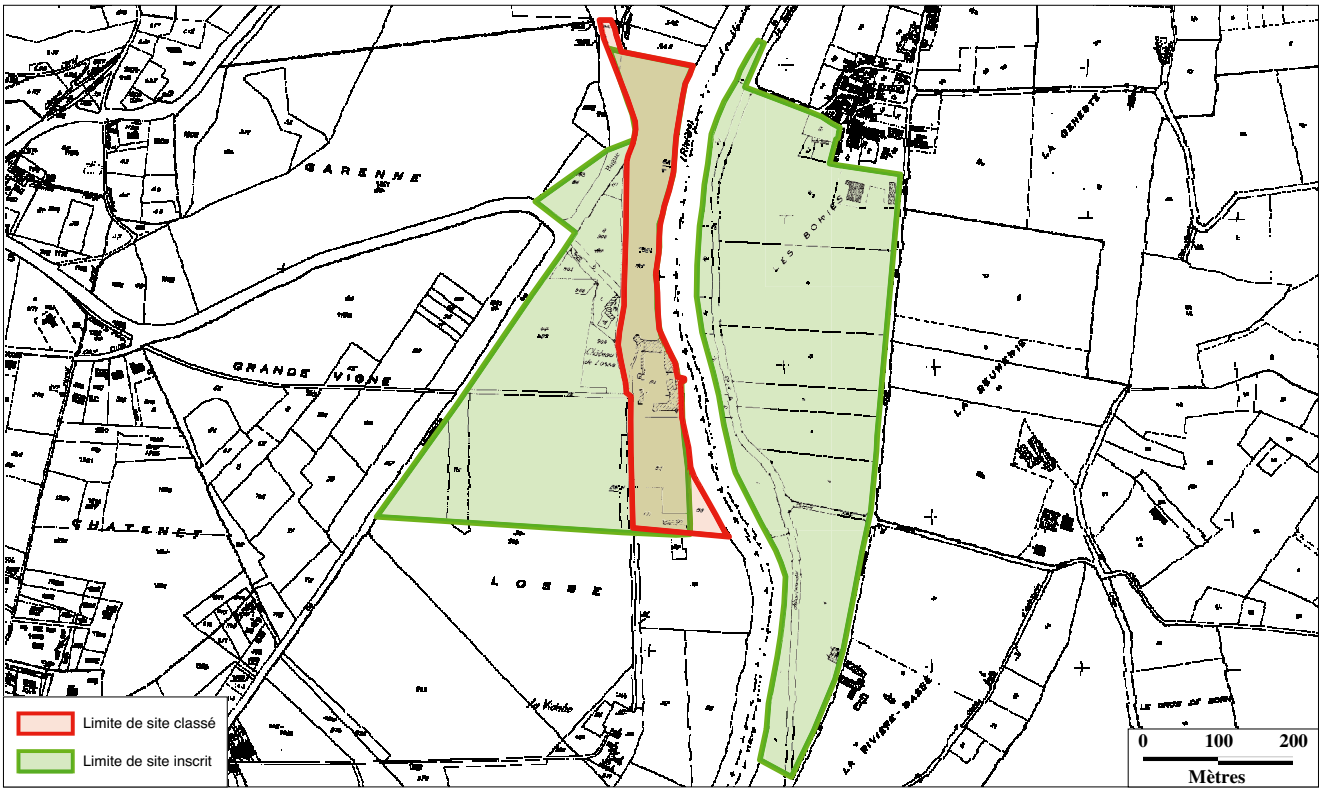

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) LA VEZERE
Monuments historiques
MH C Château de Losse, jardin et parc
Autres protections
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

Village de Salignac

Abords du village de Salignac

Site inscrit

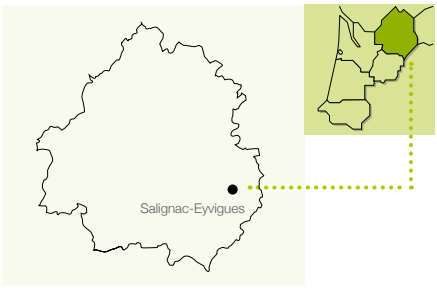

Commune(s)
Salignac-Eyvigues

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
12 février 1944 (arrêté ministériel)
26 juillet 1965 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
6 ha / 36 ha

Référence(s) SIG
SIN0000040 / SIN0000454

Motivation initiale de la protection

Le site de Salignac a été protégé une première fois en 1944 puis la protection a été étendue en 1965. En effet, en 1944, le site inscrit ne comprenait que le château et une partie du vieux village. Le vallon qui s'étend au pied du château vers l'est n'était pas protégé. En 1965, afin de préserver la vue que l'on a sur le château et le vieux village à partir de la RD60, l'extension du site inscrit est réalisée.

Le château de Salignac, berceau de la famille de Salignac-Fénelon, remonte au moins au XII^e siècle. Il fut souvent attaqué pendant la guerre de Cent ans, puis pendant les guerres de religion. En 1586, il fut pris par le duc de Maine. Après avoir appartenu à la famille de Salignac, il passa dans les maisons de Bonneval et de Noailles, et revint aux Salignac-Fénelon.
Bâti sur le flanc de la colline, un village vint s'agglomérer par la suite près du château sans que celui-ci soit enserré de maisons. Une enceinte polygonale double enferme des bâtiments qui s'étagent du XII^e siècle au XVII^e siècle. On y trouve une chapelle romane, de belles caves voûtées en berceau brisé du XIII^e siècle.
Le château comprend comme organes de défense une barbacane avancée, un châtelet d'entrée et un grand donjon rectangulaire. Le corps de logis d'habitation est flanqué de deux tours cylindriques ; les courtines de la seconde enceinte sont conservées.

Etat actuel du site

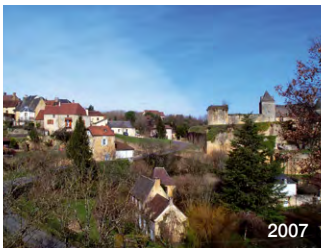

Le site présente toujours un intérêt fort à la fois historique et paysager. En effet, les perspectives depuis la RD60 ont été parfaitement conservées et le château semble surgir d'un autre temps.

Le village a fait l'objet de travaux d'aménagement (réfection des trottoirs, goudronnage des rues…). Dans l'ensemble, ces aménagements s'intègrent bien au site grâce à l'utilisation de matériaux adaptés.
L'ensemble de l'écrin du château n'est pas protégé au titre des sites puisque les parcelles au pied du village (vers l'église) qui contribuent à la qualité paysagère du site ne sont pas comprises dans le périmètre protégé. De même, des éléments remarquables du vieux village mériteraient de figurer dans le périmètre du site inscrit, tels que la place de la Halle.

Enjeux et préconisations

Une extension du site afin d'englober les éléments cités précédemment améliorerait la pertinence du périmètre. Le glacis, et le vallon qui s'étend à l'est, mériteraient d'être classés, tant leur importance dans ce paysage est primordiale.
En attendant une requalification de ce site, il est important de préserver de l'urbanisation les parties du site inscrit situées dans le vallon et au pied du village.

Rédaction 2007

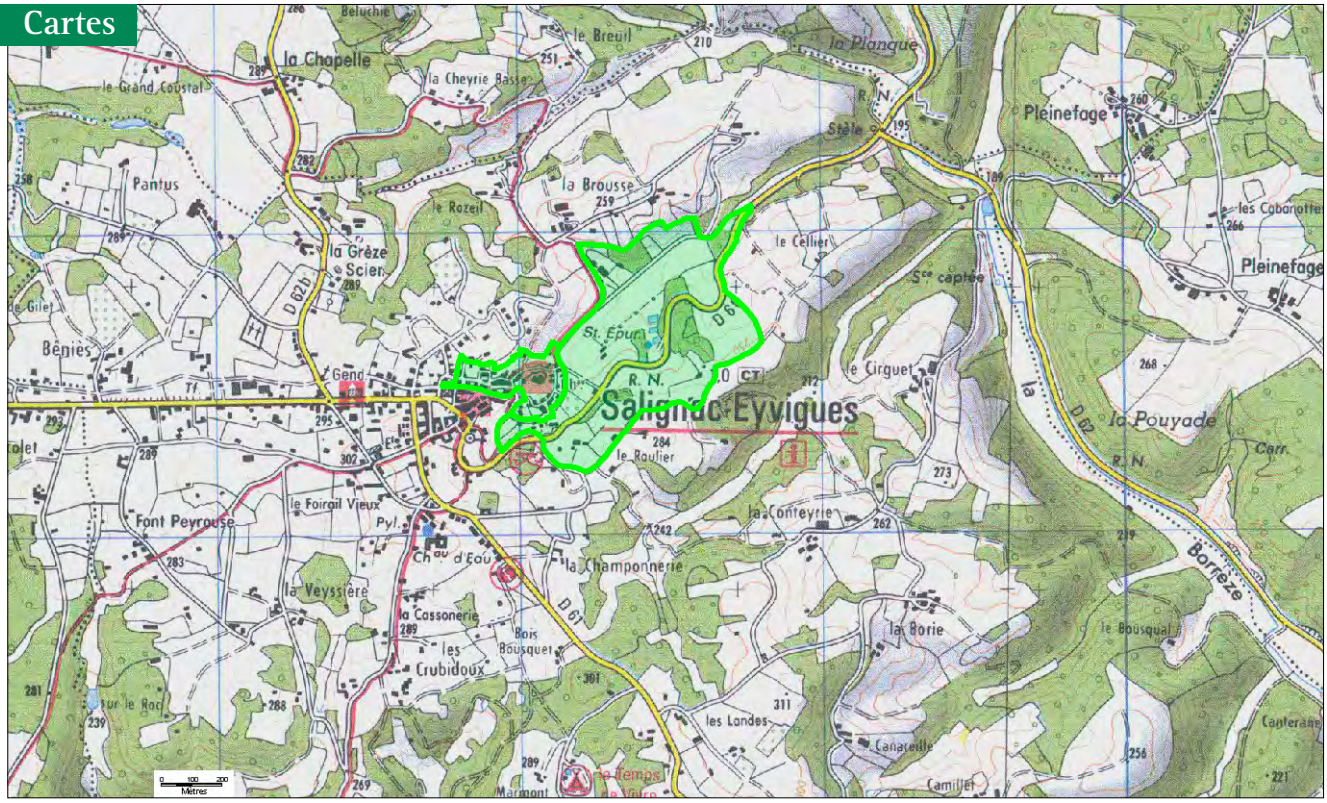

© IGN scan 25® 2007

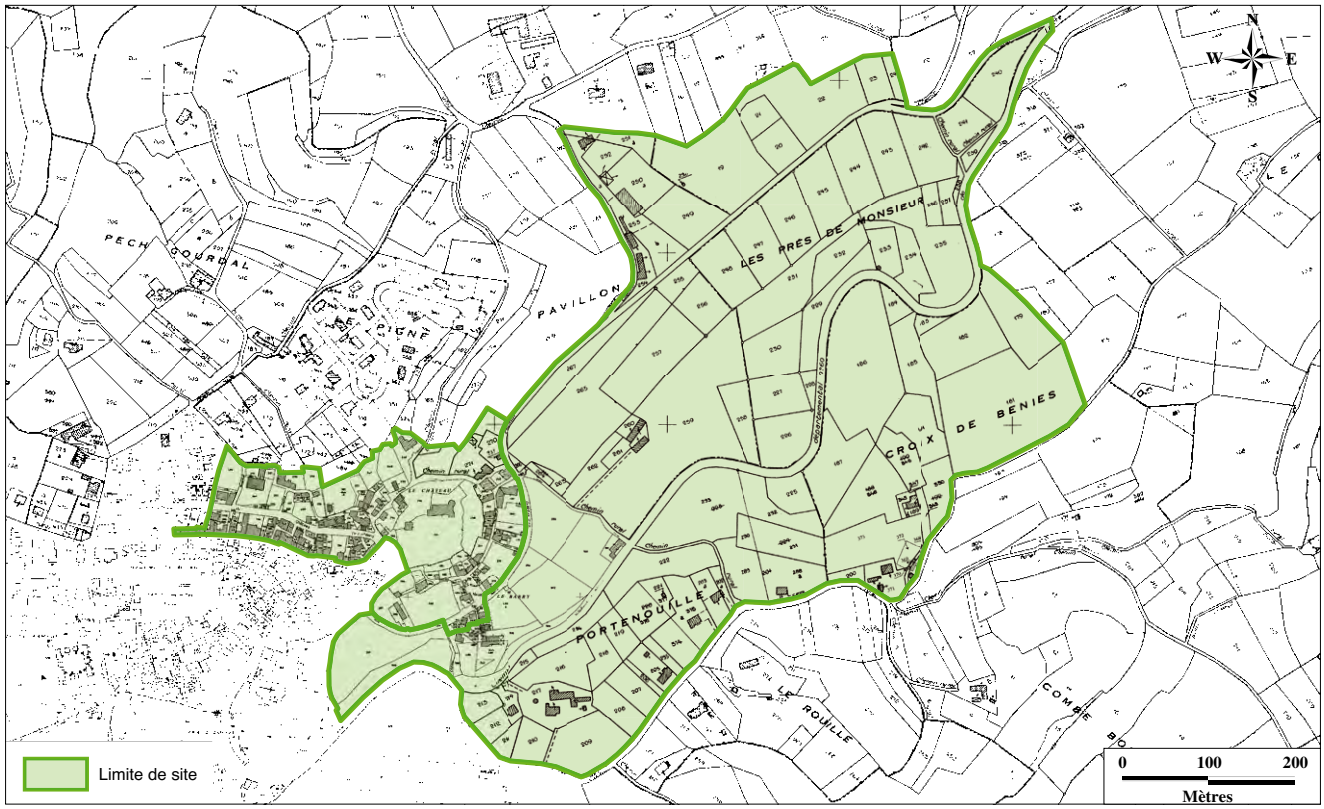

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH I Château de Salignac (23 mai 1969)
MH C Maison place de la halle (4 juillet 1995)

Ville Haute - Terrasson

Dordogne

FICHE 25

Ville Haute - Terrasson

● **Site inscrit**

Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

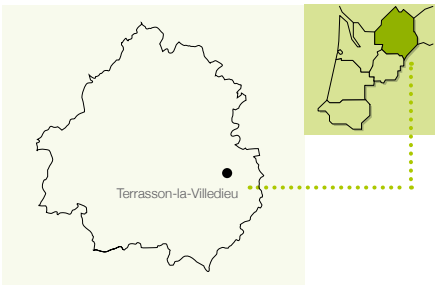

Commune(s)
Terrasson-la-Villedieu

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
22 février 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
9 ha

Référence(s) SIG
SIN0000443

Motivation initiale de la protection

Accrochée à flanc de coteau, dominant la Vézère, la ville Haute de Terrasson s'est développée au Moyen-Âge autour d'une abbaye et d'un château. Elle présente des rues en pente et quelques maisons couvertes d'ardoises, la plus belle étant celle du Conventionnel Bouquier qui date de la Renaissance.

Etat actuel du site

Le site, limité à la ville haute, a conservé tout l'intérêt qui avait justifié son inscription.
Des travaux de restauration des habitations ont été réalisés ou sont en cours et permettent de mettre en valeur l'architecture de cette ville.

Des travaux d'aménagement des places ont été réalisés et s'intègrent bien dans l'esprit des lieux.

Un sentier accroché au coteau et passant en-dessous de l'abbaye a été créé afin de permettre la découverte de la ville. Il repose sur une structure alliant bois et métal, et permet de cheminer sur le coteau en grande partie végétalisé.

Enjeux et préconisations

Les préconisations de gestion sont édictées par la ZPPAUP.

Rédaction 2006

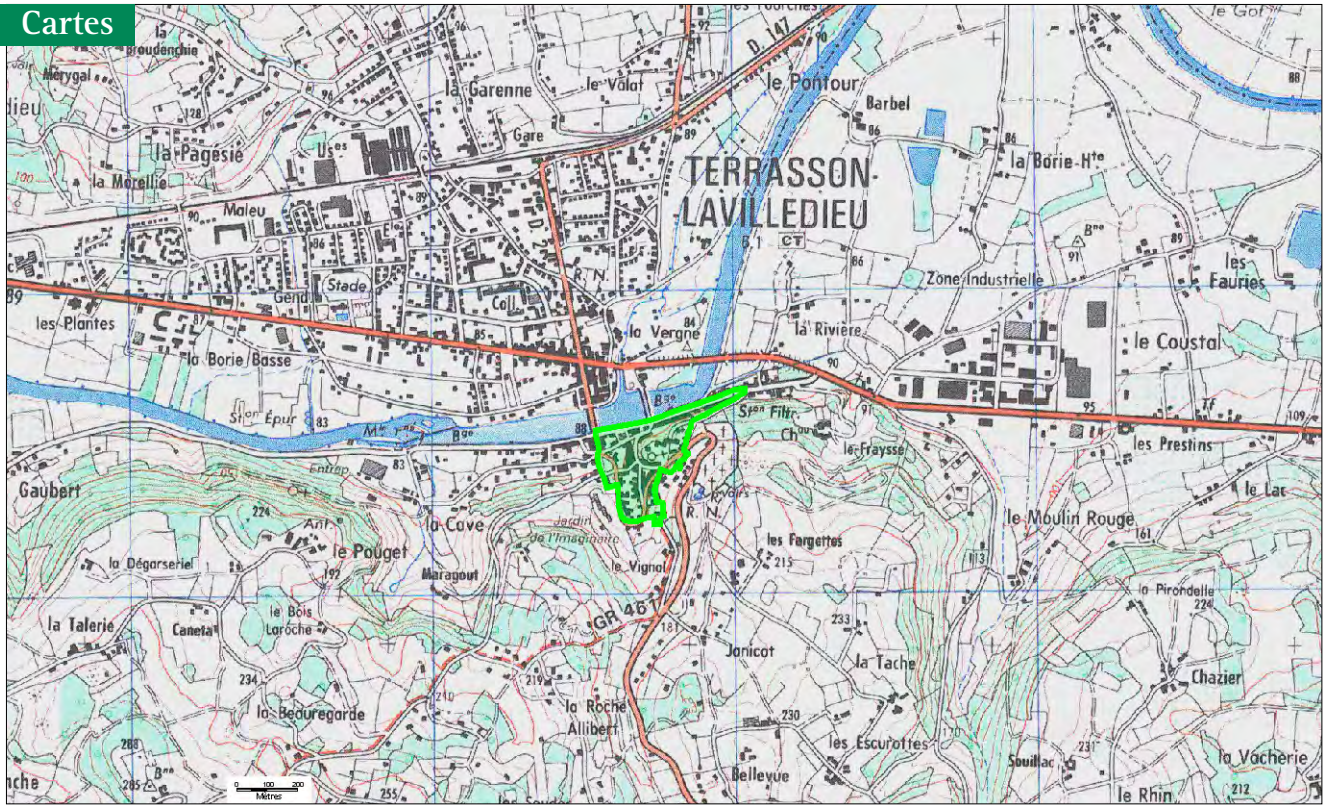

© IGN scan 25® 2007

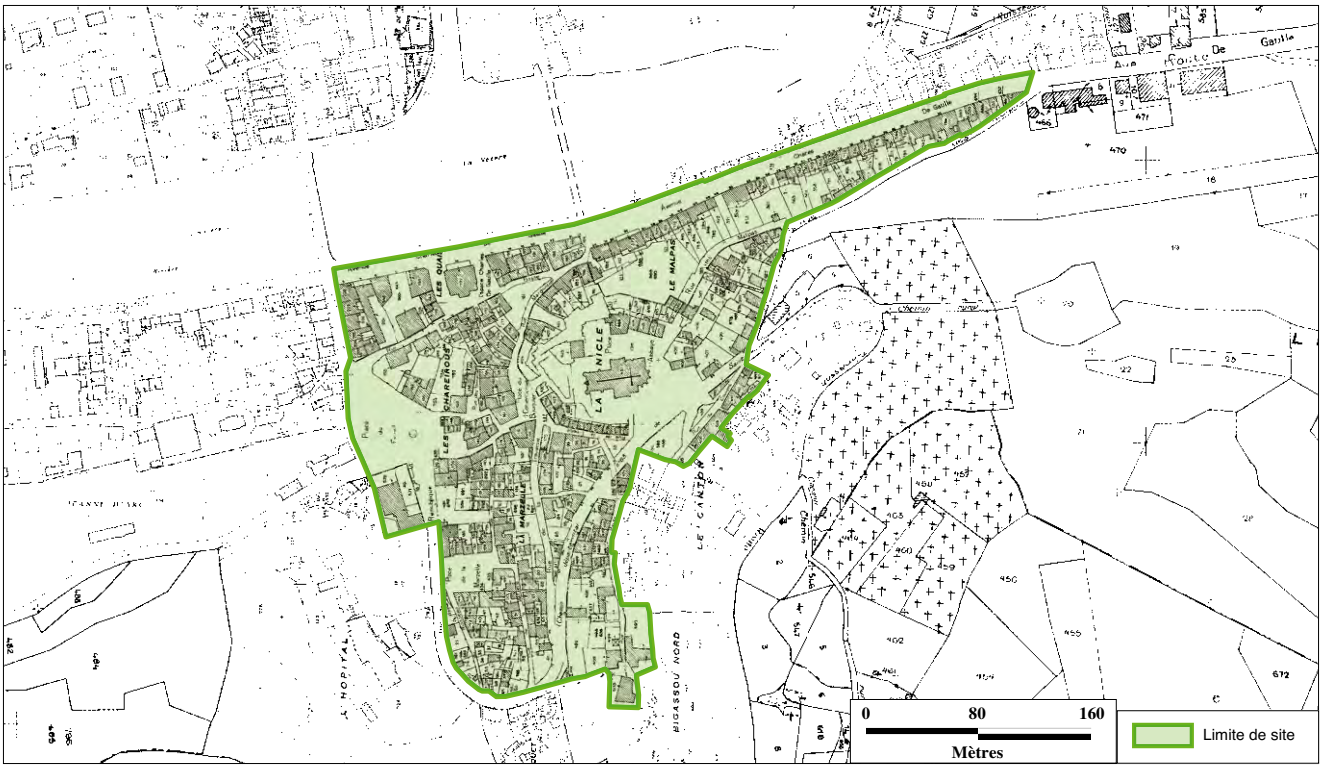

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) LA VEZERE
Monuments historiques
MH I Maison Renaissance, place de la Halle (22 août 1949)
MH I Eglise Saint-Sour en totalité (3 mai 2001)
Autres protections
ZPPAUP de Terrasson : 30 octobre 2003

Village de St-Léon,
château de Clérans et terrains

● Site inscrit

! Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

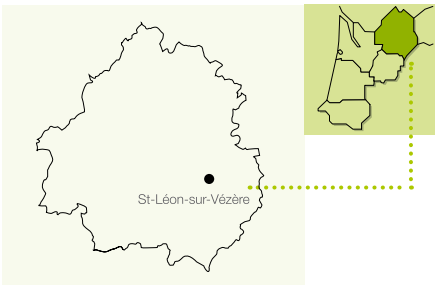

Commune(s)
St-Léon-sur-Vézère

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
11 avril 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
18 ha

Référence(s) SIG
SIN0000051

Motivation initiale de la protection

2002

« [...] Bien des choses nous rendent précieux ce minuscule village.
D'abord son aspect général de vieille bourgade, faite d'habitations serrées les unes contre les autres, parcourue d'un dédale de ruelles courtes et étroites. Seule la place de l'église et la route départementale D66 viennent y donner un peu d'air.
Les maisons se ressemblent étrangement avec leurs formes basses et désuètes, leurs toitures pyramidales et élevées, aux faces très inclinées pour soutenir le poids des lourdes toitures de pierre [...].
L'ensemble est bien conservé, surtout ce qui se trouve à gauche de l'artère principale. C'est cette partie-là que nous voulons faire protéger pour éviter que des constructions trop modernes viennent en détruire irrémédiablement le cachet ou que les démolisseurs fassent disparaître des demeures pleines d'attraits. [...]
Une très vieille église romane, admirable par sa simplicité et l'harmonie de ses formes est masquée de la rue principale par un pâté de maisons. [...]
Mais le principal intérêt de Saint-Léon, c'est le château de Clérans. Il date de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle et a été judicieusement restauré avant 1914. [...]
Tout à côté, plus modeste de proportions, mais charmant de forme, s'élève le « prieuré », dont le balcon et les murs cachés sous le lierre ont un aspect romantique des plus séduisants.
Ces trois groupes d'habitations bien distincts : château, donjon et prieuré, ont leur légende. D'après la tradition, ils ne constitueraient qu'une faible partie d'un ensemble infiniment plus important qui aurait compris autrefois « sept donjons » reliés par des courtines. [...] ». (rapport général préalable à l'inscription - 1943)

Etat actuel du site

Le site comprend le vieux village en rive droite, des terrains agricoles qui prolongent le château de Clérans au sud, les falaises en rive gauche et les terrains essentiellement boisés qui surplombent le village.

Une vue imprenable du village est offerte du pont qui enjambe la Vézère. Le vieux village et ses ruelles étroites présentent un intérêt patrimonial et paysager fort, et le traitement des ruelles et les restaurations des maisons y participent grandement.
Les abords de la Vézère en rive droite sont accessibles pour les promeneurs et simplement enherbés. Quelques bancs permettent de s'arrêter pour observer la Vézère et les falaises qui font face au village. Elles sont partiellement recouvertes d'une végétation qui se fait de plus en plus envahissante. Les aménagements, simples et sans surcharge, confèrent une ambiance calme et sereine à ce village exceptionnel de la vallée de la Vézère.

2008

Enjeux et préconisations

Il est important de conserver la simplicité des aménagements à St-Léon qui participent à la qualité du site.

La lecture du paysage, et notamment du relief et des falaises, mérite d'être préservée également, voire améliorée par des travaux de dégagements des falaises.

Enfin, même si cela ne concerne pas directement le site inscrit du village, il faut souligner la nécessité de conserver des perspectives sur le village et l'écrin de plantations de noyers, qui sont importants depuis l'axe de circulation principal, la RD 706.

Rédaction 2010

Cartes

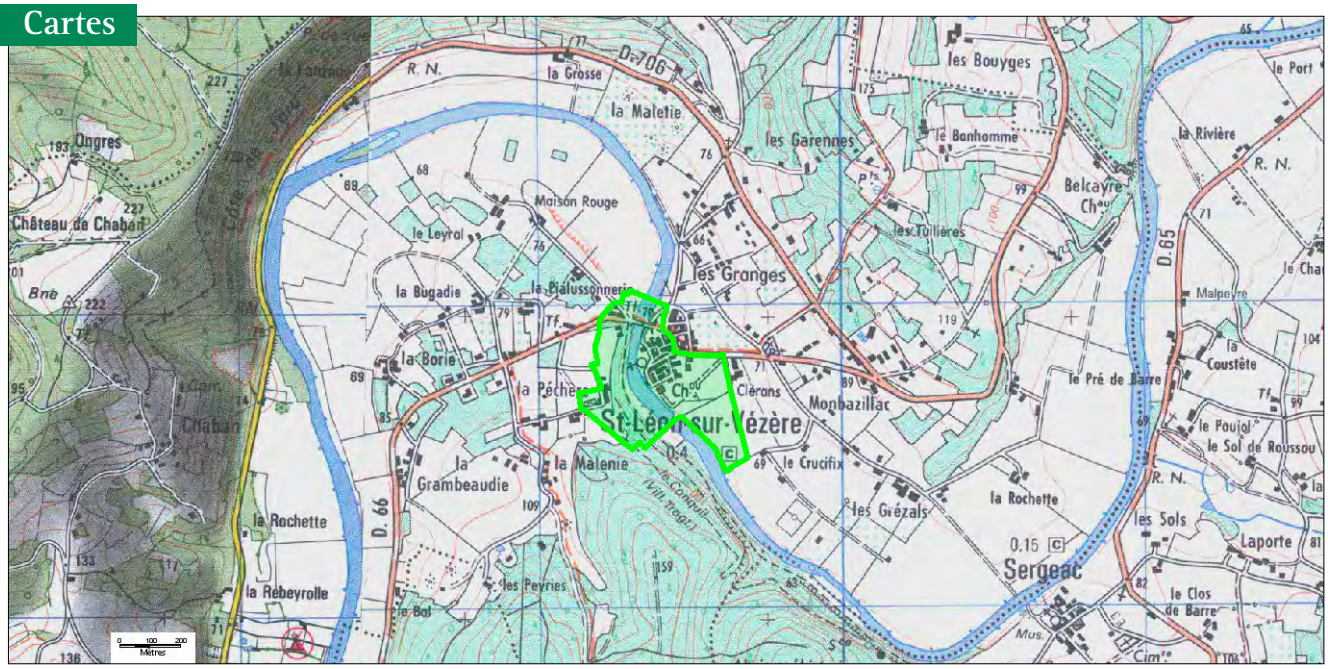

© IGN scan 25® 2007

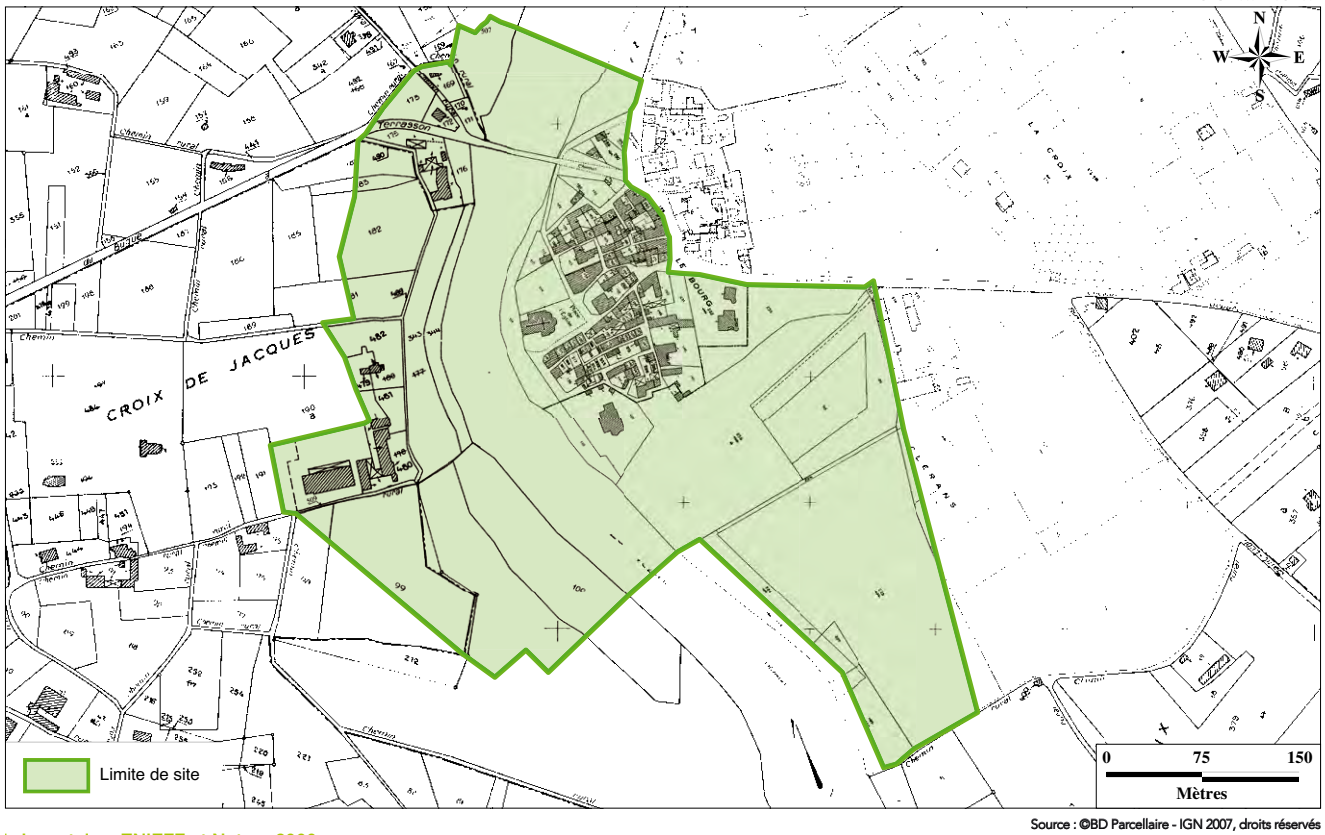

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) LA VEZERE

Monuments historiques
MH C Eglise (28 mai 1972)
MH C Manoir de la Salle (21 mai 1957)
MH I Prieuré attenant au manoir de la Salle (17 novembre 1941)

Autres protections
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

Village et extension - Biron

Sites inscrits

Commune(s)
Biron

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
17 avril 1944 (arrêté ministériel)
28 décembre 1977 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
5 ha / 711 ha

Référence(s) SIG
SIN0000366 / SIN0000460

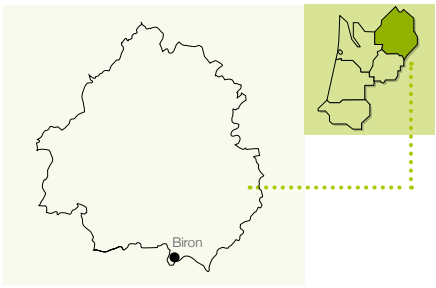

Motivation initiale de la protection

Les motivations d'inscription sont nombreuses :
- l'implantation remarquable du château qui domine 10 lieux à la ronde, sa qualité architecturale, son histoire et les vues qui se dégagent depuis ses abords.
- la qualité architecturale du bourg avec ses maisons anciennes.
Suite à l'inscription du château de Biron et du bourg en 1944, une extension du site inscrit a été envisagée « la zone de protection estimée étant trop limitée pour assurer la conservation de ce site de haute qualité ». Cette extension fut effective le 28 décembre 1977.

Etat actuel du site

Non loin de Monpazier, le château de Biron règne sur un territoire élargi. Sa silhouette se repère depuis la bastide de Monflanquin en Lot-et-Garonne, distante d'environ 15 km. L'environnement du site est très large mais les co-visibilités proches sont protégées par le site inscrit élargi du village de Biron.

Le site inscrit initial est réduit et correspond au château, son enceinte fortifiée, accompagnés des proches bâtisses qui constituent le cœur de village. C'est pourquoi une extension aux abords du village fut faite en 1977. Le château est monumental, de même que l'église. Il est bâti sur une éminence, et présente des élévations très impressionnantes, supportées par des murs de soutènement qui renforcent cette impression. Chaque siècle a laissé son empreinte, du XII^{e} au XVIII^{e}. La partie de village incluse dans le site initial semble s'enrouler autour du relief. Le quartier en contre-bas, côté est, qui comprend une église à clocher peigne ne faisait pas partie du site initial, de même que les quelques bâtiments en contre-bas, côté sud-ouest. Sous le château les prairies forment un glacis qui vient souligner la hauteur de l'édifice.
A l'entrée du village, au centre de la place, trône un monument aux morts, qui est devenu par le travail de l'artiste, Jochen Gerz « Le monument vivant de Biron ». Il a interrogé des habitants, si bien que le monument en pierre de Dordogne, recense 127 témoignages sur le sens de la vie, sur la guerre, le patriotisme, la solidarité… Il est intéressant de venir à la rencontre d'œuvre contemporaine de cette envergure, dans un contexte architectural patrimonial, l'histoire se poursuit, il n'y a pas d'arrêt sur image.
Aux abords de la voie se trouvent plusieurs poches de stationnement. Les vues sur l'extérieur, sur le paysage de Biron sont de grande qualité.
Le site inscrit élargi de 1977 correspond aux secteurs de co-visibilité directe avec le bourg et le château. La limite sud épouse la limite du département au niveau du ruisseau de Clairfond (borne jaune). A l'ouest, au nord et à l'est elle suit la limite communale.
L'espace rural est composé de zones ouvertes telles que les prairies ou les cultures où l'on trouve de nombreux fossés ; et des zones plus fermées, zones boisées, de feuillus principalement. Un ancien moulin à vent, au sud de Biron, implanté sur une colline aux formes douces est un beau motif dans le paysage. De même, plusieurs fermes sont disséminées dans le paysage.
De nombreuses ouvertures permettent des vues sur le château de Biron. Dans le site se trouve un lotissement, complètement invisible depuis le château. Cette zone bâtie de plusieurs maisons a été implantée derrière un relief boisé,

à l'ouest du château. Les maisons sont assez récentes et les aménagements pas toujours soignés. Au sud du château aux Marios se trouve une entreprise de location de chalets en bois, installés dans le bois qui longe la route. Ceux-ci sont relativement peu visibles.
L'église avec le clocher peigne percée de trois baies campanaires et les habitations qui l'entourent font partie du site. Il s'agit exclusivement de maisons anciennes pour la plupart restaurées. La qualité de l'ensemble est remarquable.

L'ensemble est remarquable, les maisons sont restaurées, le château mis en valeur avec sobriété. Il n'y a pas de fausse note apparente. Les vues depuis le château sont de qualité, pas de mitage de l'espace par de nouvelles constructions, mixité espace ouvert/espace boisé maintenue…

Enjeux et préconisations

- Conserver la qualité paysagère de l'environnement du château, préserver les vis à vis.
- Végétaliser les bordures des aires de stationnement ou de retournement avec des haies champêtres discontinues, pour limiter l'impact des à-plats blancs de surfaces de castine, en vues lointaines que ce soit en site ou en limite de celui-ci.

Conserver des espaces en prairie et préserver les vues sur le château depuis l'espace public.
Eviter toute urbanisation en co-visibilité avec le château comme cela a été fait jusqu'à ce jour.
Ne pas modifier le gabarit des voies.
Travailler à la qualité des abords du lotissement situé dans le site élargi même s'il ne se trouve pas en vis-à-vis du château.
Conclusion :

C'est un lieu remarquable, caractérisé par un ensemble bâti exceptionnel qui se dresse dans un paysage préservé. Seuls quelques détails d'intégration seraient à améliorer.
Mais le site strict du village ne présente d'intérêt que dans la mesure où il se prolonge par l'extension.
On pourrait se demander si un classement ne serait pas plus en « phase » avec la qualité de l'architecture du château et de l'église.
Il faut continuer à protéger ces espaces agricoles et boisés en co-visibilité avec le château ou que l'on peut contempler de la terrasse haute du château, et même des espaces publics en contre-bas.

Rédaction 2008

Cartes

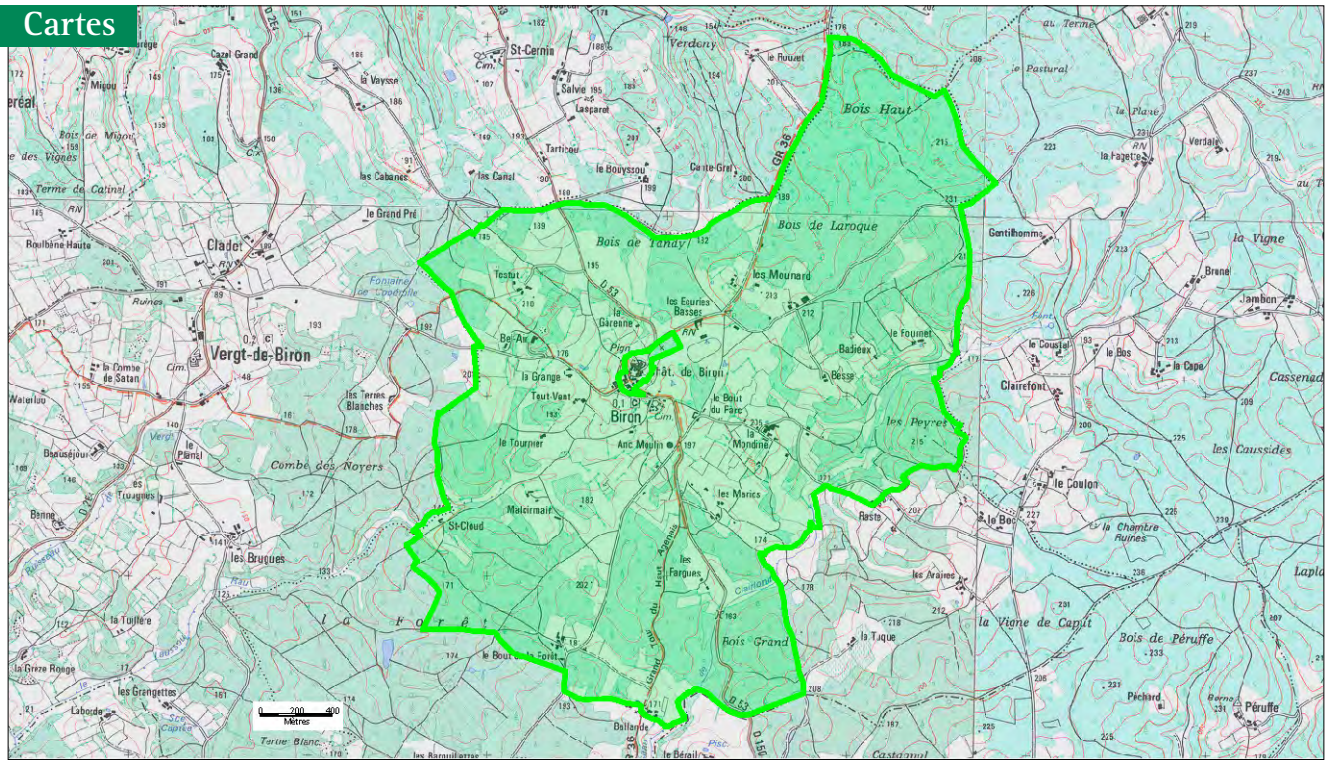

© IGN scan 25® 2007

Village et extension - Biron

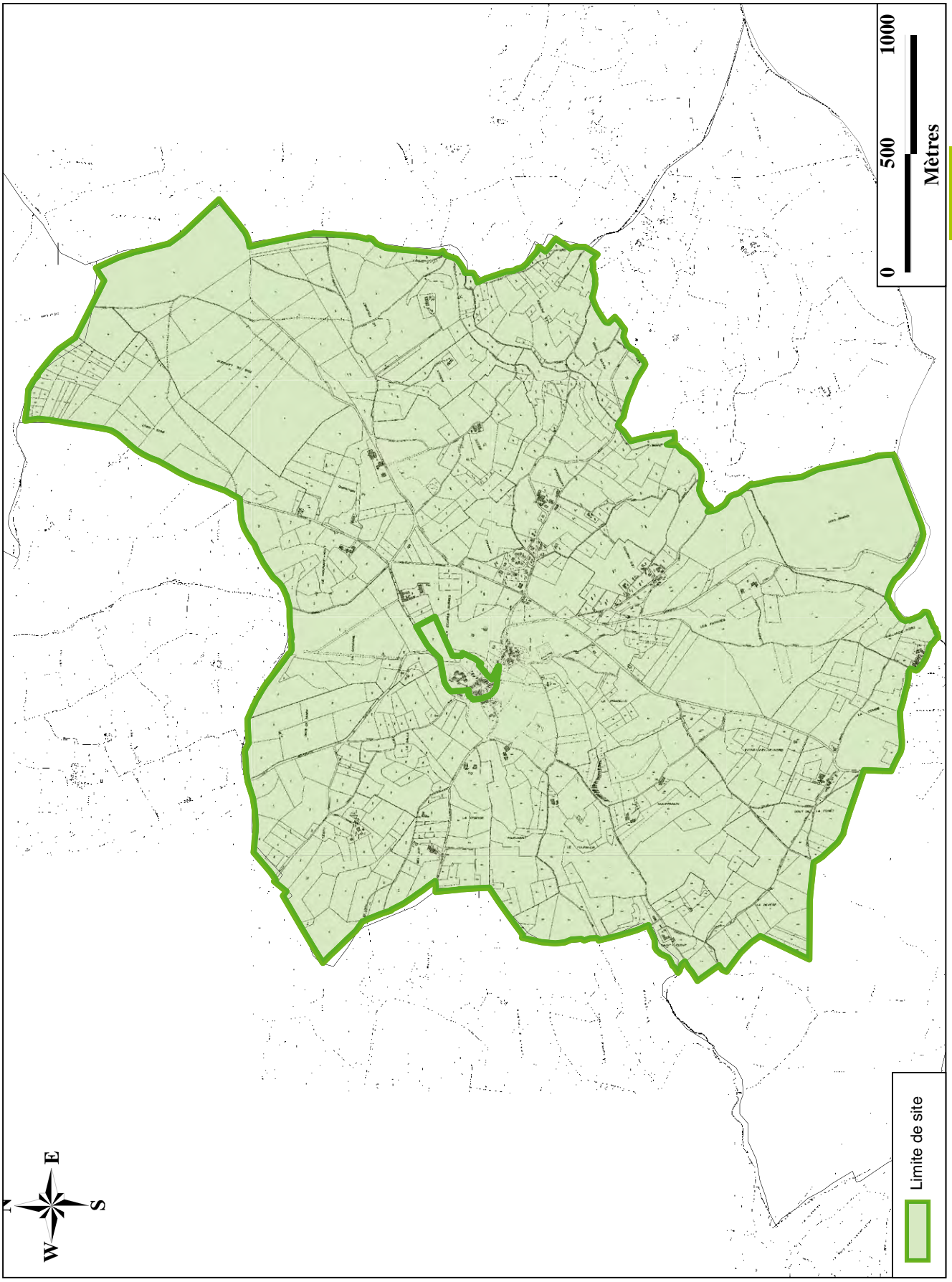

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH C Château de Biron, MH C jardins du château, MH C Eglise Notre-Dame
Autres protections
ZPPAUP de Biron

Château, église et leurs abords
St-Jory-Labloux

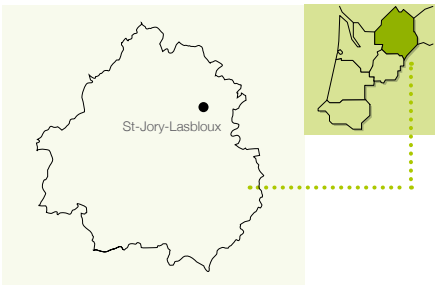

Site inscrit

Commune(s)
St-Jory-Lasbloux

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
19 mai 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
3 ha

Référence(s) SIG
SIN0000051

Motivation initiale de la protection

En 1943, le rapport général qui a motivé la protection au titre des sites du château, de l'église et de leurs abords évoque l'histoire de ces bâtiments. Il s'agissait d'une ancienne commanderie des Templiers située sur un monticule. Pour y accéder, il fallait traverser un bois de châtaigniers. Le château présentait un donjon à mâchicoulis et hourd et une toiture pyramidale. L'ancienne chapelle des Templiers est à pignon triangulaire. L'intérieur de l'église présente à la fois des croix de Templiers et des statues de la fin du XV^e^ siècle particulièrement intéressantes.
Enfin de très beaux arbres, marronniers et acacias ombragent le porche de l'église et celui du château.

Etat actuel du site

Le site présente toujours un intérêt fort, l'ensemble formé par l'église et le château constituant une image d'Epinal des cœurs de bourgs de la campagne périgourdine. Des travaux de réfection de l'église étaient en cours en 2006 afin de consolider notamment la charpente du clocher.

L'intérêt du site réside pour partie dans le fait qu'on le découvre brusquement au détour d'un virage lorsqu'on arrive du cimetière. Cette mise en scène participe au caractère du site. Le château domine un vallon occupé par des prairies dans le fond et par des bois sur le coteau à l'ouest.

Lorsque l'on arrive de la Renaudie et que l'on remonte le vallon en direction du bourg, le château est très peu visible : des arbres obstruent la vue sur l'édifice. On aperçoit cependant des houppiers de magnolias qui doivent orner le parc. Le vallon est ponctué à l'est de la route par des maisons individuelles qui mitent le paysage.

Une exploitation des bois en face du château et en partie en site inscrit a été réalisée, très certainement suite à des chablis importants. Cette exploitation laisse une impression de désordre puisque billons et poltres jonchent le sol et que certains arbres abîmés n'ont pas été exploités.

Enjeux et préconisations

Les travaux de réfection des bâtiments nécessaires à leur bon maintien sont évidemment à poursuivre. En ce qui concerne les bois, l'enlèvement des billons et grumes qui jonchent le sol est à préconiser ainsi que l'abattage des arbres partiellement étêtés.

Le vallon qui s'étend de la Renaudie au bourg mérite de conserver son caractère agricole, surtout la partie à l'ouest de la route. De cette manière, l'effet de découverte du bourg et du château restera entier.

Rédaction 2007

Cartes

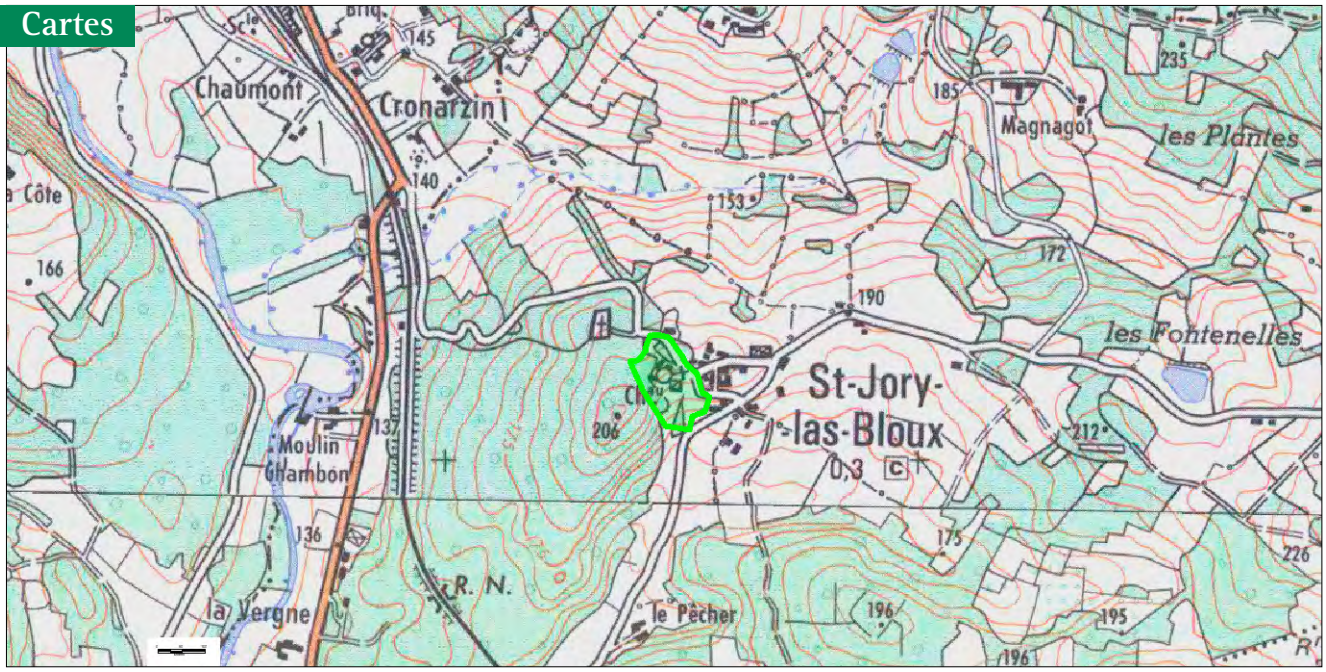

© IGN scan 25® 2007

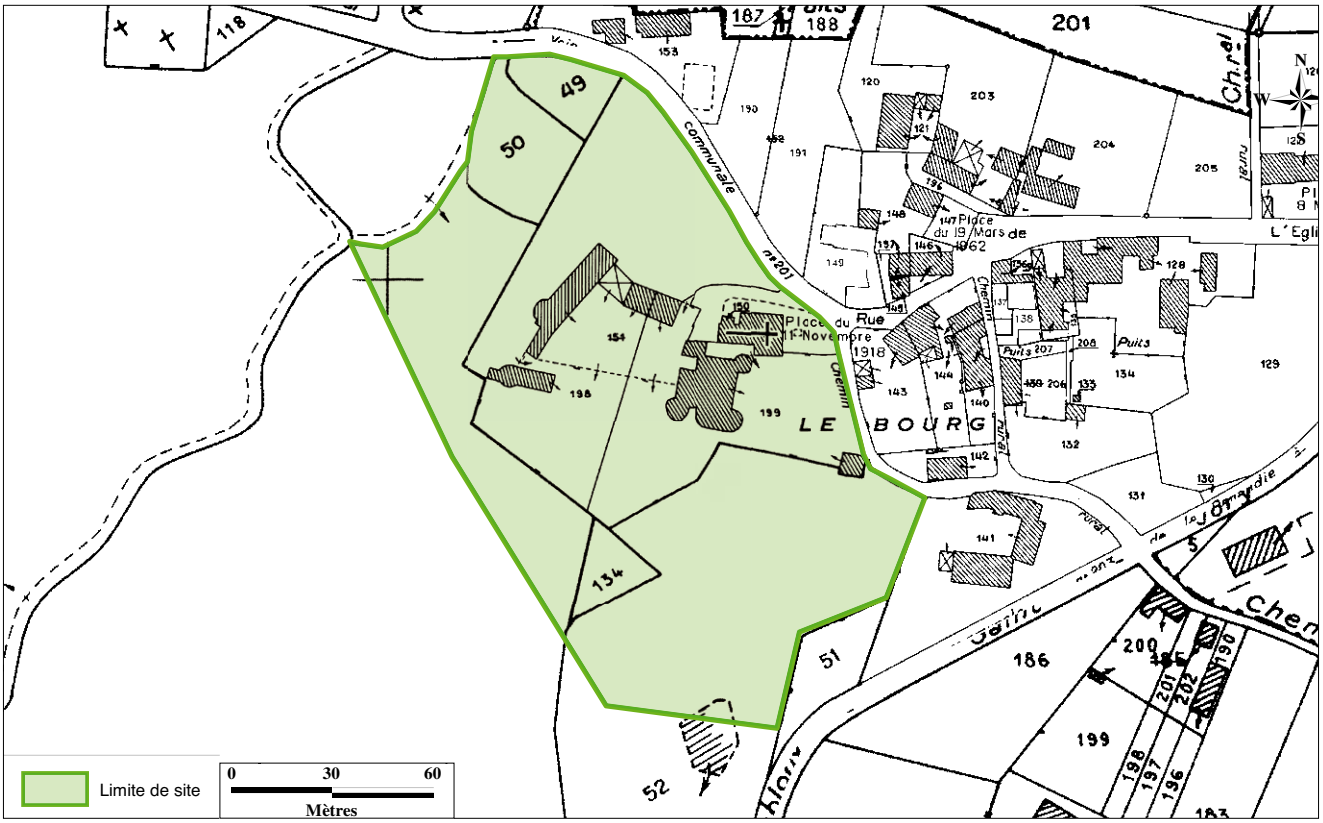

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château, église et leurs abords - St-Jory-Labloux

FICHE 28

Monuments historiques
MH I Eglise (10 juillet 1961)

Chapelle Saint-Martin et cimetière

● Site inscrit

! Site désinscrit par Décret n° ???
en raison de la couverture
par une autre mesure de protection
de niveau au moins équivalent

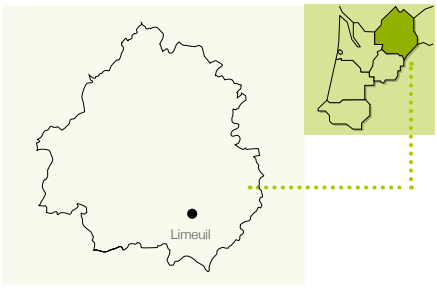

Commune(s)
Limeuil

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
17 juillet 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
0,4 ha

Référence(s) SIG
SIN0000463

Motivation initiale de la protection

« La petite chapelle funéraire de Saint Martin, pur modèle de roman de la fin du XII^e siècle est enclose dans un cimetière fermé de murs à hauteur d'appui qu'ombragent des cyprès. L'ensemble est d'une telle pureté de lignes, dans un vaste paysage que borde la Vézère, qu'il nous paraît important que le cimetière dont l'ensemble des tombes ne dépare pas la beauté du site, soit inscrit à l'inventaire, tandis que la chapelle elle-même, mérite le classement ».
Rapport de présentation – 1943.

Finalement l'ensemble formé par la chapelle et le cimetière fut inscrit à l'inventaire des sites.

Etat actuel du site

Le site a conservé l'intérêt qui a prévalu à son inscription en 1944. Les alentours de la chapelle et du cimetière forment toujours un écrin de verdure et n'ont pas été urbanisés.
Le cimetière et son enceinte ont été agrandis à l'est.

Enjeux et préconisations

La chapelle est mise en valeur par le cadre verdoyant qui l'entoure. Aussi est-il important de conserver les abords en zone agricole ou naturelle.

Rédaction 2007

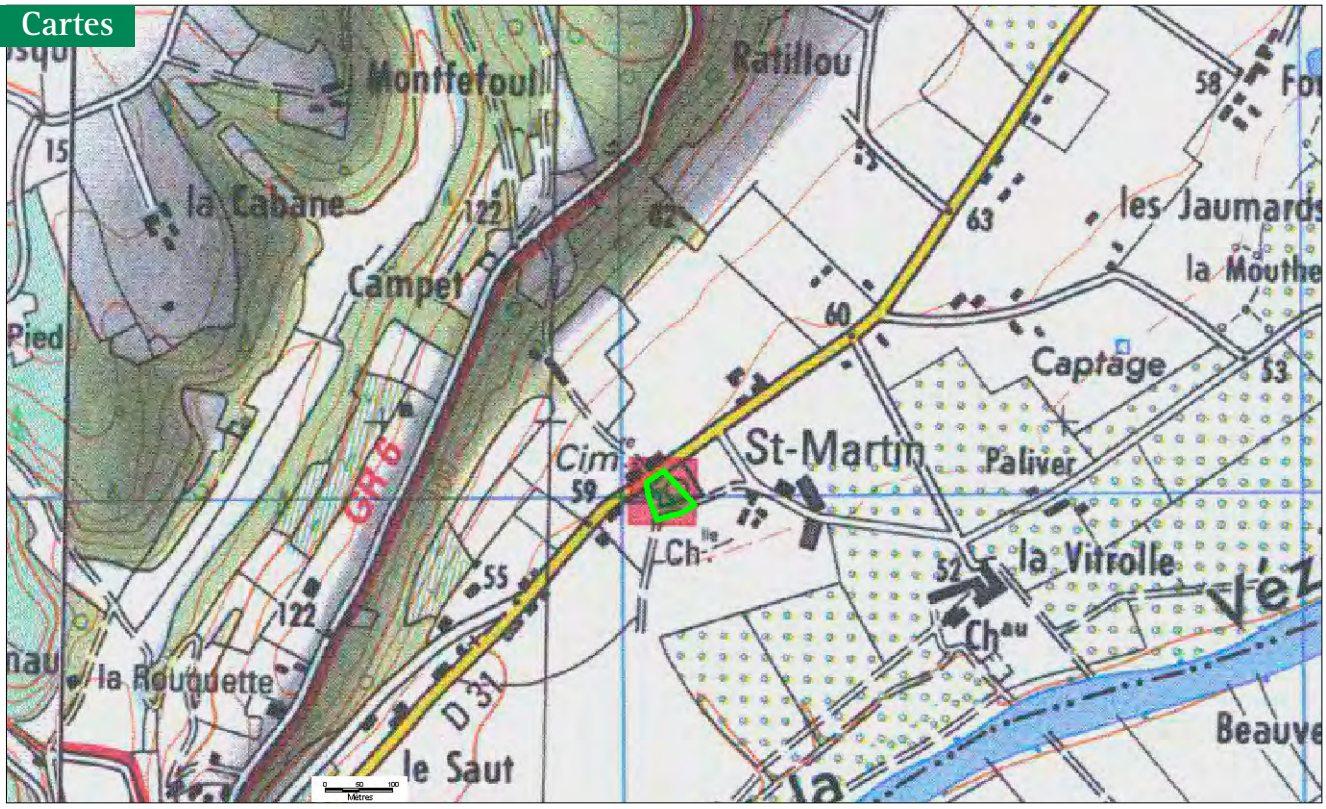

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Chapelle Saint-Martin et cimetière

FICHE 29

Monuments historiques
MH C Eglise Saint-Martin (29 novembre 1965)
Autres protections
(Site Inscrit) «vallée de la Vézère (confluence)»

Château de Chaban

Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

Commune(s)
Saint-Léon-sur-Vézère

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
18 juillet 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
7 ha

Référence(s) SIG
SIN0000001

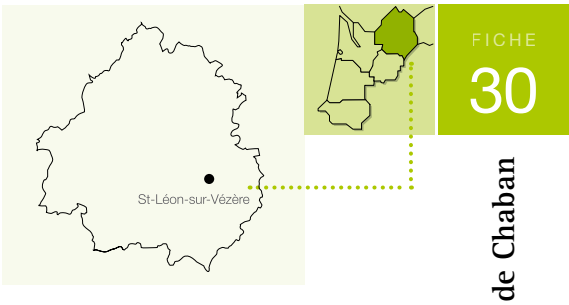

Motivation initiale de la protection

Le rapport d'inscription fait état d'« un joli manoir » avec une architecture et des intérieurs remarquables. « D'agréables jardins en terrasse, une délicieuse pergola construite au moment de la restauration du château, donnent un bel air de gaieté à Chaban ». La protection semble avoir été motivée par la qualité de l'architecture et de son environnement.

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le château de Chaban est situé en hauteur, sur l'arête d'un coteau élevé. Il domine la vallée du Vimont et fait face à deux magnifiques châteaux périgourdins, à l'ouest. Les boisements sont très présents, ils recouvrent les pentes des coteaux, seul le fond de vallée est utilisé par l'agriculture. Autour du château persistent des parcelles ouvertes qui « donnent de l'air » au château, comme décrit dans le rapport de présentation. A l'extérieur du site dans la propriété, à l'est, en bordure de l'entrée du château, ont été réalisées des plantations de feuillus. Le château apparaît dans un environnement préservé de l'urbanisation.

2006

Description du site :
Le périmètre du site correspond à une partie de la propriété foncière du site et ne correspond pas à la réalité paysagère. Un grand portail s'ouvre sur une allée boisée conduisant au château. Les vues sont inexistantes, le regard est guidé. Des plantations ont été réalisées au nord du chemin en essences feuillues. Celles-ci ne sont visibles que depuis le château. Dans le parc se trouvent de beaux spécimens de peupliers et de pins, en bouquets ou isolés.
Un deuxième chemin d'accès au château existe ; il s'agit d'un chemin communal au sud, celui-ci est relié à la route. On remarque le long du chemin la présence de buis de plus de deux mètres de haut qui témoignent d'un aménagement ancien sur ce chemin qui aujourd'hui n'appartient plus au château. Cette entrée se fait directement sur le château.
On retrouve dans ce périmètre des jardins en terrasse avec des vues ouvertes vers l'ouest, vers la vallée du Vimont. Elles sont agrémentées de carrés de pelouse et de topiaires. Un belvédère se tourne vers les coteaux boisés et les deux châteaux restaurés du Peuch et du Cluzeau. Un espace ouvert au sud-ouest permet une vue dégagée, le regard passe au-dessus des bois de chênes et de pins. Des aménagements ont été réalisés par l'ancienne propriétaire afin d'accueillir des visiteurs et notamment un grand parking planté de charmilles et de lavandes.

État actuel du site :
Les vues depuis le château vers la vallée et la qualité des restaurations et de l'entretien des jardins sont remarquables. Les jets des pièces d'eau qui semblent aujourd'hui obsolètes vont être retirés et les bassins remaniés. Les aménagements réalisés pour l'accueil du public ; en particulier le parking, vont faire l'objet de réaménagements. La pergola signalée dans le rapport de présentation n'est plus en place aujourd'hui. Le propriétaire a pour projet d'effectuer des travaux sur les terrasses et notamment de retrouver les jardins tels qu'ils ont existé dans le passé.

2006

Enjeux et préconisations

- Conserver les belles essences sur pied.
- La piscine en contre bas du belvédère devrait faire l'objet d'aménagements afin de mieux s'intégrer dans le site.
- Avant d'entreprendre un réaménagement des jardins, conduire une étude historique accompagnée d'un diagnostic de terrain pour évaluer les enjeux.
- Étendre le site protégé aux espaces ouverts environnants.

Le château de Chaban et son parc constituent un bel ensemble avec une magnifique vue sur les coteaux et les châteaux voisins (le Peuch et Cluzeau). L'urbanisation sur les coteaux opposés doit être évitée.
Le périmètre pourrait être agrandi, notamment pour intégrer les espaces ouverts alentour.

Rédaction 2006

Cartes

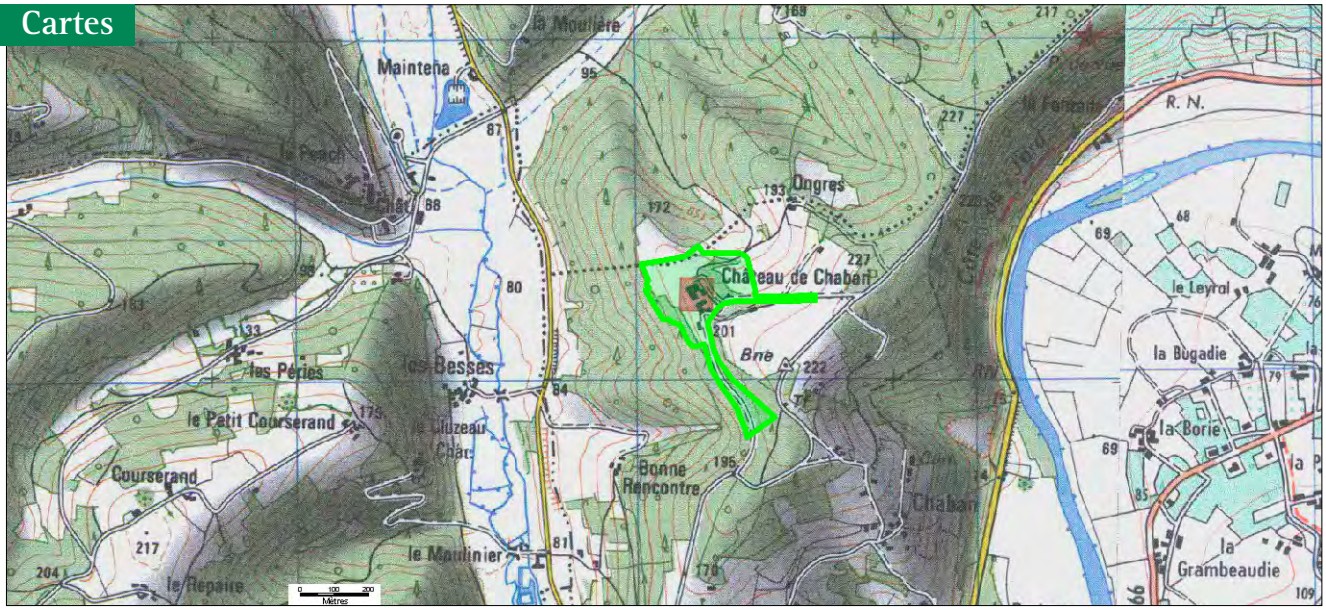

© IGN scan 25® 2007

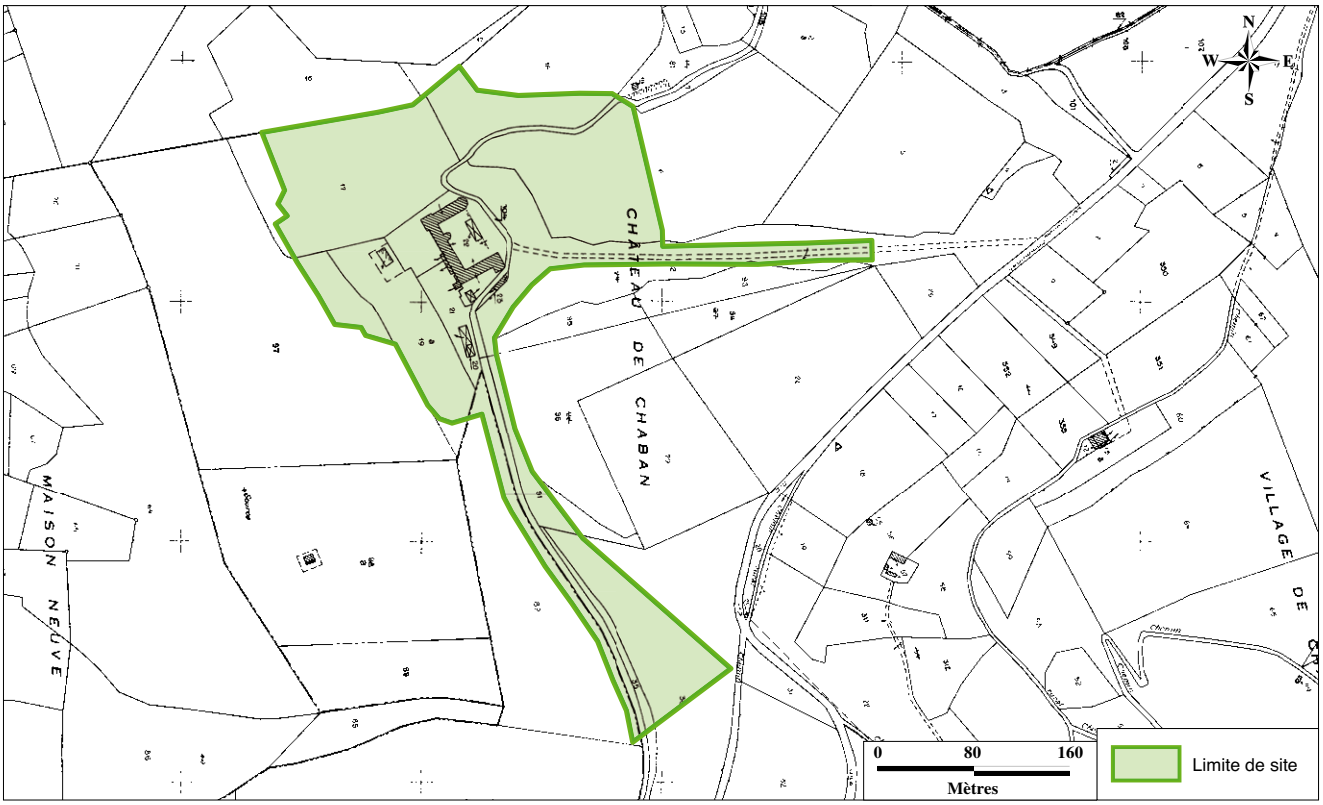

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château de Chaban

FICHE 30

Monuments historiques
MH I Château de Chaban : façades et toitures (17 février 1972)

Arrêtés ministériels du 28 juillet 1944

Falaises du Cingle et leurs abords immédiats / 32 ha

Falaises du Peuch et leurs abords immédiats / 18 ha

Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats / 21 ha

Rocher de la Peine et ses abords / 2 ha

Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats / 42 ha

Site des Eyzies / 27 ha

Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou et leurs abords immédiats / 31 ha

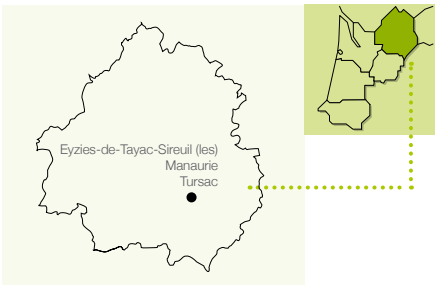

● Sites inscrits

! Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les), Manaurie, Tursac

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
28 juillet 1944 (arrêté ministériel)

Référence(s) SIG
SIN0000103 / SIN0000095 / SIN0000105 / SIN0000148 / SIN0000083 / SIN0000017 / SIN0000104

Motivation initiale de la protection

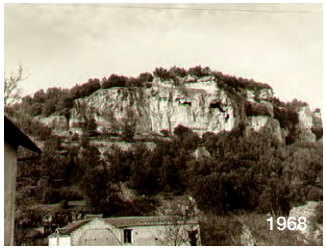

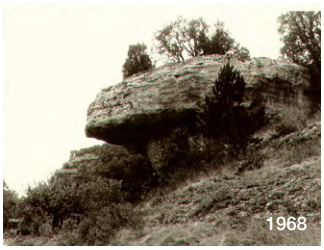

Ces sites correspondent aux falaises remarquables du cœur de la vallée de la Vézère, non loin de la confluence avec la Beune. Ces falaises structurent le paysage et lui confèrent un caractère pittoresque.
Le 28 juillet 1944 furent également inscrites au titre des sites les falaises de la Madeleine qui par la suite ont été intégrées dans le site classé des Gorges de la Vézère.
Ces sites sont entièrement compris dans le grand site inscrit de la vallée de la Beune, de la Petite Beune et de la Vézère.

Etat actuel du site

Depuis 1944, les paysages de la vallée de la Vézère se sont fortement refermés par l'accroissement des boisements et l'abandon des terres agricoles. Les parois rocheuses sont en grande partie masquées par la végétation alors que les cartes postales anciennes attestent de falaises très visibles dans le paysage au début du XX^{e} siècle.

Enjeux et préconisations

La mise en valeur des falaises du cœur de la vallée de la Vézère permettrait d'accroître le caractère pittoresque de cette vallée et de révéler sa géologie et sa géographie. La vallée de la Vézère concentre une richesse archéologique souterraine exceptionnelle dont les falaises sont le seul indice visible dans le paysage.

Rédaction 2009

Cartes

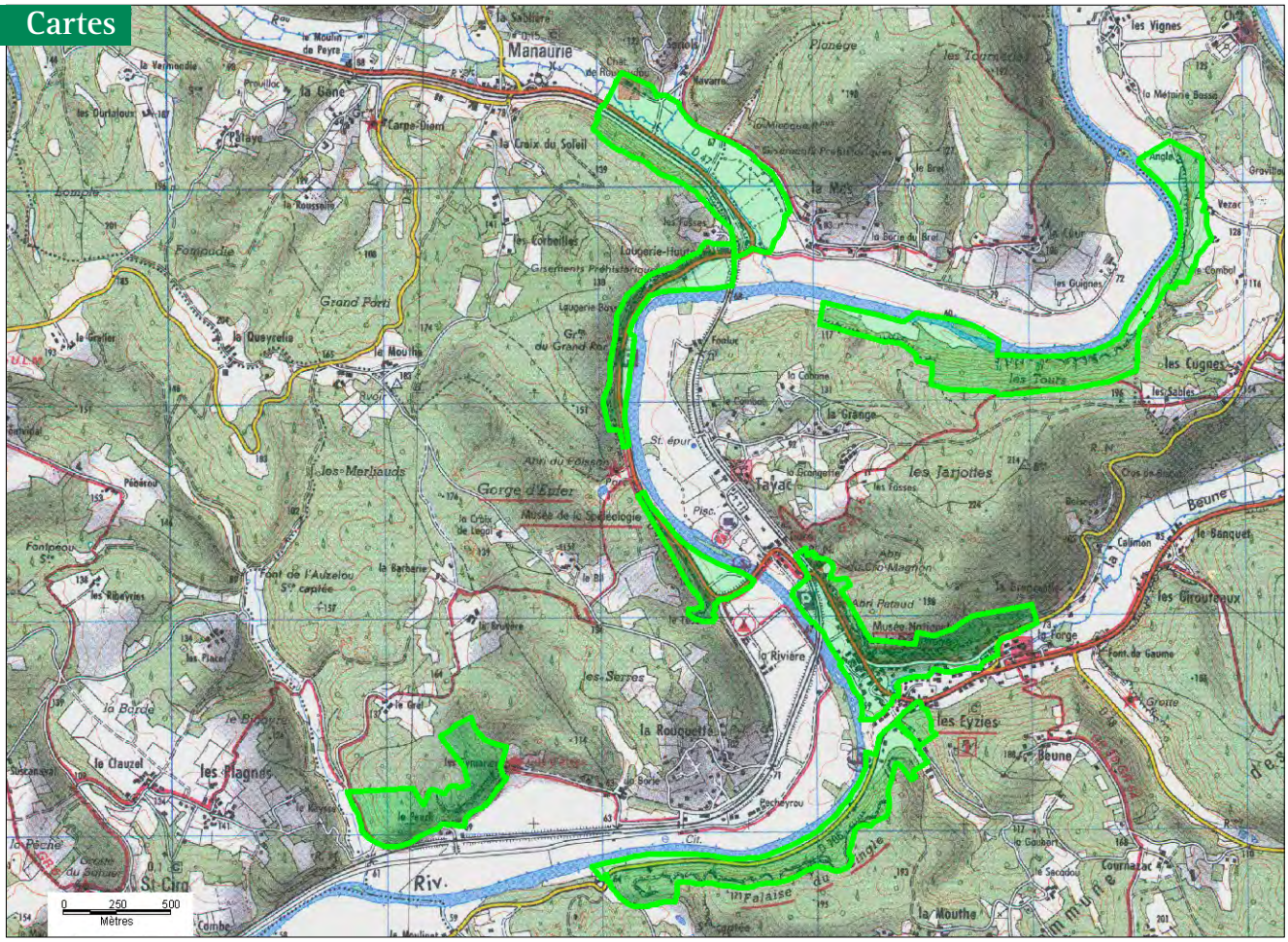

© IGN scan 25® 2007

Falaises du Peuch et leurs abords immédiats

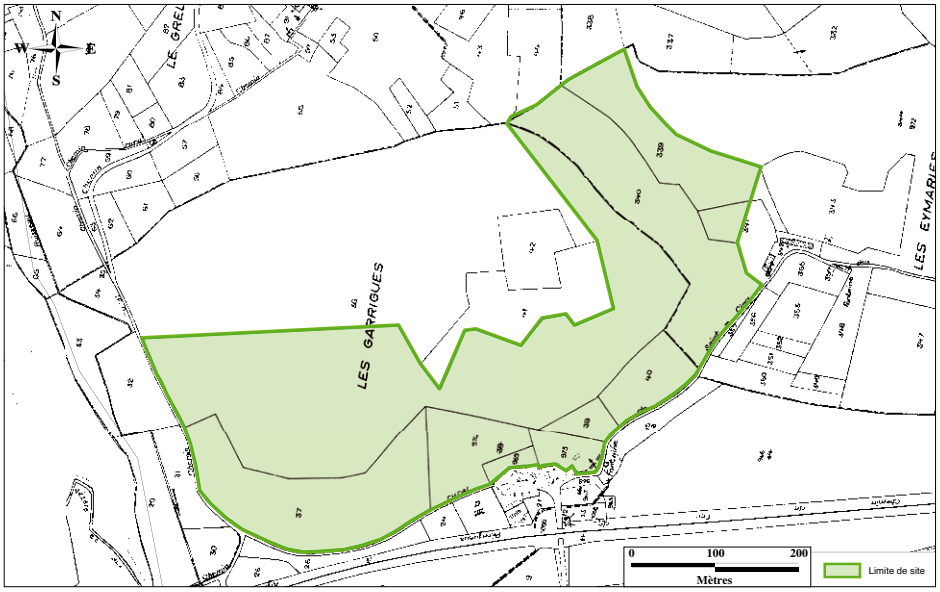

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Falaises du CINGLE et leurs abords immédiats

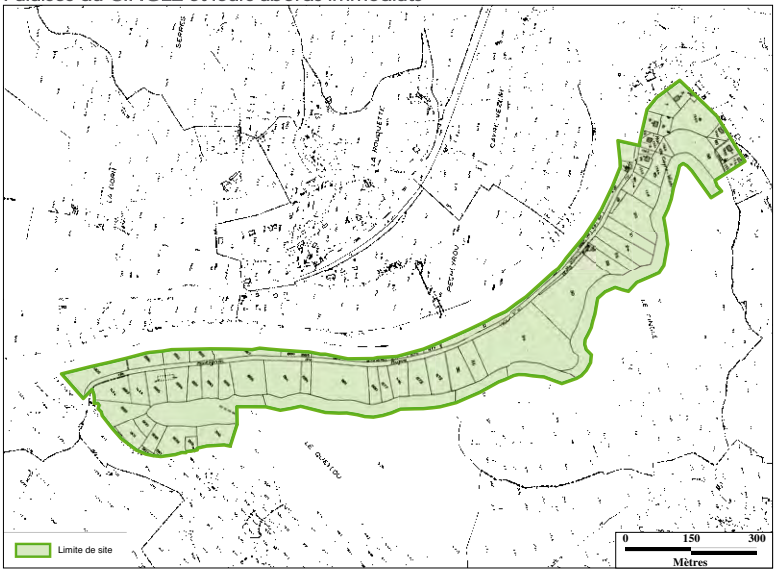

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Rocher de la Peine et ses abords

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site des Eyzies

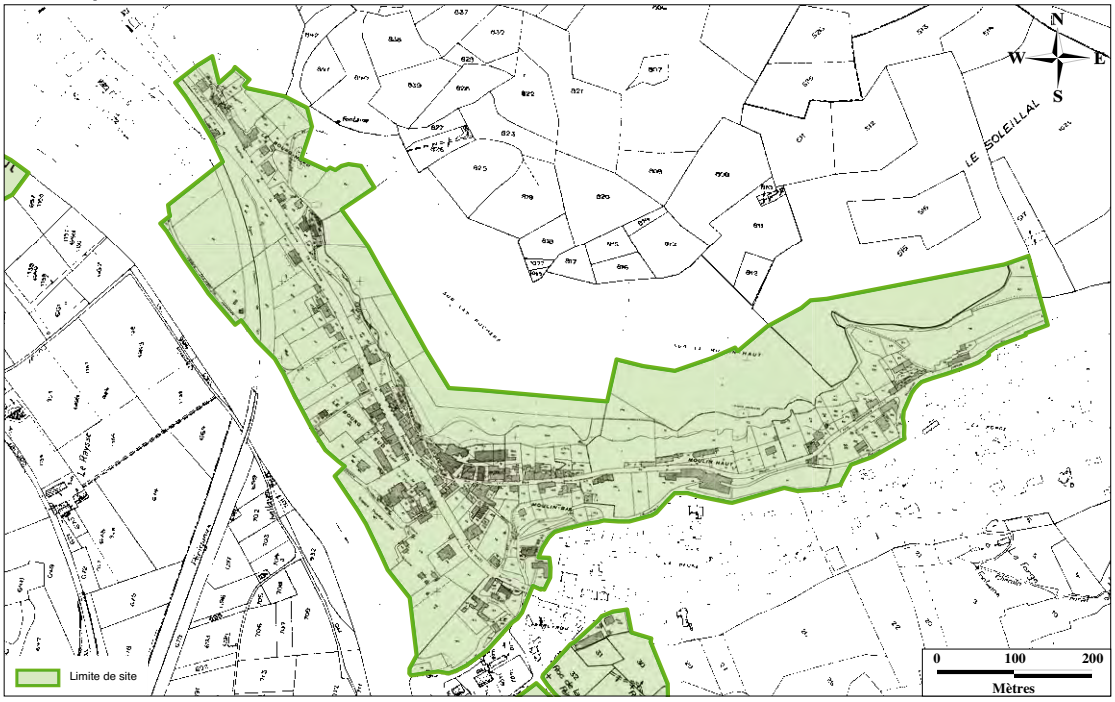

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou

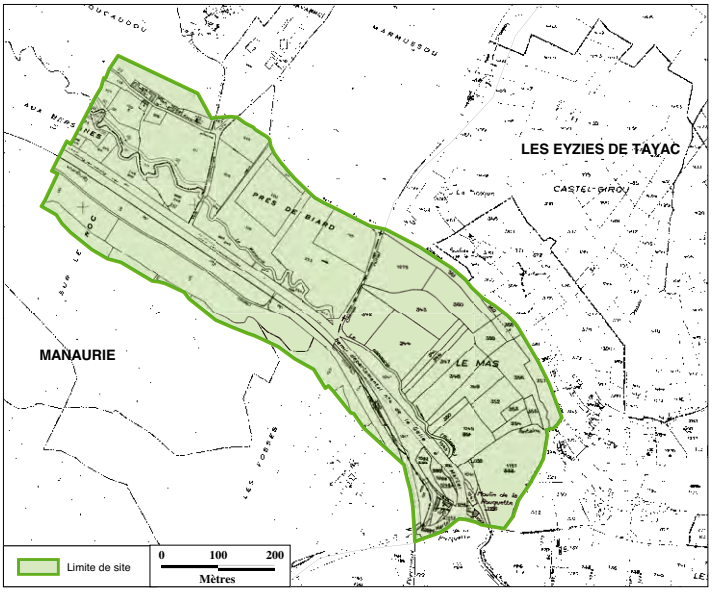

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil

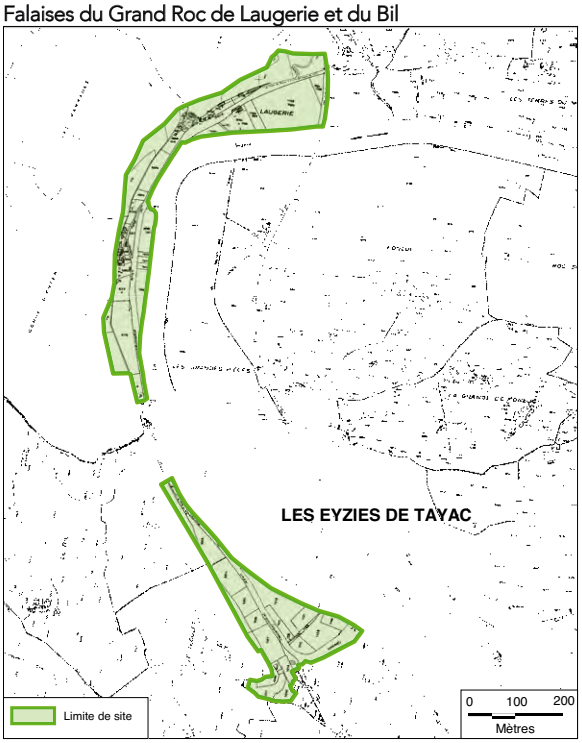

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Rochers de l'Angle et des neufs Frères et leurs abords immédiats

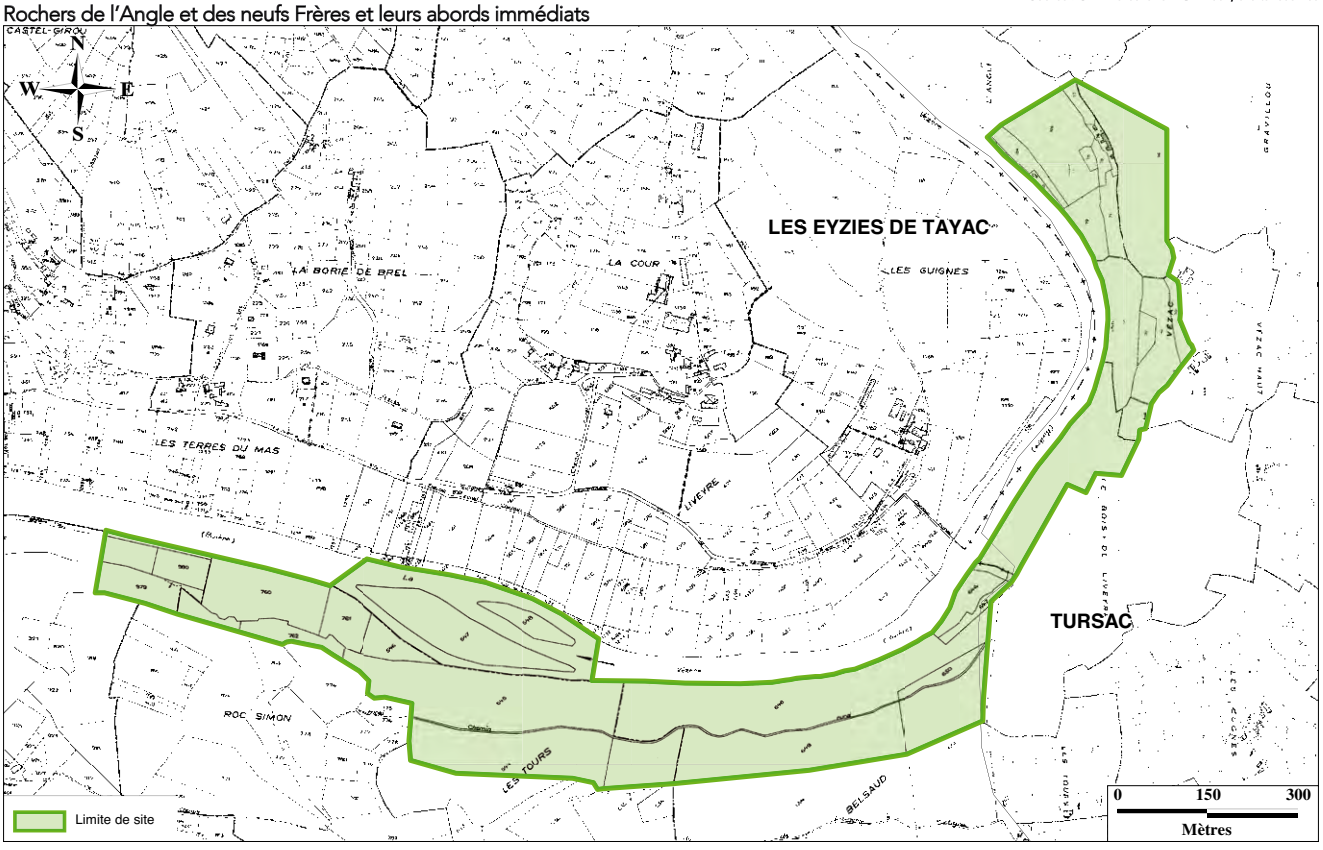

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) LA VEZERE
(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
(NATURA 2000) VALLEES DES BEUNES
(ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES
(ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-CIRQ DU BUGUE ET DES EYZIES
(ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES ET DE MANAURIE
(ZNIEFF 2) LA GRANDE BEUNE (BEUNE NORD)

Monuments historiques

MH C Gisement Vignaud, Abri de Cro Magnon, Château de Tayac
MH I Abri Audi
MH C Laugerie haute, logement Laugerie basse
MH I Manoir de Roucaudou

Autres protections

ZPPAUP des Eyzies
(Arrêté de protection de Biotope) AIRES DE NIDIFICATION DU FAUCON PELERIN
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et Grottes ornées de la vallée de la Vézère
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
(Site Classé) Falaise des Eyzies
(Site Classé) Falaise des Eymaries
(Site Classé) Gorge d'enfer
(Site Classé) Grand Roc et de Laugerie
(Site Classé) Gorges de la Vézère

Village du Moustier
et rocher du Moustier

● Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

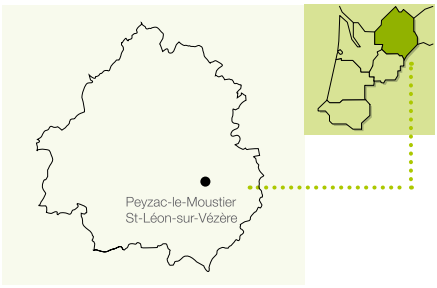

Commune(s)
Peyzac-le-Moustier, St-Léon-sur-Vézère

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
28 juillet 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
2 ha

Référence(s) SIG
SIN0000138

Motivation initiale de la protection

Terrasse du Moustier et grotte

Situé non loin de la confluence du Vimont et de la Vézère, le village du Moustier s'est développé au pied d'une colline rocheuse. L'église romane, la place de l'église et son platane, une demeure du XVIII^e^ siècle aux lucarnes richement ciselées... ont justifié l'intérêt de ce village. Mais le principal argument réside dans l'importance du gisement archéologique du site du Moustier, site éponyme où fut découvert un squelette de Néandertalien en 1908.
Les paysages offerts depuis le rocher du Moustier et le trou du Bréchoux constituent également un argument de poids pour justifier l'intérêt de ce site. En effet, de ce rocher s'offrent à la vue la vallée du Vimont et celle de la Vézère, les plateaux alentours...

Etat actuel du site

Le village du Moustier conserve toujours un fort intérêt pittoresque : son église et la place qui l'accompagne, le superbe platane toujours présent, les habitations restaurées…
Les gisements préhistoriques ont été protégés par des grillages afin d'en interdire l'accès.
La végétation s'est fortement développée sur le haut du Moustier masquant ainsi partiellement le rocher qui marquait tant le paysage de la vallée en 1944.
L'emprise du site a subi essentiellement les évolutions liées au développement de la végétation et la dynamique d'enfrichement.

Enjeux et préconisations

La restauration et l'entretien du bâti constituent évidemment des enjeux forts pour la qualité du site. Il ne faut cependant pas négliger la gestion de la végétation :
- suivi et entretien du platane et autres arbres monumentaux du site (tilleul à côté de l'église),
- entretien et mise en valeur des rochers qui participent à la lisibilité des paysages de la vallée de la Vézère.

Le gisement du Moustier est bien protégé par des grillages d'éventuelles intrusions. Il devrait maintenant bénéficier d'efforts de mise en valeur pédagogique afin que le promeneur qui passe à côté saisisse l'importance international de ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les évolutions des alentours du site du village doivent veiller à respecter la qualité des paysages, la valeur écologique des fonds de vallons humides et tout particulièrement le développement de l'urbanisation. Les jeux de covisibilité entre la Roque St-Christophe et le rocher du Moustier doivent être préservés et toute urbanisation entre ces deux sites majeurs qui se font échos empêchée.

Rédaction 2009

Cartes

© IGN scan 25® 2007

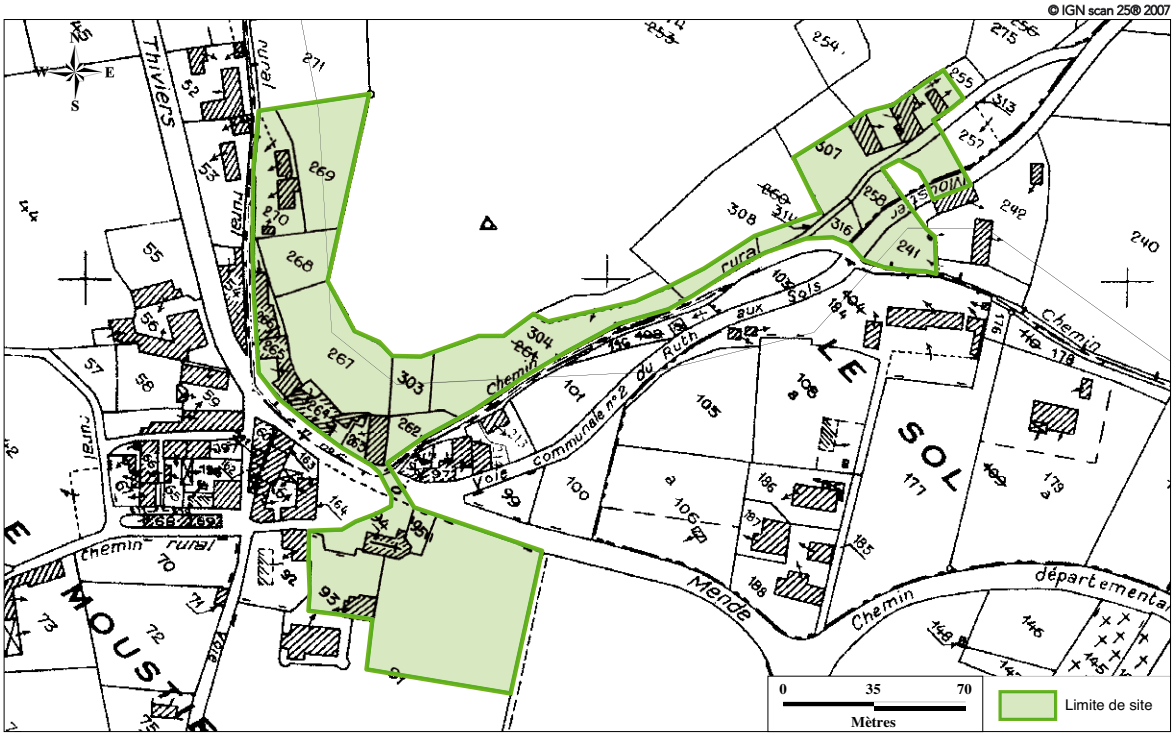

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-LEON-SUR-VEZERE (COTE DE JORD)
Monuments historiques
MH C Gisement préhistorique du Moustier (15 mars 1932)
MH C Partie du chemin vicinal en bordure de la basse terrasse du Moustier (6 octobre 1931)
Autres protections
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et Grottes ornées de la vallée de la Vézère

Côte de Jord et ses abords

Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

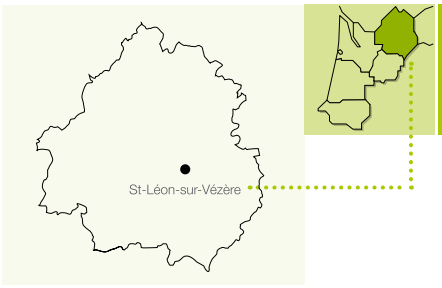

Commune(s)
St-Léon-sur-Vézère

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
28 juillet 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
76 ha

Référence(s) SIG
SIN0000445

Motivation initiale de la protection

« [...] La côte de Jord tire son nom d'une ferme située au bas des pentes, presque au centre de la concavité que forme la ligne des hauteurs. [...]
Vue de la plaine, la côte de Jord retient l'attention par son importance et la dissymétrie de sa végétation. C'est une véritable barrière, infranchissable et sauvage qu'est obligée de contourner la rivière. Entre le bord de l'eau et la route nationale, s'étend une bande de riantes et fertiles terres de 100 à 200 mètres de large. Au nord de la route, le paysage est complètement différent. A droite, les pentes abruptes ont un aspect désolé. Aucune végétation en-dehors de quelques maigres genévriers et de touffes de lavande. Le sol est d'une aridité extrême et le calcaire y étale sa nudité stérile. C'est qu'autrefois, de belles vignes recouvraient cette partie de la côte de Jord. [...]
Si d'en bas, l'on est impressionné par la masse de la côte de Jord, arrivé à son sommet, l'on est largement récompensé de la peine que l'on a prise à la gravir tant est merveilleuse la région qui s'y découvre. [...]
Elle [la Côte de Jord] nous a plu par la majesté de ses formes et la variété de ses couleurs, par la sauvagerie et le calme de sa solitude, enfin par l'aspect pittoresque et nouveau qu'elle nous a donné de la délicieuse vallée de la Vézère.
C'est pour toutes ces raisons que nous demandons que la côte de Jord soit inscrite à l'inventaire » (rapport général - 1943).

Etat actuel du site

La côte de Jord présente des différences avec la description qui en a été faite en 1943. En effet, petit à petit ses pentes se sont enfrichées et elles présentent actuellement des peuplements éparses de chênes et de genévriers. Le haut de la côte de Jord présente maintenant une aire aménagée en belvédère qui offre au promeneur un point de vue sur la vallée de la Vézère, difficilement perceptible depuis la route en ligne de crête, à cause de la végétation. Une aire de départ pour les parachutes offre un deuxième point dégagé sur la vallée. Des constructions sur la partie la plus au nord de la côte de Jord se sont développées venant ainsi s'accaparer la vue impressionnante sur la vallée (hors site de la côte de Jord mais dans le site inscrit de la vallée de la Vézère).

Enjeux et préconisations

La préservation de l'attrait de la côte de Jord passe par le maintien de l'agriculture qui entretient le fond de vallée offert à la vue, la conservation, par des travaux d'entretien, des points de vue existants sur la ligne de crête, l'exclusion de toute urbanisation sur la Côte de Jord. Ce site mérite d'être classé tant ses paysages sont exceptionnels et identitaires de la vallée de Vézère.

Rédaction 2007 mise à jour 2010

Cartes

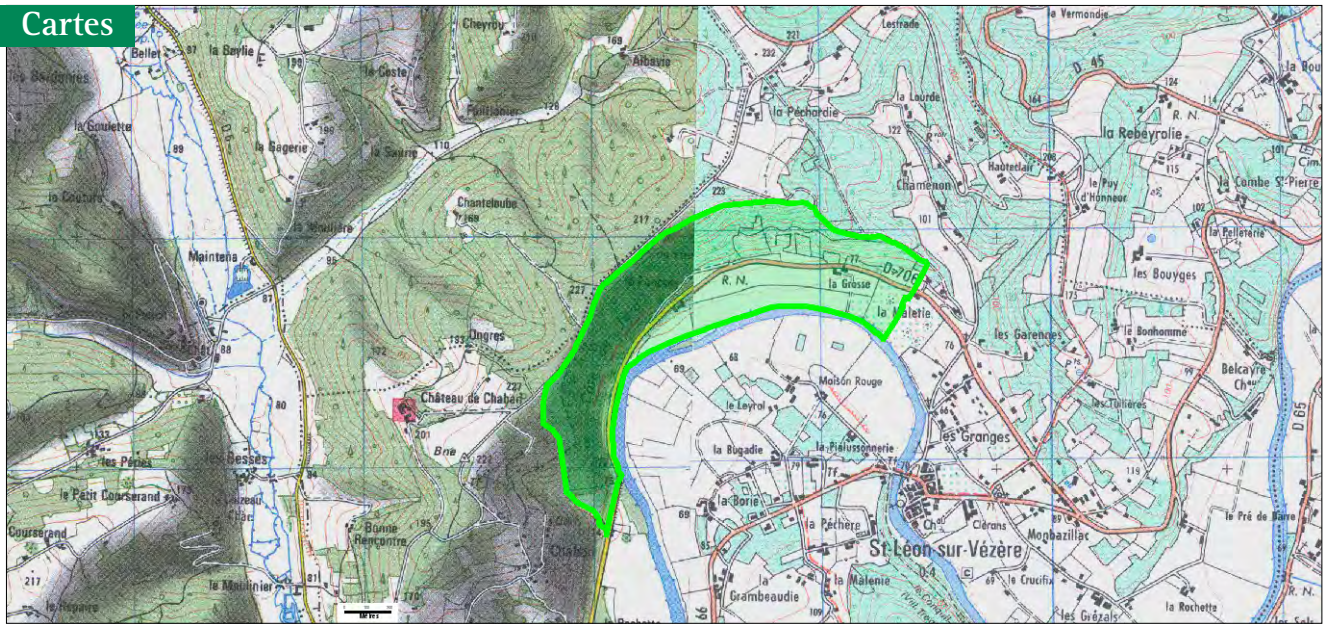

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
(NATURA 2000) LA VEZERE
(ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-LEON-SUR-VEZERE (COTE DE JORD)

Autres protections

(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

Bords de la Vézère

Site inscrit

Commune(s)
Terrasson-la-Villedieu

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
1er août 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
29 ha

Référence(s) SIG
SIN0000442

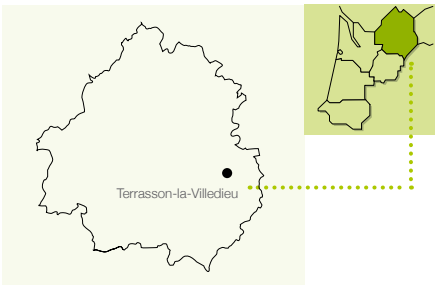

Motivation initiale de la protection

Le site est composé d'un élément remarquable : l'Ile de la Vergne, située entre la Vézère et un petit canal appelé le Brasset. L'intérêt relevé en 1944 pour justifier la qualité du site est dû aux arbres et aux jardins qui l'ornent. La nécessité de préserver cette île de l'extension de la ville est mise en avant également à cette époque.

Au niveau de l'île de la Vergne, la Vézère forme un coude puis est surmontée d'un pont, le Vieux pont, voie de passage historique entre le Limousin et le Causse. Ce pont présente des contreforts à bastions et 6 arches du Moyen-Âge.

Ensuite, la Vézère passe sous le Pont neuf, ouvert à la circulation en 1833 et arrive au Moulin de Losse, élément pittoresque de ce site.

En conclusion de la description du site, l'inspecteur des sites écrivait en 1944 :
« Tout cela est frais, pur et reposant. Nous sommes loin de la tumultueuse Vézère du Saillant : pas un rocher, pas une ride, hormis celles que fait naître parfois la caresse du vent.
Ce petit coin de France, simple et sans prétention, il faut le conserver dans ses aspects multiples à ceux qui savent l'apprécier : aux savants passionnés de préhistoire, aux érudits à la poursuite de souvenirs moyenâgeux, aux citadins fuyant la ville, aux fervents du canoë cherchant une halte après une journée d'efforts, aux baigneurs et aux pêcheurs à la ligne, à tous ceux enfin qui viennent s'y réfugier pour trouver des raisons de mieux vivre dans un décor charmant ».

Etat actuel du site

Le site a beaucoup évolué depuis la description que l'inspecteur des sites en faisait en 1944. En effet, l'île de la Vergne est maintenant occupée en partie par des parkings, elle présente des constructions à usage commercial et est traversée par la RN 89. Elle présente également un parc qui constitue un lieu agréable pour la promenade.

L'île a conservé une partie boisée, notamment de vergnes, entre la Route Nationale et la ville haute ainsi que la ripisylve du petit canal. Mis à part ces éléments naturels et la présence du parc, cette île ne présente plus les mêmes caractéristiques paysagères qu'en 1944.

Quant aux rives de la Vézère, elles présentent des habitations à l'architecture intéressante en face de l'île de la Vergne.

Plus en aval, les berges certainement vouées à l'agriculture en 1944 ont été en partie urbanisées et une station d'épuration installée.

Enjeux et préconisations

Ce site inscrit est englobé dans la périmètre de la ZPPAUP qui se substitue à lui.

Rédaction 2006

Cartes

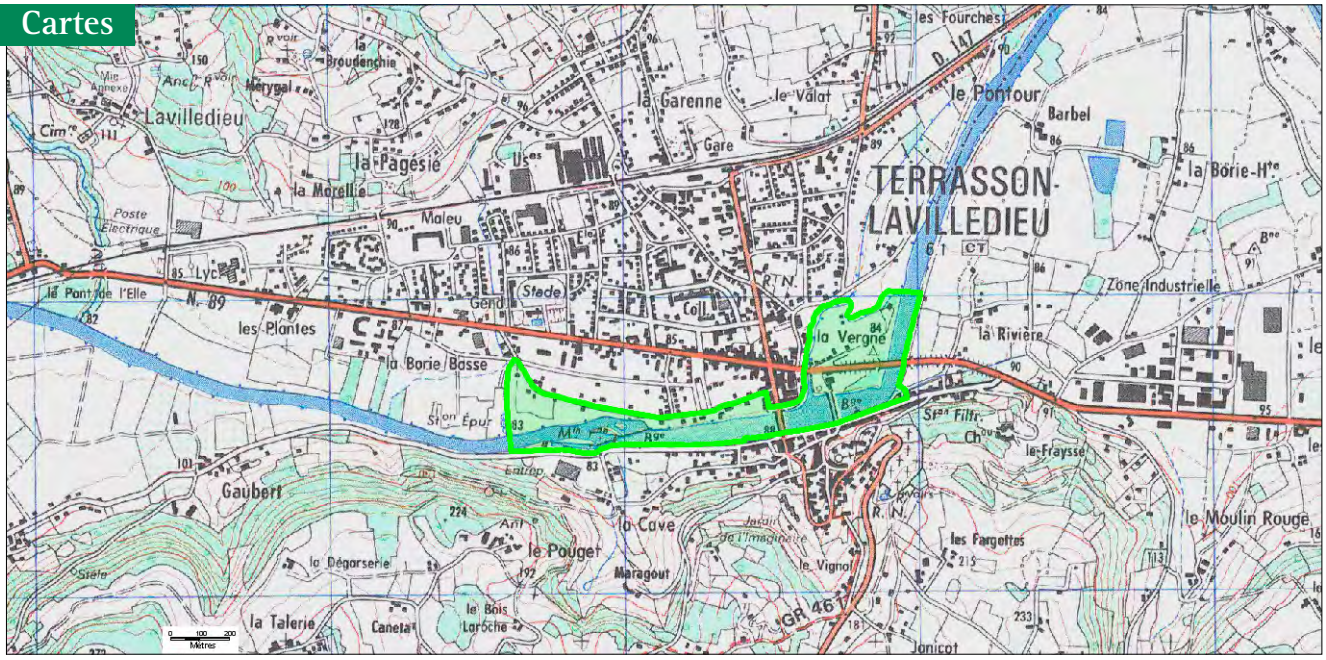

© IGN scan 25® 2007

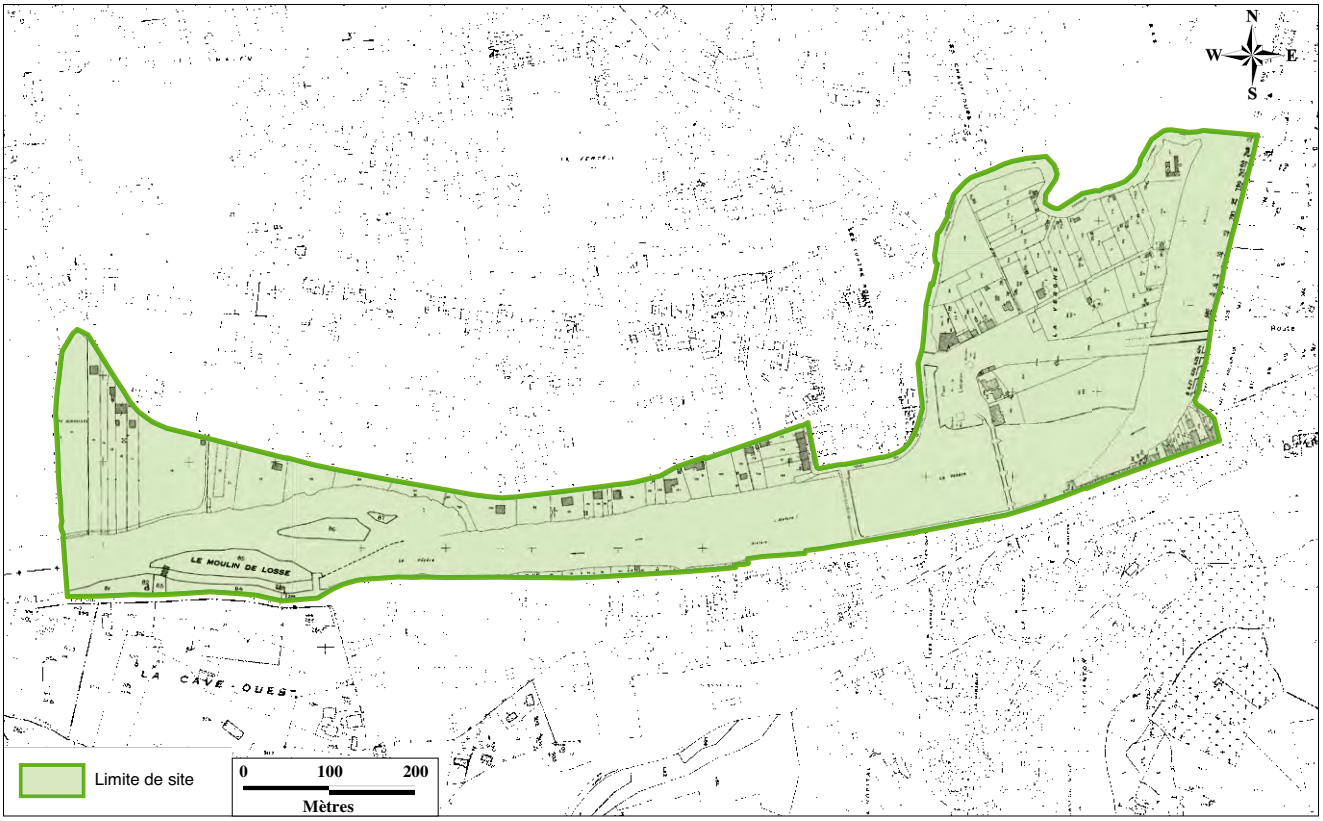

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) LA VEZERE
Monuments historiques
MH C Pont ancien (25 juin 1944)
Autres protections
ZPPAUP de Terrasson (30 octobre 2003)

Immeubles de Nontron

Site inscrit

Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

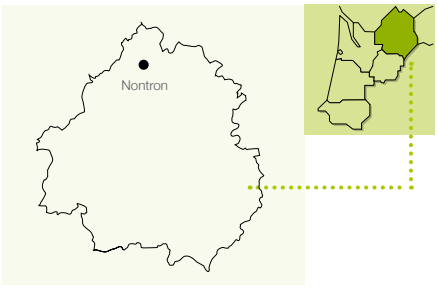

Commune(s)
Nontron

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
16 août 1944 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
2 ha

Référence(s) SIG
SIN0000448

Motivation initiale de la protection

2009

Le site des immeubles de Nontron fut instauré sur proposition de l'inspecteur des sites Lucien de Maleville en 1944 afin de préserver un ensemble paysager particulièrement pittoresque : la « corniche semi-circulaire » qui domine le Bandiat.
Lucien de Maleville justifiait l'inscription en 1944 de la manière suivante :
« La ville de Nontron est bâtie sur un promontoire rocheux surplombant en hémicycle la vallée très resserrée du Bandiat. Un éperon s'avance au centre de la demi-circonférence et c'est sur cet avancement que fut bâti l'oppidum gaulois, première forteresse de cette ville, dont le nom est d'origine celte. Telle que se présente la ville actuelle, avec son viaduc de chemin de fer très élevé, et le pont qui unit les deux rives du ravin sur lequel elle s'étage, elle mérite protection, non seulement comme site mais comme curiosité géographique. Au point de vue artistique, quoique les maisons soient ordinaires et qu'il ne reste presque rien d'un passé qui fut très important, l'ensemble est tellement homogène, la couleur si uniforme, sans faute de goût, qu'il nous a paru essentiel de classer toutes les maisons formant la corniche semi-circulaire de la ville du côté du Bandiat. »

Etat actuel du site

Si la configuration géographique du lieu et l'implantation du bâti ont été conservées, il est à noter cependant que les immeubles ont pour certains subi d'importantes modifications.
Il n'empêche que ce site conserve un certain intérêt, et que l'esprit des lieux a été préservé, certainement parce qu'il s'appuie essentiellement sur la situation de promontoire du bâti et le caractère verdoyant du coteau sur lequel s'appuient les immeubles.

2009

Enjeux et préconisations

Les constats énoncés précédemment militent pour que ce site inscrit soit étendu, a minima au coteau constitué de jardins, vieux murs, remparts, de petits édifices (colombiers, pavillons…). Il constitue en effet les abords immédiats des immeubles protégés de Nontron dont l'intérêt réside pour beaucoup dans la qualité de leurs abords. Une extension à l'autre rive du Bandiat participerait également à la cohérence d'une protection des paysages de Nontron et du Bandiat.

Rédaction 2008

Cartes

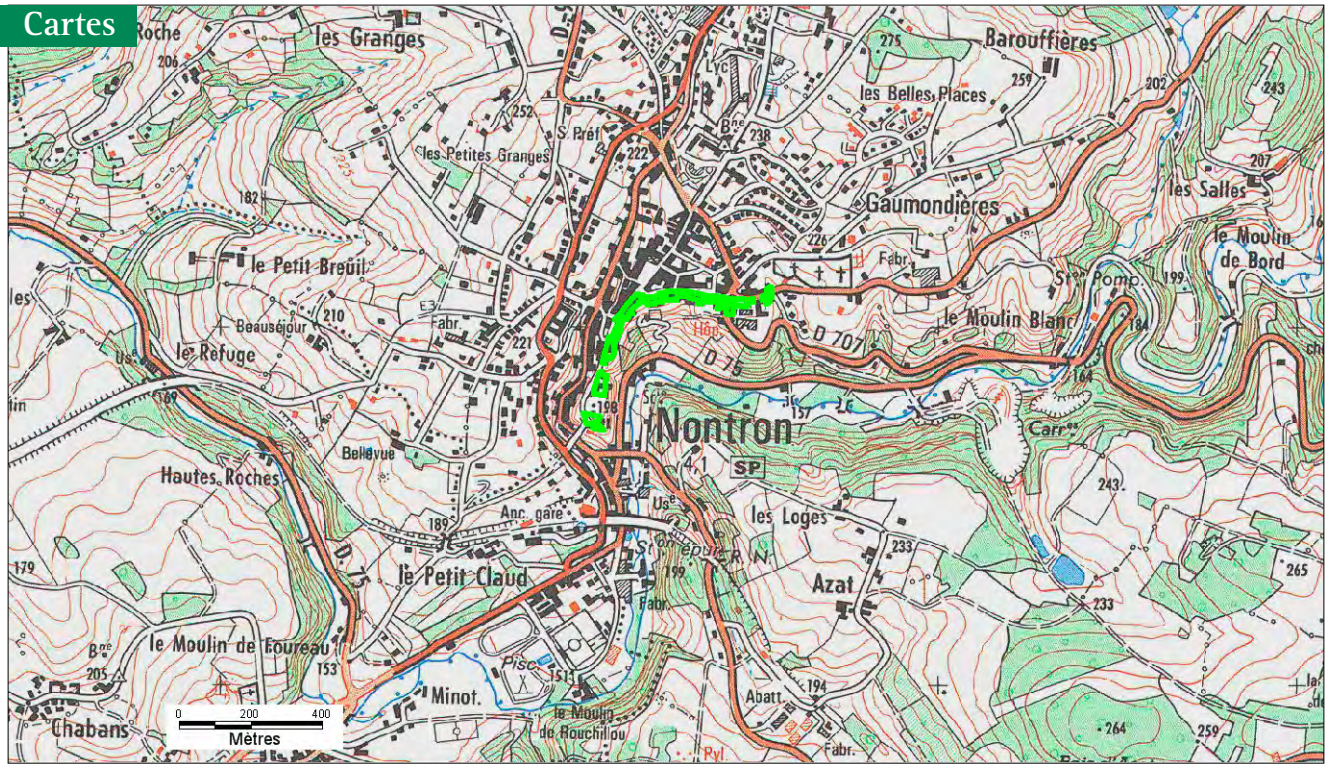

© IGN scan 25® 2007

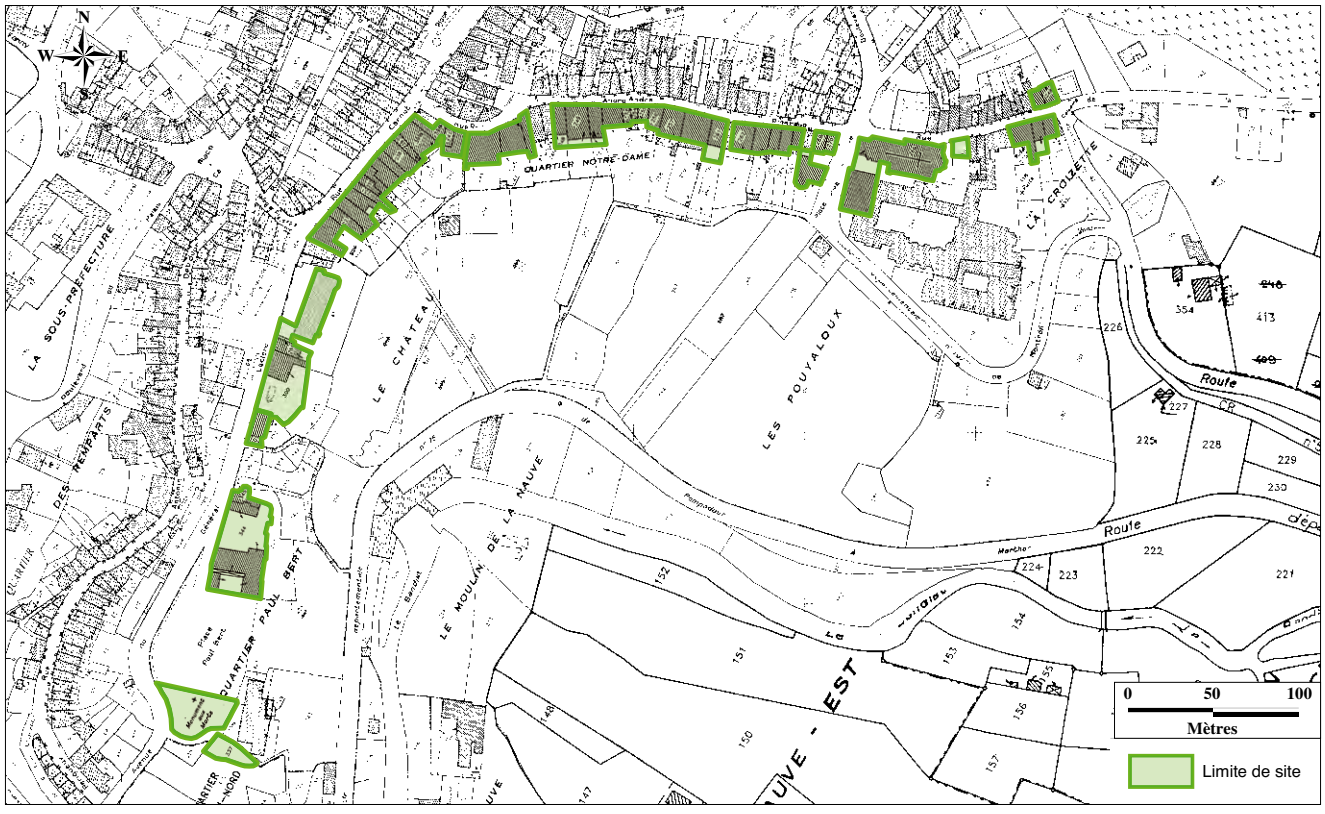

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH I Le château de Nontron : façades et toitures (9 novembre 1984)

Autres protections
PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN
ZPPAUP de Nontron

Château et son parc

Site inscrit

Commune(s)
Neuvic

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
18 septembre 1947 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
13 ha

Référence(s) SIG
SIN0000078

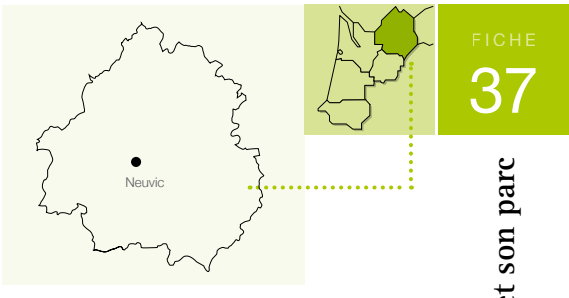

Motivation initiale de la protection

Le rapport évoque un parc à la française magnifique, dont « malheureusement, il ne reste plus rien.. Cependant le château se cache au milieu de très nombreux ombrages, des platanes qui se reflètent dans l'Isle (...) » « Il nous a paru intéressant de protéger les abords même de ce château qui vit au soir de la bataille de Coutras en 1587, les ombres de Henry IV et de Sully se promener dans les allées ».

Le site se trouve au nord/est de Neuvic en bordure de l'Isle. Il est bordé au sud par de grandes parcelles agricoles qui le séparent du bourg. Le château de Neuvic est situé à l'écart du village dans la plaine. Il est bordé au sud par de grandes parcelles agricoles qui le séparent du bourg. L'autre rive de l'Isle est ouverte et entretenue par l'agriculture. Il s'agit de terrain inondables donc non-constructibles. Cette occupation agricole des terrains maintien un paysage ouvert, préservé, autour du site. L'élément le plus perturbant est le passage de la RD 39 en limite ouest, qui génère une nuisance sonore pour le secteur ouest du jardin botanique.

Etat actuel du site

Le Château de Neuvic est la propriété d'une fondation reconnue d'utilité publique. Il accueille en son sein des enfants de l'Institut Médico-Éducatif. Pour cette activité ont été réaménagés ou construits des bâtiments situés au sud est du château, ainsi que des aires de stationnement. L'accès au château se fait par une allée plantée de tilleuls (hors site) qui conduit au portail d'entrée fortement marquée par de remarquables platanes. La cour d'honneur en façade sud du château présente un simple parterre de gazon en forme de goutte d'eau. D'importants volumes de buis encadrent au sud le départ de petites allées latérales.

Le château est implanté en bordure de terrasse dominant la vallée de l'Isle. Cette position en balcon se prolonge à l'est du château sur une ancienne promenade plantée de vieux arbres qui conduit à une grotte (peut-être une ancienne carrière), aménagée avec des bassins. L'accès actuel se fait en contrebas du talus de terrasse, le bord de terrasse étant trop enfriché pour y circuler. À l'ouest du château, sur un versant adouci se développe le jardin botanique. Il a été planté en 1993 et regroupe des collections végétales étiquetées plus ou moins disposées en massifs et regroupées par genres, ceci sur une superficie de 6 hectares. À l'heure actuelle, plus de 30 genres sont développés, soit environ 1 200 espèces et variétés (chênes, cornouillers, saules, hydrangea…). Le parc est ouvert au public.

Les abords du château et le parc botanique sont bien entretenus. De nombreux arbres monumentaux ont été arrachés ou cassés par la tempête de 1999. Les parties les plus anciennes non accessibles au public (bord de rivière, ancienne grotte, allée en terrasse) sont peu ou pas entretenues.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Si le parc botanique relève d'une belle idée et témoigne d'une convergence de bonnes volontés, néanmoins, on peut regretter l'absence de lien avec l'architecture du château et la lisibilité des parties plus anciennes remaniées. Une étude historique complétée par des relevés de terrain afin de comprendre les traces permettrait de travailler ce lien.

Il faudra veiller à éviter les extensions urbaines dans le champ de co-visibilité, parcelles agricoles au sud jusqu'à l'extrémité de l'allée replantée de tilleuls.

Rédaction 2006

Cartes

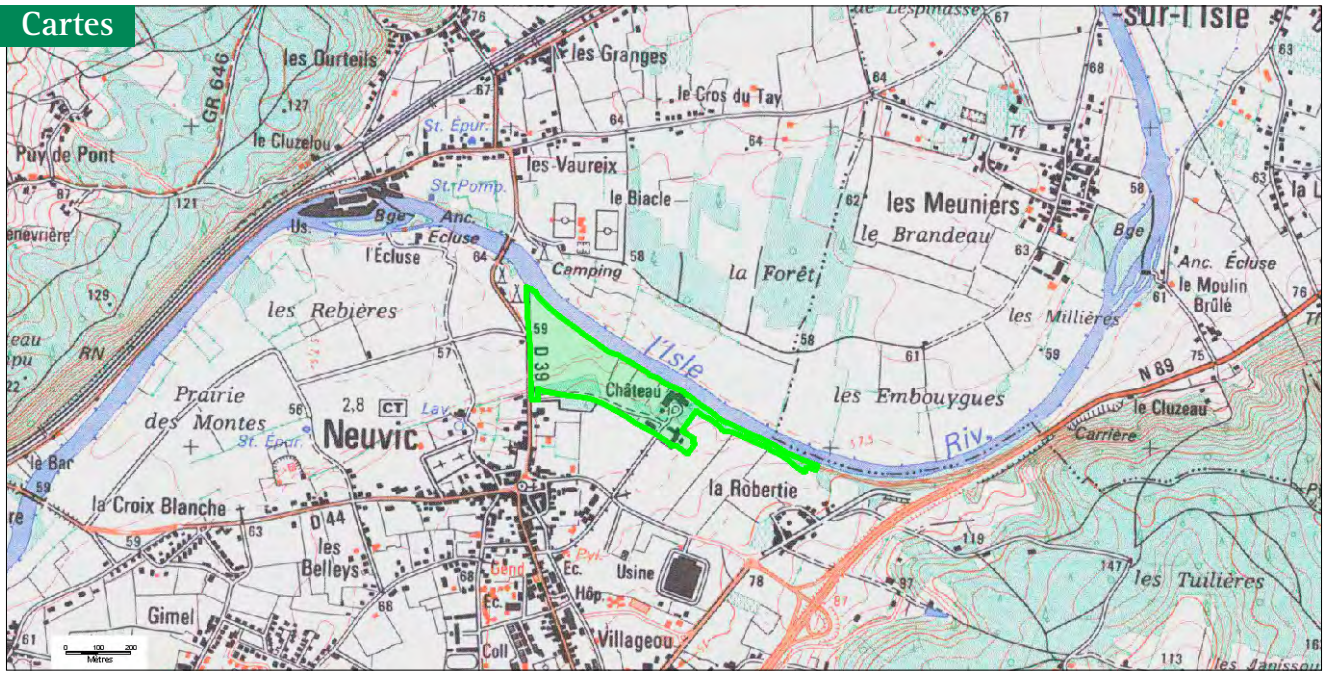

© IGN scan 25® 2007

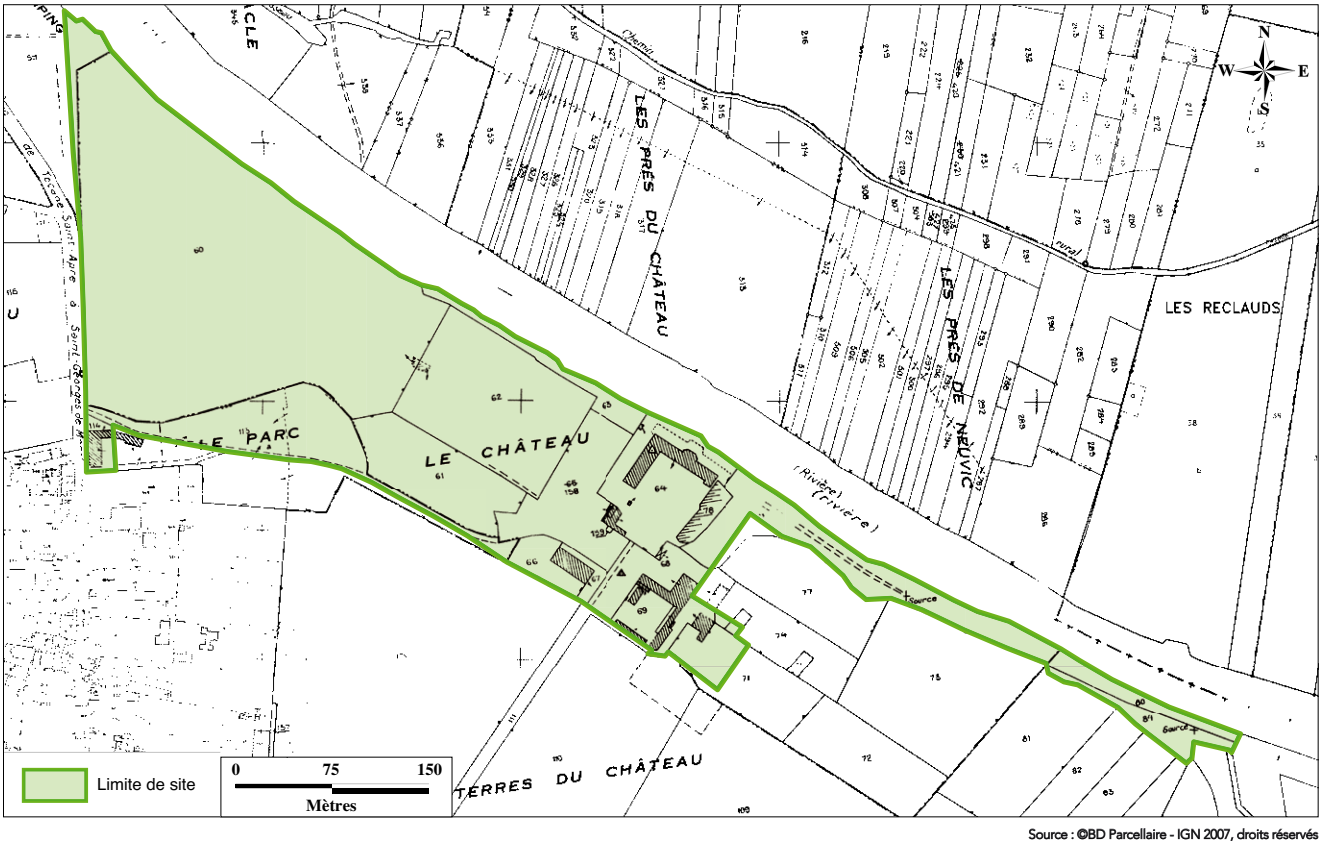

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château et son parc

FICHE 37

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) VALLEE DE L'ISLE DE PERIGUEUX A SA CONFLUENCE AVEC LA DORDOGNE

Monuments historiques

MH C Château : façades et toitures (28 avril 1952)

Eglise et ses abords - Pontours

Dordogne

FICHE 38

Eglise et ses abords - Pontours

● Site inscrit

! Site désinscrit par Décret n° ???
en raison de la couverture
par une autre mesure de protection
de niveau au moins équivalent

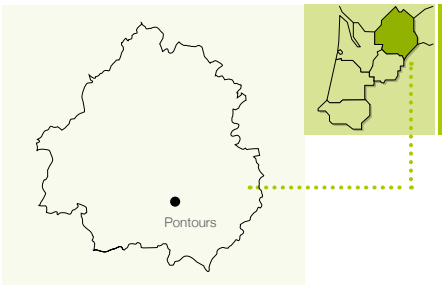

Commune(s)
Pontours

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
11 septembre 1950 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000457

Motivation initiale de la protection

1959

1959

« Le petit village de Pontours est situé sur la rive gauche de la Dordogne, à deux kilomètres environ de Lalinde. Il est au bord de la rivière, mais quand on arrive du Buisson par la route D 29, on aperçoit d'abord un calvaire placé devant le mur d'un cimetière qu'ombrage de très vieux cyprès, puis le clocher carré d'une église romane.
La croix du calvaire est érigée sur un socle du XVII^e siècle. L'église trop réparée à l'intérieur, garde extérieurement son charme ancien ; de très beaux platanes l'ombragent du côté gauche et le presbytère, très simple mais ancien complète le site » (rapport de présentation, 1948).

Etat actuel du site

2005

Le bourg et l'église présentent un état de conservation et d'entretien très bon grâce à des efforts de rénovation et de mise en valeur du bâti. En-dehors du bourg le caractère naturel et agricole des lieux a été conservé : les cultures viennent buter contre les coteaux boisés de la vallée. Le site offre également une vue intéressante sur la Dordogne en un lieu où la rivière présente îles et remous.
Pour prendre en compte la qualité paysagère de l'ensemble du bourg et de ses abords, une extension de la protection a été réalisée en 1980 (cf fiche 114).

2005

Enjeux et préconisations

Il est important de continuer l'entretien du bâti dans le respect des caractéristiques locales.

Rédaction 2005

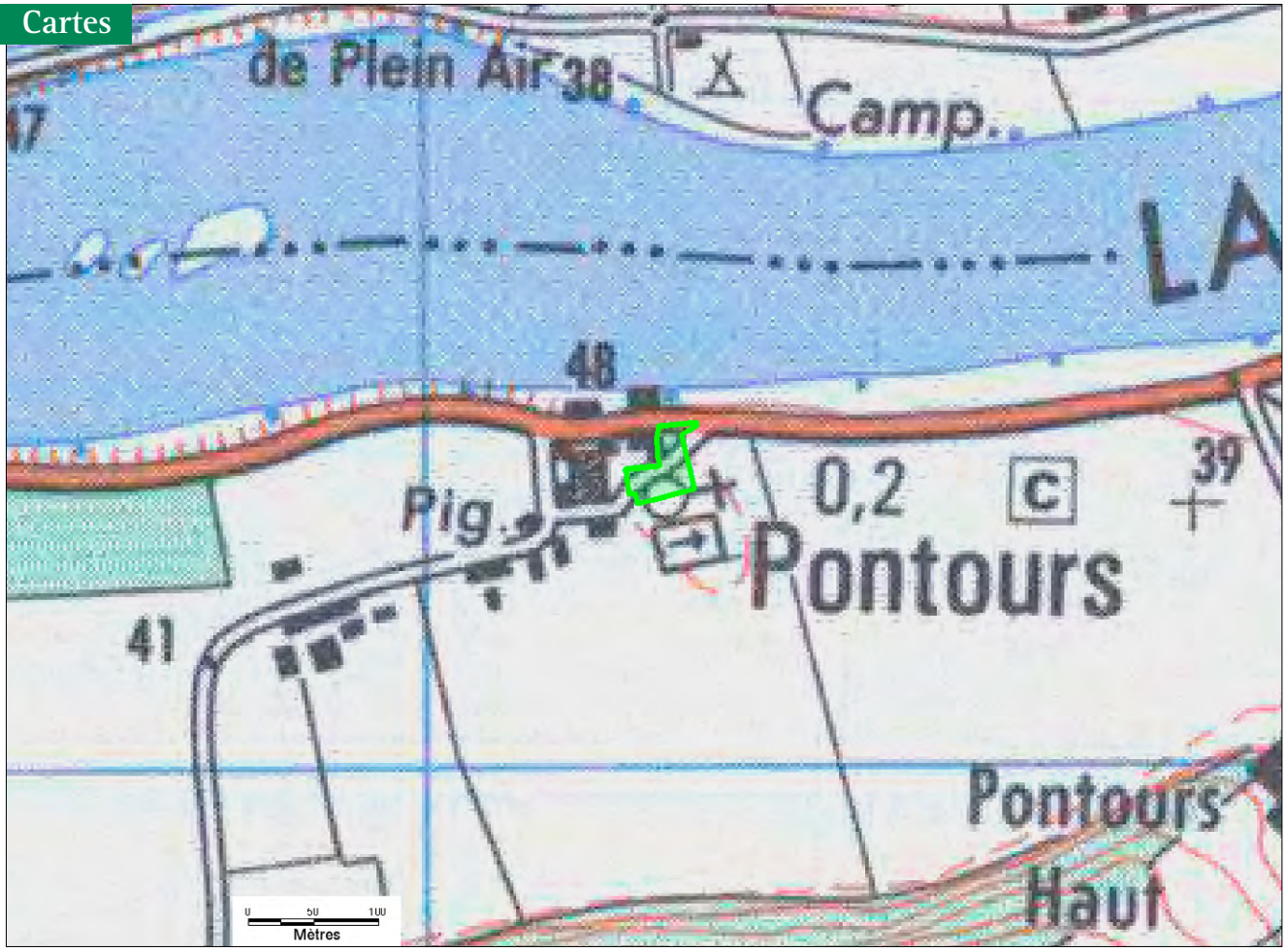

© IGN scan 25® 2007

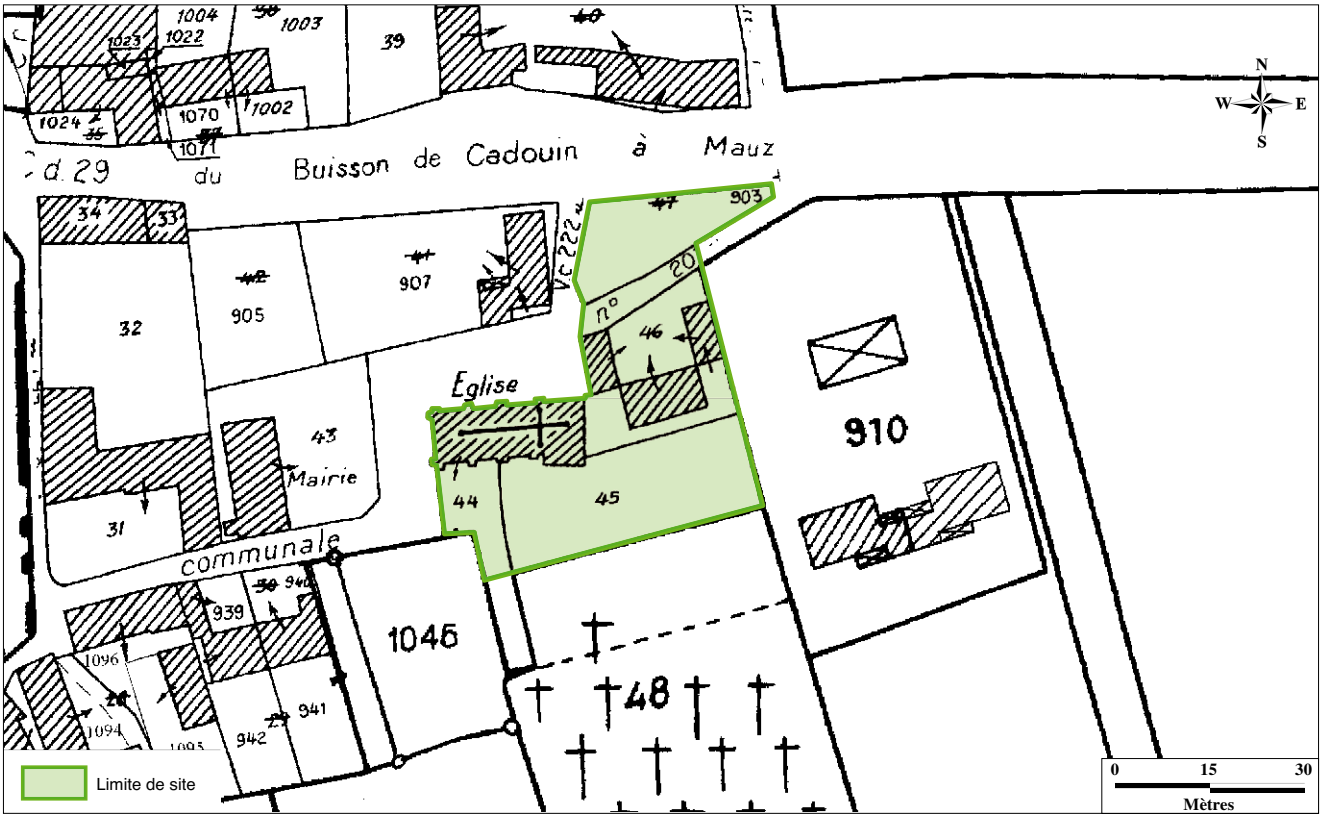

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Autres protections
(Site Inscrit) Bourg de Pontours - voir fiche 114

Allées de Tourny

Site classé

Commune(s)
Périgueux

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
21 septembre 1950 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
3 ha

Référence(s) SIG
SCL0000551

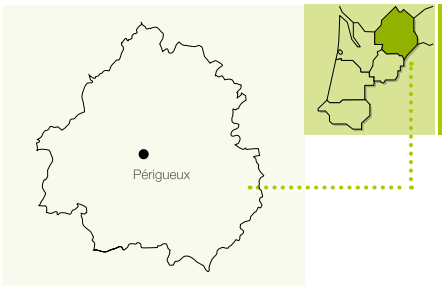

Motivation initiale de la protection

La promenade des Allées de Tourny a longtemps constitué un lieu de détente pour les habitants de Périgueux et la majesté de ses alignements d'arbres ainsi que la qualité des bâtiments qui la bordent ont certainement motivé la protection par classement en 1950. On trouve en effet plusieurs édifices protégés au titre des Monuments historiques autour de cette promenade.

Etat actuel du site

Les allées de Tourny sont aujourd'hui occupées par un vaste parking ombragé et ponctué du mobilier urbain banalisant nécessaire au stationnement des automobiles. Il est difficile d'imaginer qu'avant 1970, cet

espace était un des lieux de promenade favoris des habitants de Périgueux. Il reste tout de même un secteur réservé au piéton : l'extrémité est de la promenade qui accueille le monument aux morts et se termine par un belvédère surplombant l'est de Périgueux et la rivière Lisle.

Il est à noter que la promenade comprenait des ormes en 1950 qui ont peu à peu dépéri, à l'image de la majeure partie des ormes de France.

La conversion de la promenade plantée en parc de stationnement a été régularisée dans les années 1970 sous une condition : que cet usage soit provisoire. En 2010, le provisoire dure toujours.

Enjeux et préconisations

Les arbres qui justifient seuls aujourd'hui l'intérêt de ce site méritent de bénéficier d'un suivi sanitaire afin de programmer les entretiens nécessaires et d'éviter toute intervention traumatisante. Le tassement et l'imperméabilisation des sols constituent des facteurs supplémentaires pour être attentif à l'évolution de ce patrimoine arboré.
Il serait temps de mettre à nouveau cet espace de promenade en valeur autrement qu'en l'utilisant comme parc de stationnement...

Rédaction 2010

Cartes

© IGN scan 25® 2007

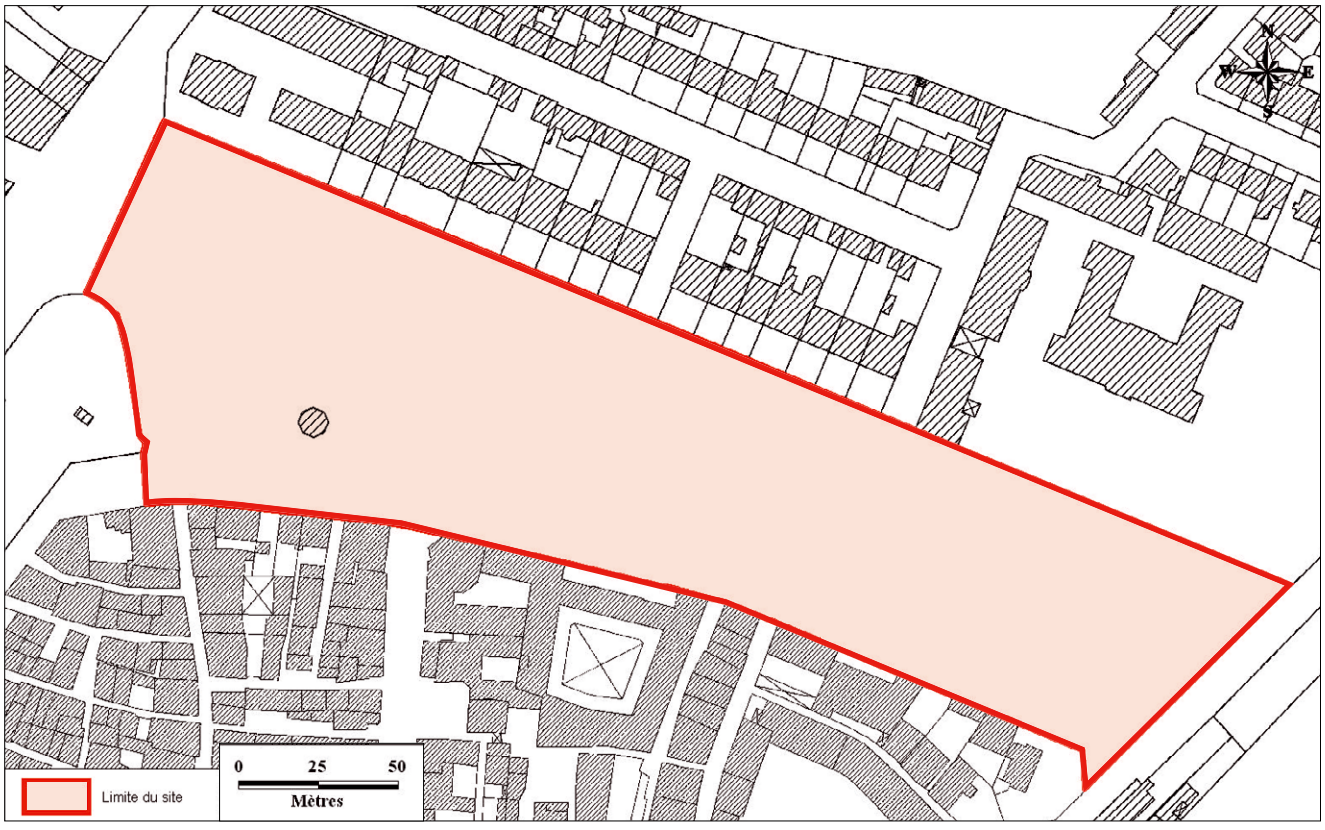

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Allées de Tourny

FICHE 39

Monuments historiques
MH I maison 9 Allées de Tourny (23 mai 2005).
MH I Hôtel Brou de Laurière, son parc et ses dépendances (4 juillet 2006).
MH I Hôtel de la Préfecture (29 octobre 1975).

Autres protections
(Site Inscrit) Ensemble urbain (PERIGUEUX)

Château de Fénelon
et ses abords

Site inscrit

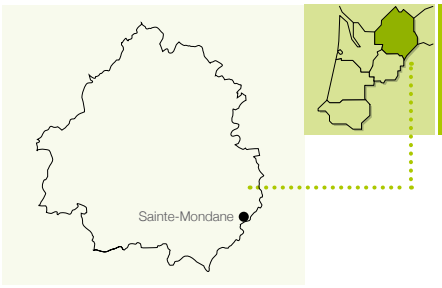

Commune(s)
Sainte-Mondane

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
28 mars 1951 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
14 ha

Référence(s) SIG
SIN0000042

Motivation initiale de la protection

Le rapport général parle de « l'un des mieux conservés et des plus complets des châteaux du Sarladais » et « d'une vue remarquable sur la vallée de la Dordogne ».
Il évoque aussi des «bois de chênes verts et de châtaigniers formant un socle de verdure d'où émergent les multiples tours de cette belle demeure». Aujourd'hui s'ouvre à l'ouest une vaste étendue herbeuse : le glacis. Hormis cette zone très ouverte, le château reste entouré de bois. Il s'agit de boisements spontanés ayant gagné sur l'ancien glacis qui entourait entièrement le château.
Situé dans le Périgord Noir, le château de Fénelon, qui est une forteresse féodale, est ouvert au public. Il est situé dans la vallée de la Dordogne, dans un paysage très préservé de l'urbanisation. Les boisements y sont très importants dans les pentes, alors que la vallée reste ouverte et cultivée. Au pied du château se trouve la « maison de la nourrice de Fénelon » et la métairie de Freysange. Ces deux bâtisses restaurées, dépendances du château de Fénelon, ne font pas partie du périmètre du site inscrit.

Etat actuel du site

Le château de Fénelon est situé sur un piton rocheux. Il domine son domaine, une allée d'anciens marronniers guide jusqu'à sa porte. Les vues sur la vallée de la Dordogne depuis le château sont exceptionnelles. Le glacis à l'ouest permet des vues très lointaines. La fermeture au nord et à l'est bouche la vue. On retrouve sur le cadastre napoléonien une grande parcelle correspondant certainement à la grande parcelle du glacis. Une double enceinte de remparts entoure le château. Dans la première enceinte se trouvent deux arbres remarquables à savoir un Séquoia sempervirens et un Cèdre.
Les points d'eau au cœur du château sont très intéressants et notamment le point d'eau en forme de serrure et le pédiluve destiné à baigner les pieds des chevaux lors du retour de la chasse. La basse-cour est large et enherbée, le bâti est restauré et entretenu.
Le périmètre du site englobe les abords du château. En contre bas de la muraille, on retrouve des buis très anciens taillés. Plus loin dans le domaine forestier exploité en taillis, prend place un cheminement entre deux allées resserrées de buis anciens de plus de deux mètres de hauteur. Plus loin une prairie s'ouvre au cœur de la forêt. Une allée rectiligne surélevée est le témoin de la promenade de chasse de Monsieur de Salignac. Les stationnements, nombreux, sont pour les premiers très éloignés du site et pour les seconds en contrebas du site.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Il s'agit d'un très beau site avec des projets intéressants : notamment la réouverture des abords proches du château afin de dégager le glacis originel, ce dégagement permettra d'obtenir des vues sur la vallée de la Dordogne, aujourd'hui bouchées. Il serait intéressant d'élargir le périmètre de protection afin d'englober les dépendances du château, à savoir la métairie et la maison de la nourrice.

Rédaction 2006

Cartes

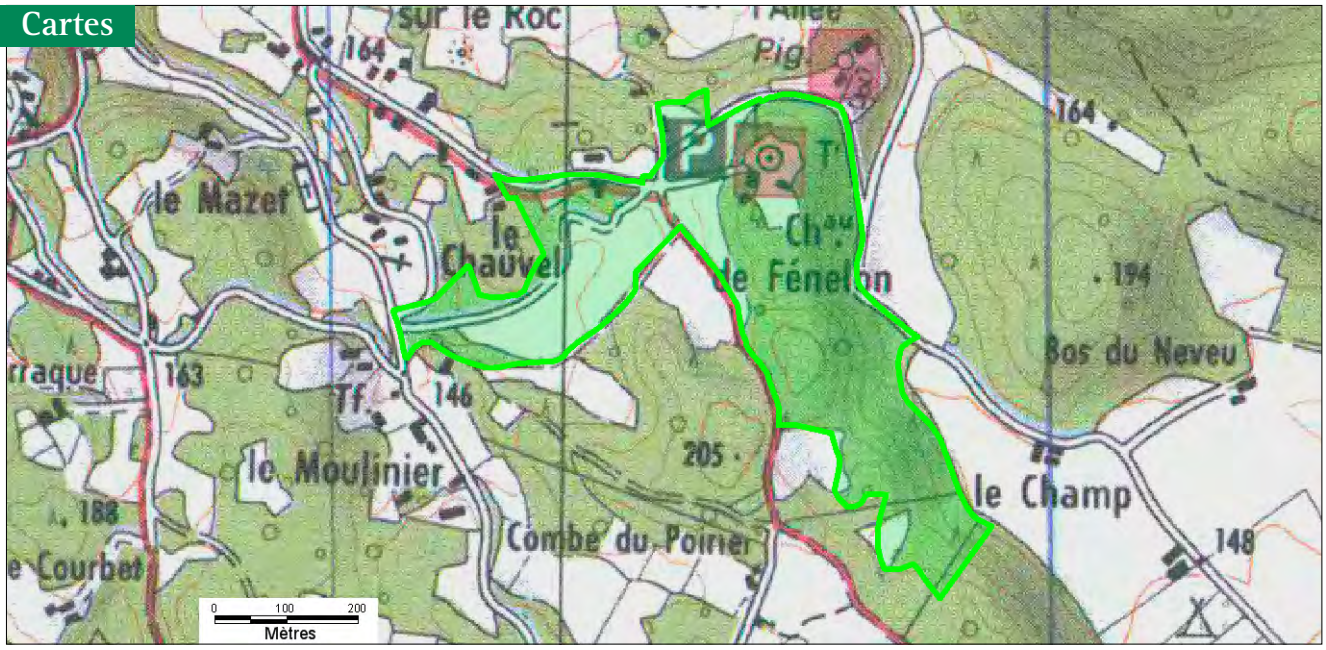

© IGN scan 25® 2007

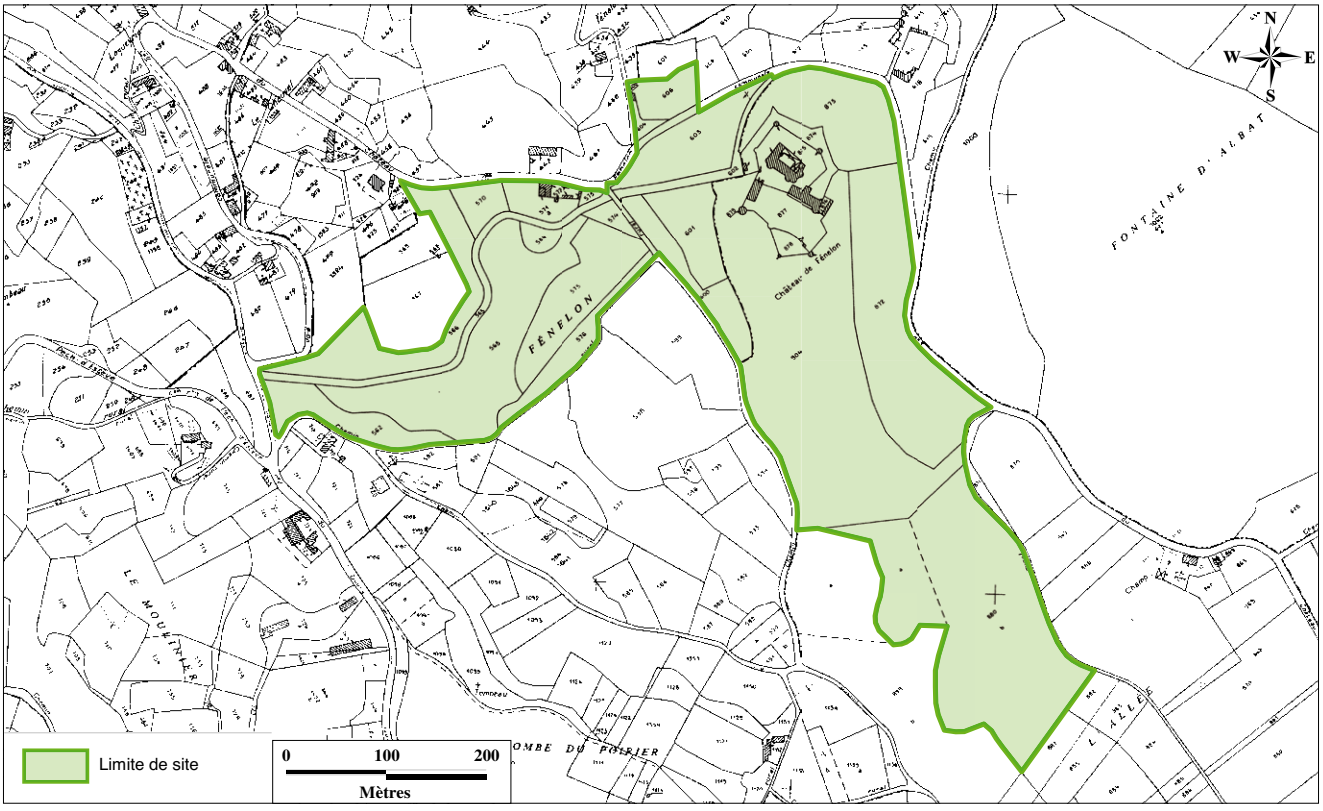

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château de Fénelon et ses abords

FICHE 40

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : II-SECTEUR DE GROLEJAC

Monuments historiques

MH C Domaine du château de Fénelon (13 avril 1962)
MH I Maison dite de la «Nourrice» (15 juin 1962)

Autres protections

(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne

Village - Le Change

Site inscrit

Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

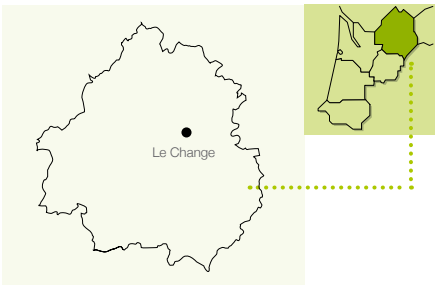

Commune(s)
Le Change

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
25 mai 1951 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
4 ha

Référence(s) SIG
SIN0000458

Motivation initiale de la protection

Le village du Change s'est construit dans la vallée de l'Auvézère, au cœur de l'un des derniers grands méandres que forme la rivière avant de se joindre à l'Isle. Il est dominé par de hautes collines boisées et c'est du haut des crêtes des Fayes que l'on découvre la plus belle vue sur le village. Les tons mi-rouges mi-roses de ses vieux toits de tuiles se détachent heureusement dans la verdure de la plaine.

Le village présente un patrimoine bâti particulièrement intéressant se composant entre autres :
- *du château du Change : remontant au XV^e siècle et couvert de tuiles, il se présente sous l'aspect d'un manoir romantique avec ses deux tours, l'une hexagonale et l'autre ronde,*
- *une vieille église du XII^e siècle et un presbytère avec une tourelle carrée,*
- *un donjon carré du XIV^e siècle,*
- *la place du village avec un pigeonnier haussé sur des piliers.*

Le caractère pittoresque de ces lieux et leur intérêt dans le paysage vaste de la plaine ont motivé l'inscription du village à l'inventaire des sites.

Etat actuel du site

Le site a conservé son caractère et son attrait ce qui se traduit notamment par une fréquentation forte du lieu.

Enjeux et préconisations

La qualité du site est conservée et les maisons récentes, en restant en périphérie du village, ne dénaturent pas le site. L'enjeu principal réside dans la conservation du bâti qui, pour l'instant, ne présente pas de dégradations majeures.

Rédaction 2005

Cartes

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Village - Le Change

FICHE 41

Monuments historiques
MH I Château de la Faurie (12 octobre 1948)
MH I Château de la Sandre (23 avril 1965)

Partie du village, bords de la Côle et terrains

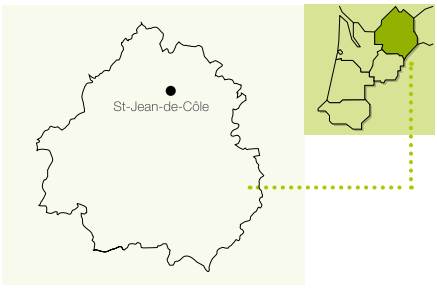

● Site inscrit

Quartiers

● Site inscrit

Commune(s)
St-Jean-de-Côle

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
23 mai 1952 (arrêté ministériel)
4 janvier 1972 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
4 ha / 3 ha

Référence(s) SIG
SIN0000430 / SIN0000431

Motivation initiale de la protection

Saint-Jean-de-Côle fut protégé une première fois au titre des sites en 1952. Cette protection concernait alors les abords de la Côle, les parcelles situées autour du château de la Marthonie, de l'église et de l'abbaye. Le patrimoine bâti allié à la présence de la Côle et du pont qui l'enjambe suffit à expliquer les raisons de la protection de 1952.
Cette protection a été jugée incomplète en 1972 puisqu'une partie du vieux bourg n'était pas comprise dans le site inscrit. Or des ruelles présentaient des maisons à pans de bois moyenâgeuses très intéressantes.

Etat actuel du site

Le village de St-Jean-de-Côle présente un intérêt à la fois historique et paysager et attire de nombreux touristes. Village paisible sur la Côle, il offre un lieu de promenades idéal. Que ce soit grâce au pont en dos d'âne pavé de gros galets sur la Côle, au château, à l'église ou à l'abbaye, St-Jean-de-Côle charme le visiteur.
Les espaces publics ont été traités récemment aux abords des halles et de l'abbaye, offrant un cœur de village en harmonie avec le caractère rural du site.
Les toitures de toutes les maisons bien ordonnées participent grandement à l'intérêt du site, notamment pour celui qui ne fait que traverser le village par la RD707. De même les cours et jardins situés à l'arrière des maisons complètent le site du village et constituent des espaces de qualité dont la préservation est également importante.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Le site inscrit, malgré l'extension de 1972 n'intègre pas les abords du village et notamment les parcelles situées au sud du village. Hors la qualité du site réside entre autres dans la préservation des abords du village de toute urbanisation discordante. Par ailleurs, les maisons situées au nord de la Côle ne sont pas protégées et mériteraient également de figurer dans le site inscrit.

Rédaction 2008

Cartes

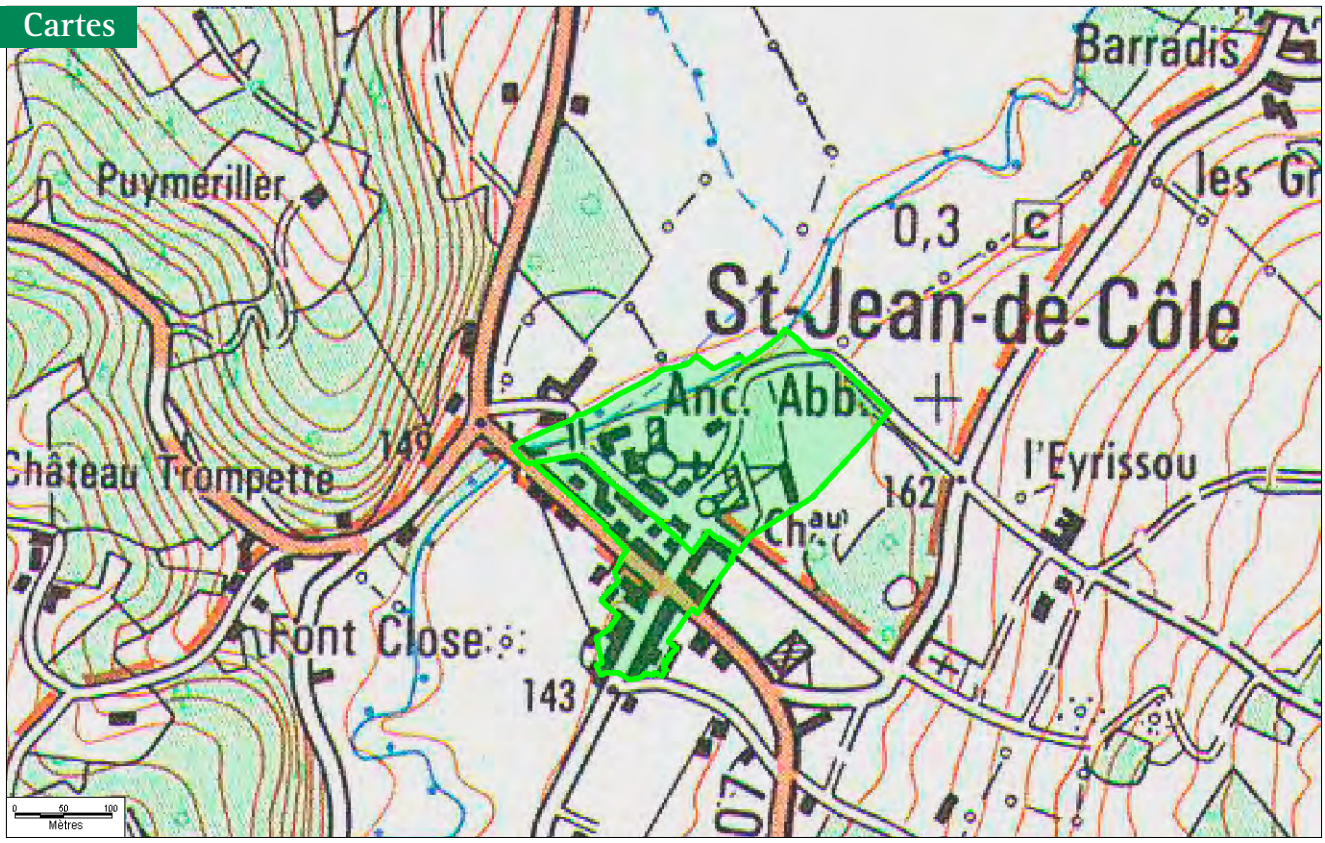

© IGN scan 25® 2007

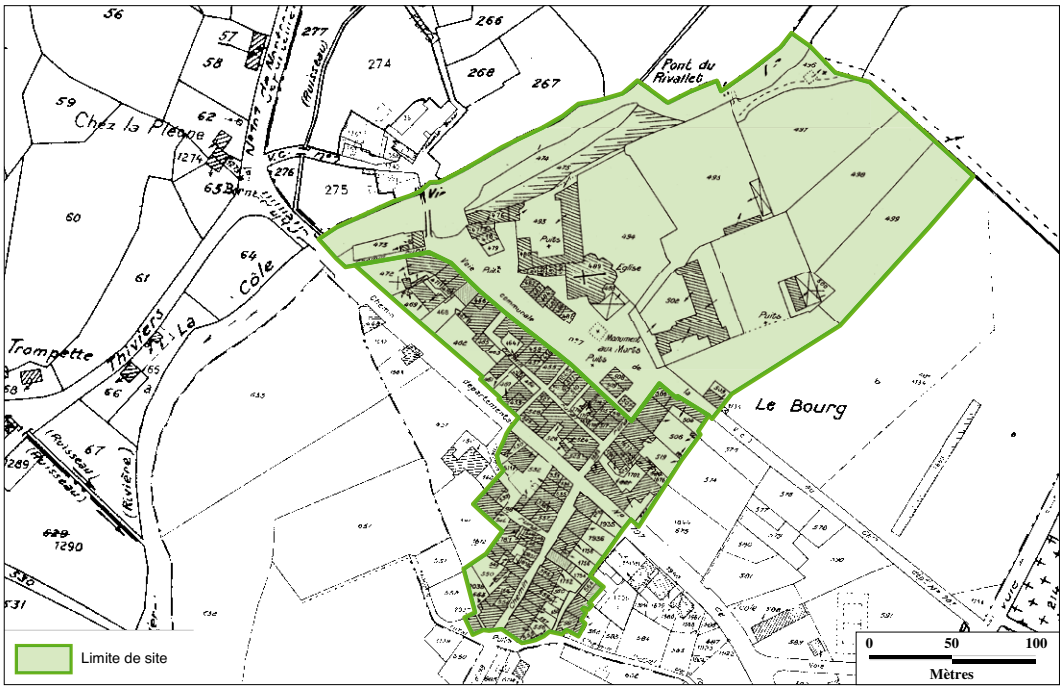

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques

MH C Eglise (1862)
MH C Château de la Marthonie (9 octobre 1943)
MH I Vieux pont sur la Côle (16 juillet 1925)
MH I Ancien prieuré : le moulin et son bief, la maison du meunier, les dépendances Ouest (19 mars 2008)

Allée d'arbres - Thonac

Dordogne

FICHE 43

Allée d'arbres - Thonac

● Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

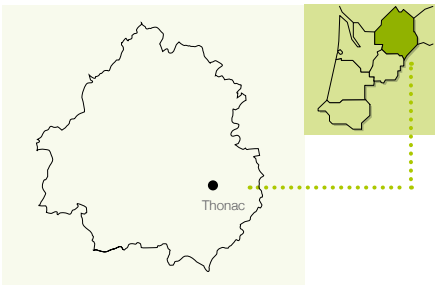

Commune(s)
Thonac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
16 octobre 1952 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000054

Motivation initiale de la protection

En 1952, l'allée de Marronniers et de Platanes et le pigeonnier de la ferme du Colombier auquel elle menait formaient un ensemble pittoresque. L'allée partait du centre du bourg et remontait vers ce pigeonnier.

Etat actuel du site

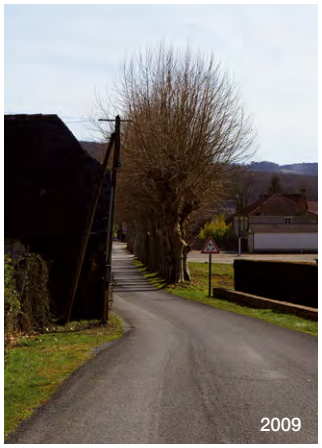

Le site a perdu une partie de son charme puisque certains arbres ont été coupés et que les terrains de part et d'autre de cette allée ont été urbanisés pour partie. On peut observer actuellement un parking au sud et quelques pavillons au nord.

Les arbres offrent toujours leur ombrage au promeneur et agrémentent la promenade mais l'esprit des lieux a très certainement été modifié depuis 1952.

Enjeux et préconisations

Même si le site mérite d'être désinscrit au vu des évolutions fortes constatées depuis 1952, il serait tout de même intéressant de conserver les arbres existants, d'assurer leur entretien et leur remplacement.

Rédaction 2009

DREAL Aquitaine

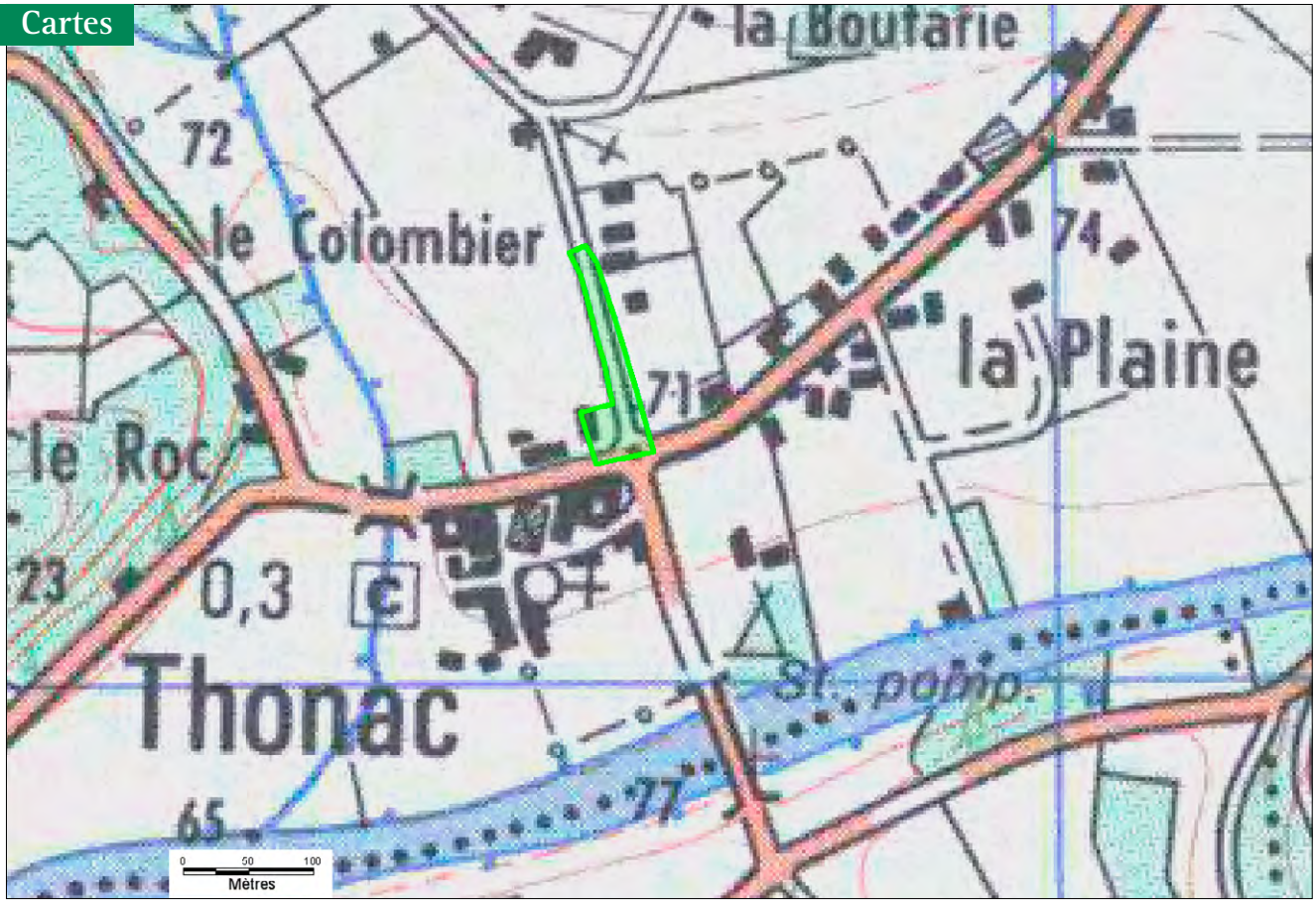

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Eglise St-Pierre-et-Paul et ses abords

Site inscrit

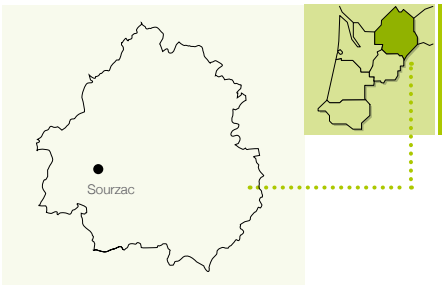

Commune(s)
Sourzac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
24 janvier 1955 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
< 1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000453

Motivation initiale de la protection

Situé en bordure de la route nationale 89 qui relie Mussidan à Périgueux, le site de Sourzac borde la rivière l'Isle. Sourzac a une fort belle source qui sort d'une grotte et forme une cascade en face du prieuré, de l'autre côté de la route, en-dehors du site protégé.
Du prieuré bénédictin qui s'éleva à Sourzac au XII^e siècle, il reste les arcades du cloître bouchées et adossées au mur du presbytère qui domine l'Isle de son jardin situé à 20 mètres au-dessus de la rivière. L'église est fort belle et présente une porte gothique, d'énormes contreforts et un clocher roman.

Etat actuel du site

Le site comprend l'église et le presbytère situés sur un éperon rocheux dominant l'Isle. Un sentier permet de descendre du pied du rocher au bord de la rivière, offrant un lieu agréable et calme. La source située de l'autre côté de la route y déverse ses eaux. Le rocher semble percé d'ouvertures.

Face au clocher de l'église, un espace a été aménagé en parking juste à la sortie du pont enjambant l'Isle. Cet espace sans intérêt particulier permet de s'arrêter pour admirer l'église.

Le parvis de l'église présente deux arbres qui marquent l'entrée du côté de la RN 89.

Enjeux et préconisations

Le parking mériterait d'être mieux intégré au site qui présente une dominante naturelle de ce côté-ci de la RN 89.
Les enjeux résident essentiellement dans la préservation des abords de ce site : entretien et conservation des habitations situées au pied du coteau, préservation du haut du coteau boisé. Enfin, l'entretien de la ripisylve devra être doux et respecter le site.

Rédaction 2008

Cartes

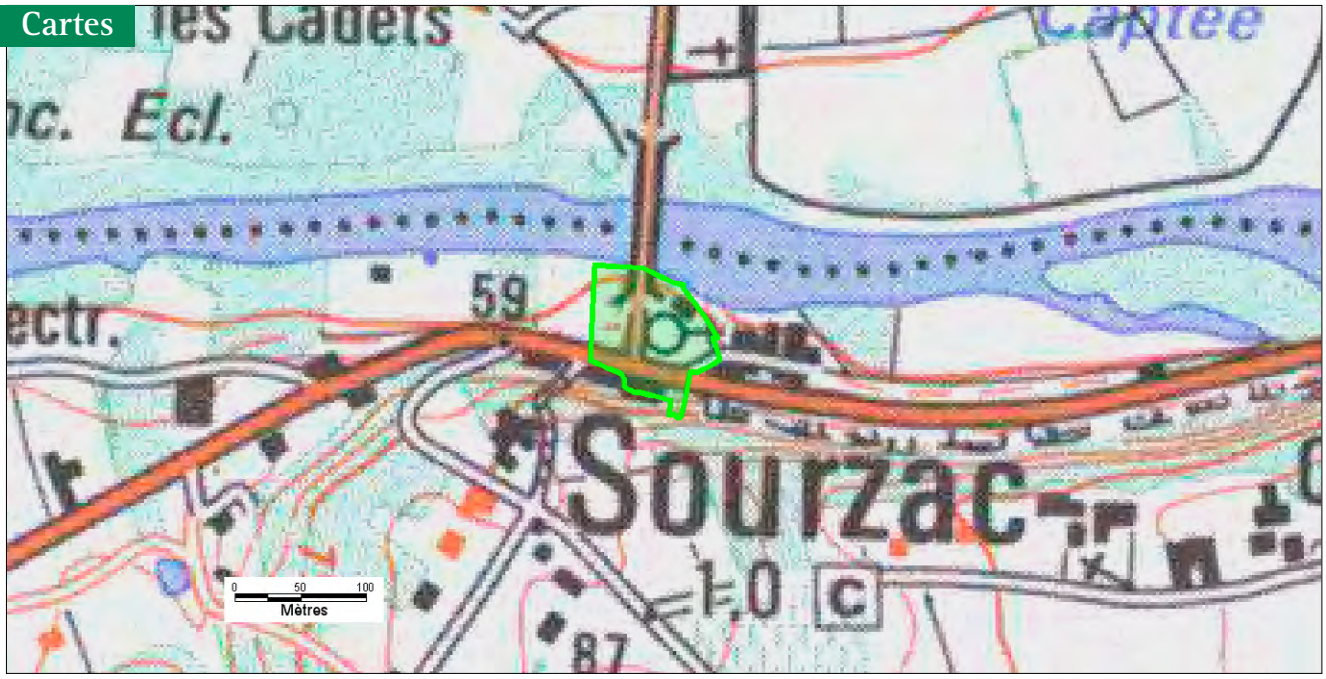

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Sourzac - Eglise St-Pierre-et-Paul et ses abords

FICHE 44

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEE DE L'ISLE DE PERIGUEUX A SA CONFLUENCE AVEC LA DORDOGNE
Monuments historiques
MH I Eglise Saint-Pierre-et-Paul et vestiges de l'ancienne église (6 décembre 1948)

Zone de protection du château - Monbazillac

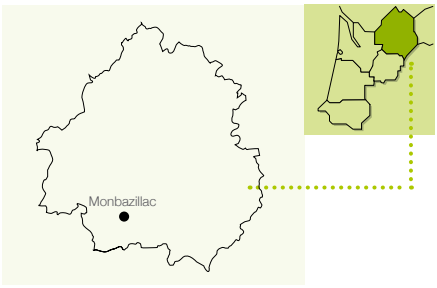

Commune(s)
Monbazillac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
22 novembre 1955
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
23 ha

Motivation initiale de la protection

Le décret instaurant la zone de protection prévoit que sont interdites toute construction et toute plantation dans le périmètre le plus proche du château, et qu'est soumise à autorisation du ministre en charge des sites toute construction nouvelle ou modification extérieure de constructions existantes.

Le projet de protection a été instruit par l'inspecteur régional des Sites de Maleville dont le rapport de présentation pour l'instauration de la zone de protection contient les éléments suivants :
« Le château de Monbazillac, qui est classé, a un nom d'une telle renommée grâce aux vignobles célèbres au milieu desquels il est situé, qu'il importait de créer autour de cette belle demeure une zone de protection. C'est ce que nous avons étudié. [...]»

Etat actuel du site

Le château de Monbazillac a été classé au titre des monuments historiques en 1941 puis la zone de protection fut instaurée pour compléter semble-t-il le classement du bâti par la protection d'une fraction du paysage donné à voir depuis la terrasse du château.

En effet, le château de Monbazillac, construit dans la deuxième moitié du XVème siècle (source base Mérimée), domine fièrement un vaste territoire viticole de renom : le vignoble de Monbazillac et plus largement la vallée de la Dordogne.

La zone de protection exclut les parties bâties du château et ses dépendances et se concentre sur les parcelles situées en contrebas, au nord, sur une profondeur de quelques centaines de mètres. Or le panorama offert à la vue va bien au-delà du périmètre de la zone de protection.

Le château, haut lieu du patrimoine du Bergeracois, et plus largement de la vallée de la Dordogne, accueille un public nombreux et présente une qualité remarquable tant pour sa conservation que pour la sobriété des aménagements qui l'entourent.

Enjeux et préconisations

Les enjeux portent vraisemblablement sur deux points majeurs : d'une part la maîtrise de l'urbanisation dans la portion de paysage visible depuis la terrasse sur laquelle le château est venu s'appuyer, d'autre part, le devenir de la viticulture qui à l'heure actuelle façonne les paysages de Monbazillac. C'est cette activité agricole qui confère au paysage du château de Monbazillac sa beauté, sa spécificité et son caractère immuable et intemporel.

Rédaction 2010

Cartes

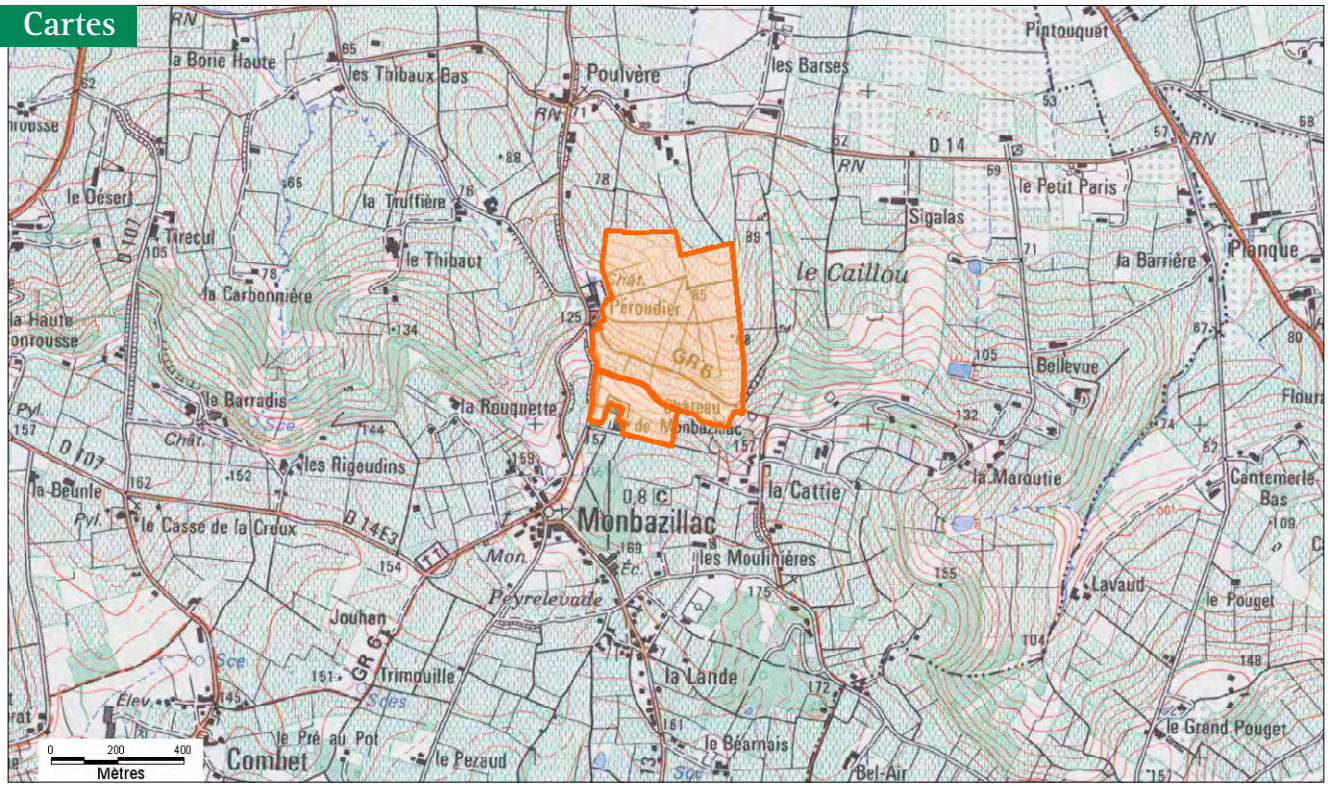

© IGN scan 25® 2007

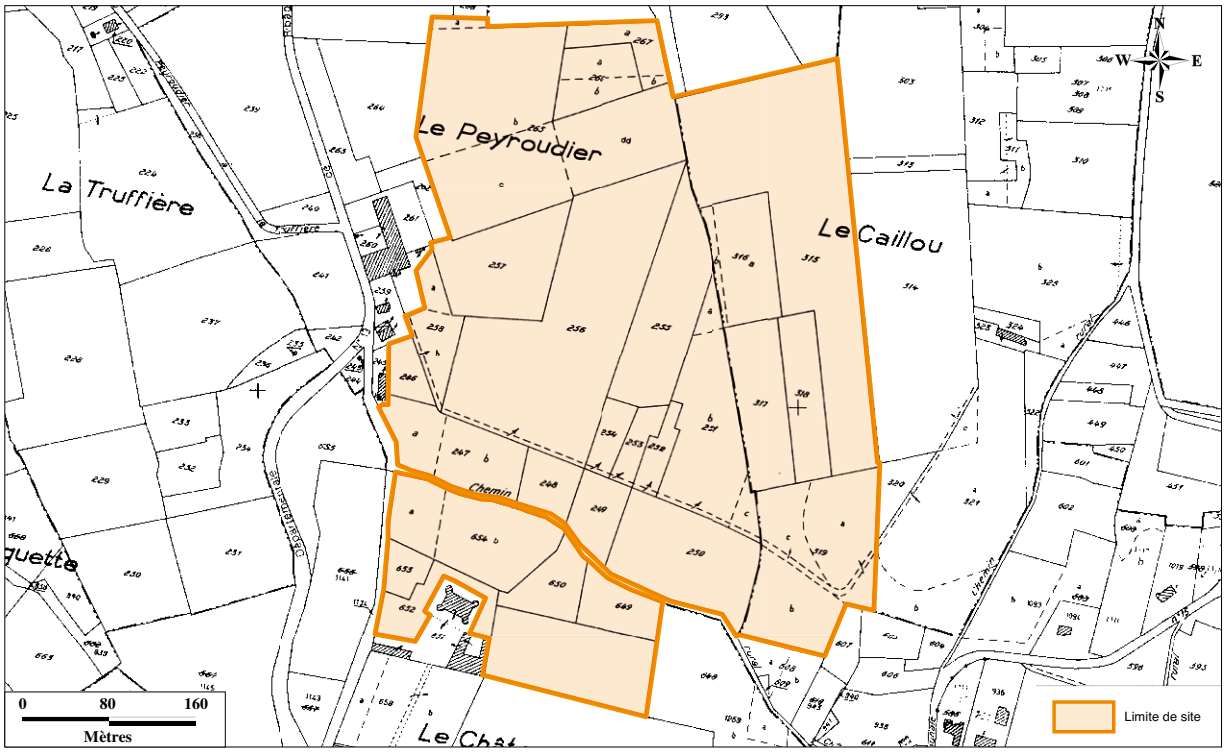

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Zone de protection du château - Monbazillac

FICHE 45

Monuments historiques
MH C Château de Monbazillac

Eglise, ancien cimetière et ses abords

Site inscrit

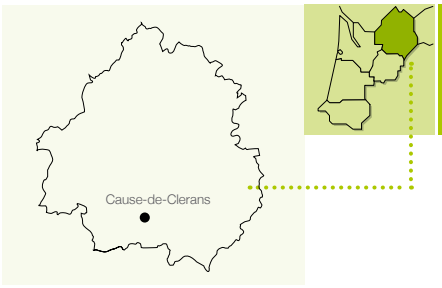

Commune(s)
Cause-de-Clerans

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
11 juillet 1957 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000467

Motivation initiale de la protection

En 1957, la protection du site était justifiée de la manière suivante :
« Le petit village de Cause se trouve placé sur un monticule arrondi et de loin on aperçoit sa belle Eglise à laquelle de très hauts cyprès forment un écran de verdure. L'église sans cet écran et sans son cimetière qui la cerne et dont le mur protège l'abside, car la dénivellation du terrain est particulièrement sensible à l'Est, perdrait beaucoup de son charme. Une place plantée de beaux marronniers, et où des dalles funéraires anciennes servent de bancs ajoute au charme intime et tranquille de cette église. Des maisons très humbles sont presque accolées au cimetière. Elles ont conservé leurs toitures anciennes et celle située de l'autre côté de la place de l'Eglise paraît dater du XVII^e^. La délimitation du site se constitue facilement grâce à la différence des niveaux de terrain et il est inutile d'étendre trop loin cette protection car on peut facilement bâtir, et toute nouvelle construction faite à la limite même du site telle que nous l'avons délimité, se trouverait forcément en contrebas et ne gênerait nullement ».

Etat actuel du site

L'église domine toujours les paysages de Cause, restés quasiment inchangés depuis la protection du site en 1957. Les paysages de prairies et de champs qui s'ouvrent de part et d'autre du village ont conservé leur vocation agricole, et aucune urbanisation discordante ne vient troubler le charme de cet endroit. Quelques évolutions sont à noter cependant : les cyprès dont il est question dans le rapport de 1957 ont partiellement disparu et il ne reste plus qu'un individu.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

L'urbanisation constitue le principal enjeu a maîtrisé afin que le développement ne nuise pas à la qualité des paysages et des perspectives sur l'église et le village. Il est nécessaire de préserver les prairies devant l'église en l'état puisqu'elles sont dominées par l'édifice dont elles constituent l'écrin. La protection pourrait être étendue au sud ouest afin de préserver des paysages ouverts à l'entrée ouest du village.

Rédaction 2006

Cartes

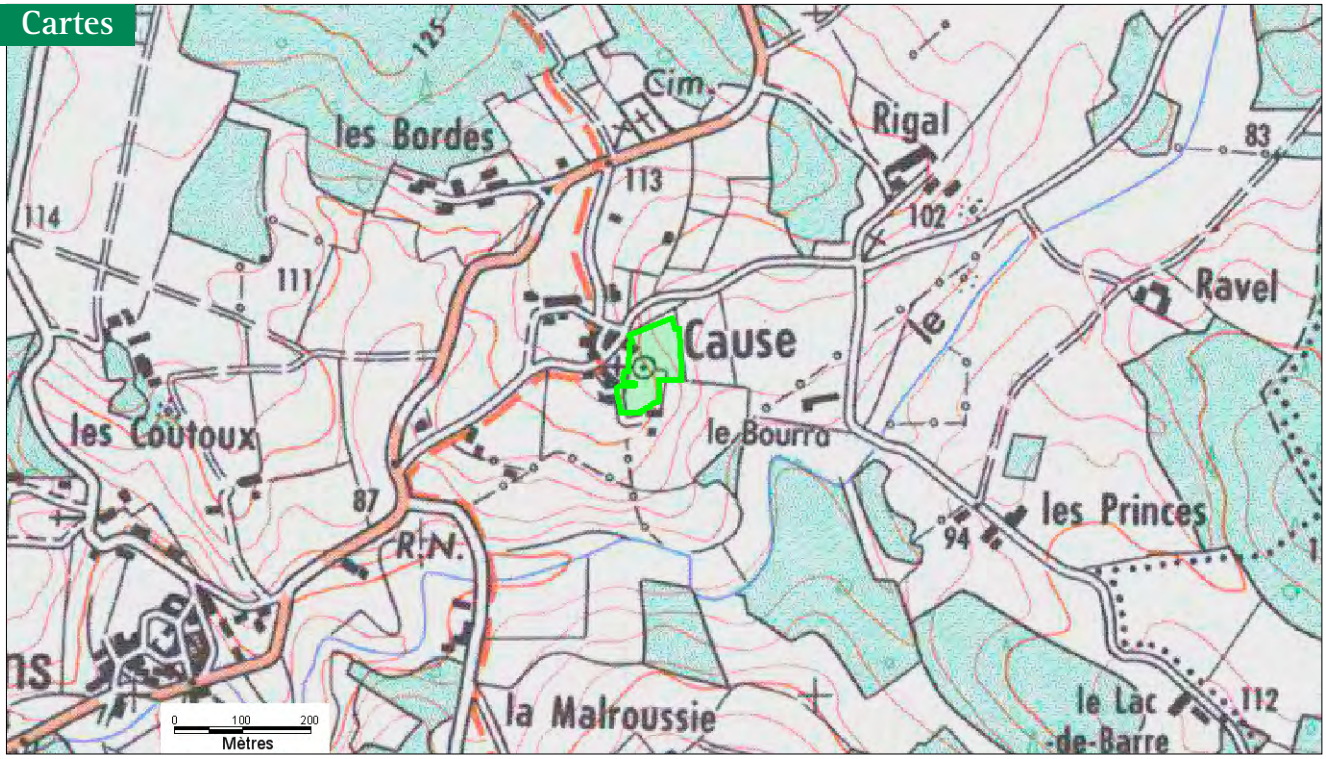

© IGN scan 25® 2007

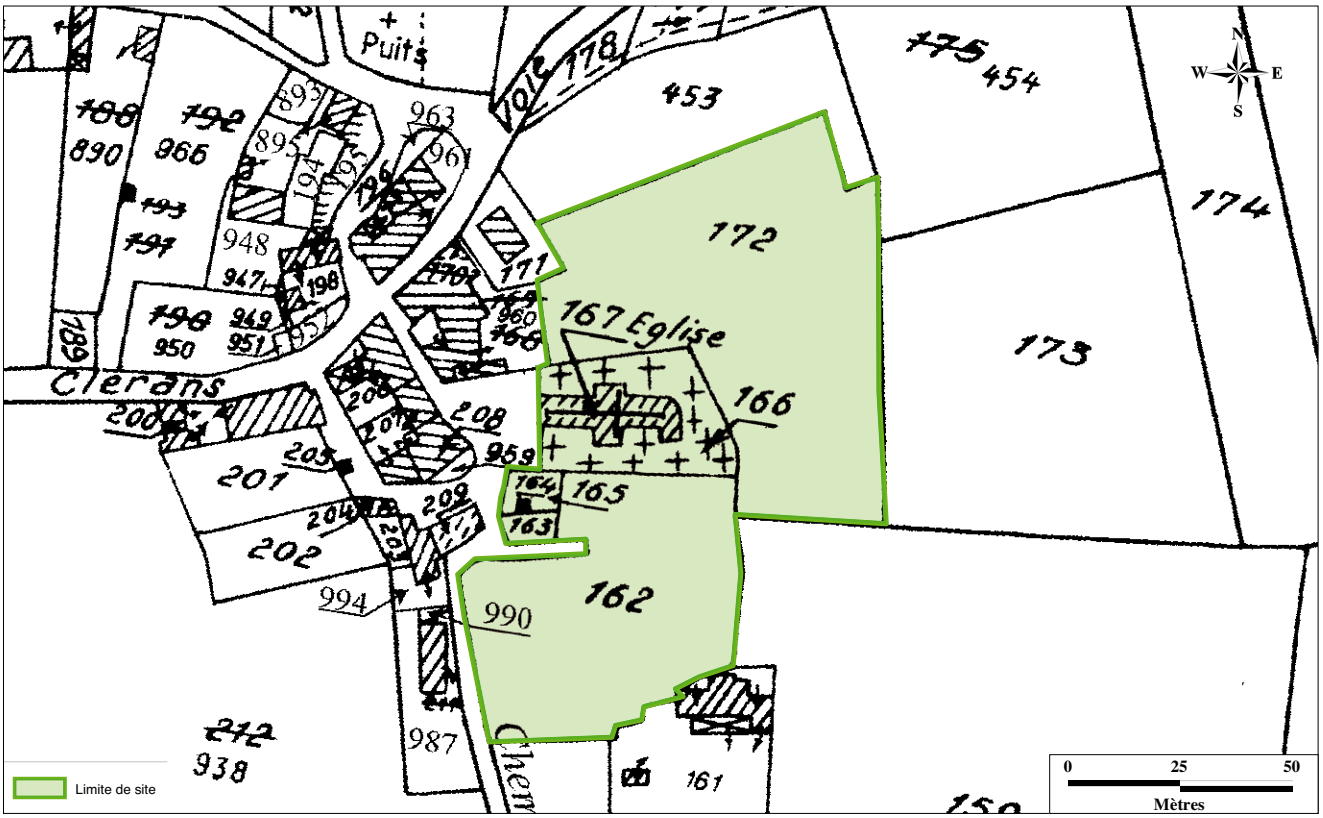

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Cause-de-Clérans - Eglise, ancien cimetière et ses abords

FICHE 46

Monuments historiques

MH I Église : choeur et clocher (6 décembre 1948)

Bords de la Dronne

Site inscrit

Commune(s)
Saint-Aulaye

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
10 mai 1961 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
9 ha

Référence(s) SIG
SIN0000108

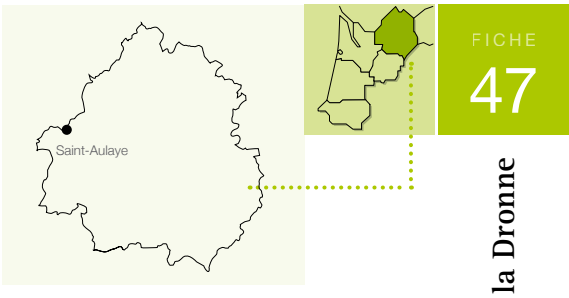

Motivation initiale de la protection

Le village de Saint-Aulaye est construit autour d'un château médiéval sur une colline d'où la vue plonge sur les méandres de la Dronne.

C'est la configuration de la Dronne et l'existence d'éléments bâtis d'intérêt qui ont justifié la protection de cet ensemble, déjà touristique en 1961.

La Dronne était entrecoupée d'îles et des déviations permettaient l'alimentation d'un moulin. Des ponts devaient, comme c'est le cas actuellement, enjamber les bras de la Dronne et permettre de se promener dans une végétation verdoyante.

Etat actuel du site

Le site possède une vocation d'accueil touristique : la Dronne est retenue par un barrage qui crée un plan d'eau dédié à la baignade. La plage est occupée par des jeux pour enfants et un bar-restaurant. Un poste de secours, mobil-home fixé, complète le tout.

Plus au nord, un grand espace vert est délimité par des terrains de tennis et un camping constitué de mobil-homes sur pilotis.

La moitié nord du site présente des alignements de peupliers imposants.

Les îles de la Dronne sont accessibles par un système de ponts métalliques. De ces îles, des perspectives intéressantes sont offertes sur le moulin.

Enfin, il est à noter le long de la RD38 une belle allée de platanes non comprise dans le site.

Enjeux et préconisations

La configuration même du site présente un intérêt fort mais des évolutions sont venues limiter l'intérêt du site. La moitié sud, occupée par la Dronne, ses îles et le moulin présente toujours un intérêt paysager intéressant.

En revanche, les aménagements d'accueil touristique au nord de la Dronne ne sont pas en harmonie avec la qualité du site naturel, et des éléments dénotent :
- le camping de mobil home au nord,
- le poste de secours.

Le site et son intérêt gagneraient à bénéficier d'un aménagement global alliant accueil du public, intégration paysagère et gestion du patrimoine arboré.

Rédaction 2007

Cartes

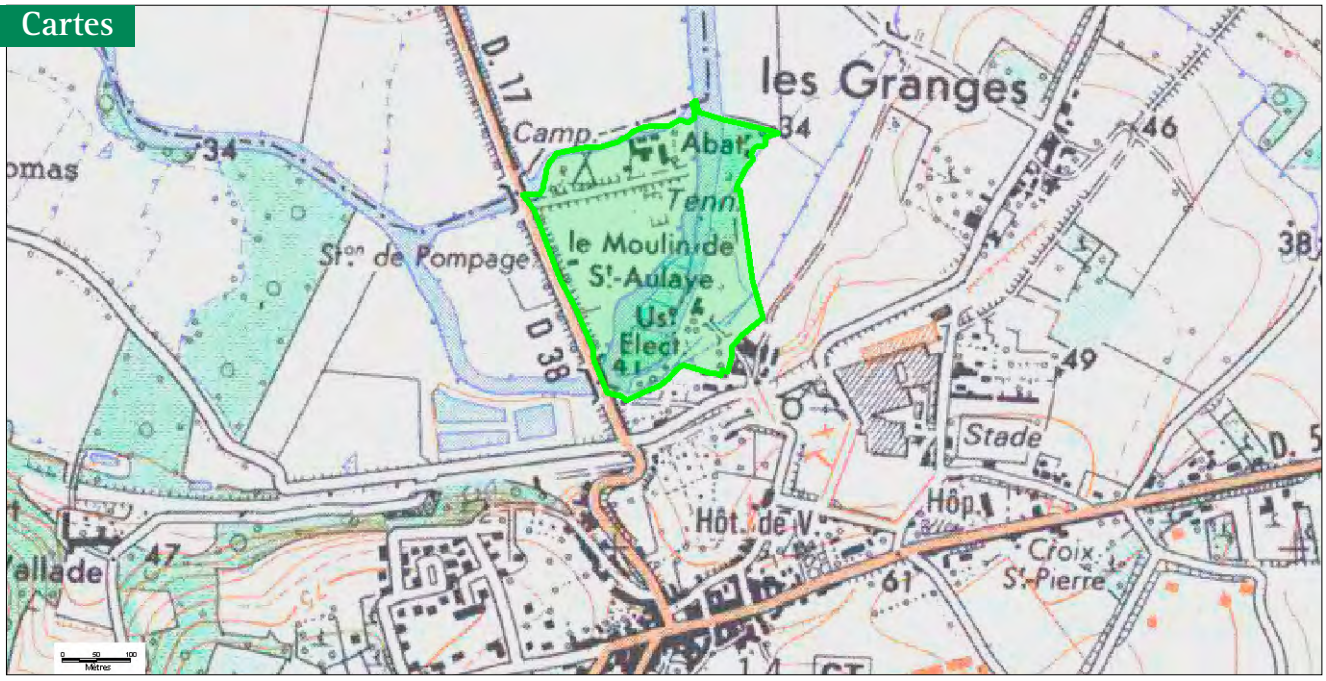

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

St-Aulaye - Bords de la Dronne

FICHE 47

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) VALLEE DE LA DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE

Voir également fiche 111 «Site de Lavalade»

Site du Pas du Raysse

Site inscrit

Commune(s)
Cazoules

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
23 octobre 1963 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
6 ha

Référence(s) SIG
SIN0000113

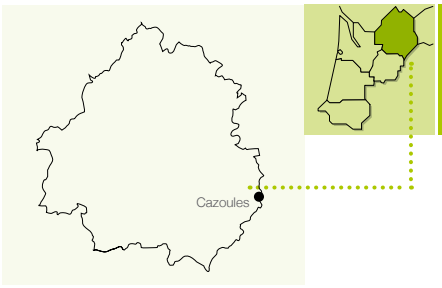

Motivation initiale de la protection

Le Pas du Raysse est situé dans un méandre de la Dordogne entre Souillac et Cazoules. Le site inscrit du Pas du Raysse se limite à la rive droite de la Dordogne et se caractérise par une falaise qui domine la rivière de laquelle se détache un rocher pointu.
Le Touring Club de France, lors de la commission départementale des sites du 4 avril 1963, appela l'attention de la commission sur la construction d'une baraque au lieu-dit « Pas du Raysse », sur le rocher qui surplombe la Dordogne. La baraque fut démontée et une protection au titre des sites demandée afin d'éviter toute reconstruction régulière à cet endroit.
Le rapport rédigé pour la protection du Pas du Raysse indiquait que le pas du Raysse est « un des sites les saisissants de la Dordogne ». « ...d'étranges rochers en aiguilles détachés de la masse s'avancent au-dessus de la voie ferrée ; on les nomme dans le pays « les fuseaux de la bergère » car la légende raconte qu'une bergère, séduite et abandonnée, se jeta dans la rivière du haut de ce promontoire abandonnant quenouille et sabots. »

Ce site marque également la limite départementale avec le Lot et le début du site inscrit généralisé de la vallée de la Dordogne qui l'englobe (site du 14 octobre 1969).

Etat actuel du site

Le site inscrit longe la Dordogne et s'arrête sur le revers du coteau. Il englobe au sud des extensions d'urbanisation du hameau du Raysse. Le site est également traversé par une voie de chemin de fer pour partie souterraine et la route départementale 703.
Le coteau et la falaise sont envahis par la végétation arborée et arbustive. Le rocher pointu ressort toutefois de cet amas verdoyant, notamment lorsqu'on observe le site de la rive opposée de la Dordogne, depuis Cieurac.
La découverte de ce site se fait essentiellement de la rive opposée. En effet, depuis la RD 703, il est difficile d'appréhender la falaise que la route vient longer.

Enjeux et préconisations

Il est important de restreindre l'urbanisation dans ce site et particulièrement sur le revers de falaises et en ligne de crête du coteau.
Ce site pourrait bénéficier de travaux de dégagement de la falaise et du rocher pointu afin qu'il se distingue dans les paysages verdoyants de la vallée de la Dordogne. Des coteaux en amont du site semblent entretenus et maintenus ainsi ouverts, à l'état de pelouses calcaires. La technique d'entretien pourrait être reproduite au Pas du Raysse.

Rédaction 2008

Cartes

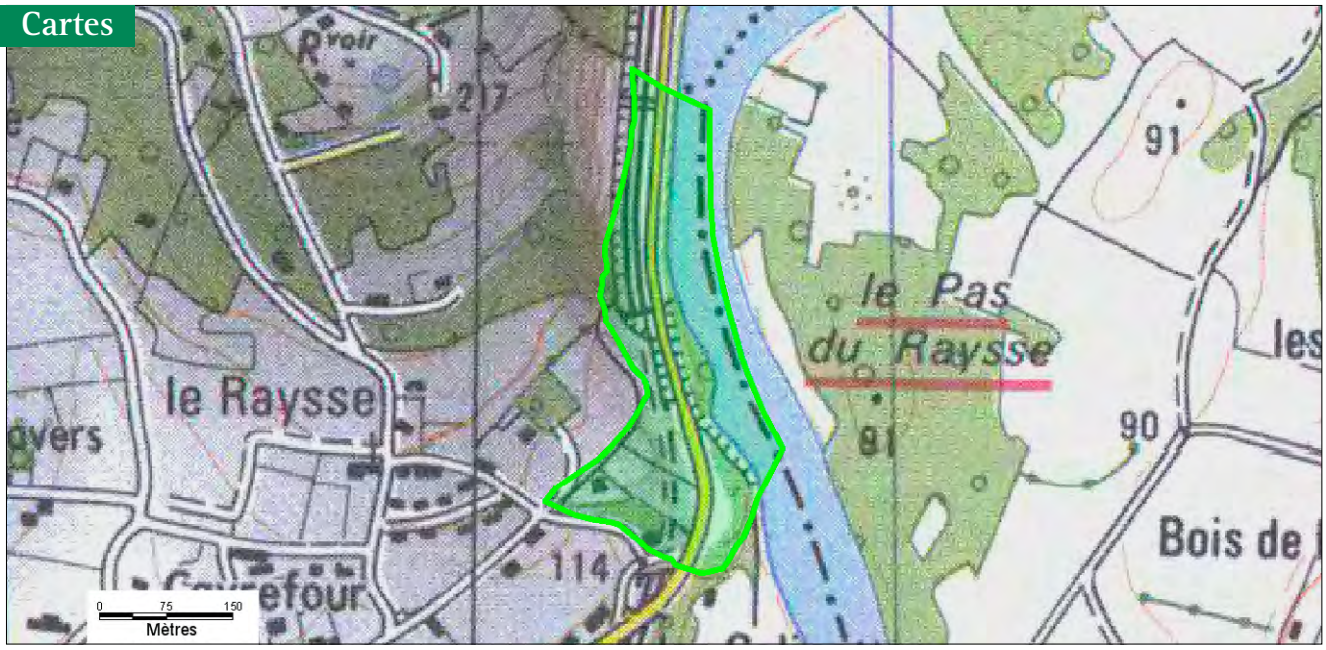

© IGN scan 25® 2007

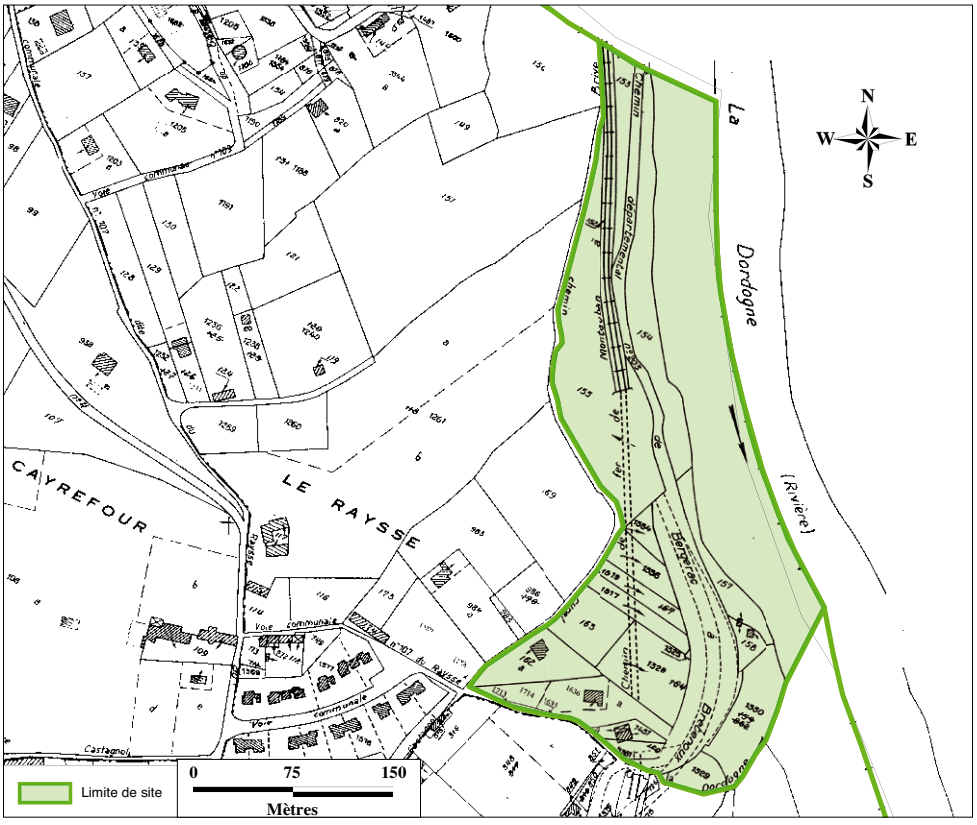

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
Autres protections
(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE
(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne

Grotte de Cro-Bique
et ses abords immédiats
Grotte de Cro-Bique (extension)

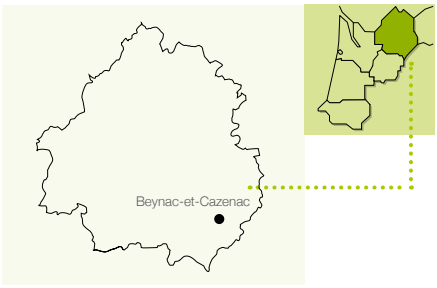

Sites classés

Commune(s)
Beynac-et-Cazenac

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
17 novembre 1964 (arrêté ministériel)
5 octobre 1987
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
6 ha

Référence(s) SIG
SCL0000598 / SCL0000671

Motivation initiale de la protection

En 1960, le groupe spéléologique de Périgueux découvrait la grotte de Cro-Bique. Malgré quelques dégradations localisées essentiellement dans les premiers mètres, cette cavité est restée exceptionnelle et demeure l'un des joyaux de notre sous-sol. C'est ainsi qu'est présentée la grotte de Cro-Bique dans les diverses notes écrites pour sa protection au titre des sites.
Des concrétions de toutes sortes et de toutes formes ornent les parois de la grotte de Cro-Bique.

Dans un premier temps seuls l'entrée de la grotte et les abords immédiats furent classés au titre des sites. Puis en 1987, les terrains surplombant la grotte furent protégés pour que leur évolution puisse être maîtrisée, et des constructions ou défrichements interdits.

Des études scientifiques furent menées dans cette cavité, notamment par M. Andrieu pour expliquer les mécanismes de genèse de certains types de concrétions.

Etat actuel du site

Le site en surface se présente sous la forme d'une butte boisée non loin de la forteresse de Beynac. Les bois se composent de chênes et de charmes. Des murets les sillonnent. Le site est compris entre deux chemins ruraux au lieu-dit Tral Pech.
Des constructions sont apparues depuis la protection sur les abords du site classé (en-dehors du site).

Enjeux et préconisations

Le site doit permettre d'éviter toute urbanisation ou tout projet susceptible d'avoir des répercussions sur la conservation de la grotte.
En ce qui concerne la mise en valeur de ces grottes, les rapports établis lors de la protection de 1987 insistaient sur l'impossibilité d'ouvrir au public ce site sans dégrader les magnifiques concrétions, tant les cheminements et les salles sont étroits et bas.

Rédaction 2006 complétée en 2008

Cartes

© IGN scan 25® 2007

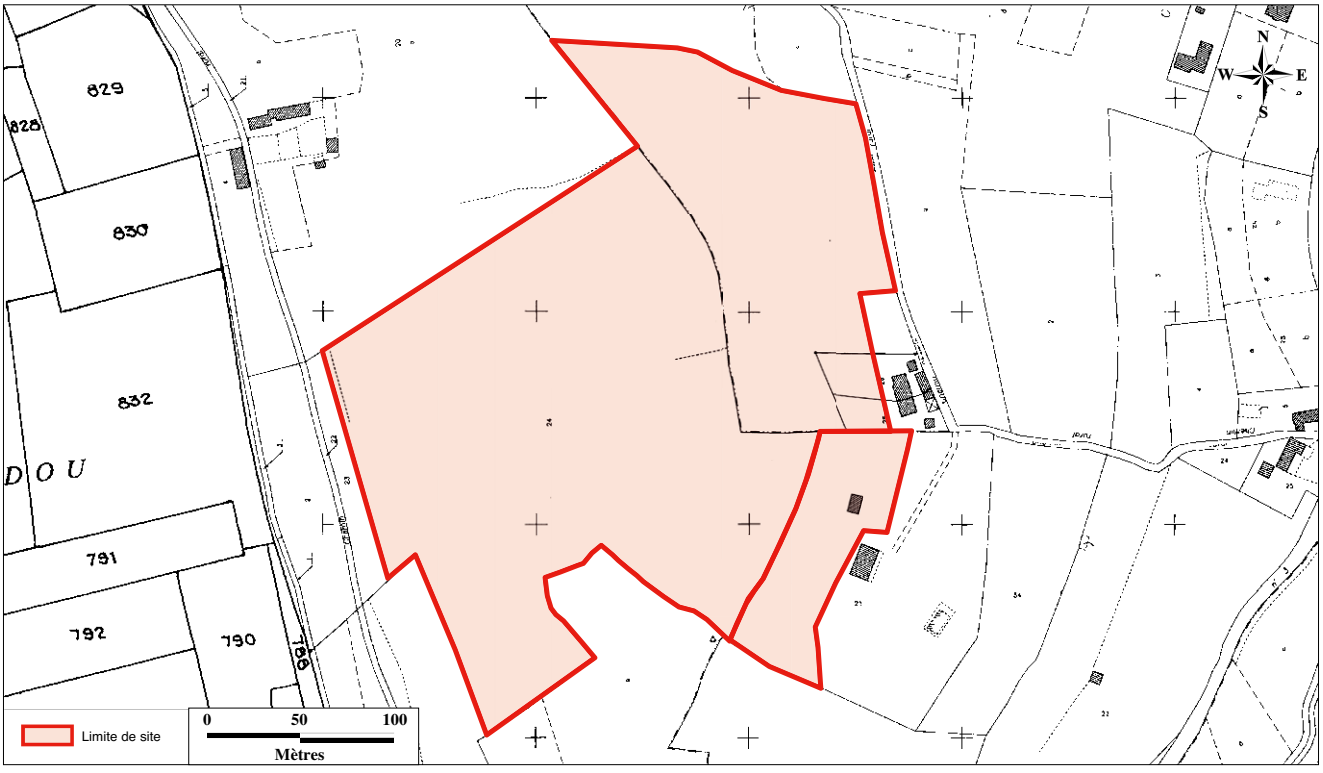

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Grotte de Cro-Bique et ses abords immédiats - Grotte de Cro-Bique (extension)

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : I-SECTEUR DE SARLAT
Autres protections
(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac

Bastide (Monpazier)
Extension

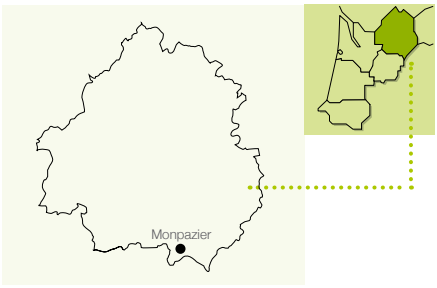

Sites inscrits

Commune(s)
Monpazier

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
10 février 1965 (arrêté ministériel)
12 août 1980 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
11 ha / 505 ha

Référence(s) SIG
SIN0000049 / SIN0000048

Motivation initiale de la protection

1995

Protéger « la plus intéressante et la mieux conservée des « bastides » du sud-ouest » mentionne le rapport sur la proposition d'inscription de 1965.
Puis protéger l'environnement proche de la bastide et notamment la protéger contre « une architecture anachronique et mal adaptée », mentionne le rapport d'inscription de 1977.

Etat actuel du site

2008

Environnement du site :
Le site se trouve au sud du Périgord, à la limite avec l'Agenais, non loin des bastides de Villeréal, Monflanquin, dans un secteur de collines et de vallées. Monpazier a été édifié sur un promontoire autour duquel nous trouvons, le Dropt, le Moulinio, à l'est, plus au sud, le Soulauret, autant de rivières ou ruisseaux qui sont venus creuser le relief et « dégager » la bastide, disposition topographique renforcée par deux petits vallons affluents du Dropt qui « enchâssent » le promontoire à l'est et à l'ouest. Le plateau qui s'étend au nord, est le support facile pour une urbanisation d'activités commerciales et industrielles. Malgré ces extensions et des maisons neuves qui sont venues s'implanter à l'est, ce secteur nord reste un paysage à dominante agricole ouvert, entretenu et structuré par des linéaires (haie, ripisylve,…).
L'environnement du site de la bastide est largement inclus dans le périmètre étendu du site inscrit de 1977.

Description du site :
La bastide de Monpazier a été fondée en 1285. La limite du site, établie sur les anciens fossés, actuellement en herbe, englobe tout le rectangle de la ville neuve médiévale.
Le cœur de la bastide est restauré et bien entretenu. Il comprend des détails d'architecture ancienne nombreux : portes de ville, couverts, pans de bois, baies,… Un projet d'aménagement exemplaire des espaces publics a été mis en œuvre il y a quelques années dans le cadre d'une Opération Grand Site, respectant le caractère villageois. La lisibilité de

la forme urbaine est affirmée par un traitement d'une large bande enherbée le long de la façade est de la bastide qui permet le recul avant de franchir la porte. Le traitement des sols est cohérent de par l'utilisation de granulats calcaires, calade, caniveau en pierre, bicouche, l'ensemble restant sobre. Les aires de stationnements encadrées par des charmilles présentent un qualité d'intégration adaptée. La construction d'édicules (préau, pergola, etc…) dans un vocabulaire contemporain, bien intégré dans ce contexte patrimonial est aussi à souligner. Depuis le tour des remparts, de belles vues se dégagent sur les alentours.

L'extension du site inscrit de 1977 correspond approximativement aux zones de co-visibilité entre la bastide de Monpazier et l'environnement du bourg. Les vues depuis le site sur la bastide sont donc nombreuses.
Au sud de la bastide, la rivière du Dropt coupe le site en deux et procure de nombreux motifs intéressants à commencer par les multiples bassins qui jalonnent le cours d'eau. De plus, quatre moulins se trouvent dans le site : le moulin de Fau, le moulin de Canole, le moulin Joli et le moulin de Serre. La ripisylve est entretenue et fait l'objet de coupes raisonnées. Le sud du site est peu peuplé, seules des fermes isolées viennent ponctuer le paysage (Canole, les Faures, Tendounet, Tendou, …). Au nord du Dropt, trois vallons arrivent perpendiculairement à la rivière dont le ruisseau de Moulinio qui est la limite du site à l'est. Les deux autres vallons ouverts viennent donner de l'altitude à la bastide et apporte de nouveaux motifs (moulin et retenue d'eau, ripisylve…). Au sud-ouest, le coteau apparaît comme très préservé et entretenu par une agriculture douce : pâturages et linéaires de haies qui structurent le parcellaire.

En remontant vers le nord, le paysage est davantage bouleversé : au nord-ouest, des quartiers d'habitations semblent s'étendre, et plein nord, les activités commerciales et autres constructions récentes en bordure de voie parsèment le paysage. Ces extensions brouillent le paysage agricole et les motifs paysagers du côté nord.

Etat actuel du site :
La bastide est bien entretenue et l'accueil des visiteurs est maîtrisé et agréable. Le site inscrit de 1977 apparaît comme préservé dans sa partie sud et est. Au nord-ouest, l'urbanisation nouvelle est plus présente, elle banalise l'arrivée sur la bastide par le nord et vient brouiller la compréhension du site (par exemple, concurrence entre un pigeonnier et une maison neuve…)

Enjeux et préconisations

Les efforts de restauration de la bastide méritent d'être poursuivis avec la qualité apportée jusqu'à présent. Mais les enjeux se situent davantage aux abords de la bastide.
Il serait nécessaire d'appliquer une vigilance maximale sur les nouvelles constructions se situant en vis-à-vis avec la bastide et sur les extensions qui pourraient nuire à la compréhension globale de la forme rectangulaire de la bastide. Cette vigilance doit particulièrement porter sur la question des terrassements (création de plates-formes, traitement des talus) et la question des teintes et de la palette végétale d'accompagnement. Le caractère rural doit être rappelé même en accompagnement de bâtiments commerciaux.

Conclusion :
Monpazier est une belle bastide, reconnue. La protection au titre des sites de la stricte forme urbaine du plan originel de la ville médiévale paraît présenter peu d'intérêt, compte tenu des périmètres d'abords des monuments protégés. Par contre, le périmètre augmenté de l'extension prend un sens de protection paysagère plus convaincant.

Rédaction 2008

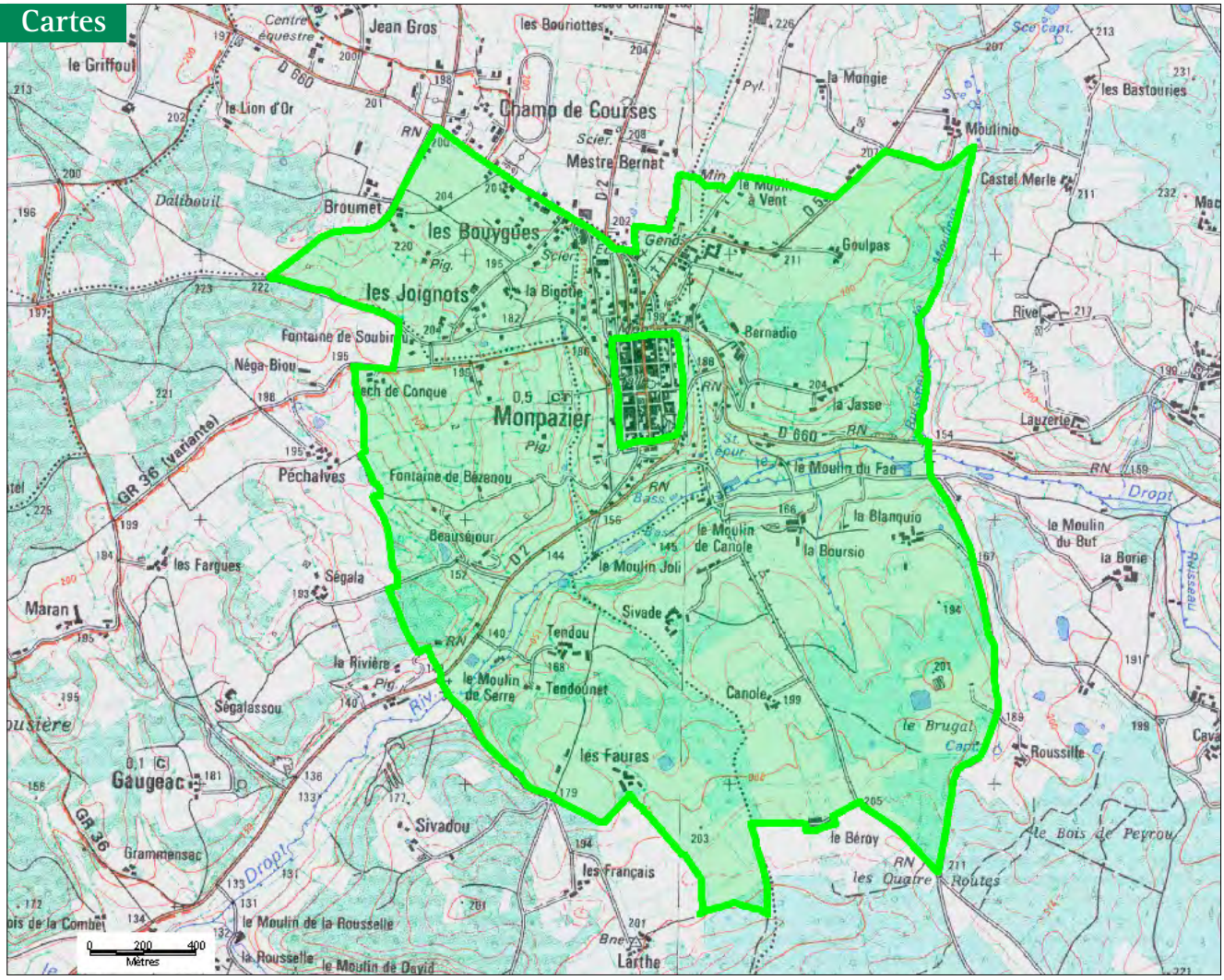

© IGN scan 25® 2007

Bastide (Monpazier) - Extension

Monuments historiques

MH I porte Nord rue St-Jacques, MH I Porte Sud rue St-Jacques, MH I maison du chapitre, MH C église, MH C immeubles place des Cornières, MH I Tour des Remparts

Autres protections

ZPPAUP à Capdrot, à Marsales, Monpazier

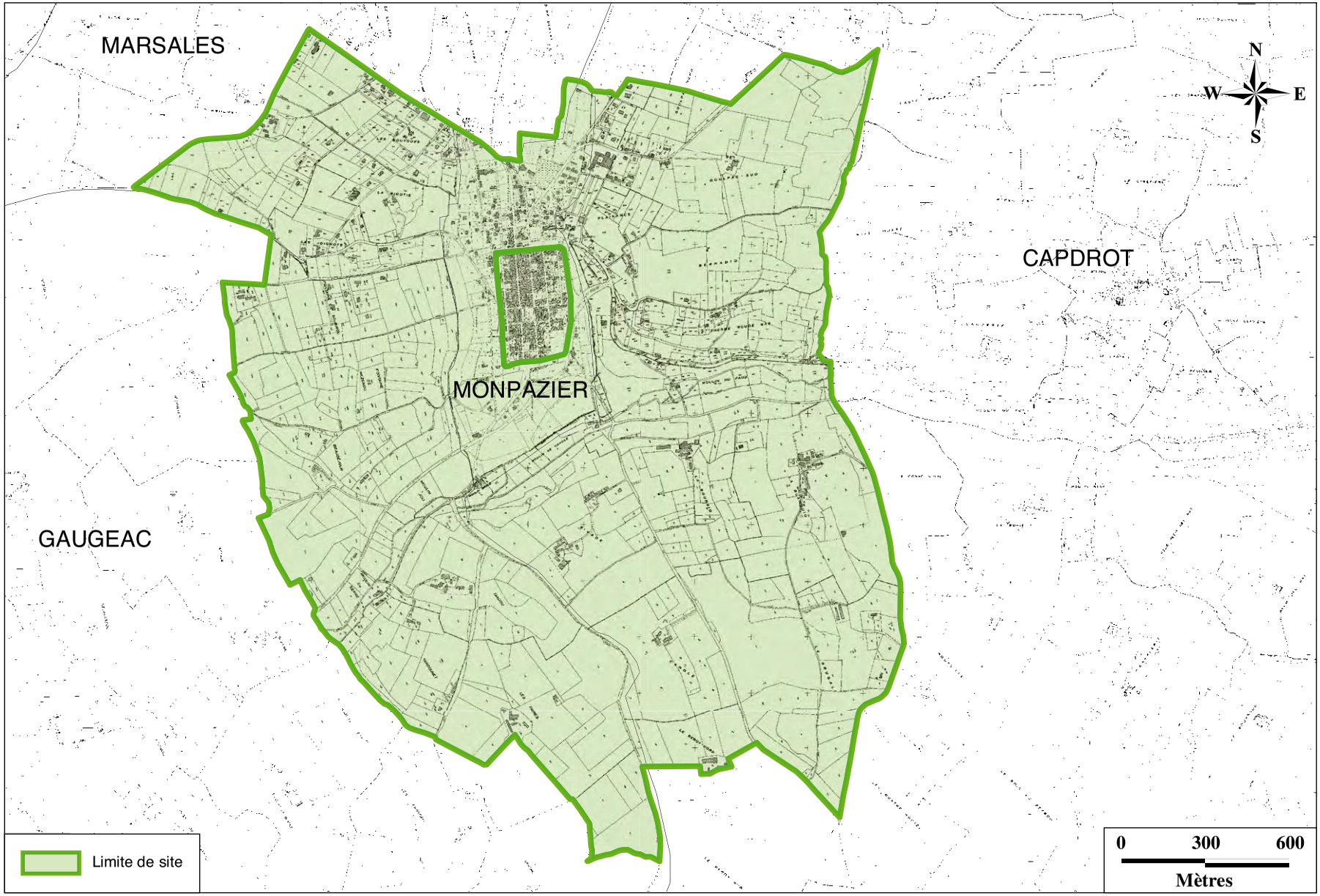

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Ensemble urbain - Périgueux

● **Site inscrit**

Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

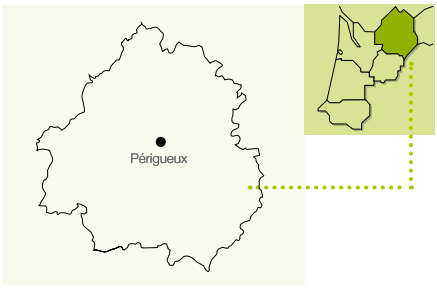

Commune(s)
Périgueux

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
1 mars 1965 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
21 ha

Référence(s) SIG
SIN0000065

Motivation initiale de la protection

L'ensemble urbain inscrit est un îlot homogène intéressant, intégrant des monuments tels que la cathédrale etc. Cette cité médiévale, richesse de la ville de Périgueux a d'abord mérité une protection à l'inscription, puis une protection au titre de secteur sauvegardé le 12 mars 1980.

Etat actuel du site

Périgueux, chef-lieu de la Dordogne, se trouve au cœur du Périgord blanc. Cette ville recèle des vestiges gallo-romains exceptionnels mais aussi une cité médiévale autour de la cathédrale Saint-Front.

Il est à noter les efforts entrepris dans la rénovation des façades de cette cité médiévale au cœur de Périgueux. Le respect des matériaux locaux utilisés (pavage en pierre calcaire etc.) donnent une qualité d'ensemble à cet espace urbain.

Enjeux et préconisations

L'ensemble urbain inscrit devient harmonieux par la rénovation mesurée des façades et l'utilisation de matériaux locaux sobres dans l'aménagement des rues et des ruelles. Cependant on peut noter quelques encombrements par le stationnement de certaines places (exemple de la place qui borde la cathédrale). Celles-ci mériteraient une mise en valeur de l'espace central pour le piéton et ainsi une mise en lumière des façades qui les entourent.

Rédaction 2008

Cartes

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Ensemble urbain - Périgueux

FICHE 51

Monuments historiques
Secteur sauvegardé
Autres protections
(Site Classé) Allées de Tourny (PERIGUEUX)

Ensemble urbain - Sarlat

Site inscrit

Commune(s)
Sarlat-La-Caneda

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
15 septembre 1966 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
68 ha

Référence(s) SIG
SIN0000008

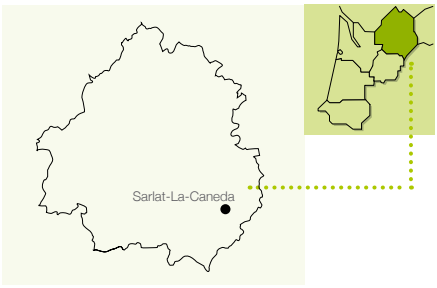

Motivation initiale de la protection

La patrimoine monumental médiéval et Renaissance de la ville de Sarlat est d'une très grande valeur tant il a été protégé au fil des siècles et offre encore une atmosphère de cité médiévale. Hôtels particuliers, églises, maisons bourgeoises, élégantes demeures de calcaire blond coiffées de lauzes grises et ornées de tourelles et de façades ciselées s'ouvrent sur de courtes rues sinueuses et légèrement pentues.
Une inscription du centre urbain de Sarlat au titre des sites a été proposée le 09 février 1943.
Le cœur de la ville a ensuite bénéficié du titre de secteur sauvegardé de la loi Malraux le 27 août 1964.
Le 15 septembre 1966, la création du secteur sauvegardé s'est accompagné de réflexions sur la protection des abords et le site inscrit existant sur le centre ancien a été étendu. En parallèle, de nombreuses protections au titre des monuments historiques ont été instaurées.

Etat actuel du site

Sarlat se trouve à 65 kilomètres au sud-est de Périgueux et à une dizaine de kilomètres de la vallée de la Dordogne. Capitale du Périgord Noir, Sarlat est le plus important centre touristique de la région.

En 1960, Sarlat était une petite ville de 7000 habitants. Bâtie autour d'une abbaye bénédictine fondée par Charlemagne, elle avait été une cité prospère, vivant de son industrie textile (chanvre), de son artisanat et d'un évêché opulent.

Le secteur sauvegardé fut créé par arrêtés des 22 juin et 27 août 1964. 50 immeubles furent rénovés et remis en état. La mise en valeur des éléments architecturaux typiquement sarladais : portes, lucarnes et toitures en lauzes a suivi les consolidations et la modernisation des appartements.

Le site inscrit est plus large que le secteur sauvegardé puisque son objet était d'accompagner les évolutions aux abords du centre ancien. Les abords du centre historique ont vu des évolutions très importantes depuis les années 1960.

Une forte renommée touristique induit une pression forte pour l'accueil des touristes. L'entrée de la ville par la route départementale D704 par le nord illustre les conséquences de cette attractivité touristique : stationnements pour véhicules et pour camping cars, multiplication des panneaux d'informations touristiques...
Au cœur de la ville et sur la route qui contourne le secteur sauvegardé, les monuments tels que la sous-préfecture ont été remis en valeur mais l'importance des parcs de stationnements pour les véhicules atténue les efforts réalisés sur le bâti.

A l'est de la ville, en remontant la route D47, les lotissements existants ont une vue intéressante surplombant la ville. Les collines restent relativement bien boisées et permettent l'intégration de ces habitations des 30 dernières années sans intérêt patrimonial particulier.

Enfin en descendant la route D704 vers Bergerac, le paysage perd de son identité. Ponctué de panneaux publicitaires, matériaux de tout genre et de toutes les couleurs (lampadaires, garde corps, rond point), cet espace est fait pour la voiture. La visite à pied est dangereuse et sans intérêt alors qu'en se rapprochant de la gare, on se trouve nez à nez avec un extraordinaire pont, celui de la voie ferrée.

Au vu de l'état du site et des évolutions constatées, le site inscrit ne semble pas avoir permis d'accompagner qualitativement le développement des abords du secteur sauvegardé.

Enjeux et préconisations

Il est important de maîtriser l'urbanisation aux abords de Sarlat afin d'éviter comme beaucoup de villes touristiques, une perte d'identité. On retrouve le long des axes qui mènent à Sarlat des supermarchés, pharmacies, garages, hôtels au bord des routes dont l'aspect et la signalétique tendent à banaliser le paysage urbain qui marque les entrées de Sarlat. La requalification de ces entrées de ville et leur maîtrise participeraient à accroître la qualité de découverte de Sarlat.

La problématique du stationnement automobile et des déplacements en période estivale constitue certainement un des enjeux majeurs de Sarlat et du site inscrit.

Rédaction 2008

Cartes

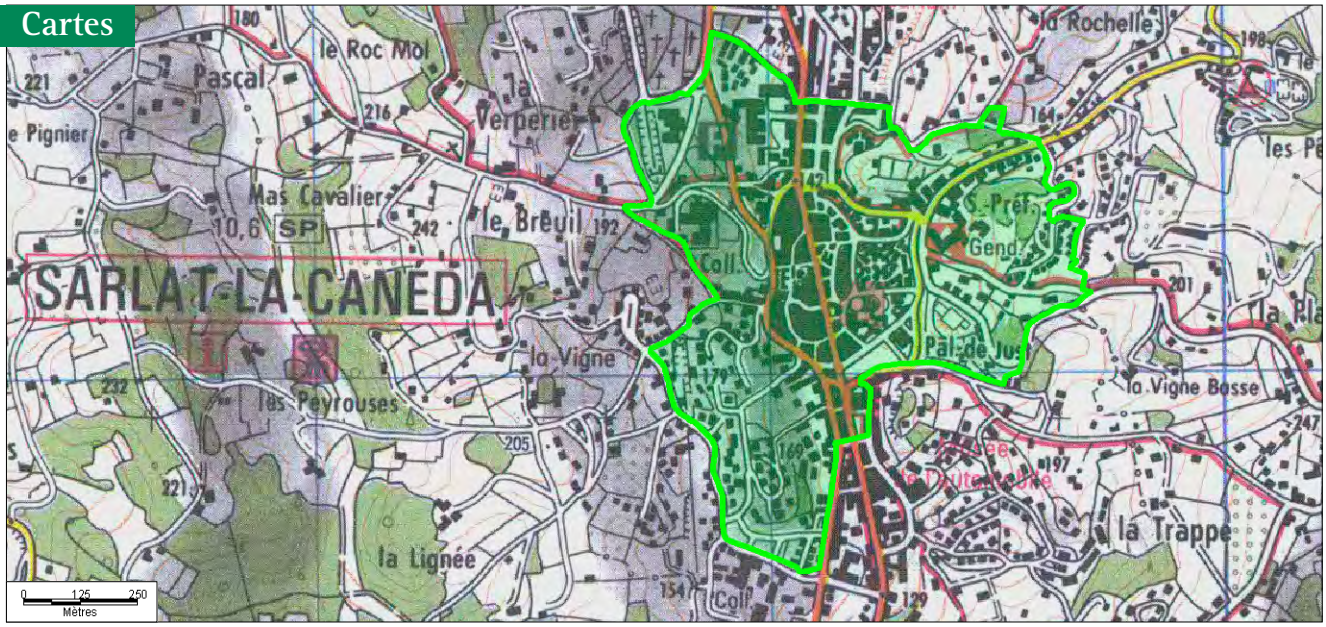

© IGN scan 25® 2007

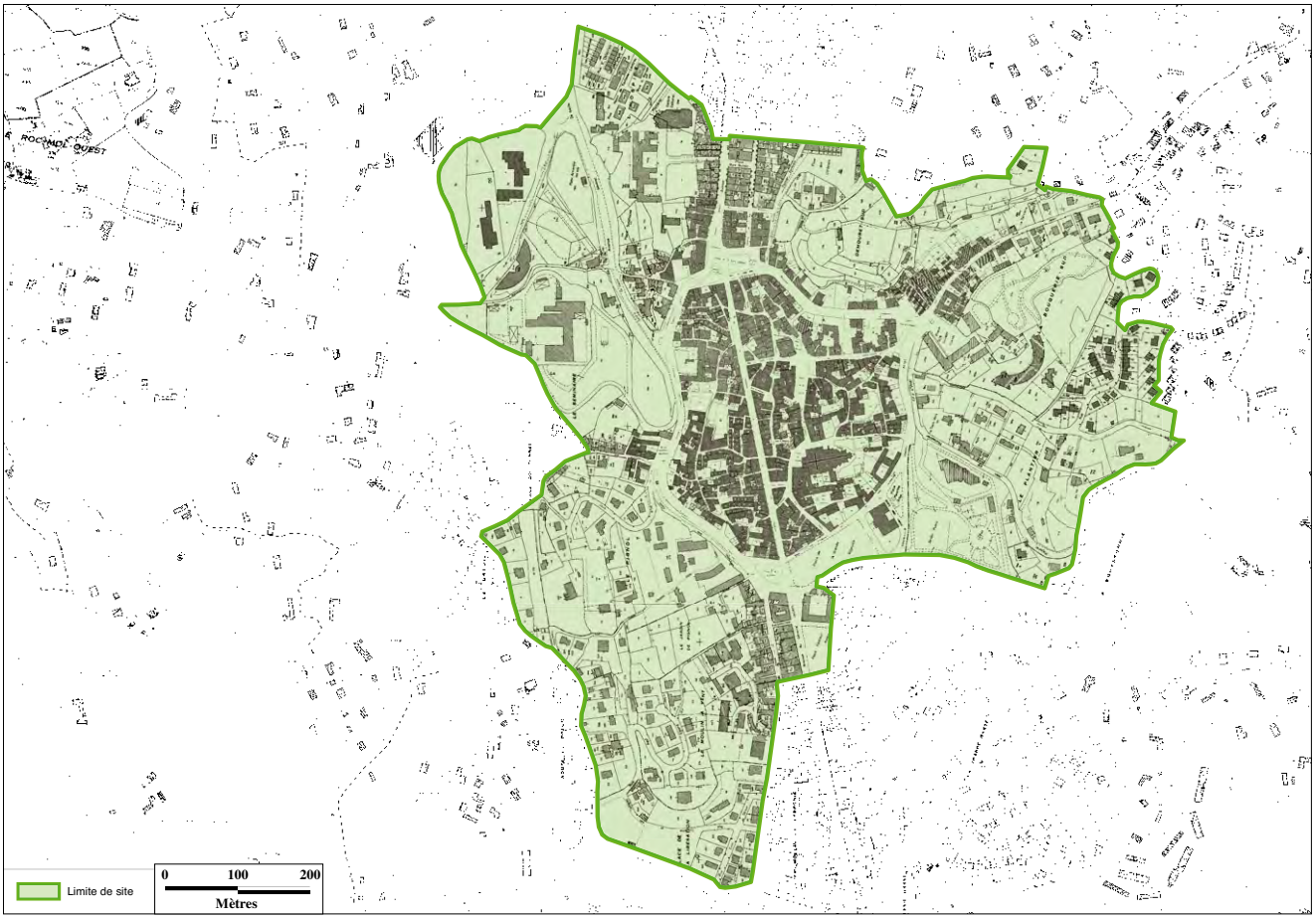

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques

Secteur sauvegardé et nombreux monuments historiques

Vallées de la Beune,
de la petite Beune et de la Vézère

● Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

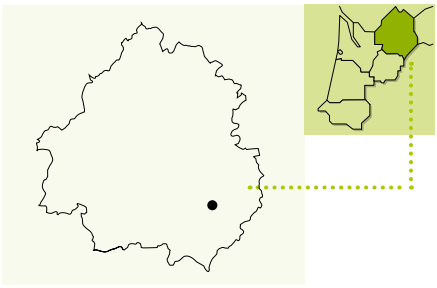

Commune(s)
Bugue (Le), Campagne, Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Les), Fleurac, Manaurie, Marquay, Meyrals, Montignac, Peyzac-Le-Moustier Saint-Cirq, Saint-Cyprien, Saint-Léon-sur-Vezère, Sergeac, Thonac, Tursac, Valojoulx

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
20 septembre 1966 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
12045 ha

Référence(s) SIG
SIN0000116

Motivation initiale de la protection

2008

Le site s'étend sur la vallée de la Vézère du sud de Montignac au Bugue et comprend les vallées des Beunes jusqu'à Marquay et Meyrals. Il présente une concentration d'éléments patrimoniaux remarquables tels que les grottes ornées, les abris sous roche et les châteaux dans un écrin paysager de grande qualité. En effet, le paysage de vallée agricole délimitée par des coteaux abrupts où la rivière se perd dans des trajectoires sinueuses a offert de tout temps un territoire accueillant pour l'Homme qui s'y est installé dès la préhistoire.
Ces vallées recèlent également des milieux naturels remarquables tels que les pelouses sèches abritant des espèces d'orchidées protégées, des forêts de chênes verts...
La notion de paysage culturel s'applique parfaitement à la vallée de la Vézère.

Etat actuel du site

La vallée de la Vézère présente trois grandes parties : un secteur de vallée ouverte agricole entre Montignac et le château de Thonac, un secteur de vallée étroite et sinueuse délimitée par des falaises ou coteaux plus abrupts entre le château de Thonac et le sud des Eyzies, puis à nouveau un secteur plus ouvert où le fond de vallée, large, offre des terrains propices à l'agriculture. Affluent de la Vézère, la Beune offre des paysages plus intimes où se côtoient petites falaises et zones humides.
La vallée de la Vézère est délimitée par deux verrous urbains que sont Montignac et Le Bugue ; entre ces deux centres urbains s'échelonnent des villages au développement plus modeste. Une urbanisation diffuse, notamment en ligne de crête tend à banaliser ces paysages exceptionnels. Les paysages se ferment également à cause de la déprise agricole ; ainsi les falaises et autres éléments caractéristiques de cette vallée (la rivière, les points de vue…) disparaissent sous la végétation envahissante.

Enjeux et préconisations

Il est important de préserver cette vallée d'une urbanisation diffuse et exposée dans le paysage, et la vocation agricole du fond de vallée doit être maintenue. Le site inscrit englobe des secteurs à vocation urbaine dans lesquels une attention particulière doit être portée à l'architecture, au traitement des haies, de la végétation des jardins… afin d'éviter la banalisation de ce site protégé. La qualité de découverte de la vallée par les routes qui la parcourent doit être maintenue et les perspectives paysagères les plus intéressantes entretenues, voire recréées.

Les enjeux paysagers, patrimoniaux, environnementaux combinés à une fréquentation touristique importante militent pour une gestion globale de la vallée. Une opération de type Opération Grand Site sur tout ou partie de la vallée répondrait à la multiplicité des problématiques de cette vallée, site mondialement connu pour ses grottes et abris préhistoriques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Rédaction 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEES DES BEUNES
(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
(NATURA 2000) LA VEZERE
(ZNIEFF 2) LA GRANDE BEUNE (BEUNE NORD)
(ZNIEFF 2) LA PETITE BEUNE (BEUNE SUD), LE PUYMARTIN
(ZNIEFF 1) COTEAU DE LA ROQUE SAINT-CHRISTOPHE
(ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-CIRQ-DU-BUGUE ET DES EYZIES
(ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES
(ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES ET DE MANAURIE
(ZNIEFF 1) COTEAU DE TURSAC (LA MADELEINE)
(ZNIEFF 1) COTEAU DE TURSAC (RIVE GAUCHE)
(ZNIEFF 1) COTEAUX DU MOUSTIER (BOIS DU RUTH)
(ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-LEON-SUR-VEZERE (COTE DE JORD)
(ZNIEFF 1) VALLON DE FONT DE GAUME

Monuments historiques
Nombreux monuments historiques

Autres protections
ZPPAUP des Eyzies, St-Cyprien
(Arrêté de protection de Biotope) AIRES DE NIDIFICATION DU FAUCON PELERIN
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et Grottes ornées de la vallée de la Vézère
(Site Classé) : Abords de la Grotte de la Mouthe (extension), Château de Losse et ses abords immédiats, Falaise des Eymaries, Falaise des Eyzies, Gorge d'enfer, Gorges de la Vézère, Grand Roc et de Laugerie, Grotte de Combarelles, Grotte de Font-de-Gaume, Grotte de la Mouthe (Abords), Roque-Saint-Christophe et du Pas du Miroir, Vallée de la Beune, Vallon de la Combe
(Site Inscrit) : Château de Laussel et ses abords, Château de Losse (abords), Village de Saint-Léon, château de Clérans, et terrains, Château de Commarque et ses abords, Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats, Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats, Falaises du Peuch et leurs abords immédiats, Falaises du Cingle et leurs abords immédiats, Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou et leurs abords immédiats, Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats, Rocher de la Peine et ses abords, Village du Moustier et rocher du Moustier, Côte de Jord et ses abords, Site des Eyzies, Allée d'arbres (THONAC)

Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

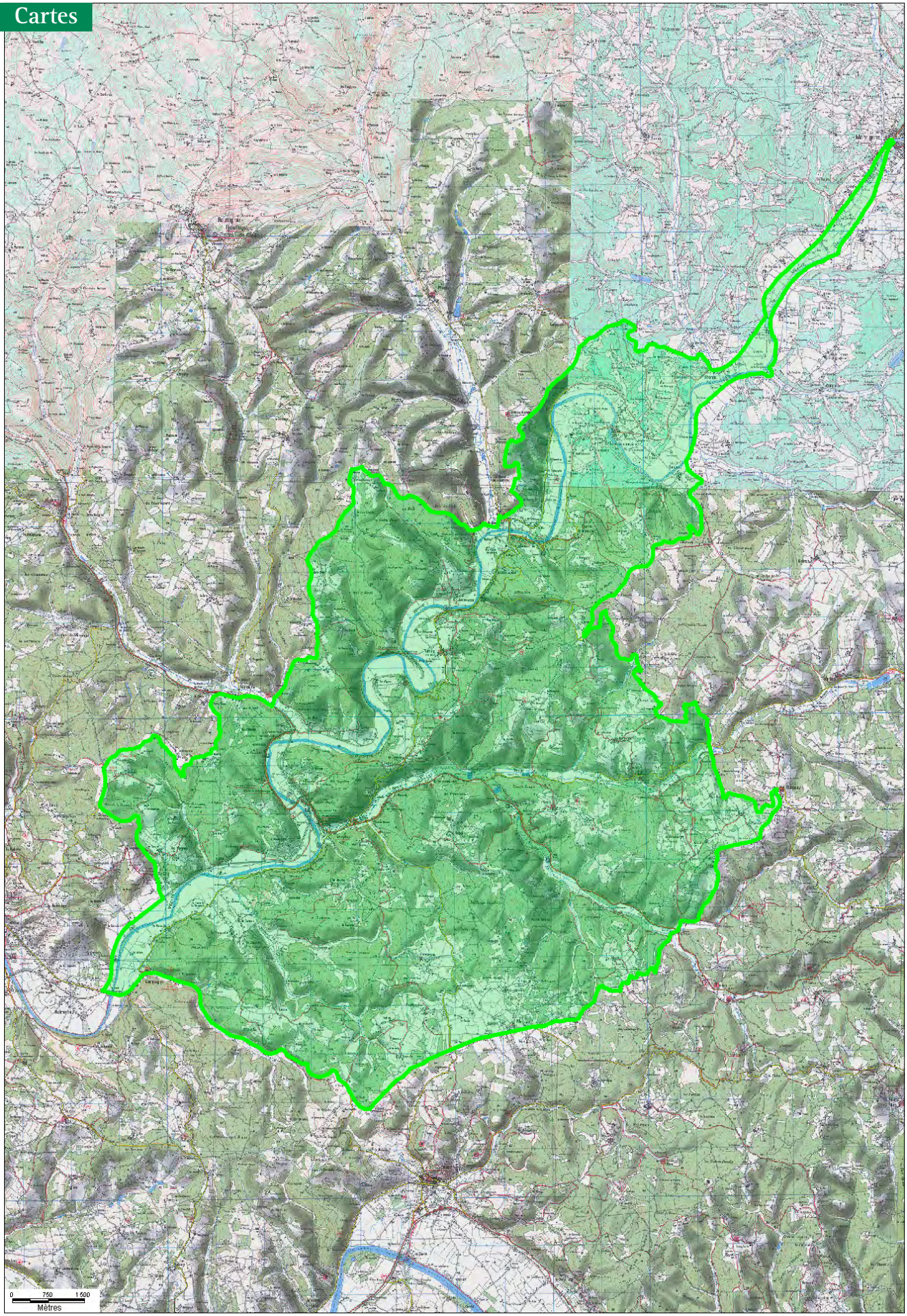

© IGN scan 25® 2007

Bourg et ses abords
St-Avit-Sénieur

Site inscrit

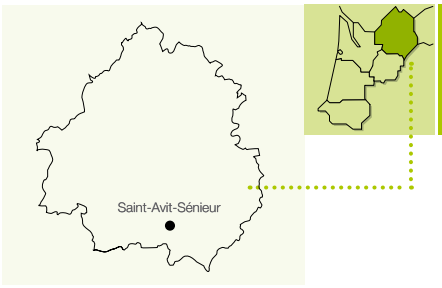

Commune(s)
Saint-Avit-Sénieur

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
21 janvier 1967 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
118 ha

Référence(s) SIG
SIN0000062

Motivation initiale de la protection

Les archives ne contiennent pas de rapport précis ayant motivé la protection, mais le patrimoine bâti et l'environnement remarquables de St-Avit-Sénieur expliquent facilement les motivations pour le site inscrit.

Etat actuel du site

2008

Environnement du site :
Le village de Saint-Avit-Sénieur est situé au sud est de Bergerac, dans un secteur riche en villages de caractère, non loin de Montferrand de Périgord, autre village en site. Les paysages de ce secteur sont relativement préservés du mitage des extensions urbaines mais fragilisés par la déprise agricole qui laisse la place aux boisements spontanés. Néanmoins, à noter de jolies vues sur le site depuis les routes d'approche. Le village est situé sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le village de Saint-Avit est implanté sur un point haut, encadré par deux vallons, l'un peu marqué, sans cours d'eau, mais encaissé, isolant le relief du côté ouest, le second plus marqué, formant une ample boucle, à l'est, puis au sud. Depuis le point haut du village, le versant s'étend doucement jusqu'au ruisseau. Les limites est, sud et ouest suivent les « fils d'eau » de ces vallons, la limite nord du site englobe une partie du haut de colline.
Bâti sur un éperon rocheux, appelé autrefois le Mont d'Auriac, le village doit son nom à un guerrier nommé AVITUS, né vers 487. Pendant 40 ans, il vécut en ermite dans une grotte face au village, accomplissant des miracles. A sa mort en 570, la population le proclama «Saint» et sa grande renommée lui valut le qualificatif de «sénior». Par la suite, Saint-Avit-Sénieur devint un lieu de pèlerinage et une étape sur l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle (source « site du pays Beaumontois »). Le bourg entoure l'imposante église abbatiale qui date du XIe siècle. Celle-ci a été récemment restaurée et fait à présent partie du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle en France.
L'église s'élève à côté des vestiges de l'abbaye (cloître, salle capitulaire). Extérieurement, l'église apparaît comme une véritable forteresse. Elle est dotée de tours défensives très massives. Elle comporte une nef à trois travées qui a été voûtée d'ogives au XIIIe siècle (base Mérimée).

Les maisons du bourg sont pour la plupart restaurées et les attributs des commerces se fondent convenablement (parasols et tables discrètes). Le bâtiment qui abrite actuellement la mairie est particulièrement remarquable par la présence de fenêtres à meneaux et d'un mâchicoulis. Il s'agissait probablement d'une maison forte (rapport école d'Architecture de Bordeaux).
Les remparts du village sont encore apparents et les murs de soutènements sont nombreux dans le bourg et autour du bourg . A l'est, les murs soutiennent des jardins potagers entretenus par les habitants du village.
Les abords de l'ancienne abbaye sont de qualité. Les espaces publics sont traités avec soin, notamment les zones de stationnements devant la halle ou le stationnement en entrée de village, le caractère rural du site est exprimé. Au bas du village, à l'ouest, à proximité de la salle des fêtes, l'ombrage des érables negundo rend la place publique très agréable.
Au sud-ouest du village, un affleurement calcaire abrite un cluzeau et une maison troglodytique. Il s'agit d'un site archéologique, le site est en cours de fouille et l'accès est interdit au public. Un chemin empierré permet de passer à proximité du site de fouille et d'accéder à une mare et un chemin bordé de part et d'autre de murets.
L'environnement sud du bourg correspond à des parcelles de cultures, de prairies et de bois. Un centre de vacances est implanté en bord de voie, depuis l'espace public, seule l'entrée est visible.

Etat actuel du site :
C'est un site en bon état de conservation, qui donne l'impression d'un lieu vivant. Comme évoqué précédemment, les travaux récents dans le bourg (restauration de l'abbaye, traitements des espaces publics, etc…) sont de qualité. Malgré son aspect isolé, le bourg conserve donc un caractère vivant et entretenu grâce à la présence de plusieurs commerces (restaurants, épicerie, poste…), par la restauration des habitations du village et par le fleurissement des pas de porte. Les parties nord extérieures au bourg sont agricoles et ne semblent pas subir de déprise.

Enjeux et préconisations

- Conserver en état les murs de soutènement en pierre qui sont nombreux, notamment au sud du village.
- Aménager les abords de la station d'épuration afin de la rendre plus transparente sans masquer au regard les affleurements de calcaires et les murs de soutènement situés au sud du bourg.

Conclusion :
Il s'agit d'un beau site, complet, avec un caractère architectural fort, dominé par l'abbaye, qui est complété par un site géographique également intéressant qui est pris en compte par le périmètre de protection. Ces deux aspects convergents sont confortés par l'impression d'un site vivant, habité, accueillant ce qui en renforce l'attrait.

Rédaction 2008

Cartes

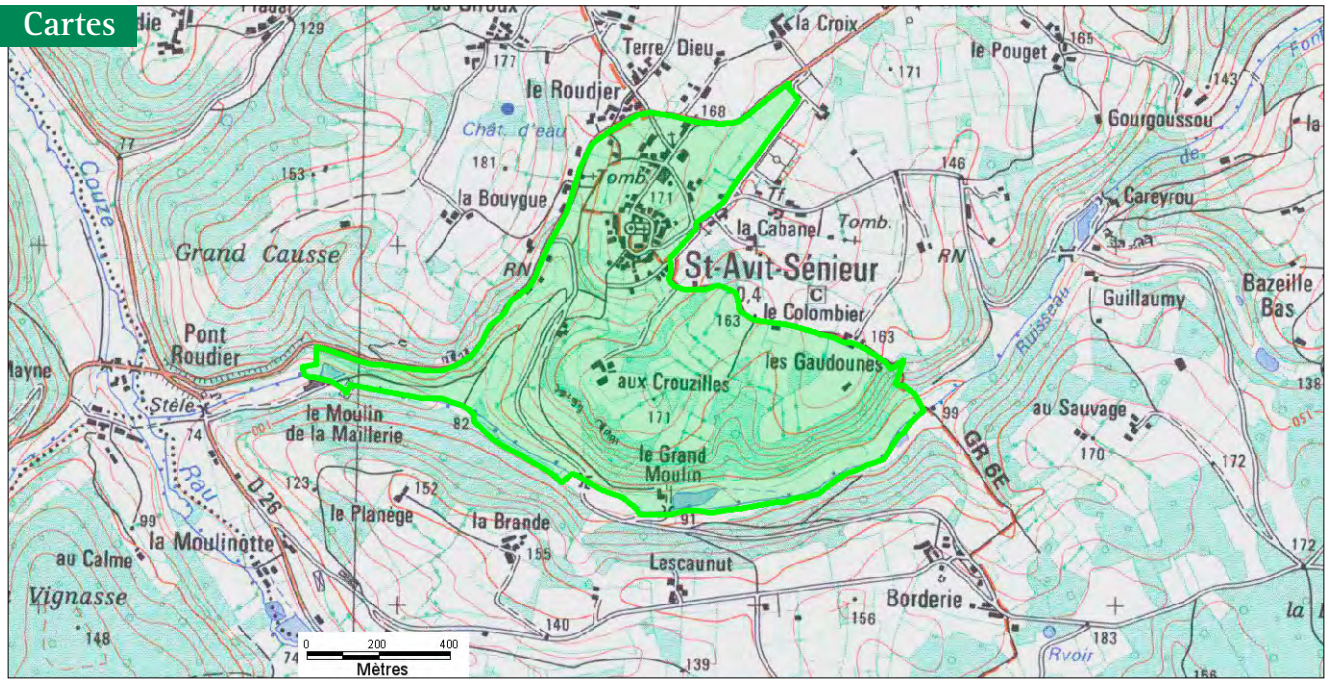

© IGN scan 25® 2007

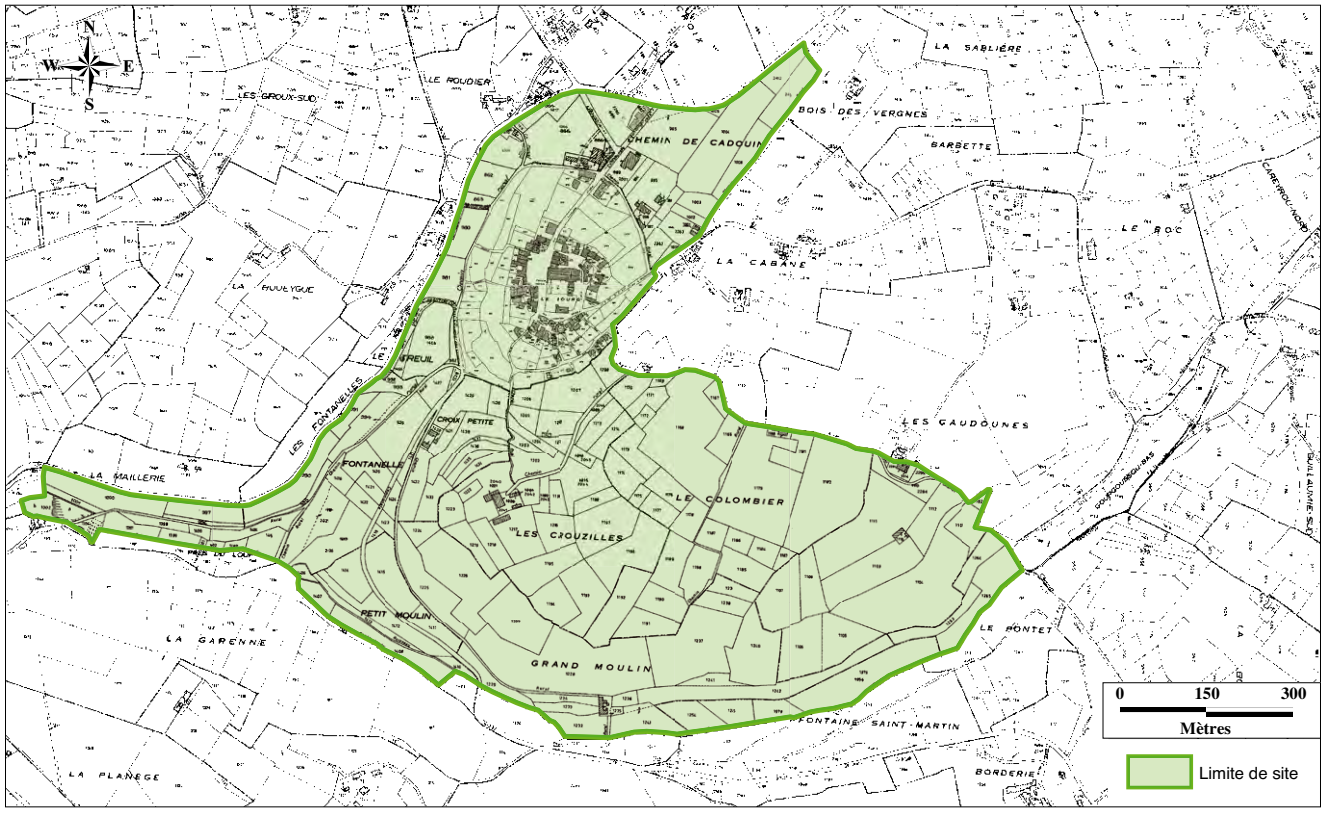

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH C Eglise, MH C vestiges ancienne abbaye
Autres protections
(Site UNESCO) Chemins de St-Jacques de Compostelle

Étangs et leurs abords
La Jemaye

Site inscrit

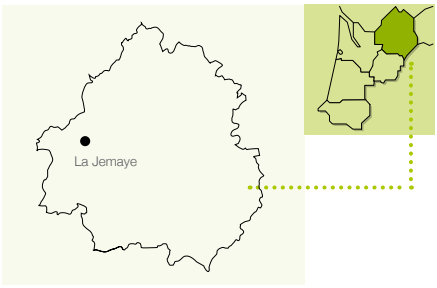

Commune(s)
La Jemaye

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
15 février 1967 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
356 ha

Référence(s) SIG
SIN0000096

Motivation initiale de la protection

La Double, région très boisée, comprend un grand nombre d'étangs dont beaucoup ont été créés afin de nourrir la population. Au milieu du XVI^e siècle, toute maison de Chartreux possédait au moins une dizaine d'étangs destinés à procurer le poisson nécessaire à l'alimentation.

Le plus grand des étangs, le Grand Etang, et son chapelet d'étangs, constituent un ensemble caractéristique et remarquable de la Double. Les rives boisées de belles frondaisons de chênes et de pins étaient relevées dans le dossier de protection pour le caractère sauvage qu'elles conféraient au lieu.

Etat actuel du site

Le site de la Jemaye présente toujours un intérêt fort pour le massif de la Double. Il constitue un lieu de détente pour les habitants et attirent de nombreux visiteurs.
Cet engouement du public pour ce site s'est accompagné d'aménagements divers au bord du Grand Etang, Espace Naturel Sensible du Département.
L'un de ces aménagements a consisté récemment à dévier la route qui longeait au nord le Grand Etang ce qui a dégagé ainsi les rives qui ont pu être aménagées pour accueillir le public. Un ensemble comprenant restaurant, jeux pour enfants, poste de secours, plages aménagées, parkings et cheminements en caillebotis occupent dorénavant le nord du Grand Etang, à l'abri des pins maritimes.
Les paysages du site rappellent les ambiances existantes au bord des grands étangs du littoral aquitain.

Enjeux et préconisations

L'intérêt du site est fortement lié à la conservation du caractère naturel des étangs et de leurs abords. Les aménagements devront veiller à s'intégrer parfaitement au site et les enjeux touristiques, paysagers et environnementaux devront être conciliés.

La gestion de la forêt, élément de paysage dominant, devra assurer la continuité dans le temps du couvert forestier des zones boisées aux abords des étangs. Cependant, la conservation des landes existantes dans un secteur très boisé comme la Double favorisera la diversité des milieux naturels et des paysages.

Rédaction 2007

Cartes

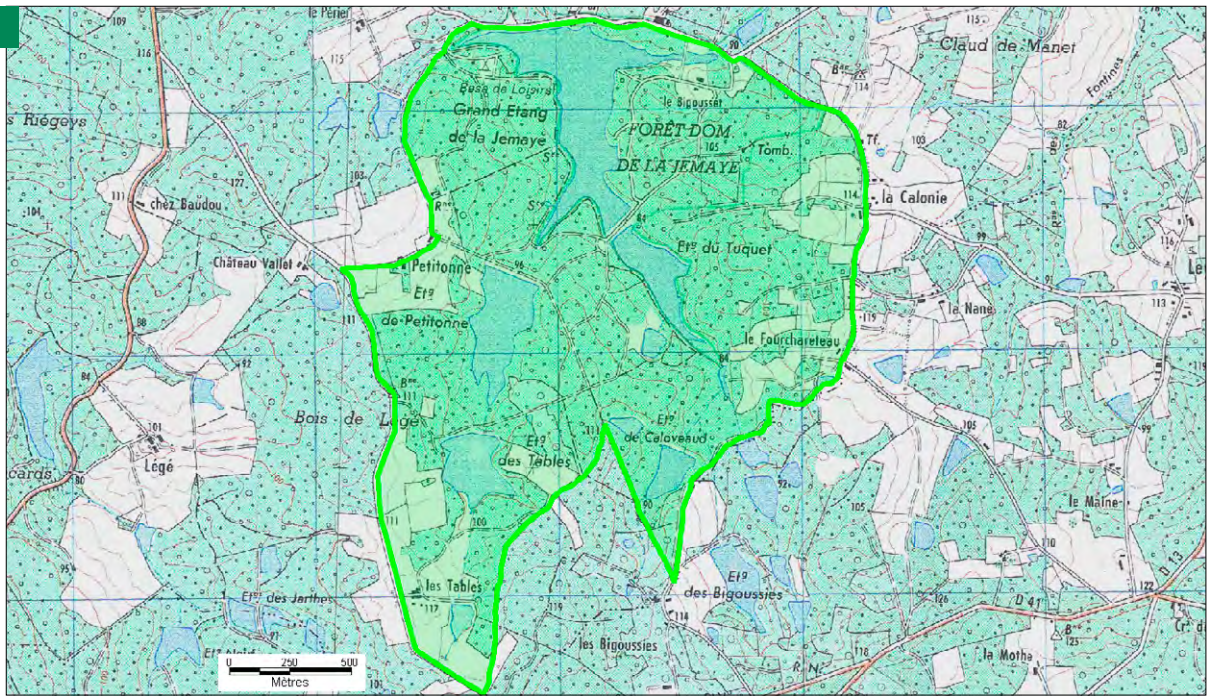

© IGN scan 25® 2007

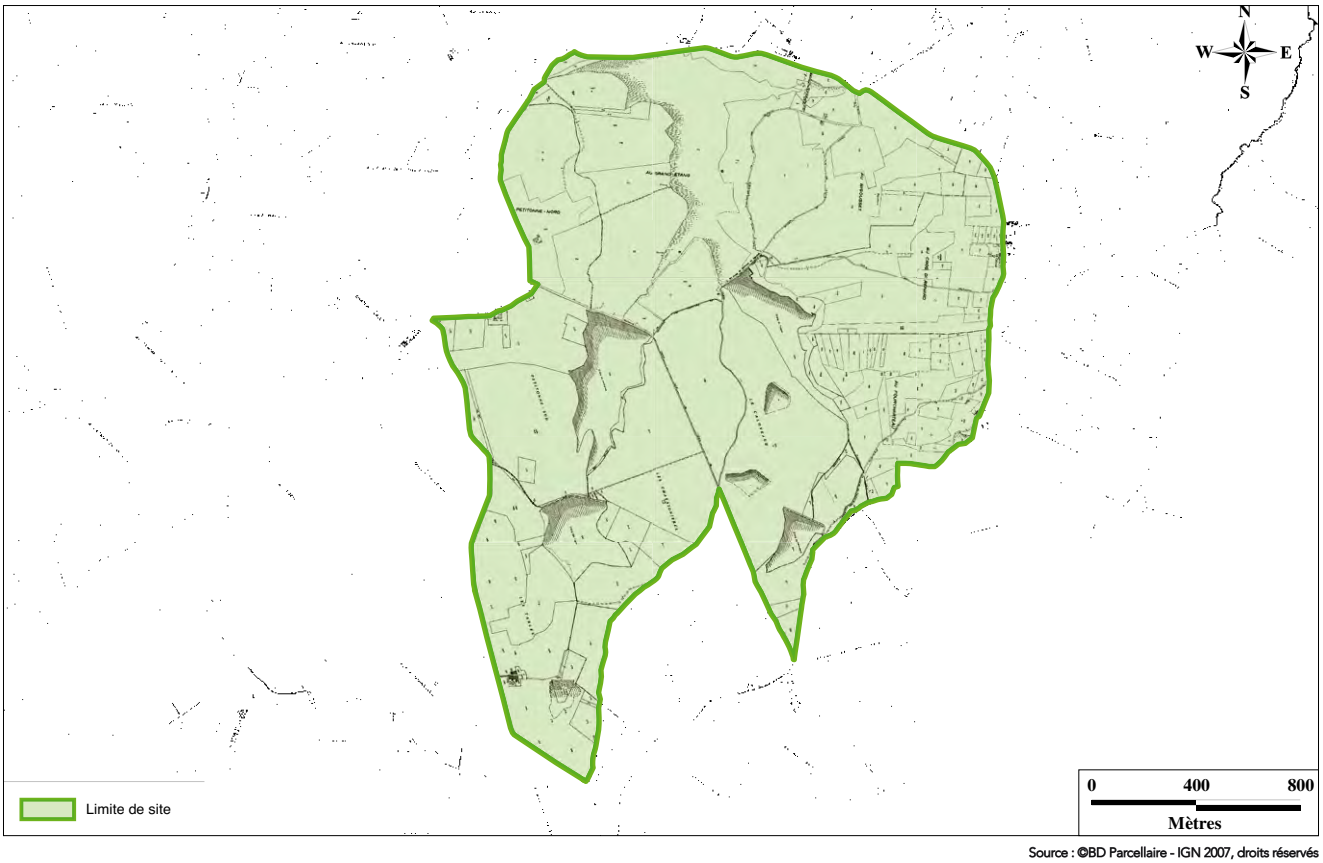

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Étangs et leurs abords - La Jemaye

FICHE 55

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEES DE LA DOUBLE
(ZNIEFF 2) LA DOUBLE DES ETANGS

Autres protections
ENS du département

Breuil (cabanes en pierre)

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

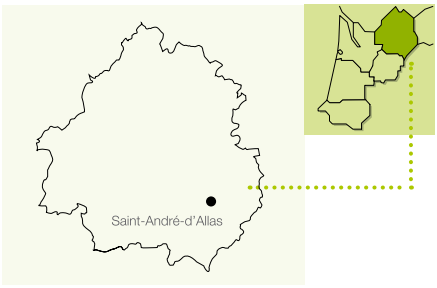

Commune(s)
Saint-André-d'Allas

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
14 mars 1968 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
6 ha

Référence(s) SIG
SCL0000601

Motivation initiale de la protection

Le site barre l'extrémité Nord-Est d'un petit vallon qui débouche sur la vallée formée par un affluent de la Petite Beune qui se joint à la Grande Beune pour se jeter toutes deux dans la Vézère aux Eyzies.
Un habitat en pierres sèches à couvertures de lauzes y est implanté. Il constitue un des rares exemples de ce genre dans le département. Moins important que ceux de la Salvie, à St-Vincent-de-Paluel et de l'Oppidum de Terrasson, le site avait l'intérêt en 1967 d'être encore occupé et bien entretenu par ses propriétaires. C'est pourquoi, le site a fait l'objet d'un classement au titre des sites en 1968.

La particularité des constructions de ce site réside dans le fait que toutes, à l'exception de l'habitation principale, sont élevées en pierre sèche, et tout l'ensemble couvert en lauzes, sans charpente, ni clef de voûte. Les murs sont montés en petit appareil sans liant, les jambages des ouvertures sont en pierres plus grosses et les linteaux tantôt en bois, tantôt monolithes.

Etat actuel du site

Le site comprend une maison d'habitation, au fond d'une cour, où l'on pénètre par un portail en anse de panier, fermée sur trois côtés par des bâtiments annexes et sur le côté vallon par une terrasse.
A la maison d'habitation est accolée une petite construction abritant le four à pain. Sur le côté nord-ouest de la cour, deux rangées parallèles de bâtiments ovoïdes à usage agricole ferment celle-ci ; en arrière, quelques cabanes rondes sont implantées çà et là.

Afin d'assurer l'accueil du public, le site présente également deux cabanons en bois, l'un constituant la billetterie et l'autre une buvette. D'anciens outils agricoles sont présentés entre les différentes cabanes. Des cabanes de feuillardiers complètent le parcours du visiteur. Ces aménagements sans prétention participent à la sobriété du site.

Les cabanes ont été inscrites puis classées en 1995 au titre des Monuments historiques.

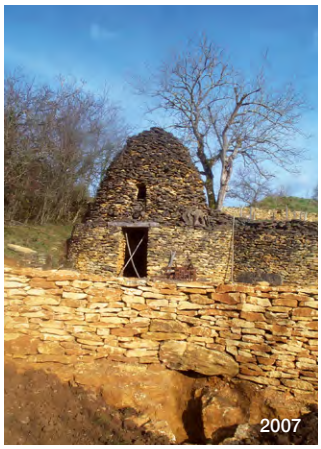

Rédaction 2007

Cartes

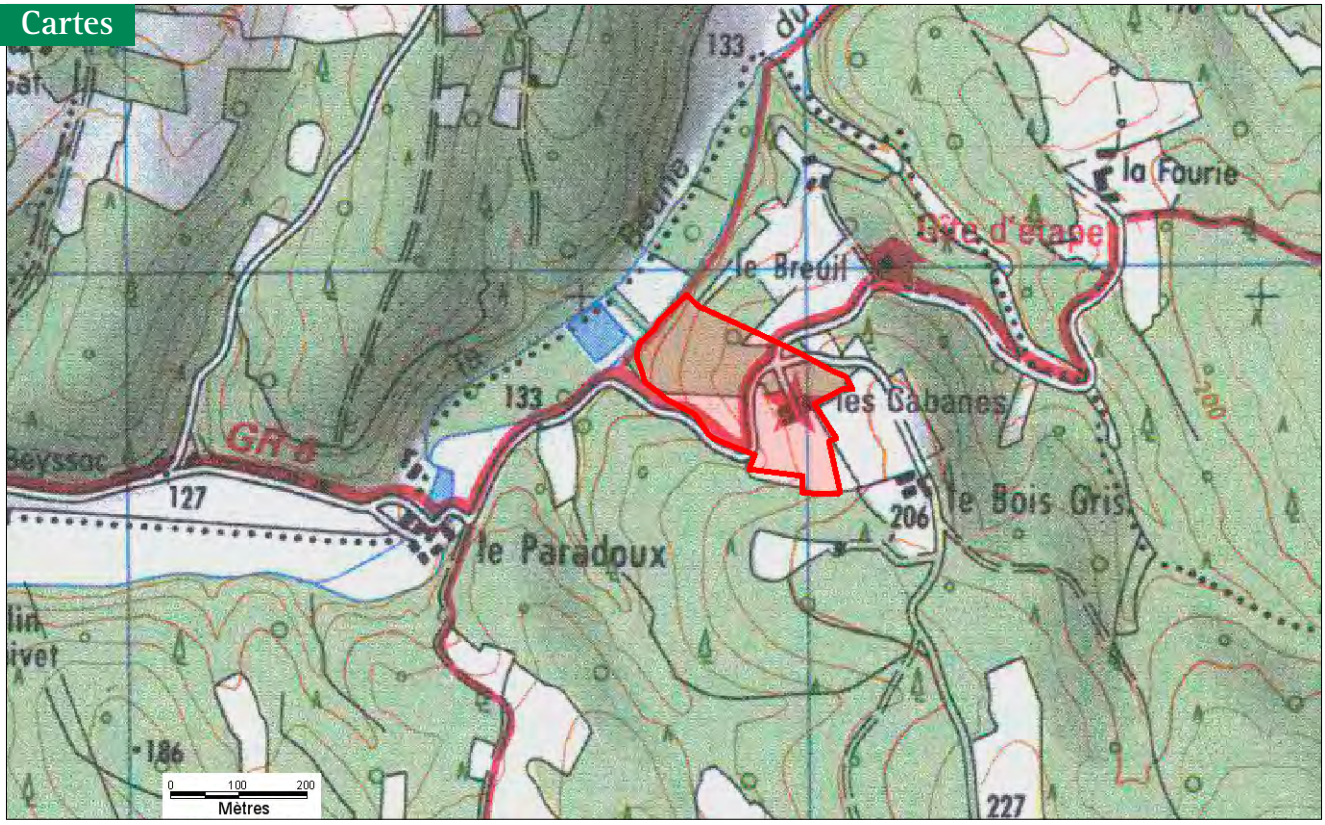

© IGN scan 25® 2007

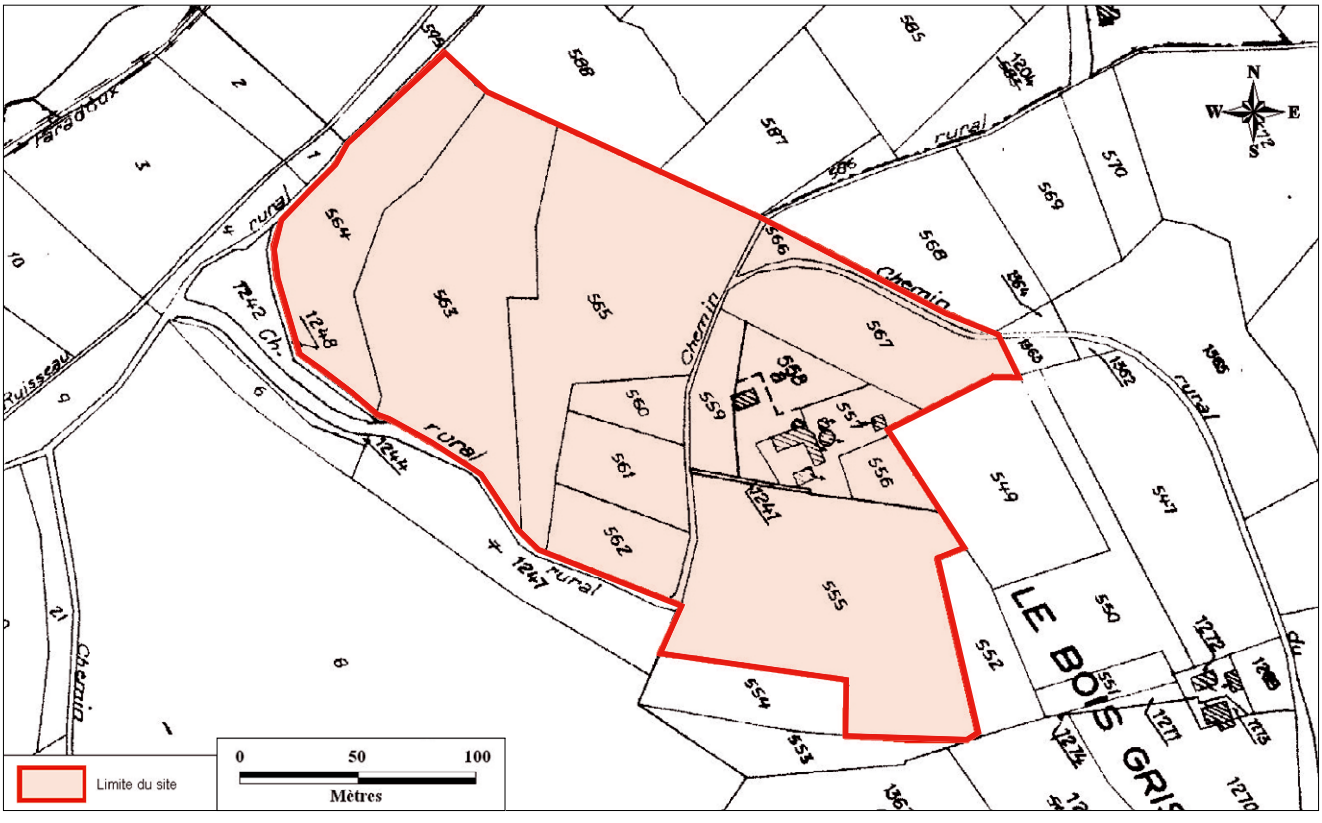

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Breuil (cabanes en pierre)

FICHE 56

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) VALLEES DES BEUNES

(ZNIEFF 2) LA PETITE BEUNE (BEUNE SUD), LE PUYMARTIN

Monuments historiques

MH C Les cabanes en pierres sèches (10 mai 1995).

Château de Roufillac

Site classé

Commune(s)
Carlux

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
24 avril 1968 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
15 ha

Référence(s) SIG
SCL0000563

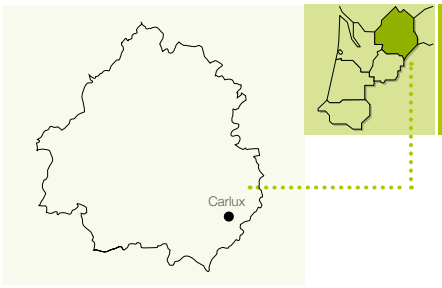

Motivation initiale de la protection

Entre les courbes de Creysse, Meyronne, Pinsac, Souillac, en amont et les cingles de Montfort, Vitrac, Domme, Laroque-Gageac, en aval, la Dordogne s'écoule presque droit, pendant huit kilomètres, du nord-est vers le sud-ouest. Le château de Rouffilac est situé à l'extrémité nord de cette séquence linéaire de la vallée. Il est implanté en rive droite, juché sur un relief au pied duquel s'écoule la rivière, ne laissant qu'une étroite bande occupée par la route. Il profite à l'ouest, d'un étroit vallon qui entaille le versant et dégage encore davantage l'horizon. Au sud, sur la rive gauche, s'élève le château de Fénelon, qui semble faire face à Roufillac. La vallée de la Dordogne constitue un paysage remarquable, protégé au titre des sites, relativement préservé.

Etat actuel du site

Le château est implanté sur un point stratégique. Compte tenu du parcours de la Dordogne, et du vallon latéral, le château a une position dominante particulière, pratiquement dans l'axe sud-ouest de la rivière. En plus des vues très étendues, cette position dominante est largement matérialisée par d'imposants murs de soutènement formant deux niveaux de terrasse autour du château. Le site couvre une superficie de forme approximativement rectangulaire, boisée, qui s'étend des pieds du versant jusqu'en partie haute, englobant un léger relief qui culmine à 224 m. Ce périmètre ne semble pas comprendre l'ensemble de la propriété, notamment à l'est vers la combe de Campredon. L'allée d'arrivée est longue, elle commence sur la route départementale, et forme un ample L qui gravit progressivement le coteau, puis se retourne droit vers le château. Elle traverse des bois. Aux abords du château, elle est longée par un alignement de marronniers, puis débouche sur la cour d'arrivée en gravier blanc. En contrebas de la cour, il y a une maison d'habitation. Longeant la façade ouest, la terrasse s'étire plein sud. Elle est dégagée, permettant de profiter de la situation de belvédère, ornée seulement de quelques vases, de topiaires et ponctuée de deux cyprès. Il y a un second niveau de terrasse parallèle. La plate-forme inférieure est moins plane, elle est partagée par un second mur, moins élevé déterminant une troisième terrasse. Ces espaces ont un caractère assez champêtre, ils sont traités en herbe et plantés de quelques arbres exotiques ou ornementaux. Le château est organisé autour d'une cour intérieure, non visible de l'extérieur, aménagée en jardin, de façon assez simple, tirant parti des affleurements rocheux. A l'avant de la façade sud du château, les maçonneries de soutènement ont été reprises.
La piscine a été aménagée en contrebas, à flanc de versant, avec habileté. Côté édifice, contre le mur de la cour, il reste un chêne vert imposant dont le tronc a été maçonné.
Le reste du parc se résume à une belle allée de promenade, établie à flanc de coteau. Dans des dispositions moins boisées, elle donnerait à voir de larges panoramas (n'était-ce pas sa première destination ?).

Côté pente, au premier tiers de la promenade, il reste un élément maçonné, sorte de balcon semi-circulaire construit qui comporte une ouverture en partie basse. A l'extrémité est, à l'extérieur du site, l'allée débouche dans un espace relativement plan, comportant des traces de bassins (source ?) et de bancs maçonnés. Ce lieu est en contrebas de la combe de Campredon, ce qui pourrait expliquer la présence d'eau. Dans le prolongement de l'allée, un chemin remonte vers le hameau.

Les abords du château sont très soignés et entretenus. L'entretien se poursuit aux abords de la piscine et le long de l'allée de promenade à flanc de coteau jusqu'à la clairière aménagée.

Enjeux et préconisations

Le site de Roufillac constitue un lieu stratégique, sur le cours de la Dordogne. Il offre des vues exceptionnelles sur la vallée et en particulier sur le château de Fénelon. De ce fait même, appréhendé depuis la rive gauche, il constitue un motif de paysage dont la conservation est essentielle pour le grand paysage de la vallée. C'est surtout à ce titre qu'il convient de maintenir la protection, davantage que pour la valeur même du parc, qui en l'état actuel des connaissances, ne présente rien de remarquable sur le plan de l'histoire des jardins. Une étude historique minimale pourrait dater l'aménagement en terrasse et évaluer la qualité de composition du parc.

Rédaction 2006

Cartes

© IGN scan 25® 2007

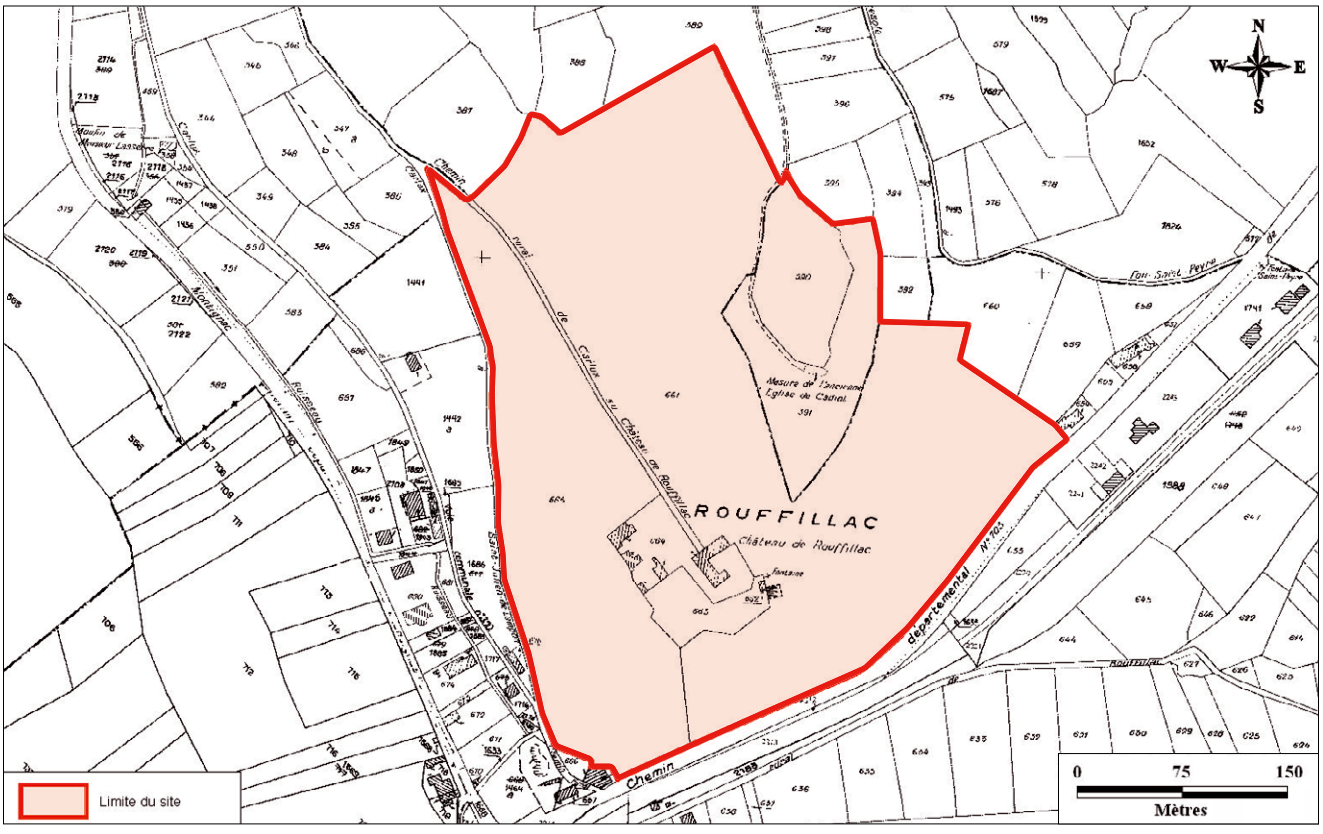

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : III-SECTEUR DE CARLUX, CALVIAC ET SIMEYROLS

Autres protections

(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)

La bastide d'Eymet

Site inscrit

Commune(s)
Eymet

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
18 décembre 1968 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
17 ha

Référence(s) SIG
SIN0000071

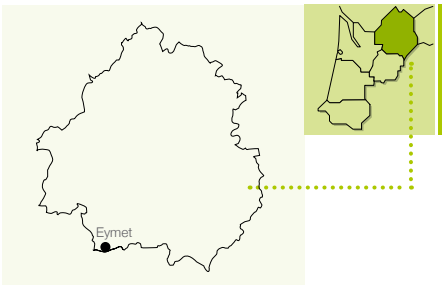

Motivation initiale de la protection

« Eymet est le premier ensemble monumental rencontré lorsqu'on entre en Dordogne par le sud. Malgré les efforts de la municipalité en faveur du tourisme, et les améliorations qui ont été apportées, il est nécessaire que l'Administration des monuments historiques vienne encourager et aider les propriétaires à retrouver l'aspect d'origine des bâtiments situés dans l'enceinte des anciens remparts. » Texte issu de la commission départementale des sites de la Dordogne du 22 mars 1968, et ayant motivé la protection de la bastide.

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le périmètre protégé prend en compte la forme urbaine originelle de la bastide avec une sur-largeur à l'ouest qui pousse jusqu'au Dropt. L'environnement du site est donc largement marqué par les faubourgs de la bastide et les extensions progressives au cours des temps. Cet « enveloppement » de la bastide par ces extensions s'explique également par la situation dans la vallée, dans une boucle de la rivière, aucune difficulté topographique n'est venue freiner le prolongement du tissu urbain (à la différence par exemple de la bastide de Monpazier où la situation de promontoire protège « naturellement » la forme urbaine des extensions. Il est à noter également que la bastide est traversée par la route départementale RD 933, voie de liaison entre la Dordogne et le Lot-et-Garonne, reliant notamment Marmande à Bergerac, et reliant Bergerac à l'autoroute A 62. Cette situation en limite de département, sur une voie de liaison fait de ce bourg un centre de services et de commerces, fortement envahi par les véhicules des chalands.

Bastide fondée en 1270 par Alphonse de Poitiers. Le château situé au nord-ouest est inclus dans la fortification de la bastide, il marque l'entrée nord par son imposant donjon et le logis contigu, l'ensemble formant une cour. Mais ce secteur nord de la bastide est assez confus, le tissu urbain semble éventré, avec une maison bourgeoise imposante, une sorte de petit square, un parking, le bâtiment de la mairie, celui de la poste qui sont des constructions d'après-guerre. A l'ouest du château, jusqu'à la rivière, une prairie arborée abrite un camping. Sur les autres parties, la bastide a conservé son plan régulier, avec cinq voies nord/sud dont les voies de ceinture et quinze voies est/ouest, avec des îlots de plan rectangulaire. La place de couverts est de plan carré, certaines façades sont bâties en pierre et reposent sur des arcades tandis que d'autres façades sont constituées de maisons à pans de bois, les couverts sont alors soutenus par l'ossature bois. Le tissu urbain est relativement homogène, il y a beaucoup de maisons à pans de bois sur un premier niveau bâti en pierre. Se rencontrent des détails d'architecture ancienne, comme des baies géminées ou de petites fenêtres à meneaux, même sur des maisons d'apparence modeste. Il y a quand même quelques volumes plus imposants bâtis récemment. Les espaces publics n'ont pas été traités récemment, à part la place des couverts et quelques voies proches. Le point de contact avec le Dropt, le quai de la navigation, ressemble à une route plus large, sans d'autre qualité que de donner à voir le volume des frondaisons de l'île. C'est un mur et un parapet en pierre qui borde ce quai.

Etat actuel du site :
Beaucoup de maisons semblent inhabitées et d'autres sont en vente. Les restaurations sont de qualité très inégales, beaucoup conduisent à faire tomber les enduits pour montrer l'ossature bois, ce qui donne l'impression de bâti déshabillé. Les ouvertures sont également modifiées (porte de garage par exemple). Mais le problème le plus frappant est l'encombrement du centre par les voitures qui parasitent l'espace notamment devant le château et sur la place des couverts.

Enjeux et préconisations

Le devenir de ce patrimoine bâti de la bastide relève davantage d'un document d'urbanisme ou d'une ZPPAUP que d'une protection au titre de sites. Les enjeux de ce site vont bien au-delà de la problématique de protection puisqu'il s'agit plus globalement d'essayer de revitaliser le centre ancien, d'éviter la vacance des maisons anciennes. Une meilleure gestion du stationnement des voitures pourrait également améliorer la perception de ce site.

Conclusion :
La bastide d'Eymet est un site urbain, dont l'intérêt réside dans la forme urbaine et la qualité du bâti. Au-delà de la bastide proprement dite, la ville s'est étendue, enveloppant la forme urbaine géométrique sans grande précaution. La protection au titre des sites ne semble pas adaptée à la problématique de préservation et mise en valeur.

Rédaction 2007

Cartes

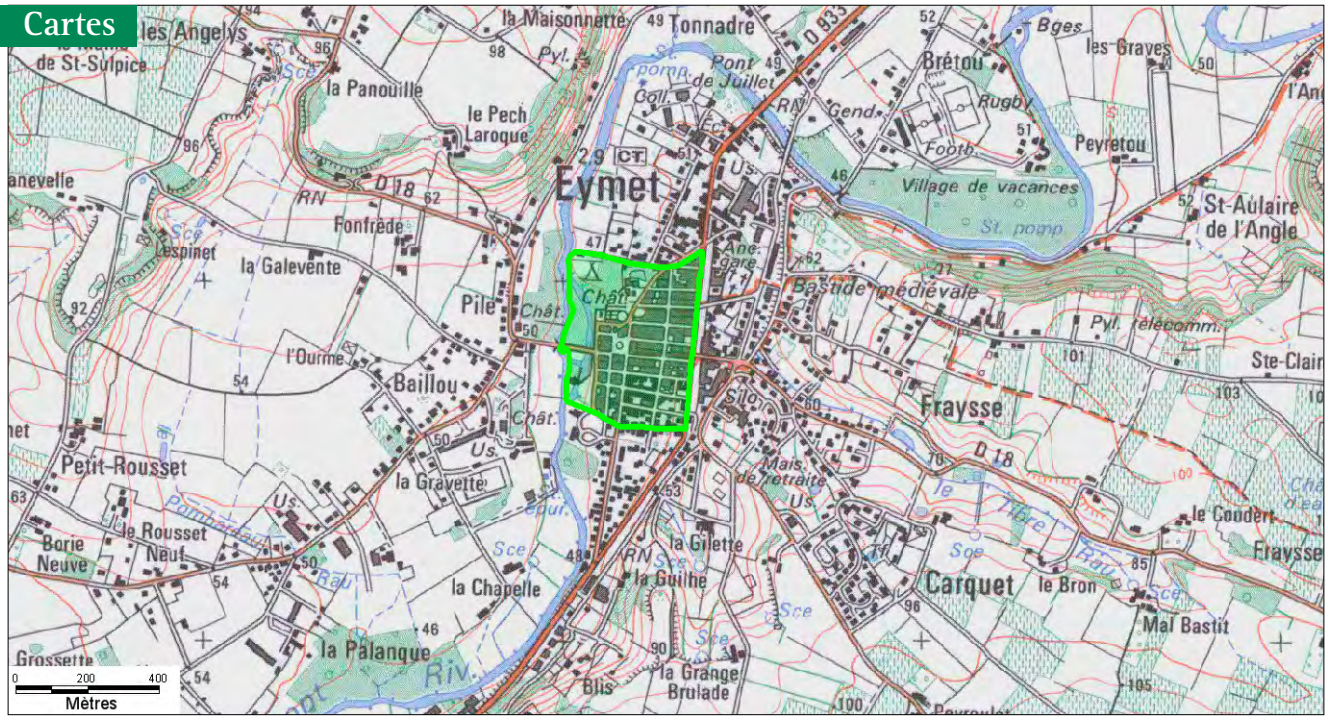

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH I Château d'Eymet

Village et ses abords - Belvès

Site inscrit

Commune(s)
Belvès

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
6 février 1969 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
243 ha

Référence(s) SIG
SIN0000046

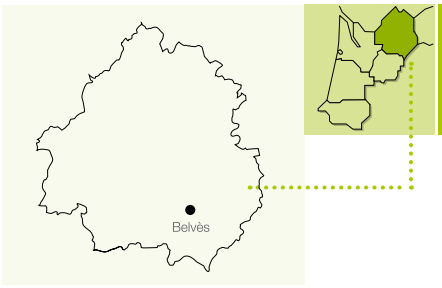

Motivation initiale de la protection

« Comme toutes les places du Périgord, Belvès eut une histoire mouvementée et en garde encore certains vestiges. Sa situation, au sommet d'un promontoire, dominant la vallée de la Nauze, sur un itinéraire romain de Périgueux à Agen, était favorable à la création d'une petite ville.

Groupées d'abord autour du castrum, les maisons s'étendirent peu à peu sur le plateau tout en gardant cependant à l'ensemble sa physionomie de « ville perchée ».

Dans son souci de pouvoir conserver cet aspect et éviter le plus possible toute note discordante, la municipalité de Belvès demande donc l'inscription parmi les sites, de la ville et de ses abords » (rapport de présentation pour l'inscription du site).

Etat actuel du site

Le village de Belvès, par sa position dominante, surplombe la vallée de la Nauze et impressionne le visiteur qu'il vienne du Nord ou du sud.

L'ancien castrum s'est implanté sur un relief étroit, isolé des collines voisines par des vallons latéraux. Le site inscrit comprend le castrum, les glacis, la vallée au pied des falaises et une partie du plateau à l'arrière du castrum.

Le castrum et les glacis ont été relativement bien préservés au cours du temps : le vieux bourg présente une qualité architecturale indéniable et les glacis sont occupés par des prairies, des boisements spontanés et des jardins potagers qui mettent en scène la silhouette du bourg.

Le constat est un peu différent pour la zone la plus au sud du site inscrit. En effet, cette zone a vu s'implanter

progressivement des constructions disposées de manière linéaire le long des axes de circulation, réduisant l'intérêt patrimonial de ce secteur.

Enjeux et préconisations

L'enjeu principal pour le site de Belvès est la préservation de la mise en scène du bourg et de sa position dominante. Cela se traduit par la préservation du caractère naturel et agricole des glacis de Belvès et plus concrètement par le maintien de l'activité agricole à l'origine de l'entretien des paysages du glacis et de la vallée.

La maîtrise de la qualité des vues principales sur Belvès constitue également un enjeu important et ne concerne pas la seule emprise du site inscrit.

La ZPPAUP de Belvès reprend ces principes et cadre également les évolutions futures en matière d'architecture.

Une évolution du périmètre du site inscrit pourrait renforcer la pertinence de cette protection si :
- le périmètre était réduit à l'ouest et reprenait la limite de la ZPPAUP, c'est-à-dire le secteur du plateau en lien direct avec le paysage du bourg de Belvès,
- le périmètre était élargi à l'est afin d'inclure les coteaux de Sagelat qui délimitent la vallée de la Nauze et participent au grand paysage dans lequel s'inscrit le castrum.

Rédaction 2007 mise à jour 2009

Cartes

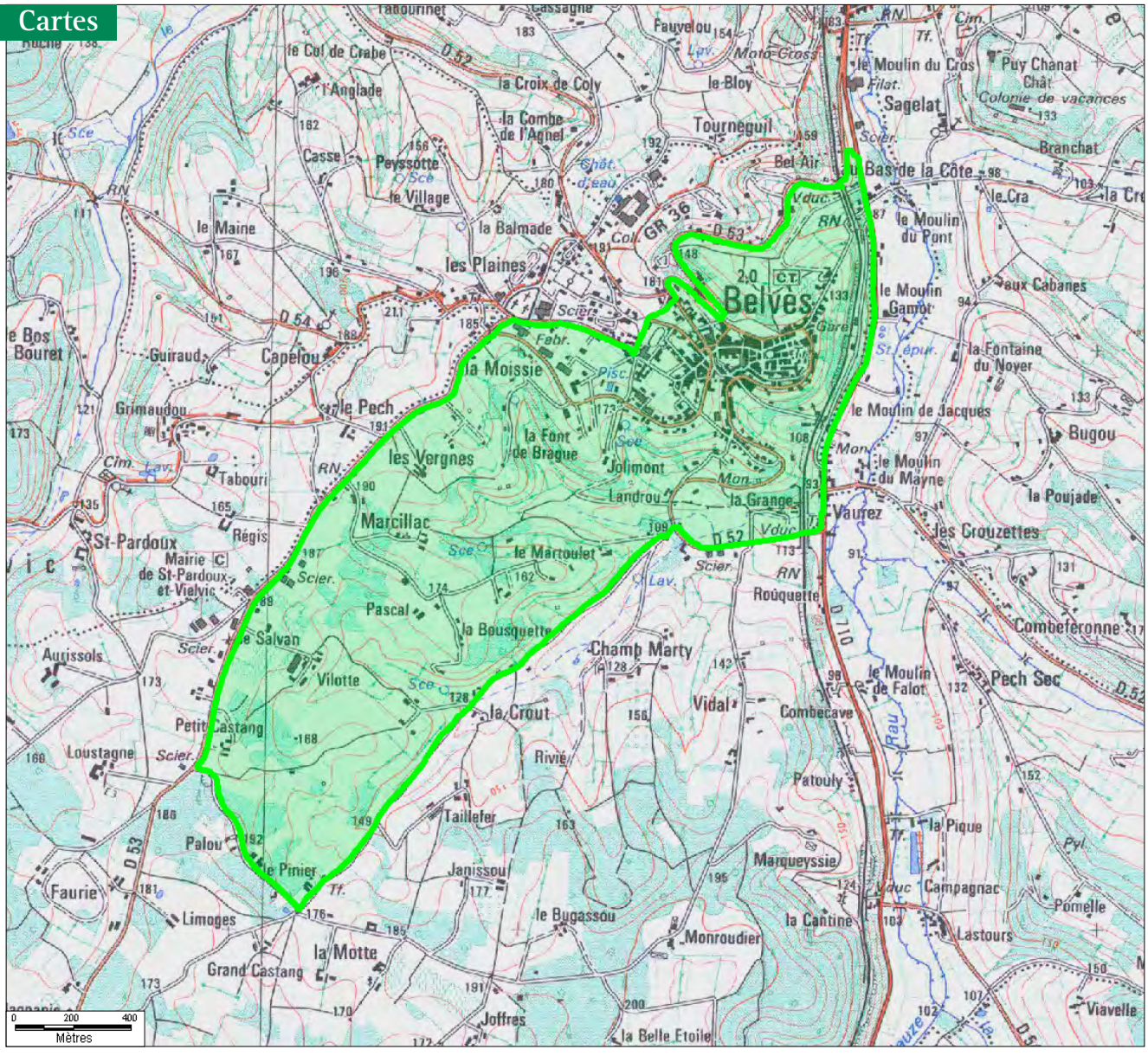

© IGN scan 25® 2007

Monuments historiques

MH C Eglise Notre-Dame de Moncucq (3 février 2000)
MH C Tour de la mairie (19 novembre 1910)
MH I Château, à l'angle de la Grand-Rue et de la place Saint-Dominique (6 décembre 1948)
MH I Beffroi, place du Marché (6 décembre 1948)
MH I Tour de l'Hôpital, place Peyrignac (6 décembre 1948)
MH I Tour de l'Auditoire, rue des Templiers (6 décembre 1948)
MH I Halle, place du Marché (6 décembre 1948)
MH I Restes de l'Hôtel Bontemps, rue des Fillols (6 décembre 1948)

Autres protections

ZPPAUP à Belvès

Vallée de la Vézère
(confluent de la Vézère et de la Dordogne)

● Site inscrit

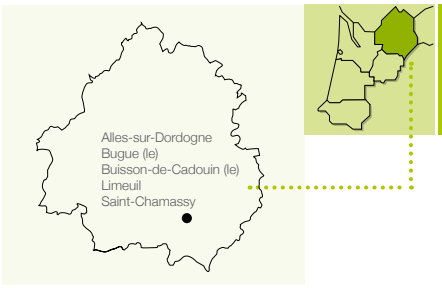

Commune(s)
Alles-sur-Dordogne, Bugue (le), Buisson-de-Cadouin (le), Limeuil, Saint-Chamassy

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
8 août 1969 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1825 ha

Référence(s) SIG
SIN0000119

Motivation initiale de la protection

2001

Le site s'étend sur la vallée de la Vézère et sur la vallée de la Dordogne, à l'endroit où la Vézère rejoint la Dordogne qui continue ensuite sa route en formant deux cingles remarquables à Limeuil et Trémolat.
A Limeuil, deux ponts franchissent respectivement la Vézère et la Dordogne juste avant la confluence. Ils font face au village perché de Limeuil-Haut qui domine les deux vallées.
Alors que la Vézère finit sa course dans une vallée large délimitée par des coteaux aux pentes douces, la Dordogne chemine au pied de falaises abruptes rive droite, et à côté de vastes terrains agricoles rive gauche.

Etat actuel du site

2002

Le site présente des évolutions fortes en terme de développement de l'urbanisation : la commune du Bugue s'est développée au nord du site, des constructions pavillonnaires ont commencé à miter le fond de vallée et les rebords de coteaux. La déprise agricole entraîne la fermeture des coteaux jusqu'alors utilisés comme pâturages…

Malgré ces changements, les deux vallées offrent des paysages intéressants, agréables pour le promeneur.
La confluence conserve un intérêt paysager fort que les évolutions récentes ne sont pas venues perturber. Seules des plantations de peupliers tendent à fermer les perspectives.

Le site inscrit de la confluence recoupe pour partie le site classé du cingle de Limeuil.

Enjeux et préconisations

Il est important de préserver ce site d'une urbanisation diffuse et exposée dans le paysage, et la vocation agricole des fonds de vallée doit être favorisée. La poursuite d'une urbanisation pavillonaire déconnectée du caractère des lieux, des paysages, aboutirait à une banalisation de ces espaces à forte valeur patrimoniale. Le site inscrit englobe des secteurs à vocation urbaine dans lesquels une attention particulière doit être portée à l'architecture, au traitement des haies, de la végétation des jardins… afin d'éviter la banalisation de ce site protégé. La qualité de découverte du site par les routes qui la parcourent doit être maintenue et les perspectives paysagères les plus intéressantes entretenues, voire recréées.

Rédaction 2007

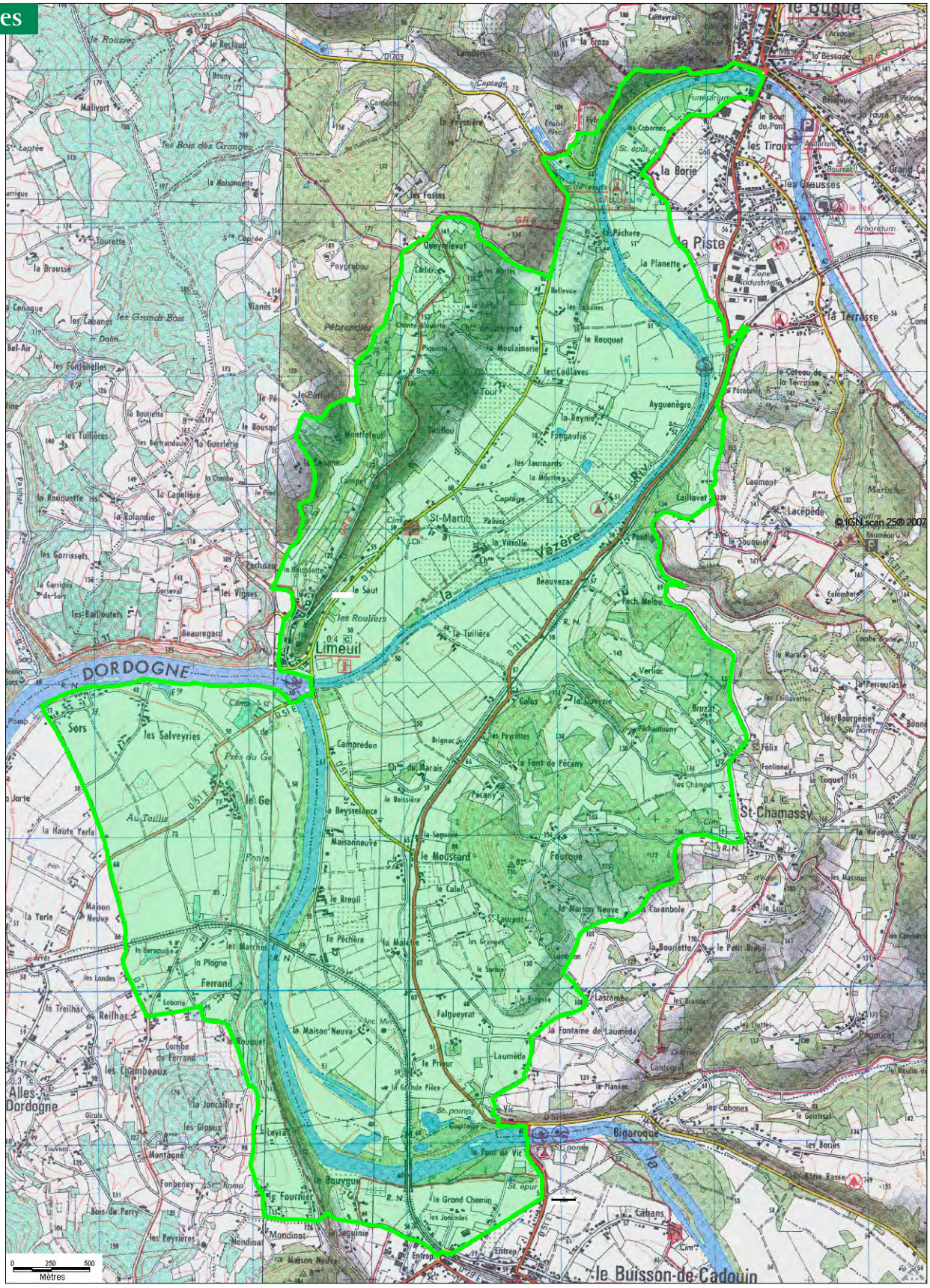

© IGN scan 25® 2007

Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)

FICHE 60

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
(NATURA 2000) LA VEZERE
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
(ZNIEFF 1) COTEAU DU BUGUE
(ZNIEFF 1) COTEAU CALCAIRE DE SAINT-CHAMASSY

Monuments historiques

MH C Eglise Saint-Martin (29 novembre 1965)
MH I Manoir de Perdigat : façades et toitures (29 avril 1971)

Autres protections

(Arrêté de protection de biotope) RIVIERE DORDOGNE
(Site Classé) Cingle de Limeuil, (Site Inscrit) : Village (LIMEUIL), Chapelle Saint-Martin et cimetière, Cingle de Limeuil

Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)

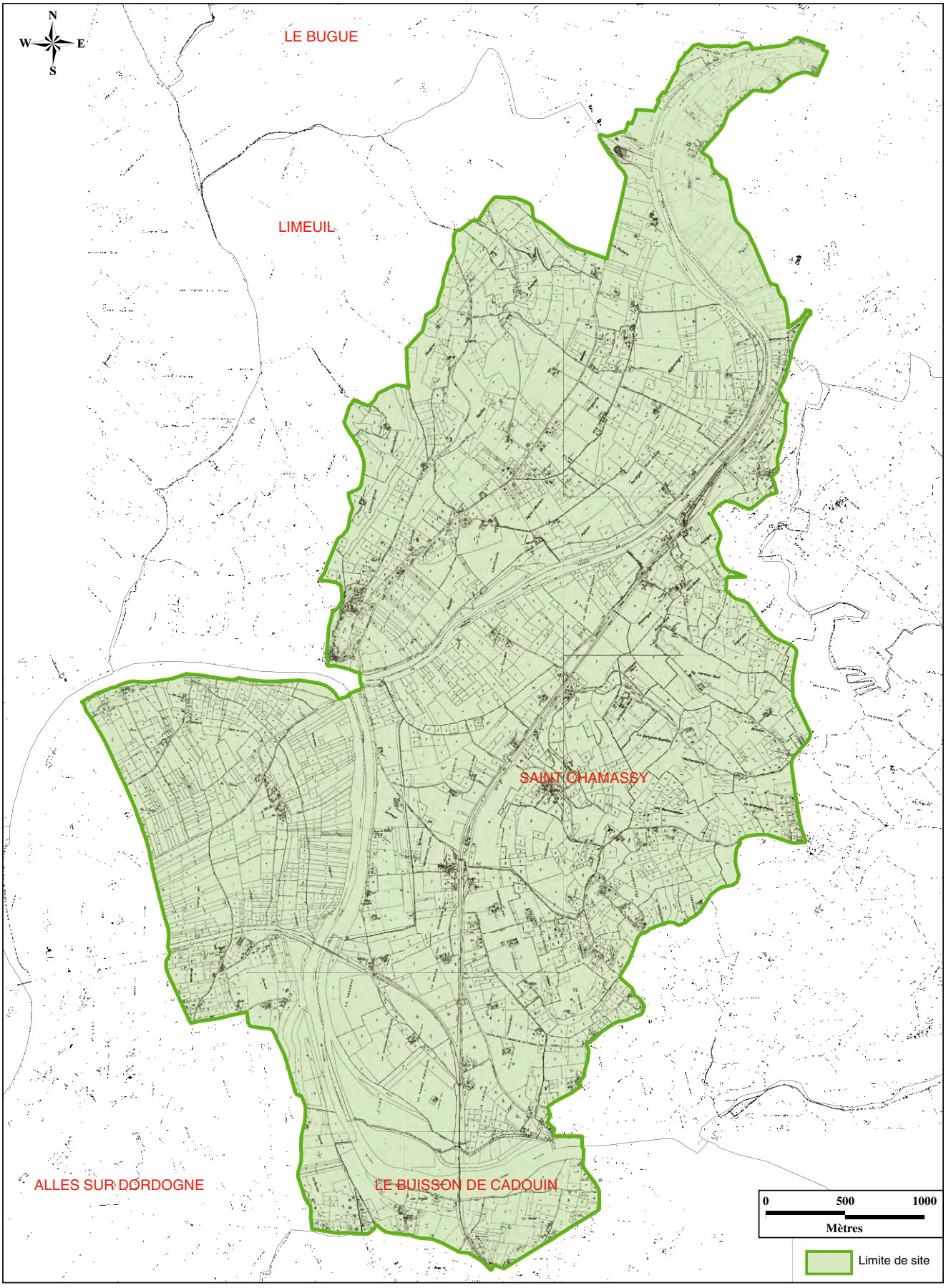

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Vallée de la Dordogne et vallée du Céou,

s'étendant de Beynac à Vitrac

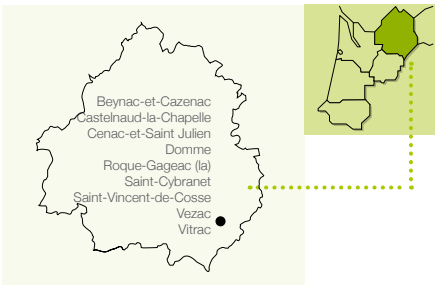

● **Site inscrit**

Commune(s)
Beynac-et-Cazenac, Castelnaud-la-Chapelle, Cenac-et-Saint-Julien, Domme, Roque-Gageac (la), Saint-Cybranet, Saint-Vincent-de-Cosse, Vezac, Vitrac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
12 août 1969 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
3173 ha

Référence(s) SIG
SIN0000441

Motivation initiale de la protection

Dans les années 1960, la politique des sites s'orientent vers la création de grands sites inscrits, appelés sites inscrits généralisés. Ainsi en 1969 sont inscrits trois grands sites : la vallée de la Dordogne de Vitrac à Beynac, puis la partie de Vitrac à Cazoules et également la confluence Dordogne-Vézère. En 1966, la vallée de la Vézère était également inscrite en grande partie. La Commission départementale des sites qui examina le projet d'inscription de la vallée de la Dordogne donna un avis favorable à ce projet pour préserver la « beauté des paysages ». L'objectif affiché pour cette protection était « de maintenir, dans les endroits les plus sensibles, une architecture à caractère traditionnel » et de « ne pas laisser modifier les lignes générales du champ de vision ».

Etat actuel du site

Ce tronçon de la vallée de la Dordogne est certainement celui qui impressionne le plus par sa concentration de falaises vertigineuses et de châteaux remarquables. Le site a conservé l'intérêt paysager qu'il présentait grâce notamment à l'instauration en complément du site inscrit de nombreuses ZPPAUP. Si les aspects architecturaux sont maîtrisés via les outils de protection, il n'en va pas de même pour la végétation. L'enfrichement, les plantations de peupliers participent à diminuer les perspectives sur les paysages exceptionnels de la vallée de la Dordogne.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Des actions de préservation et de reconquête des perspectives paysagères sur la vallée, notamment par la maîtrise et l'entretien de la végétation participeraient à conserver et rehausser le caractère exceptionnel des paysages du site inscrit. La concentration de châteaux organisée autour d'une Dordogne sinueuse justifierait tout à fait l'instauration d'un site classé en cohérence avec les ZPPAUP existantes.

Rédaction 2009

Cartes

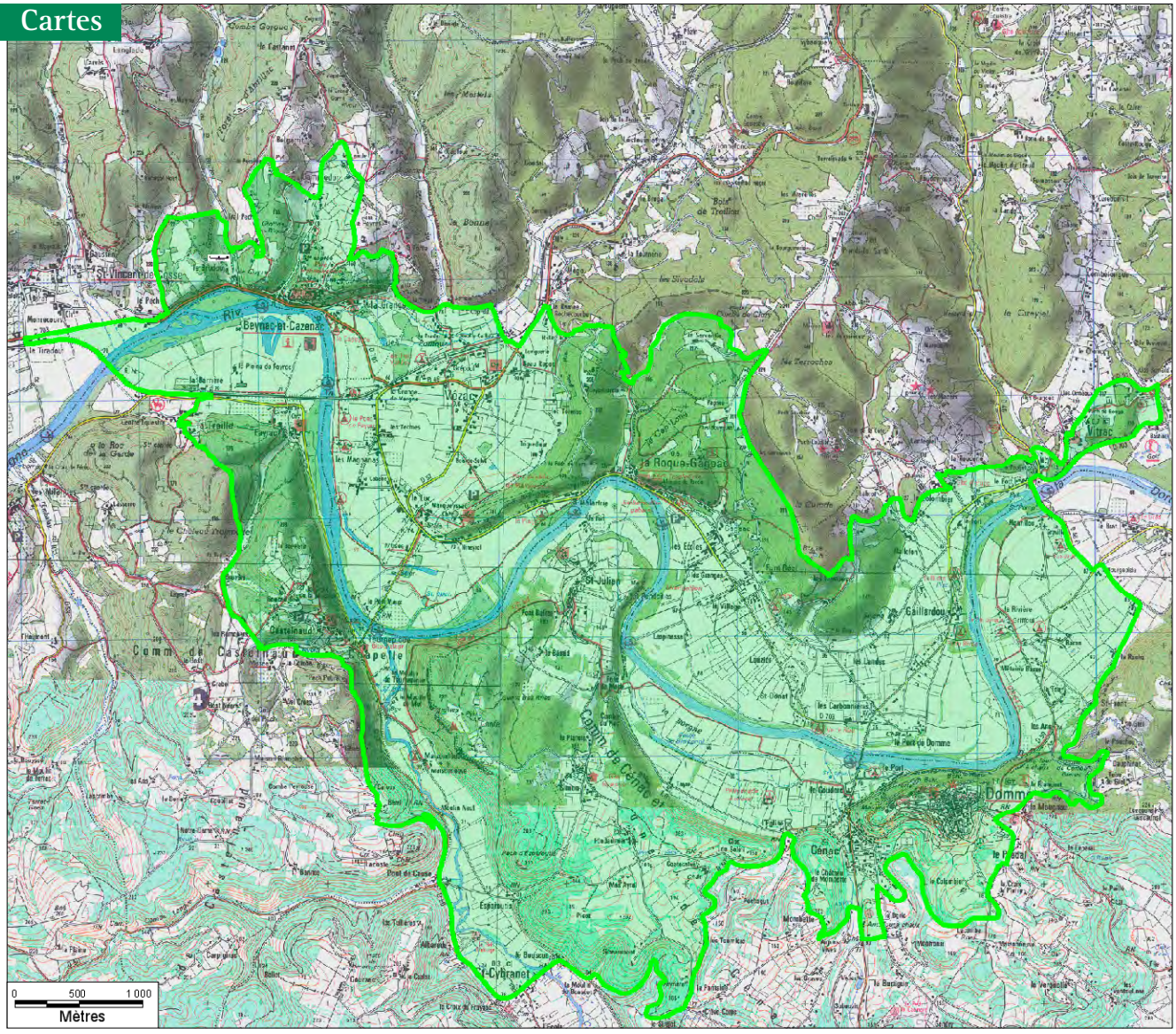

© IGN scan 25® 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLEE DU CEOU
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : I-SECTEUR DE SARLAT
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : II-SECTEUR DE GROLEJAC
(ZNIEFF 1) COTEAUX DE CASTELNAUD ET ST-CYBRANET : II-VERSANT ORIENTAL
(ZNIEFF 1) COTEAUX ET FALAISES DE LA ROQUE-GAGEAC
(ZNIEFF 1) COTEAU DE BEYNAC
(ZNIEFF 1) COTEAUX DE CASTELNAUD ET ST-CYBRANET : I-VERSANT OCCIDENTAL
(ZNIEFF 1) COTEAU DE DOMME

Monuments historiques

Nombreux monuments historiques

Autres protections

ZPPAUP à Beynac, Castelnaud, Cenac, Domme, La Roque-Gageac, Vezac, Vitrac
(Arrêté de protection de Biotope) : AIRES DE NIDIFICATION DU FAUCON PELERIN
(Arrêté de protection de Biotope) : ILE DE «FONTCHOPINE»
(Arrêté de protection de Biotope) : RIVIERE DORDOGNE
(Site Classé) : Capiol, Grotte de Cro-Bique (Extension), Grotte de Cro-Bique et ses abords immédiats, Parc du château de Lacoste, Parc du château de Marqueyssac
(Site Inscrit) : Plantation routière bordant le C.D. 46, à l'entrée du bourg de Cénac, Bourg et ses abords (SAINT-VINCENT-DE-COSSE)

Vallée de la Dordogne
(site s'étendant de Vitrac à Cazoules)

Site inscrit

Commune(s)
Calviac-en-Périgord, Carlux, Carsac, Aillac, Cazoules, Domme, Grolejac, Peyrillac-et-Millac, Saint-Julien-de-Lampon, Ste-Modane, Veyrignac, Vitrac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
14 octobre 1969 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
5800 ha

Référence(s) SIG
SIN0000452

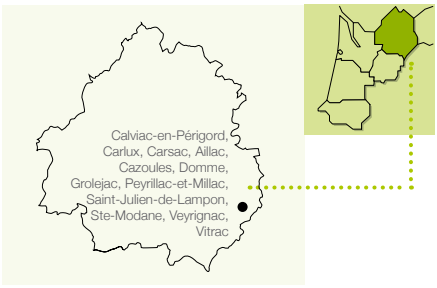

Motivation initiale de la protection

Dans les années 1960, la politique des sites s'orientent vers la création de grands sites inscrits, appelés sites inscrits généralisés. Ainsi en 1969 sont inscrits trois grands sites : la vallée de la Dordogne de Vitrac à Beynac, puis la partie de Vitrac à Cazoules et également la confluence Dordogne-Vézère. En 1966, la vallée de la Vézère était également inscrite en grande partie.

Etat actuel du site

Ce site inscrit commence par le pas du Raysse à Cazoules marqué par des éperons rocheux qui émergent des coteaux boisés, puis la Dordogne s'écoule paisiblement jusqu'au cingle de Monfort où elle hésite et présente un méandre marqué aux paysages exceptionnels, dominés par les plantations de noyers.

Des ZPPAUP sont venus compléter le site inscrit au cours du temps et ainsi ont apporté un règlement précis pour l'architecture et le paysage.

L'ensemble de ces mesures de protection a contribué à préserver les paysages de la vallée de la Dordogne.

Enjeux et préconisations

Des actions de préservation et de reconquête des perspectives paysagères sur la vallée, notamment par la maîtrise et l'entretien de la végétation participeraient à conserver et rehausser le caractère exceptionnel des paysages du site inscrit.

Le cingle de Monfort présente autant d'intérêt paysager que les cingles de Limeuil et de Trémolat classés au titre des sites. Une mesure de classement sur le cingle de Monfort serait tout à fait justifiée pour protéger et reconnaître la curiosité géographique qu'il constitue.

Rédaction 2009

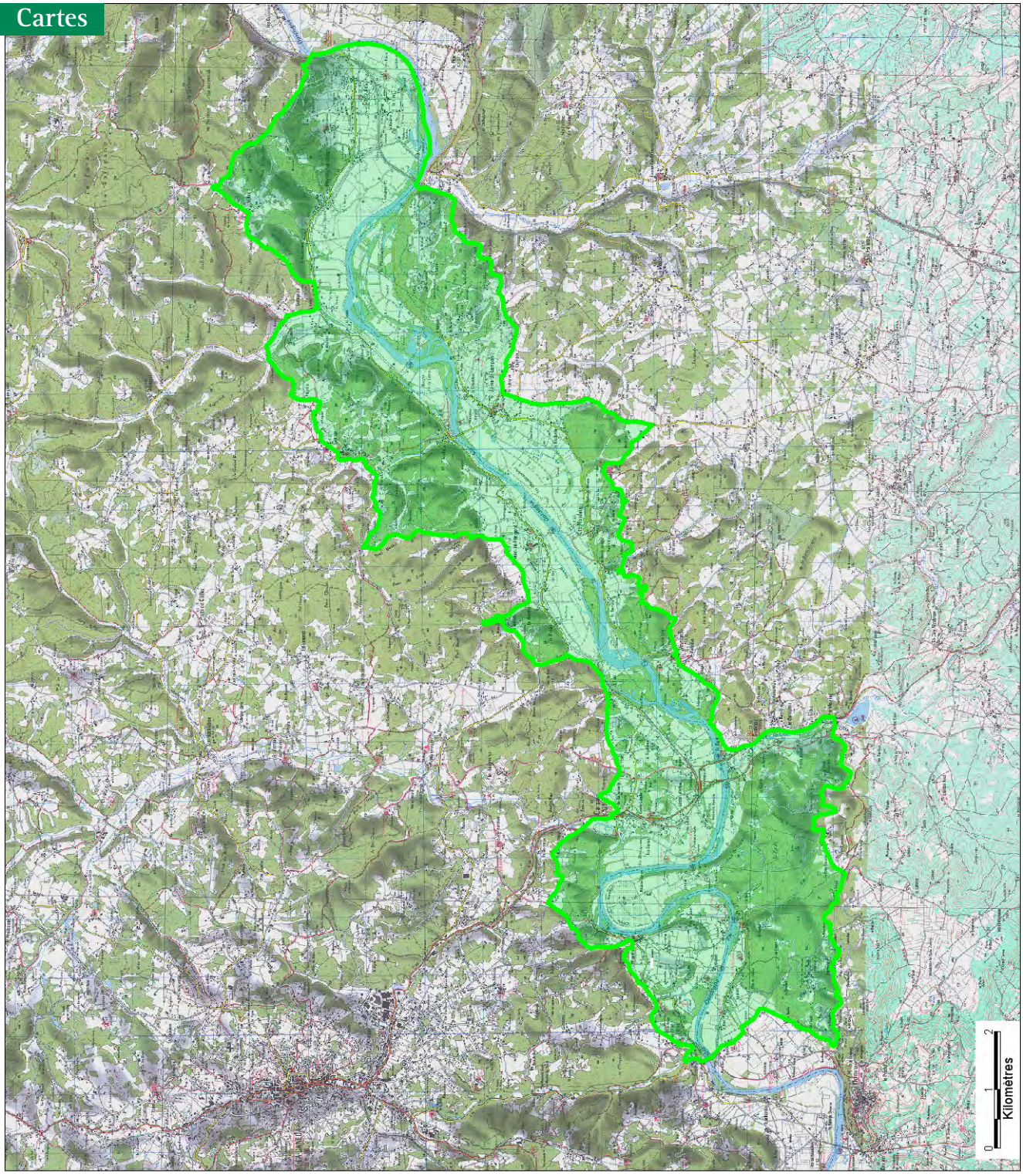

© IGN scan 25® 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : I-SECTEUR DE SARLAT
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : II-SECTEUR DE GROLEJAC
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : III-SECTEUR DE CARLUX, CALVIAC ET SIMEYROLS
(ZNIEFF 2) SECTEUR FORESTIER DE BORREZE
(ZNIEFF 1) CINGLE DE MONTFORT
(ZNIEFF 1) COTEAU DE DOMME
(ZNIEFF 1) COUASNE DE SAINT-JULIEN-DE-LAMPON
(ZNIEFF 1) COUASNE DE VEYRIGNAC ET AILLAC

Monuments historiques

Nombreux monuments historiques

Autres protections

ZPPAUP à Grolejac, Vitrac
(Arrêté de protection de Biotope) AIRES DE NIDIFICATION DU FAUCON PELERIN
(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE
(Site Classé) : Château de Roufillac
(Site Inscrit) : Village de Montfort, Château de Fénelon et ses abords, Site du Pas du Raysse

Parc du château de Lacoste

Site classé

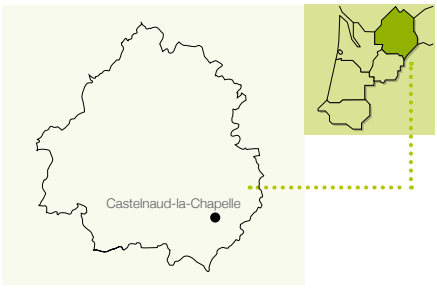

Commune(s)
Castelnaud-la-Chapelle

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
16 décembre 1969 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
18 ha

Référence(s) SIG
SCL0000604

Motivation initiale de la protection

L'emplacement privilégié du château et de son parc sur les coteaux qui dominent de 120 mètres la vallée du Céou et sa confluence avec celle de la Dordogne, offre des vues sur des sites remarquables du département (Beynac, la Roque-Gageac).
Les Bessou de Lacoste, concepteurs du domaine, étaient lieutenants des seigneurs de Castelnaud, ce qui explique leur implantation en ce lieu au XVII^e^.
Le château est inscrit Monument Historique et le parc classé au titre des sites. Les deux protections sont complémentaires, le parc assure un véritable écrin au château et à ses jardins classiques implantés à l'avant de la façade principale.
Le site classé est un espace composé de bois de chênes verts tricentenaires, de chênes blancs, de hêtres et de charmes.

« Le parc, au sommet du coteau, offre un point de vue remarquable sur les deux vallées du Céou et de la Dordogne. Cette situation fut sans doute appréciée depuis longtemps, puisqu'à la fin du XVIII^e^, le propriétaire, voulant faire apprécier le paysage à ses hôtes, fit établir un circuit d'allées et n'hésita pas pour cela à les étayer par de forts soubassements en pierres. Ces allées partant de différents points du château, tracent deux circuits agréablement boisés qui entourent le sommet du coteau. Larges d'une dizaine de mètres environ, elles permettaient le passage de voitures à chevaux et de ce fait, prirent le nom d'allées des calèches » (extrait du rapport de la commission des sites – juin 1969).

Etat actuel du site

Le site n'a pas évolué de manière significative. Le parc est bien entretenu et les allées du XVIII^e^ toujours lisibles.
Si quelques aménagements récents sont venus complétés l'ensemble bâti (piscine), des efforts ont été réalisés pour leur bonne intégration. La partie jardinée du parc, hors site classé, devait faire l'objet d'une recomposition de la part des propriétaires.

Rédaction 2005

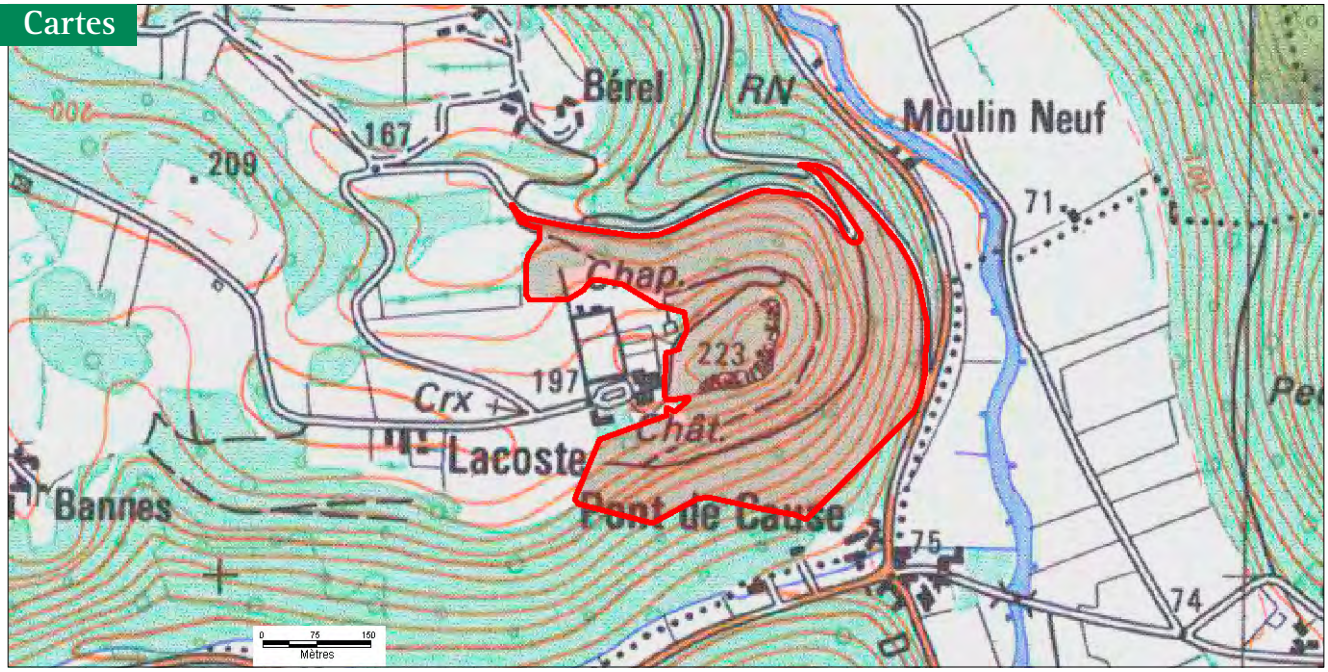

© IGN scan 25® 2007

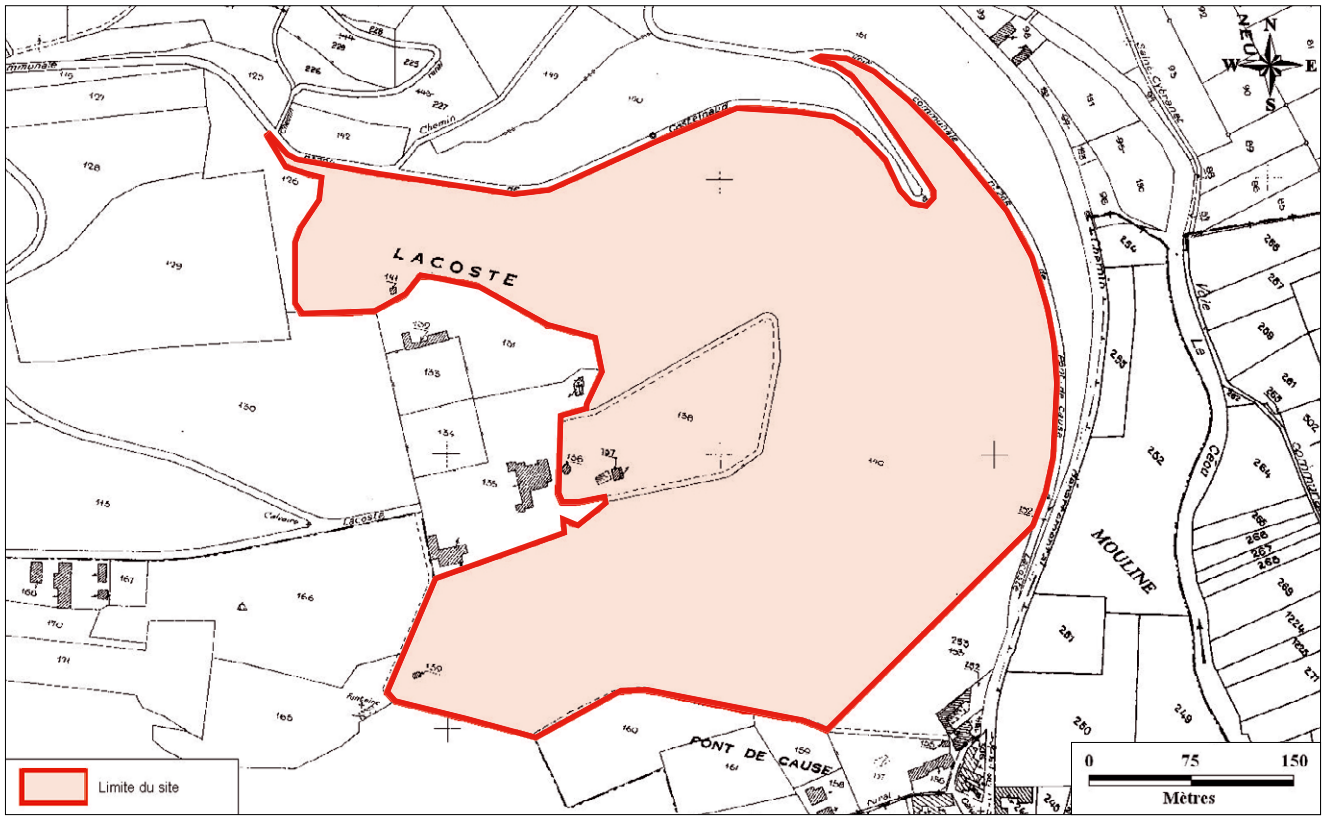

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(ZNIEFF 1) COTEAUX DE CASTELNAUD ET ST-CYBRANET : I-VERSANT OCCIDENTAL

Monuments historiques

MH I Château de Lacoste : façades et toitures (22 décembre 1970)

Autres protections

ZPPAUP de Castelnaud-la-Chapelle

(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac

Parc du château de Marqueyssac

Site classé

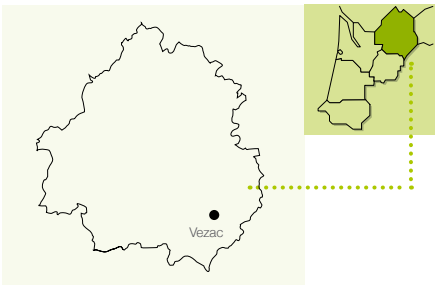

Commune(s)
Vezac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
16 décembre 1969 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
19 ha

Référence(s) SIG
SCL0000589

Motivation initiale de la protection

Le château de Marqueyssac est situé dans une séquence magistrale de la vallée de la Dordogne, du cingle de Monfort à Beynac, la densité de patrimoine remarquable est exceptionnelle. Après l'ample boucle dominée par Domme, la Dordogne vient buter contre la paroi rocheuse de La Roque Gageac et repart vers le sud/sud-ouest, traçant un large U jusqu'au château de Beynac.
Dans ce grand méandre, s'avance un étroit plateau calcaire d'un kilomètre de long environ, orienté nord-est/sud-ouest. Côté rivière, le flanc est très abrupt, constitué, en partie, de falaises verticales dans le prolongement des falaises de la Roque, tandis que l'autre versant, légèrement concave est plus doux. Le château de Marqueyssac a été construit à l'extrémité de ce plateau, il bénéficie d'un panorama très ouvert sur le méandre et les coteaux qui l'encerclent. Les « Jardins de Marqueyssac » (nom commercial du site) est un site ouvert au public qui reçoit un grand nombre de visiteurs, dans de bonnes conditions d'accueil, il a reçu le label de « jardin remarquable ».

Etat actuel du site

Le site prend en compte le parc du château, soit le haut du plateau, et la partie haute des versants sur une largeur comprise entre 150 et 200 m. L'aire de stationnement est incluse, par contre les bâtiments qui sont à la proue du relief sont exclus. Le parc est connu principalement pour ces buis taillés avec des formes arrondies moutonnantes, qui occupent les premières terrasses au sud du château. Ces parterres sont très photographiés, très photogéniques. Les tailles sont faites sans gabarit, elles évoluent selon les saisons. En contre-haut du château, un ensemble à flanc de versant, est en cours de façonnage, les formes seront cubiques. Ces parterres de buis dominant la vallée de la Dordogne sont emblématiques de Marqueyssac, pourtant ils ne couvrent qu'une petite partie de ce grand parc qui mérite d'être arpenté. L'allée en calade, sur l'arrête même du plateau, qui conduit des parterres de buis, vers le grand parc a été retrouvée lors des travaux de remise en valeur. Le parc est linéaire, il propose trois promenades plus ou moins parallèles. La promenade en tête de falaise sur le versant sud, ponctuée par trois belvédères, donne à effleurer la roche et à dominer le paysage. La promenade sur l'arrête du plateau est une promenade dans un parc, sous des couverts végétaux, dans une ambiance plus intime. La troisième promenade est l'allée cavalière, rectiligne, tranchant la roche, et conduite avec une pente régulière. Elle donnerait à voir le paysage au nord, mais la végétation spontanée forme un rideau qui soustrait à la vue le méandre, avec le bourg de Vézac et ses extensions récentes. Une signalétique discrète et bien réalisée jalonne les parcours, et permet de découvrir toutes les nuances du site.
Le parc est très bien entretenu. La grande fréquentation ne semble pas dénaturer l'ensemble.

Enjeux et préconisations

Le parc de Marqueyssac n'est pas assez documenté, semble-t-il pour être considéré comme un jardin historique. Néanmoins, c'est un site remarquable qui entretient un dialogue nourri avec le paysage qui l'environne, qu'il s'agisse des vues panoramiques qu'il offre, ou des contrastes végétaux entre les verts tendres de la vallée et les verts-gris de la végétation méditerranéenne du parc. La grande fréquentation ne semble pas porter atteinte aux qualités du site, et ne paraît pas dénaturer l'esprit du parc. Il est important d'insister sur cette chance de visite quand, tant de sites privés, peu ou pas entretenus, sont « confisqués » pour le plus grand nombre et lentement se détériorent dans l'ignorance de tous.

Un plan de gestion global du site classé permettrait notamment d'anticiper le renouvellement progressif des boisements du parc et d'intégrer tous les enjeux de cet espace à moyen et long termes.

Rédaction 2006 mise à jour 2009

Cartes

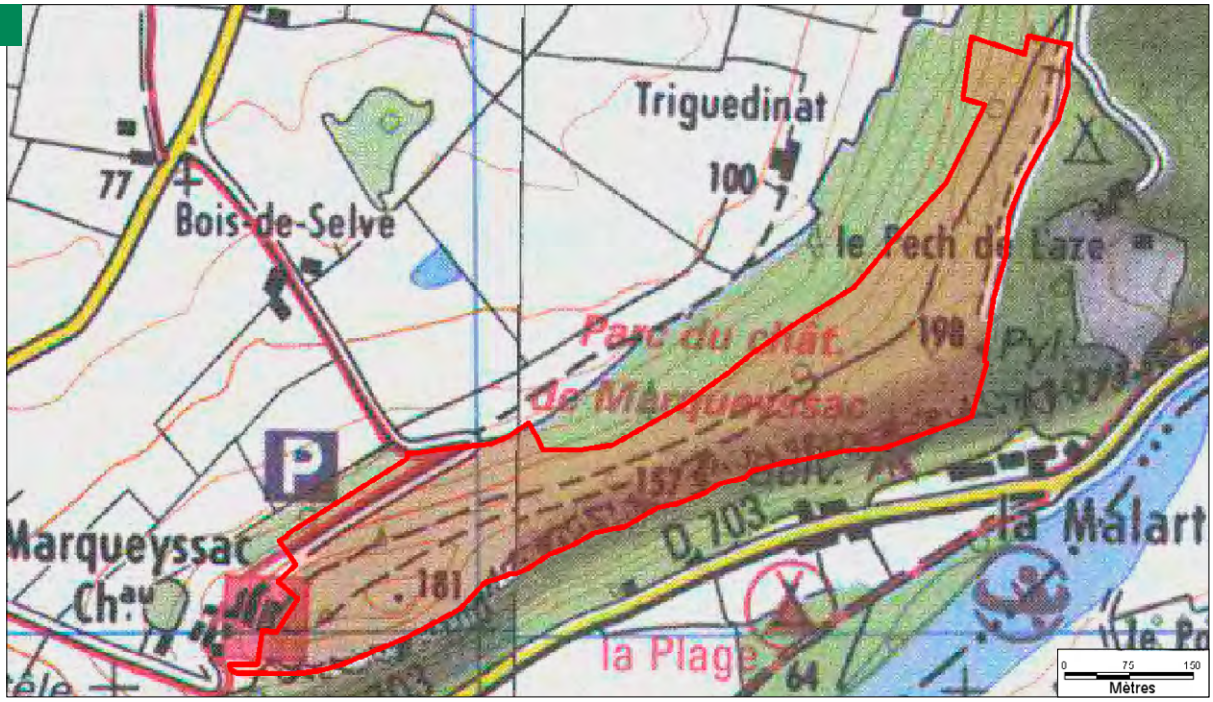

© IGN scan 25® 2007

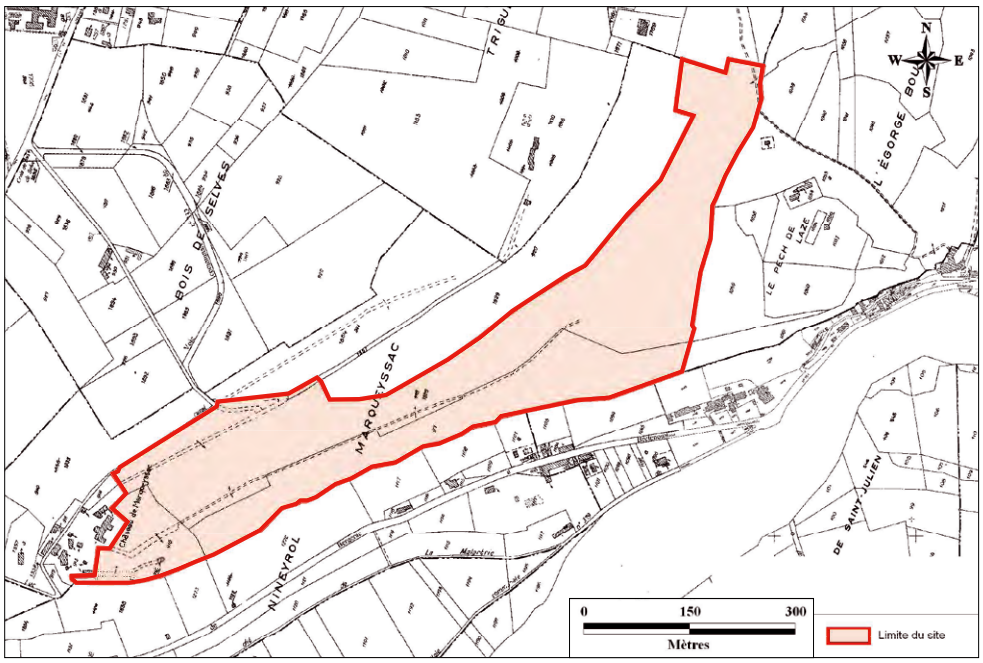

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : I-SECTEUR DE SARLAT

(ZNIEFF 1) COTEAUX ET FALAISES DE LA ROQUE-GAGEAC

Monuments historiques

MH I Château de Marqueyssac : façades et toitures

ZPPAUPde Vézac

Autres protections

(Arrêté de protection de Biotope) Aires de Nidification du faucon pélerin

(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac

Village - St-Amand-de-Coly

Site inscrit

Commune(s)
St-Amand-de-Coly

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
17 mars 1970 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
111 ha

Référence(s) SIG
SIN0000036

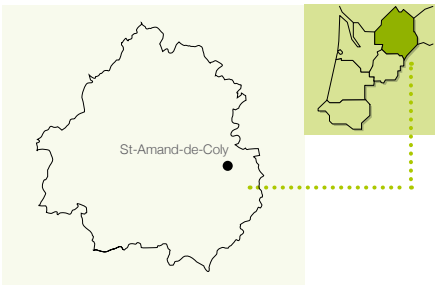

Motivation initiale de la protection

Le village de Saint-Amand-de-Coly présente un caractère pittoresque bien conservé qui s'articule entre autres autour de l'abbatiale de Saint-Amand-de-Coly. Ce bâtiment impressionne par ses dimensions imposantes et contribue à l'intérêt historique du site inscrit.

Etat actuel du site

Le site a conservé ses qualités et son caractère : le village est particulièrement bien entretenu et mis en valeur. Il bénéficie d'ailleurs de la visite de nombreux touristes dont l'accueil et le cheminement sont encadrés par des parkings aménagés et des itinéraires de randonnées.

Enjeux et préconisations

Le site subit une pression foncière forte, notamment au Peuch et à l'ouest du village situé en-dehors du périmètre inscrit mais qui participe à la cohérence paysagère des lieux. Les espaces de prairies au pied du village et de l'abbaye doivent conserver un statut non constructible puisqu'ils en constituent l'écrin.
Une ZPPAUP serait pleinement justifiée sur le village de St-Amand-de-Coly en complément d'une extension de site inscrit sur le vallon entre Coly et St-Amand.

Rédaction 2006, mise à jour 2009

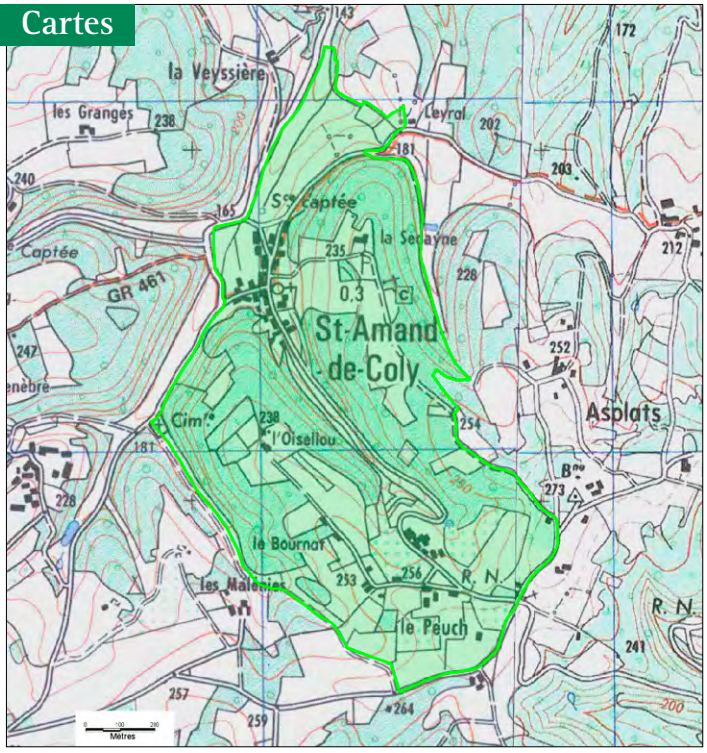

© IGN scan 25® 2007

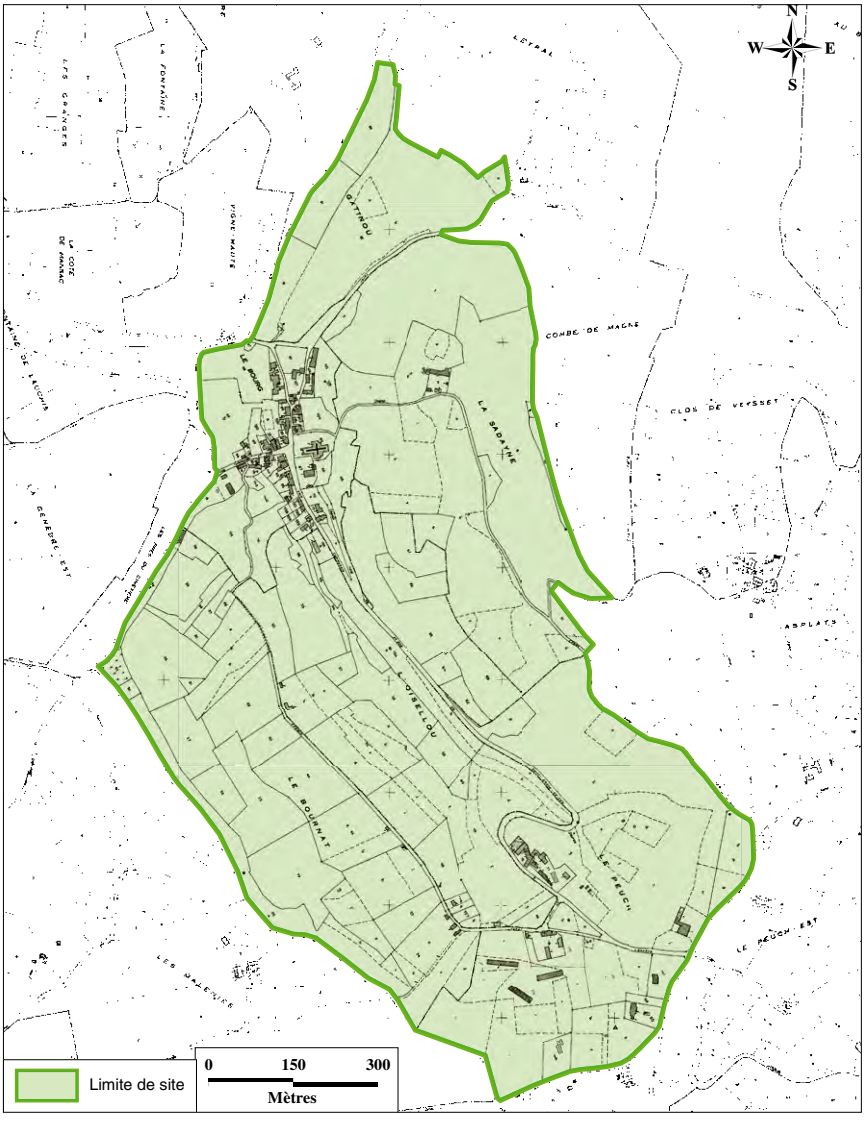

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH C Ancienne abbaye (5 juillet 1965)

Bourg - Issigeac

Dordogne

FICHE 66

Bourg - Issigeac

● Site inscrit

! Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

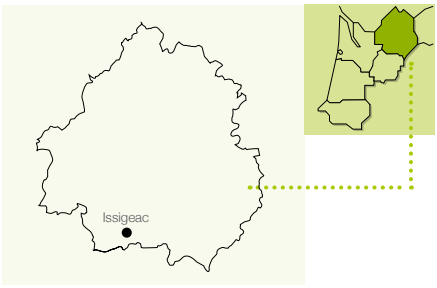

Commune(s)
Issigeac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
20 juillet 1970 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
6 ha

Référence(s) SIG
SIN0000067

Motivation initiale de la protection

1970

« Une vieille bourgade du Périgord – serrée autour de l'Eglise gothique des XIVe et XVe siècle et de l'Hôtel de Ville, installé dans l'ancien château des évêques de Sarlat (XVIe et XVIIe siècles).
De nombreuses vieilles maisons datant des mêmes époques. A noter la curieuse disposition du bourg qui, à elle seule, justifie amplement la protection demandée ». Texte rédigé par l'inspecteur régional des sites, René Rougier, le 3 mars 1970.

Etat actuel du site

2007

Environnement du site :
Le site correspond à la forme urbaine circulaire originelle du village. L'environnement est donc constitué des extensions progressives qui se sont faites le long des routes selon un plan rayonnant, grignotant des terrains agricoles. La rivière la Banège, affluent du Dropt, tangente le village au nord ouest, ce qui génère un environnement verdoyant avec une végétation relativement luxuriante. Les nouvelles constructions même hors site adoptent un style régionaliste.

La forme urbaine circulaire est un premier élément caractéristique qui donne l'impression d'un labyrinthe de voies, car contrairement aux bastides, les voies ne se coupent pas à angle droit. Le tour de ville enveloppe la forme, puis la grand rue du cardinal suit un tracé presque droit orienté nord-est/sud-ouest, les autres rues se développent sans régularité. La place principale de la mairie n'a pas de forme géométrique non plus, elle se déploie entre le débouché des rues, l'église et le château des Evêques qu'occupe la mairie. Cette organisation urbaine confère un caractère pittoresque marqué. De plus, plusieurs édifices ont

2007

une architecture de qualité, le château, l'église la prévauté et plusieurs édifices médiévaux, ce que confirment les différentes protections au titre des monuments historiques.

Etat actuel du site :
Le site est en bon état de conservation, il semble mis en valeur, des brochures sont mises à disposition qui facilitent la découverte et la compréhension du patrimoine. L'existence d'une ZPPAUP a dû contribuer à ce résultat satisfaisant

Enjeux et préconisations

- Dans ces villages, les véhicules semblent toujours trop nombreux et stationnés de manière inopportune (sur de petites placettes par exemple). Toute amélioration de la gestion du stationnement bénéficie au site.
- En matière d'architecture, le recours à un vocabulaire régionaliste pour les constructions neuves pourrait tout à fait être complété par une architecture contemporaine, conçue et réalisée en bonne intelligence avec le bâti ancien.
- Envisager une extension du périmètre du site inscrit pour englober le ruisseau, l'île, etc… le morceau de campagne qui reste non bâtie, et tangente le site près de la prévauté, formant ainsi une sorte d'écrin ponctuel.

Conclusion :
Site urbain de grande qualité architecturale et pittoresque, par sa forme urbaine et son tracé de voies. C'est un site qui paraît méconnu.

Rédaction 2007

Cartes

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH I Ancien Palais des Evêques, MH I Eglise, MH I Ancienne Prevote, MH I Maison Gothique.

Autres protections
ZPPAUP d'Issigeac

Le Bourg - Fanlac

● Site inscrit

Site désinscrit par Décret n° ???
en raison de la couverture
par une autre mesure de protection
de niveau au moins équivalent

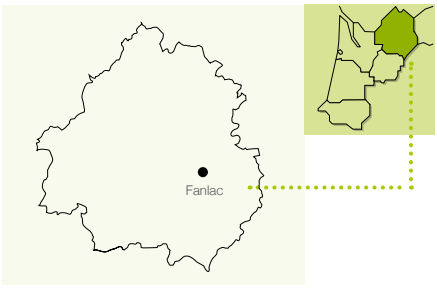

Commune(s)
Fanlac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
25 janvier 1971 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
14 ha

Référence(s) SIG
SIN0000050

Motivation initiale de la protection

Le village de Fanlac, situé à l'orée de la forêt de Barade, est typique du Périgord. Ce village a été mis en scène dans un film sur Jacquou le Croquant ce qui lui a valu un afflux touristique important à l'époque de son inscription.

Fanlac présente un bâti homogène, une église du XII^e^ siècle reprise au XVII^e^ siècle, une place de village pittoresque avec un puits.

La protection au titre des sites a été instaurée d'une part pour répondre à la demande de la société « Les Amis d'Eugène Le Roy » et d'autre part pour prévenir les dégradations qu'une fréquentation touristique importante aurait pu entraîner.

Etat actuel du site

Le village de Fanlac présente encore l'intérêt qui avait prévalu à son inscription en 1971 :
- le bâti reste de qualité et les restaurations ont permis de lui conserver son attrait,
- les abords du village ont globalement été épargnés par le mitage de l'urbanisation et la banalisation des nouvelles constructions ; le bourg de Fanlac reste entouré d'un écrin de verdure qui le met en valeur,
- le traitement des espaces publics est en harmonie avec l'esprit du bourg et la place publique avec son vieux châtaignier et le puits a conservé sa qualité, déjà relevée en 1971 dans le dossier d'inscription.

Enjeux et préconisations

Au-delà de la restauration du bâti qui fait d'ores et déjà l'objet d'une attention forte, il est important, pour la qualité de l'environnement du bourg, de préserver l'écrin de verdure constitué par les prés, champs et lisières boisées qui bordent le village. Le talus qui marque le village à l'est est à préserver ainsi que les espaces de prairies situés à l'ouest qui ménagent de larges perspectives sur le front bâti remarquable du village ancien.
Les documents d'urbanisme devront veiller à préserver les abords du village et les perspectives visuelles depuis les routes et chemins qui mènent au village.

Rédaction 2006 mise à jour 2010

Cartes

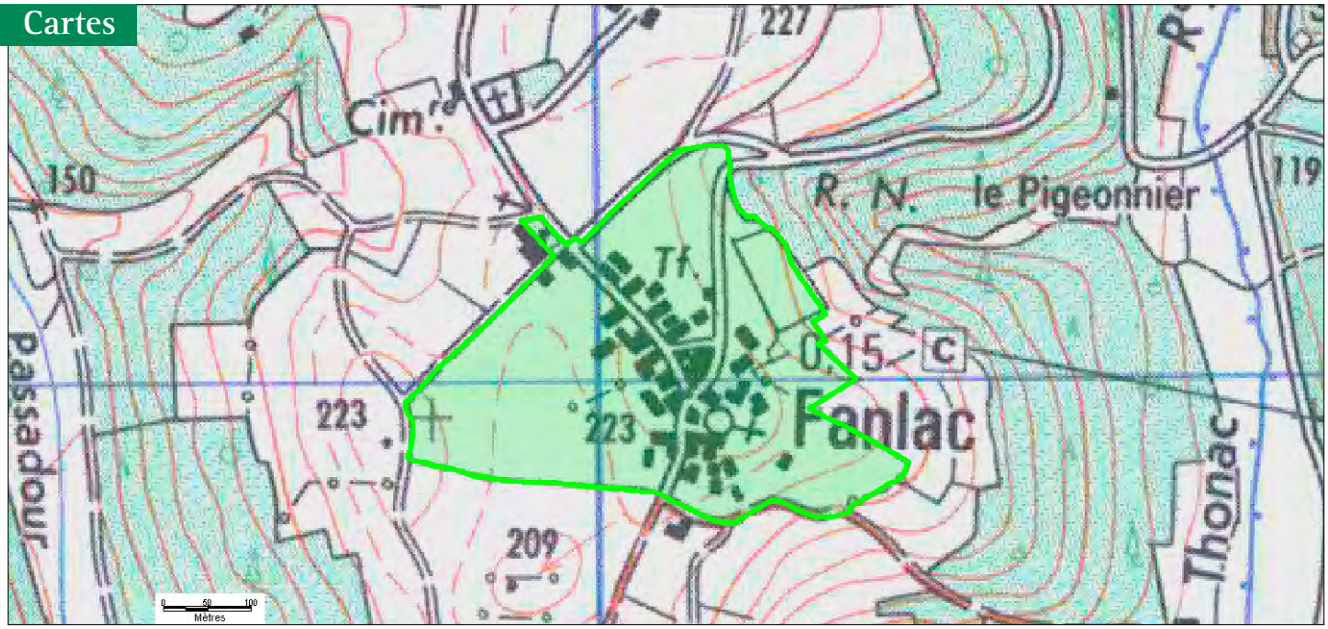

© IGN scan 25® 2007

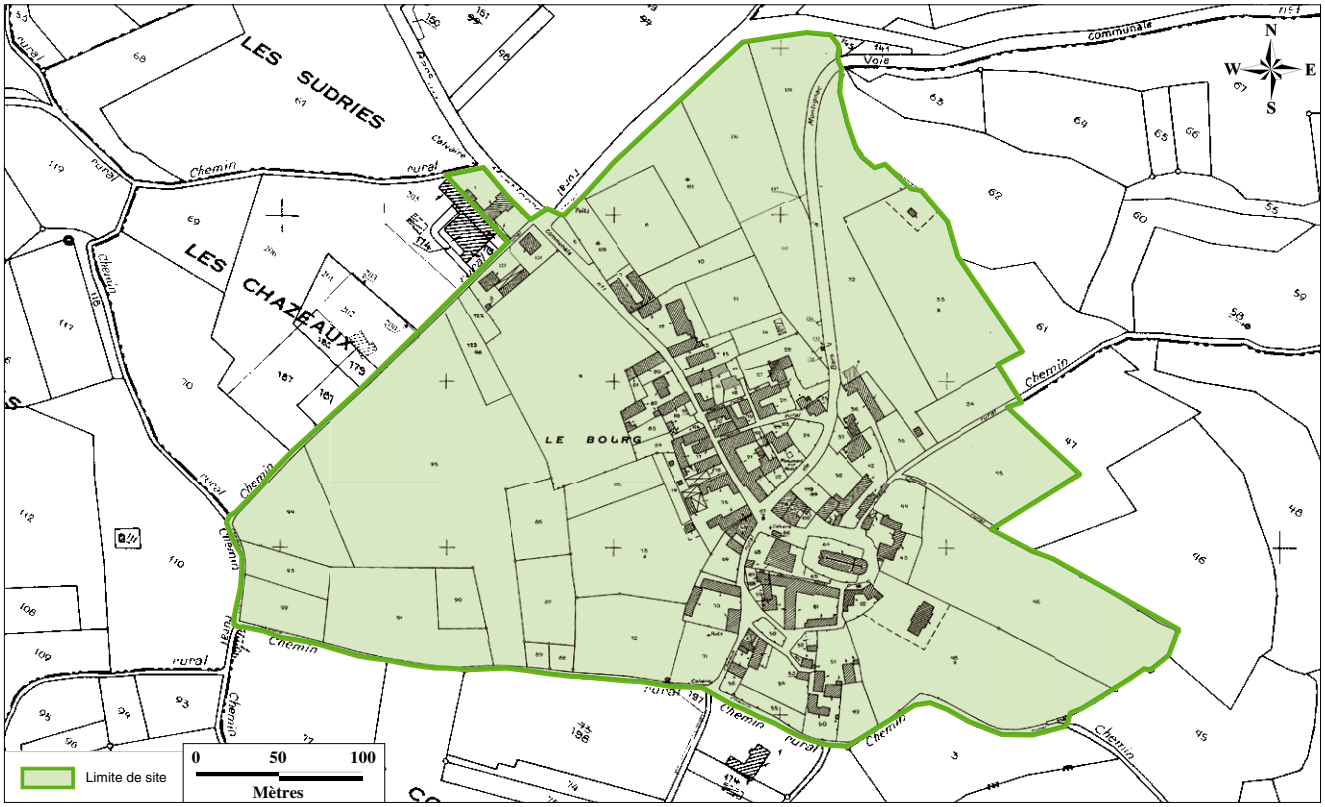

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Le Bourg - Fanlac

FICHE 67

Monuments historiques
MH I Eglise (5 novembre 1970)
MH I Croix sur la place du village, en face de l'église (5 janvier 1948)

Hameau de Boussieyral

Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

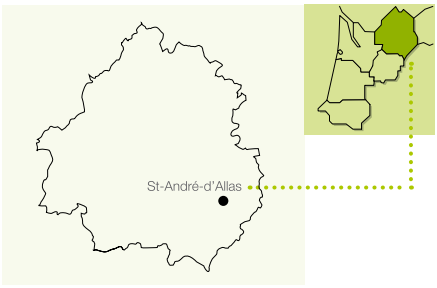

Commune(s)
St-André-d'Allas

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
8 décembre 1971 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
2 ha

Référence(s) SIG
SIN0000043

Motivation initiale de la protection

2007

Boussieyral est un hameau du Périgord Noir typique avec des toitures à forte pente et une couverture en lauze.
Ce hameau a été protégé suite à la demande des propriétaires, de l'association « Vieilles Maisons Françaises » et de la FNASSEM.
Ce hameau comprenait auparavant le château de Boussieyral qui fut la résidence des évêques de Sarlat.

Etat actuel du site

Ce hameau, perdu au milieu des bois, occupe le centre d'une petite clairière. Entouré de quelques prairies sur le bas et en contact direct avec la forêt de chênes et de charmes sur le haut, le hameau de Boussieyral s'insère parfaitement à son environnement.
L'arrivée sur le hameau offre une vue charmante sur le principal bâtiment du village.
Alors que la majeure partie du hameau a été restaurée, il reste quelques bâtiments à l'abandon, envahis par la végétation.
Les évolutions récentes ont vu entre autres, l'implantation d'une piscine dans le bas du village, l'introduction d'une végétation d'accompagnement exotique, des travaux de restauration du bâti et la création de nouvelles ouvertures pas toujours cohérentes par rapport au caractère du bâti ancien…

2007

2007

Enjeux et préconisations

La qualité du hameau est évidemment due à son architecture, mais son positionnement, son insertion dans la pente et notamment son caractère isolé au milieu des bois participent également à l'esprit du lieu.
Aussi semble-t-il important de conserver ce hameau en l'état et de se limiter à des travaux de restaurations et d'entretien des bâtiments existants et des ruines.
Le site pourrait être élargi et intégrer les parcelles de prairies qui font l'écrin du hameau.

Rédaction 2007

Cartes

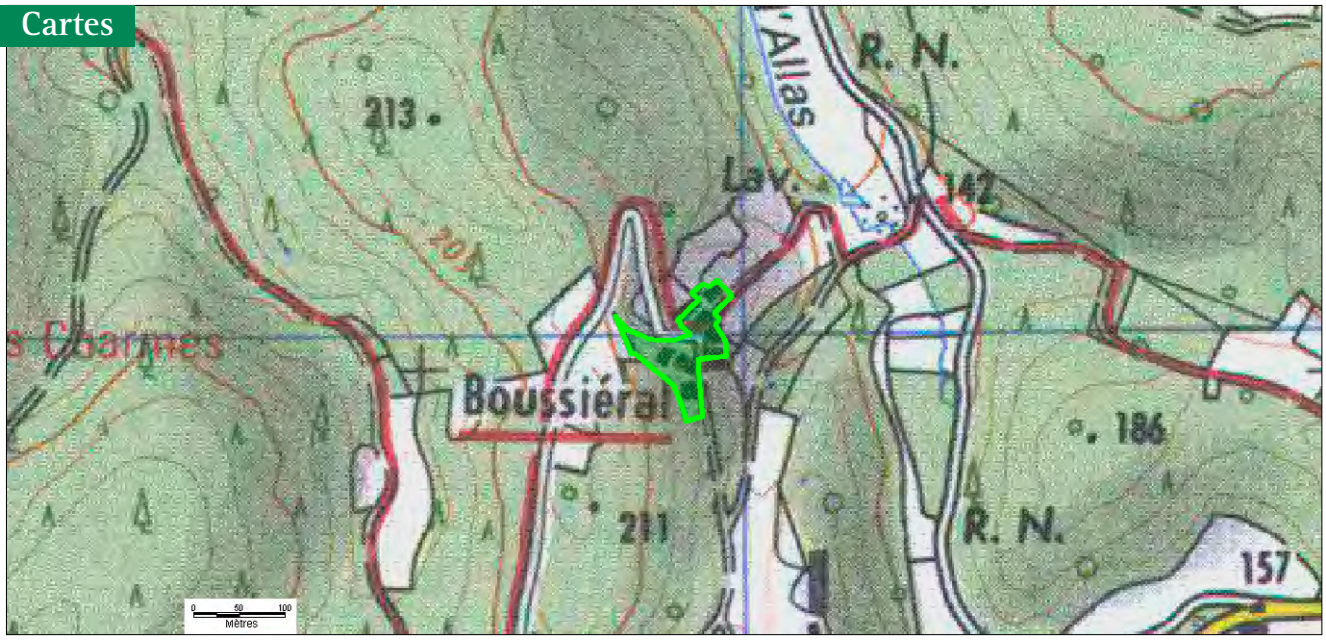

© IGN scan 25® 2007

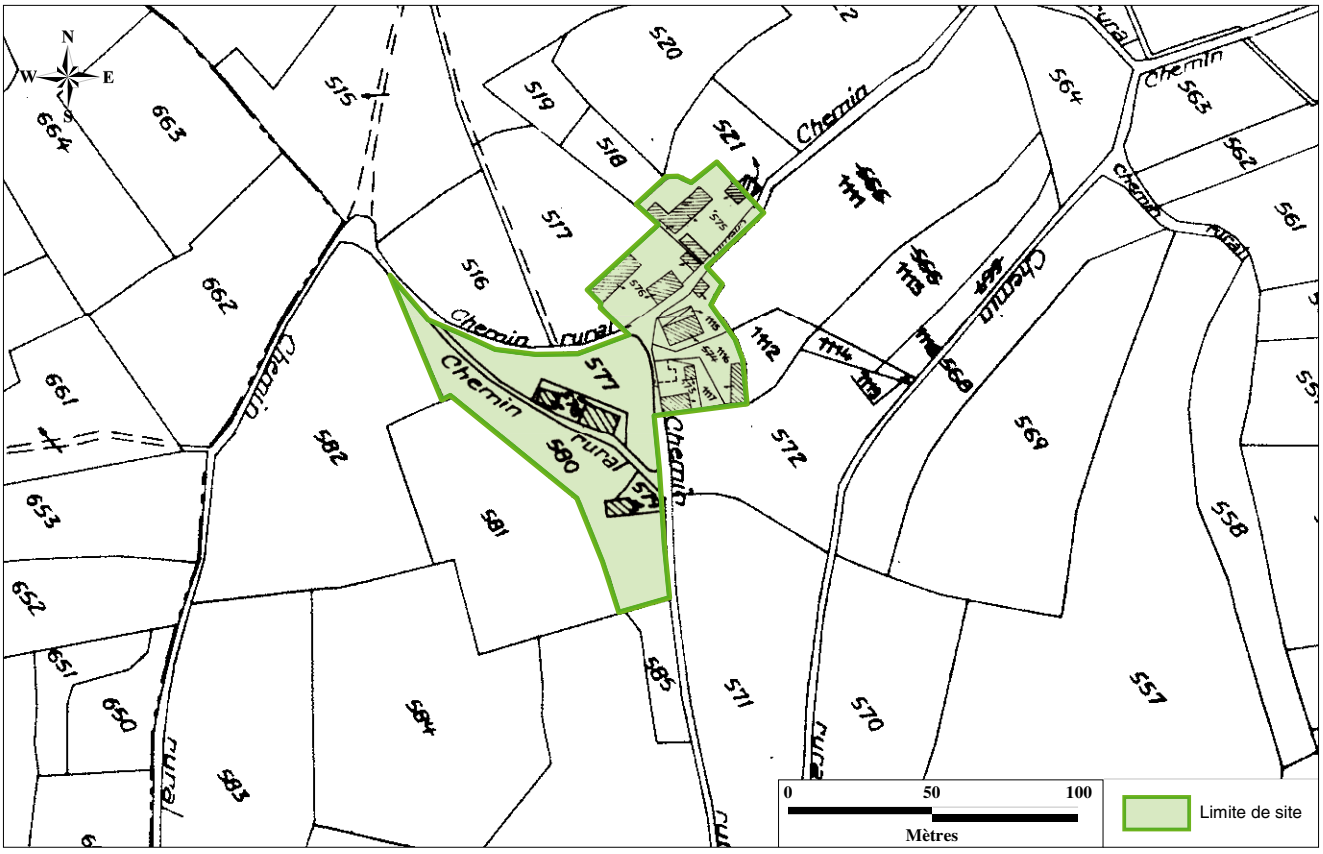

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Village de Miremont-Haut

Dordogne

FICHE 69

Village de Miremont-Haut

Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

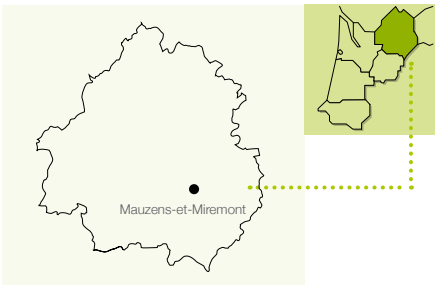

Commune(s)
Mauzens-et-Miremont

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
10 décembre 1971 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
21 ha

Référence(s) SIG
SIN0000052

Motivation initiale de la protection

2007

Miremont-Haut, situé à quelques kilomètres des Eyzies, dans une région particulièrement belle, se caractérise par sa position en hauteur, dominant la vallée du Manaurie et de son affluent que longe la départementale 32.
Délimité à l'est par la voie de chemin de fer et au sud par la route départementale 32, le site inscrit englobe le vieux village, les ruines du château de Miremont (XII^e^ et XIV^e^ siècles), le fond de vallée et les coteaux calcaires exposés au sud.
L'inspecteur régional des sites qui a proposé l'inscription mettait en avant le caractère pittoresque de ce site dû autant au village et au patrimoine archéologique qu'à la nature qui l'entoure.

Etat actuel du site

2007

Le site présente toujours les caractéristiques qui ont prévalu à sa protection. On peut toutefois noter que le fond de vallée occupé par des pavillons et des serres diverses présente une qualité paysagère bien inférieure à celle du haut du village.
Le village est entouré de zones naturelles qui se développent sur des sols calcaires peu épais. On y rencontre une végétation de milieux secs. Les pelouses ont tendance à s'enfricher et le milieu naturel à se fermer.
En ce qui concerne le village et les ruines du château, on en jouit essentiellement à partir du coteau situé en face qui offre une vue d'ensemble sur ce village perché et en arrivant des Eyzies à partir de la route départementale 47.

2007

2007

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Les préconisations consistent à éviter la fermeture des pelouses calcaires et prairies qui accompagnent le village (disparition des terrasses…), à requalifier le fond de vallée, à éviter la prolifération de mobil-homes isolés (actuellement en-dehors du site).

Un périmètre de protection modifié au titre des monuments historiques pourrait être étudié. Il est à noter par ailleurs, que ce site marque en quelque sorte l'entrée dans les paysages de la vallée de la Vézère dont la RD 47 constitue un des accès majeurs.

Rédaction 2007

Cartes

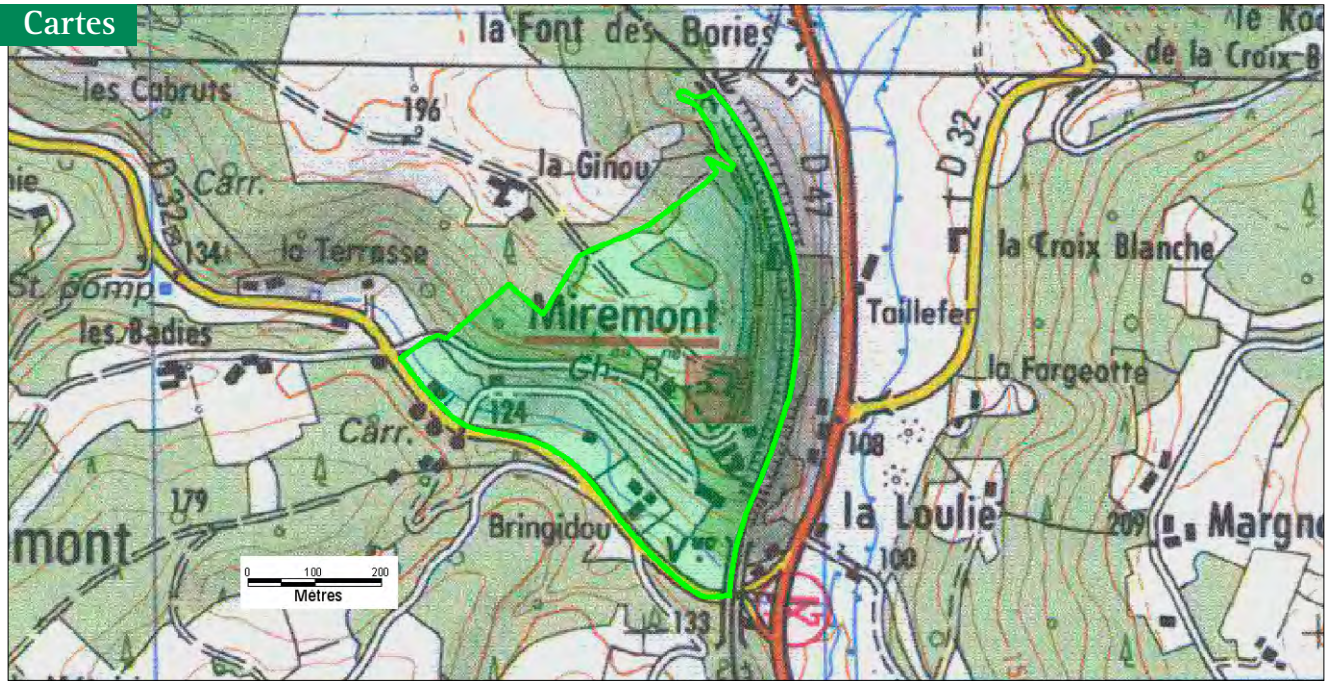

© IGN scan 25® 2007

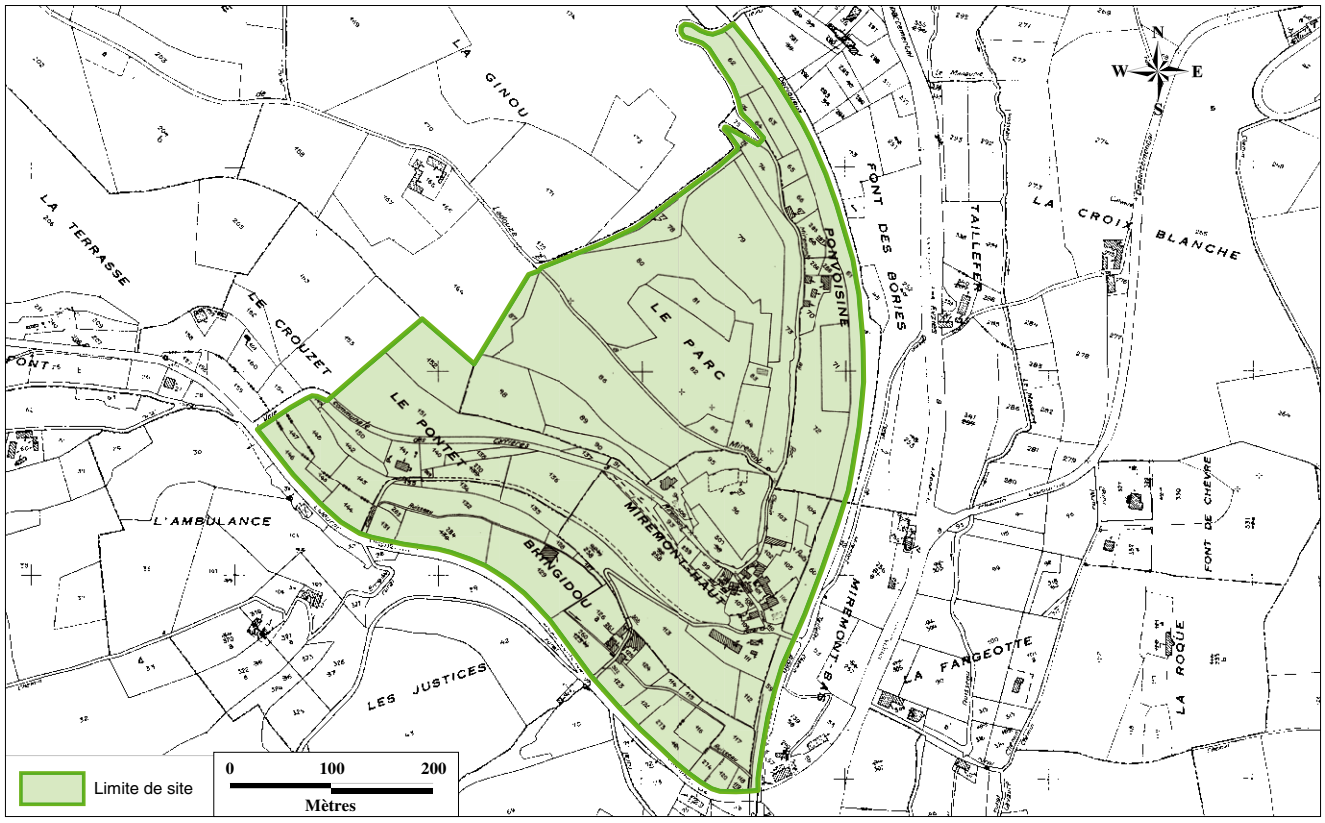

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques

MH I Ruines du château de Miremont (18 mai 1971)

Place du marché Bastide
Villefranche-du-Périgord

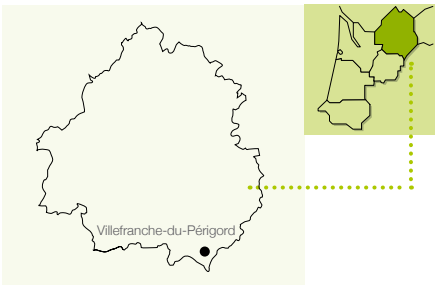

● **Sites inscrits**

NB : Le Site inscrit de la Place du marché (30/12/71) est recouvert par le Site inscrit de la Bastide

Commune(s)
Villefranche-du-Périgord

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de la protection
Site de la place du marché protégé au titre des sites le 30 décembre 1971
Site de la bastide protégé au titre des sites le 5 mai 1986

Superficie(s)
1 ha / 8 ha

Référence(s) SIG
SIN0000468 / SIN0000421

Motivation initiale de la protection

« Village ancien, très pittoresque dont la protection totale aurait dû être assurée depuis longtemps. Il est aujourd'hui trop tard pour tout protéger et aussi doit-on se limiter à l'ancienne place au marché avec des maisons à cornières et une vieille halle. » Avis de l'inspecteur Régional des sites pour la protection de la place.
Finalement, quelques années plus tard, la motivation est formulée différemment et s'intéresse à la forme urbaine. « S'il est une bastide qui présente tous les caractères typologiques de ce processus d'urbanisme, c'est bien Villefranche du Périgord.... Le plan est exemplaire.... Sur le plan architectural, la bastide conserve de nombreux témoignages de la construction d'origine, ...»
Il est intéressant de mesurer l'évolution de la motivation. Au moment de la protection de la place, la motivation porte encore sur « le motif bâti » au caractère pittoresque, alors que 17 ans plus tard, c'est l'ensemble des composantes urbaines et architecturales et « l'authenticité » des lieux qui sont mis en avant et proposés à la protection avec un avis favorable du conseil municipal.

Etat actuel du site

Environnement du site :
La densité de bastides dans ce territoire entre Dordogne et Lot-et-Garonne pourrait laisser penser à un certaine répétitivité. Malgré un plan de composition urbaine identique, chaque bastide est différente. Le modèle se décline sur des topographies variées et dans un environnement particulier.
A Villefranche, l'environnement est constitué de petites collines assez rondes et boisées, qui forme un écrin. Deux vallons bordent le site, le vallon nord est peu marqué, tandis qu'au sud, la vallée du ruisseau du Tourtillou est plus large et tient à distance les pieds de collines, ce qui donne des vues plus étendues et une meilleure lisibilité de la silhouette de la bastide. L'environnement du site comprend également les extensions urbaines, les faubourgs anciens et les quartiers plus récents, comme la maison de retraite dans le vallon au nord. L'entrée ouest n'est pas mise en valeur, la découverte de la bastide commence par de grandes surfaces de stationnement à fort caractère routier. Il est plus engageant de s'arrêter à Monpazier qu'à Villefranche, et pourtant la bastide mérite d'être connue et visitée.

Description du site :
En complément de l'environnement décrit plus haut, une des particularités de Villefranche tient à la topographie. Le site d'implantation est un relief étroit et étiré sur lequel a été décliné le plan de composition urbaine. La bastide comprend quatre rues principales est/ouest longues d'environ 450m et cinq transversales nord/sud longues de 100m environ. La place de la halle est implantée en partie haute du relief mais pas au milieu de la bastide. La position topographique de la halle est soulignée par la présence d'un mur de soutènement important, en bordure sud, avec un traitement architectural de qualité, incluant dans l'épaisseur du soutènement deux escaliers.
A l'intérieur de la bastide, compte-tenu de la longueur des rues est/ouest, le regard saisit surtout l'alignement bâti, tandis qu'en fond de perspective de ces rues transversales, le regard trouve la campagne, surtout côté sud. Le tissu urbain paraît assez composite, mais cette diversité contribue au charme de l'ensemble : si les murs en pierre apparente sont dominants, il reste des façades enduites.
La partie sud de la bastide est construite sur un versant dont la pente s'accélère progressivement, ce qui se traduit par d'importants murs de soutènements, en rive nord de la rue du Midi, et surtout en rive sud. De ce côté là, le plan de composition comprend les parcelles de jardins dont certaines ont été construites avec le temps. Mais dans l'ensemble, il reste beaucoup de terrains « vides ». En témoignent les portails d'accès à ces jardins, encadrés de piliers en pierre. Cette première rangée de jardins est incluse dans le périmètre protégé. En contre-bas, sous le chemin rural, le versant retrouve sa pente naturelle, les parcelles sont en prairie ou en vergers. Cette accroche visuelle possible depuis la rue du Midi, sur une campagne champêtre est très valorisante dans la découverte de la bastide, elle permet de situer la bastide

dans son environnement et de n'en saisir qu'un paysage « intemporel », sans les extensions les plus récentes.
La délimitation à l'extrémité est n'est pas évidente. Est incluse la place du foirail avec le monument aux morts mais le traitement du carrefour routier disqualifie cet appendice. Les îlots voisins au sud, sont exclus alors qu'ils donnent sur un petit jardin et accompagnent la pente.

Etat actuel du site :
L'impression générale est d'un site en bon état de conservation. Il y a peu de traitement des espaces publics. Ce n'est pas forcément un problème. Le caractère rural des bastides n'a pas besoin d'un travail de sol élaboré , néanmoins la réduction des surfaces routières pourraient être réfléchies à certains endroits.

Enjeux et préconisations

Surveiller l'évolution des jardins en contrebas de la rue du midi, également l'évolution du flanc sud :
- pour les jardins en site, proposer des préconisations dans le cadre d'un cahier de gestion pour éviter des fermetures par des haies de conifères ou l'emploi de végétaux à caractère exotique ou banalisant ;
- pour le flancs sud, en contre-bas, même enjeu de transparence.

Surveiller les murs de soutènement ; c'est une des caractéristiques de cette bastide.

Concernant les espaces publics, éviter les aménagements au coup par coup, et privilégier un plan d'ensemble ave une palette de matériaux et de végétaux.

Conclusion :
Villefranche est une jolie bastide dans un bel environnement champêtre. Le risque de ce type de patrimoine est la désertification des maisons du cœur de bastide sans jardin et le déplacement de la vie à l'extérieur. L'enjeu est de trouver les conditions d'évolution de ce patrimoine pour qu'il reste un patrimoine vivant et habité.

Rédaction 2008

Cartes

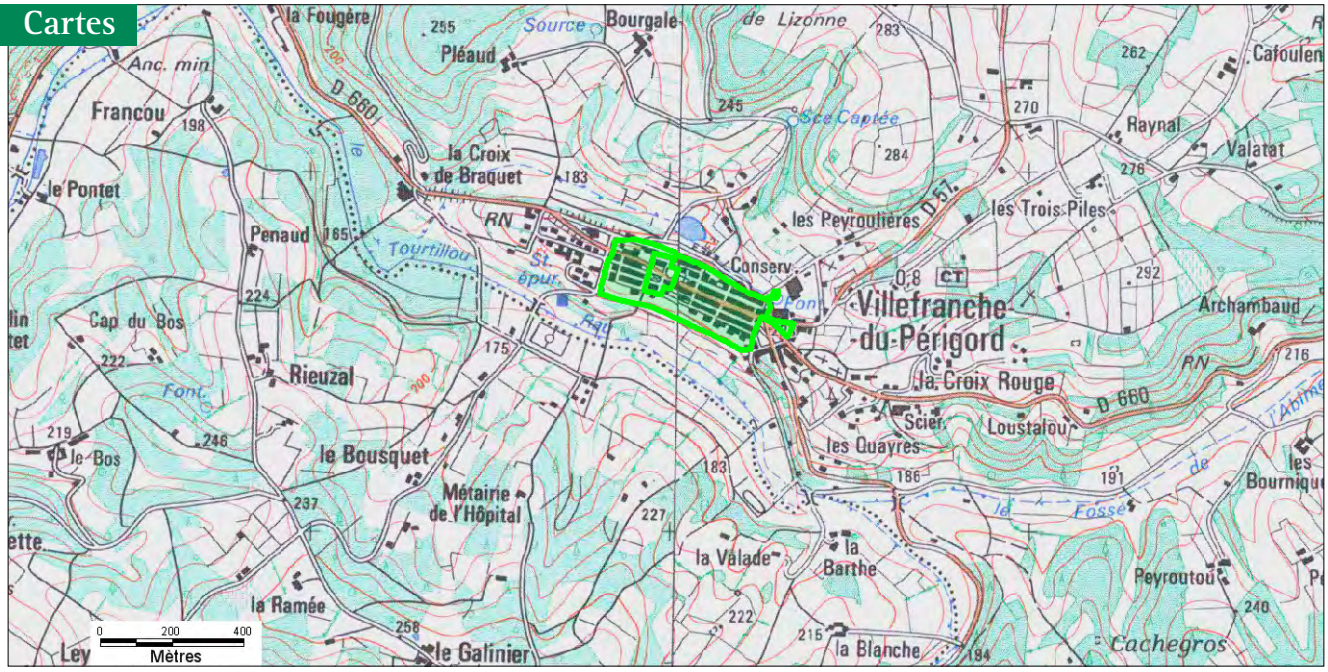

© IGN scan 25® 2007

2008

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Place du marché - Bastide - Villefranche-du-Périgord

FICHE 70

Entrée du bourg - Mensignac

Site inscrit

Commune(s)
Mensignac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
22 février 1972 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
2 ha

Référence(s) SIG
SIN0000092

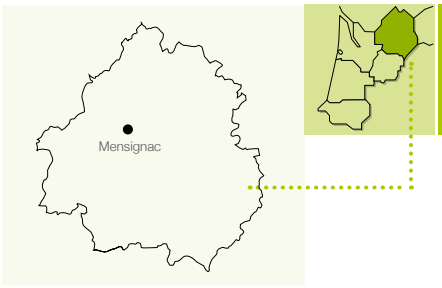

Motivation initiale de la protection

Mensignac, petit bourg urbain situé à quelques kilomètres à l'ouest de Périgueux, constitue un des sites inscrits du Périgord blanc mis en place dans les années 1970. Une politique d'inscription au titre des sites a été menée à cette époque et Mensignac constitue un des bourgs ayant bénéficié de cette protection.

En effet, la qualité des espaces verts de l'entrée du bourg et les efforts de remise en état du patrimoine bâti intéressant de la commune ont milité en 1972 pour la protection de l'entrée de Mensignac.

Etat actuel du site

Le site correspond à l'entrée Nord du bourg et comprend l'église, la mairie (château des Sanzillon), l'ancienne école, les ruelles qui mènent à l'école et les bâtiments qui dominent les champs situés à l'ouest du bourg.

Les jardins, les petites places et leurs arbres participent à la qualité du site. Les bâtiments qui longent la RN 710 présentent un intérêt architectural. Le quartier de l'école est également intéressant et pittoresque notamment grâce au lien avec les terrains agricoles alentours, qui lui confère encore aujourd'hui un caractère rural, champêtre.

Enjeux et préconisations

Outre l'entretien des espaces verts et des bâtiments, il semble important de préserver les cours, jardins et arbres isolés qui constituent des motifs importants de ce site. La limite ouest du site est en l'état nette et offre des vues intéressantes sur la maison bourgeoise et son parc. Les terrains agricoles qui bordent ce parc méritent de conserver leur vocation agricole pour l'intêret paysager qu'il confère à l'entrée du bourg.
Quant à l'entrée du bourg sur la RN 710, elle devrait être maintenue en l'état sur le côté nord de cette route afin d'éviter tout étirement de l'urbanisation, source de banalisation des entrées de bourg.
Ce côté-ci du bourg offre des possibilités de départ de sentiers de promenades sur la campagne environnante.

Rédaction 2008

Cartes

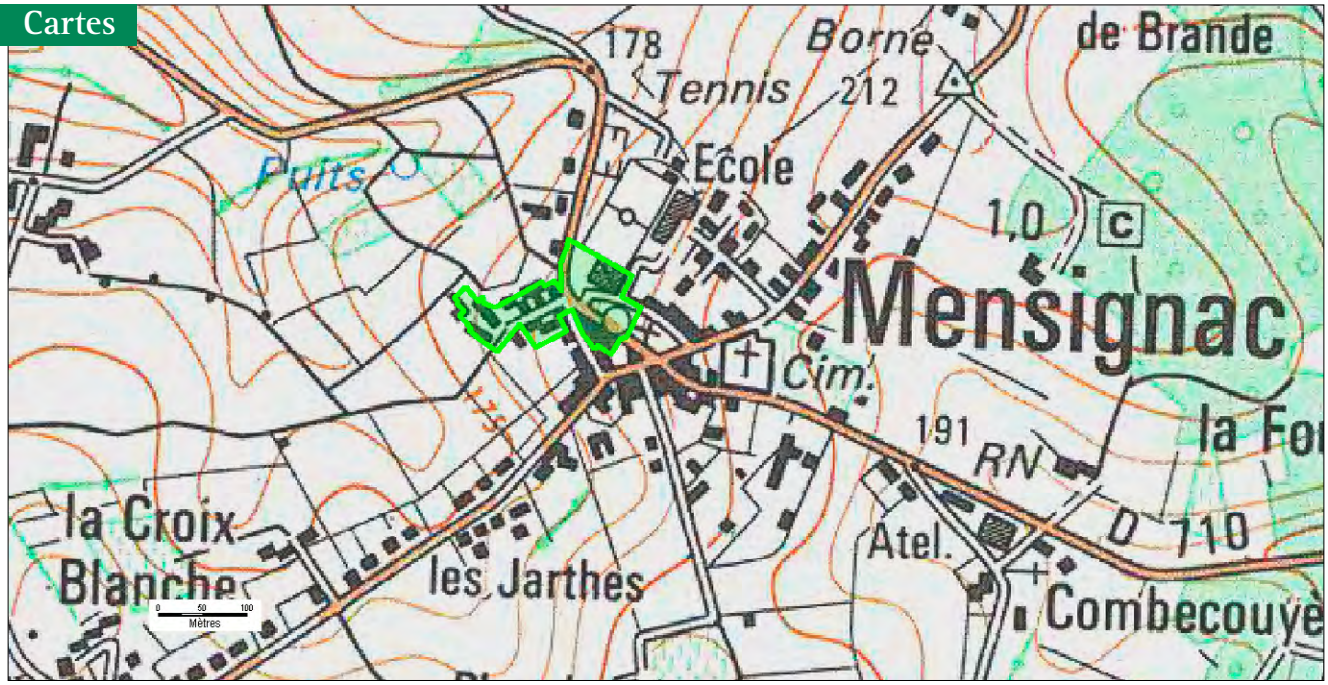

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Village - Montferrand-du-Périgord

Site inscrit

Commune(s)
Montferrand-du-Périgord

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
10 mars 1972 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
9 ha

Référence(s) SIG
SIN0000047

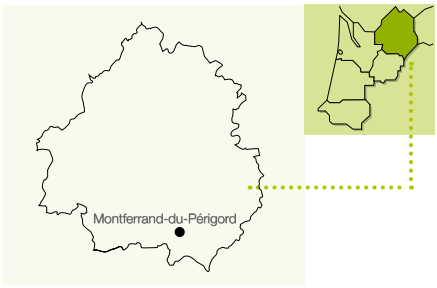

Motivation initiale de la protection

« Montferrand-du-Périgord est un pittoresque bourg de la Dordogne. Dans un cadre fait de verdure et de bois, le touriste découvre de vieilles maisons du XVI^e siècle, des monuments classés du XII^e et XV^e siècles. Cette bourgade, perchée sur un coteau, est un centre d'excursions, de gastronomie très apprécié des touristes et qu'il faut protéger au titre des sites au plus tôt. » D'après l'Inspecteur Régional des sites René Rougier. « Le bourg de Montferrand est caractérisé par une église romane dans le cimetière, des chateaux du XII^e siècle, des maisons du XVI^e siècle et une halle... » Texte issu du compte-rendu de la commission des sites du 20 avril 1971.

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le site du bourg de Montferrand-du-Périgord se trouve au sud-est de la ville de Bergerac. Il est implanté sur un versant sud de la vallée du ruisseau de la Couze. Depuis la route départementale, RD 26 qui longe la vallée, on aperçoit la silhouette altière du château fort et notamment le donjon central qui dégage sa haute silhouette de l'écrin de verdure. Depuis le haut du village, le regard porte sur les coteaux de la rive nord, avec un paysage agricole et forestier préservé. Au sud du village, la rue redevient une jolie route étroite encadrée de forts talus enherbés, et conduit, à environ 900 mètres au sud ouest à la chapelle Saint-Christophe qui daterait du XII^e siècle, entourée par l'enclos du cimetière. Elle est en-dehors du site. Il y a quelques vergers dans la vallée, à l'approche du village qui constituent une « entrée » dans le site intéressante (caractère domestique des plantations, échelle des arbres, etc…). Pas de maisons récentes en vue qui gâteraient le paysage pittoresque du village.

Description du site :
Le site de Montferrant comprend le village dans sa globalité ainsi que les pentes à l'ouest du bourg. C'est un « village rue » qui gravit la pente, s'étirant depuis le ruisseau de la Couze jusqu'au château situé en haut de relief. C'est un village riche en patrimoine bâti. On remarque de part et d'autre de la rue principale de belles demeures périgourdines aux façades Renaissance, avec des détails d'architecture savante ; plus au sud, en remontant la rue principale, se trouve la halle de Montferrant. Installée sur la

place de l'église Saint-Christophe, elle date du XVI^e siècle. Les dernières restaurations qui lui donnent son aspect actuel et son intégration aux bâtiments voisins dateraient de 1999.
A l'arrière de l'église se trouve une maison ancienne dont plusieurs traits architecturaux datent du XVI^e siècle : le portail avec son arc plein cintre, la porte avec l'arc de forme ovale, la fenêtre à meneaux surmontée d'un bandeau et d'un " fénestrou " (Mérimée).
L'église Saint-Christophe a été construite vers 1840 dans le village, remplaçant pour le culte l'église Saint-Christophe médiévale, isolée, située non loin du bourg au sud-ouest.
A dessus de l'église se trouve une maison construite ayant des attributs du XVII^e siècle, mais dispose de bases certainement antérieures.
Le château fort est situé à l'extrême sud du site en haut de pente. On lit encore très bien les remparts dont deux portes sont encore en état.
Le traitement des espaces publics est resté simple, ce qui participe au caractère rural du site, quelques pied de vignes grimpent sur les façades.

Etat actuel du site :
Les habitations bordant la rue principale qui déjà sont de belle qualité, sont en grande partie restaurées. Par contre, le bas du village est moins qualitatif, comprenant des bâtiments

plus récents, moins entretenus, aux abords peu soignés : les arrières de maisons ne sont pas visibles, adossés contre la colline.
Le GR 36 circule sur des chemins ruraux, il traverse le village en empruntant la rue principale.

Enjeux et préconisations

- Le bas du village pourrait bénéficier d'une amélioration de son aspect général, y compris jusqu'à la Couze
- Le périmètre du site inscrit pourrait être réinterrogé puisqu'il est entièrement recoupé par les protections des Monuments historiques, et alors étendu aux paysages ruraux alentours qui constituent l'écrin du village.

Conclusion :
Village intéressant dont les qualités tiennent d'une part à l'implantation sur un versant qui contribue au caractère pittoresque, d'autre part à l'architecture de plusieurs bâtiments qui bordent la rue principale. De plus, Montferrand est resté préservé d'extensions bâties anachroniques.

Rédaction 2008

Cartes

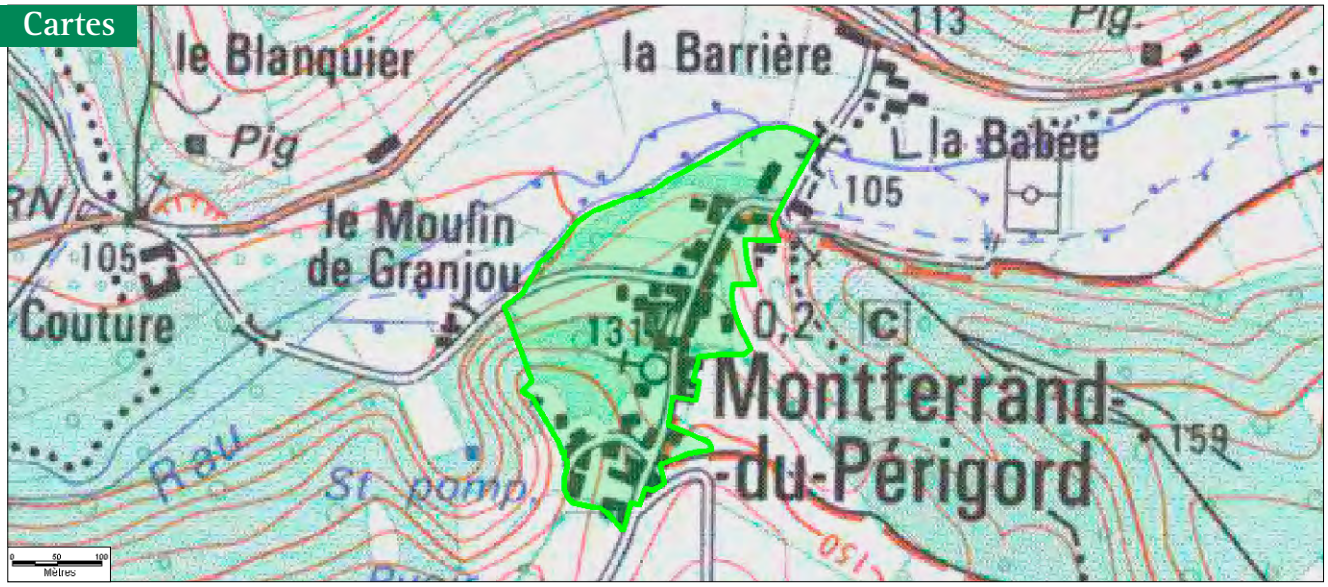

© IGN scan 25® 2007

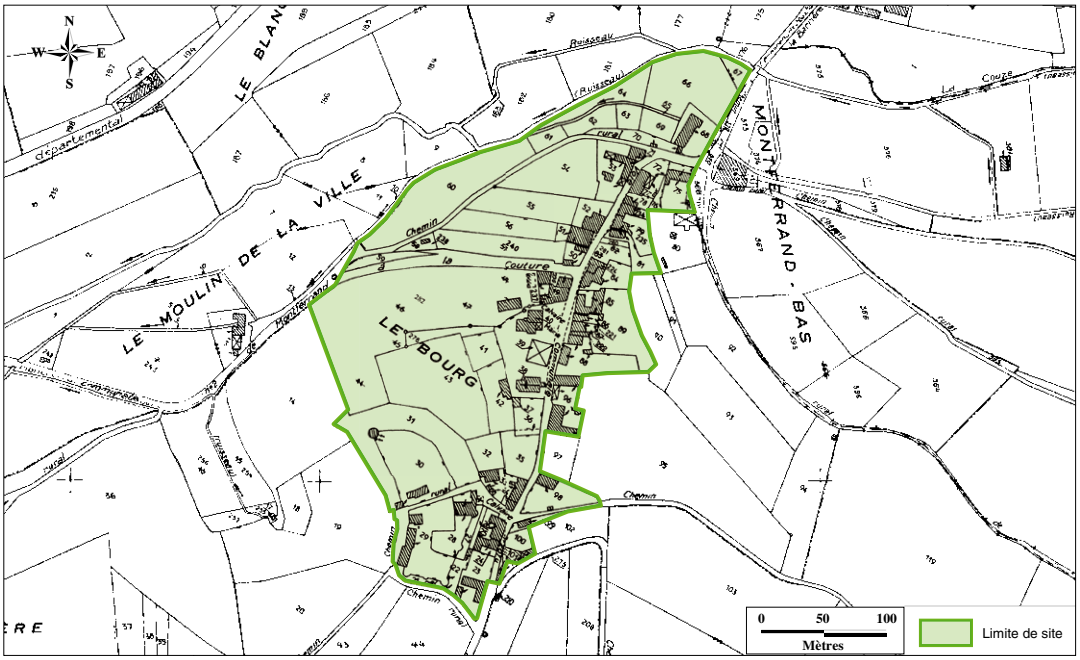

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH I Halle, MH I Maison du XVI[e], MH I Château de Montferrand

Bourg - Bourniquel

Site inscrit

Commune(s)
Bourniquel

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
30 juin 1972 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000061

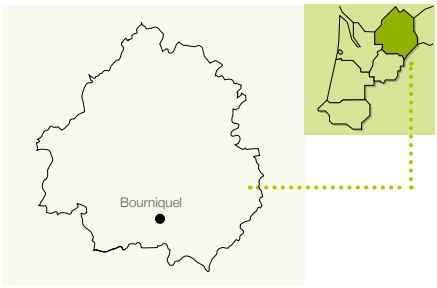

Motivation initiale de la protection

Protection d'un « bourg caractéristique du Périgord, serré autour d'une église romane » pour éviter que des « constructions modernes viennent gâcher à jamais cet héritage du passé ». Rapport de présentation du site en vue de son inscription.

Etat actuel du site

Environnement du site :
La commune de Bourniquel se situe à l'est de Bergerac, dans le Périgord noir. Le village est bi-polaire, c'est-à-dire qu'il se compose de deux zones bâties : l'une caractérisée par la présence de la mairie et de quelques maisons dispersées autour, dont certaines récentes, et l'autre, par la présence de l'église autour de laquelle se sont agglomérées plusieurs habitations. Les deux entités sont séparées par 200 mètres de voie rectiligne bordée par deux alignements d'arbres. Le site inscrit ne comprend que l'église et le plus proche bâti. Autour du site la campagne est préservée ; on retrouve d'importantes surfaces boisées, essentiellement de feuillus, des prairies pâturées et des parcelles cultivées. Le bourg de Bourniquel, situé sur une hauteur, offre des vues, à l'est et au nord. Il n'y a pas de nouvelles constructions autour du site inscrit, seules existent des maisons anciennes restaurées.

Description du site :
Le site prend en compte l'église du bourg de Bourniquel (église paroissiale Sainte-Madeleine) , l'enclos du cimetière, ainsi qu'une partie des maisons se trouvant aux abords. Il s'agit d'un édifice roman, datant du XII^{e} siècle avec des extensions du XVIII^{e} siècle et du XIX^{e} siècle. Elle présente un volume simple, avec un clocher peigne en façade occidentale, un porche d'entrée accolé à la façade sud, et un chevet semi-circulaire. Elle est couverte en tuiles canal. L'église n'est pas protégée au titre des Monuments historiques. Le cimetière est accolé à l'église au sud et en contre-haut de celle-ci. Le cimetière comprend deux enclos, limités par un mur en pierre. Le premier enclos correspond à l'enclos originel, le second à une extension à l'est. On communique de l'un à l'autre grâce à quelques marches. Une croix monumentale est érigée sur un socle au centre du premier enclos, les espaces entre les tombes sont enherbés ce qui confère au lieu un air moins sévère. Deux escaliers en pierre très étroits et encaissés descendent le long de l'église. L'un, à l'est, est bouché, l'autre à l'ouest donne sur un chemin rural grâce à un portillon. Un joli pré en triangle prolonge à l'est ces deux enclos. Le monument aux morts est adossé au mur de clôture de l'extension. Les maisons autour de l'église sont toutes restaurées, l'une est le presbytère.
Un espace public dont le caractère routier domine marque le site au sud : le goudron s'étend jusqu'au pied des murs d'enclos et les deux jardinières en béton ne suffisent pas à adoucir la première impression. Cette sur-largeur routière est complétée, au sud par une zone de stationnement qui correspond à une excavation de talus. Ce décaissement abrite un transformateur, un panneau d'information en bois et une table de pique-nique.

Etat actuel du site :

Le site est entretenu et de qualité. Les maisons dans le site et aux abords proches sont restaurées et entretenues. Il en est de même pour l'église. La limite sud du cimetière, qui borde la route principale, est marquée par le caractère routier des aménagements évoqués précédemment, aménagements en décalage avec l'esprit des lieux.

Enjeux et préconisations

Une amélioration de la qualité de l'espace public au sud des enclos pourrait consister à remettre une partie des surfaces en herbe, à réduire l'emprise du goudron à la juste largeur de la route…

Rédaction 2008

Cartes

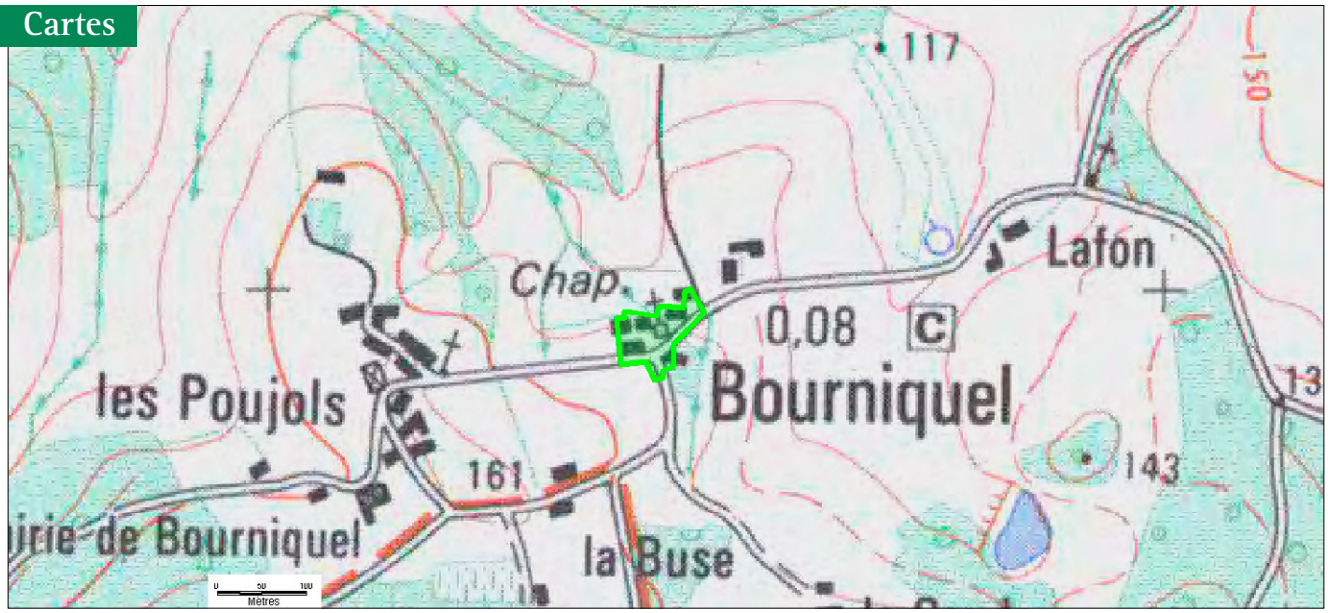

© IGN scan 25® 2007

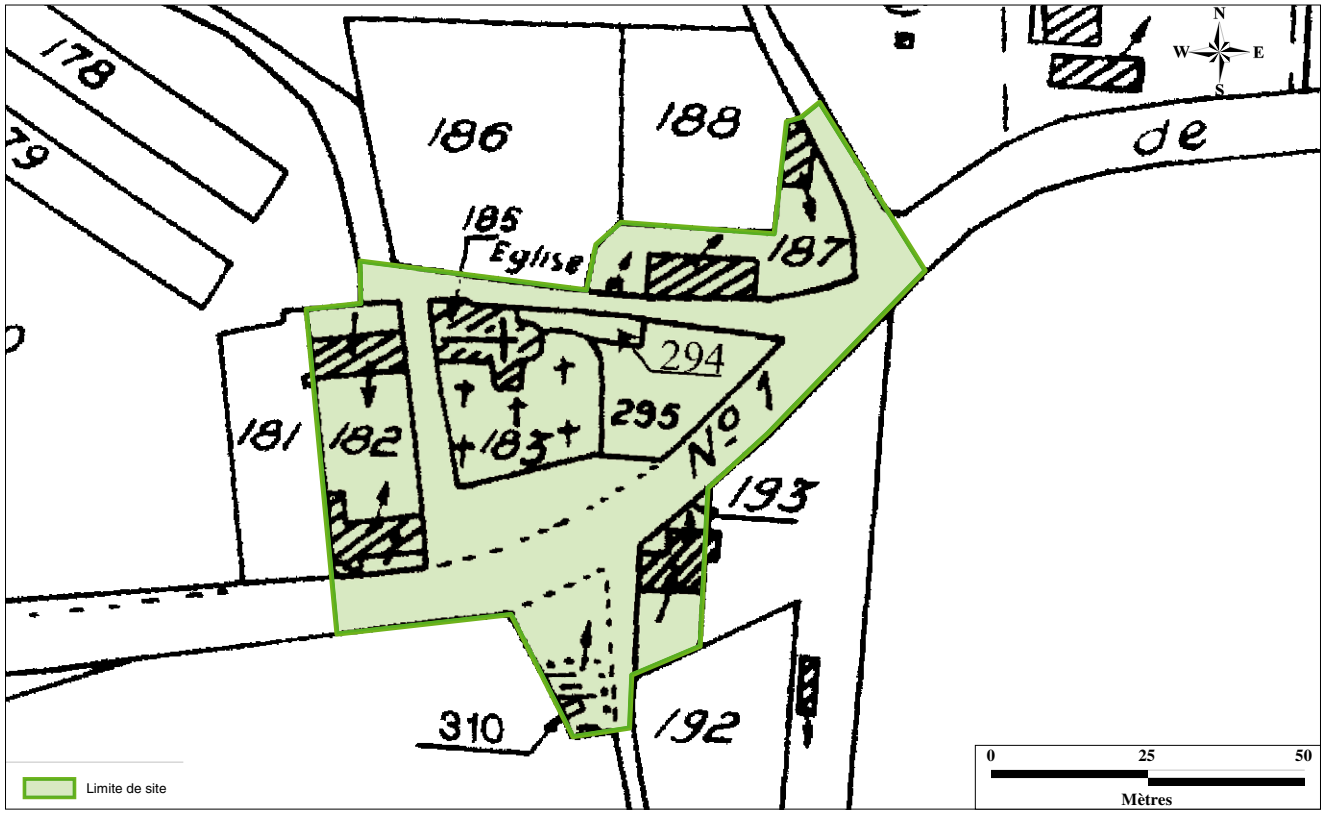

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Rive gauche de l'Isle et camp de César

Site inscrit

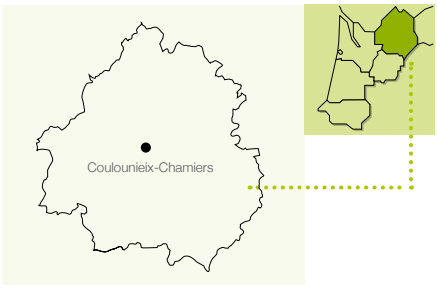

Commune(s)
Coulounieix-Chamiers

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt historique

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
22 septembre 1972 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
132 ha

Référence(s) SIG
SIN0000066

Motivation initiale de la protection

Voici ce que l'on écrivait sur le site de la Rive gauche de L'Isle et du Camp César en 1972 pour motiver sa protection :

« Il s'agit d'un site naturel qui domine la ville de Périgueux, constitué par des prairies et des bois magnifiques. Les collines qui surplombent Périgueux, forment un encadrement de nature d'une très grande qualité qui s'aperçoit de nombreux points sensibles de l'agglomération urbaine. Toute construction massive visible de la ville serait une atteinte au bien commun de la population de l'agglomération.
C'est aussi un site historique et archéologique à préserver.
La protection par inscription permettra d'imposer des servitudes spéciales d'aspect et aussi de sauver des espaces verts qui seront conservés et aménagés au profit des habitants qui ne disposent en ville que de quelques jardins et allées. »

Ce secteur était par ailleurs convoité pour des projets d'urbanisation et l'inscription avait pour objectif de limiter et d'encadrer ces projets.

Rappelons que l'intérêt historique et archéologique du Camp de César a prévalu fortement à l'inscription de ce site : il comprend en effet un oppidum, témoignage capital sur la période de troubles qui a précédé la pacification de la cité des Pétrocores, après les premières campagnes d'Agrippa en 38 avant J-C. Le site présentait un rempart et des vestiges d'habitat qu'il convenait de protéger fortement de toute destruction.

Etat actuel du site

Tous les objectifs de la protection n'ont pu être tenus puisque les projets d'urbanisation se sont malgré tout concrétisés, entraînant notamment des dégradations du rempart antique.

En revanche, le caractère boisé des coteaux offert par le site au regard des habitants de Périgueux a été conservé et l'écrin naturel boisé entourant l'agglomération préservé au niveau de ce site inscrit.

Bois et prairies continuent de constituer les paysages du site, mais l'analyse des photos de 1972 montre que la forêt a largement progressé et occupe une place bien plus importante actuellement dans le site. Il est vrai cependant que le caractère naturel est perdu dans certains secteurs ouverts à une urbanisation plus ou moins récente. On rencontre sur le site un charmant vallon qui rejoint l'Isle et offre un dépaysement complet à proximité même de l'agglomération.

L'Isle et les falaises qui la bordent ont conservé tout leur intérêt pittoresque et paysager.

Enjeux et préconisations

La préservation des vestiges archéologiques et de l'écrin boisé que constitue le site pour l'agglomération restent les deux enjeux primordiaux de ce site inscrit.
Le caractère naturel et préservé du vallon qui relie Soucheix à L'Isle représente également un enjeu fort, à la fois dans l'intérêt du site et de celui plus global des paysages de l'agglomération de Périgueux.

Rédaction 2006

Cartes

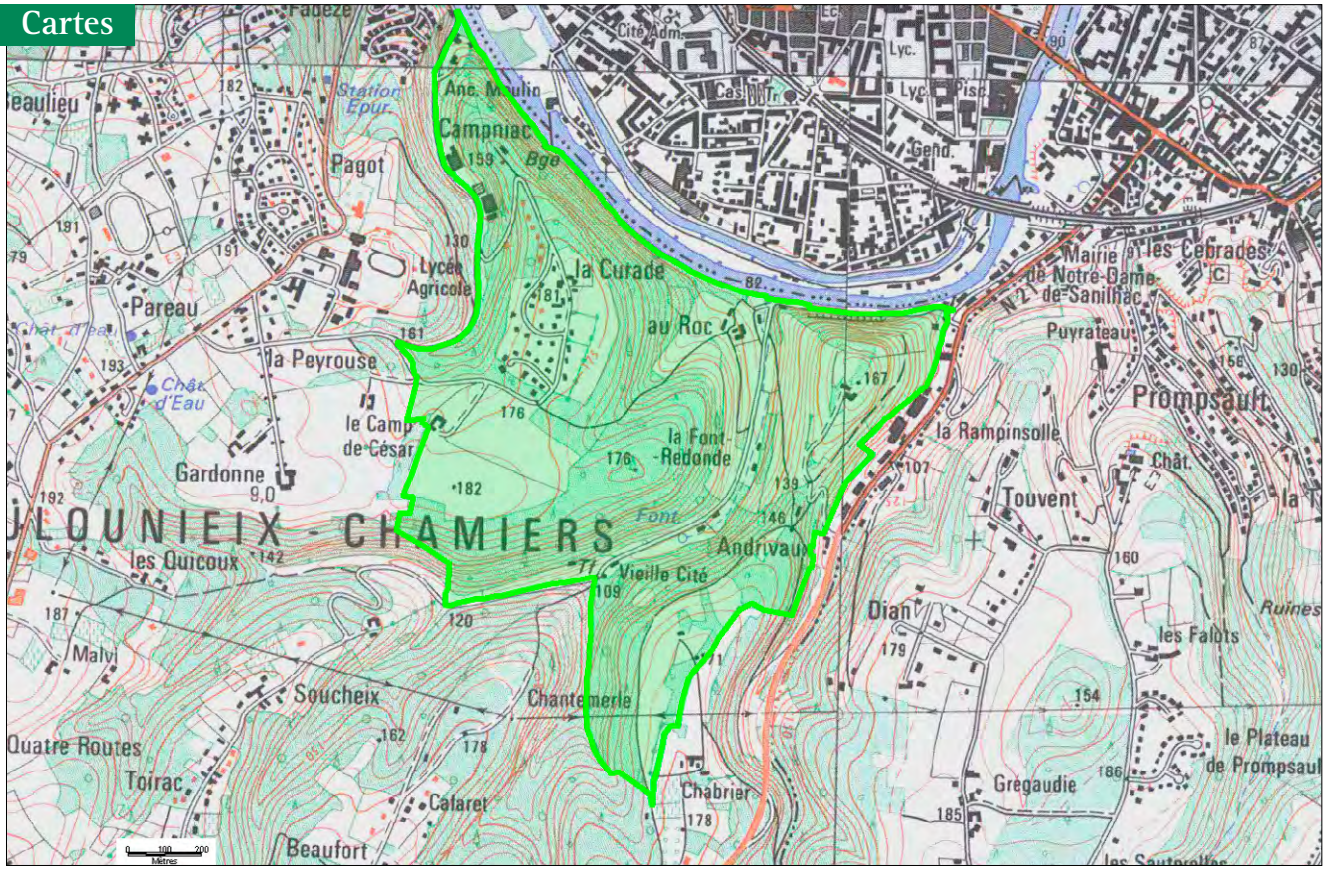

© IGN scan 25® 2007

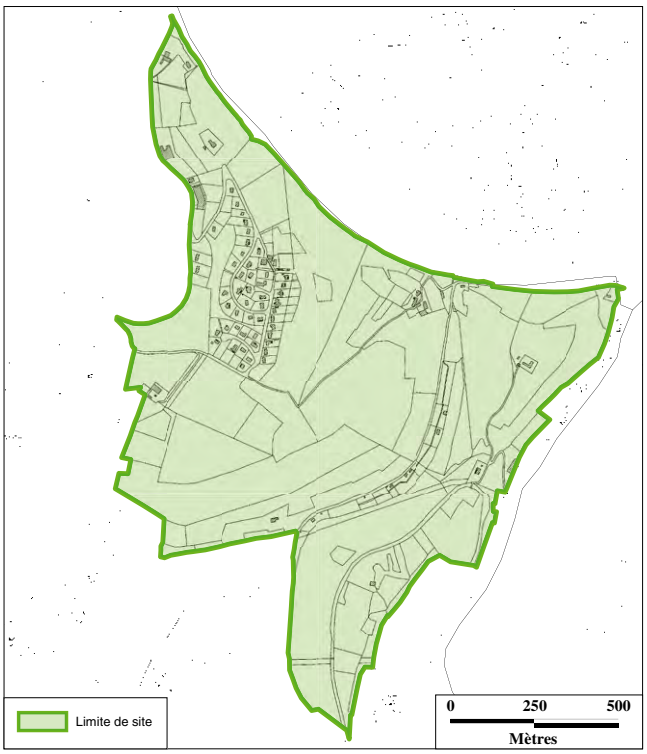

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH C Maladrerie ou maison des Anglais (6 juillet 1907)

Château de Grateloup et ses abords

● Site inscrit

! Site désinscrit par Décret n° ???
en raison de la couverture
par une autre mesure de protection
de niveau au moins équivalent

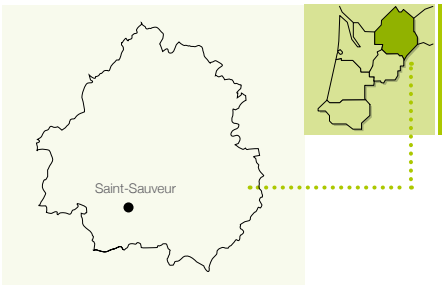

Dordogne

FICHE 75

Château de Grateloup et ses abords

Commune(s)
Saint-Sauveur

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
24 janvier 1973 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
12 ha

Référence(s) SIG
SIN0000073

Motivation initiale de la protection

D'après une note présente dans le rapport : « La maison, telle qu'elle se présente, est une grande demeure des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, mais certaines parties plus anciennes (porche fortifié, vieux mur d'enceinte) font penser que l'origine de Grateloup est antérieure à ces époques. Située à flanc de colline, elle jouit d'une vue très étendue sur le cours du Caudeau, vers l'intersection des routes de Bergerac à Périgueux par Vergt et par Campsegret, ainsi que sur les coteaux boisés qui dominent les vallons empruntés par ces routes. [...]. Au XVII^e^ siècle, Grateloup appartenait à la famille Devilles, qui est passé par mariage, aux Gontier de Biron. Maine de Biran y séjourna fréquemment, il s'y reposait [...] d'une vie politique absorbante et y trouvait le calme propice à ses méditations et à la rédaction de ses écrits philosophiques. Il évoque dans son « Journal Intime » ses promenades dans l'allée de platanes qu'il avait lui-même fait planter, la charmille qui est au fond du jardin en terrasse, les bois environnants – Grateloup lui servit de refuge pendant la Terreur, d'asile durant les Cent jours. Depuis la mort de Maine de Biran, en 1824 et son inhumation à l'ombre de l'Eglise de Saint Sauveur, Grateloup n'a jamais cessé d'appartenir et appartient toujours aux descendants directs du philosophe ».

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le château de Grateloup est implanté à flanc d'un coteau boisé exposé nord. Il domine la vallée du Caudeau. Le haut du relief est occupé par des vignes (Pécharmant). Au sud du château, se trouve la propriété le Pigné, certainement une ancienne dépendance.
L'environnement du site a été bouleversé par la construction d'une voie de contournement qui passe non loin de la limite ouest du site. Cette voie qui franchit le coteau se traduit par d'importants terrassements et de gros bouleversements de terrains.

Etat actuel et Description du site :
L'élément remarquable bien perçu est l'allée de platanes au tracé courbe qui conduit à travers la pente vers le château. Ce sont de beaux sujets, assez élevés mais les troncs ne sont pas très larges, ce qui peut faire douter qu'ils aient été plantés à la demande de Maine de Biran lui-même... L'observation de la photographie aérienne montre un maillage de structures végétales formant enclos, alentour du château. Comparés au tracé parcellaire du cadastre napoléonien, ces enclos correspondent assez bien aux anciens tracés, excepté à l'ouest. De ce côté là, la limite des enclos représentés sur

le cadastre ancien s'appuie sur la limite communale et donc sur la limite du site actuel. Les structures végétales assez épaisses visibles en vue aérienne sont orientées nord-est/sud-ouest et s'éloignent des limites parcellaires. A noter que sur le cadastre ancien, le château forme un carré complet. Actuellement, l'aile sud n'existe plus, pas plus que sur le cadastre du temps de la protection.

Enjeux et préconisations

Le site a une valeur historique liée à la figure du philosophe, mais il serait intéressant de découvrir s'il y a d'autres éléments signifiants.
Si le site reste de qualité malgré les bouleversements en bordure ouest, étendre le site au sud jusqu'à la route pour englober le Pigné et les vignes. Ces parcelles forment l'avant-scène du site, il est important d'en maîtriser l'évolution.

Conclusion :
La figure du philosophe, la situation topographique à flanc de coteau, l'environnement de bois et de vignes tendent à faire de ce lieu un site remarquable. Mais il faut vérifier ce qu'il en est advenu depuis les travaux routiers importants situés à proximité…

Rédaction 2006

Cartes

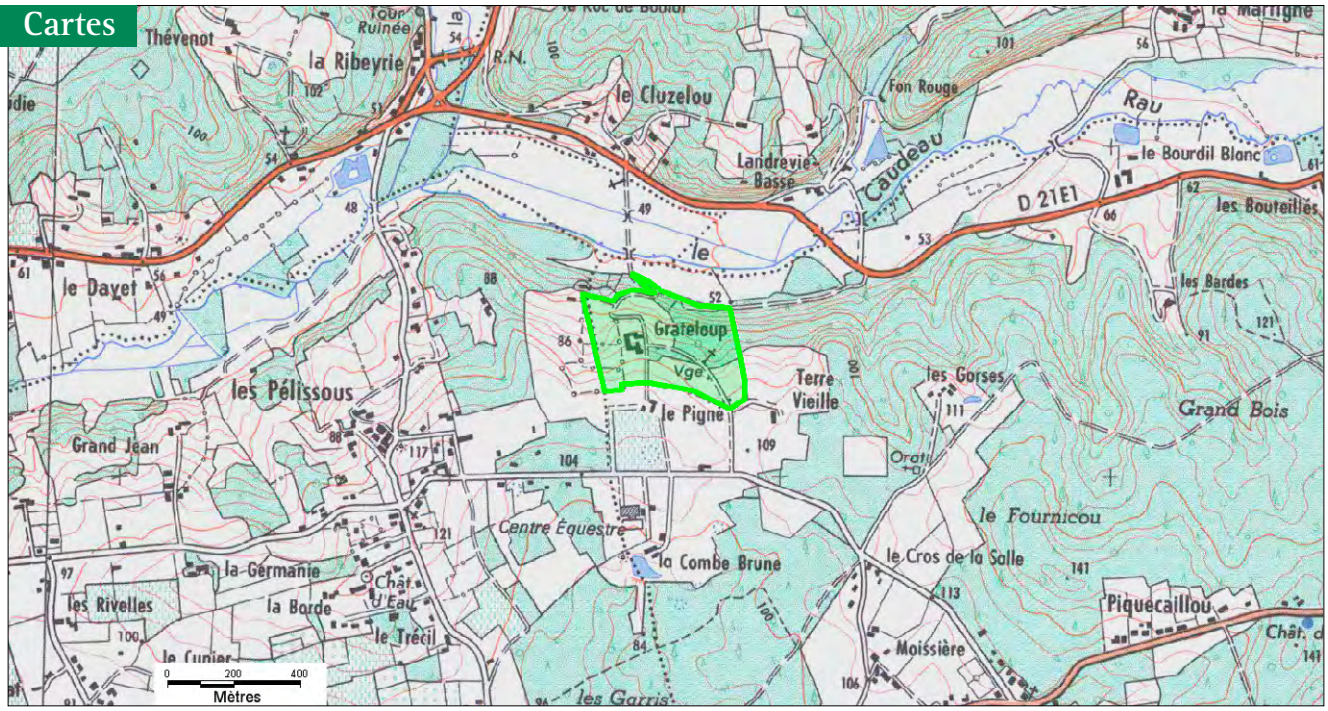

© IGN scan 25® 2007

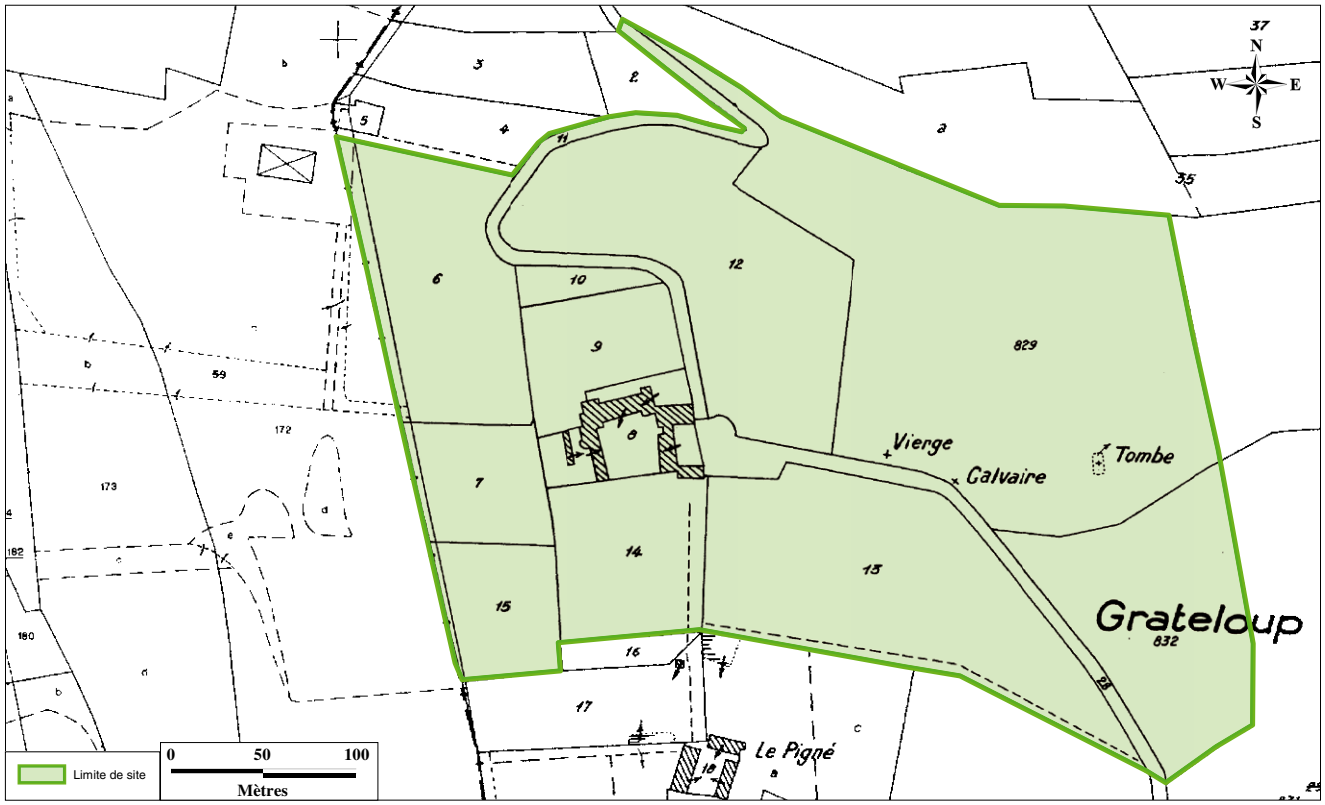

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH I château de Grateloup

Bourg et ruines du château

Badefols-sur-Dordogne

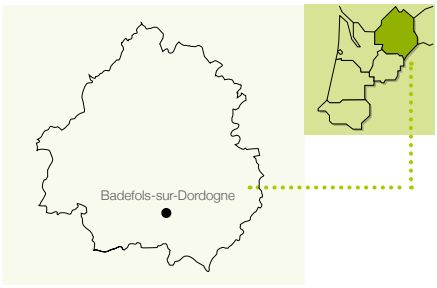

Site inscrit

Commune(s)
Badefols-sur-Dordogne

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
20 septembre 1973 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
4 ha

Référence(s) SIG
SIN0000057

Motivation initiale de la protection

« Site caractéristique du Périgord et de la vallée de la Dordogne qui permettra de sauvegarder un délicieux bourg parfaitement inscrit au pied du château, dont les ruines ont été dégagées. Jusqu'à ce jour aucune atteinte grave n'a été portée à ce site mais des projets de constructions modernes risqueraient de modifier à jamais un site situé sur la rive gauche de la Dordogne, sur laquelle maintenant nous devons porter notre effort » (rapport de l'inspecteur régional des sites, 1973).

Etat actuel du site

Le site englobe la partie du bourg située au pied du coteau supportant le château, le coteau boisé, les ruines du château et la rive gauche de la rivière.
La rive de la Dordogne est facilement accessible et offre une vue intéressante sur la rivière.
Le bourg présente une certaine qualité dans le bâti ancien qui mériterait d'être valorisée. Les constructions récentes n'assurent pas toute une parfaite intégration au site.

Enjeux et préconisations

Des constructions sont en cours au pied du coteau ; un des enjeux consistera à réussir leur intégration au bâti existant. Par ailleurs, la mise en place d'une protection au titre des monuments historiques pourrait tout à fait être étudiée pour les ruines du château, et il serait également souhaitable d'étendre le site inscrit aux abords du bourg afin d'accompagner le développement du bourg et d'en maîtriser la qualité.

Rédaction 2005

Cartes

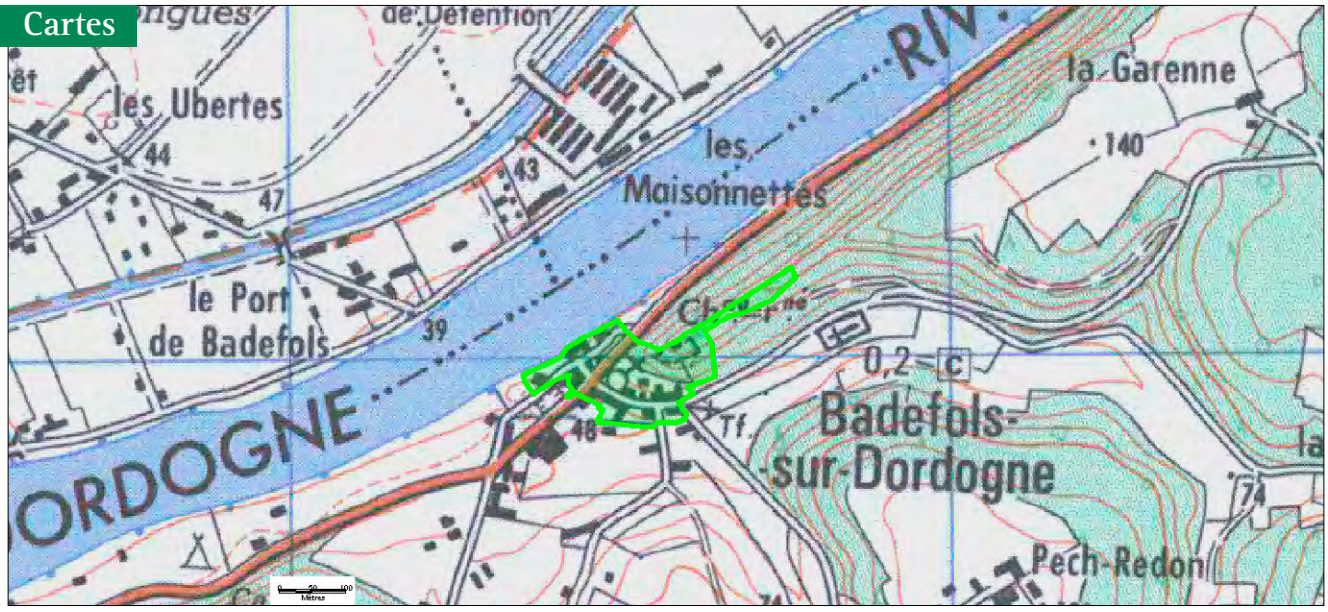

© IGN scan 25® 2007

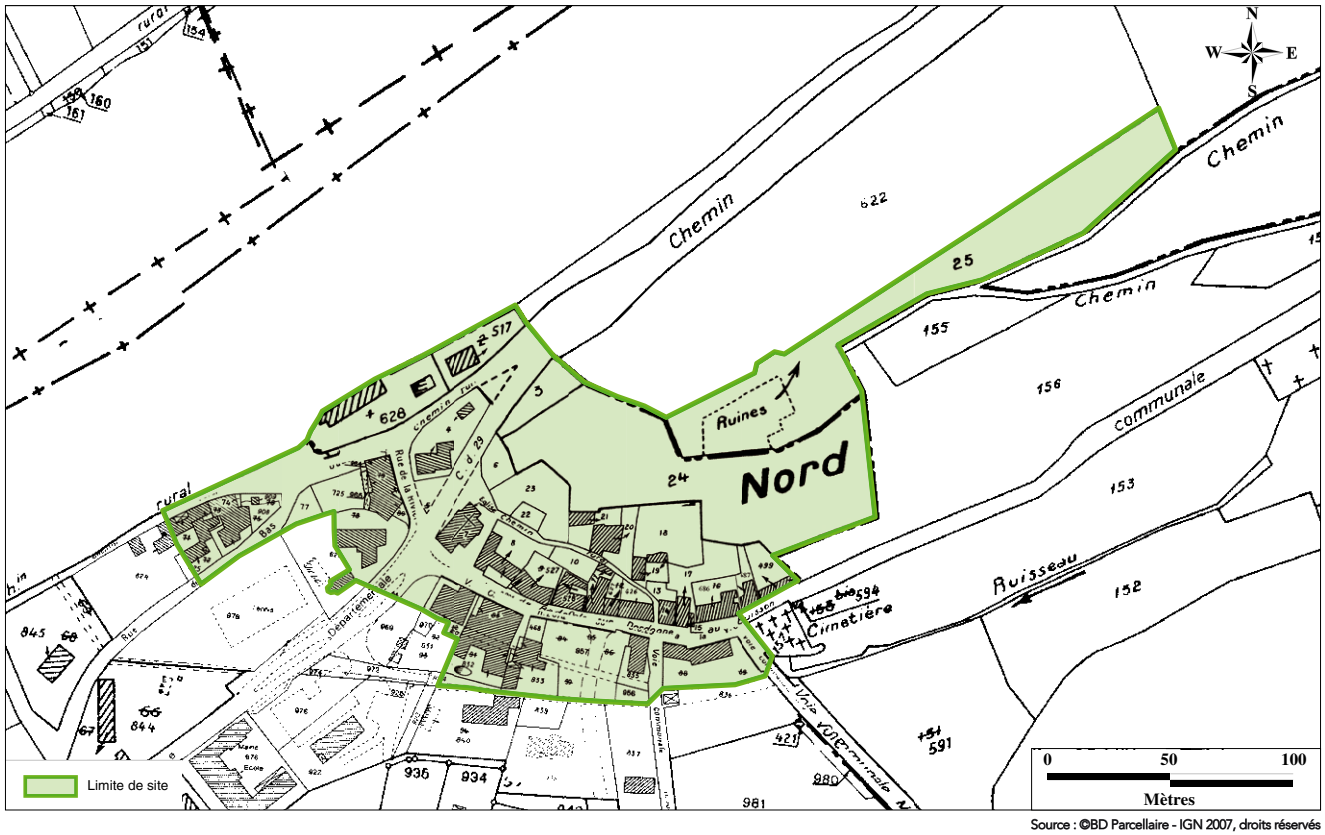

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bourg et ruines du château - Badefols-sur-Dordogne

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
(ZNIEFF 1) BARRAGE DE MAUZAC, ILOTS ET RAPIDES DE LA GRATUSE

Hameau les Andrivaux

Dordogne

FICHE 77

Hameau les Andrivaux

● Site inscrit

! Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

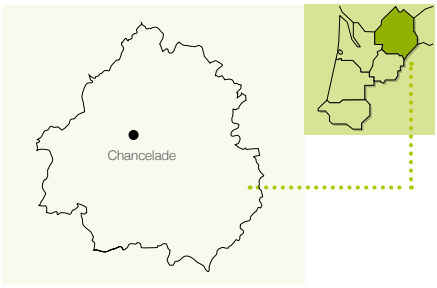

Commune(s)
Chancelade

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
3 décembre 1973 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
17 ha

Référence(s) SIG
SIN0000091

Motivation initiale de la protection

2007

« Aux portes de Périgueux, sur la commune de Chancelade, existent les vestiges d'une importante commanderie du Temple, puis de St-Jean de Jérusalem qui fut, au Moyen-Age, mêlée aux faits saillants de l'histoire locale.

Ces vestiges qui consistent en une crypte romane mise à jour par un chantier de jeunes, une maison noble du XVIII^e siècle, entourée d'un parc à terrasses et plusieurs maisons anciennes aux fenêtres à meneaux et vestiges gothiques, s'intègrent à un très joli hameau inscrit lui-même dans un site naturel très remarquable, constitué par un vallon encore bien préservé.

Or, de par sa position proche de la ville, ce secteur est menacé par des constructions de pavillons de banlieue qui dénatureraient à jamais ce délicieux petit hameau ». (Inspecteur Régional des Sites – 1973)

Etat actuel du site

2007

Dominant le ruisseau du Got, le hameau des Andrivaux présente des rues en boucle qui remontent le coteau. En fond de vallon un ancien bâtiment agricole jouxte le ruisseau, et plus au sud se trouve un étang qui ne figurait pas sur le cadastre de 1973.
La maison noble du XVIII^e siècle citée dans le rapport de présentation de 1973 bénéficie d'un entretien qui permet sa bonne conservation. Le parc vu de l'extérieur présente quelques arbres majestueux dont un tulipier de Virginie.

Les petites rues étroites et tortueuses confèrent un caractère particulier à ce hameau dont le développement tranche avec les hameaux alentour qui pour la plupart ont subi des extensions d'urbanisation massives. Ce hameau et de manière plus globale ce tronçon du vallon du Got a été préservé de l'urbanisation galopante que l'on rencontre sur la commune de Chancelade.
Une plantation de peupliers obture un peu ce fond de vallon qui mérite d'être maintenu ouvert.

Le hameau présente une partie basse occupée par des bâtiments anciens alors que des habitations plus récentes occupent le haut du hameau. L'accompagnement végétal des bâtiments assure leur intégration au hameau. Même si plusieurs bâtiments du bas du village ont bénéficié de travaux de restauration, il reste encore plusieurs maisons en ruine ou peu entretenues.
Le site englobe également des parties boisées et des prairies.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

La préservation de ce site passe par la maîtrise de l'urbanisation dans le vallon du Got. L'authenticité de ce hameau ne pourra être préservée qu'à la condition de protéger un périmètre plus large que le seul site inscrit.

Rédaction 2007

Cartes

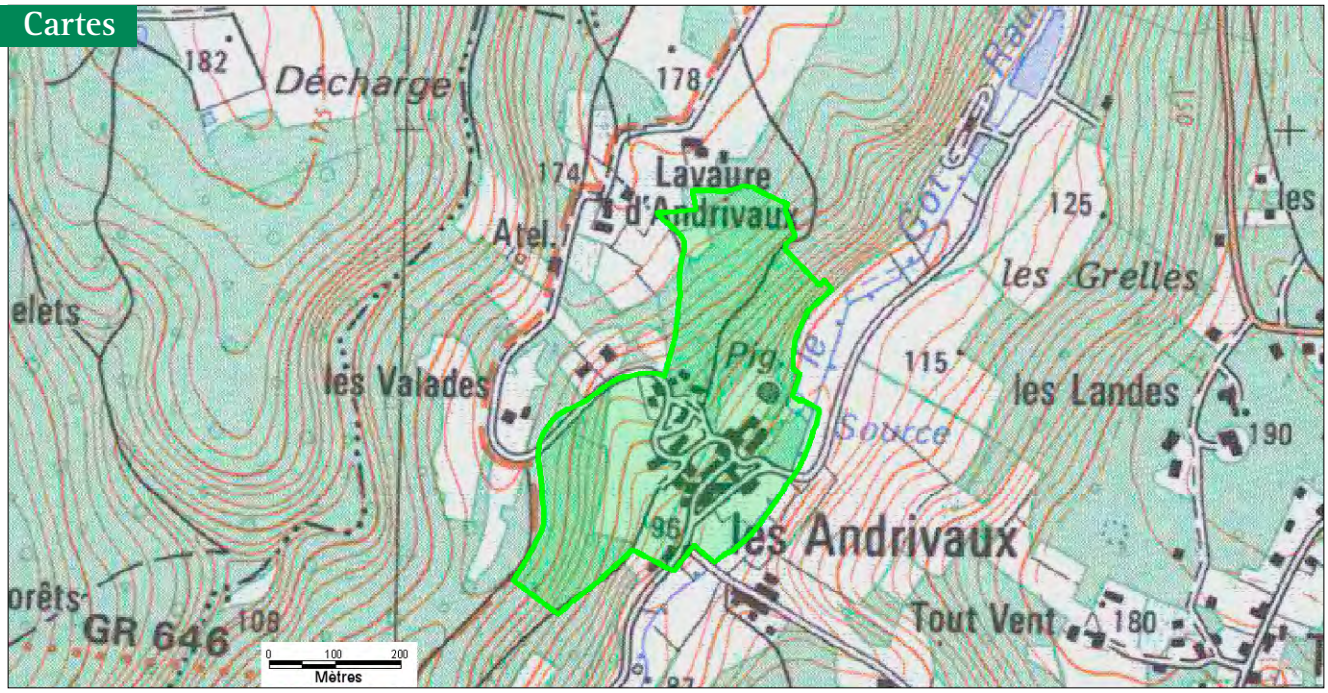

© IGN scan 25® 2007

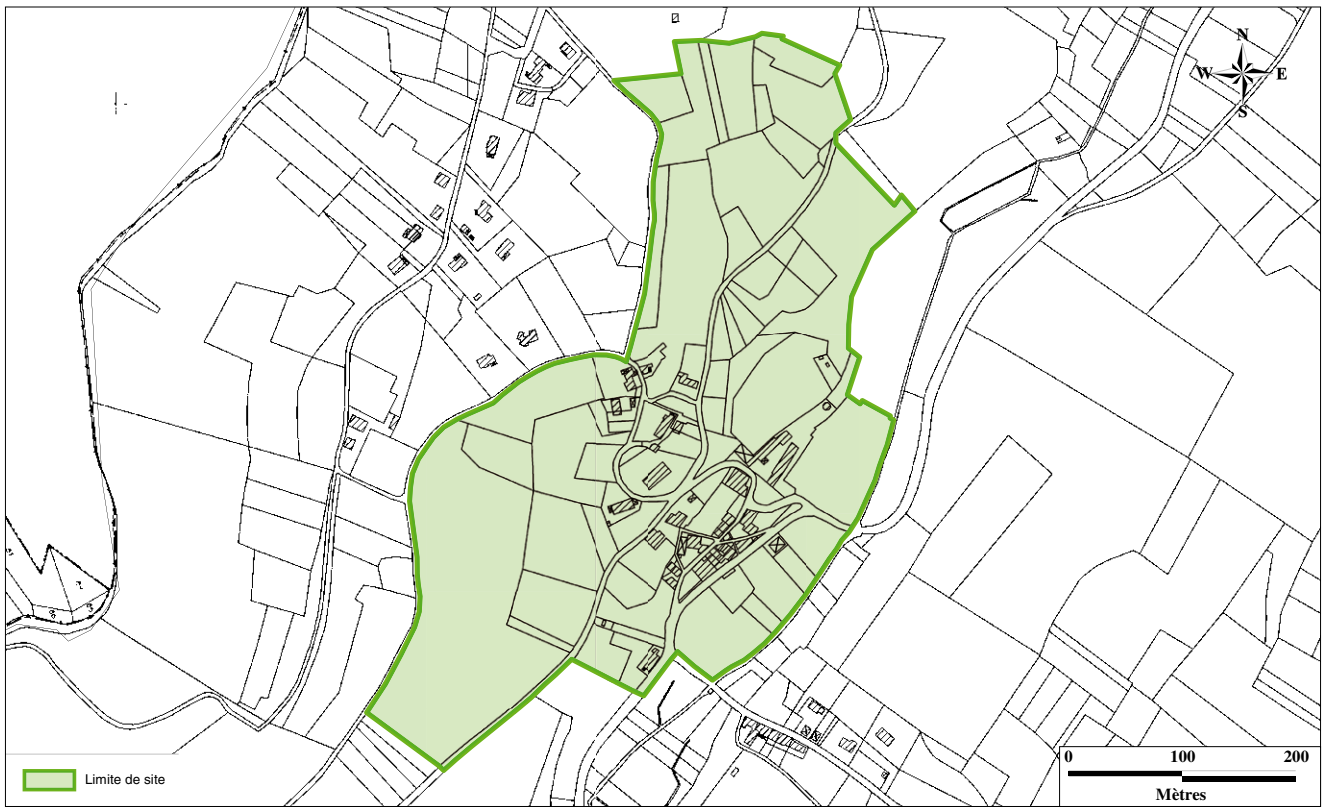

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château et son parc
Montpeyroux

● Site inscrit

! Site désinscrit par Décret n° ???
en raison de la couverture
par une autre mesure de protection
de niveau au moins équivalent

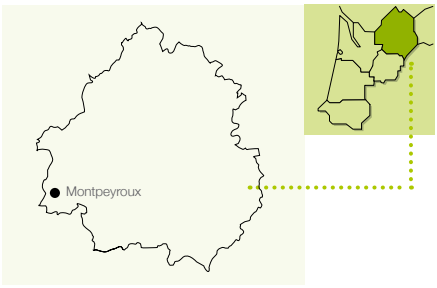

Commune(s)
Montpeyroux

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
3 décembre 1973 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
8 ha

Référence(s) SIG
SIN0000107

Motivation initiale de la protection

1973

Le site a été inscrit afin de conserver et de mettre en valeur ce patrimoine. Il s'agit d'un château situé au sommet d'un tertre qui domine le village de Montpeyroux et toute la campagne environnante. Il offre une vue notamment sur la vallée de la Lidoire et celle du Lechou et sur le château de Montaigne.
Le domaine de Matécoulon comprend le château attenant au parc, une ferme et une ancienne Faïencerie. Le château date au moins du XII^e siècle et fut remanié au XVIII^e siècle. Il présente un corps principal avec 4 tours d'angle surmontées de poivrières. Quant au parc, dit romantique, il fut dessiné au XVIII^e siècle et présente des essences variées et notamment des cèdres du Liban plus que centenaires.
Le périmètre inscrit comprend : l'église romane, le château, les vestiges d'une abbaye transformée en faïencerie, un bâtiment de bain dans le parc et une ancienne grange dimière.

Etat actuel du site

2003

2003

Le site a conservé son intérêt et son caractère depuis son inscription en 1973. Les perspectives sur la campagne environnante sont maintenues et cette campagne a également conservé son aspect naturel et agricole.
Le site offre toujours une très belle vue depuis le sud.
Il n'est pas ouvert au public.

2003

Enjeux et préconisations

L'enjeu majeur réside dans la sauvegarde des espaces situés au pied du château qui commandent la vue en direction du Château ou que l'on découvre depuis celui-ci. L'évolution du bourg proche est également à considérer en tenant compte du château.

Des menaces ont pesé sur ce site d'exception : un projet de lotissement à proximité en janvier 1980 et un autre concernant l'ouverture d'une carrière de sable en mars 1981.
Ce site mérite d'être largement étendu et requalifié en site classé.

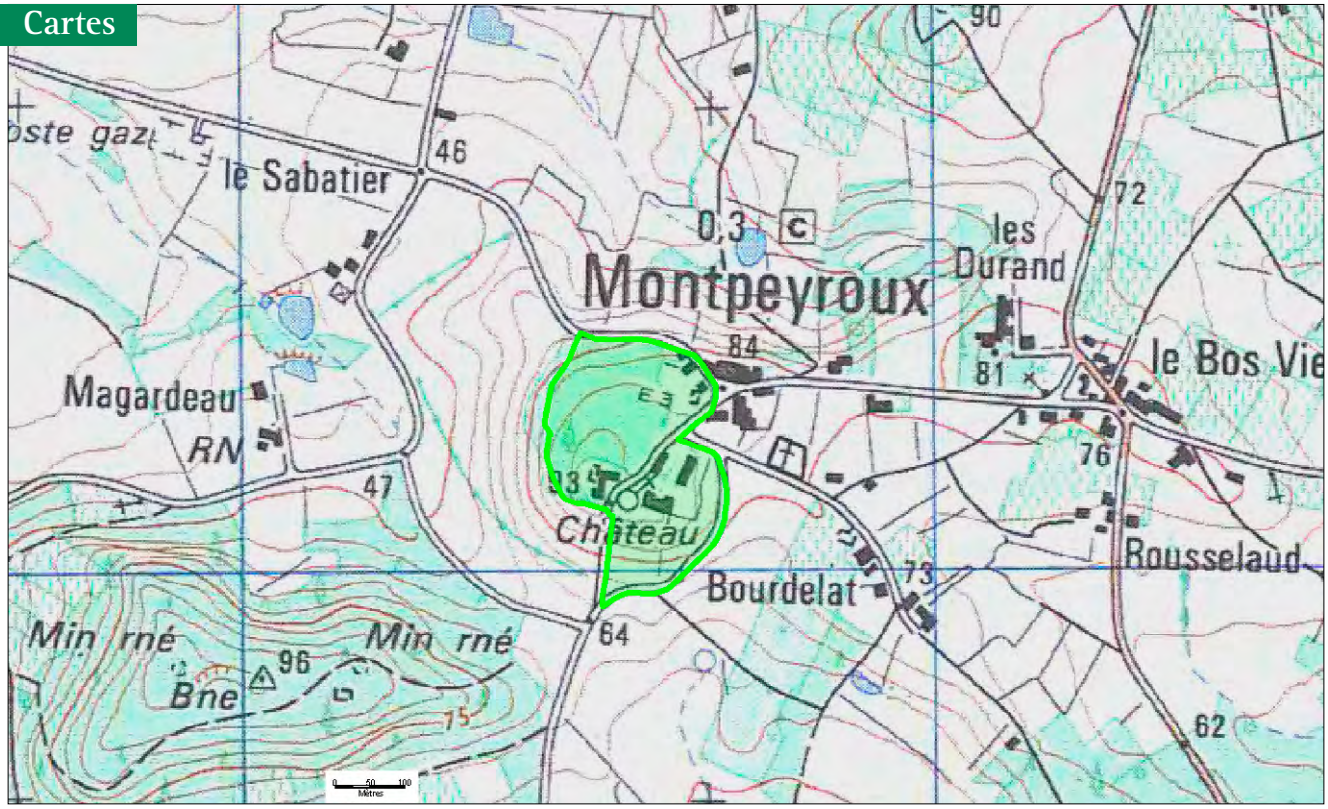

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MMH C Eglise (26 septembre 1908)
MH I Château de Matécoulon (26 novembre 2008)

Domaine des Landes

Site inscrit

Commune(s)
Lalinde

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
8 janvier 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
38 ha

Référence(s) SIG
SIN0000056

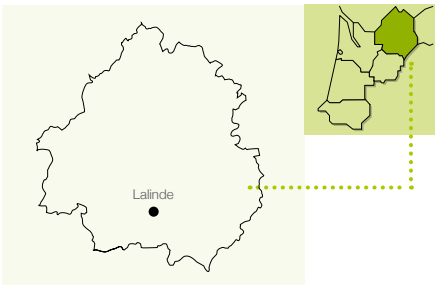

Motivation initiale de la protection

Le Domaine des Landes se trouve au nord de Lalinde, dans un paysage à dominante boisée. Les massifs laissent place à des clairières agricoles et à des plantations de noyers. Il existe un habitat traditionnel dispersé qui constitue de jolis motifs d'architecture.

C'est le propriétaire qui a sollicité la protection, relayé par l'Inspecteur des Sites qui était favorable à un périmètre de site bien plus étendu, intégrant le massif des Foulissards, dans lequel était inclus le Domaine des Landes.

Etat actuel du site

Le site est partagé par la RD8, qui passe sur la ligne de crête de ces reliefs assez doux. A l'ouest se trouve la plus grande partie, le Domaine des Landes avec le château, à l'est, le site comprend une grande parcelle de noyers et s'étend jusqu'au hameau de la Grande Serre. Il se termine par une belle prairie en dévers. Le périmètre forme des décrochés difficiles à comprendre sur le terrain, qui doivent correspondre à des limites de propriété. A l'ouest, en bordure de route, il y a le château et différents bâtiments. L'accès actuel se fait par un chemin rural qui pénètre au sud de la propriété, traverse les noyeraies et ramène par une allée en pente sur la façade ouest des bâtiments. L'accès d'origine (repéré sur le cadastre qui sert pour le report du périmètre) se faisait directement sur la route départementale au droit des bâtiments. Passé le portail ouvert dans le mur de clôture en pierre, l'espace s'ouvre sur une première cour entre deux ailes importantes de communs. Une seconde cour, dont le sol est en calade, remise au jour par le propriétaire actuel, entièrement close donne sur la façade nord du château. Côté sud, le château s'ouvre, sur un parterre constitué récemment, qui se prolonge par une prairie. La piscine est sur le côté est, astucieusement intégrée derrière une façade résiduelle. Excepté cette plate-forme en façade sud du château, le reste du terrain présente une pente orientée à l'ouest. De ce côté ouest, en contrebas des bâtiments, accessible par une allée plantée qui traverse la prairie, se trouve un petit bois de forme rectangulaire. C'est un bois aux allées en étoile dont l'axe principal, dans le prolongement de l'allée plantée donne sur un pigeonnier de plan circulaire. Le reste de la propriété est constituée de prairies qui forment une respiration autour des bâtiments, puis par les noyeraies, qui créent un paysage assez monotone. Les arbres sont formés en gobelet et semblent issus de la même campagne de plantation, les entraxes sont réguliers.
L'observation du cadastre napoléonien peut surprendre par l'absence du pigeonnier et du découpage du bois en étoile. Par contre, se retrouvent deux parcelles rectangulaires, proportionnées à la façade sud du château et qui correspondent a priori à la plate-forme actuelle (parterre et prairie). Quatre bassins sont représentés dont un de belle taille, (un ancien vivier ?) adossé à la bordure ouest de la plate-forme. Le plan masse des bâtiments a évolué, extension des communs, disparition d'un bâtiment en prolongement de la façade sud du château. La voie ancienne correspond au tracé de la RD8.

Du côté de la Grande Serre, une aire de stationnement grande et sans intérêt a été aménagée. Les maisons sont dotées de piscines et se protègent derrière des haies plus ou moins qualifiantes.

Le château et les communs semblent bien entretenus, ainsi que les abords proches du château, comme le parterre et la prairie qui le prolonge. Le bois est vieillissant, il ne semble pas faire l'objet d'entretien régulier.

Enjeux et préconisations

Le Domaine des Landes constitue un très bel ensemble architectural, et l'étendue du site permet de préserver un vaste écrin.
Dans le cadre du projet d'aménagement du jardin, il serait opportun de mener une étude historique minimale pour rechercher les bassins et d'établir un cahier de gestion pour le bois et un cahier de préconisations pour les plantations aux abords du château pour éviter l'effet « toscane ».

Les zones d'extensions bâties sont à surveiller aux abords des hameaux existants, notamment la jolie prairie en limite du site.

Rédaction 2006

Cartes

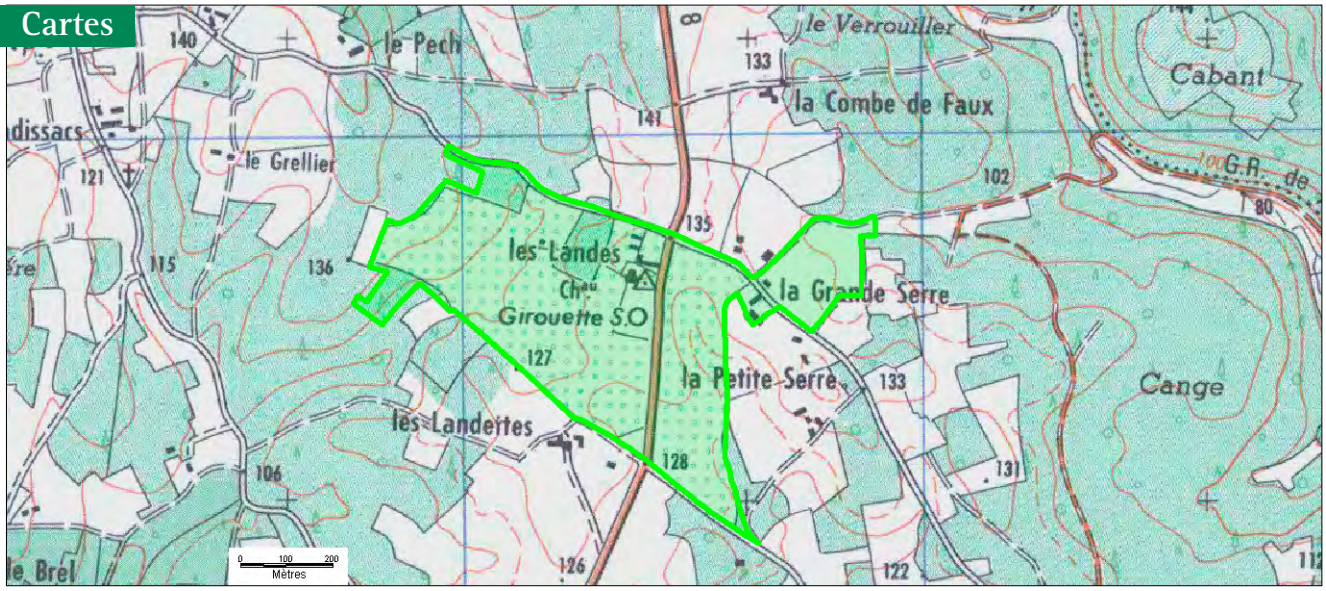

© IGN scan 25® 2007

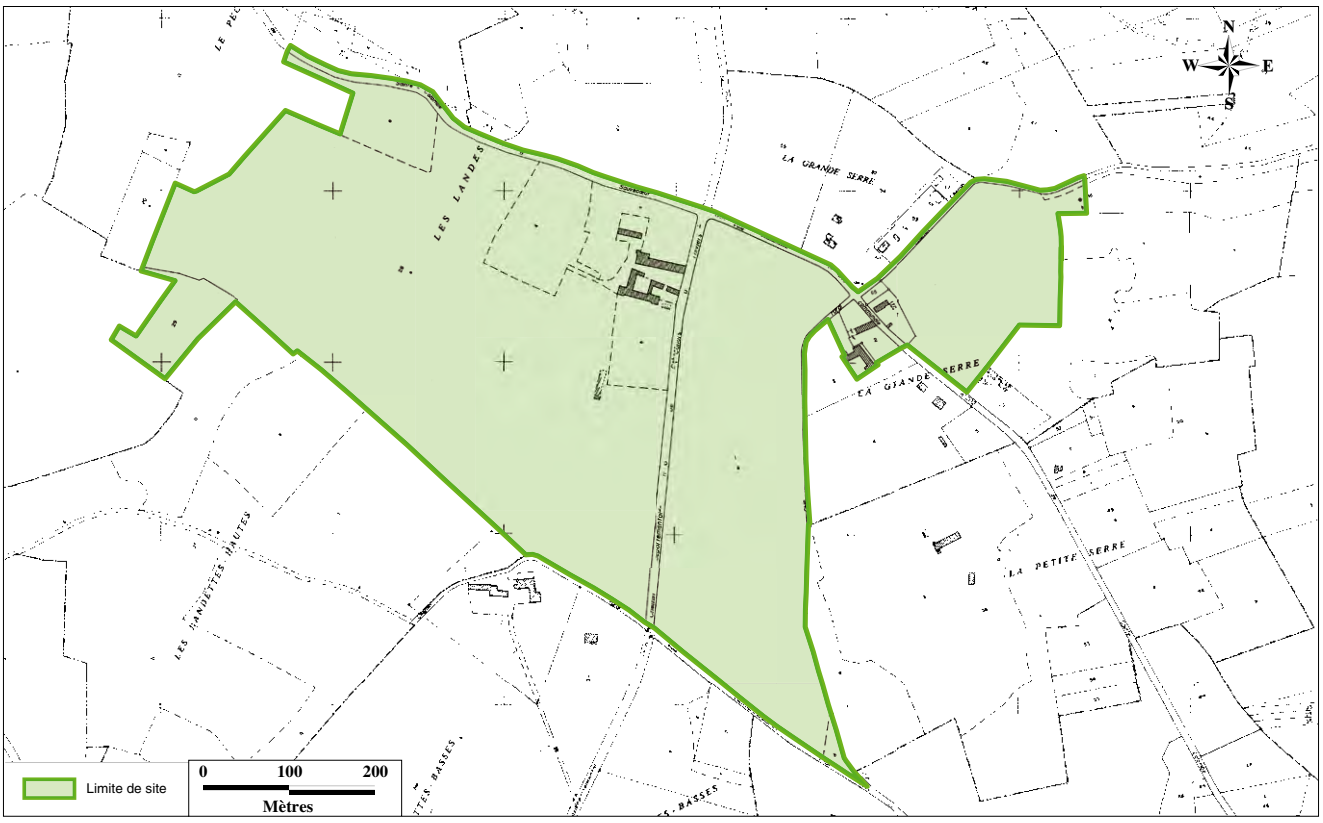

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Domaine des Landes

FICHE 79

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) COMBE DE FOULISSART
Autres protections
ZPPAUP de Lalinde

Bourg et ses abords
Saint-Vincent-de-Cosse

Site inscrit

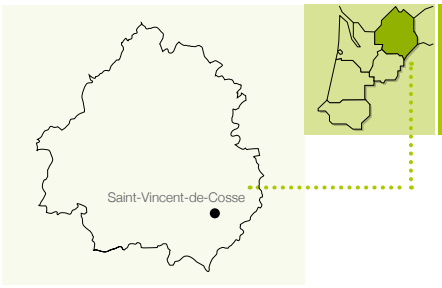

Commune(s)
Saint-Vincent-de-Cosse

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
5 février 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
660 ha

Référence(s) SIG
SIN0000440

Motivation initiale de la protection

« Un trou existait dans la protection du site généralisé de la Dordogne. Le bourg de St-Vincent-de-Cosse avait été omis. Or, il s'agit d'un secteur particulièrement pittoresque de la vallée, avec de remarquables maisons périgourdines et où allaient s'édifier, sans notre intervention, des bâtiments modernes. ». Signé : René ROUGIER Inspecteur Régional des Sites, octobre 1973.
À noter que « après une concertation amicale, la Municipalité a admis l'utilité et l'urgence » de la protection, les constructions en cause auraient en effet entraîné « des déboisements... et risquaient de polluer la source qui alimente le bourg ».
L'inscription concerne : « St-Vincent-de-Cosse, son bourg pittoresque et les hauteurs boisées dites 'Les Truffes' » ... et permet de « veiller sur ce secteur... de la vallée de la Dordogne, réparant ainsi une omission qui aurait pu avoir des conséquences néfastes pour ce secteur de la Vallée ».
(rapport de présentation pour l'inscription du site- 1973)

Etat actuel du site

On appréhende le site inscrit dans son ensemble depuis la terrasse et les jardins du château des Milandes (Joséphine BAKER) situé en rive gauche, sur un promontoire à 40 m au-dessus de la Dordogne.

C'est un large méandre rural où la Dordogne coule doucement entre des rives boisées.
La falaise en rive droite est très éloignée de la rivière (presque 2 kms au plus large) et par là donne lieu à des sites moins spectaculaires qu'à l'Est (comme, par exemple, ceux du village et château de Beynac, de la Roque-Gageac, châteaux de Marqueyssac, Castelnaud,...). Quoique très peu visible, la Dordogne offre aux connaisseurs des points d'animation appréciés : baignade, buvette et parcours suspendu dans les arbres au port d'Envaux et deux accès pour les kayaks.
Il s'agit d'un site à dominante agricole où alternent tabac, maïs et vergers de noyers et quelques peupleraies.

Le village s'étire en pied de coteau, dominé par les hauteurs boisées dites « les Truffes » où l'on voit très peu d'émergences

de falaises calcaires. St-Vincent-de-Cosse est un bourg rural aux maisons typiquement périgourdines (pierres ocre-doré et quelques toits de lauzes), serrées autour d'une rue étroite et des venelles. À noter un ensemble remarquable (proche à pied de la place de la « nouvelle église » XIX^{e}) le château de Lasfargues.
Le centre-bourg se trouve au débouché du petit talweg aux versants boisés du ruisseau le Béringot ; c'est le paysage agricole d'une petite vallée étroite à fond plat, humide, un peu hors du temps et de l'agitation de la vallée de la Dordogne (hameau de Gossen : fermes, murets, lavoir, pâturages, vergers et malheureusement quelques peupleraies en fond de vallée).
Depuis l'axe principal de la RD 703, le village n'est pas visible, l'hôtel du Domaine du château de Monrecours lui vole la vedette; par contre cette route a donné lieu au Nord à une urbanisation linéaire d'une grande banalité.

Enjeux et préconisations

Il ne s'agit pas ici d'un des sites majeurs des paysages du Périgord noir, mais plutôt d'un paysage quotidien offrant un cadre de vie de qualité dont il s'agit de préserver le caractère.

L'enjeu principal du méandre de St-Vincent-de-Cosse est avant tout le maintien d'une agriculture dynamique.
Le paysage de champs ouverts permet d'appréhender la vallée dans toute son ampleur. Les peupleraies sont heureusement rares, et les vues sont souvent dégagées. La présence de noyeraies est marquante et à encourager.
Dans la petite vallée du Béringot, il y a quelques espaces en déprise agricole (friches et boisements spontanés en bord de route) et c'est une évolution à surveiller.
Les berges de la Dordogne mériteraient des aménagements d'accueil du public pour éloigner les automobiles des abords immédiats de la rivière (en pleine saison touristique, un continum de stationnements plus ou moins organisés s'étire sur 1,5 km de long). Le port d'Envaux est un lieu très intéressant qui gagnerait à être davantage mis en valeur (restauration des cales du passeur…).

Les constructions existantes sont en majorité entretenues et restaurées (à part quelques bâtiments annexes de fermes dans le talweg). À noter la restauration de séchoirs à tabac en bois en habitation de qualité. Le versant boisé qui sert d'écrin au méandre dans sa partie Nord n'est pas touché par une urbanisation qui le défigurerait, en effet, l'urbanisation nouvelle paraît être actuellement contenue. Ceci est à noter en particulier à l'Ouest et au Sud de la RD 703 où l'impression générale que dégage le secteur dans sa traversée est encore, en majorité, celle d'un paysage agricole par cet axe de communication majeur le long de la Vallée de la Dordogne.

La voie SNCF est un atout économique et touristique indéniable qu'il convient de maintenir, voire renforcer dans une zone qui, en été au moins, semble saturée par l'automobile.

Rédaction 2008

Cartes

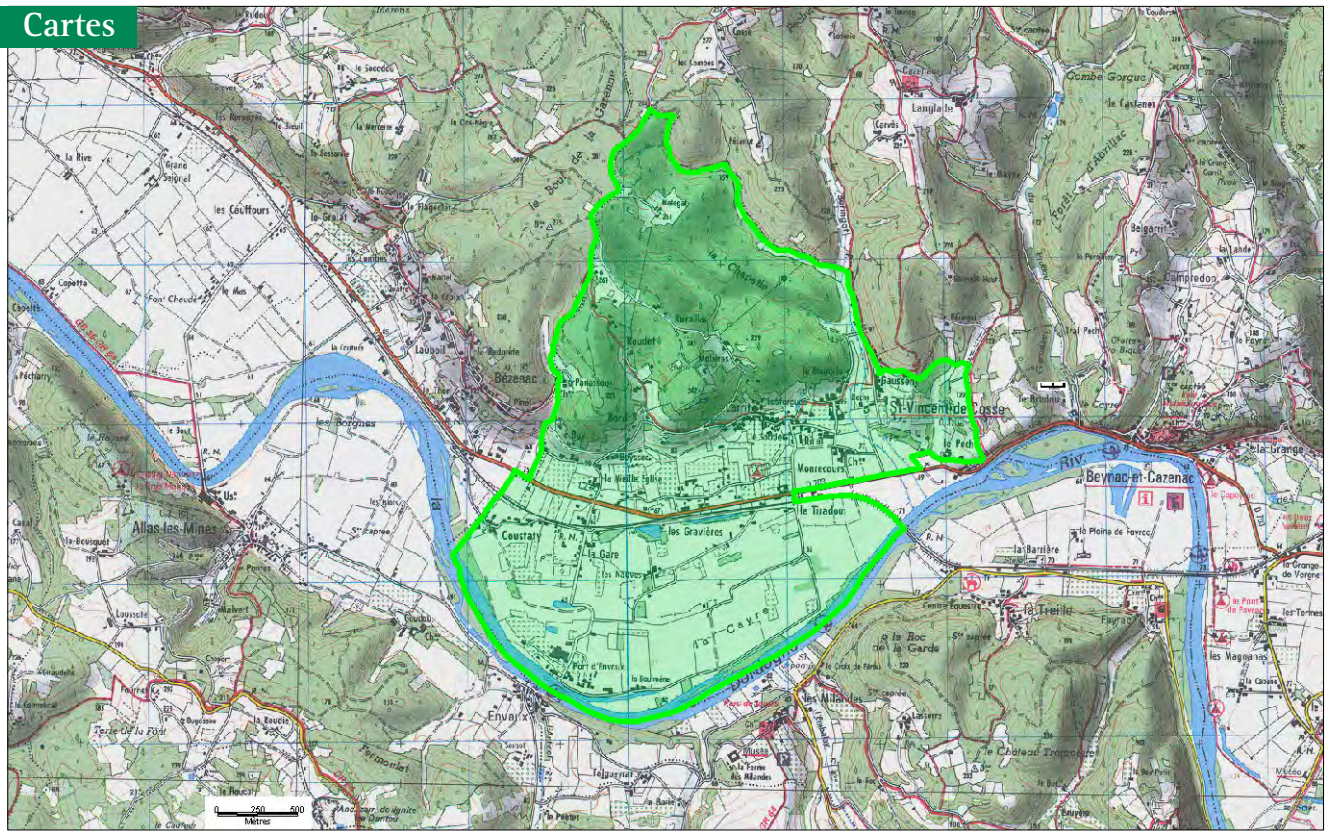

© IGN scan 25® 2007

Saint-Vincent-de-Cosse - Bourg et ses abords

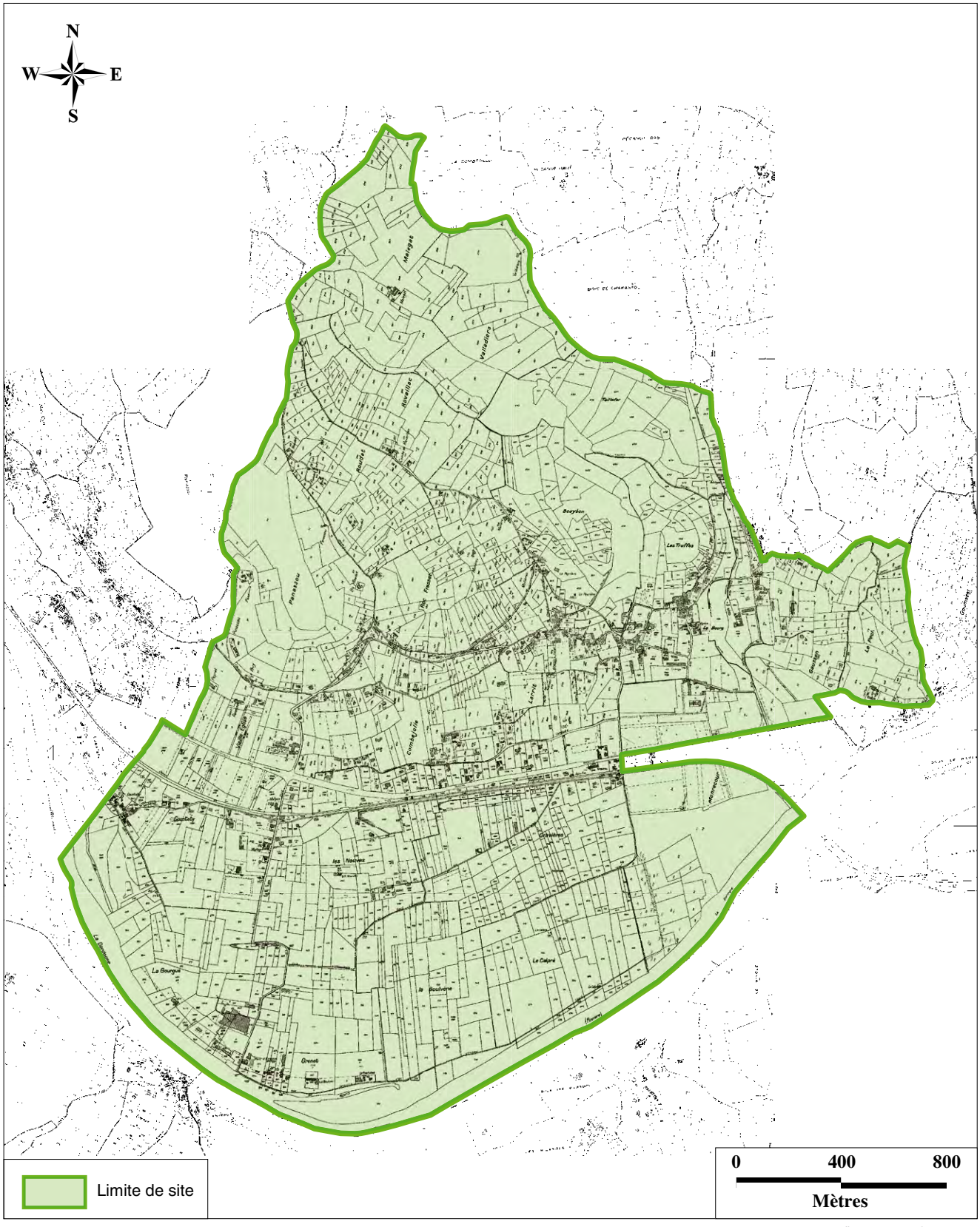

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : I-SECTEUR DE SARLAT
(ZNIEFF 1) COTEAU DE BEYNAC
(ZNIEFF 1) COTEAUX DE CASTELS ET DE BEZENAC

Monuments historiques

MH I Château de Panassou

Autres protections

(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE

Bourg - Hautefort

Site inscrit

Commune(s)
Hautefort

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
25 février 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
10 ha

Référence(s) SIG
SIN0000025

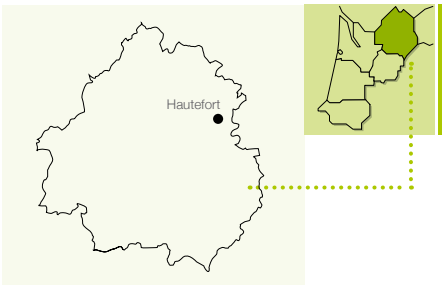

Motivation initiale de la protection

Même si le regard est inévitablement attiré par le château de Hautefort qui domine fièrement la vallée de La Bauze, la petite ville accrochée au flan du coteau ne mérite pas moins l'attention du visiteur.

En effet, nombre d'habitations présentent « une valeur artistique » comme celles situées sur la place de la mairie, le long de la vieille rue moyenâgeuse qui grimpe au château...

Le versant Nord du plateau a également été protégé afin de préserver les perspectives sur le château lorsque l'on vient de St-Agnan ou de Boisseuilh.

Alors que le château, le parc et l'hôpital faisaient déjà l'objet d'une protection, il était nécessaire de protéger en complément l'ensemble de la ville de Hautefort au titre des sites.

Cette protection n'a été instaurée qu'en 1974, alors que le dossier avait d'ores et déjà fait l'objet de réflexions dès 1944.

Etat actuel du site

Le site semble avoir conservé les caractéristiques qui ont prévalu à sa protection en 1974.
Une ZPPAUP est à l'étude et viendra assurer durablement la préservation du caractère de la ville et de son lien harmonieux avec le château et les paysages ruraux alentours.

Enjeux et préconisations

La ZPPAUP définira avec précisions les règles à respecter pour maintenir le caractère du bâti.
Les perspectives sur l'arrière du château méritent d'être préservées et le site inscrit sur sa partie nord conservé en zone agricole ou naturelle dans les documents d'urbanisme.
Les enjeux de covisibilité et de protection des coteaux faisant face au château sont forts et seule leur juste prise en compte assurera à long terme, la valeur des paysages de Hautefort, de son château et son village.

Rédaction 2007

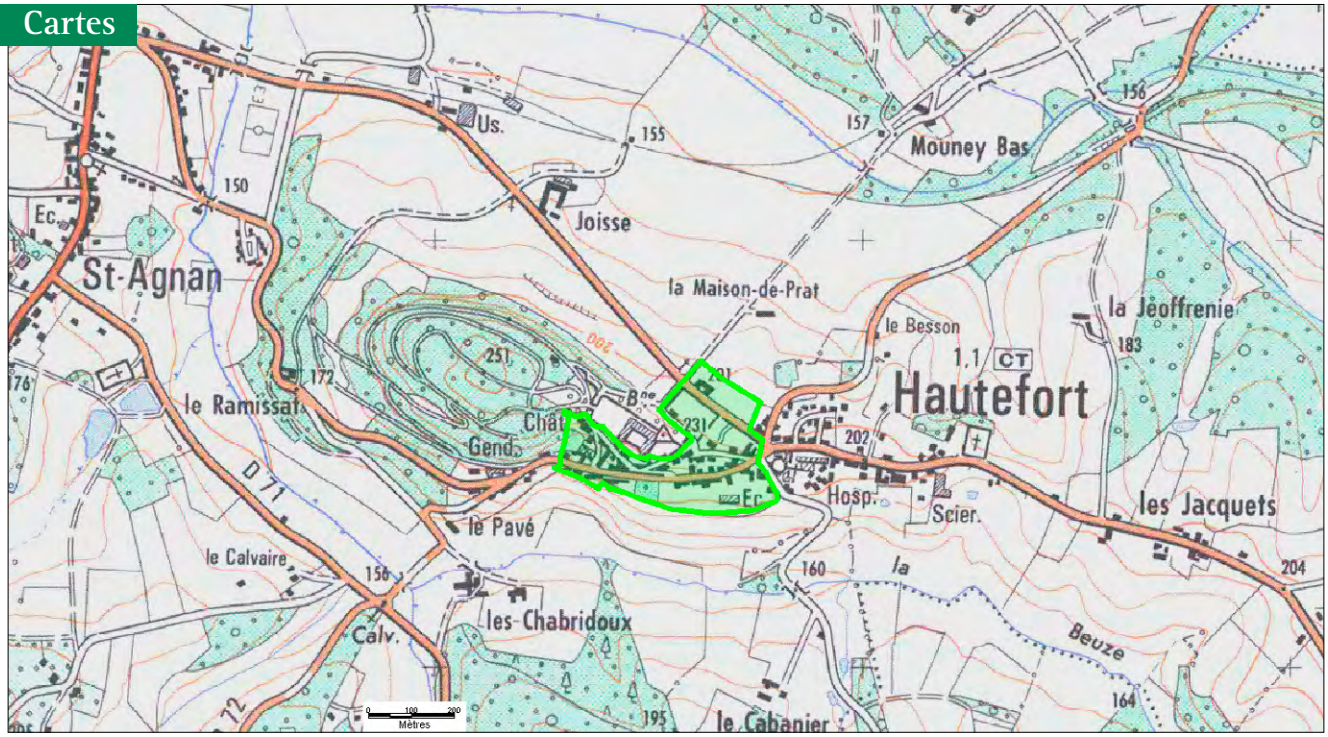

© IGN scan 25® 2007

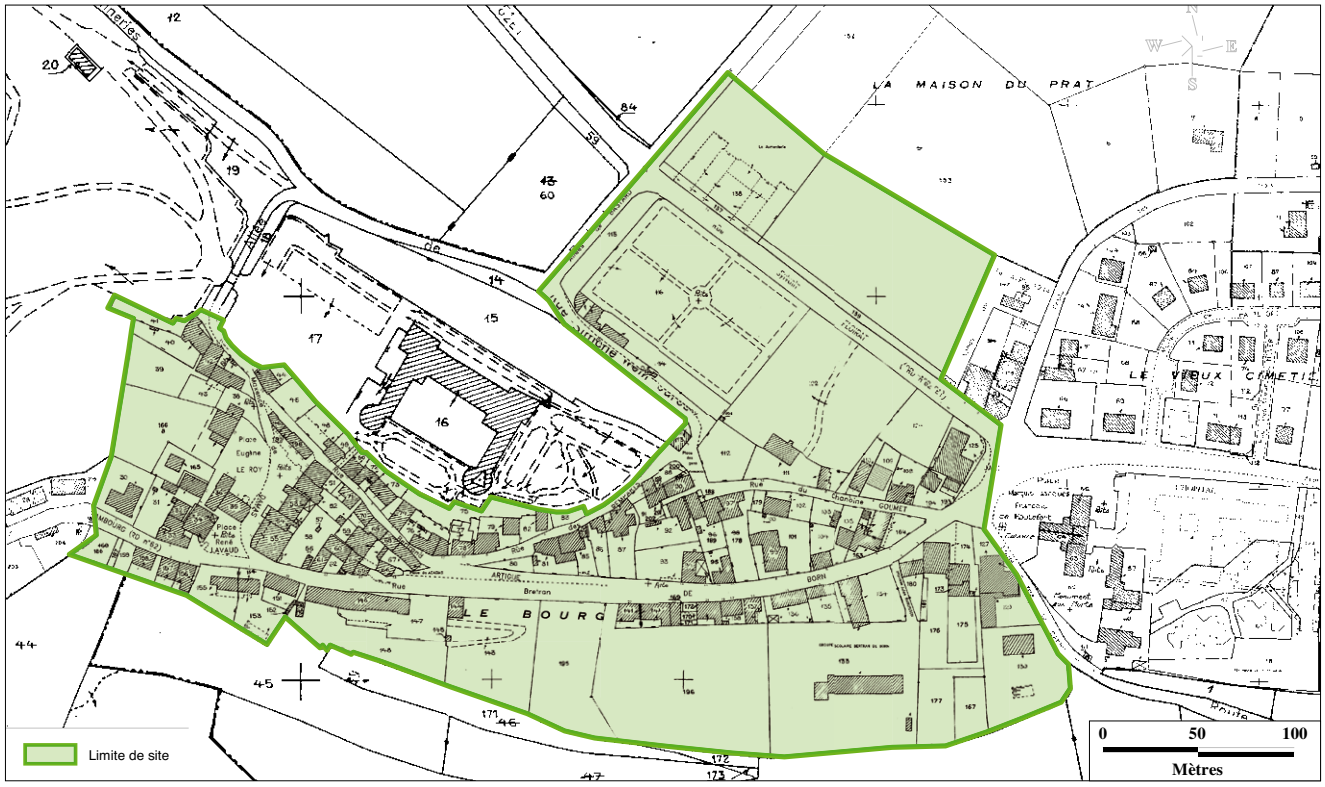

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bourg - Hautefort

FICHE 81

Monuments historiques
MH C Ancien hôpital (27 août 1931)
Autres protections
Projet de ZPPAUP
Voir fiche n°10 - Parc de Hautefort (partie boisée)

Site de la Beauvière - Ribérac

Site inscrit

Commune(s)
Ribérac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
20 mars 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
7 ha

Référence(s) SIG
SIN0000102

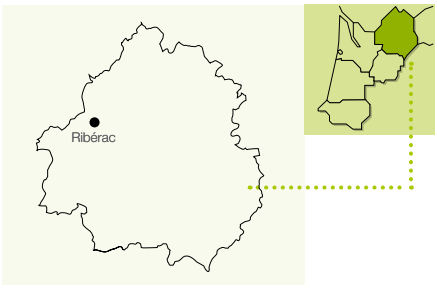

Motivation initiale de la protection

Situé à l'est de Ribérac, le site de la Beauvière occupe un coteau dominant la vallée de la Dronne.
Le site a été protégé dans le cadre d'un inventaire sur le Périgord Vert à l'époque délaissé en termes de protection au profit du Périgord Noir. Le site de la Beauvière présentait une gentilhommière du XI^e siècle qui s'écroulait et un parc partiellement détruit. L'inscription avait pour vocation de préserver ce patrimoine en en contrôlant les travaux de restauration en cours à l'époque et également d'aider le propriétaire à obtenir des subventions.

Etat actuel du site

La vallée de la Dronne est délimitée au sud par des coteaux formant des éperons nord-sud qui dominent le paysage. La site de la Beauvière est situé sur un de ces coteaux qui s'avancent sur la vallée. Il comprend une partie bâtie correspondant à la gentilhommière citée précédemment et également une partie boisée au nord dominant la Dronne et enfin des parties agricoles sur les versants. Un chemin rural bordé d'un mur de pierre monte à la gentilhommière depuis les Félard. Du fond de la vallée de la Dronne, le site apparaît comme un bois de grands arbres feuillus situé en croupe et parcouru par une allée qui mène à la gentilhommière. Mais c'est du hameau des Félard que le site est le plus intéressant à observer.
Au-delà du site inscrit, ce sont les paysages agrestes des coteaux délimitant la vallée de la Dronne qui présentent un intérêt paysager. Les hameaux situés sur les lignes de crête dominent vallons et combes occupés par les bois et l'agriculture.
Le site est entièrement compris dans la ZPPAUP de Ribérac.

Enjeux et préconisations

Il serait judicieux d'éviter l'usage de conifères pour la constitution des haies car ils ne respectent pas le caractère agreste de ce secteur. De même les aménagements nouveaux doivent s'intégrer au site.

Enfin l'attention doit être attirée sur la qualité des paysages de ces coteaux qu'une urbanisation mal maîtrisée viendrait dégrader. Le site de la Beauvière doit conserver sa situation isolée et avancée sur la vallée de la Dronne. Il faudra veiller à ne pas urbaniser le coteau sur lequel est installé cet ensemble bâti.

Rédaction 2008

Cartes

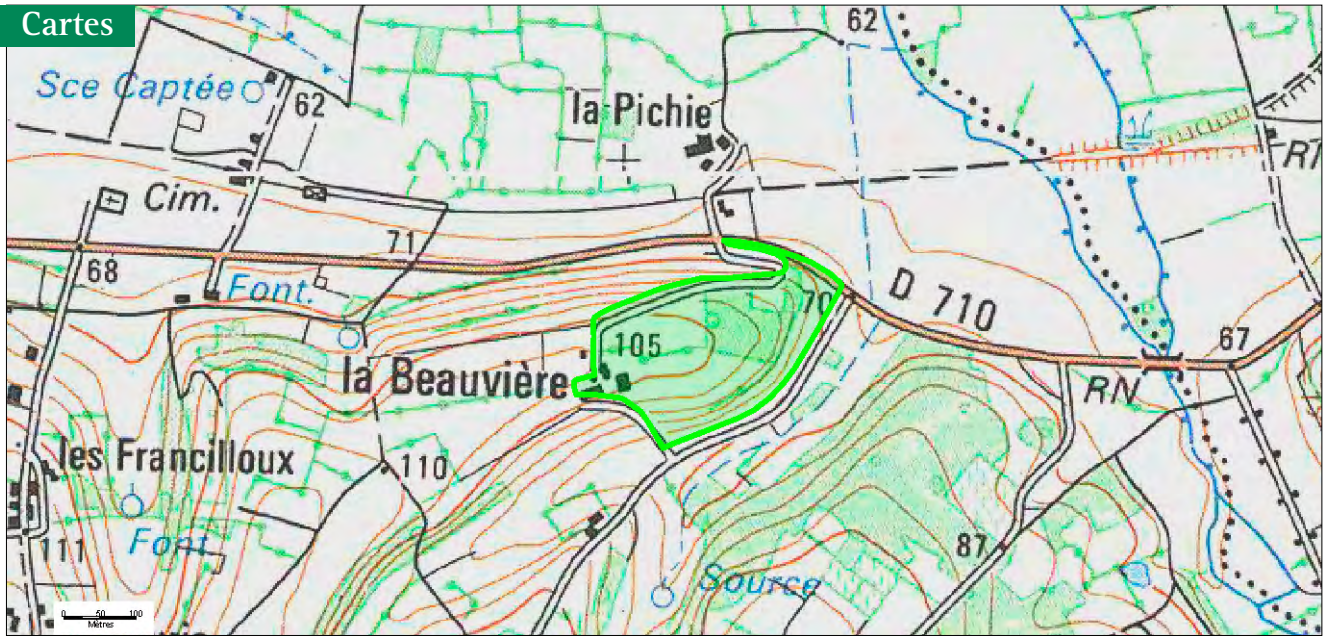

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) VALLEE DE LA DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE

(ZNIEFF 2) ZONE BOCAGERE DE LA VALLEE DE LA DRONNE DE L'EMBOUCHURE A EPELUCHE

Monuments historiques

ZPPAUP de Ribérac - 11 octobre 1995

Bourg et ses abords
Berbiguières

Site inscrit

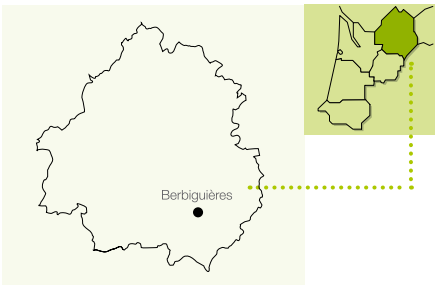

Commune(s)
Berbiguières

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
20 juillet 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
117 ha

Référence(s) SIG
SIN0000009

Motivation initiale de la protection

Il s'agit d'un très vieux bourg du Périgord Noir serré autour du château, construit en arc de cercle autour de celui-ci et constitué essentiellement par de vieilles maisons traditionnelles et très pittoresques.
Le château bénéficiait déjà d'une protection au titre des monuments historiques et l'objectif de l'inscription était de protéger un périmètre plus large afin de conserver la qualité paysagère du bourg et de son écrin verdoyant.

Etat actuel du site

Le site a beaucoup évolué depuis son inscription en 1974. En effet, comme l'attestent les photos qui constituent le dossier de protection de 1974, les maisons du bourg étaient à l'époque dans un état médiocre. La restauration aurait été réalisée en grande partie par des Anglais venus s'installer dans le village. Ces travaux de restauration ont certainement donné une nouvelle vie au patrimoine bâti de la commune.
Des perspectives remarquables sur le village existent depuis la RD50, en venant du sud-est.

Enjeux et préconisations

L'urbanisation constitue le principal facteur de dégradation du site. L'écrin de verdure entourant ce bourg et son château doit être conservé. Les perspectives depuis la RD50 doivent être préservées et tout projet d'urbanisation qui viendrait entamer les espaces agricoles ouverts au sud de cette route détériorerait la qualité globale des paysages du bourg de Berbiguières.

Rédaction 2005

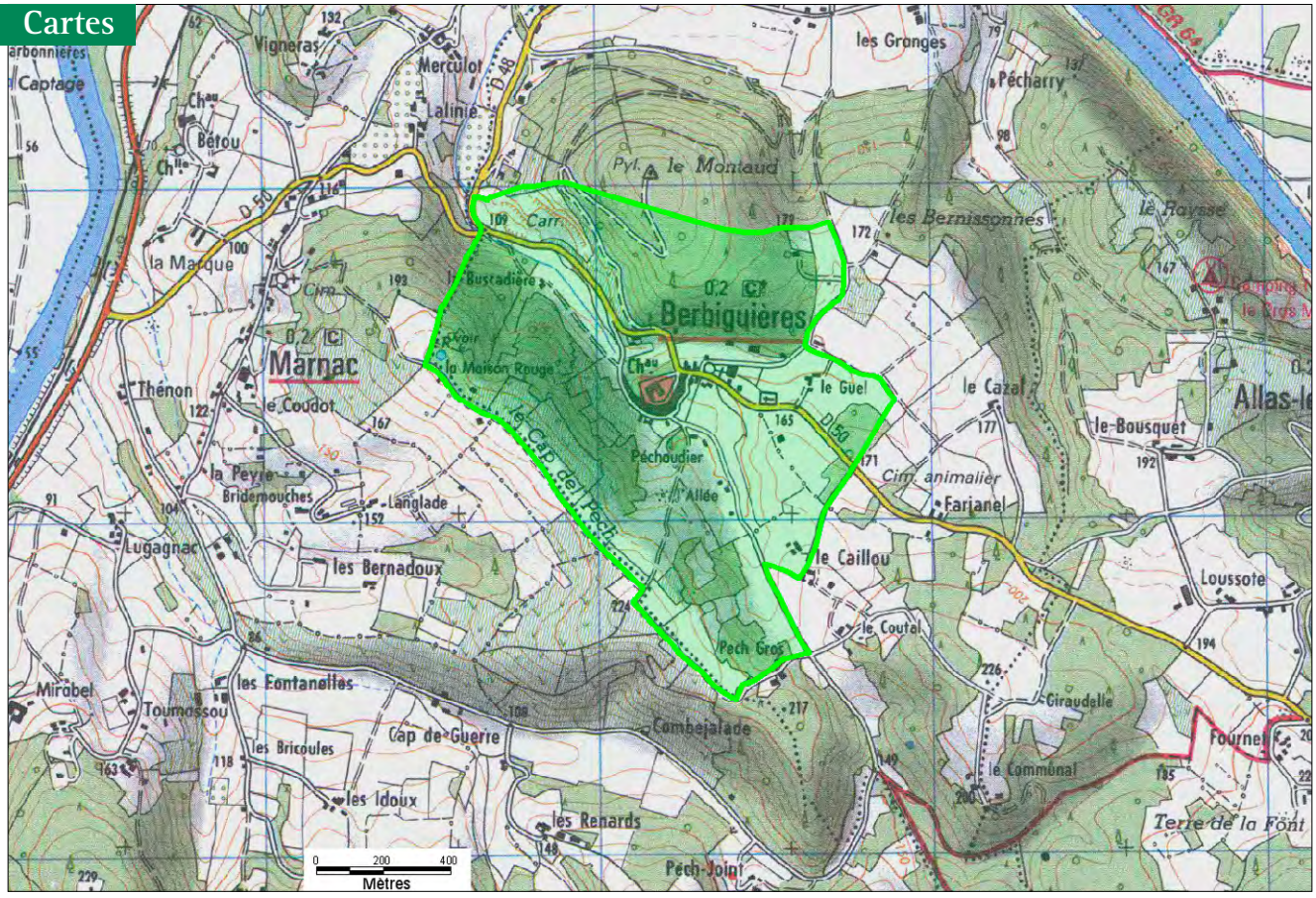

© IGN scan 25® 2007

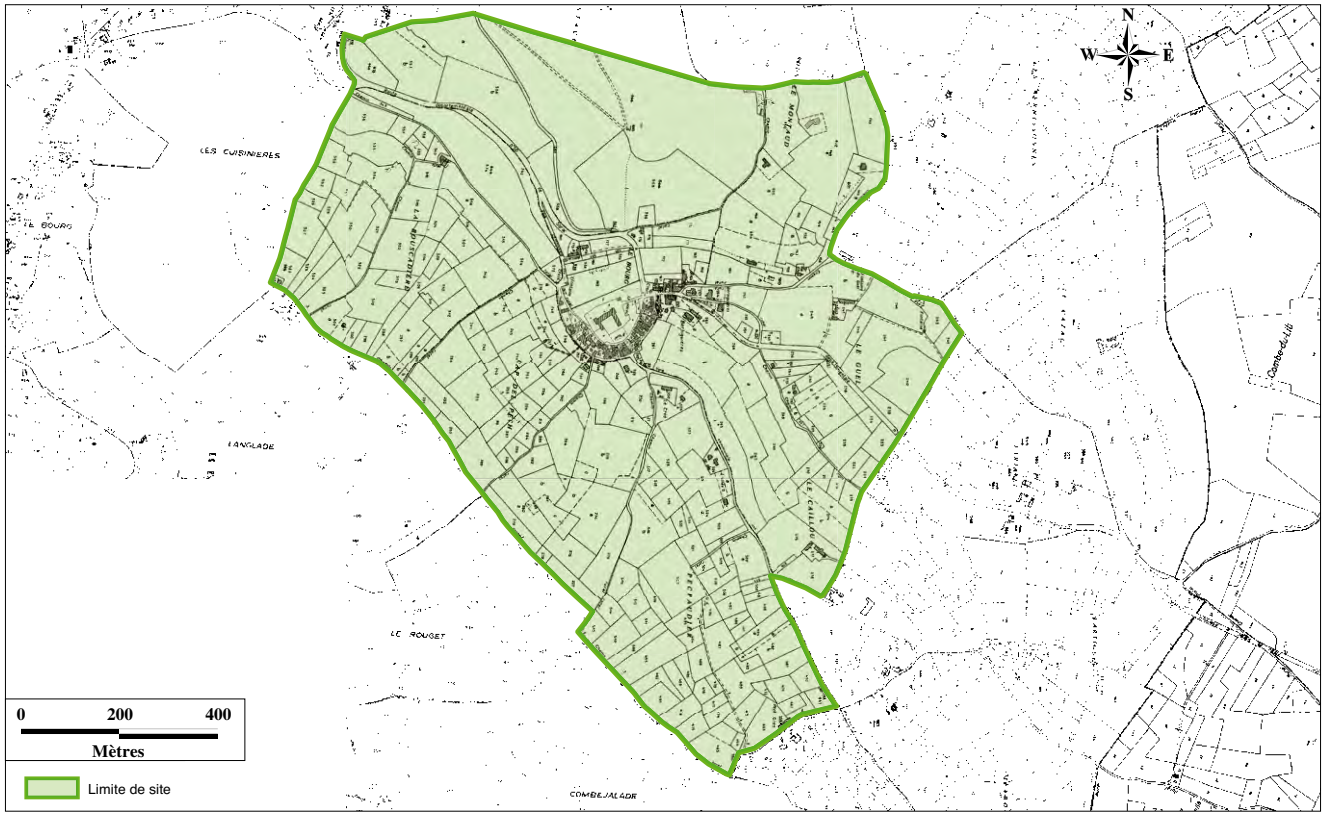

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) COTEAUX CALCAIRES DU PAYS DE BELVES
Monuments historiques
MH I Château (6 décembre 1948)
Autres protections
(Site Inscrit) Front de la Dordogne - voir fiche n°117

Bourg - Lusignac

● Site inscrit

! Site désinscrit par Décret n° ???
en raison de la couverture
par une autre mesure de protection
de niveau au moins équivalent

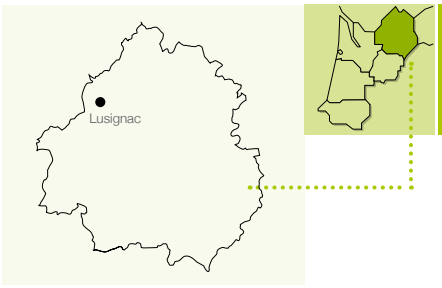

Commune(s)
Lusignac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
20 août 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
21 ha

Référence(s) SIG
SIN0000099

Motivation initiale de la protection

2007

En 1974, le constat est fait que très peu de protection au titre des sites ont été mises en œuvre dans le Périgord Vert, et l'inscription du bourg de Lusignac participe à cette politique de préserver les sites remarquables du nord du département de la Dordogne.
L'inspecteur régional des sites de l'époque décrit Lusignac de la manière suivante :
« Il s'agit d'un délicieux bourg du Périgord Vert, remarquable par la qualité de l'architecture rurale très périgourdine qui s'inscrit admirablement dans un environnement naturel d'une très grande qualité. L'harmonie des toits en tuiles creuses que l'on découvre des hauteurs voisines ravit tous les touristes qui visitent cette région.
L'inscription de ce site urbain permettra à notre administration de veiller à ce qu'il ne soit dénaturé, restant ainsi un parfait exemple des villages ruraux de cette région du Périgord ».

Etat actuel du site

2007

Le site, qui comprend le bourg et une partie des prairies qui l'entourent, offre toujours au visiteur un site remarquable : l'homogénéité du village a été conservée, les jardins en terrasse au pied du village se dessinent encore dans le paysage, les principales perspectives sur le bourg ont été préservées…
On constate un développement de l'urbanisation au sud du bourg, à la pointe du site inscrit : des constructions ont été implantées en rupture de pente, dominant le paysage qui s'ouvre à l'est de Lusignac.
Les pentes en haut desquelles le village s'est implanté sont occupées par des prés et champs, dont la couleur blanche en hiver contraste avec le vert des prairies.

Enjeux et préconisations

La conservation de l'écrin agricole et boisé du village constitue l'enjeu principal. Les limites du village marquées par les murets des jardins et la vocation agricole des pentes à l'est et à l'ouest du bourg méritent d'être maintenues.
La protection pourrait être étendue pour inclure ces pentes agricoles.
Les espaces publics méritent d'être traités simplement afin de conserver le caractère rural qui fait le charme de ce bourg.

Rédaction 2007

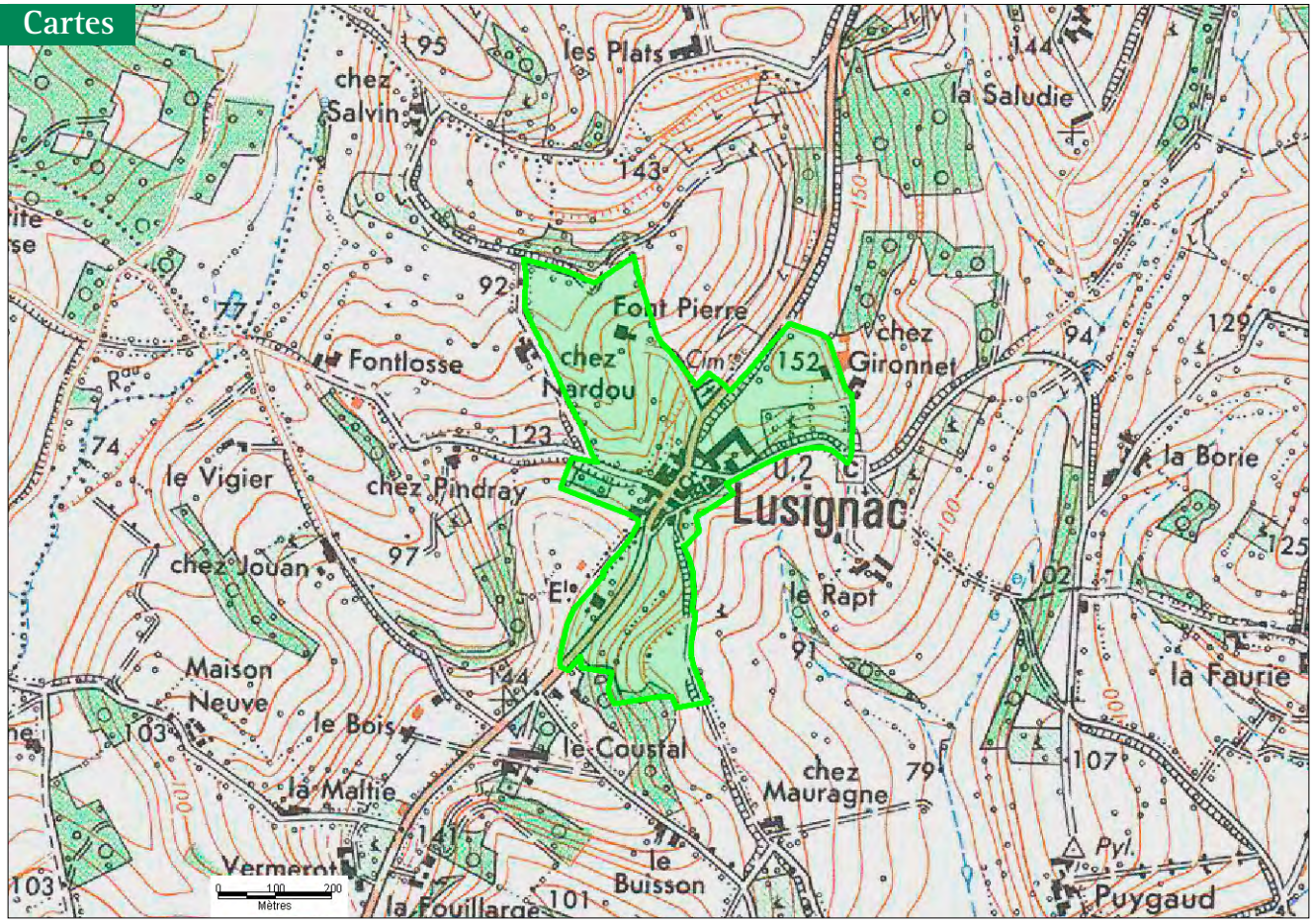

© IGN scan 25® 2007

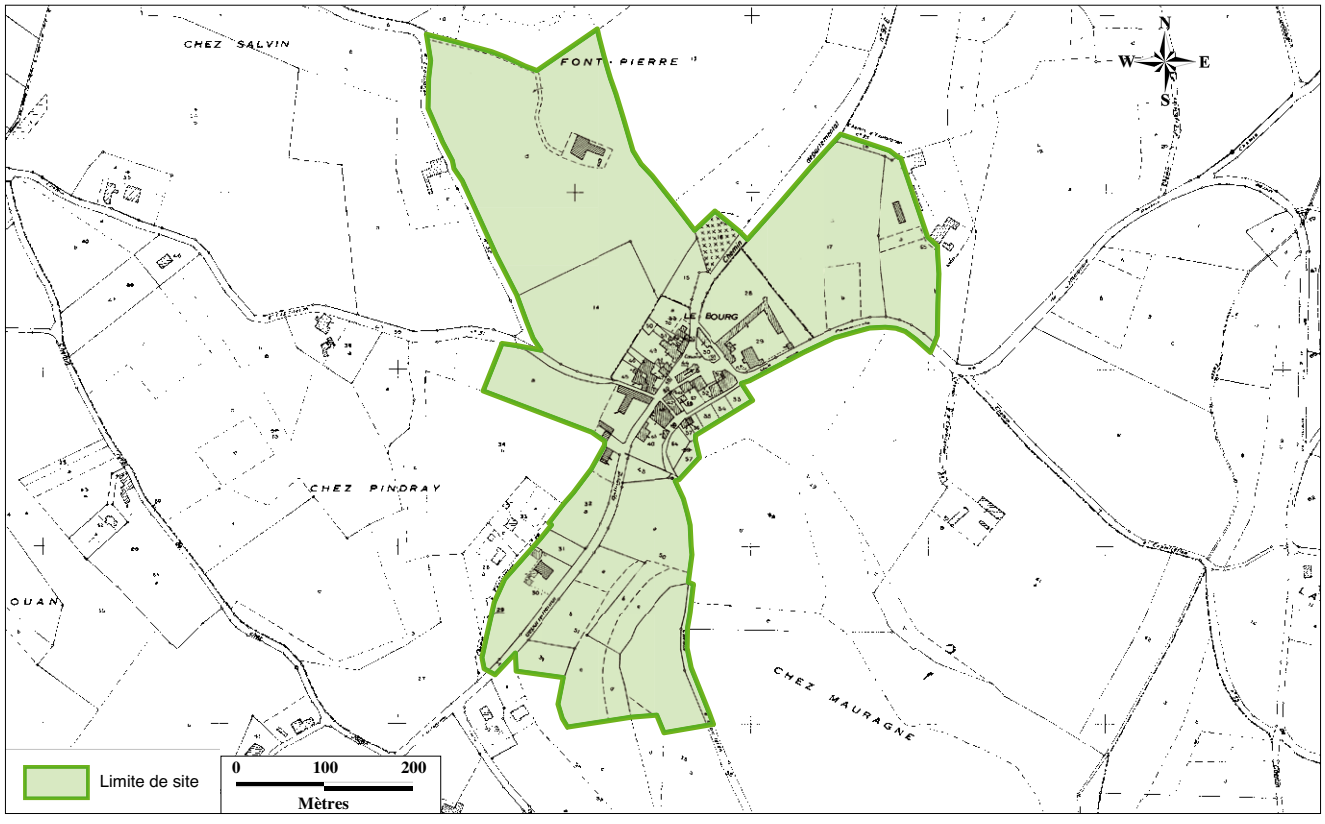

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bourg - Lusignac

FICHE 84

Monuments historiques
MH I Eglise (17 décembre 1947)

Bourg - Montagrier

● Site inscrit

! Site désinscrit par Décret n° ??? en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

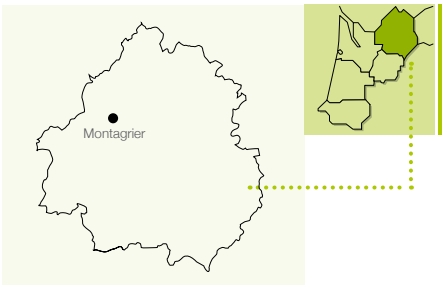

Commune(s)
Montagrier

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
11 septembre 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
24 ha

Référence(s) SIG
SIN0000094

Motivation initiale de la protection

2008

« Le site urbain de Montagrier, chef lieu de canton, est dans un environnement fait de champs, de landes, de fougères, d'ajoncs, de bruyères, région qui domine la vallée de la Dronne. Dans ce décor sylvestre s'intègre l'ensemble urbain de Montagrier avec de pittoresques masures, à l'architecture fort simple, presque banale, mais cependant attachante par la beauté des jardins, les mouvements de toits, les jambettes de bois, avec de vieilles rues délicieusement surannées. L'ensemble construit à partir du XII^e siècle à belle allure. La protection au titre des sites permettra de contrôler l'évolution de la construction neuve qui, sans assistance architecturale, apporterait sans aucun doute des nuisances (menaces de constructions préfabriquées) et, aussi de rénover le site urbain, avec le concours de la collectivité locale et du département » (rapport d'inspection du 17 avril 1974).

Etat actuel du site

2008

2008

2008

Le bourg de Montagrier domine fièrement la vallée de la Dronne, mettant en avant son église détachée du reste du village et entourée d'un parc la mettant en valeur. Une allée de marronniers située à l'est de l'église mène à un belvédère qui offre à la vue les paysages remarquables de la vallée de la Dronne.
Une rue principale traverse le village du sud au nord, du belvédère à la fin du vieux bourg. Les maisons s'articulent autour de cet axe, sur le plateau et sa rupture de pente, et présentent des jardins sur les glacis, jardins délimités par des murets de pierre. Les glacis du promontoire qui accueille le bourg participent, par leur caractère naturel (enherbés ou occupés par des jardins) à la qualité du site de Montagrier.
Une petite chapelle est située au nord du village. Des alignements d'arbres et les plantations sur les places agrémentent le cœur du village.
L'ensemble est à la fois bien entretenu et intéressant.

Enjeux et préconisations

Le traitement des espaces publics, et notamment les abords de l'église doivent préserver le caractère du bourg de Montagrier. La simplicité des abords de l'église est très certainement à conserver. La restauration du bâti de ce bourg ancien doit également respecter la typologie du bâti existant, conformément à ce qui a pu être fait jusqu'à présent.
Un enjeu fort réside également dans la préservation des glacis qui entourent le bourg. La succession de la vallée agricole se prolongeant par un glacis agricole ou occupé par des jardins et enfin le bâti ancien est à favoriser.
Les abords du village sont cependant insuffisamment pris en compte dans le périmètre du site inscrit et les enjeux paysagers dépassent le site protégé. Les vallons situés à l'est et à l'ouest du bourg mériteraient de conserver leur vocation agricole ou naturelle. L'implantation de constructions récentes à mi-pente, en contre-bas de la RD 103, à l'est du village, perturbe la lisibilité du paysage et met en évidence à la fois la sensibilité paysagère du secteur et l'insuffisance du périmètre protégé.
Une extension du site inscrit pourrait être étudiée afin de mieux intégrer les enjeux paysagers aux abords du village, insuffisamment protégés en l'état.

Rédaction 2008

Cartes

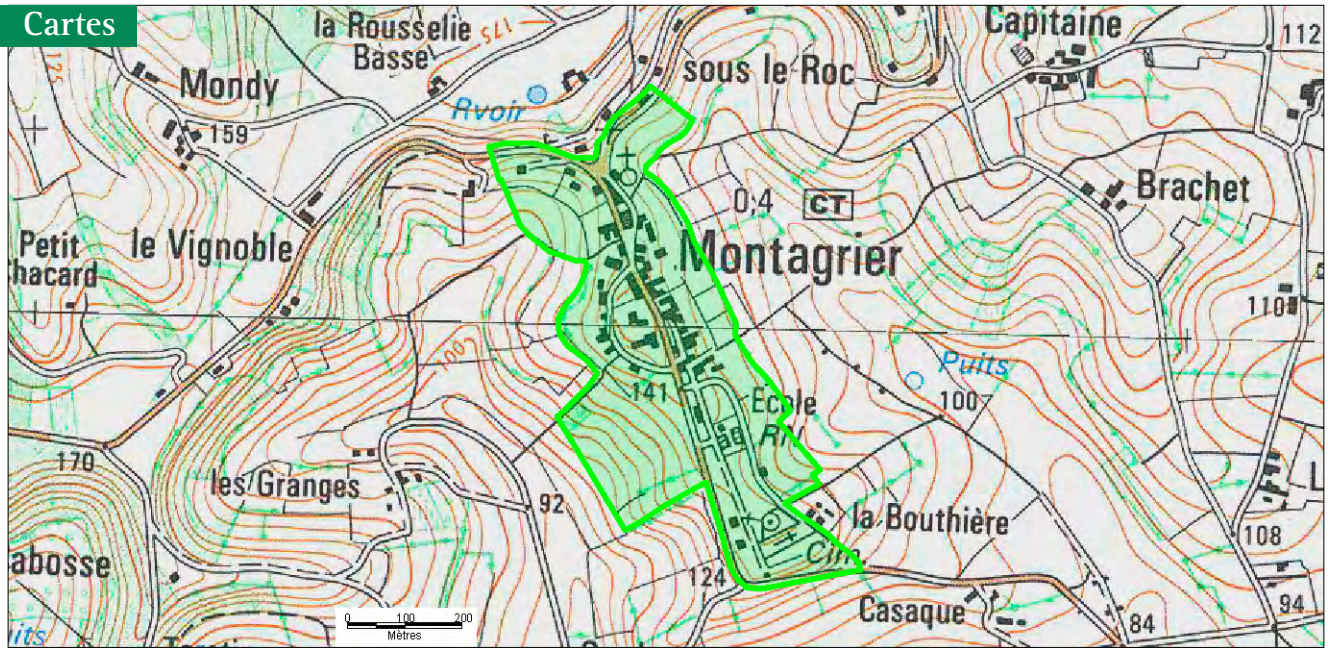

© IGN scan 25® 2007

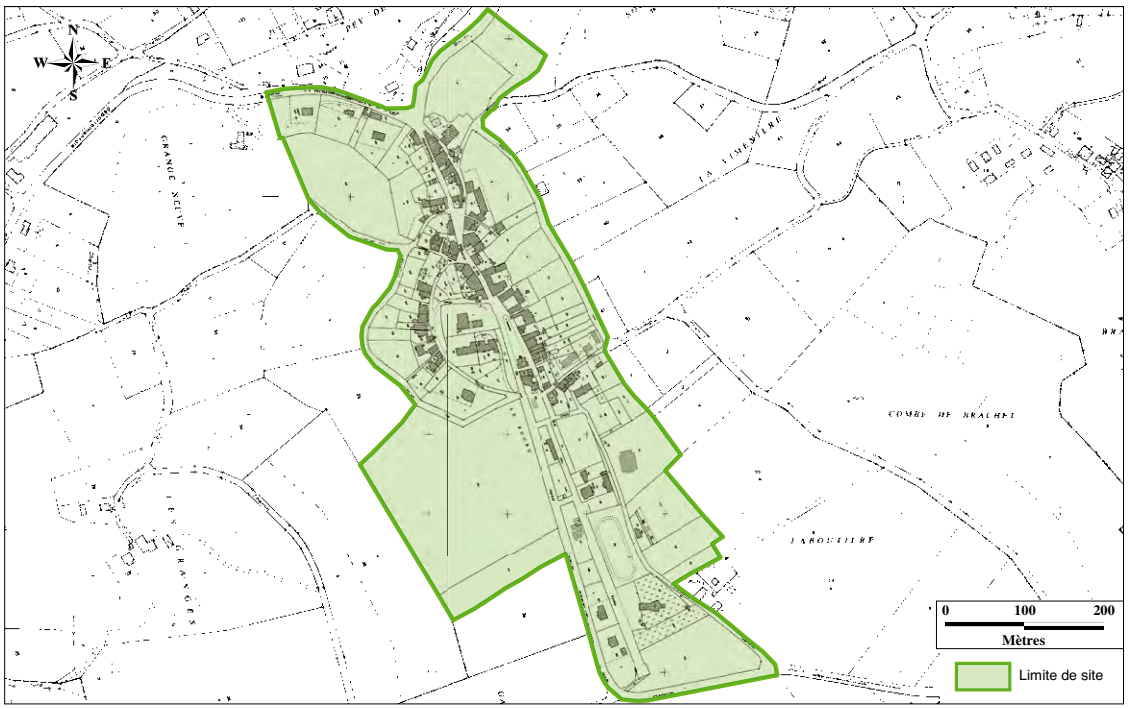

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH C Eglise (10 avril 1912)

Vallée du Rieu-Négre

Site inscrit

Commune(s)
Parcoul et La Roche Chalais

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
10 octobre 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
388 ha

Référence(s) SIG
SIN0000110

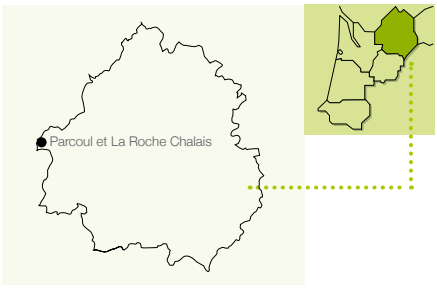

Motivation initiale de la protection

C'est lors d'une visite sur la commune de Parcoul pour l'implantation d'une ligne électrique que l'inspecteur régional des sites découvrit la vallée du Rieu-Nègre, affluent de la Dronne. Cette vallée par l'alternance de bois, de prairies et d'étangs constituait un site naturel de qualité paysagère intéressant dans un secteur de la Dordogne encore très peu protégé en 1974. Aussi après accord des communes fut-il entrepris d'inscrire cette vallée à l'inventaire des sites du département notamment pour prémunir le site de dommages occasionnés par le développement touristique.

Etat actuel du site

Le site est délimité par des routes et chemins et ne comprend que très peu d'éléments bâtis. Les hameaux qui bordent le site en ont été totalement ou partiellement exclus.

Le site comprend :
- des bois alternant peuplements de chênes et plantations de pins et ayant fortement souffert des tempêtes récentes,
- des prairies pâturées par des bovins et ponctuées de chênes isolés,
- des étangs de petite taille,
- une rivière très peu visible et accessible, localement encaissée,
- deux fermes isolées,

La bruyère occupe les sous-bois sableux. Une ligne électrique traverse de part en part le site inscrit.
L'intérêt du site réside dans ses paysages vallonnés et localement ouverts ce qui offre des perspectives intéressantes et une ambiance agréable.

A la limite du site, sur la commune de Parcoul, entre la rivière et les carrières se sont développées des zones d'urbanisation linéaires le long de la route qui fait limite du site.

Enjeux et préconisations

Ce site ne constitue pas un haut lieu du département de la Dordogne mais illustre plutôt les paysages ruraux du Nord de la Dordogne. Il mérite à ce titre une certaine attention. La préservation du site et de ses qualités passe pour une grande part dans la gestion forestière et les travaux qui pourront être réalisés pour assurer son entretien et son renouvellement après tempête. La généralisation des plantations de pins ne servira pas la qualité du site où règne actuellement des paysages forestiers diversifiés.

Même si le site lui-même a subi peu d'évolutions dues au développement de l'urbanisation, il est important de veiller au développement harmonieux aux abords du site.

La qualité du site et de cette rivière, située dans un couloir feuillus parfois encaissé, pourrait être valorisée par des sentiers de découverte par exemple.

Rédaction 2007

DREAL Aquitaine

Vallée du Rieu-Négre

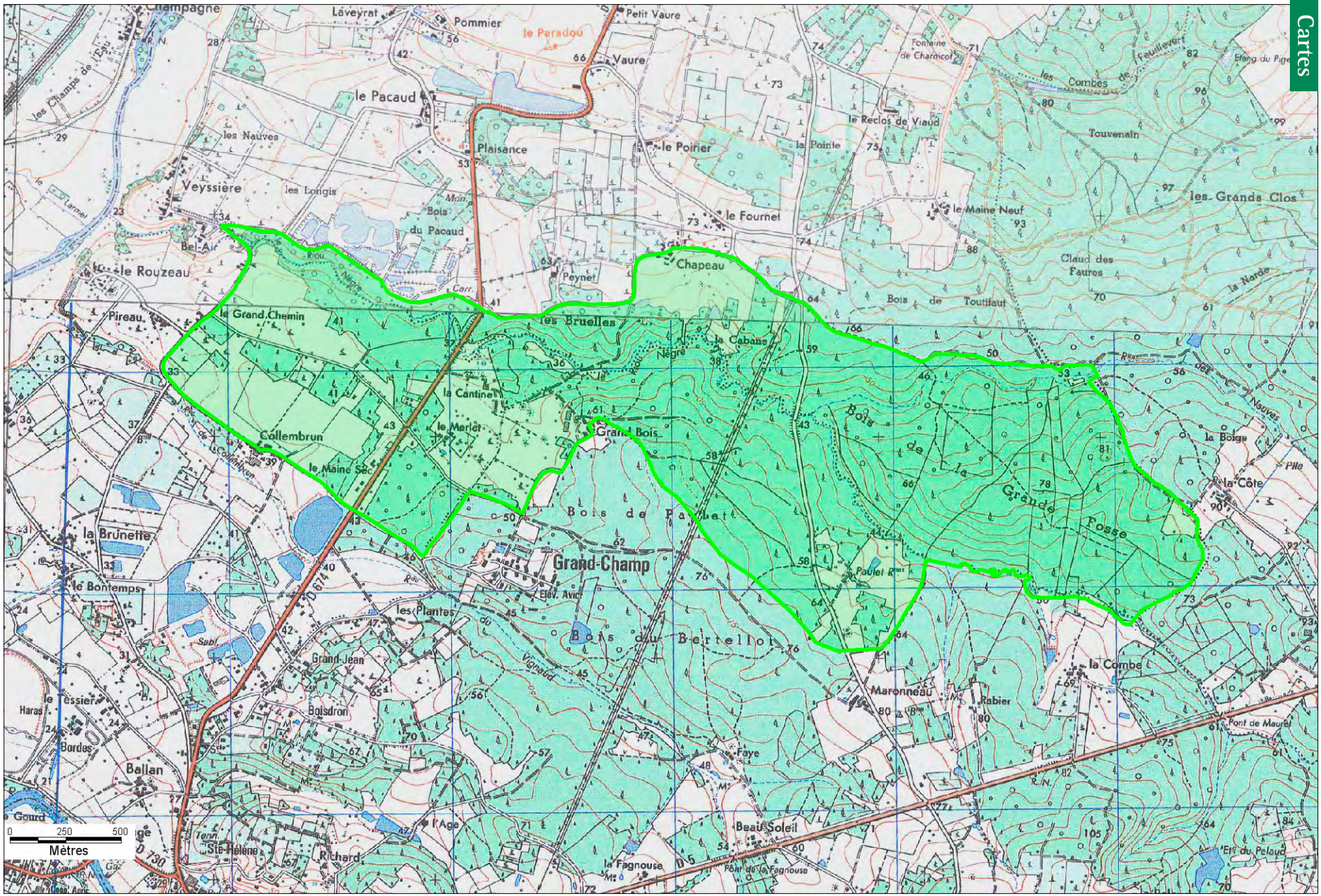

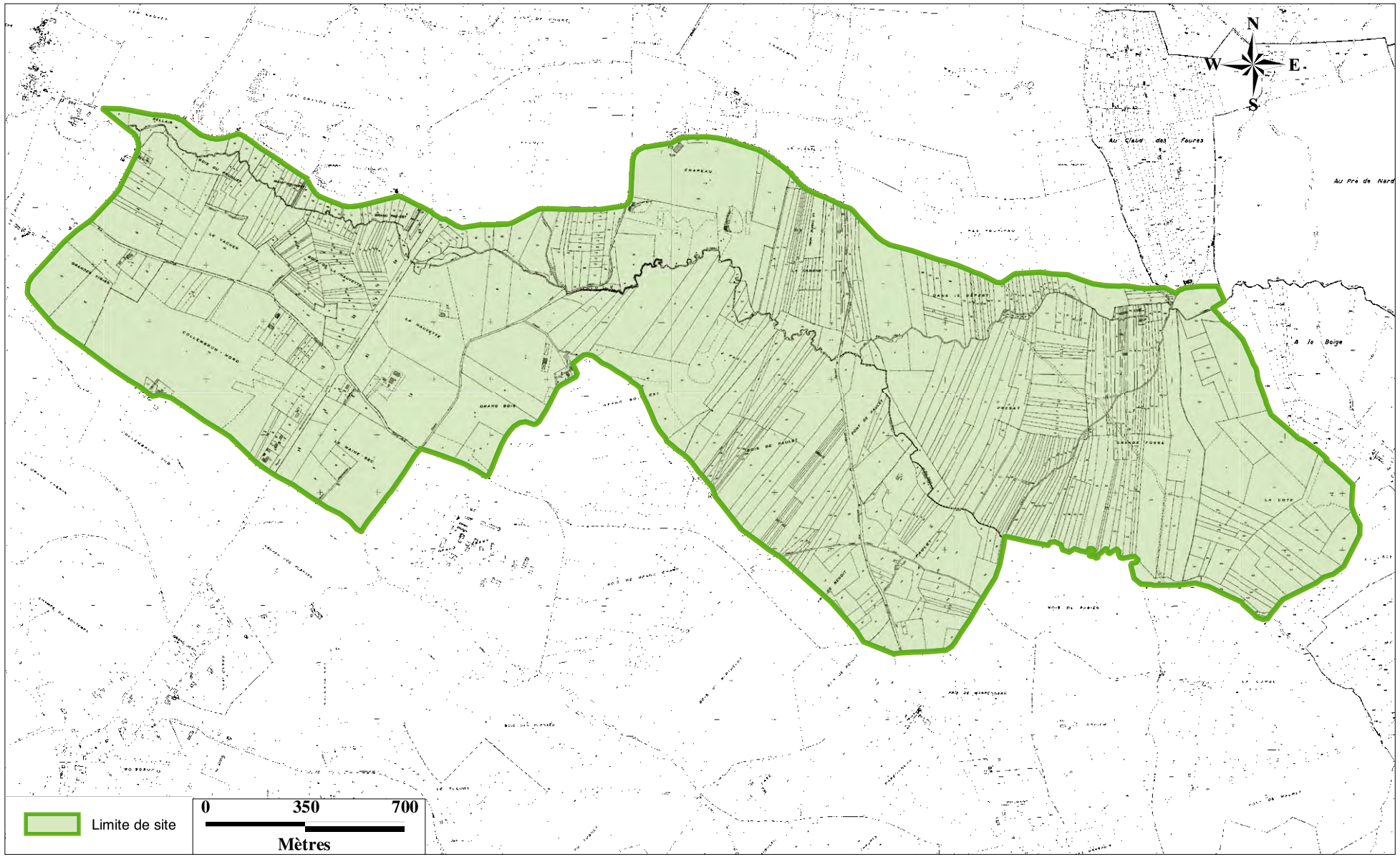

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Vallée du Rieu-Négre

FICHE 86

Dordogne

Vallon de la grande Marque

Commune de Marnac

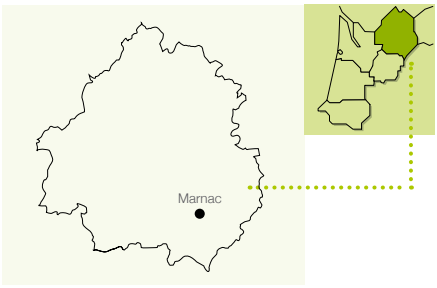

● **Sites inscrits**

NB : Le Site inscrit du Vallon de la grande Marque (25/10/74) est recouvert par le Site inscrit de la commune de Marnac (20/02/1980)

Commune(s)
Marnac

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
25 octobre 1974 (arrêté ministériel)
20 février 1980 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
297 ha / 788 ha

Référence(s) SIG
SIN0000469 / SIN0000433

Motivation initiale de la protection

Dans les années 1970, des réflexions étaient menées sur la protection de la vallée de la Dordogne. Elles concluaient à la qualité remarquable des paysages compris entre Trémolat et Montfort caractérisés par une densité de monuments remarquables, de falaises, de points de vue panoramiques...

Marnac s'inscrivait dans ce tronçon.

Dans un premier temps, c'est le vallon de la Grande Marque et les terrains proches de la rivière Dordogne qui furent protégés par inscription. Le caractère pittoresque de ce vallon et la présence de châteaux (Mirabel et Betou) sont relevés dans les dossiers de protection.

Marnac, c'est un paysage rural, en partie boisée, en partie en prés et cultures, avec quelques petits hameaux et fermes isolées. L'inscription en totalité de la commune est venue compléter le site déjà inscrit du Vallon de la Grande Marque car Marnac offrait un balcon privilégié sur la vallée de la Dordogne et ses paysages pittoresques. En effet, face à Marnac se dresse le château de Monsec, mais surtout des échappées visuelles permettent de voir la rivière Dordogne.

Etat actuel du site

Le vallon de la Marque a fait l'objet d'une urbanisation importante pour sa partie sur les coteaux. De nombreuses maisons ont été construites au milieu des bois, le long de la route. Ce secteur urbanisé ne présente plus guère d'intérêt.
Le secteur bas des coteaux, en surplomb de la Dordogne a, quant à lui, été épargné par les constructions et offrent toujours des paysages agricoles de qualité ponctués par les châteaux de Mirabel et de Betou.

Quant au reste de la commune inscrit en 1980, il est à noter qu'il n'est pas épargné par le phénomène de mitage de l'espace couramment constaté en Dordogne. Le bas des coteaux qui délimitent la vallée de la Dordogne est bien préservé et participe à la qualité des paysages. En revanche, sur les coteaux le mitage se développe.

Le site inscrit n'a donc pas permis de contenir un mitage de l'espace. Il semble par ailleurs qu'il n'ait que partiellement réussi à assurer la qualité architecturale des nouvelles constructions.

Enjeux et préconisations

Préserver de l'urbanisation tous les secteurs en-contrebas du village de Marnac et qui constituent le premier plan de la vallée de la Dordogne.

Eviter le mitage des coteaux.
Préserver des points de vue dégagés sur la vallée de la Dordogne.

Rédaction 2008

Cartes

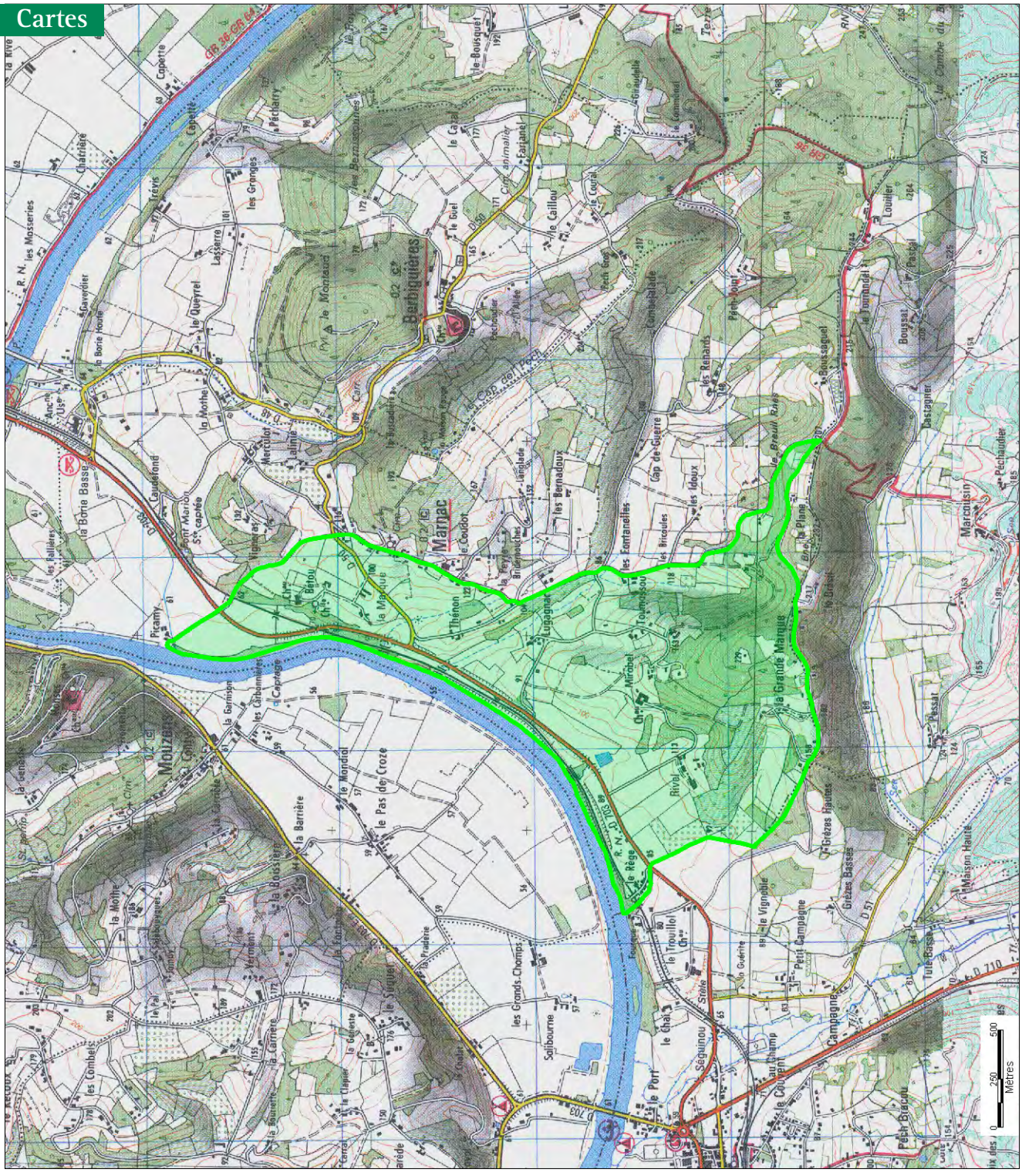
Marnac
Carbiguières
Mouzens
Le Pas de Croze
Le Mondiol
la Barrière
la Grande Marque
Les Grands Champs
Solibourne
Les Fontanelles
Les Bernadoux
Les Idoux
Les Rebards
Le Caillou
Le Quéyrel
Le Coudot
Thénon
Lugagnac
Mirobel
Rivel
Le Rège
Le Trouillol
Le Port
Séguinou
Campagne
Petit Campagne
Grèzes Hautes
Grèzes Basses
Le Vignoble
Marcuisin
Maisyn Haute
Tute Basse
Le Grasset
Le Plana
Le Pradal Bas
Le Cap de Guerre
Le Cap del Pech
Le Bousquet
Le Tournadel
Le Pradal
Boussagnet
Bastagnet
Pechadier
Combalade
Fénélon
Le Buel
Les Grouges
Les Masseries
Lasserre
Cayrette
Coperre
Fachary
Farjanel
Le Canal
Les Bernadoux
Lalinie
Mertilhot
Caudefond
Sainte Marie
Picamy
Les Carbonnières
Le Capitole
La Garrigue
La Barrière
Le Pas de Croze
Les Combes
Le Sirguet
Le Galerie
La Carrière
Les Grands Champs
Solibourne
Le Port
Séguinou
Le Trouillol
Le Rège
Rivel
Mirobel
Lugagnac
Thénon
Le Coudot
Les Fontanelles
Les Idoux
Les Rebards
Le Caillou
Le Quéyrel
Les Masseries
Les Grouges
Le Buel
Le Bousquet
Le Tournadel
Le Pradal
Boussagnet
Bastagnet
Pechadier
Marcuisin
Maisyn Haute
Tute Basse
Le Grasset
Le Plana
Le Pradal Bas
Le Cap de Guerre
Le Cap del Pech
Combalade
Fénélon
Le Bousquet

Vallée de l'Enea

Site inscrit

Commune(s)
Carsac-Aillac, Prats de Carlux, St-Vincent -le-Paluel, Ste-Nathalène

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
4 decembre 1974 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1446 ha

Référence(s) SIG
SIN0000039

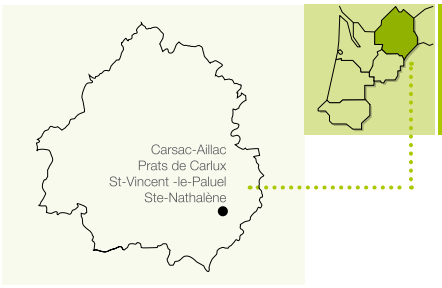

Motivation initiale de la protection

En 1974, l'inscription de la vallée de l'Enéa à l'inventaire des sites était justifiée de la manière suivante :

« Vallée très pittoresque du Périgord Noir avec des sites naturels remarquables dans lesquels s'insèrent des bourgs typiques et des demeures d'une architecture traditionnelle. L'ensemble forme un secteur très intéressant à quelques kilomètres seulement de Sarlat sur une nationale parcourue chaque année par les touristes.
La présence des nuisances constituées par une usine à béton et des constructions banlieusardes impose que ce site soit rapidement protégé par une inscription à l'inventaire qui n'apportera pas de contraintes sévères mais permettra aux administrations concernées de suivre l'évolution de cette région et d'aider les collectivités locales et les particuliers à réaliser les mises en valeur qui s'imposent ».

Etat actuel du site

Le site est parcouru par la rivière l'Enéa qui alimente plusieurs moulins entre Ste-Nathalène et Carsac-Aillac (le moulin pointu, le Moulin de Massaud, le moulin de Latour…). La vallée de l'Enéa est large dans sa partie nord et se rétrécit plus au sud où elle est bordée de falaises calcaires.

Plusieurs châteaux ornent cette vallée et constituent des éléments patrimoniaux qui rythment les paysages : le château de St-Vincent-le-Paluel et les ruines de celui de Paluel qui dominent le fond de vallée. L'agriculture (maïs), les peupleraies et l'urbanisation dispersée occupent la vallée. La proximité de Sarlat explique les pressions d'urbanisation existantes sur ce territoire.

De nombreux campings de mobil-homes ont envahi cette vallée ce qui participe à sa banalisation. Le fond de vallée présente une tendance à la fermeture notamment par la présence de peupleraies.

Enjeux et préconisations

Un diagnostic est nécessaire pour ce site afin de définir ses valeurs, de dresser le bilan de la protection et de réadapter les protections aux enjeux de la vallée.

La multiplication des centres de loisirs et la prolifération des mobil-homes mériteraient d'être maîtrisées afin de préserver à long terme l'intérêt patrimonial et touristique du site.

Rédaction 2007

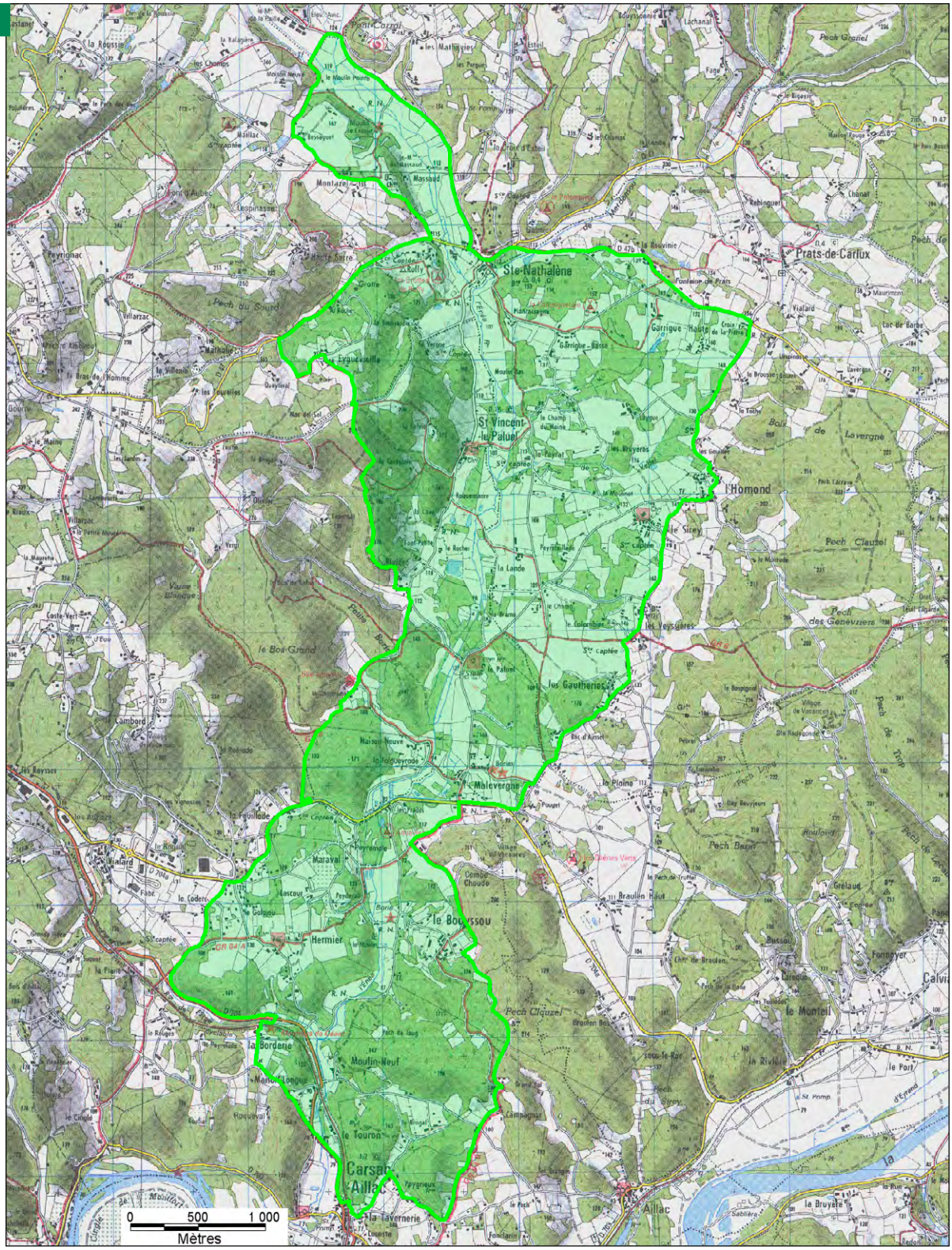

© IGN scan 25® 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE PROISSANS, SAINTE-NATHALENE ET SAINT-VINCENT-LE-PALUET
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : I-SECTEUR DE SARLAT
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : III-SECTEUR DE CARLUX, CALVIAC ET SIMEYROLS
(ZNIEFF 2) COTEAUX A CHENES VERTS DU SARLADAIS : IV-SECTEUR DE PROISSANS - SAINTE-NATHALENE

Monuments historiques

MH I Château de Lascours (30 octobre 1973)
MH C Gisement préhistorique du Pech de la Boissière (16 mars 1927)
MH I Cabane en pierres sèches à Peyremole (27 décembre 1991)
MH I Château de Sirey (12 octobre 1948)
MH I Eglise (5 octobre 1946)
MH I Château de Paluel (5 novembre 1927)
MH I Cabane en pierre sèche de «Malevergne» (27 décembre 1991)

Bourg - Ste-Eulalie-d'Ans

Site inscrit

Commune(s)
Sainte-Eulalie-d'Ans

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
18 avril 1975 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
11 ha

Référence(s) SIG
SIN0000024

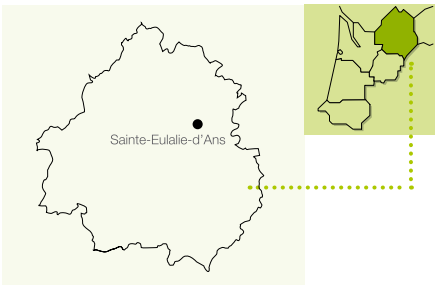

Motivation initiale de la protection

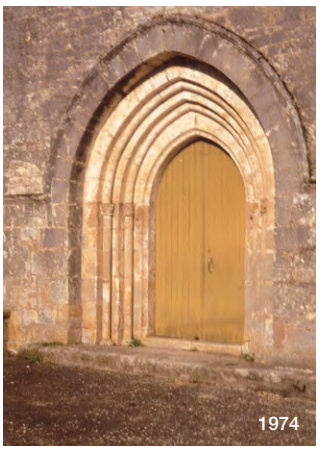

Au début des années 1970, il existait un projet d'inscription généralisée de la vallée de l'Auvézère, notamment demandée par une association pour la protection et la mise en valeur de la vallée de l'Auvézère.
Cette vallée constitue en effet un site naturel de très grande qualité dans lequel s'inscrivent des bourgs et monuments historiques intéressants. Cette vallée est par ailleurs fréquentée par bon nombre de touristes qui se rendent à Hautefort.
Le projet d'inscription généralisée n'ayant pu se concrétiser, il fut décidé d'inscrire des sites ponctuels dans cette vallée.
L'inscription du bourg de Sainte-Eulalie-d'Ans s'inscrit dans cette démarche.

Etat actuel du site

Le site comprend le bourg, la rivière de l'Auvézère et les prés situés au sud du village. Une partie de ces prés surplombe la falaise qui longe la route départementale n°5 et la rivière. Les autres prés constituent l'entrée du village lorsque l'on arrive de St-Pardoux-d'Ans.
Ste-Eulalie d'Ans bénéficie également d'un site classé centré sur le moulin actionné par l'Auvézère (cf Fiche 97).

Enjeux et préconisations

Il est important de préserver le haut de falaise et de ne pas y implanter de maisons visibles du fond de vallée.
De même la qualité de l'entrée de village au sud est conditionnée notamment par le maintien de prairies et de noyers entre le début d'urbanisation au sud du site inscrit et le vieux bourg.
Enfin, il est à noter le caractère pittoresque des ruelles étroites qui remontent de la rivière vers la route départementale. Elles méritent d'être préservées et mises en valeur.

Rédaction 2006

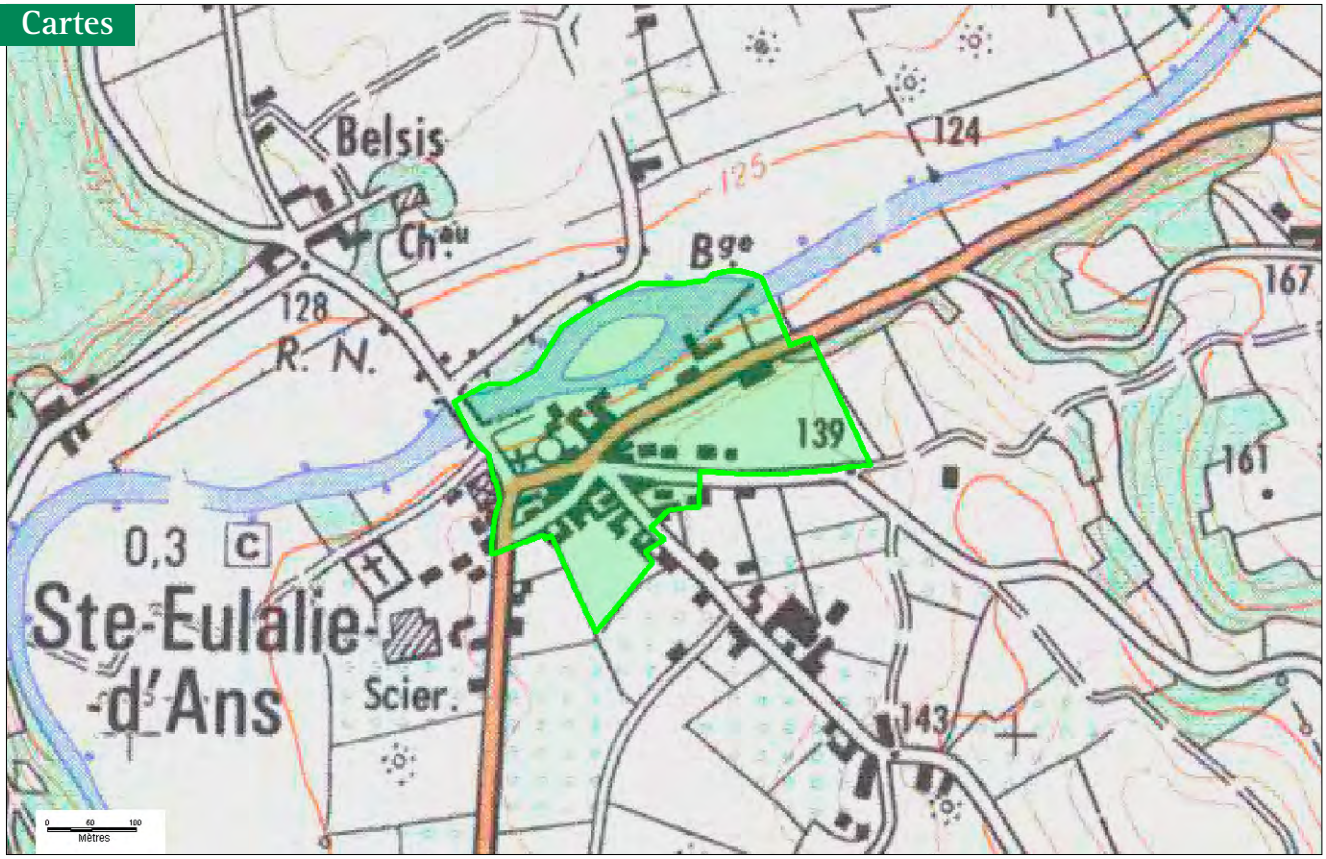

© IGN scan 25® 2007

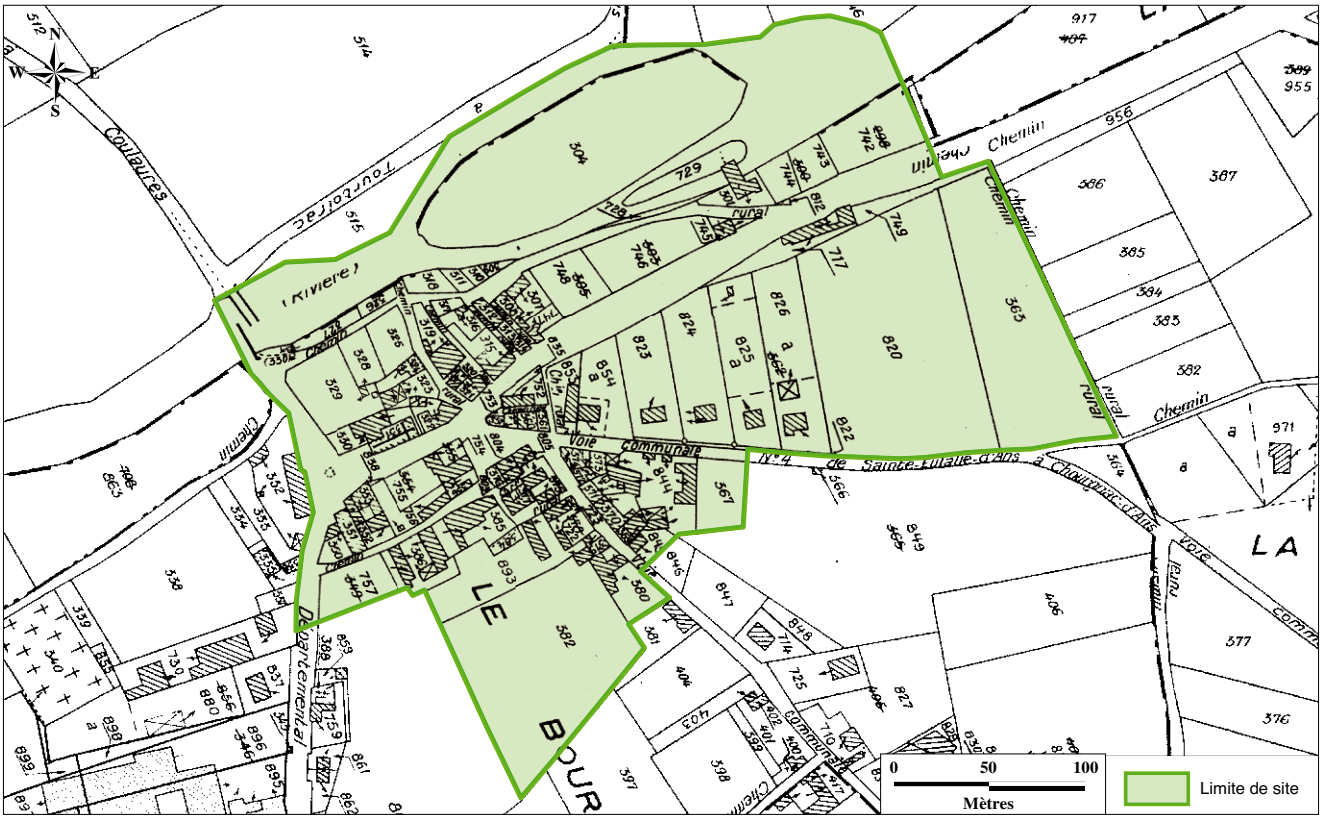

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Autres protections

(Site Classé) Moulin à eau, bief et les abords du moulin - voir fiche n°97

Château de Leygurat

Site inscrit

Commune(s)
Augignac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
12 mai 1975 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
36 ha

Référence(s) SIG
SIN0000013

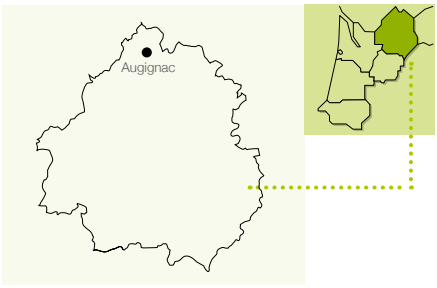

Motivation initiale de la protection

Le rapport ayant motivé la protection précise qu'il s'agit d'un « site de qualité, constitué par un vieux château du XIII^e siècle, parfaitement inscrit dans un site naturel vallonné, verdoyant, encore intact ». Il souligne la rareté des sites tels que Leygurat dans la région du Nontronnais et la nécessité de protéger ce patrimoine afin d' « éviter que les constructions modernes, inesthétiques, viennent polluer ce secteur fort intéressant. »

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le site se trouve dans le pays du Nontronnais, à la pointe nord du département de la Dordogne. Le paysage est vallonné et de nombreux lacs collinaires sont présents. Le paysage entourant le site est préservé de l'urbanisation malgré la proximité du hameau des Chadauds. Le château se trouve sur un promontoire, il est construit sur le rocher et domine les étangs au sud. Il se situe dans un paysage relativement ouvert, entretenu par la fauche des prairies.
Le site se compose de quatre entités, le bâti : le château et ses dépendances, l'environnement ouvert de prairies de fauche autour du bâti, le fond de vallée noyé par des étangs et les bois. L'accès au château se fait par deux voies différentes. L'une d'elles, celle accédant aux Chadauds, est plantée de châtaigniers, l'autre accédant à la nationale qui rejoint Nontron est plantée de bouleaux.

Le site est très étendu autour du château, des deux cotés de la vallée, ce qui permet de préserver l'environnement large du château. Celui-ci domine les étangs et possède un beau glacis. Deux points d'eau (puits bâtis) sont présents et une grande pièce d'eau appelée « le lavoir » se trouve en contre bas du site, à proximité du chemin creux, à mi-pente. Les deux lacs mentionnés sur le cadastre napoléonien sont toujours en eau. Et deux nouveaux lacs ont été crées par les propriétaires actuels. Des bois abritent les étangs ; ils sont un lieu calme propice au repos. Une modification de l'allée d'accès au château actuellement plantées de châtaigniers est apparente par rapport au cadastre napoléonien. Ainsi, l'accès aux Chadauds ne se fait pas par le même chemin (inexistant sur le cadastre napoléonien), l'allée est aujourd'hui plus longue.

Etat actuel du site :
Le site est globalement bien entretenu, tant le bâti que les abords proches du château, même si des bâches et pneus utilisés pour l'ensilage du maïs marquent la partie Nord du site.
Il est prévu par les propriétaires de remettre en eau le lavoir.
Le chemin creux, se situant à proximité de l'actuel terrain de tennis, descendant vers les lacs collinaires est en cours de comblement.

Enjeux et préconisations

- Veiller à une bonne gestion du site (traitement du chemin creux mentionné au cadastre napoléonien et dispersion des bâches plastiques provenant du silo).
- Conserver les espaces ouverts et notamment le glacis
- Prévoir une étude afin de mieux comprendre l'organisation et l'utilisation des divers points d'eau

Conclusion :
C'est un joli site, bien intégré dans son environnement, mais le comblement du chemin creux pose question. Le périmètre est suffisamment large pour permettre une protection du site contre l'urbanisation mais les questions de gestion du site restent entières.

Rédaction 2006

Cartes

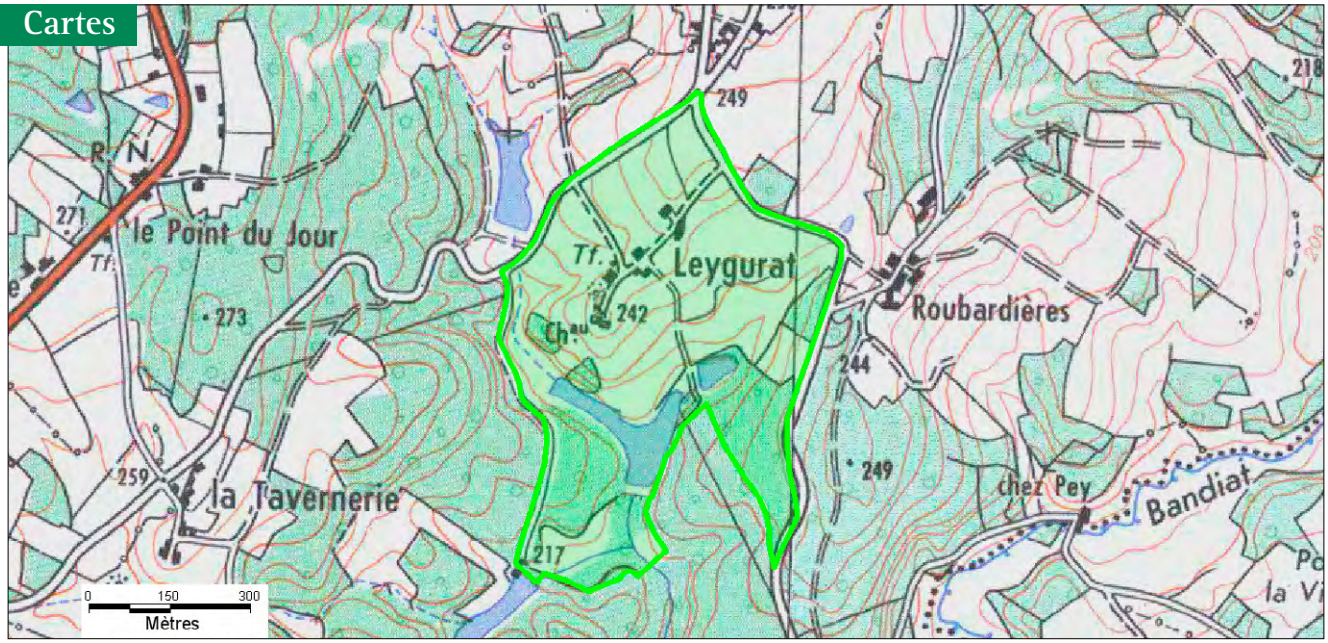

© IGN scan 25® 2007

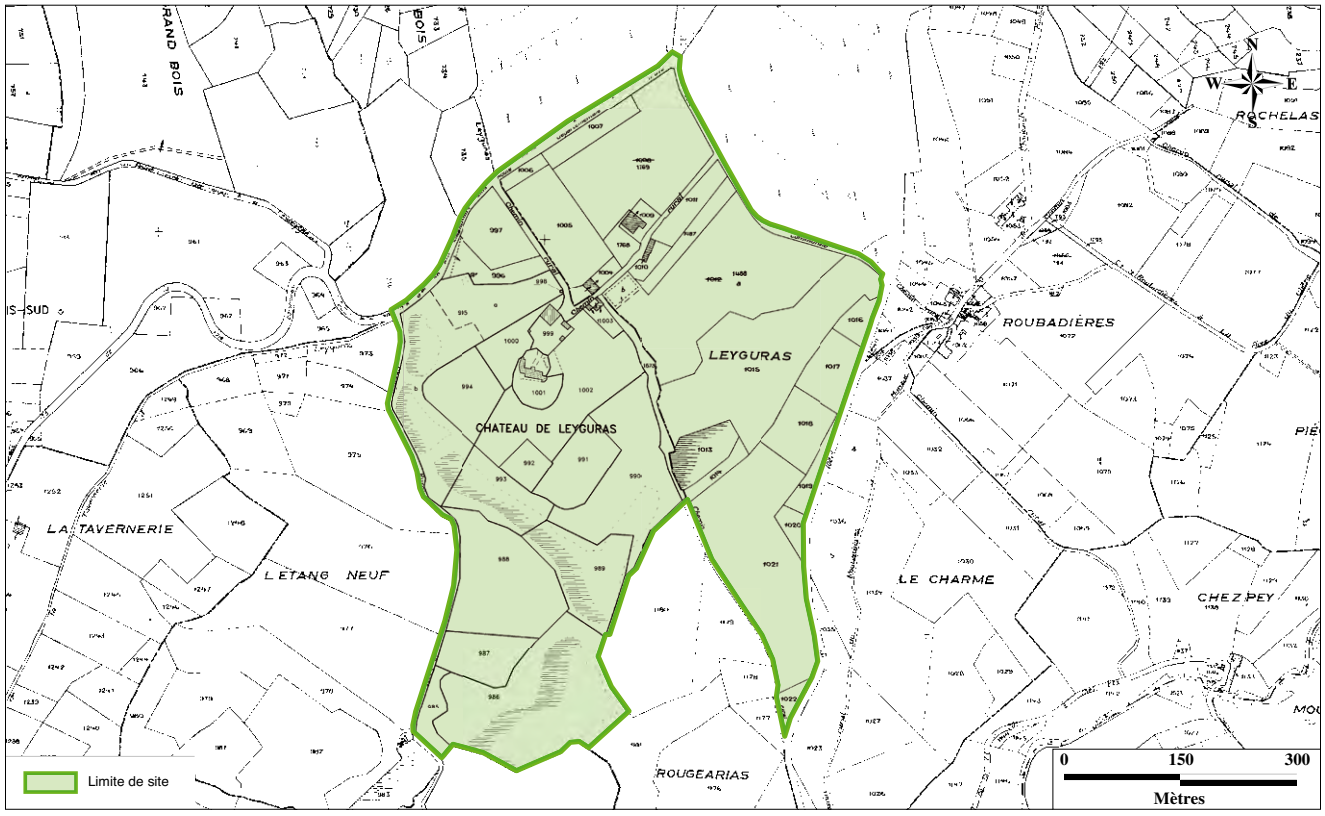

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château de Leygurat

FICHE 90

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) VALLEES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BANDIAT
Autres protections
PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Quartiers anciens - Bergerac

● Site inscrit

Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

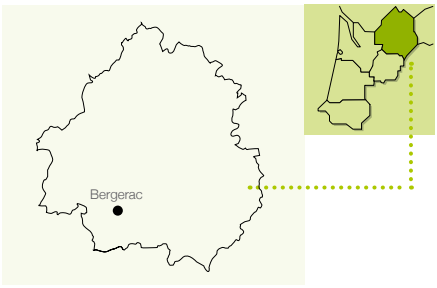

Commune(s)
Bergerac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
20 août 1975 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
5 ha

Référence(s) SIG
SIN0000075

Motivation initiale de la protection

Sauvegarder et mettre en valeur le centre historique et plus précisément les quartiers anciens de Bergerac.

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le périmètre protégé concerne le cœur ancien de la ville, en rive de Dordogne, son environnement est donc constitué par la ville, dont certaines parties anciennes sont en continuité avec le quartier protégé, que prolongent les extensions plus récentes. Au sud, la ville se poursuit également en rive gauche de la Dordogne. Une petite île boisée s'est formée dans la boucle de la rivière, presque en face de l'ancien port.

Description du site :
Le site présente deux aspects contrastés : l'espace ouvert de l'ancien port avec un remarquable sol en pierre, nivelé avec des mises à l'eau, c'est un lieu de pleine lumière exposé plein sud, face à la rivière. La limite de la ville bâtie face à l'ancien port est constitué de maisons importantes, (R+2) précédées de petits jardinets qui assurent la transition avec l'espace public du port. L'un de ces importants bâtiments abrite la maison des vins. En fort contraste, est le quartier bâti, serré, dense avec des rues tortueuses, étroites, qui « remontent » vers le haut de la ville, présentant par endroit des pentes marquées. Dans le dédale des rues, se rencontrent de nombreux témoins de l'architecture ancienne, des édifices remarquables comme la maison des consuls, beaucoup de maisons à pans de bois, des arcades en pierre, des éléments partiels, des baies murées apparaissant sous l'enduit datant du XV^{e} ou du XVII^{e}, l'ensemble présenté par une signalétique détaillée. Par contre, l'espace public est hétérogène, pour plusieurs raisons, et ne facilite pas la lisibilité de la forme urbaine. Il semble qu'il y ait eu plusieurs campagnes de travaux, certaines sont « datées » comme les placettes avec du mobilier béton lourd, une placette plus rustique avec un vieux platane entouré par son muret de pierre, des placettes en gravier. Il y a également des restes de beau sol en calade. La seconde raison de l'hétérogénéité tient à l'activité de ses rues. Certaines voies comportent des restaurants, l'espace public est alors encombré par un autre type de mobilier, des jardinières, pots qui délimitent les terrasses. Le dernier point à noter est de nouveau la place accordée à la voiture, sur le quai en premier lieu mais également dans les ruelles ou sur les placettes dès que l'on s'éloigne des deux rues les plus passantes réservées aux piétons.

Etat actuel du site :
Selon les secteurs, l'aspect du bâti n'est pas homogène : des bâtiments sont restaurés, mis en valeur, tandis que d'autres maisons semblent vacantes et mal entretenues. Bien qu'ils soient hétérogènes dans leur vocabulaire, les espaces publics sont également bien entretenus.

Enjeux et préconisations

- La ZPPAUP a vocation à définir les préconisations de gestion de ce quartier ancien.
- Limiter la place de la voiture serait opportun pour une meilleure mise en valeur des espaces.
- Se doter d'un schéma global d'aménagement des espaces publics avec la définition d'une ligne de mobilier, de sol, d'éclairage

Conclusion : C'est un quartier pittoresque qui comprend des édifices de grande qualité architecturale et un bâti plus modeste, organisé sur une forme urbaine intéressante, avec du relief en partie nord. Les voitures en avant-scène sur l'ancien port banalisent l'entrée du site, qui relève d'une étude urbaine plus étendue pour régler ces problèmes de circulation.
La protection au titre des sites ne paraît pas adaptée, d'autant que le périmètre au titre des abords se superpose à cette limite.

Rédaction 2008

Cartes

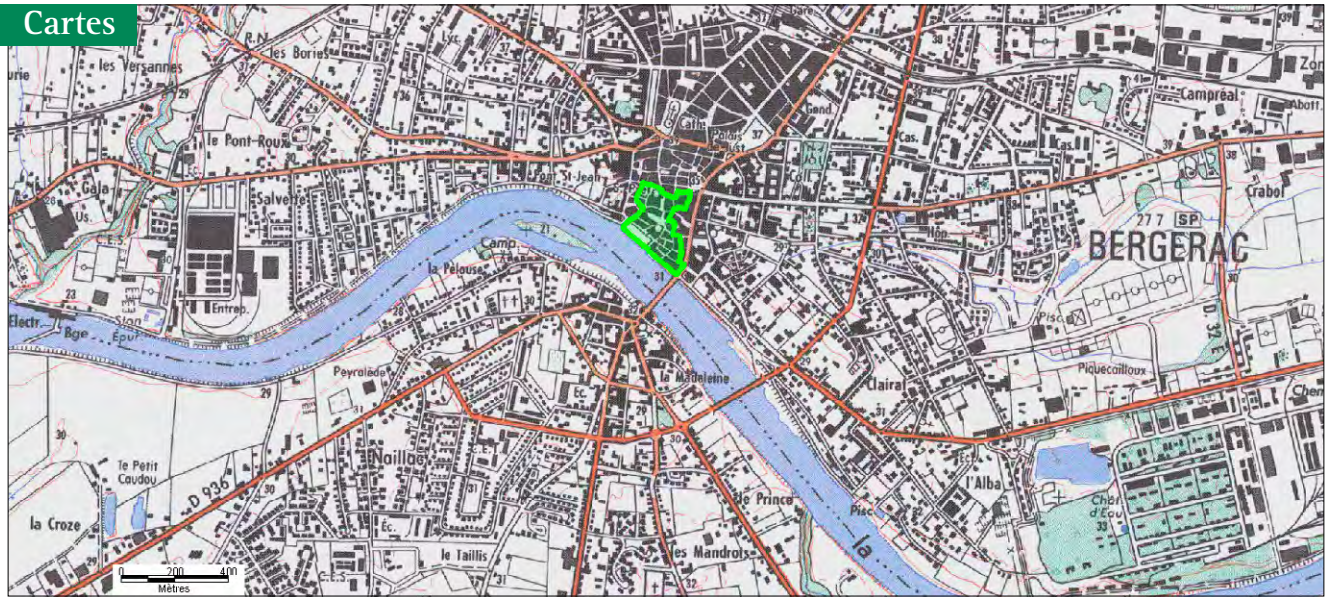

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Quartiers anciens - Bergerac

FICHE 91

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) La Dordogne
Monuments historiques
MH I Ancien séminaire, MH I Maison rue des Fontaines, MH I Galerie Renaissance, MH I Château Henri IV
Autres protections
(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE
ZPPAUP de Bergerac

Bourg de Saint-Privat

Site inscrit

Commune(s)
St-Privat

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
20 octobre 1975 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
5 ha

Référence(s) SIG
SIN0000098

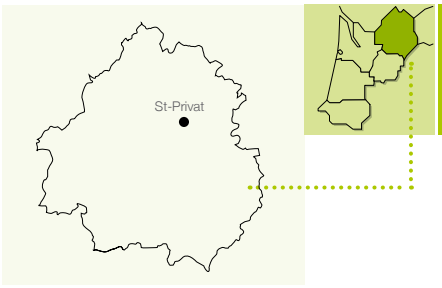

Motivation initiale de la protection

L'église de St-Privat fut classée au titre des monuments historiques en 1975, et afin de compléter la protection aux abords de ce monument, il fut proposé d'inscrire au titre des sites deux ensembles intéressants :
- le jardin public situé au pied de l'église, au Nord
- le parc situé au nord-est et l'allée de marronniers qui mène au village.

Etat actuel du site

Les deux espaces ainsi protégés ont conservé leur intérêt :
- le jardin public présente des essences variées et notamment deux ifs particulièrement intéressants ;
- le parc quant à lui comprend un petit étang, des arbres majestueux et variés (à noter plusieurs cèdres imposants) et l'allée de marronniers déjà mentionnée en 1975, qui participe fortement à l'identité du bourg.

Dans le parc, la construction d'un kiosque aux abords de l'étang est en cours et des plantations récentes ont été réalisées tout au nord du site, le long de la route qui mène au village.

Enjeux et préconisations

Ces deux espaces participent, en l'état, à la qualité générale du nord du village de St-Privat et méritent à ce titre d'être préservés et de conserver leur nature de parc et jardin.
La parcelle cultivée en maïs entre le parc et le jardin public qui constitue le glacis du village mérite également d'être préservée en terrain agricole car elle participe à la mise en scène du village et de l'église.
Enfin, même si l'allée de marronniers présente pour l'instant un état sanitaire satisfaisant, un suivi régulier permettrait de veiller à la bonne santé de cet ensemble remarquable.

Rédaction 2007

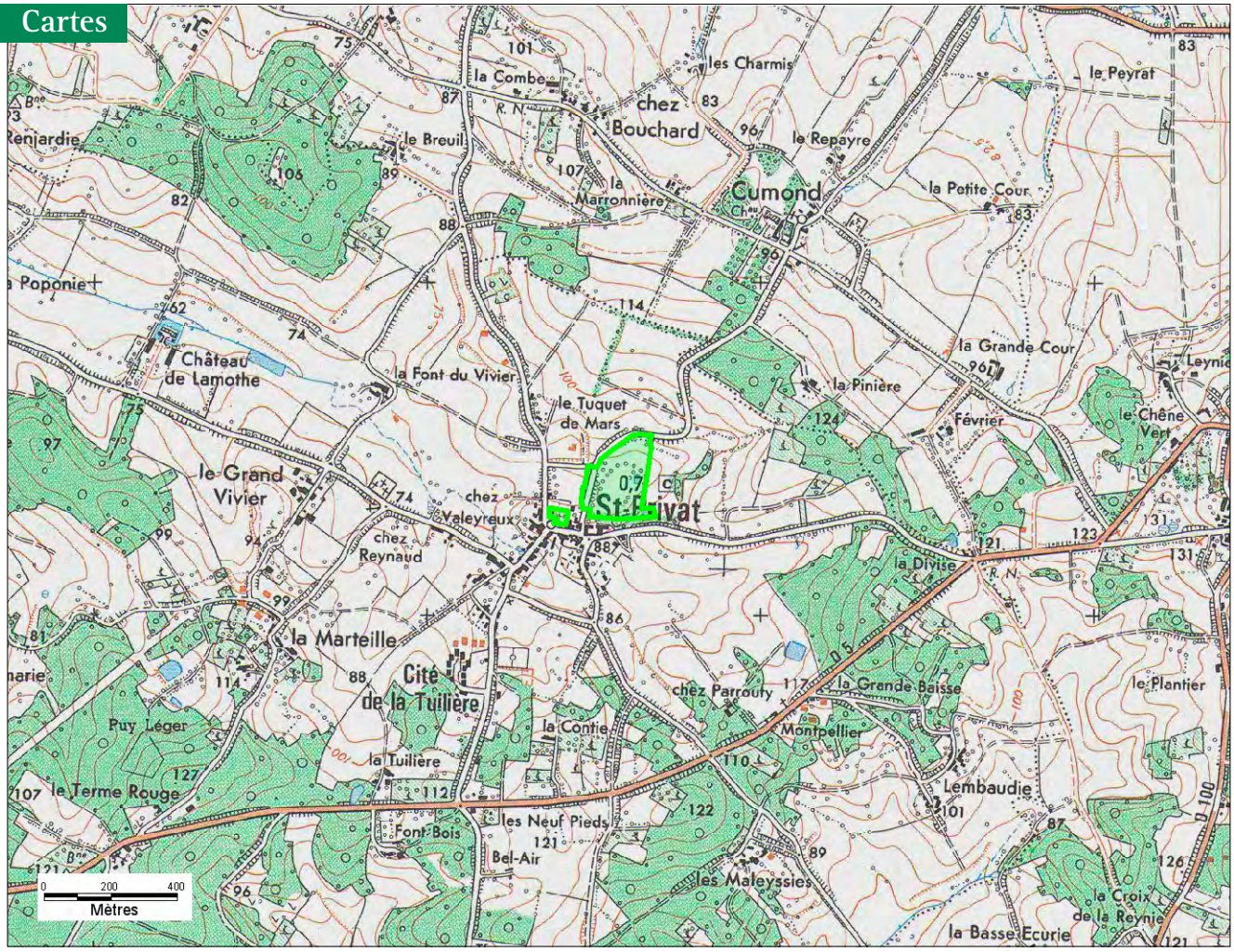

© IGN scan 25® 2007

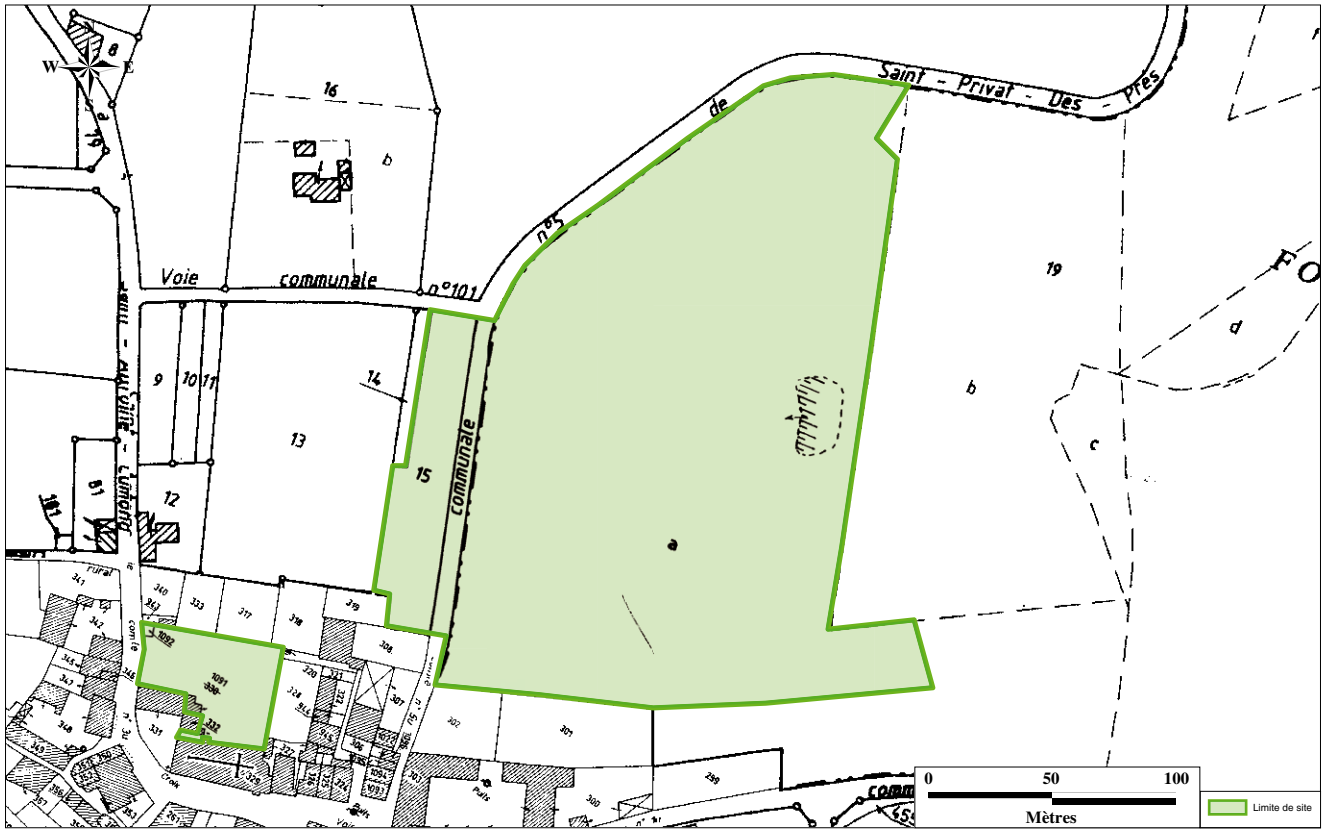

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bourg de Saint-Privat

FICHE 92

Monuments historiques

MH C Eglise (24 juillet 1854).

Bourg (lieu-dits Annesse-Nord, Beaulieu-Nord, Beaulieu-Sud)

Site inscrit

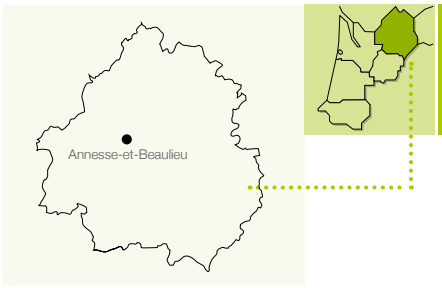

Commune(s)
Annesse-et-Beaulieu

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
30 octobre 1975 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
34 ha

Référence(s) SIG
SIN0000087

Motivation initiale de la protection

Beaulieu - 2006

Annesse - 2006

Dans les années 1970, un inventaire des bourgs méritant une inscription au titre des sites a été mené et les deux sites de Annesse-et-Beaulieu ont ainsi attiré l'attention et bénéficié d'un accord de la municipalité pour leur protection au titre de la loi de 1930.
Ces deux sites présentaient chacun une vieille église non protégée au titre des Monuments historiques et des maisons d'une architecture ancienne, et l'harmonie de ces deux sites risquait d'être menacée par « l'urbanisation galopante ». L'inscription constituait alors un moyen de maîtriser l'évolution de l'urbanisation.

Etat actuel du site

Annesse - 2006

Le village de Annesse est situé dans la vallée de l'Isle, en bordure d'une dérivation de l'Isle, isolé au milieu des champs. Le village s'organise autour de l'église et présente des bâtiments à l'architecture ancienne et parfaitement restaurée. Entouré de terres agricoles, Annesse bénéficie d'un environnement préservé qui met en valeur le caractère de son bourg. Au sud, il est bordé par un canal accompagné de ses plantations d'alignement. Le paysage, très ouvert, offre des perspectives lointaines et l'ensemble de la boucle formée par l'Isle semble hors de portée du temps et des pressions d'urbanisation.

Quelques constructions récentes ont vu le jour au nord du site inscrit mais également en-dehors du site, présentant pour certaine une architecture en décalage avec le caractère des lieux.

Le site de Annesse présente toujours un intérêt paysager fort qui justifie pleinement sa protection au titre des sites.

Beaulieu - 2006

L'église de Beaulieu :
Le site de Beaulieu se compose de l'église et des terrains qui l'entourent. La majeure partie du site est occupée par des terrains agricoles et des bois mais on y rencontre également des maisons d'habitation dans le fond du vallon, en contrebas de l'église, et une habitation au nord de l'église. Les habitations du fond de vallon n'existaient pas à l'époque de l'inscription alors que les constructions au nord étaient déjà indiquées dans le dossier de protection de 1975. Une maison pratiquement en ruine, cachée derrière une haie de lauriers jouxte l'église. L'église, située dans un virage, est masquée depuis la route par le mur du cimetière, la haie de lauriers de la maison en ruine et le poste électrique. Les conditions de mise en valeur de l'église depuis la route ne sont pas optimales. En revanche, depuis le parvis de l'église une vue dégagée s'ouvre sur les coteaux et le village de Chignac. Seules les lignes électriques viennent troubler ce paysage. Les maisons en contrebas de l'église restent relativement discrètes grâce à la végétation d'accompagnement. La modification du tracé de la RD 710 a entraîné une nouvelle coupure du site inscrit dans sa partie nord, isolant le tiers nord du cœur du site où se trouve l'église.

Enjeux et préconisations

Le village de Annesse :
Il est important que l'urbanisation du site inscrit reste modérée et que l'architecture reste simple et en accord avec les caractéristiques locales pour les projets de constructions aux abords du site. Les terrains agricoles dans les deux tiers sud du site contribuent à la qualité des paysages et méritent de conserver leur vocation agricole.
Les alignements d'arbres qui bordent le canal et structurent le paysage devraient également être préservés.

Eglise de Beaulieu :
Améliorer la mise en scène de l'église depuis la route constitue l'enjeu principal pour ce site. Cela consiste notamment en une réduction du volume des haies qui entourent le cimetière et la maison en ruine, et en la suppression du poste électrique.

Préconisations :
Le village de Annesse :
De manière plus générale, ce secteur de la vallée de l'Isle présente un fort intérêt paysager et le site inscrit pourrait être agrandi et prendre plus largement le fond de vallée.
Les bâtiments liés au barrage sur le canal gagneraient à être mieux intégrés dans ces paysages ruraux de grande qualité.

Beaulieu :
La maison qui jouxte l'église mériterait d'être entretenue et mise en valeur. Quant aux lignes électriques qui passent devant l'église, leur suppression constituerait un élément d'amélioration notable.
Enfin, le périmètre du site inscrit devrait être revu afin d'exclure les zones urbanisées en contrebas de l'église.

Rédaction 2006

Cartes

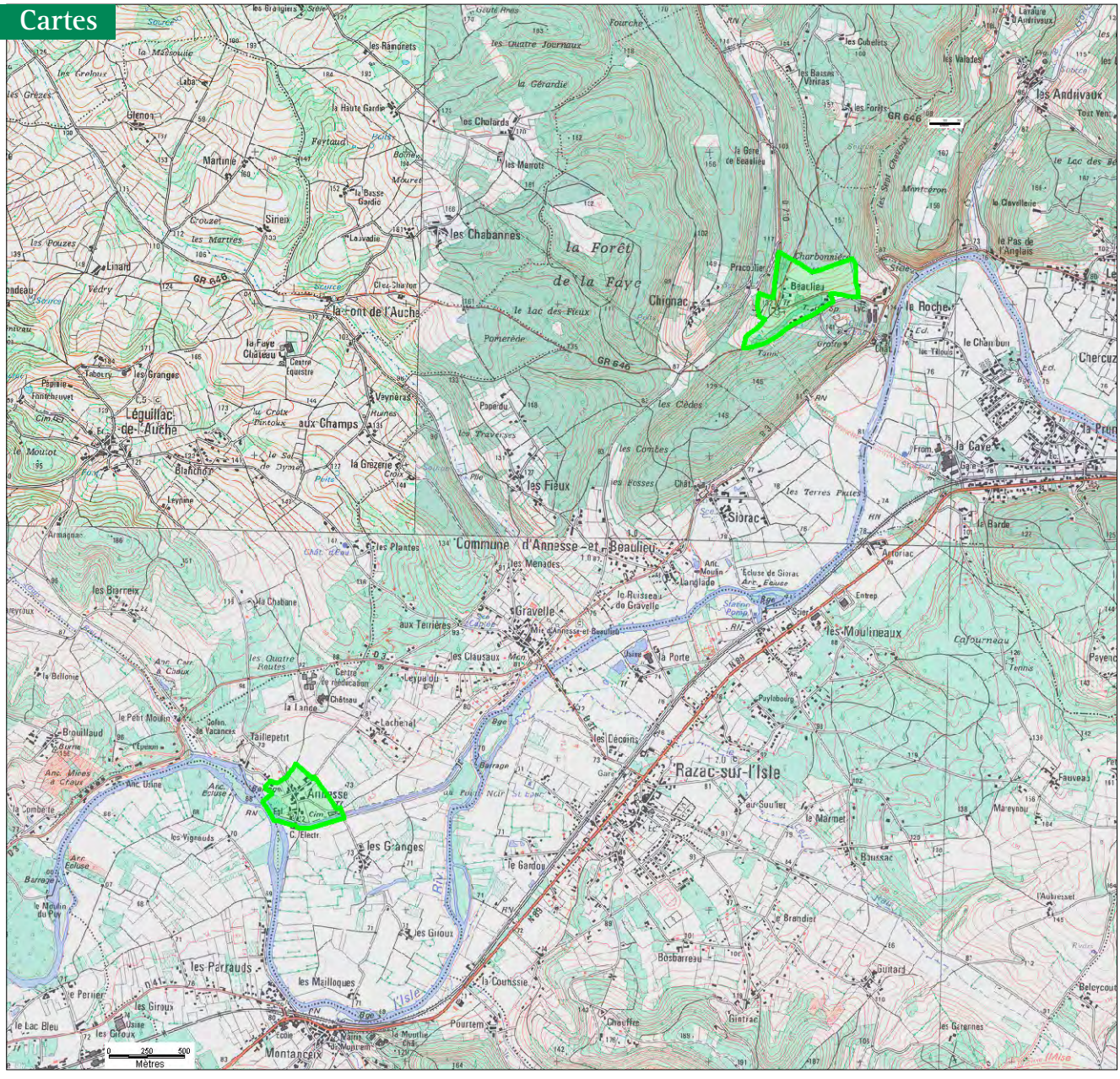

© IGN scan 25® 2007

Bourg (lieu-dits Annesse-Nord, Beaulieu-Nord, Beaulieu-Sud)

Bourg (lieu-dits Annesse-Nord, Beaulieu-Nord, Beaulieu-Sud)

Annesse

Beaulieu

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) VALLEE DE L'ISLE DE PERIGUEUX A SA CONFLUENCE AVEC LA DORDOGNE
(ZNIEFF 1) ANCIEN TUNNEL D'ANNESSE ET BEAULIEU
(ZNIEFF 1) VALLEE DE L'ISLE ENTRE RAZAC SUR L'ISLE ET SAINT-ASTIER
(ZNIEFF 1) FORET DE LA FAYE

Bourg nord - Montrem

Site inscrit

Commune(s)
Montrem

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
30 octobre 1975 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
2 ha

Référence(s) SIG
SIN0000088

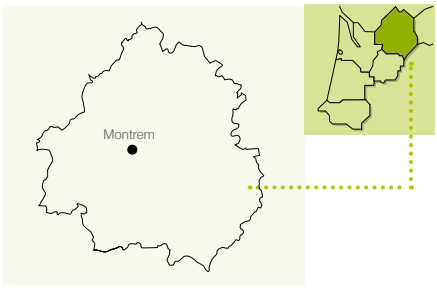

Motivation initiale de la protection

2008

Le petit Bourg Nord de Montrem constitue un site intéressant. Situé dans un cadre champêtre, il est dominé par la vieille église et comprend d'intéressants bâtiments anciens, fort bien intégrés autour d'une placette (notamment une ancienne maison de maître avec parc). La sacristie de l'église date du Moyen-Âge.

« C'est un site qui possède un centre rural construit autour de l'église, inséré dans un cadre naturel agréable, avec des maisons traditionnelles rapprochées autour de l'église. C'est un site urbain justifiable d'une inscription à l'inventaire qui permettra d'envisager progressivement les mises en valeur voulues » (Avis favorable de la Commission Départementale des sites, 14 mars 1975).

Etat actuel du site

Le site se trouve à 25 kilomètres au sud ouest de Périgueux, dans le département de la Dordogne. Il se développe à une altitude de 154 mètres. La caractéristique principale de ce bourg qui d'ailleurs déterminera son évolution est certainement la proximité de l'A89, axe majeur de la vallée de l'Isle, territoire en pleine mutitation.

Quand on prend le temps de s'arrêter à Montrem, on peut découvrir l'église et la mairie qui occupe un ancien bâtiment. Derrière ce front bâti, se cache un espace confiné et calme, une placette agrémentée d'une fontaine.
Enfin, il est à noter la présence de deux parkings, l'un devant la mairie, l'autre derrière l'église.

2008

2008

Enjeux et préconisations

Le territoire de la vallée de L'Isle, dans lequel se situe le bourg de Montrem, fait place à d'importants carrefours de développement urbain, d'infrastructures économiques et de transport. Montrem est situé au bord d'un axe important, l'autoroute A89.
Une attention doit être portée à La gestion des déplacements. Montrem est un petit bourg. Il peut rapidement être obstrué par l'automobile, ou seulement devenir un lieu de passage rapide et dangereux.
Enfin, les espaces publics méritent de préserver le caractère rural de ce petit bourg.

Rédaction 2008

Cartes

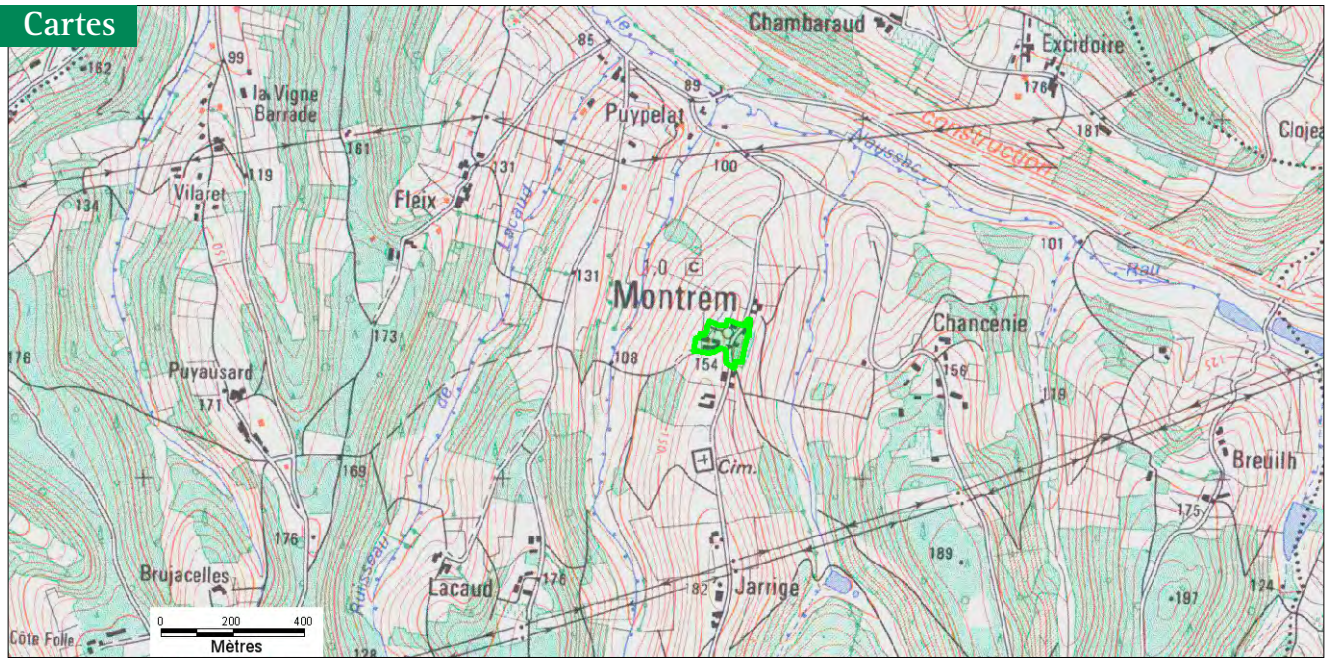

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bourg nord - Montrem

Monuments historiques
MH I Eglise

Bourg - La-Chapelle-Gonaguet

Site inscrit

Commune(s)
La-Chapelle-Gonaguet

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
10 novembre 1975 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
3 ha

Référence(s) SIG
SIN0000090

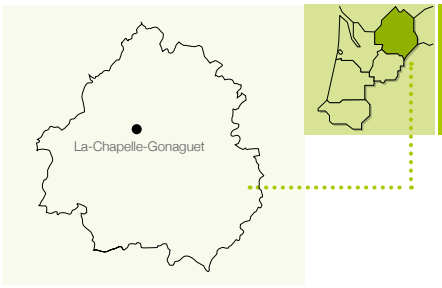

Motivation initiale de la protection

1975

1975

Dans les années 1970, un recensement des sites urbains devant bénéficier d'une inscription pour leur caractère pittoresque a été mené et le bourg de La-Chapelle-Gonaguet retenu. En effet, en 1975, le bourg resserré autour de son église se laissait découvrir depuis les hauteurs en venant de Périgueux et présentait un grand intérêt à la fois paysager et culturel grâce à son église du XII^e^ siècle et à la vieille halle. Le Conseil municipal approuva à l'unanimité cette inscription au titre des sites.

Etat actuel du site

Les bâtiments à l'intérieur du site ont bénéficié de travaux d'entretien et de restauration du patrimoine bâti mais la perception du bourg et de son environnement a beaucoup changé. Alors qu'en 1975, l'arrivée sur La-Chapelle-Gonaguet en venant de Périgueux permettait de découvrir le vieux village pittoresque, aujourd'hui, les nombreuses constructions récentes constituent la première perception du bourg. Les abords du vieux bourg, sous la pression d'urbanisation de l'agglomération de Périgueux ont vu des évolutions très importantes en terme d'urbanisation qui se traduisent essentiellement par la prolifération de maisons individuelles sans réel caractère. Le bourg de La-Chapelle-Gonaguet, noyé dans ces nouvelles zones urbanisées, pâtit malgré tout de la banalisation de son environnement.

Perspective à préserver - 2006

Enjeux et préconisations

Il reste cependant des actions de préservation à mener afin de conserver quelques perspectives sur le bourg et son église, notamment en évitant d'urbaniser les parcelles en contrebas et face à l'église. Le sud du bourg offre des paysages ruraux encore préservés qui méritent de conserver leur vocation agricole. En effet, plusieurs corps de fermes cohabitent dans un espace agricole de qualité, à quelques centaines de mètres du centre-bourg.
L'urbanisation future devra respecter le caractère pittoresque et l'intérêt paysager du vieux bourg. Si l'ensemble des terrains contigus au site inscrit venaient à être urbanisés, la banalisation du bourg serait telle qu'il serait nécessaire de revoir l'opportunité de maintenir le site inscrit sur le bourg.

Rédaction 2006

Cartes

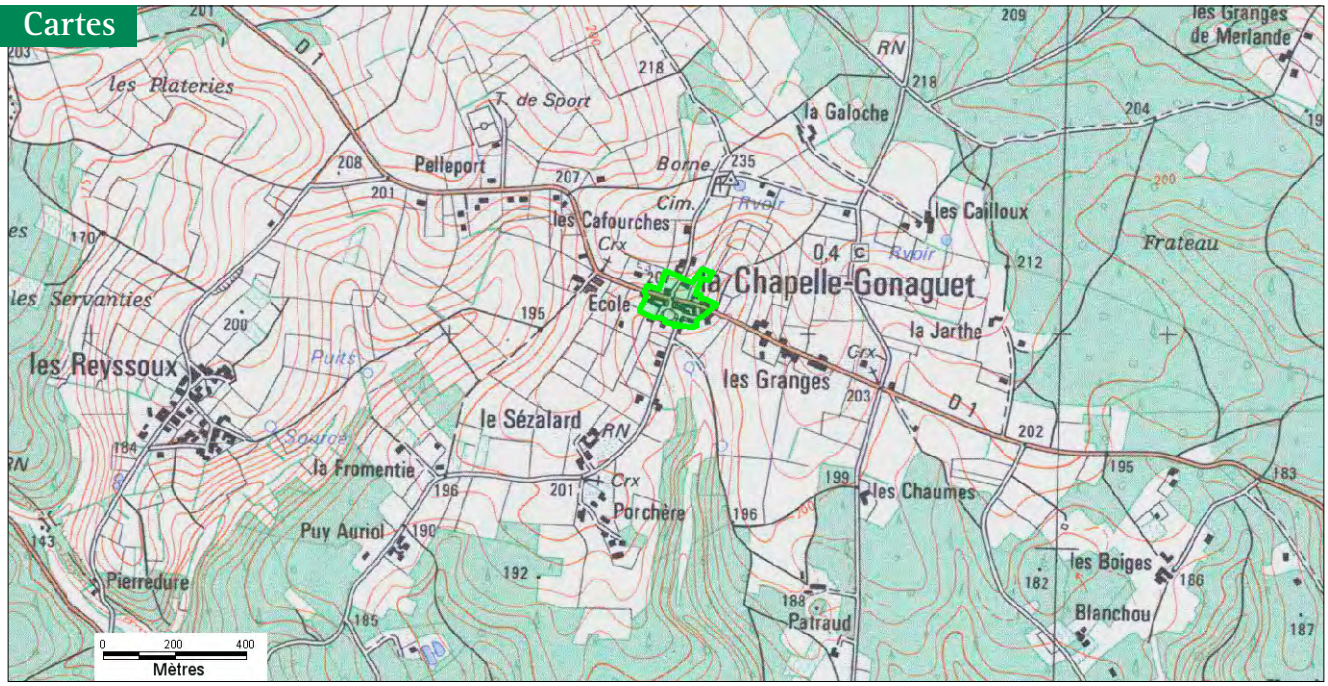

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site du But

Site inscrit

Commune(s)
Leguillac-de-l'Auche

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
15 janvier 1976 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
12 ha

Référence(s) SIG
SIN0000084

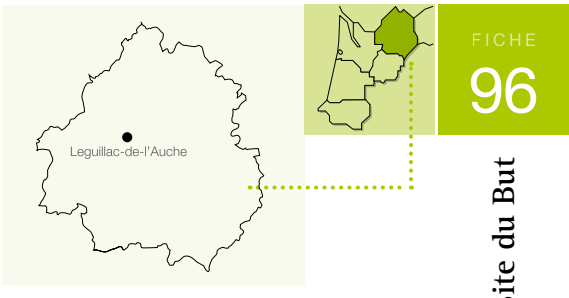

Motivation initiale de la protection

Située sur la commune de Leguillac-de-l'Auche, la ferme fortifiée du But domine la vallée du Jouis. La protection a été initiée à la demande du propriétaire de l'époque et englobe la ferme fortifiée et les terrains alentours jusqu'à la route située en fond de vallée et qui longe le Jouis. L'intérêt architectural mais également la grande qualité de l'environnement naturel de cette bâtisse ont largement contribué à la protection au titre des sites de ce lieu. La menace d'une urbanisation de cette vallée est également évoquée comme un argument ayant amené à cette inscription.

Etat actuel du site

Le site comprend la ferme fortifiée qui domine fièrement la vallée. Cette ferme est adossée à un bois qui constitue l'arrière-plan du site. Au pied de la ferme s'étendent des champs qui rejoignent le ruisseau du Jouis encadré par une ripisylve boisée.

Les bâtiments semblent avoir bénéficié de travaux de restauration depuis l'inscription. Des aménagements annexes ont été réalisés (tennis…), non visibles depuis le fond de la vallée.

Enjeux et préconisations

Le secteur de la vallée du Jouis subit des pressions d'urbanisation qui provoquent un mitage de l'espace et des paysages. S'il est indispensable qu'aucune construction ne vienne s'inscrire dans le site protégé, il s'avère également important que l'urbanisation soit maîtrisée dans cette vallée. En effet, un mitage de ce vallon et notamment la progression de constructions situées en ligne de crête entraînerait la perte de la lisibilité de ce paysage rural et de son organisation.
Enfin, les aménagements et travaux sur la ferme et ses bâtiments annexes devront s'intégrer au site et respecter ses caractéristiques. Ces recommandations concernent également la végétation.

Rédaction 2008

Cartes

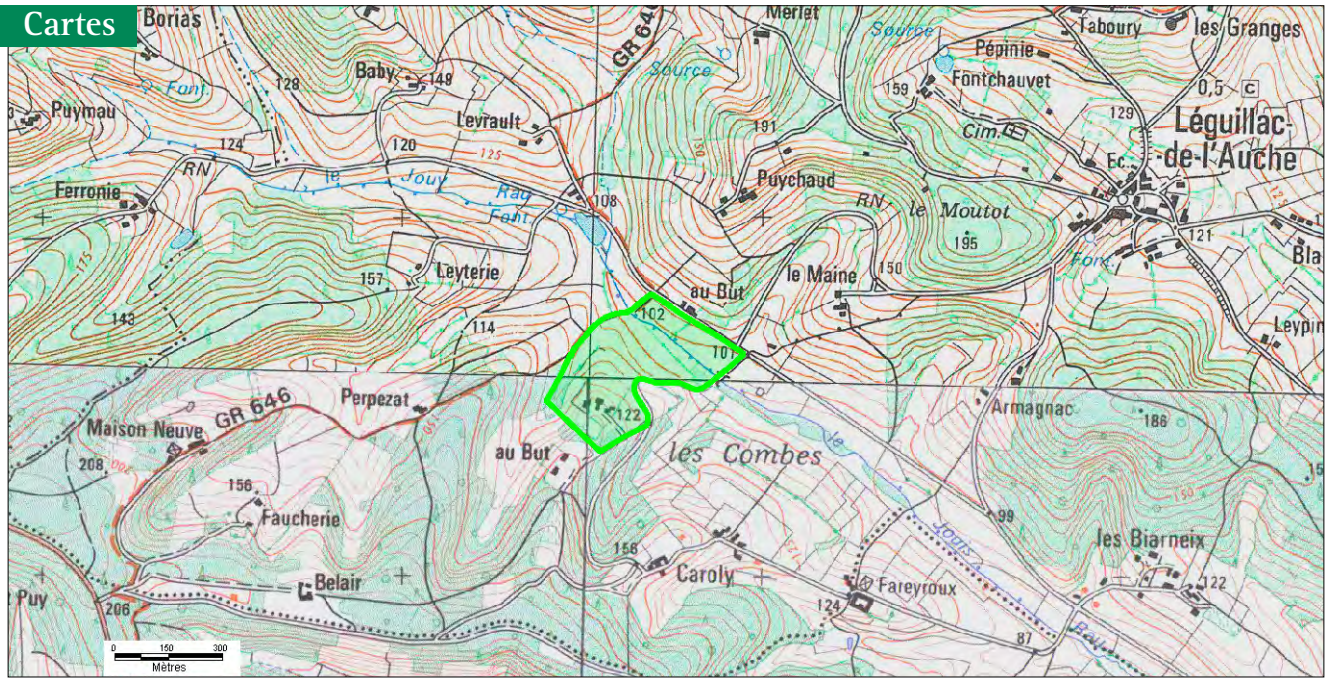

© IGN scan 25® 2007

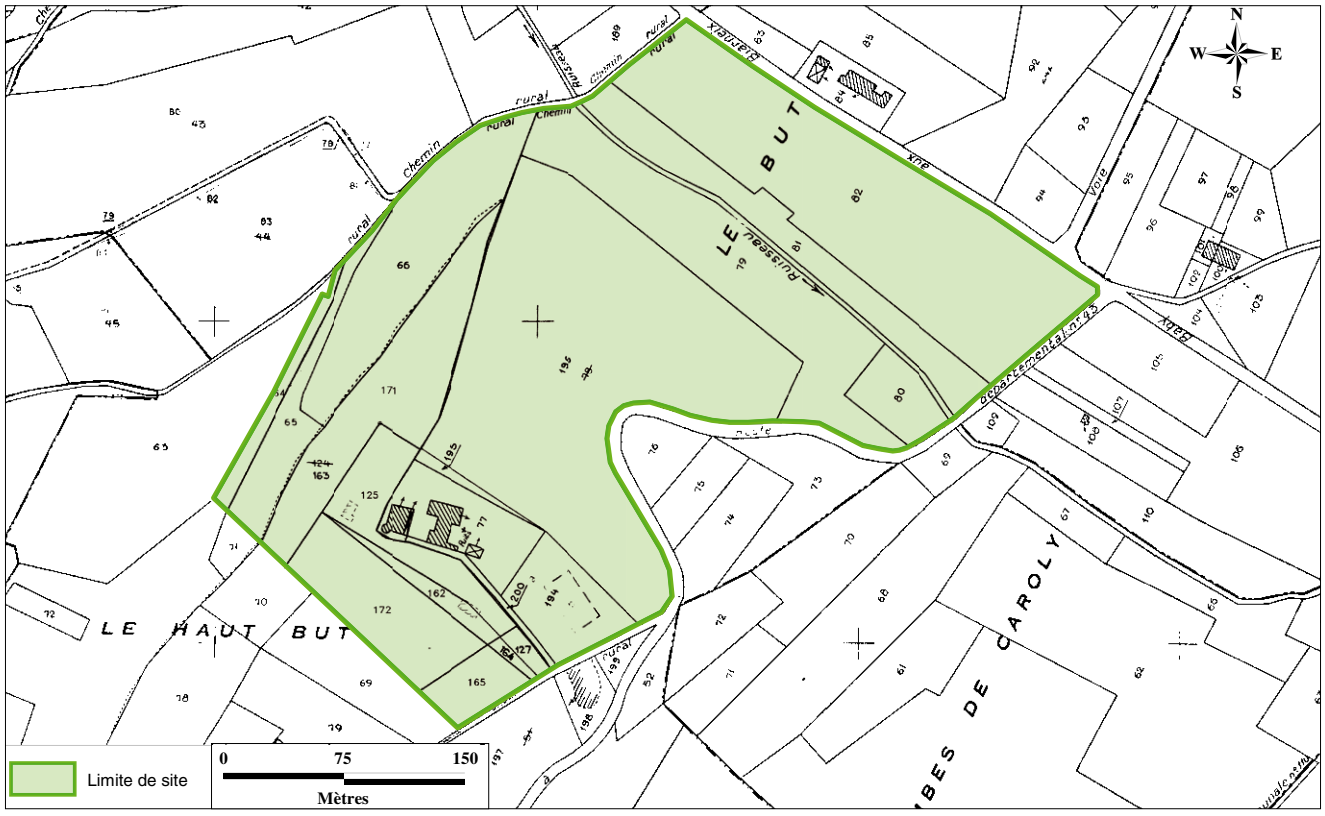

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site du But

FICHE 96

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) VALLEE DU JOUIS

Moulin à eau,
bief et les abords du moulin

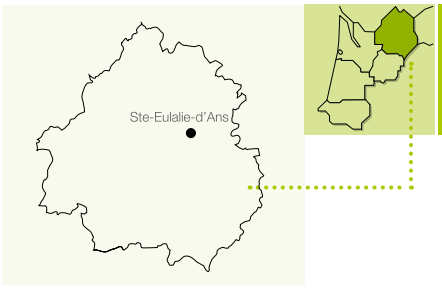

Site classé

Commune(s)
Sainte-Eulalie-d'Ans

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
15 mars 1976 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1 ha

Référence(s) SIG
SCL0000534

Motivation initiale de la protection

1976

L'inspecteur des sites en charge de ce dossier justifia la protection avec les arguments suivants :
« La vallée de l'Auvézère, particulièrement pittoresque, compte encore quelques rares moulins à eau qu'il importe de protéger par un classement afin d'éviter que les nouveaux propriétaires – pour qui ces bâtiments sont devenus résidences secondaires – apportent des modifications inesthétiques à des constructions typiques, rares témoignages d'une activité artisanale, aujourd'hui disparue.
[...] Le moulin de Sainte-Eulalie-d'Ans possède encore toutes les installations qui permettaient de moudre le blé, et il se situe dans un site naturel très remarquable déjà inscrit à l'inventaire des sites.
Ce classement gèlera le site et évitera que des modifications puissent être apportées à un ensemble traditionnel. Outre le moulin, à noter l'intérêt présenté par le bief, une petite île et le cours d'eau ».

Etat actuel du site

2006

2006

L'île, le bief et le moulin présentent une végétation luxuriante qui participe au cadre du moulin. Ce dernier a conservé les caractéristiques qu'il présentait lors du classement en 1976 et aucune modification extérieure n'a été apportée à ce bâtiment.

Le bief et le circuit de l'eau était plus lisibles à l'époque de la protection. Aujourd'hui, ces éléments sont masqués par la végétation envahissante.

Enjeux et préconisations

Entretenir le bief et les berges afin de préserver la lecture du fonctionnement du moulin et de son alimentation par le bief.

Rédaction 2006

Cartes

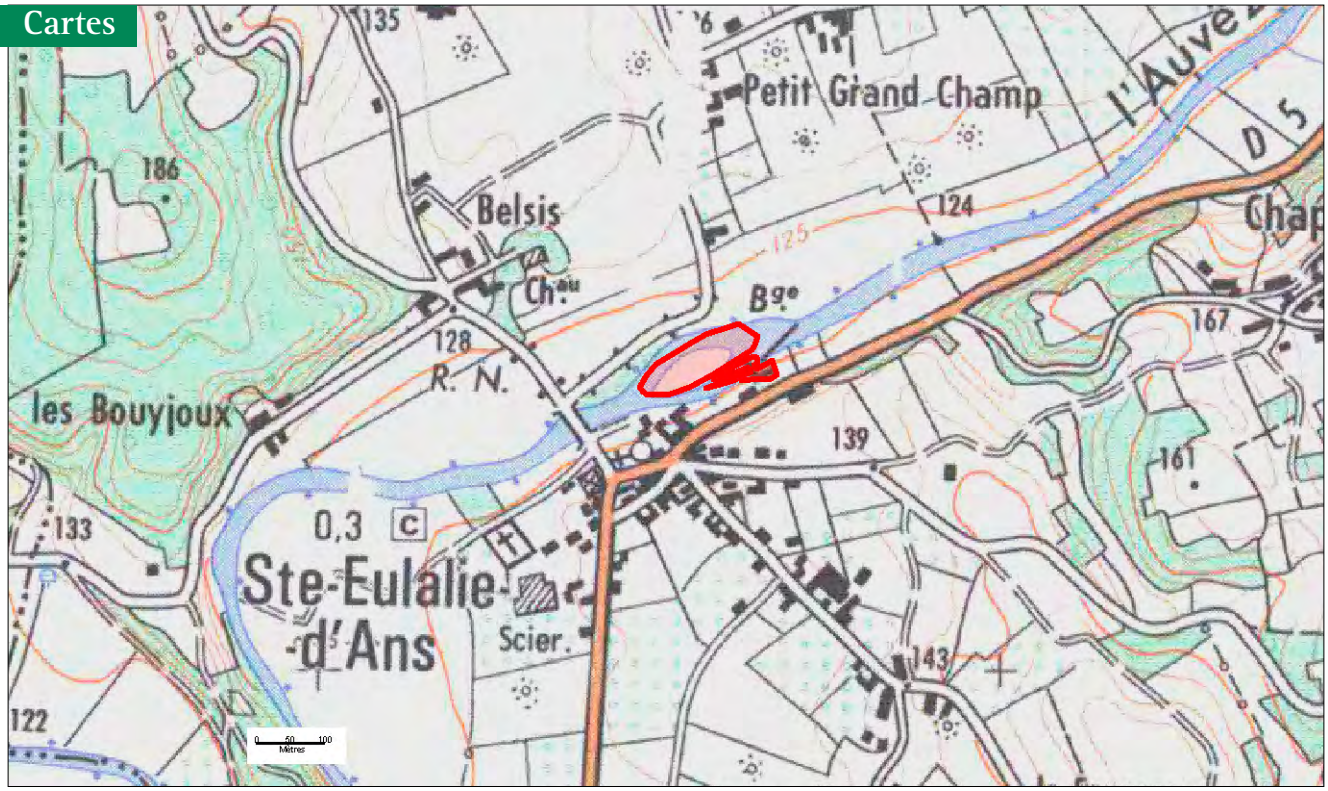

© IGN scan 25® 2007

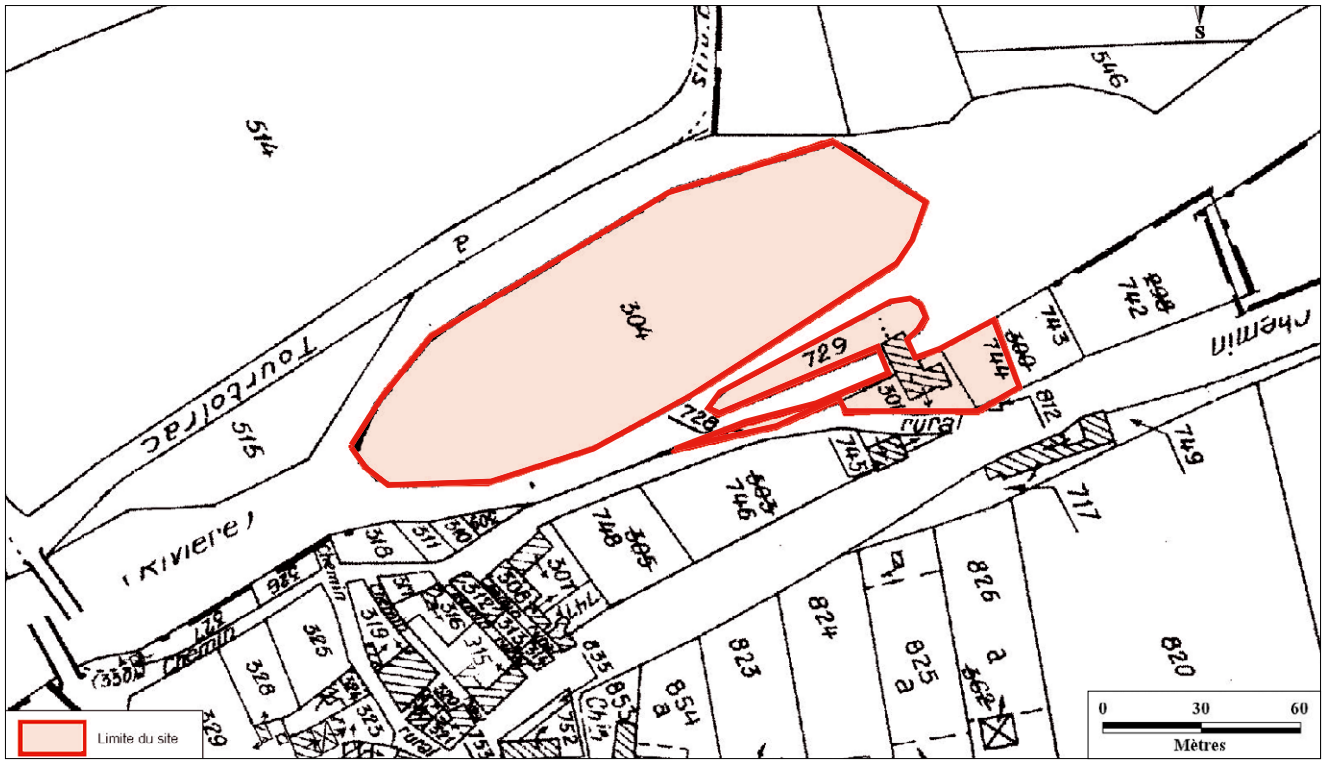

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Moulin à eau, bief et les abords du moulin

FICHE 97

Autres protections

(Site Inscrit) Bourg (SAINTE-EULALIE-D'ANS) - Voir fiche n°89 - Bourg de Ste-Eulalie-d'Ans

Le bourg - St-Barthélemy-de-Bussière

Site inscrit

Commune(s)
St-Barthélémy-de-Bussière

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
01 mars 1977 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
3 ha

Référence(s) SIG
SIN0000012

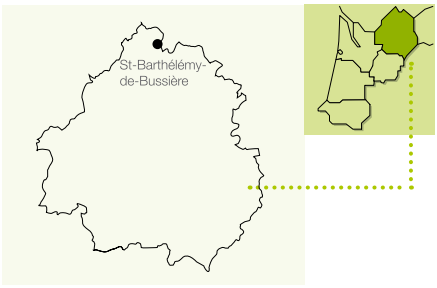

Motivation initiale de la protection

Le rapport ayant prévalu à la protection du site :
« En lisière du département de la Haute Vienne, St-Barthélémy-de-Bussière, juché sur un piton rocheux, situé sur les bords du ruisseau Le Trieux, s'appelait avant la révolution française : Montagne sur le Trieux. C'est un petit bourg du Nontronnais qui se caractérise par des immeubles construits avec les pierres de cette région, la couverture classique étant la tuile canal. C'est un bourg calme, reposant, qui s'inscrit parfaitement dans un environnement naturel de qualité, constitué par les contreforts des monts du Limousin ».

La présence de vastes granges au centre du bourg participe à l'intérêt patrimonial de ce village.

Etat actuel du site

Le site, par la présence de ces granges et les vues qu'il offre sur les alentours, présente un intérêt fort. La qualité du site tient également aux espaces agricoles alentour avec lesquels le bourg entretient des liens paysagers étroits.

Enjeux et préconisations

L'enjeu réside essentiellement dans le respect des caractéristiques architecturales pour les travaux opérés dans le bourg et dans la préservation des espaces agricoles adjacents.
Les interrelations du bourg avec son environnement agricole justifieraient tout à fait une extension du site inscrit.

Rédaction 2005

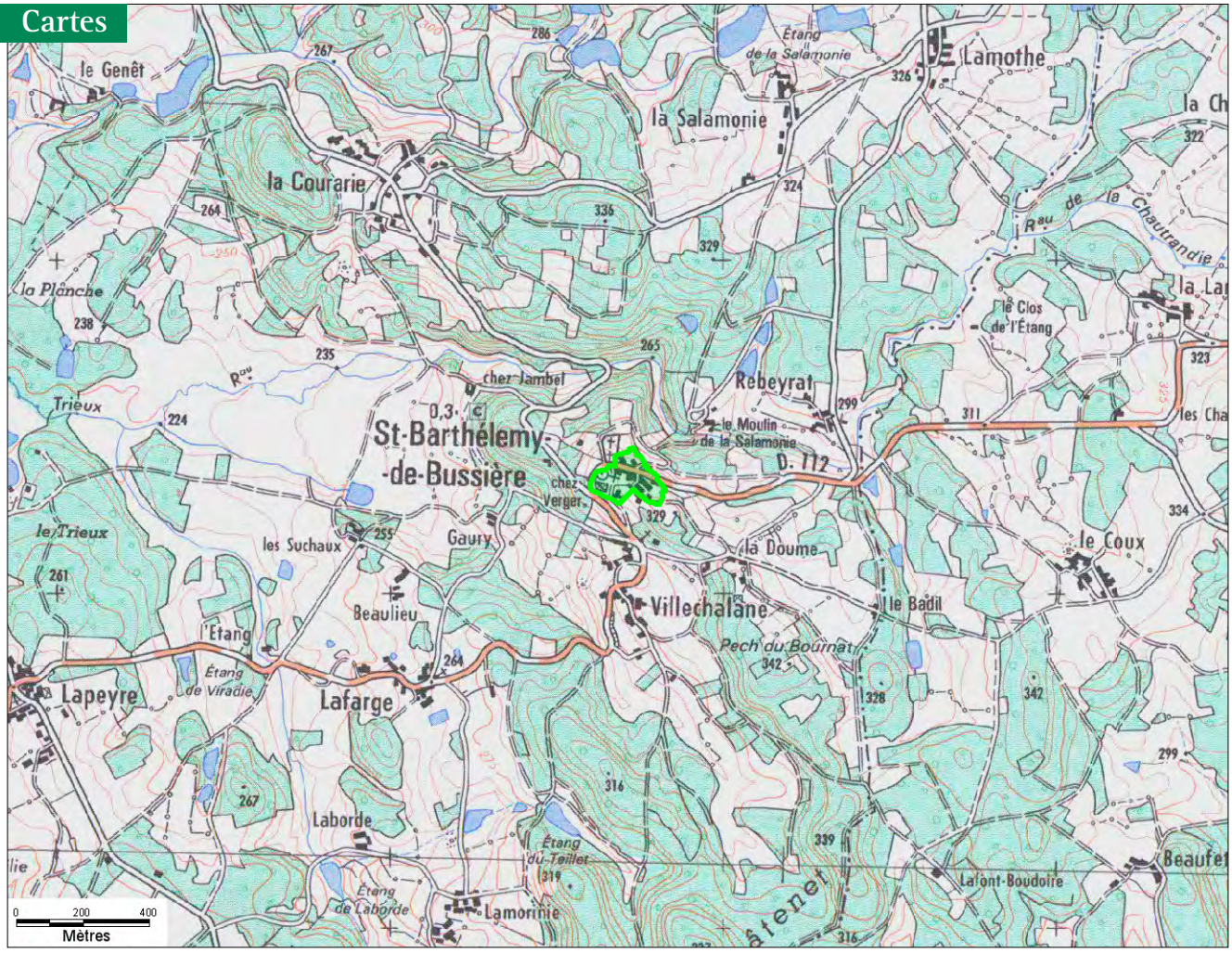

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Le bourg - Saint-Barthélemy-de-Bussière

Bourg et ses abords
Saint-Raphaël

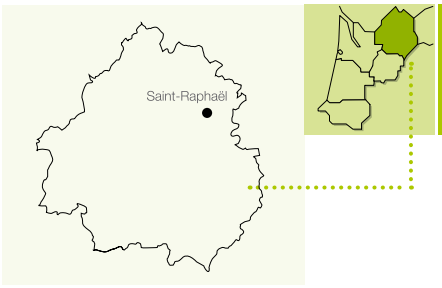

Site inscrit

Commune(s)
Saint-Raphaël

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
24 juin 1977 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
127 ha

Référence(s) SIG
SIN0000022

Motivation initiale de la protection

2008

Saint-Raphaël est situé à 40 kilomètres au Nord-Est de Périgueux. C'est un village perché et groupé autour d'une route en ligne de crête qui le traverse (village rue). Le village surplombe de grands boisements au nord comme au sud. C'est un paysage de combes, de petites collines d'une altitude variant entre 200 et 270 mètres.

Ce site a été inscrit pour l'architecture traditionnelle des maisons du village et sa disposition en village-rue qui lui donne un caractère propre avec une large et sublime vue sur les combes à la fois cultivées et boisées.

Etat actuel du site

Saint-Raphaël est un village paisible. En arrivant de la commune d'Excideuil, au Nord-Ouest de Saint-Raphaël, l'entrée du village est dégagée, avec des prairies de chaque côté de la route. La vue est large sur le village perché. Quelques maisons se sont implantées sur cette route pour profiter de la vue sur les combes. L'architecture y est hétérogène et les matériaux peu en harmonie avec les lieux (utilisation de clôture béton plutôt qu'en pierre…).

L'entrée Est du village (par le Grand Lac) est également ponctuée de plusieurs habitations hétérogènes sans grande qualité architecturale. Ces maisons profitent également des larges vues sur les combes. Mise à part la perspective sur le château d'eau, quelques percées visuelles sur le paysage environnant sont intéressantes. Elles sont une respiration dans l'espace avant d'arriver au village de Saint-Raphaël.

2008

Enjeux et préconisations

La rénovation des maisons du bourg valorise cette architecture locale.
Continuer à utiliser des matériaux locaux pour une revalorisation discrète des façades. A l'inverse, être attentif à l'urbanisation des abords du village. L'architecture y est de moins bonne qualité et se perçoit malheureusement très bien de loin avec le relief sinueux.
Pour préserver les larges vues sur le paysage environnant, il est nécessaire de :

- Eviter une urbanisation linéaire sur la ligne de crête dans le prolongement du village.
- Conserver des prairies aux abords du village. Elles accentuent la position insolite du village en ligne de crête et les doux vallonnements de ce territoire.
- Préserver les haies existantes à une hauteur maximum "des yeux" pour pouvoir apprécier le paysage.
- Eviter l'utilisation d'espèces végétales banalisantes (de type thuya) dans la plantation de haies séparatives.

Rédaction 2008

Cartes

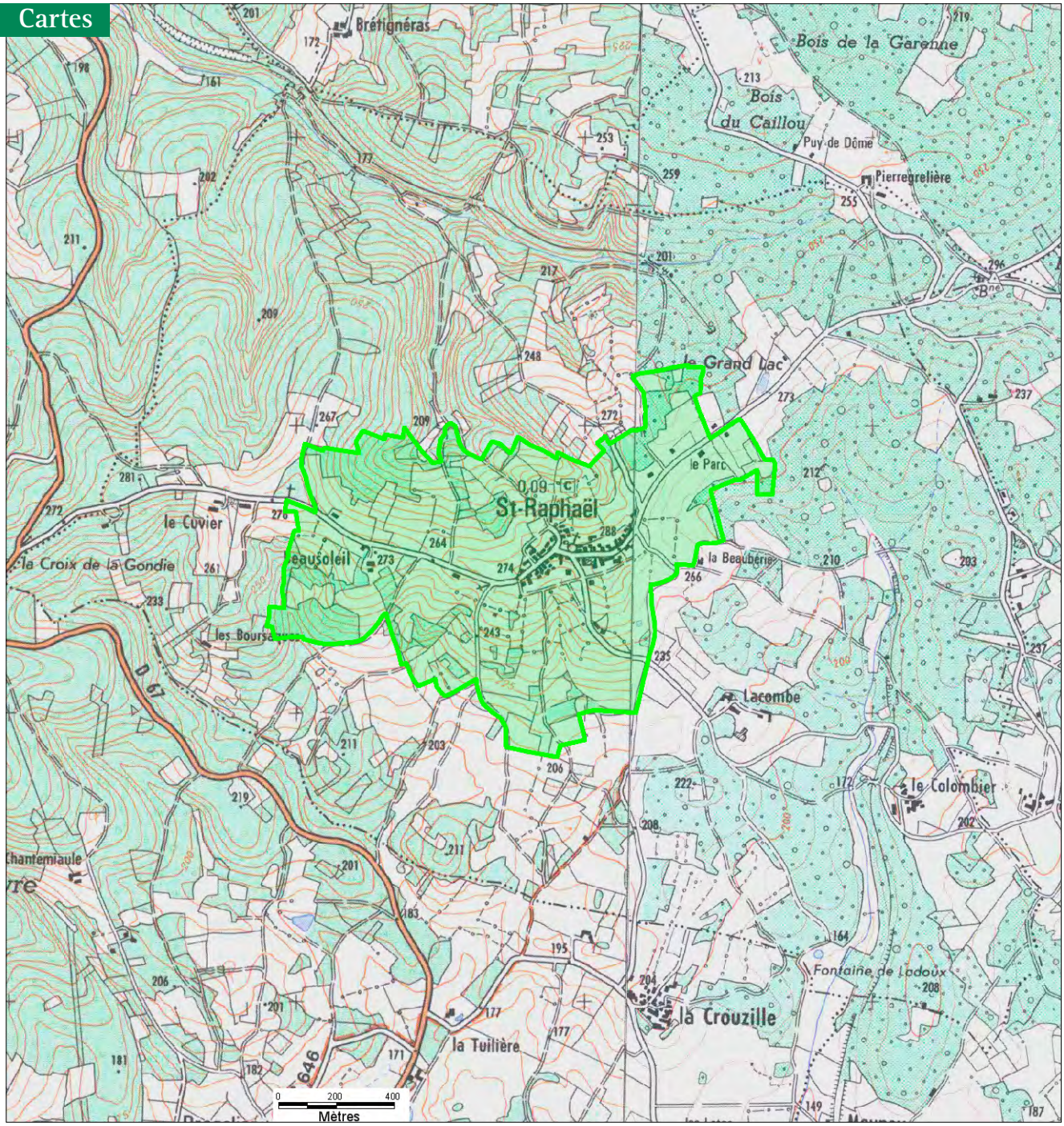

© IGN scan 25® 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 2) CAUSSE DE CUBJAC

Monuments historiques
MH I : 2 piliers (église) + 2 chapiteaux (sacristie)
ZPPAUP de St-Raphaël

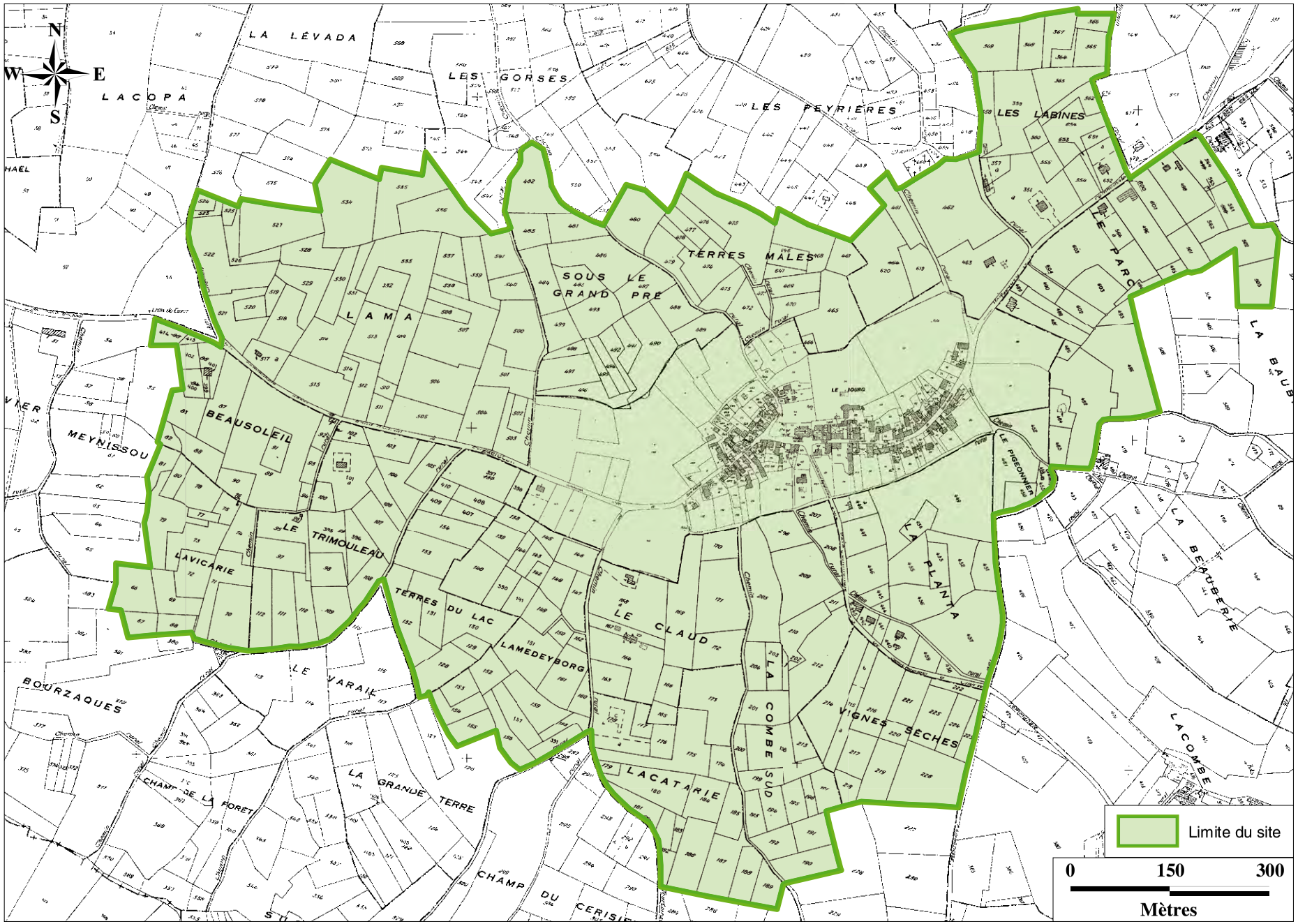

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bourg et ses abords - Saint-Raphaël

FICHE 99 Dordogne

Lieu-dit «Rivière nord»

Site inscrit

Commune(s)
Château-l'Evêque

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
5 décembre 1977 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
7 ha

Référence(s) SIG
SIN0000064

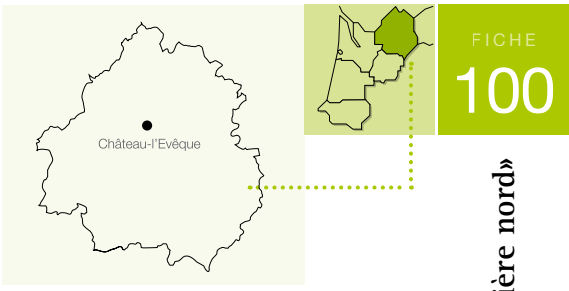

Motivation initiale de la protection

« La commune de Château-l'Evêque, en Dordogne, à 10 km de Périgueux, traversée par la RN 139 de Périgueux à La Rochelle, s'étend sur la riante vallée de la Beauronne, ruisseau affluent de l'Isle, et les coteaux boisés environnants. [...] Venant de Périgueux, sur la RN 139, on remarque à sa droite, un kilomètre avant Château-l'Evêque, une longue allée de grands tilleuls, perpendiculaire à la route nationale. C'est un chemin rural bordé par un ensemble de tilleuls centenaires, formant une magnifique allée d'environ 150 mètres de long, composée de 42 arbres de 25 mètres de hauteur et d'un diamètre de 0.60 mètre (variant de 0.50 à 0.80 m) dont l'écartement moyen des axes est de 5.25 mètres. Le chemin rural présente une largeur de 4.5 mètres environ entre arbres. Cette allée aboutit au ruisseau de la Beauronne, et à une source fontaine. L'ensemble qui s'étend sur 6 ha, constitue un monument végétal dont la commune de Château l'Evêque s'enorgueillit à juste titre.

Une telle allée et ses abords sont des éléments importants de l'environnement. Il est hautement souhaitable d'en protéger la pérennité en tant qu'ornement du paysage, pour éviter le risque de destruction qui pourrait survenir à la suite de décisions éventuelles, tant privées qu'administratives.

L'inscription est parfaitement justifiée » (M. Rougier, Inspecteur Régional des Sites, 1977).

Etat actuel du site

Le site s'articule toujours autour d'une allée de tilleuls majestueuse. De rares sujets ont été supprimés et remplacés par de jeunes tilleuls. Cette allée se prolonge de l'autre côté de la RD 939 par des arbres plus jeunes.

Cette allée constitue encore un élément de paysage remarquable lorsque l'on chemine sur la route qui mène de Périgueux à Château-l'Evêque et mérite à ce titre d'être préservée et entretenue.

Malgré divers projets de passage de ligne électrique, d'aménagement de carrefour, le site de Rivière Nord a gardé son intérêt.

Enjeux et préconisations

Les tilleuls, patrimoine vivant, mériteraient de faire l'objet d'un suivi sanitaire afin de réaliser les coupes d'entretien régulièrement et ainsi d'éviter toute intervention brutale sur ces arbres remarquables.

Rédaction 2008

Cartes

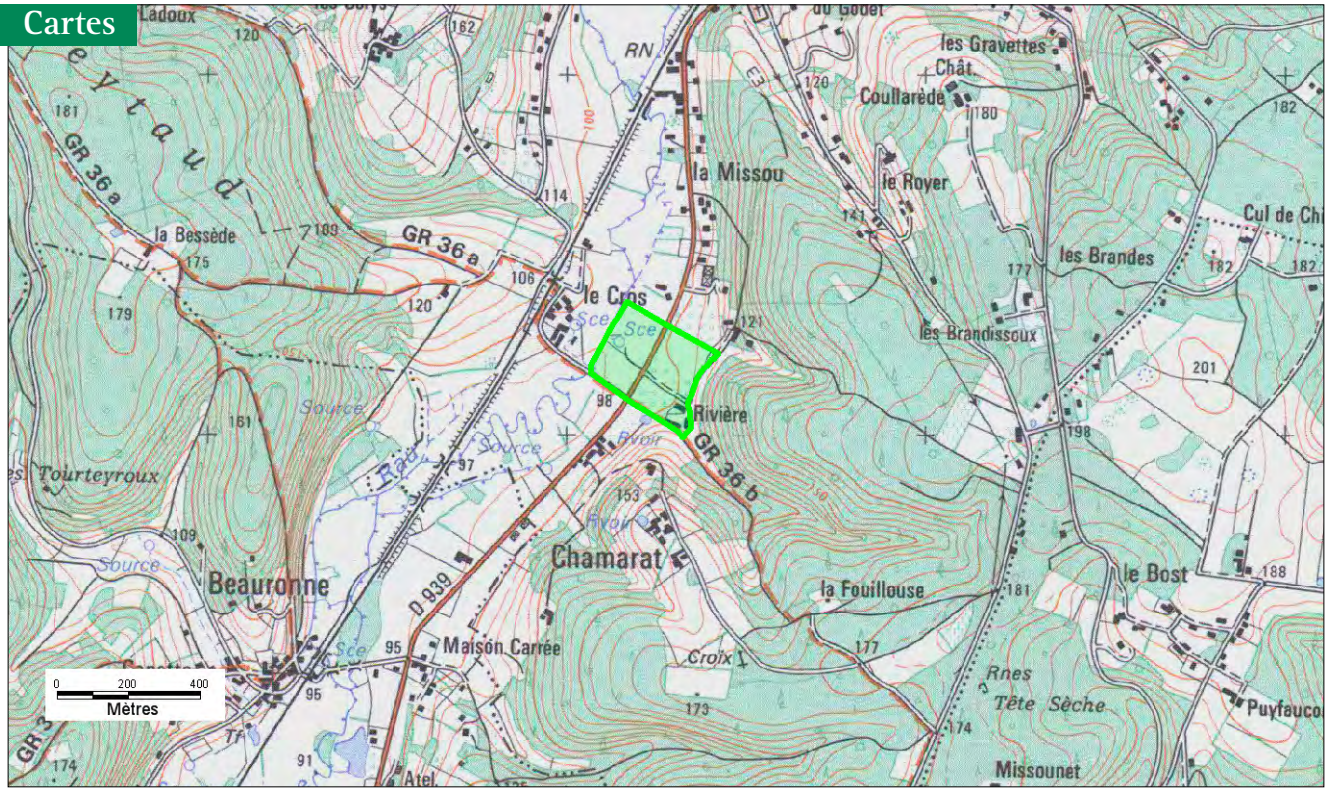

© IGN scan 25® 2007

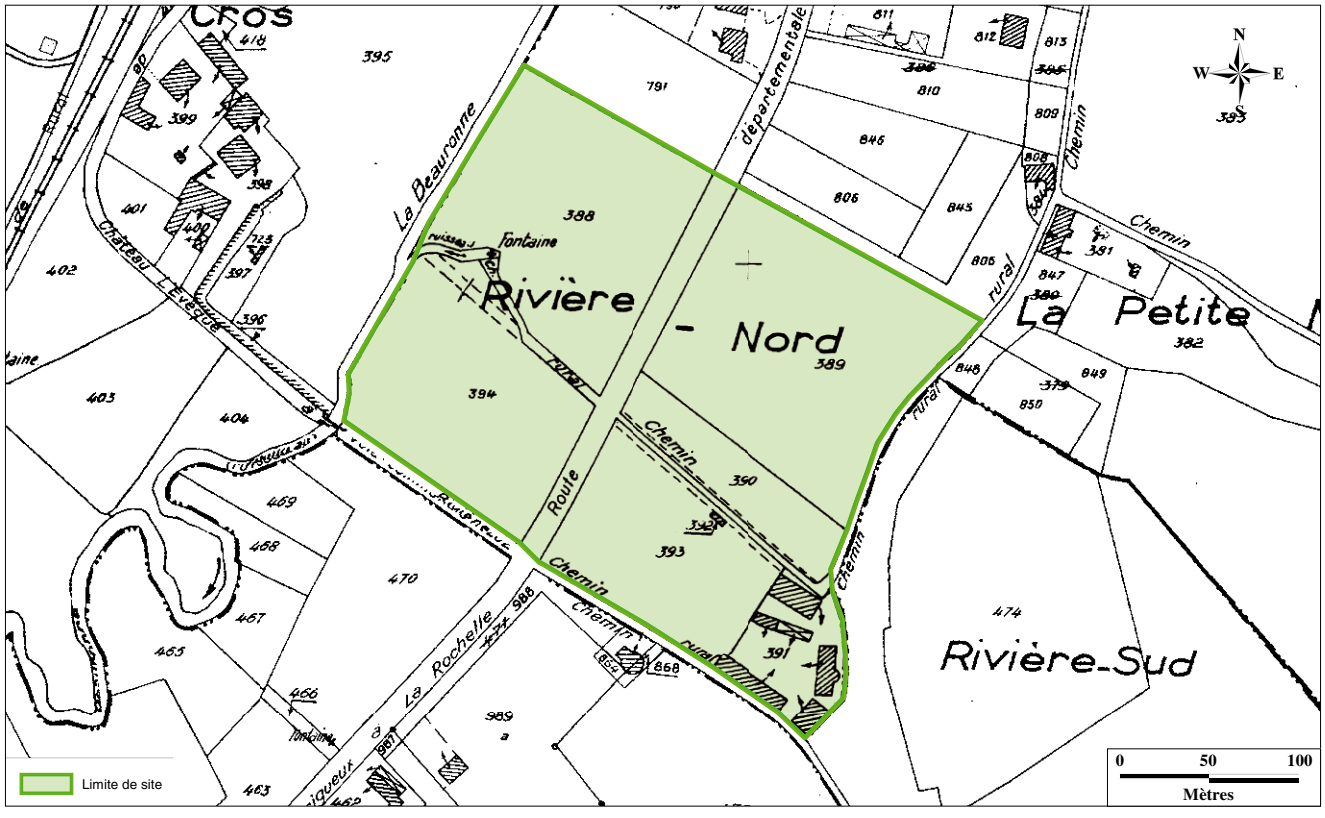

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Lieu-dit «Rivière nord»

Grand Roc et de Laugerie

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

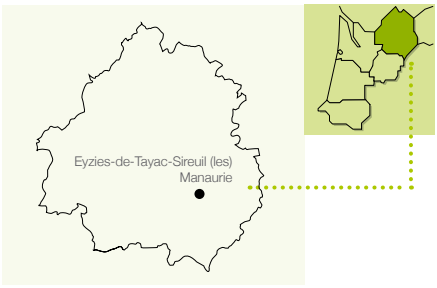

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les), Manaurie

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
5 décembre 1977
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
12 ha

Référence(s) SIG
SCL0000570

Motivation initiale de la protection

C'est en 1924 que pour la première fois on pénètre dans la grotte du Grand Roc. Cette grande cavité offre un spectacle exceptionnel de concrétions calcaires : stalagmites, stalactites et excentriques, concrétions plus rares.
Quant à Laugerie basse, son intérêt s'explique par la présence d'un gisement préhistorique très important dans un abri en contrebas des falaises qui dominent la Vézère.
Aussi la protection des lieux au titre de la loi sur les sites a-t-elle été décidée afin de protéger ces lieux d'exception qui attiraient de plus en plus de touristes et donc l'implantation de commerces au pied des falaises.

Etat actuel du site

Le site a été aménagé pour l'accueil du public : les maisons adossées à la falaise abritent un restaurant. Une billetterie pour l'accès à la grotte de Grand Roc se situe plus au sud, dans un jardin aux essences exotiques qui occupe la partie basse des falaises.
Le stationnement est assuré par un parking en calcaire concassé. De l'autre côté de la route, en bord de Vézère.
Grand Roc et Laugerie figurent parmi les sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco sous le nom « sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère ».

Enjeux et préconisations

Ce site marque l'entrée de la commune des Eyzies (depuis Périgueux) par une enfilade de falaises impressionnantes de plusieurs dizaines de mètres de haut auxquelles sont adossées des habitations traditionnelles. Ces falaises introduisent en quelques sortes le patrimoine archéologique que la vallée de la Vézère va dévoiler au visiteur de passage. La qualité de ce site est donc primordiale par sa position stratégique et son rôle de mise en condition pour la découverte de la vallée de la Vézère. Aussi les préconisations suivantes peuvent-elles être formulées :

- maîtriser la qualité du site et notamment des constructions existantes,
- maîtriser la végétation qui masque les falaises, voire reconquérir la lisibilité des falaises,
- limiter la présence d'essences exotiques au pied des falaises,
- améliorer la qualité du parking situé en contre-bas, en bord de Vézère notamment par le remplacement des peupliers étêtés par des essences plus adaptées au contexte,
- maîtriser et harmoniser la signalétique touristique.

Rédaction 2005 mise à jour 2009

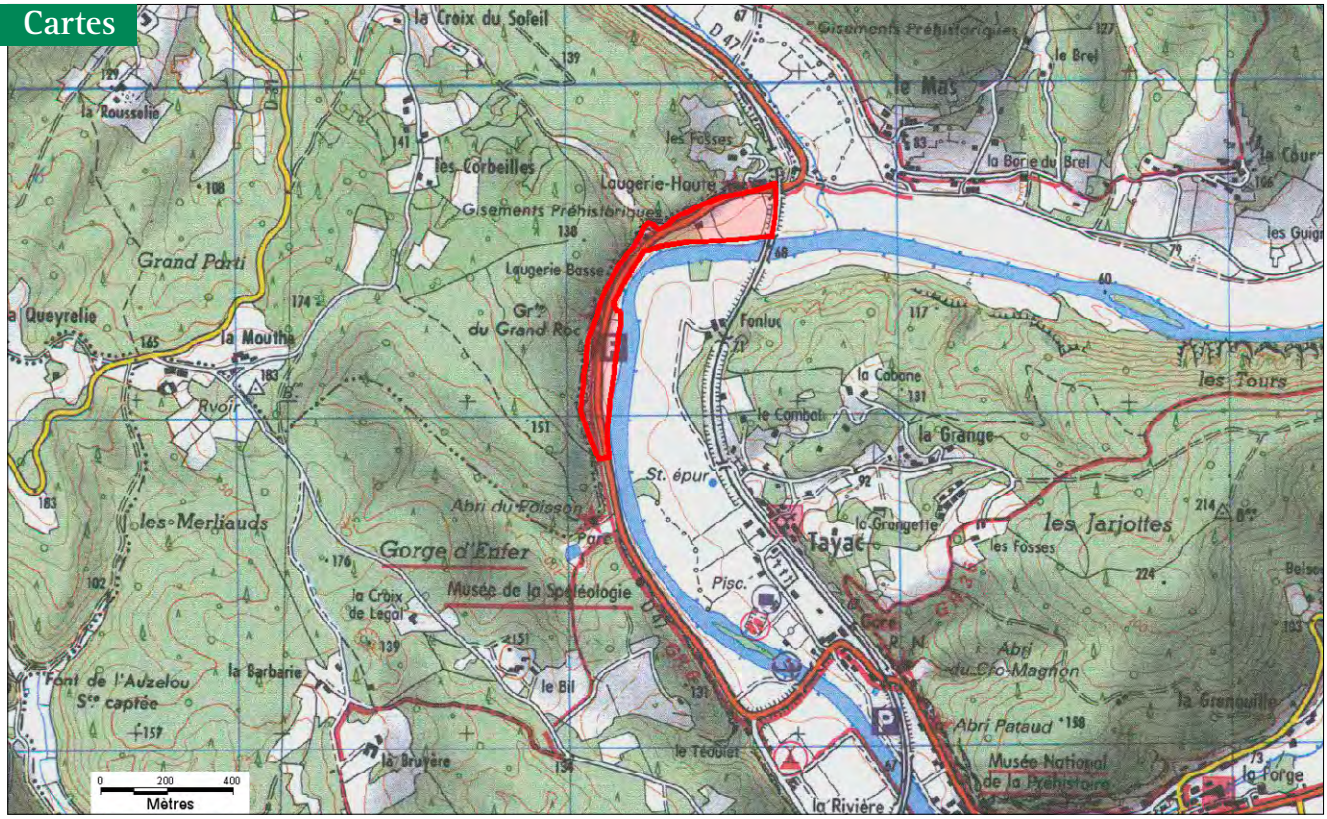

© IGN scan 25® 2007

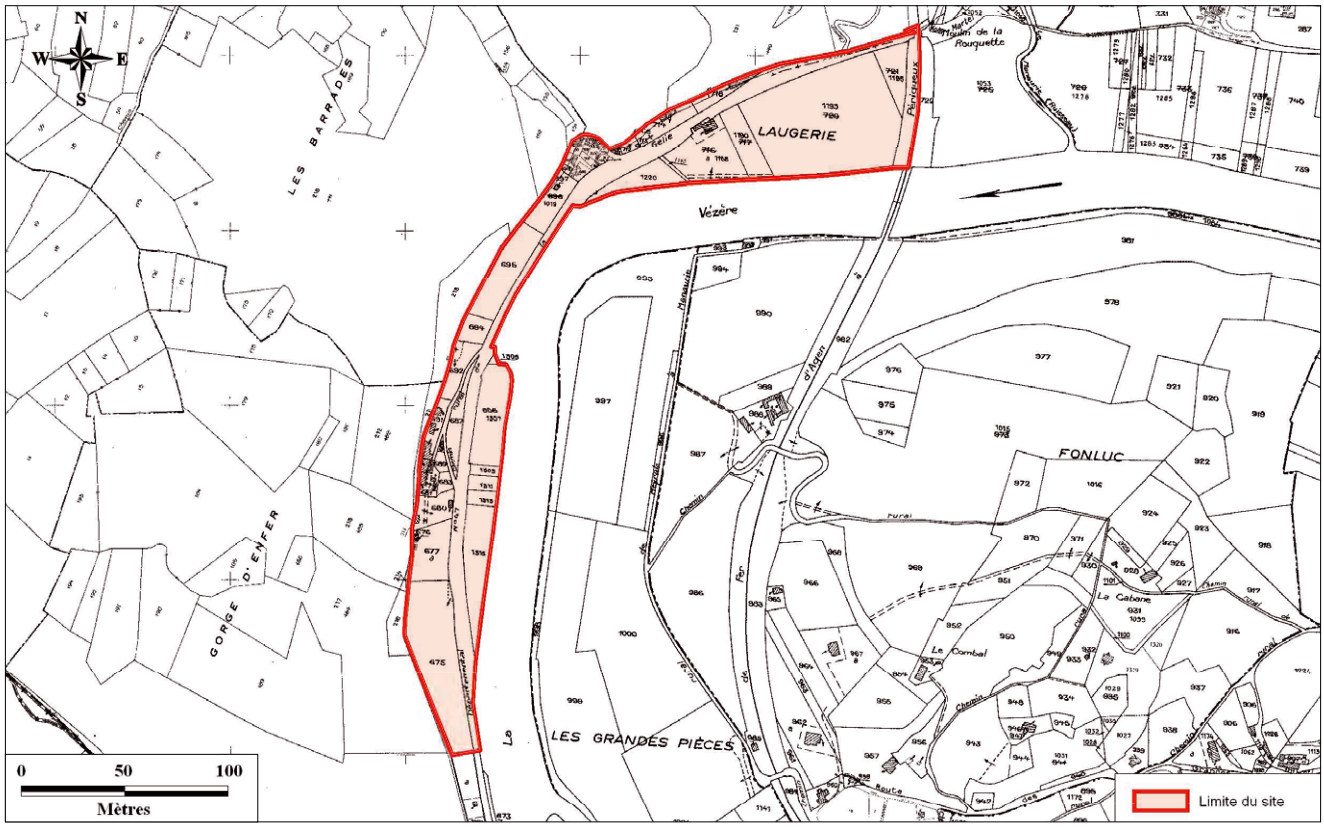

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
(NATURA 2000) LA VEZERE
(ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES ET DE MANAURIE

Monuments historiques

MH C Gisement de Laugerie Basse (23 mars 1943) ;
MH C Gisement préhistorique «Logis abri de Laugerie Haute» (12 avril 1927),
MH C partie du gisement dans la parcelle n° 853, section A (23 mars 1941).

Autres protections

(Site Inscrit) Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
(Site Inscrit) Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou et leurs abords immédiats
ZPPAUP des Eyzies
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère - Laugerie et Grand Roc

Site du Sourbier

Site inscrit

Commune(s)
Cherval et Gout-Rossignol

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
28 décembre 1977 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
25 ha

Référence(s) SIG
SIN0000397

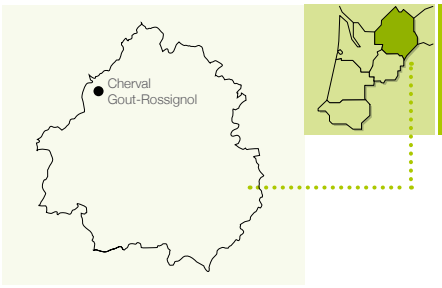

Motivation initiale de la protection

Il s'agit d'un ensemble de bâtiments d'habitation et de communs répartis autour d'une cour ornée de pelouses à la française, et d'une pièce d'eau modeste, le tout réalisé entre 1780 et 1850, avec des matériaux provenant d'une ancienne ferme fortifiée.
Le charme et les heureuses proportions de la demeure, la qualité du site, admirablement choisi par ailleurs, ont justifié en 1977 une protection par inscription.

Etat actuel du site

Le site a conservé ses qualités et son caractère. Les bâtiments sont entretenus ainsi que les prairies qui les entourent.
Le site privé n'est pas ouvert au public mais il est visible à partir des deux routes départementales qui le délimitent.
La pièce d'eau est bordée pour partie par une balustrade et un vieux chêne vient ajouter au charme du site.
Les champs compris dans l'emprise du site ne présentent pas d'intérêt particulier mais ont le mérite de constituer un écrin autour du site du Sourbier. Le maintien et l'implantation de haies et d'arbres isolés dans ces paysages de grandes cultures pourraient rythmer un peu plus ces vastes étendues.

Enjeux et préconisations

Maintenir la qualité de ce site par un entretien régulier.

Rédaction 2007

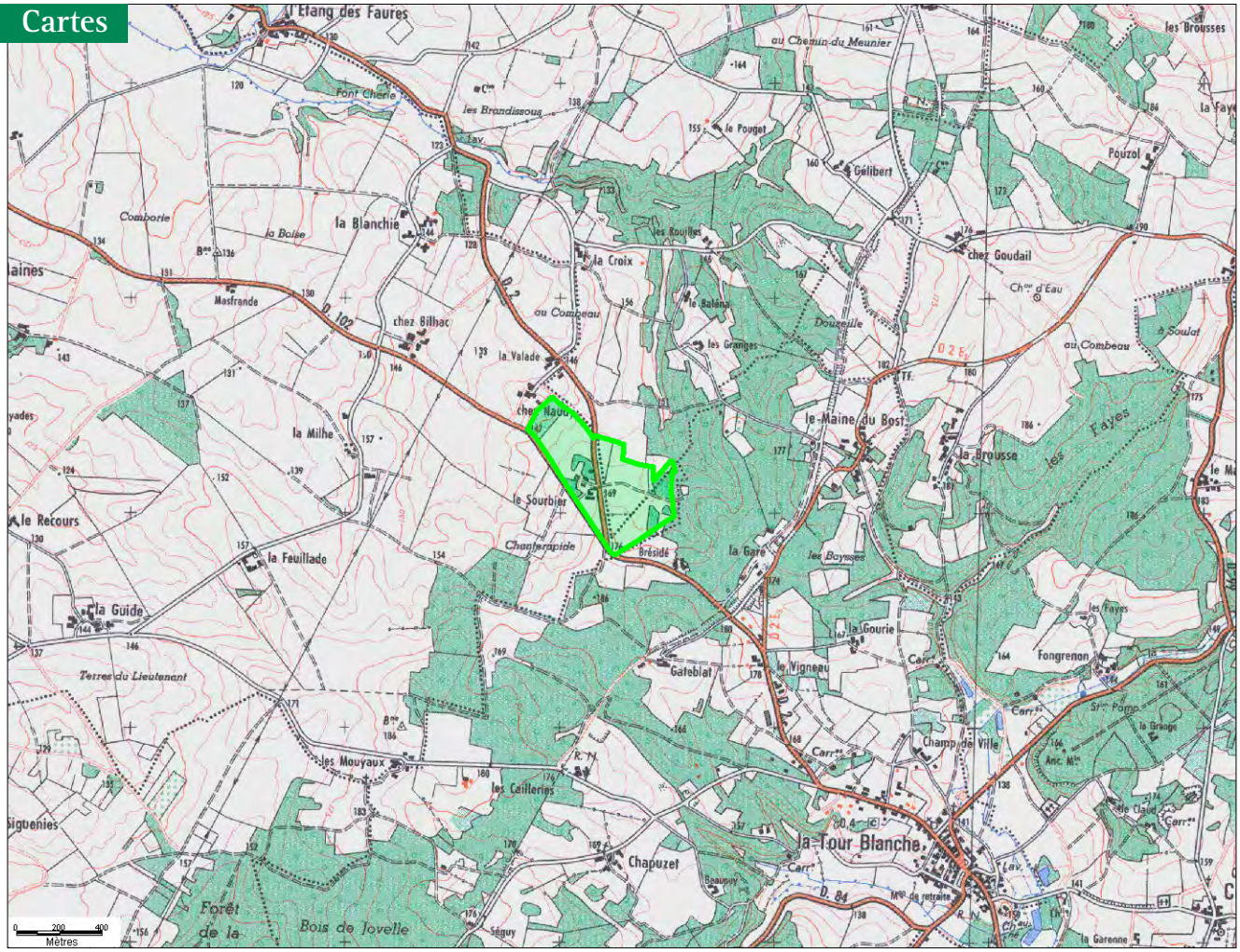

© IGN scan 25® 2007

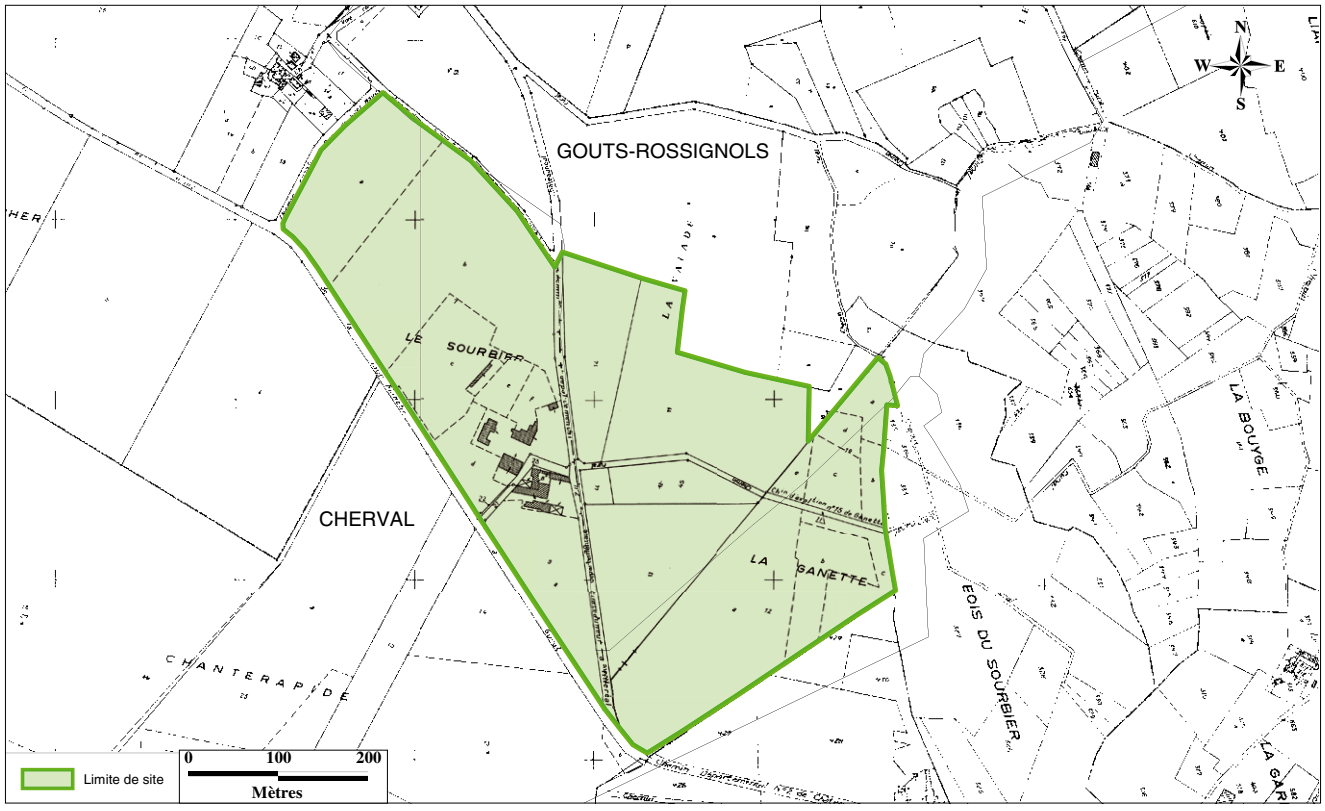

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site du Sourbier

FICHE 102

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 2) PLATEAU DE CHERVAL

Site des Blancs

Site inscrit

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

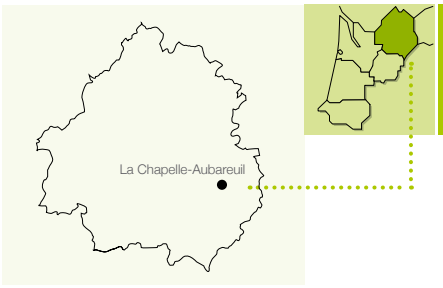

Dordogne

FICHE 103

Site des Blancs

Commune(s)
La Chapelle-Aubareuil

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
20 mars 1978 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000038

Motivation initiale de la protection

La commune de la Chapelle-Aubareuil appartient au pays du Périgord Noir. Elle présente un patrimoine bâti typique de cette région : murs en calcaire jaune, toitures en lauzes... Le site des Blancs est constitué de vieilles maisons paysannes aux toits de lauze caractéristiques du Périgord Noir, dans un paysage agricole de qualité. Ces constructions, typiques des demeures anciennes, s'intègrent parfaitement aux pentes naturelles du relief et en cela présentent un caractère exemplaire.

Etat actuel du site

Le site comprend quatre bâtiments sur une propriété délimitée par une haie d'arbustes persistants. Des résineux ornent le jardin.
Le site est isolé dans un paysage agricole.
Il s'agit d'un de ces nombreux sites modestes, d'ensembles bâtis qui ont été protégés dans les années 1970, souvent à la demande des propriétaires…

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Privilégier des essences locales pour l'ornementation du jardin.

Ce type de protection n'a réellement d'intérêt que dans la mesure où les paysages environnants le bâti sont également protégés. Dans le cas du site des Blancs, seules les parcelles supportant le bâti sont protégées ; l'intérêt est donc limité pour cette protection.

Rédaction 2008

Cartes

© IGN scan 25® 2007

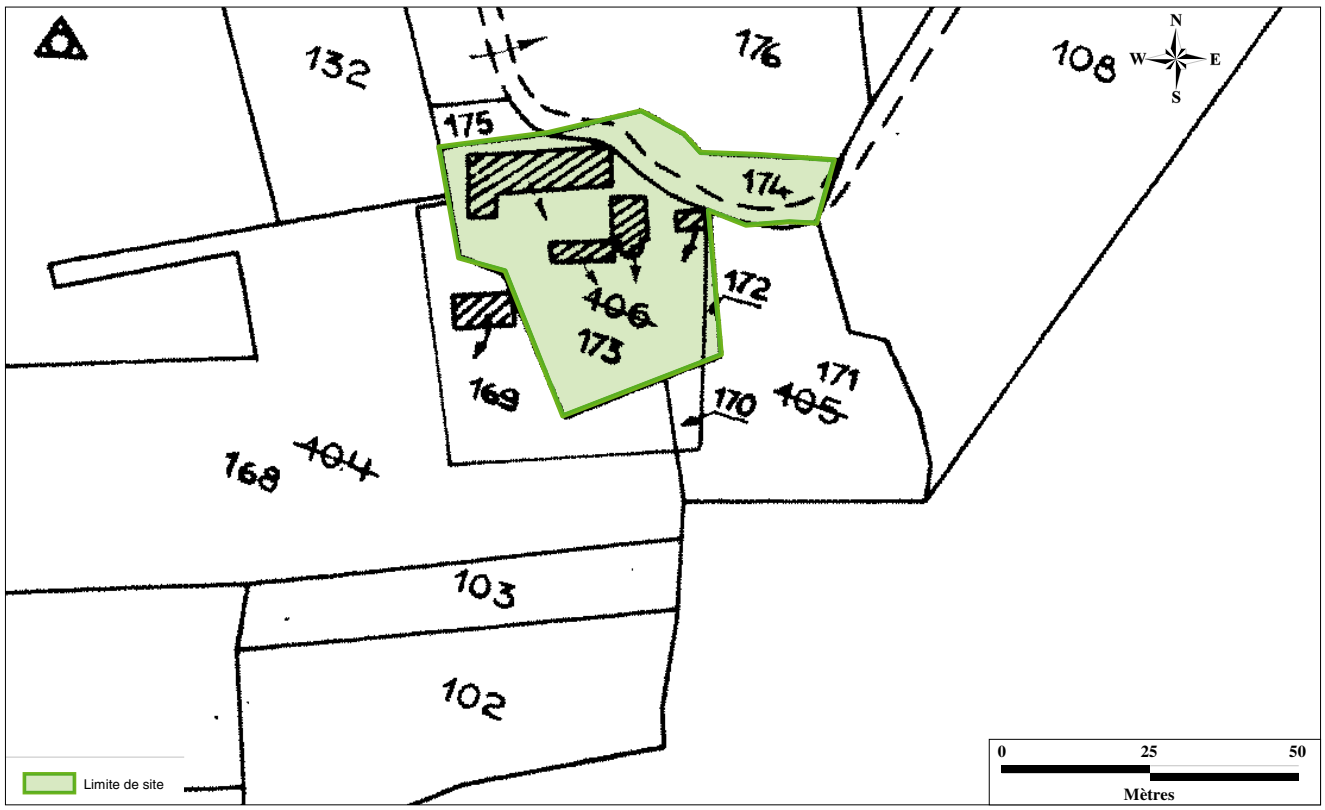

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site des Blancs

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEES DES BEUNES
(ZNIEFF 2) LA GRANDE BEUNE (BEUNE NORD)

Château de Montréal et ses abords

Site inscrit

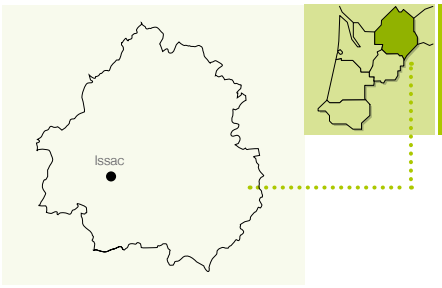

Commune(s)
Issac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
30 janvier 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
103 ha

Référence(s) SIG
SIN0000080

Motivation initiale de la protection

La protection devait renforcer la protection qui existait au titre des abords du fait de l'Inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques du château ; elle devait également étendre ce périmètre pour servir d'amorce à une protection d'un site généralisé de la vallée de la Crempse.
L'objectif précis était de préserver « un heureux paysage encore intact » des menaces de dégradation par des résidences secondaires.

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le site concerne 120 ha en rive gauche de la vallée de la Crempse, non loin de Mussidan. Le périmètre s'arrête le long de la RD 38 qui longe la vallée. Donc l'environnement du site est constitué du versant opposé, exposé plein sud et des prolongements tant à l'est qu'à l'ouest du paysage de la vallée. C'est un paysage très harmonieux, doux, vallonné, alternant des séquences boisées et de belles prairies pacagées, ponctué assez régulièrement par des ensembles bâtis traditionnels, implantés à mi-pente.

Description du site :
Le château est au centre du site. Il est construit sur un relief étroit, bordé à l'ouest par un vallon, élément défensif naturel. La topographie du site d'implantation a été renforcée et soulignée par un ensemble de fortifications. Depuis la route de la vallée, mais également depuis la route d'accès qui gravit progressivement le versant, cette position stratégique de proue est très perceptible. La plate-forme est entièrement défendue par des murs imposants et des fossés, son accès est protégé par une porterie. A l'intérieur de cette enceinte, se trouvent différents bâtiments dont le château modernisé à plusieurs reprises, la chapelle et des bâtiments utilitaires. Dans l'enceinte, des jardins ont été aménagés, des parterres de broderies en lien avec le paysage et des espaces plus intimes entourés de murs. Les parties privatives correspondent au fossé et au sommet des fortifications, côté est, avec des arbres isolés comme de vieux marronniers et une vieille charmille qui semble coiffer le haut du rempart. A l'extérieur de l'enceinte, au sud, se trouve le potager et jardin bouquetier, il est enclos de murs et accessible par un portail entre deux piliers en pierre de taille. Un tennis a été implanté en recul sur un replat, son impact est limité. Le site comprend deux hameaux, à mi-pente, le Terme, à l'est avec un bâtiment rural massif qui marque la courbe de la voie, et à l'ouest, un peu plus bas, le moulin de Lousteau. Cet ensemble est moins qualitatif mais ne dépare pas dans l'ensemble. Globalement le château marque la limite des boisements qui sont au sud, alors qu'au nord, les versants sont ouverts. Il faut noter un bel alignement de platanes en limite est du site, au niveau du franchissement de la rivière.
L'observation du cadastre napoléonien montre un chemin rural qui passait par la Garenne puis par la Métairie pour arriver de façon rectiligne sur le château. Il y avait également un chemin qui redescendait sur le moulin. L'emplacement actuel du potager correspond à un ensemble de parcelles de forme régulière, rectangulaires. Un bassin est figuré à l'extrémité de l'allée venant de la métairie.

Etat actuel du site :

Le site est parfaitement entretenu. Selon les lieux, l'entretien est plus ou moins jardiné, les parties privatives sont plus libres, au contraire des parterres qui sont très soignés. Les choix de palettes végétales sont simples et sobres, il n'y a aucun effet de mode. Côté paysage de la vallée, les prairies sont pacagées, elles ont conservé quelques arbres isolés ou des lanières de haies en bordure. Certains secteurs boisés sont en renouvellement.

Enjeux et préconisations

- Etendre le site au nord, renforcer la protection par un classement. Le site est très proche d'un échangeur de la nouvelle autoroute A89 et les pressions d'urbanisation devraient se faire sentir sur cette vallée encore parfaitement harmonieuse.
- Maintenir le niveau d'entretien et conserver la sobriété de l'ensemble
- Surveiller l'extension des peupleraies

Conclusion : C'est un site remarquable, qui mériterait le classement. Une très grande qualité vient de l'enchaînement savant des différents espaces qui se distribuent autour et entre les bâtiments, et donnent à savourer le paysage en contrebas. Une protection du versant opposé est indispensable, l'apparition de maisons neuves dans ce paysage serait extrêmement dommageable.

Rédaction 2006

Cartes

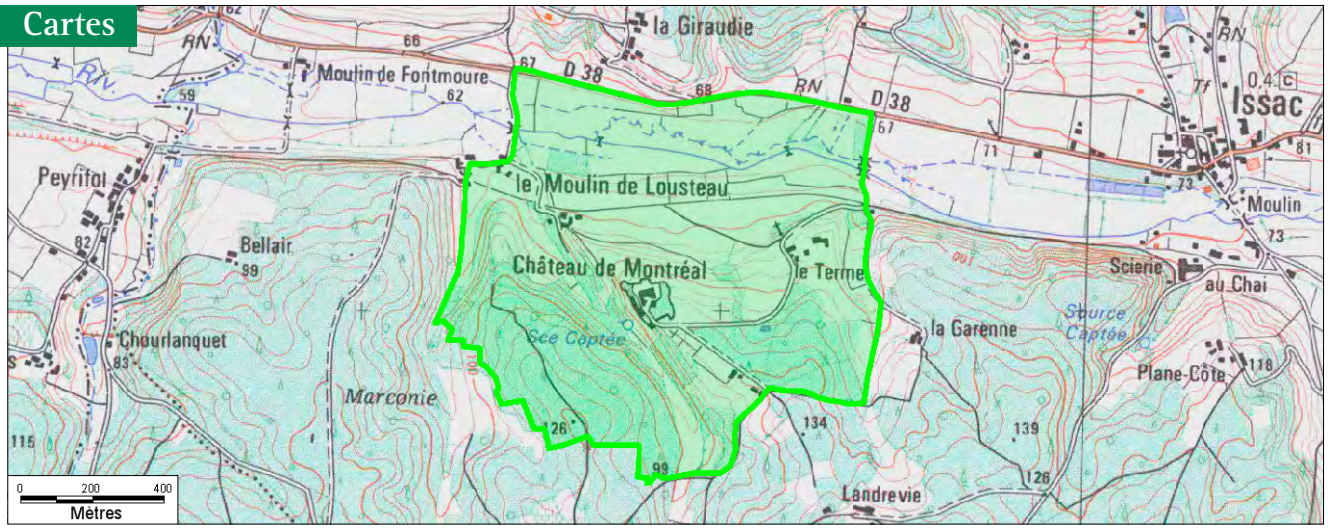

© IGN scan 25® 2007

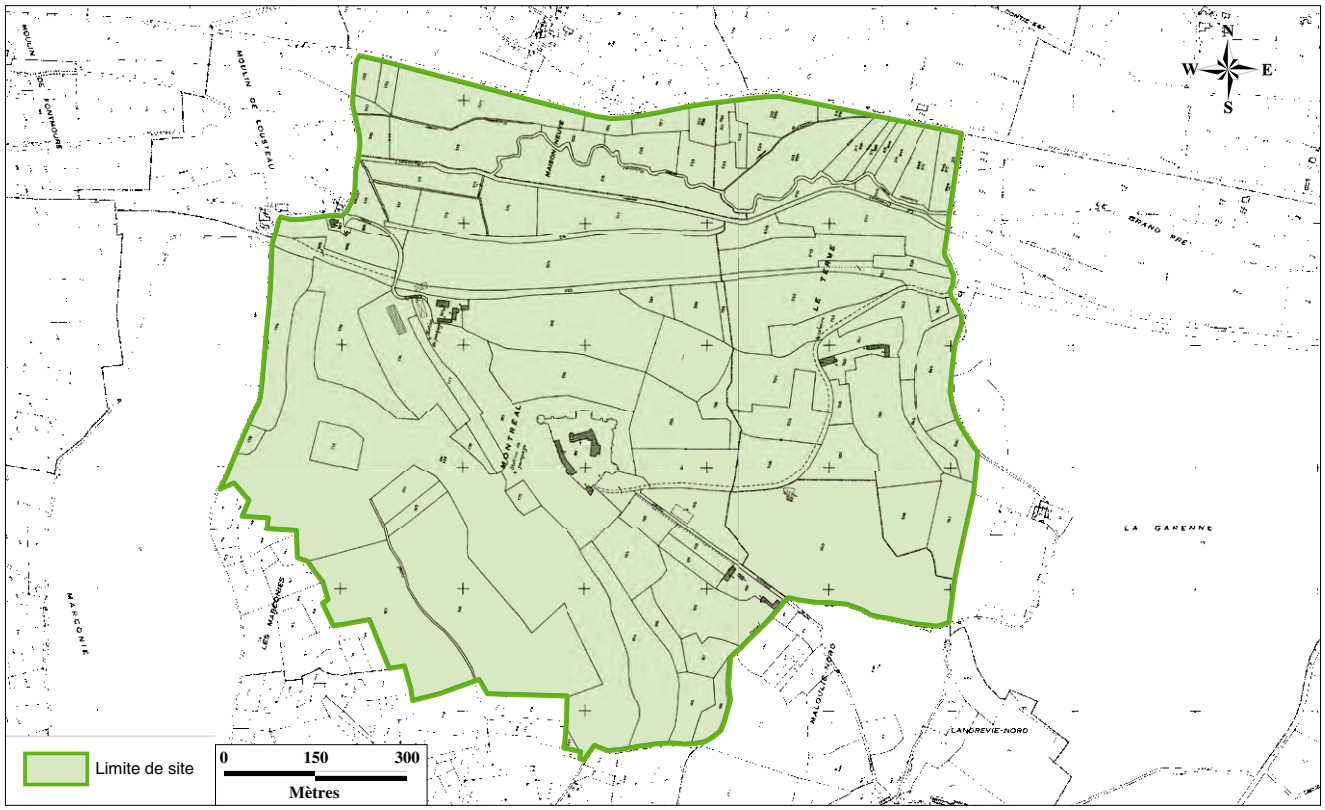

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château de Montréal et ses abords

FICHE 104

Monuments historiques

MH C Château de Montréal (12 décembre 1991)

Village - Lanquais

Site inscrit

Commune(s)
Lanquais

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
14 février 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
211 ha

Référence(s) SIG
SIN0000063

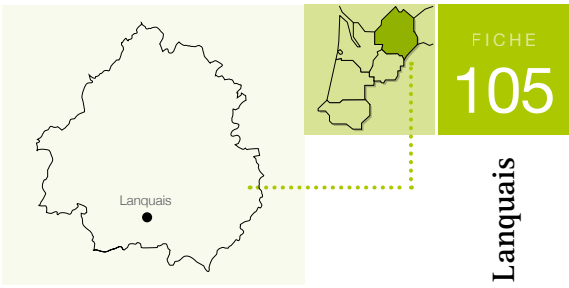

Motivation initiale de la protection

« Le territoire de cette commune est un des lieux les plus anciennement habités par nos ancêtres préhistoriques, d'après les vestiges de silex travaillés trouvés dans les alentours.
A l'époque gauloise, St-Avit et St-Front, apôtres du Périgord, naquirent à Lanquais (Linicassio) forme latine du nom pendant l'occupation romaine. Au cours des siècles, le nom évolua [...].
A l'époque féodale, Lanquais était le fief des évêques de Périgueux. Avant d'être indépendante au profit des seigneurs de Mons, la châtellenie de Lanquais faisait partie de la bastide de Beaumont du Périgord, bastide fondée par Edouard Ier, Roi d'Angleterre.
A la fin de la guerre de cent ans, à la bataille de Castillon, ses habitants s'y étant distingués, ils furent dispensés d'impôts jusqu'à la révolution par tous nos rois.
A l'ombre de son église romane du XIIe siècle, de son château de Lanquais ancien domaine des Comtes de Gourgues et de son petit castel de Laroque du XVe, dont l'ancienne famille donna un ambassadeur à la France auprès de Frédéric II de Prusse, le village survécut à toutes les vicissitudes de l'histoire : luttes féodales, révoltes, guerres de religion... [...].
Lanquais demeure dans la patine de ses vieilles pierres et de son agreste site boisé.
Le village s'intègre remarquablement en effet dans un environnement naturel de qualité dont 80% est constitué par des bois, prés, champs, 40 ha étant en instance de reboisement. La protection demandée permettra de veiller à l'évolution de ce site et mieux, de l'orienter dans le sens voulu. » (Description du site - Inspecteur régional des sites, 1977)

Etat actuel du site

La qualité du site réside dans l'existence d'un patrimoine bâti de qualité qui entretient un lien étroit avec son paysage et notamment les espaces naturels et agricoles. La grange dîmière est impressionnante grâce au vaste espace ouvert qui la met en valeur. Il en va de même du château de Lanquais dont la mise en scène est directement corrélée à l'écrin boisé et au paysage agricole qui l'entourent.
Au patrimoine monumental s'ajoutent des éléments plus modestes mais tout aussi importants pour l'ambiance paysagère : murets, plantations…

Les évolutions importantes concernent la végétation. Même si elles sont lentes, elles ont fortement modifié le paysage au cours du temps :
- enfrichement des coteaux et augmentation des surfaces boisées,
- fermeture des paysages et des points de vue,
- cloisonnement du fond de vallée par l'épaississement de la ripisylve et des haies
- …

Au pied du village de Bournazel et du château de Lanquais, dans la vallée du Couzeau, un étang artificiel a été créé pour une mise en valeur touristique du site.

Enjeux et préconisations

La préservation du site constitue un atout pour la commune de Lanquais qui préservera ainsi son attractivité et la qualité de son cadre de vie. La commune s'est d'ailleurs engagée dans une ZPPAUP dont les objectifs concernent :
- la préservation des paysages ruraux,
- la préservation de la qualité du patrimoine bâti,
- la mise en scène des paysages par la préservation de points de vue
- …

Cette ZPPAUP recouvre en grande partie le site inscrit et s'y substitue.

Rédaction 2007

Cartes

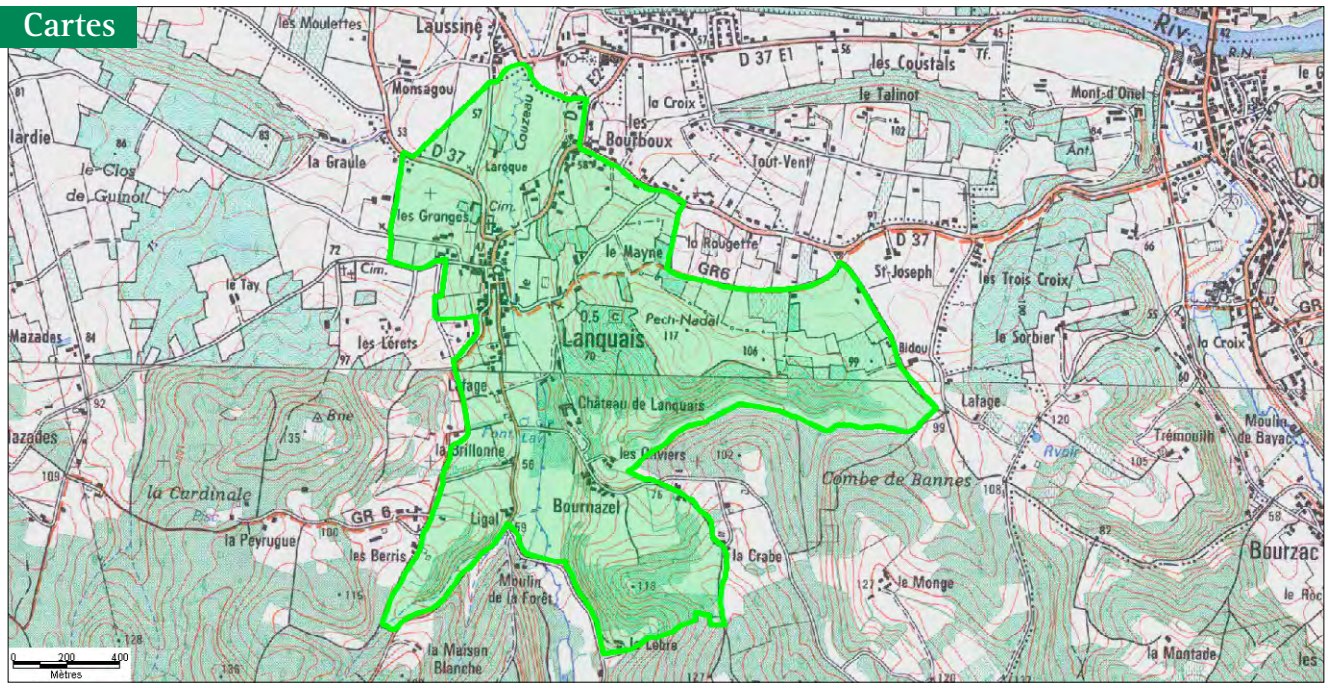

© IGN scan 25® 2007

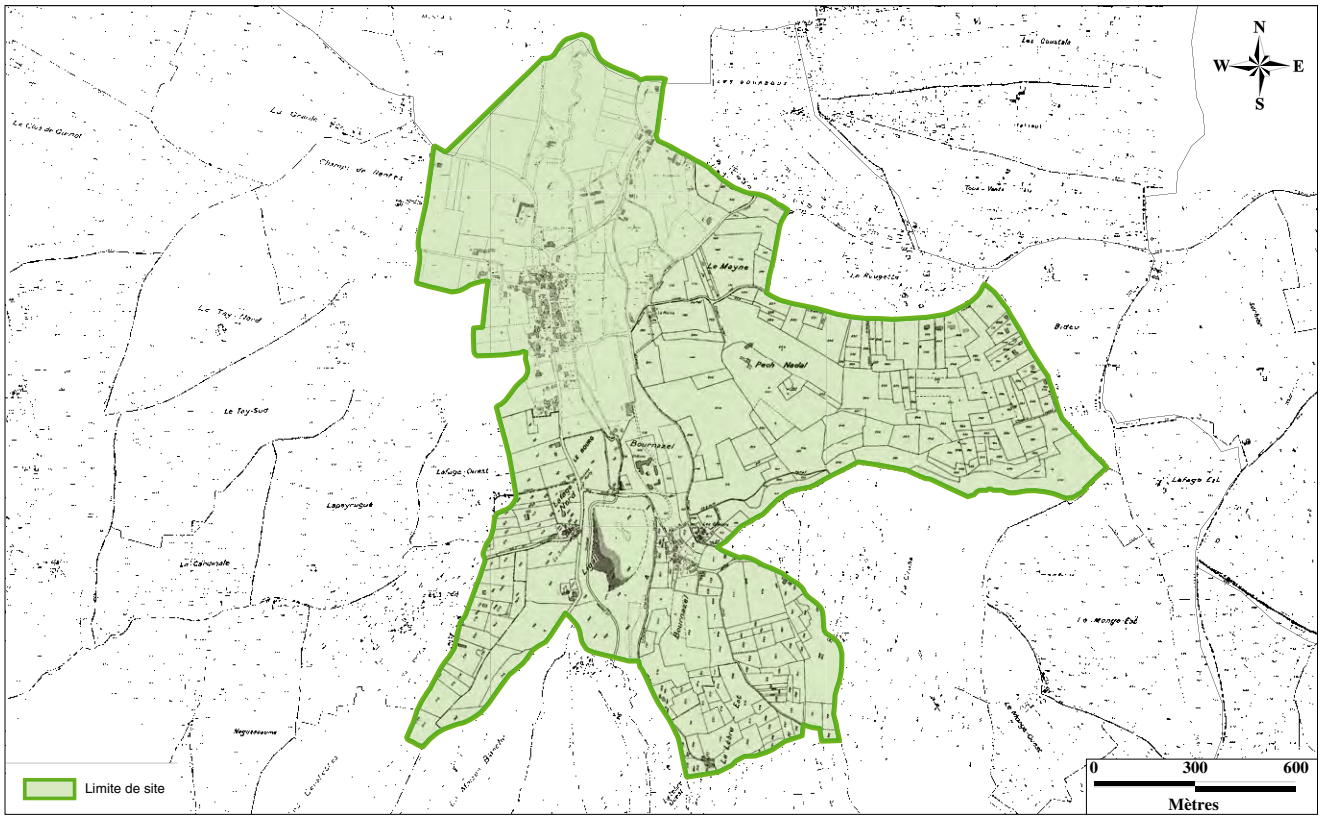

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH C Château et allée d'ormeaux (8 juillet 1942)
MH I Grange à droite de l'allée d'ormeaux (17 juin 1942)

Autres protections
ZPPAUP de Lanquais (16 novembre 2007)

Château de Maupas et ses abords

Site inscrit

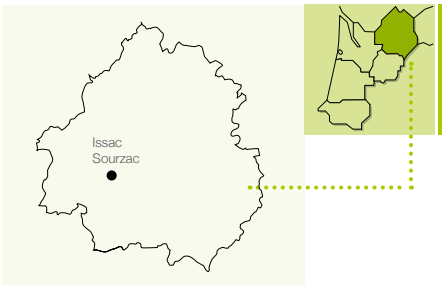

Commune(s)
Issac, Sourzac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
27 février 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
85 ha

Référence(s) SIG
SIN0000079

Motivation initiale de la protection

C'est le propriétaire qui a sollicité la protection, inquiet de voir évoluer le paysage de la vallée de la Grempoulie. Comme pour le château de Montréal, l'Inspecteur des sites espèrait amorcer, par cette protection, une protection plus étendue de la vallée de la Crempse.

Etat actuel du site

Environnement du site
La Grempoulie est un affluent de la rive droite de la Crempse. La vallée orientée nord-est/sud-ouest est comprise entre la vallée de l'Isle et la vallée de la Crempse. C'est un site proche de Mussidan, et donc proche d'un échangeur de l'A89. La pression urbaine n'est pas encore sensible, par contre la déprise agricole se perçoit.

Etat actuel du site :
Le site se développe de part et d'autre de la vallée, sur une séquence d'environ 800 m de long, il prend en compte les versants jusqu'aux lignes de crête. Le château de Maupas est implanté sur le versant exposé au nord-ouest, en bas de pente, dominant la rivière d'à peine 10 m, alors que le relief contre lequel il est adossé s'élève à 133 m. Les boisements (châtaigniers et pins) couvrent les pentes à partir de la côte de 100 m environ, les bas de pentes, restant en prairie. La vallée est partiellement plantée de peupliers. Le château n'est pas en bon état mais c'est un édifice à forte valeur patrimoniale. Détruit en 1590, reconstruit en 1600, il a été endommagé par un incendie en 1927, d'après le courrier du propriétaire. Actuellement, le logis principal est privé de toitures sur environ 1/3 de sa longueur, il y a une tour d'enceinte ronde, également ruinée et sans toitures. Néanmoins, l'ensemble a belle allure, porté par un glacis en prairie et adossé par la masse des bois, il constitue un motif pittoresque de qualité. A l'arrière du château, probablement dans les anciens communs, est aménagée une maison d'habitation. Ce bâtiment a subi des travaux sans nuances mais ils sont peu visibles, cachés par le volume du château. Entre les deux volumes, poussent de vieux marronniers de part et d'autre ; il y a une clôture qui préserve un espace privatif pour le château. Un potager et une vigne maintiennent un paysage domestique, créant une transition heureuse entre le parcellaire agricole et l'ensemble bâti. En face du Maupas, sur le versant opposé, se trouve le hameau de la Redondie. Mieux exposé au soleil, il est situé plus haut, sur une avancée du relief qui culmine à 127 m. Il est constitué d'anciens bâtiments remaniés de façon un peu abrupte, certains jardins se cachent derrière d'imposantes haies de conifères. Les bâtiments les plus en vue sur la vallée sont des hangars agricoles sans cachet.
Au lieu-dit, la Grenie, au-dessus du Maupas, dans les bois, existe une exploitation agricole. Le périmètre passe par la route d'accès en impasse. Le corps de ferme est hors site, tandis qu'un hangar récent, de couleur claire est implanté dans le site, comme deux ou trois autres bâtiments, qui semblent eux antérieurs à la protection.

Le cadastre napoléonien ne fait pas état de jardin, le contour du mur d'enceinte du château est bien visible. Il mentionne un bassin alimenté par la rivière en contrebas du château. De même sur l'autre versant est mentionné le moulin de Maupas avec un joli bief qui correspond sur le terrain à une ligne de végétation. Ces éléments directement liés à la gestion du réseau hydraulique font partie de la richesse patrimoniale du site.

Enjeux et préconisations

- La couverture boisée continue, sur les hauts de versants, participe à la qualité du site. Il est important d'en maintenir la continuité et de conserver une dominante de feuillus.
- Evaluer l'état du château pour en prévenir la ruine. Sans château, le site perd de l'intérêt.
- Evaluer plus finement la qualité des vestiges du réseau hydraulique artificiel
- La préservation de cette courte séquence de la vallée est bien mais si la pression urbaine pousse jusqu'aux limites ouest, le site deviendra un paysage résiduel trop peu étendu. Les documents d'urbanisme doivent se charger de préserver la qualité de ce vallon.

Conclusion :
L'ensemble formé par les communs, le château, entouré de son enceinte dominant la vallée, est un joli motif pittoresque dont l'agrément est accordé à tous les usagers de la RD 39. Cette dimension « publique » du site est un enjeu important à prendre en compte dans les efforts de préservation. Le paysage environnant reste de qualité malgré les hangars et la fermeture partielle par les peupliers. Il y a deux fragilités : l'état de conservation du château et l'arrivée de maisons neuves.
La révision du site inscrit couplée à celle du château de Montréal est à prévoir.

Rédaction 2006

Cartes

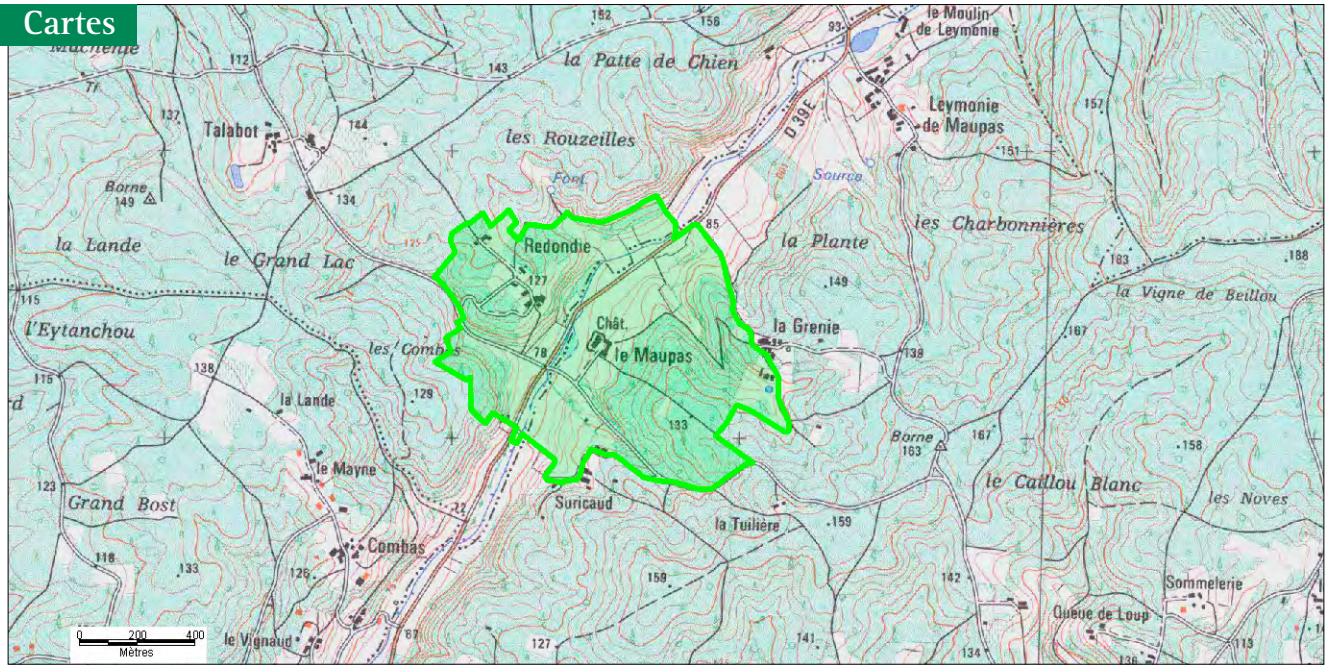

© IGN scan 25® 2007

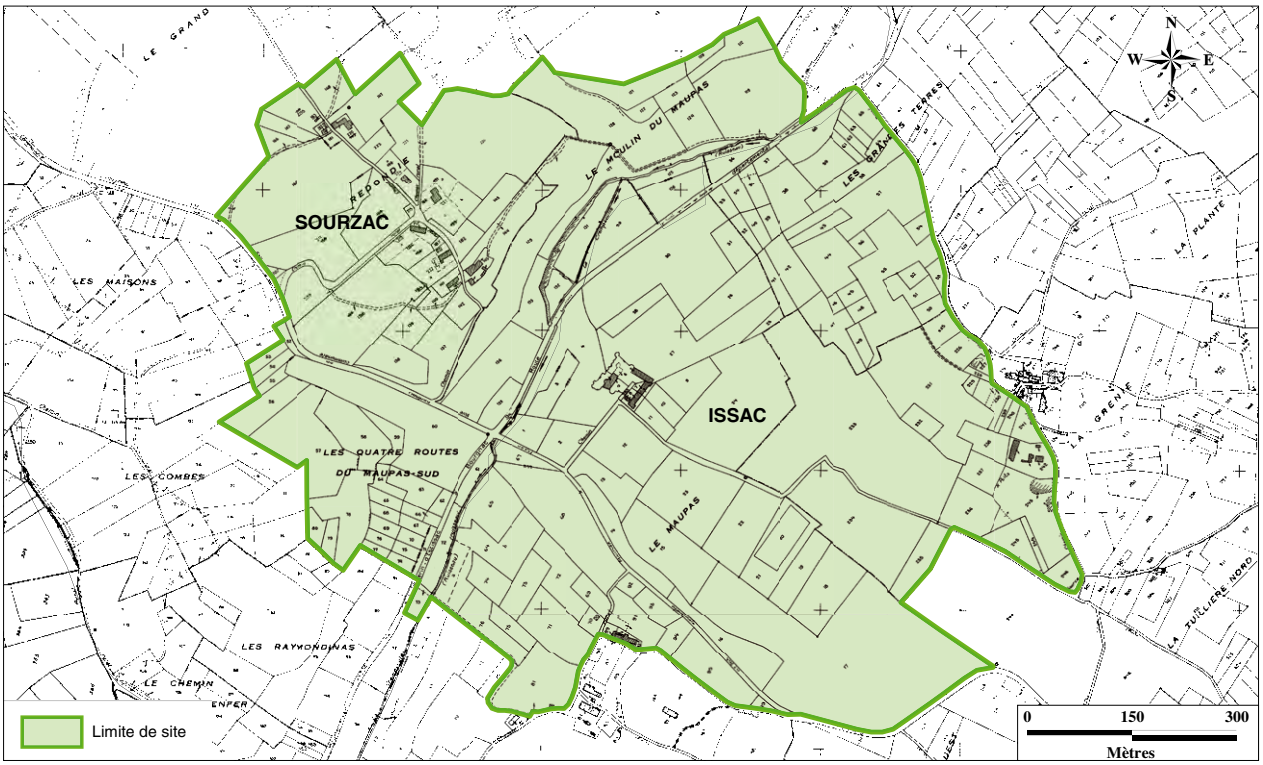

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de la Catte

Site inscrit

Commune(s)
Bergerac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
10 avril 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
10 ha

Référence(s) SIG
SIN0000074

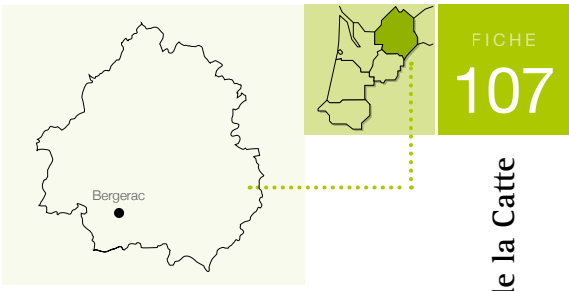

Motivation initiale de la protection

Les archives soulignent une protection motivée par un projet de rocade contournant Bergerac dont le tracé initial coupait en deux le domaine de la Catte et venait raser les murs de la gentilhommière. L'inspecteur régional des sites parle de « patrimoine Bergeracois », de « Chartreuse Périgourdine d'une qualité rare et où se trouvent des vestiges archéologiques gallo-romains ». A ce jour, aucune route ne traverse le site.

Etat actuel du site

Environnement du site inscrit :
Le site se trouve au nord de la ville de Bergerac. Situé en plaine, proche du pied des coteaux boisés au nord, la Catte est un petit domaine agricole dans un secteur où la pression foncière est visiblement forte. En effet, le site est encerclé au sud et à l'ouest d'habitations, principalement des constructions récentes. Ce site constitue pour l'instant un espace de nature ouvert dont profitent les habitations riveraines. Au nord du site, en pied de coteau, reste une parcelle cultivée en vigne. Les boisements du coteau sont composés d'un mélange de feuillus et de pins, des cèdres se repèrent en haut de pente. Non seulement les lotissements ont gagné la plaine, mais de nouvelles habitations s'implantent sur ce coteau au moyen de forts terrassements. Les vues depuis les prairies du site s'ouvrent largement sur le coteau.
En limite sud du site, se trouve la Catoune, jolie maison d'architecture traditionnelle avec un toit à forte pente en tuiles plates et un enduit coloré ocre, qui ne dépare pas le paysage de la Catte, mais qui a été exclue du périmètre protégé.

Le site inscrit comporte deux parties bien distinctes, d'une part le bâti et son parc, et d'autre part, les espaces agricoles. Les éléments bâtis se trouvent au nord-est du site, en bordure de voie. Ils se composent d'une gentilhommière, construite autour des années 1640 où a vécu la famille de Biran, et de son parc. Il existe un bâtiment annexe construit en bois avec un auvent implanté au nord-ouest de la gentilhommière. La maison est bâtie sur un plan en U, les annexes contiguës formant une seconde cour à l'ouest. C'est un volume bas, d'un seul niveau, avec une toiture à forte pente couverte de tuiles plates, caractérisé par un enduit très coloré ocre, visible sur les façades est et sud, avec des menuiseries rouges. La cour qui s'ouvre en façade sud est engazonnée, elle comporte un tilleul et un puits encadré dans sa partie nord de buis taillés en fer à cheval. Cette cour est fermée par un mur bahut avec des piliers bas qui encadraient des éléments de serrurerie aujourd'hui disparus. L'entrée de la cour est marquée par des piliers plus haut. Depuis la cour de la gentilhommière, entre ces deux piliers, une perspective s'ouvre sur l'ancienne allée d'arrivée à la demeure. Elle est irrégulièrement plantée. Proches de la demeure se trouvent des buis taillés bas (double alignement de part et d'autre de l'allée), de rosiers et de grands ifs. En progressant

vers le sud, l'allée est bordée de charmes, sujets vieux et abîmés. Un élément intéressant du vocabulaire des parcs et jardins est l'ancien vivier, de forme rectangulaire, calé contre les annexes à l'ouest de l'ensemble bâti. Il est doté d'une ripisylve épaisse (saules, aulnes, ronces, lierre,…), avec un magnifique chêne. Cette végétation lui donne un aspect sauvage alors qu'il s'agit bien d'un bassin bâti. L'allée d'arrivée, la cour et ses abords proches constituent les vestiges d'un jardin régulier, difficile à dater dans les conditions actuelles.

A l'ouest de cette partie « jardinée » se trouve un espace planté de fruitiers. Le domaine est clôturé dans sa partie est par une haie de persistants non taillés (buis, laurière,…), au sud, c'est une grille avec un grand portail et une haie de feuillus (arbres de haut jet) La limite ouest est composée d'une haie basse et peu épaisse (ronce principalement) et de quelques magnifiques chênes. A l'ouest du verger, s'étend le domaine agricole, principalement en prairie. On y trouve aussi une plantation de résineux à l'extrémité nord-ouest du site. Des fossés largement colonisés par la ronce limitent les parcelles.

Etat actuel du site :

Le site semble peu entretenu. Le parc n'est plus dans l'état dans lequel le décrivait le rapport de l'architecte paysagiste M^me^ Vaillant : « Parc de construction « A la française ». Bordure de buis taillés, des ifs formés en arceaux, buis taillés en boules et charmille » . Les charmes de l'allée sont très abîmés et les arceaux et boules ont disparu. Le reste du domaine est en herbe. Ont résisté quelques alignements de vieux fruitiers et de très beaux chênes dans la haie de clôture du parc. Les parcelles en herbe restent ouvertes, certainement par du pâturage, mais les fossés sont envahis par les ronces.

Le cadastre fait état d'un accès depuis la prairie passant à proximité de la Catoune. Celui-ci est aujourd'hui bouché par l'extension d'une maison. Si l'on se reporte aux données de la carte IGN et celles de la photo aérienne, la surface en vigne a considérablement diminué (plus de la moitié). La plupart des parcelles concernées par une modification de l'occupation du sol, sont aujourd'hui à l'état boisé. Le hangar en bois sert de dépôt de menuiseries.

Enjeux et préconisations

Conserver le périmètre du site en l'état.

Envisager des plantations de haies champêtres, ponctuellement, pour fondre les extensions récentes.(éviter d'entourer systématiquement la propriété, des filtres végétaux discontinus suffiraient).

Conserver l'espace ouvert en prairie (voir vigne ou verger).

Préserver de l'urbanisation les coteaux à l'extérieur du site.

Dans l'hypothèse d'une restauration du jardin régulier, entreprendre une étude historique pour mieux comprendre le site, élaborer un projet adapté au caractère du lieu sans recourir au pastiche.

Conclusion :

L'ensemble bâti, sa cour, son allée, même en phase de sénescence constituent un ensemble charmant. Pour conserver ce charme, il est indispensable de garder à distance les extensions urbaines banalisantes et de conserver l'espace ouvert en prairie. Le maintien de ce site en l'état relève de l'intérêt général, la densité bâtie de ce secteur de Bergerac justifie de préserver des espaces de nature qui deviennent précieux dans le contexte présent de grignotage des terrains.

Rédaction 2008

Cartes

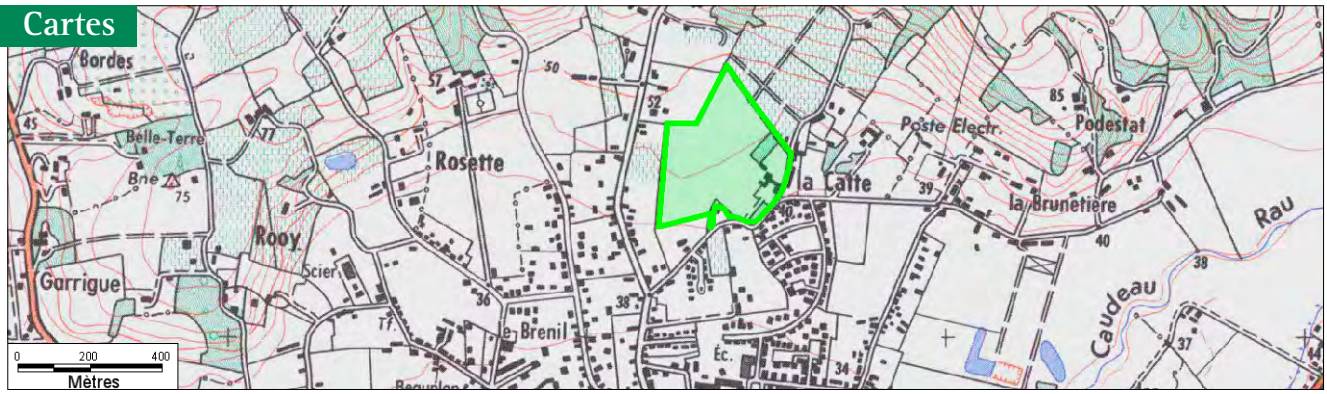

© IGN scan 25® 2007

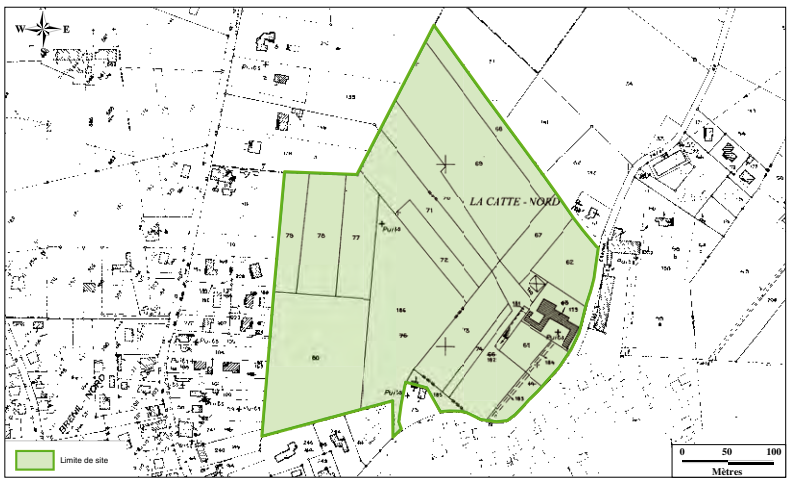

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Etang de Grolhier

Site inscrit

Commune(s)
Busserolles, Champniers-et-Reilhac et Piegut-Pluviers

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
10 avril 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
233 ha

Référence(s) SIG
SIN0000011

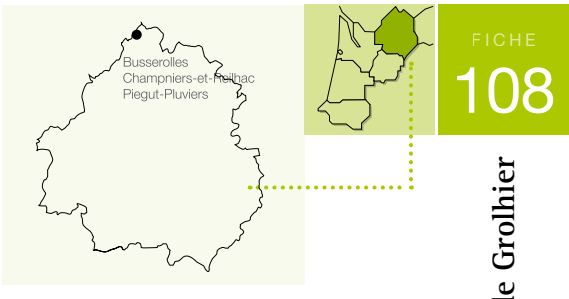

Motivation initiale de la protection

Le rapport général sur l'étang du Grolhier de 1979 :
« L'étang du Grolhier se trouve situé à environ deux kilomètres du bourg de Piégut. Un ruisseau qui vient de Milhaguet et passe par St-Barthélémy l'alimente.
Ses bords plats sont découpés et bordés dans la commune de Piégut et celle de Champniers de quelques beaux arbres. Le plan d'eau très calme et n'ayant quelques plantes d'eau qu'à l'arrivée du ruisseau est fort joli à voir.
Quelques rochers, un moulin sur la commune de Busserolles ajoutent à son charme. Aucune construction n'abîme ses rives. Il serait donc souhaitable qu'une mesure de protection qui aurait pour but d'empêcher des constructions de mauvais goût soit prise et que cet étang soit classé ainsi que le souhaite le propriétaire, ainsi que les rives ».

L'étang présente également un intérêt faunistique et floristique fort, particulièrement en ce qui concerne l'avifaune.

Etat actuel du site

Le site présente toujours ses qualités paysagères et son caractère pittoresque qui ont prévalu à son inscription.

Enjeux et préconisations

Les bords de l'étang tendent à se boiser et les vues du moulin et du chemin vicinal n°1 reliant la D90 à Piegut sont partiellement bouchées par la végétation arborée. Le maintien de larges points de vue depuis les axes de circulation sur l'étang est à privilégier.

Rédaction 2005

Cartes

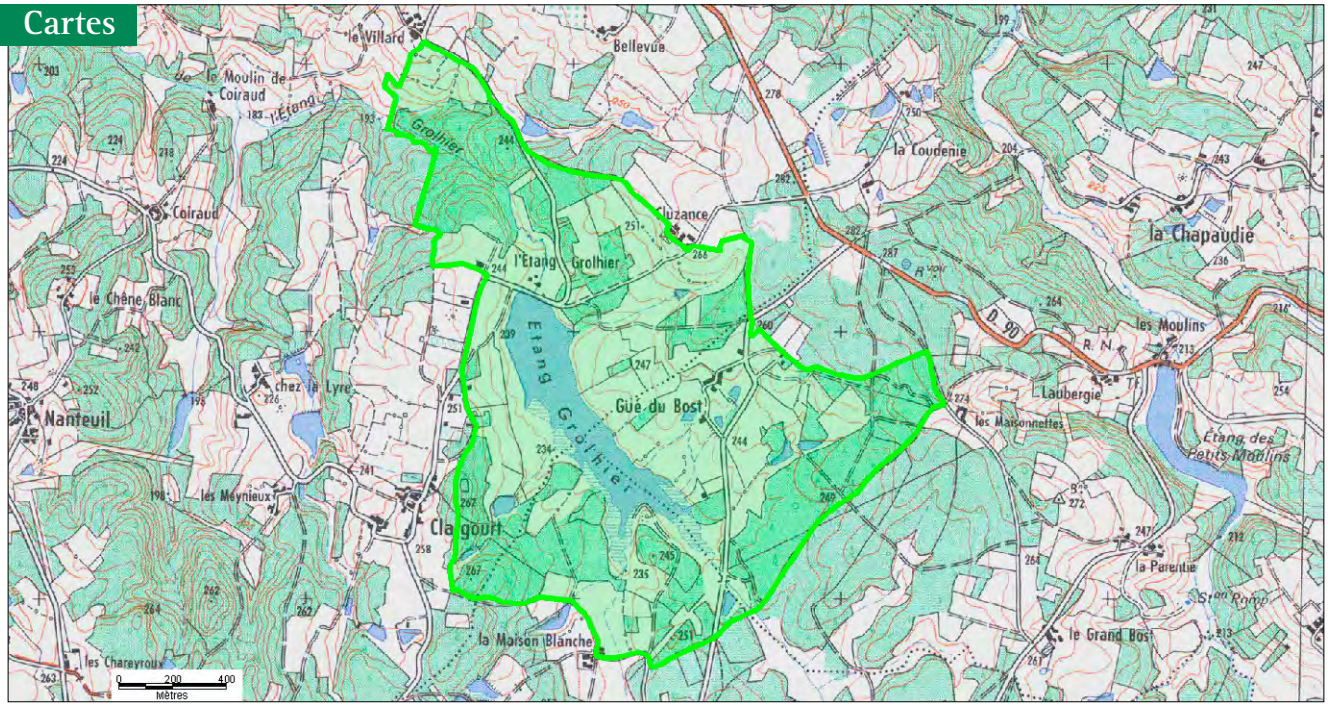

© IGN scan 25® 2007

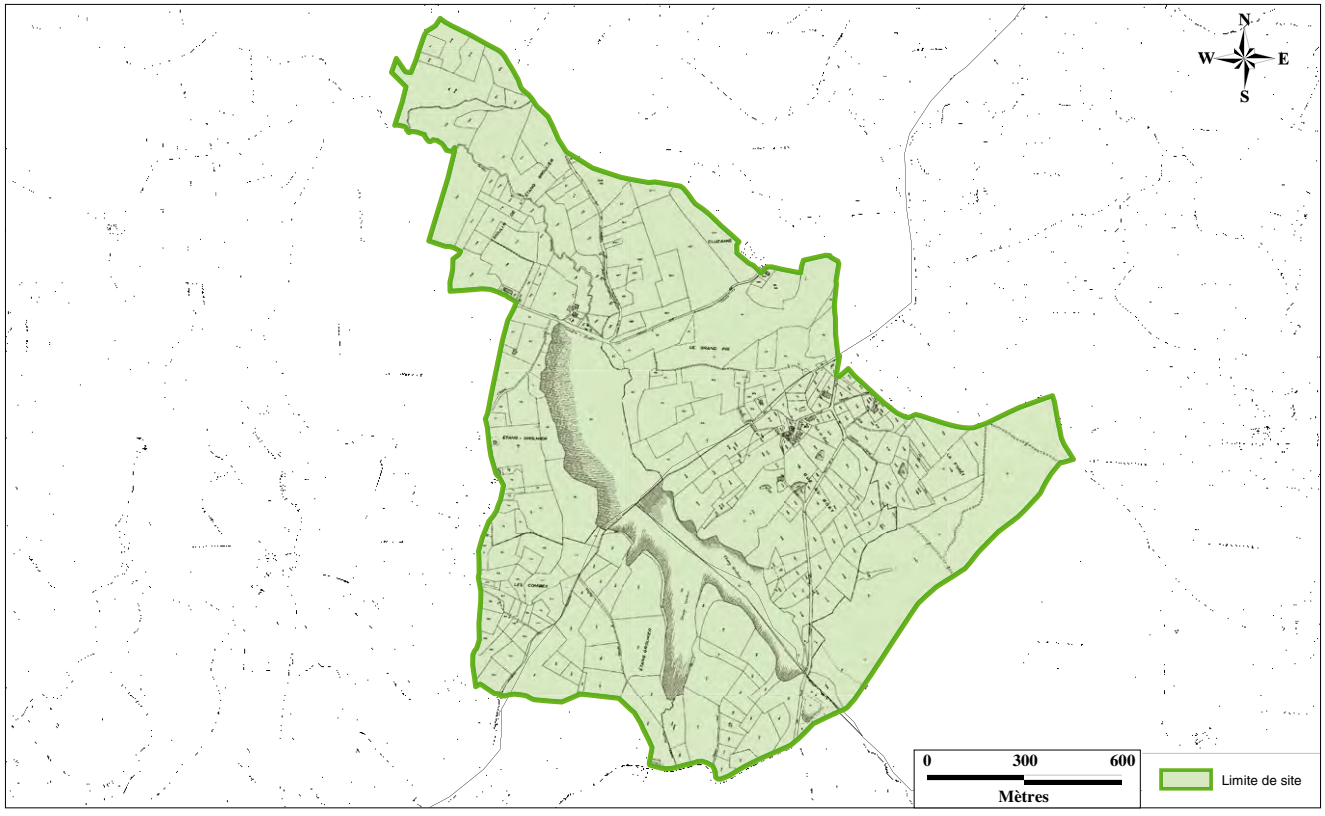

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Etang de Grolhier

FICHE 108

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(ZNIEFF 1) VALLEES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA TARDOIRE ET DU TRIEUX

Autres protections

PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Site du Brouillaud

Dordogne

FICHE 109

Site du Brouillaud

Site inscrit

Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

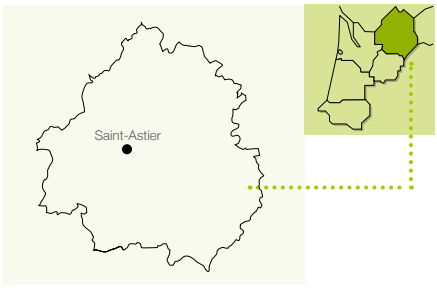

Commune(s)
Saint-Astier

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
10 mai 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
23 ha

Référence(s) SIG
SIN0000086

Motivation initiale de la protection

En 1979, le site du Brouillaud était décrit comme un site rural dont la qualité de l'architecture et de l'environnement justifiait une protection au titre des sites. Cette inscription venait renforcer le classement en zone ND de ce secteur dans le POS de la commune. Le site du Brouillaud domine par ailleurs la vallée de l'Isle.

Etat actuel du site

Le site se compose actuellement d'une grande partie boisée en Pin, du hameau du Brouillaud et d'anciens vergers. Situé au-dessus des falaises qui bordent l'Isle, le site domine la vallée et offre des panoramas intéressants. Le site inscrit n'a pas subi de modifications importantes liée à l'urbanisation. En revanche, le dossier signale en 1988, la disparition d'une partie des ruines du château situé en arrière du hameau.
Bien que l'urbanisation ait été maîtrisée à l'intérieur du site, des constructions récentes ont été implantées en limite du site, dans sa partie sud-est. C'est également dans ce secteur que le site offre une vue intéressante sur le château du Puy.

Enjeux et préconisations

L'enjeu principal consiste à maîtriser l'urbanisation sur le flan du coteau au sud-est du site, à la fois pour préserver le caractère de hameau isolé du site du Brouillaud et pour éviter un impact fort dans le grand paysage, puisque ces constructions sont visibles depuis l'autoroute et font face au château du Puy. Dans la vallée de l'Isle soumise à des pressions d'urbanisation très fortes, la conservation d'espaces ruraux préservés constitue un enjeu fort.
L'entretien des bâtiments agricoles présents dans le site constitue un autre enjeu pour ce site.

Poursuivre l'entretien du bâti et restaurer en respectant le caractère des lieux.
Conserver le coteau au sud-est du site en zone naturelle ou agricole.
Entretenir les bois et privilégier des essences locales lors du renouvellement des peuplements.

Le site inscrit est entièrement recouvert par la ZPPAUP de St-Astier.

Rédaction 2006

Cartes

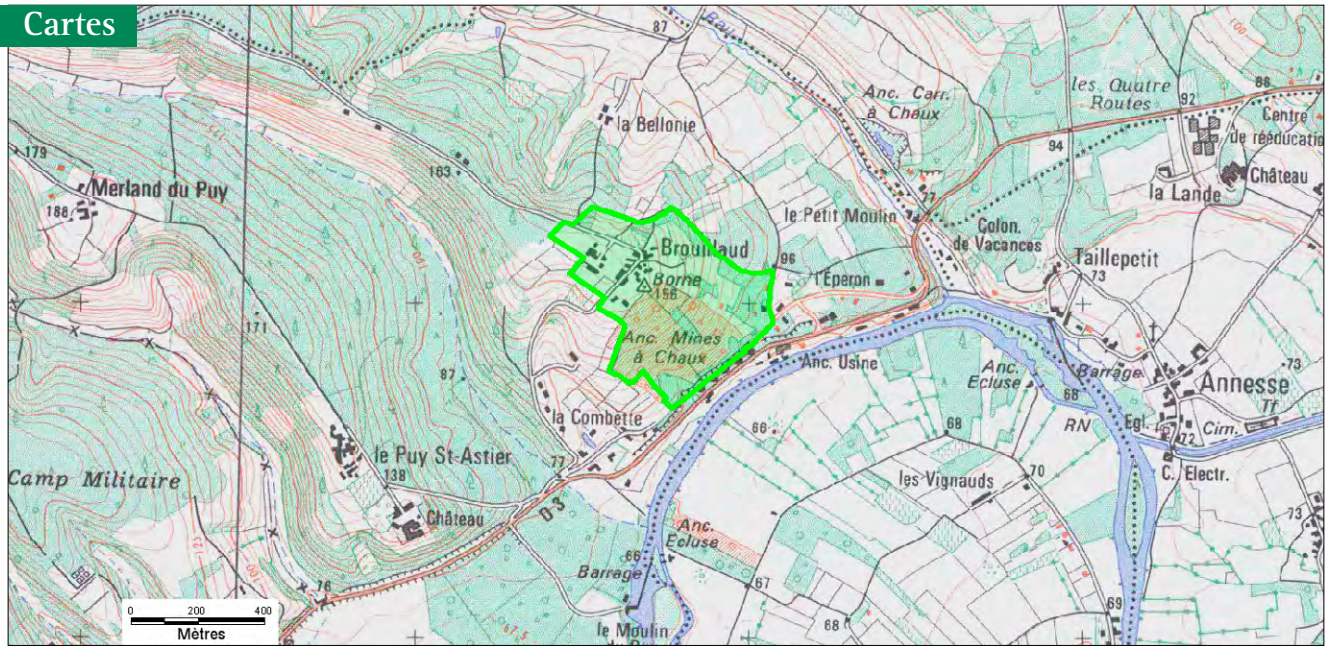

© IGN scan 25® 2007

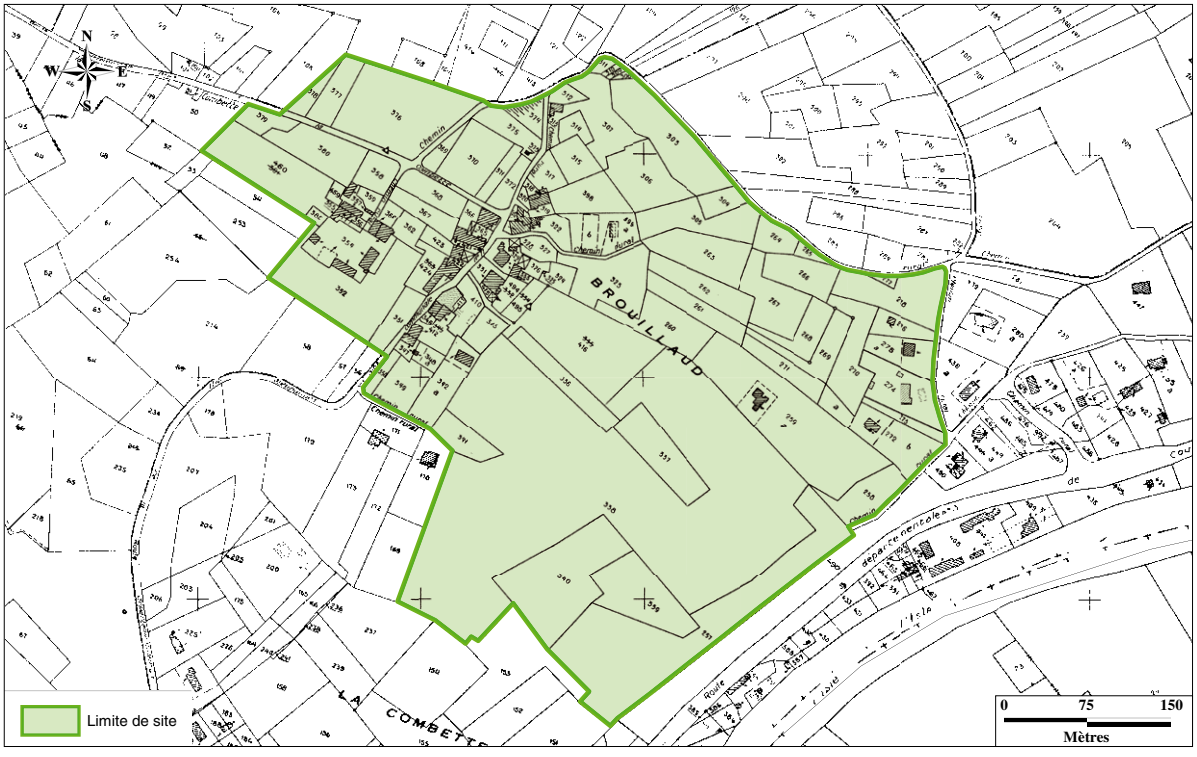

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site du Brouillaud

FICHE 109

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) VALLEE DU JOUIS

Autres protections
ZPPAUP de St-Astier

Village - St-Pierre-de-Chignac

Site inscrit

Commune(s)
St-Pierre-de-Chignac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
10 mai 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
7 ha

Référence(s) SIG
SIN0000034

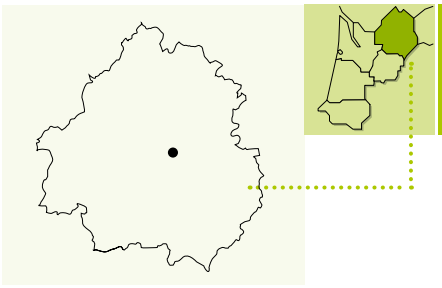

Motivation initiale de la protection

2006

Situé non loin de Périgueux, dans la vallée du Manoir, la commune de St-Pierre-de-Chignac bénéficie de deux protections au titre des sites :
- le château de Lardimalie (cf fiche 119),
- le site du village.

Le site du village a été inscrit à l'époque car l'agglomération périgourdine s'étendant, des craintes existaient sur le devenir des villages proches de Périgueux.

La description du site en 1977 était la suivante :
« Vieux village situé dans la grande banlieue de Périgueux, qui se caractérise par la place classique avec mairie, église, halle, espace vert, avec des bâtiments d'une architecture traditionnelle. La protection permettra de surveiller leurs remises en état, d'éliminer publicités et affichages, bref, redonnera au cœur de ce bourg l'aspect qu'il doit conserver, témoignage d'un village rural dont les abords sont devenus des cités dortoirs ».

Etat actuel du site

2008

Le site couvre la partie rive droite de la vallée du Manoir jusqu'à la ligne de chemin de fer.
Sur la partie ouest, le village déborde du site, sous la forme de lotissements qui n'ont pas été intégrés à l'espace protégé. A l'est, le site inscrit comprend l'espace situé entre les dernières maisons du village et le cimetière. Cet espace n'a pas été bâti et contribue en l'état de jardins et prés à la qualité du bourg de St-Pierre-de-Chignac.

Une allée de peupliers borde la route qui mène au cimetière. Le bâti a peu évolué à l'intérieur du site et quasiment aucune construction récente ne vient dénaturer le vieux village. Les constructions récentes se développent sur le coteau qui fait face au village, de l'autre côté de la vallée. Cependant des bâtiments anciens autour de la place du village paraissent à l'abandon.

2008

La mairie domine fièrement le village, et une allée de platanes intéressante relie ce bâtiment à la halle. L'alignement de tilleuls devant la mairie est également remarquable.
A l'est et au sud du site se trouvent des maisons anciennes dotées de jardins dont glycines et rosiers ornent les murs.

Enjeux et préconisations

Dans le site, les enjeux portent sur la qualité des espaces publics. Il est conseillé de privilégier des matériaux qui mettent en scène le caractère rural de ce village.

Les maisons à l'abandon sur la place du village gagneraient évidemment à être restaurées et habitées.

Les jardins et prés à l'est du site méritent d'être conservés en l'état.

Enfin, le mitage des coteaux par l'urbanisation devrait être contenu et les paysages de cette vallée ainsi préservés.

Rédaction 2008

Cartes

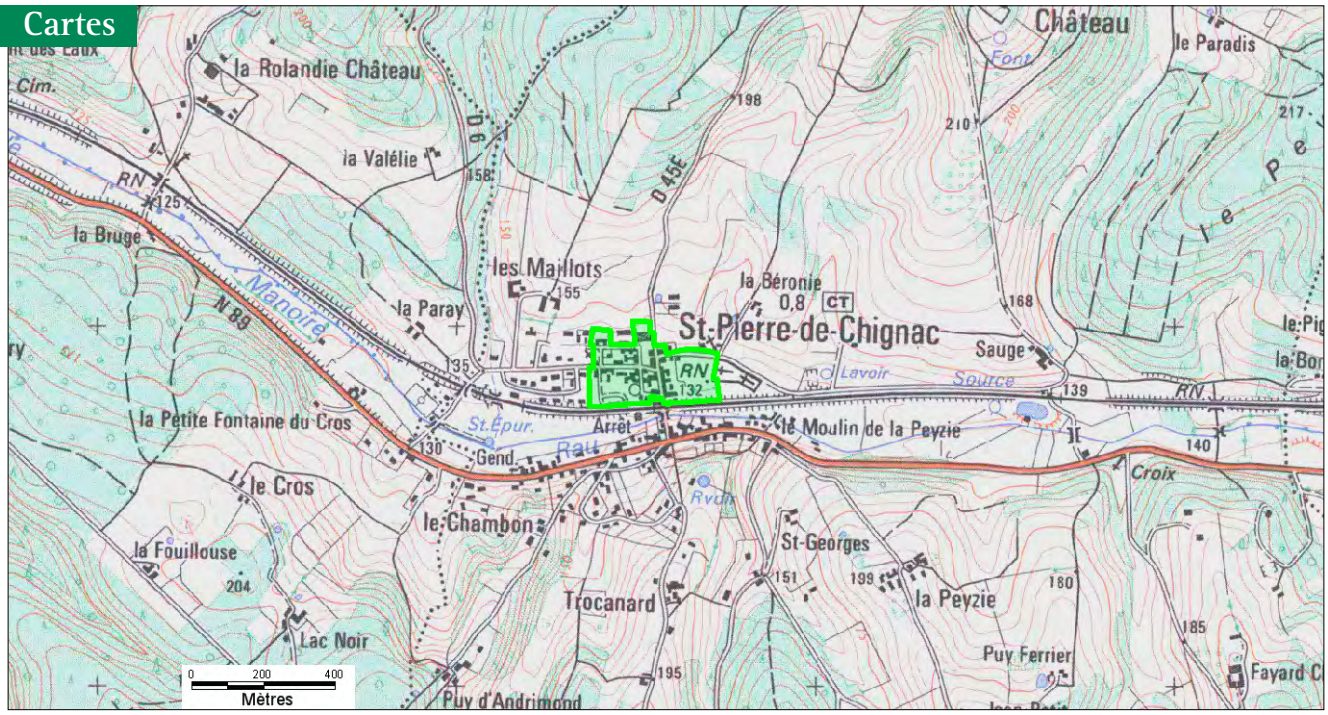

© IGN scan 25® 2007

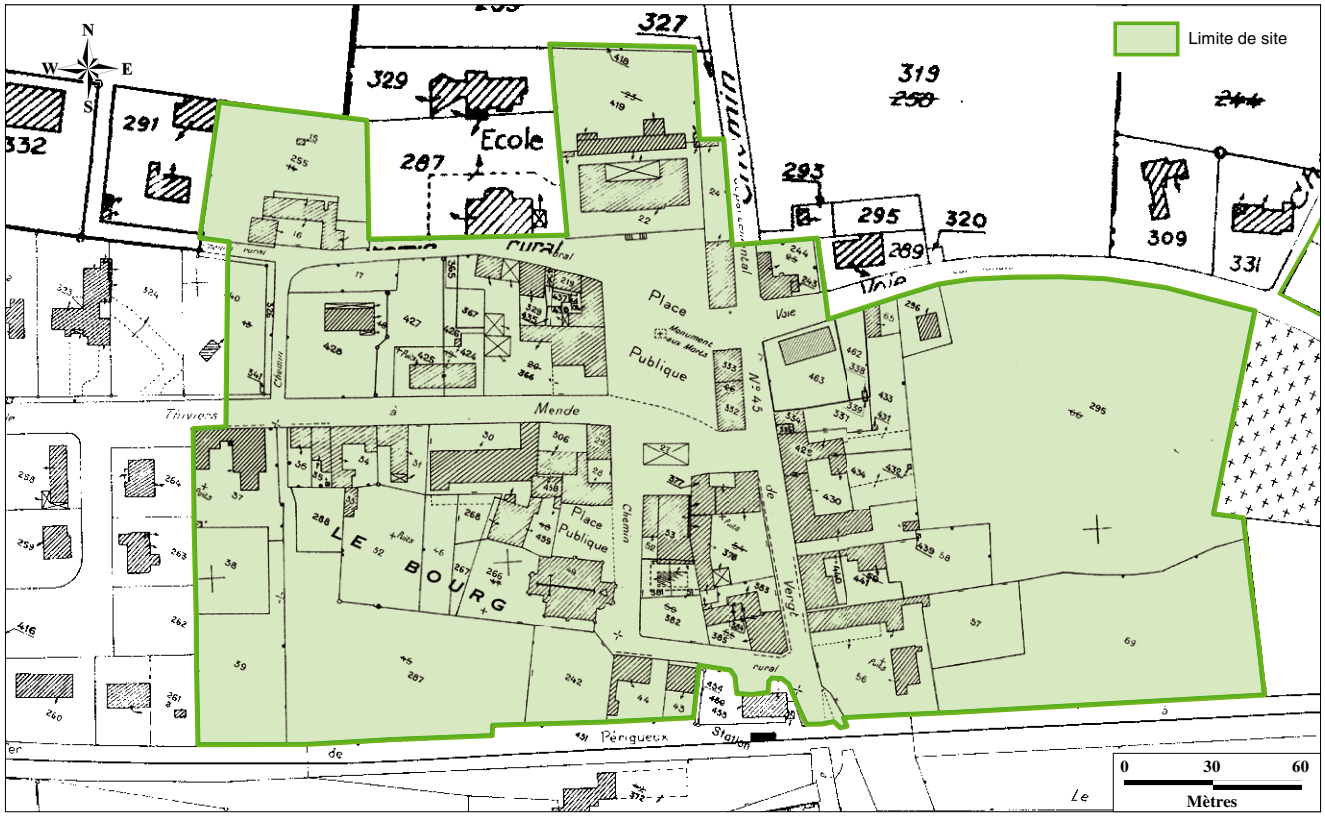

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Voir également fiche n°119 - Site inscrit du château de Lardimalie

Site de la Lavalade

Site inscrit

Commune(s)
Saint-Aulaye

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
28 juin 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
30 ha

Référence(s) SIG
SIN0000109

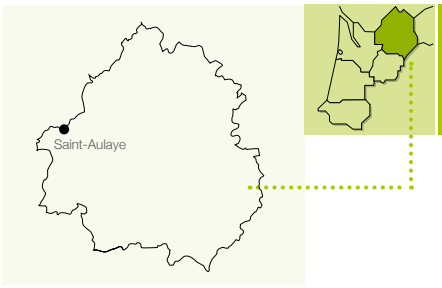

Motivation initiale de la protection

L'objectif de la protection était de préserver la propriété de Lavalade d'un projet de voie cyclo-touristique sur le tracé d'une ancienne voie ferrée qui passe en limite nord du site.

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le domaine de Lavalade (deux orthographes selon les documents : La Vallade ou Lavalade) est situé à l'écart du bourg de Saint-Aulaye, à l'extrémité nord-ouest du département, en limite du département voisin de la Charente. Le bourg possède une église romane de type charentais. Au nord, l'environnement du site est rapidement charentais, c'est une campagne agricole préservée. Les premiers plans sont constitués par les peupleraies ou les prairies humides de la vallée de la Dronne. Si le domaine était à l'origine à l'écart du bourg, progressivement les extensions urbaines ont réduit cet écart, et les nouveaux quartiers se sont rapprochés du site, aussi bien à l'est qu'au sud. Depuis le cœur du site cet environnement bâti est peu perçu alors que les vues sur la campagne charentaise sont importantes. Par contre, en limite de site, cette évolution du paysage est très perceptible.

Le site inscrit :
Le logis est implanté en pied de versant. Il s'organise autour d'une cour en U, il est caractérisé par un « pavillon à l'impériale » datant du XVII^{e} siècle d'après le dossier. C'est le porche d'entrée monumental qui permet de pénétrer dans la cour par le sud. L'ensemble comprend deux pigeonniers, un pigeonnier sur plan carré intégré dans les bâtiments, et un pigeonnier circulaire, à l'est des bâtiments. Il est à noter que ce deuxième pigeonnier ne figure pas sur le cadastre. Dans les communs, côté ouest, sourd une source qui s'écoule dans un bassin construit sous une voûte en plein cintre. Devant le logis, côté nord, a été construit une piscine, actuellement entourée d'un grillage et accompagnée de plantations de cyprès toscans. Au nord de la piscine, se trouve une allée entourée de deux rangs de buis, d'une hauteur d'environ 2 m qui visiblement marquaient la limite d'une plate-forme ou ancienne terrasse. A l'extrémité ouest, se trouve un pavillon à la toiture très pointue, à quatre pans. Au nord de cet ensemble, passait l'ancienne voie ferrée. Le tracé est traité en herbe.
Mais la partie du site la plus étendue concerne des terrains au sud du logis. En effet, l'ensemble bâti se trouve en pied de versant, tandis que le domaine se développe sur les pentes amont jusqu'en haut du relief. Le domaine occupe une sorte de vallon étroit, caractérisé par une origine très ouverte, marquée par des prairies formant une sorte de conque. Les pentes les plus abruptes sont boisées, notamment, les bordures est et ouest du vallon. Côté est, le site englobe une partie de replat, autrefois en vigne, puis redescend vers la Dronne, avec des terrains actuellement en jachère. Une structure végétale constituée de plusieurs rangs de charmes borde le terrain plat au nord, en contrebas de la rupture de pente. Deux allées permettent de rejoindre le logis. L'une part du haut du relief et descend, adossée à la bordure est du vallon. Elle dessert un bâtiment d'activités. Elle a conservé quelques chênes en partie haute, alors que la diapositive conservée dans le dossier laisse deviner un alignement continu. Cette allée est fermée par un portail de type industriel avec des piliers en béton sans aucune qualité architecturale. De cette allée, la vue sur les prairies de la tête de vallon est intéressante et permet de bien lire cette topographie en « entonnoir » qui achemine les eaux vers le logis. L'autre allée d'accès longe la voie ferrée, passe en pied des parois calcaires et rejoint le domaine à l'est de l'ensemble bâti. Le bâti construit pour une activité économique a été implanté sur la bordure est du vallon, adossé contre le versant. L'adossement au versant boisé et le traitement architectural permettent une intégration correcte du volume bâti. Par contre, les abords sont ingrats, constitués de très importantes surfaces imperméables en matériau routier qui expliquent peut-être la mortalité des arbres en partie basse de la voie. De très importants terrassements ont été effectués dans le site : une première plate-forme devant le logis, côté nord, sans aucun traitement paysager des talus, (adoucissement des pentes, végétalisation) dont l'effet

est désastreux ; une plate-forme pour un terrain de tennis à l'est des bâtiments, et une dernière plate-forme technique dans le vallon, sous le bois, au niveau du bâtiment d'activités.

2008

2008

Bâtiments d'activités - 2008

Etat actuel du site :

Le site est correctement entretenu mais il a été très dénaturé par des aménagements divers. Si le bâtiment d'activité a dû être conçu en accord avec le SDAP et s'insère correctement, par contre, les plates-formes, les surfaces techniques en matériau routier, et la piscine ont dénaturé le site. De plus, les souches qui témoignent de la mortalité d'arbres âgés ne sont pas compensées par des projets de plantations de renouvellement. Les marges sont urbanisées sous forme de lot individuel sans homogénéité architecturale ni précaution vis-à-vis du site.

Enjeux et préconisations

Ce site a été altéré par divers travaux de terrassements alors qu'une de ces qualités paysagères majeures réside dans une topographie singulière avec une implantation du logis en partie basse, à « l'embouchure » du vallon.

Des projets d'urbanisation de certaines parcelles incluses dans le site se font jour. Ils sont très délicats. Il faut impérativement éviter de couper le cheminement des eaux, de colmater visuellement la tête de vallon. La parcelle plane à l'est du site et éventuellement les parcelles contiguës aux parties déjà urbanisées au nord-est pourraient être concernées. Si ces terrains sont ouverts à l'urbanisation, il faut un plan de composition pertinent établi en fonction du site ; (anticiper ce qui sera vu du site, ne pas donner à voir les pignons, les arrières, etc…) également s'interroger sur les vues depuis le nord, en co-visibilité avec le site, quel paysage offrira-t-on en arrivant de Charente ?

- améliorer les terrassements, les surfaces techniques et les abords de la piscine
- réaliser une campagne de replantation de chênes ou autres feuillus traditionnels.

Il est regrettable d'avoir privatisé le tracé de l'ancienne voie ferrée : les promeneurs auraient pu apercevoir les toitures du logis, la haie de buis, et de l'autre côté la Dronne, un petit bout du patrimoine régional qu'ils n'auraient pas dérangé.

Rédaction 2008

Cartes

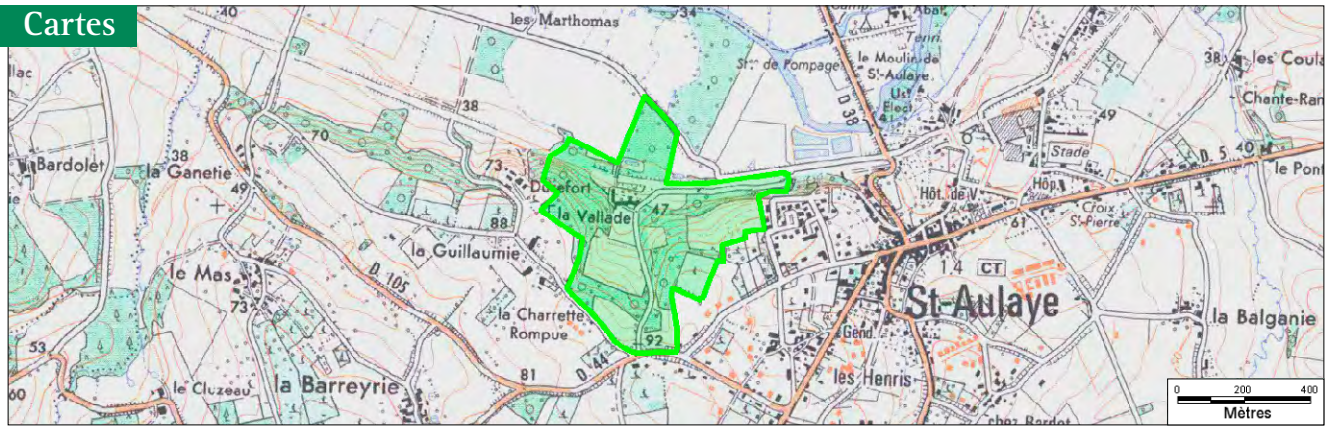

© IGN scan 25® 2007

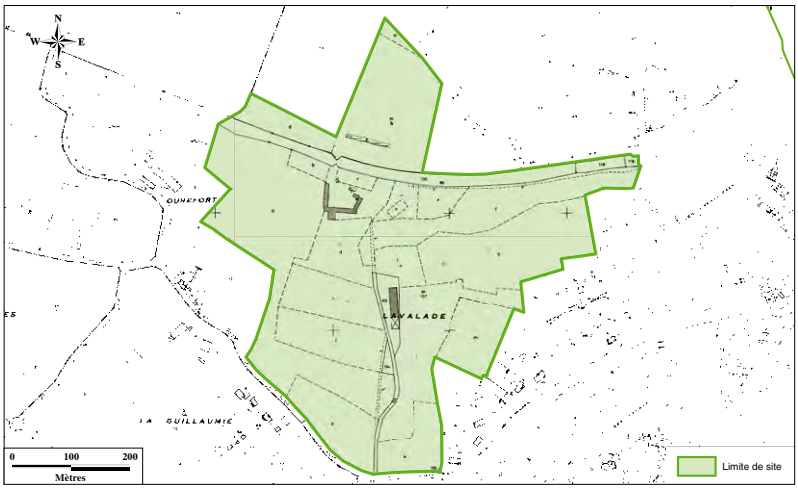

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de la Lavalade

FICHE 111

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) VALLEE DE LA DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE

Voir également la fiche n°47 - Site inscrit des bords de Dronne

Château de Longua
et ses abords

Site inscrit

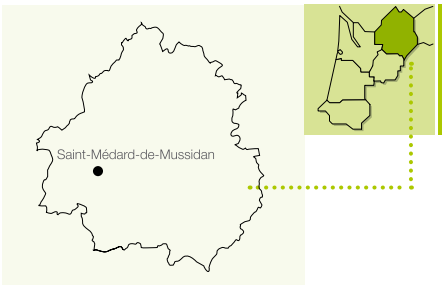

Commune(s)
Saint-Médard-de-Mussidan

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
16 août 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
48 ha

Référence(s) SIG
SIN0000081

Motivation initiale de la protection

La protection a été sollicitée par le propriétaire, lors du projet de déviation de la RN 89 dont le premier tracé devait couper le parc en deux. La mobilisation des propriétaires a été relayée par différents services de l'état, ce qui a permis de repousser plus au sud le tracé de la nouvelle voie, en limite de parc.

Etat actuel du site

Environnement du site

Le site se trouve à l'ouest de la ville de Mussidan, à proximité de la déviation. L'environnement est particulièrement dénaturé, tant au sud, qu'à l'ouest. Comme toute entrée de ville, ce secteur accueille des zones commerciales, entourées de grandes surfaces de stationnement, des zones industrielles et artisanales et la station d'épuration. Au nord, sur l'autre rive de l'Isle, le paysage est protégé par le caractère inondable des terrains qui tient à distance les zones d'extension urbaine. La limite est est constituée par la voie de chemin de fer, qui franchit la rivière à cet endroit et masque les vues latérales, protégeant en quelque sorte, le parc.

Le site se trouve en rive gauche de l'Isle. La rivière forme une boucle assez ample alors qu'une ligne de terrasse naturelle se poursuit, rectiligne, orientée est/ouest. Assez naturellement, le château est implanté en rebord de cette terrasse. A ce niveau, le dénivelé est marqué par une pente raide, ce qui place le château en position de balcon, tandis qu'à l'est, la terrasse s'infléchit en un versant moins abrupt. Les terrains en contrebas de la terrasse sont pour partie en peupleraie, côté ouest, et pour partie en prairie, laissant ainsi dégagées les vues depuis le château sur la vallée et la rive nord. La ripisylve est constituée de vieux peupliers qui tendent à se coucher. C'est au sud du château que les aménagements paysagers sont les plus visibles. Pour commencer, la belle allée d'arrivée, bien réglée pour s'effacer de la perspective, qui forme une belle anse traversant des bosquets d'essences variées. La pelouse centrale est parfaitement nivelée, fermée au sud par les silhouettes imposantes des cèdres. Vers l'est un bosquet de cèdres conduit progressivement vers la rivière. Les pentes les plus à l'est sont occupées par un boisement de chênes en mauvais état. Le reste du site est un paysage ouvert, en prairie ou en culture. On peut mentionner un beau chêne vert, devant la façade ouest des communs où a été construite la piscine.
La consultation du cadastre napoléonien nous montre une organisation orthogonale sans d'autre courbe que celle de la rivière. Des parcelles de formes géométriques, disposées symétriquement peuvent laisser penser à une composition paysagère régulière antérieure à l'intervention des frères Bulher dans les années 1850. L'intervention de ces paysagistes est attestée par un plan signé, connu par le propriétaire, aujourd'hui disparu. Il y avait alors deux allées d'arrivée pratiquement perpendiculaires, l'une dans l'axe du château plein sud et l'autre plein est. La voie de chemin de fer est déjà construite.

Les parties de parc sont bien entretenues.

Enjeux et préconisations

- Réduire le périmètre du site, enlever les parties au sud de la déviation.
- Elaborer un plan de replantation qui traite sérieusement de tous les vis-à-vis dégradants pour le parc en les intégrant dans une recomposition qui respecte les principes des Bulher.
- Etablir un cahier de gestion pour les secteurs boisés à bout de souffle.
- Surveiller les extensions urbaines en rive droite de l'Isle.

Conclusion :
Au moment de la protection, Longua devait ressembler à un bel exemple de parc privé dessiné par les frères Bulher ouvert sur le paysage alentour. Ce paysage est complètement altéré, il serait nécessaire de revoir le périmètre du site et de recomposer le parc en s'inspirant des compositions urbaines de ces mêmes paysagistes, dans lesquelles les limites du parc étaient largement travaillées et plantées pour ressembler à des lisières boisées.

Rédaction 2006

Cartes

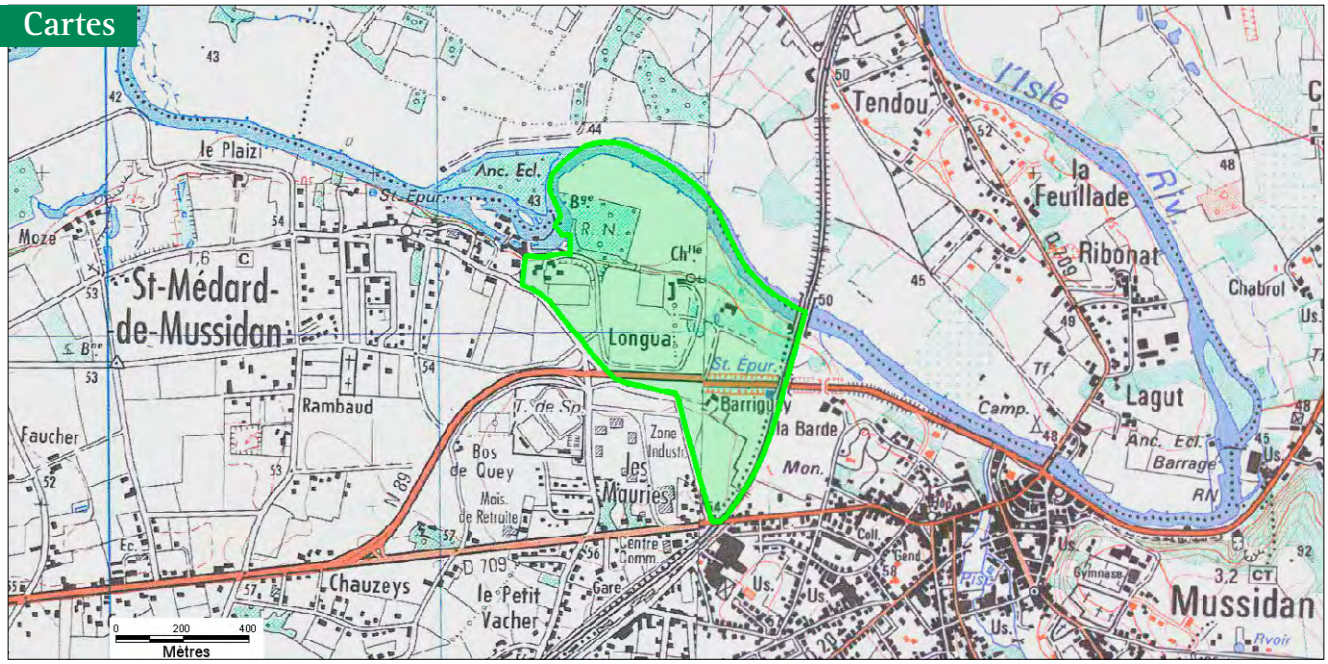

© IGN scan 25® 2007

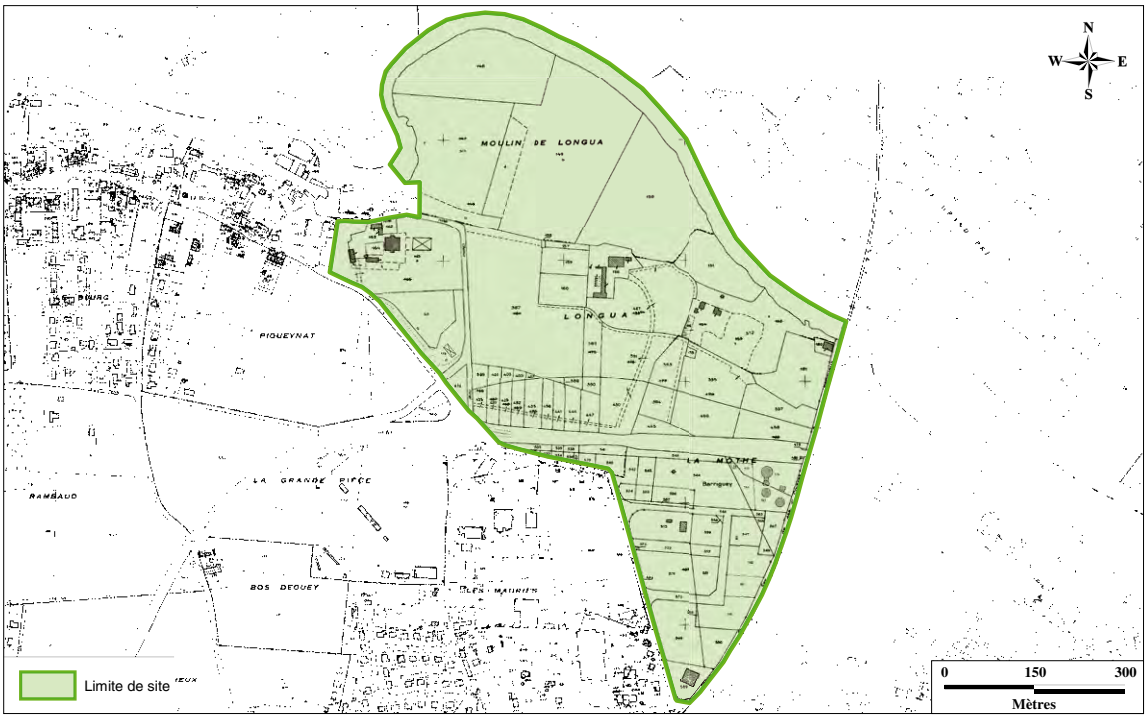

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEE DE L'ISLE DE PERIGUEUX A SA CONFLUENCE AVEC LA DORDOGNE
(ZNIEFF 2) VALLEE DE L'ISLE DE SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN A MONTPON

Monuments historiques
MH I Château de Longua et ses dépendances (2 janvier 2002)
MH I Parc du château de Longua en totalité (9 mars 2004)

Site des Forges

Site inscrit

Commune(s)
Javerlhac-et-la-Chapelle-St-Robert

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
30 novembre 1979 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
30 ha

Référence(s) SIG
SIN0000014

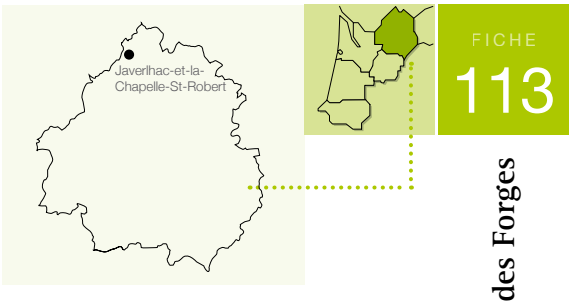

Motivation initiale de la protection

Forge Neuve - 2005

Le Département de la Dordogne a eu une activité sidérurgique fort importante depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au 18e siècle. En 1751, elle était à son apogée et c'est dans ce contexte que furent aménagées des fonderies équipées de machines à forger et tourner les canons.
En 1979, on a souhaité protéger les vestiges des forges de Javelhac afin de maintenir, après l'avoir rétabli, le cadre dans lequel s'exerça durant les siècles passés une industrie qui revêtit une importance considérable pour la population du Nontronnais.
En-dehors de la forge proprement dite, l'amenée d'eau et le cours d'eau du Bandiat qui fournissaient l'énergie et contribuaient au refroidissement et au trempage sont aussi protégés.

Etat actuel du site

Forge du Logis - 2005

Le site de Forge Neuve est particulièrement bien entretenu et mis en valeur. La roue qui activait la forge est en état de fonctionnement. Une belle grange jouxte la forge. La visibilité du site est très bonne pour le promeneur.
Le site du Logis semble ne pas être entretenu régulièrement ; la roue et l'alimentation en eau sont partiellement cachées par la végétation. La vieille roue à aubes s'est fortement dégradée depuis l'inscription en 1979.

Forge Neuve - 2005

Enjeux et préconisations

En ce qui concerne la forge du Logis, un débroussaillement de la roue, voire sa restauration permettrait à ce site de retrouver l'intérêt ayant justifié son inscription.

Rédaction 2005

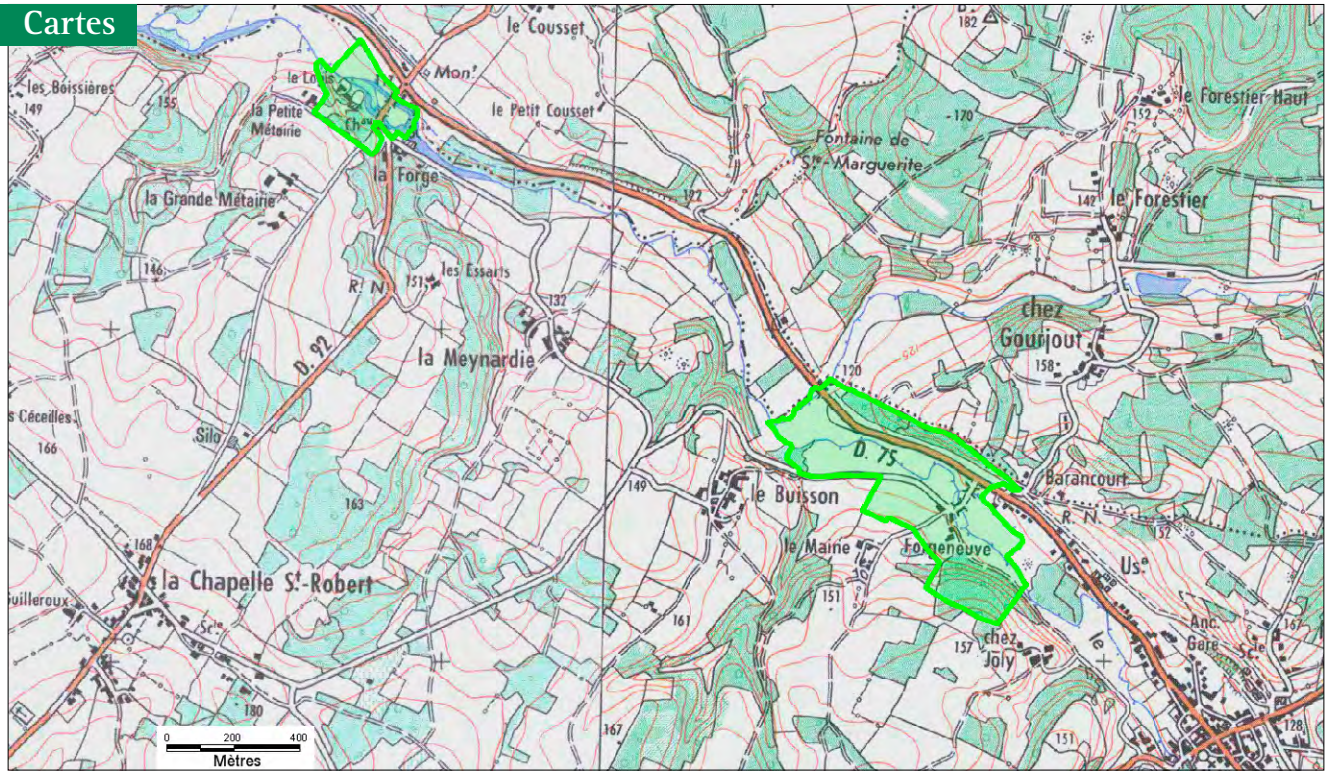

© IGN scan 25® 2007

Forge du Logis

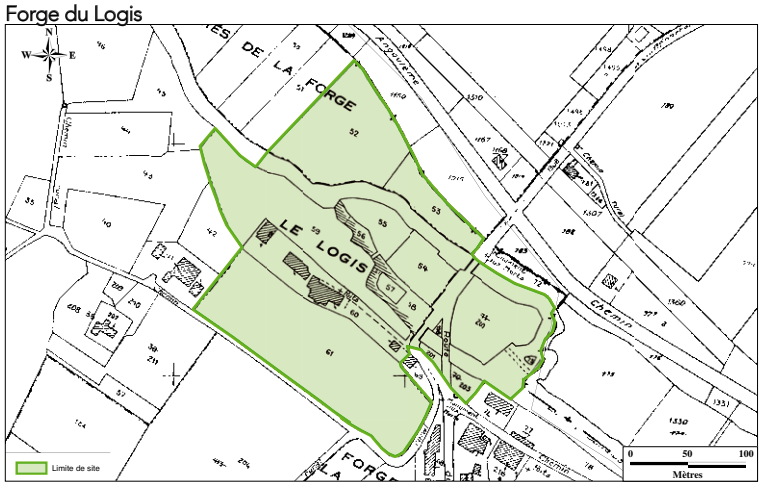

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(ZNIEFF 1) VALLEES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BANDIAT

Monuments historiques

MH I Ancienne forge dite forge neuve et ses deux ponts sur le Bandiat (31 décembre 1976)

Autres protections

PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Forge Neuve

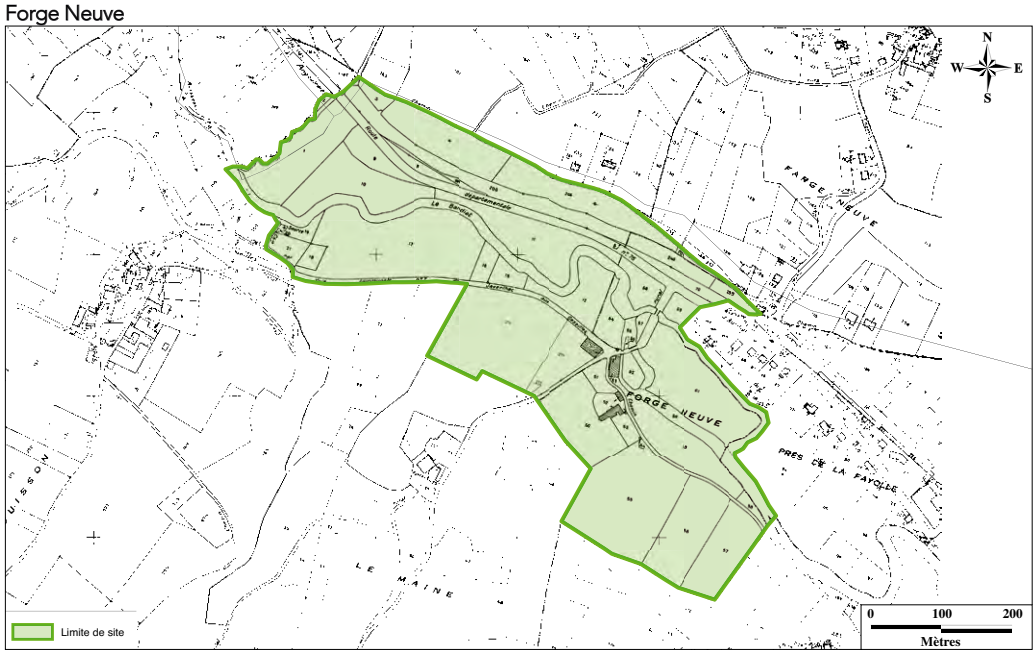

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bourg - Pontours

Site inscrit

Commune(s)
Pontours

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
26 février 1980 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
62 ha

Référence(s) SIG
SIN0000059

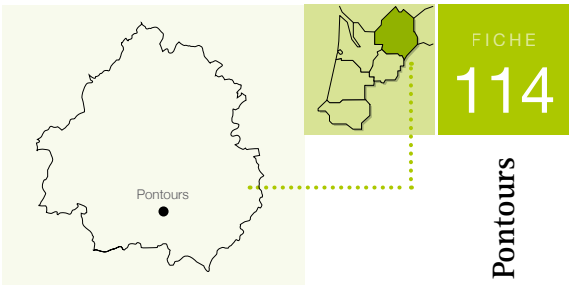

Motivation initiale de la protection

« Il s'agit d'un village situé en bordure de la rivière Dordogne qui se caractérise par des bâtiments ruraux anciens et de grande qualité, et de ses abords.
Cette localité est très typique et la protection réalisée en 1950 (cf. fiche 38) pour l'église et ses abords s'avère trop ponctuelle, et l'urbanisation menace très fortement les approches de cette localité ancienne. En l'inscrivant, nous pourrons suivre cette évolution et faire en sorte que l'unité architecturale ne soit pas menacée à jamais » (rapport de l'inspecteur régional des sites, 1978).

Etat actuel du site

Le site englobe le bourg et les alentours constitués de bois et cultures et des ripisylves de la Dordogne.
Le bourg et l'église présentent un état de conservation et d'entretien très bon grâce à des efforts de rénovation et de mise en valeur du bâti. En-dehors du bourg le caractère naturel et agricole des lieux a été conservé : les cultures viennent buter contre les coteaux boisés de la vallée. Le site offre également une vue intéressante sur la Dordogne en un lieu où la rivière présente îles et remous.
Ce site est d'une grande qualité paysagère.

Vue sur la Dordogne - 2005

Enjeux et préconisations

Il est important de préserver les cônes de vue sur la rivière, de maintenir la vallée ouverte en limitant les boisements et de continuer l'entretien du bâti dans le respect des caractéristiques locales. Le mitage de ce site constituerait également une menace pour sa qualité paysagère.

Rédaction 2005

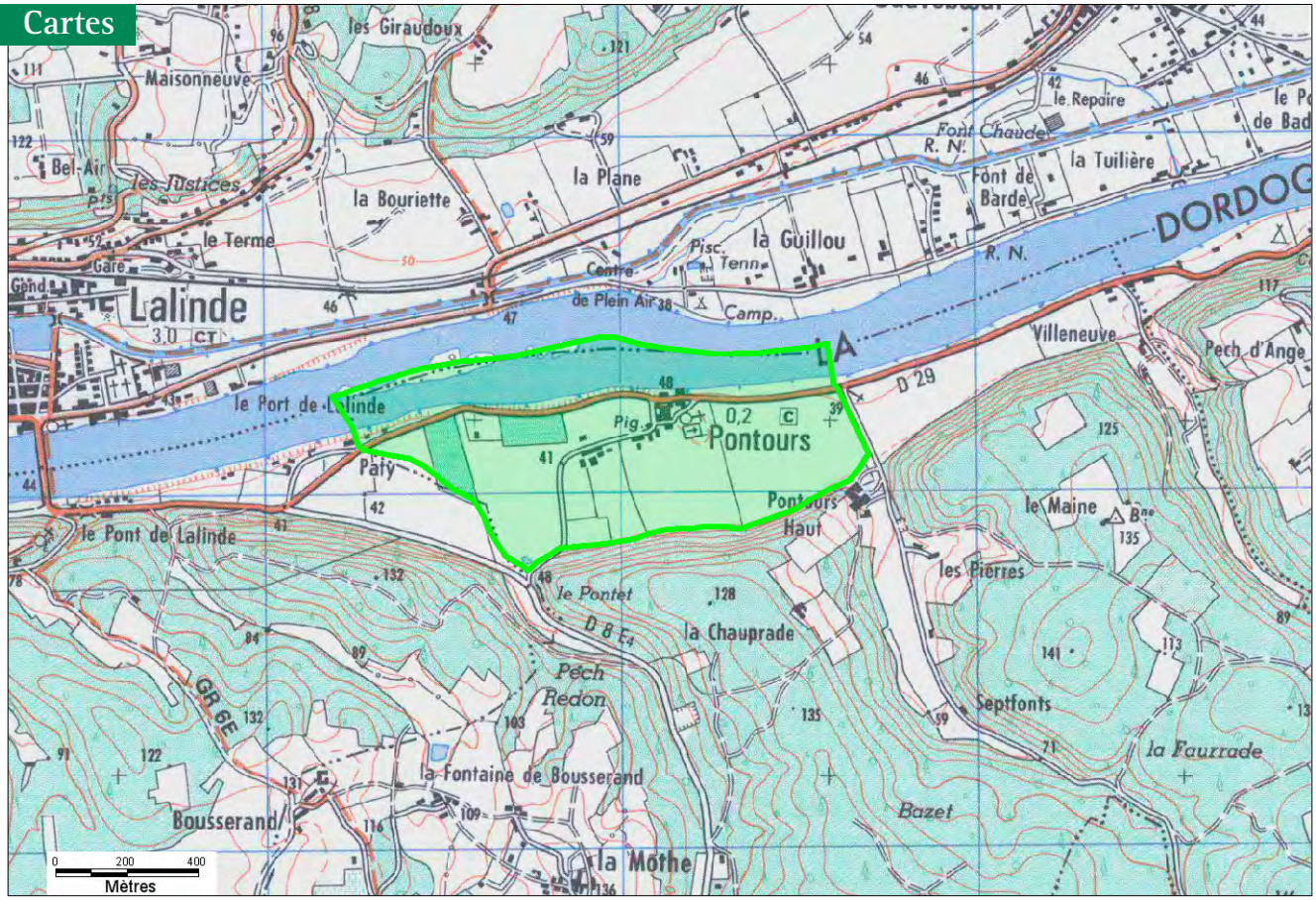

© IGN scan 25® 2007

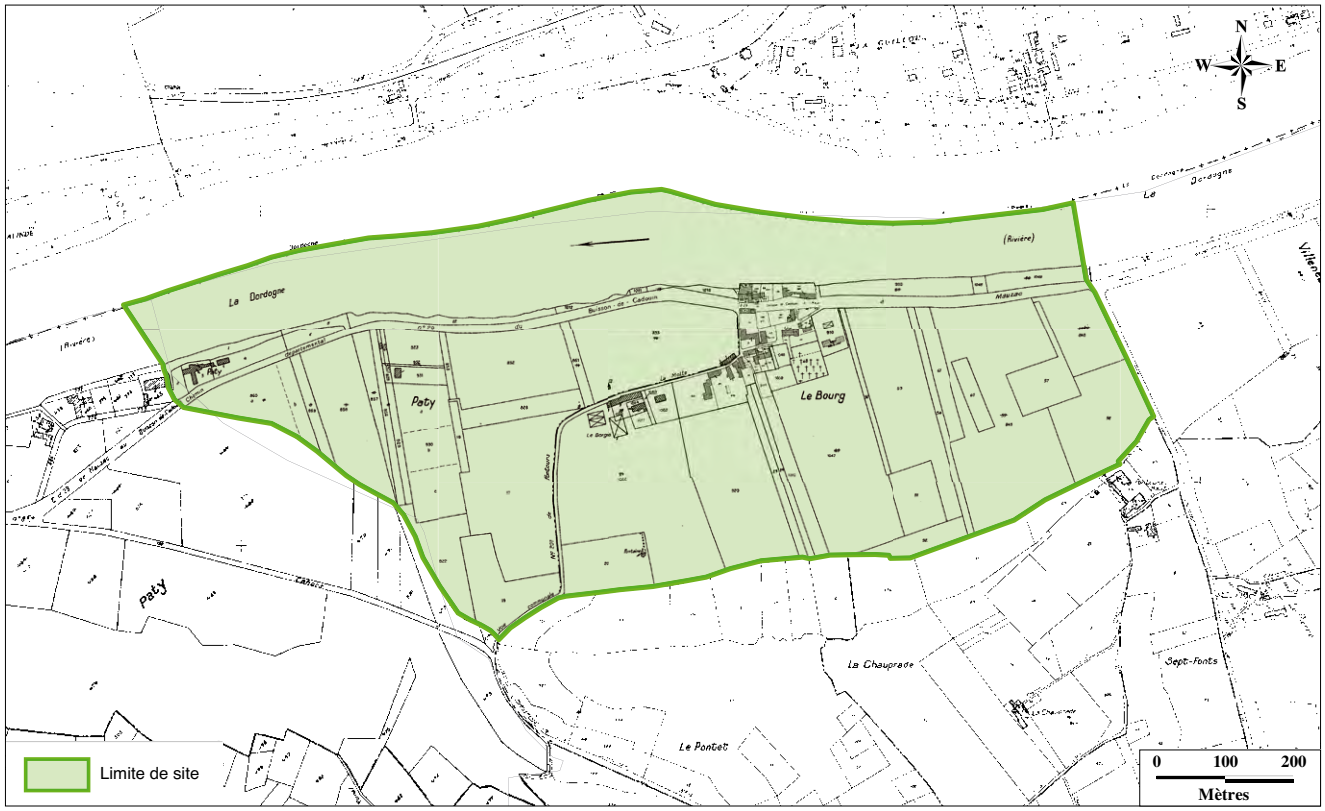

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) LA DORDOGNE

(ZNIEFF 1) BARRAGE DE MAUZAC, ILOTS ET RAPIDES DE LA GRATUSE

Autres protections

(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE

Site inscrit de l'église et ses abords - Fiche n°38

Bourg - Saint-Aquilin

Site inscrit

Commune(s)
St-Aquilin

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
30 avril 1980 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
16 ha

Référence(s) SIG
SIN0000085

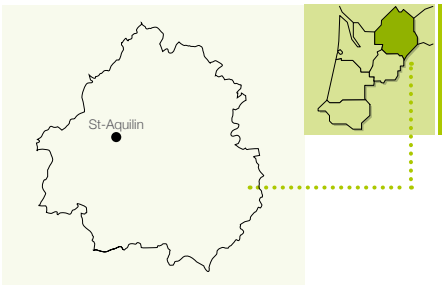

Motivation initiale de la protection

Le bourg de St-Aquilin était décrit comme un petit village de la Double serré autour de son église, caractérisé par de petites ruelles et des bâtiments anciens.
La protection a été sollicitée par le Conseiller Général et le Conseil municipal après que l'Inspecteur régional des sites a sensibilisé les acteurs locaux à la qualité des paysages, au travers d'une étude sur la forêt de la Double.
Ce projet s'inscrivait dans un projet plus vaste de protection de la Double qui ne s'est pas concrétisé. L'inscription avait également l'objectif d'aider la collectivité à conserver la qualité du cadre de vie de St-Aquilin.

Etat actuel du site

Saint-Aquilin s'est développé sur le versant Nord d'un vallon et est dominé par un château, le château du Roc.
Quand on arrive de la RD39, le visiteur est accueilli par un alignement de frênes à droite puis par l'église entourée par la verdure d'un pré.
Plusieurs rues perpendiculaires à la RD43, rue principale du village, permettent de monter dans le bourg et de découvrir les maisons anciennes. Les ruelles, dont la chaussée est constituée de galets, sont de qualité et ont conservé leur caractère rural.
Une rue pentue mène au pied du château du Roc. Quelques jardins subsistent dans le bourg.

Le site inscrit comprend le bourg situé sur le versant Nord et le fond du vallon jusqu'à la limite du cimetière et est traversé par un ruisseau qui coule dans le vallon. Ce dernier est accompagné de prêles et autres espèces qui donnent l'impression d'une végétation luxuriante autour de ce cours d'eau.

Enjeux et préconisations

L'enjeu principal réside dans la restauration des habitations et autres bâtiments du bourg. La qualité du site est également liée à celle du vallon, au-delà des strictes limites du site protégé. Ainsi le versant qui fait face au vieux bourg et l'ensemble du vallon méritent de faire l'objet d'une attention particulière, notamment pour le développement de l'urbanisation. Le fond de vallon, occupé par des prés (vers l'église et la salle de restaurant) participent à la qualité paysagère du site et devraient, à ce titre notamment, conserver leur caractère naturel.

Rédaction 2007

Cartes

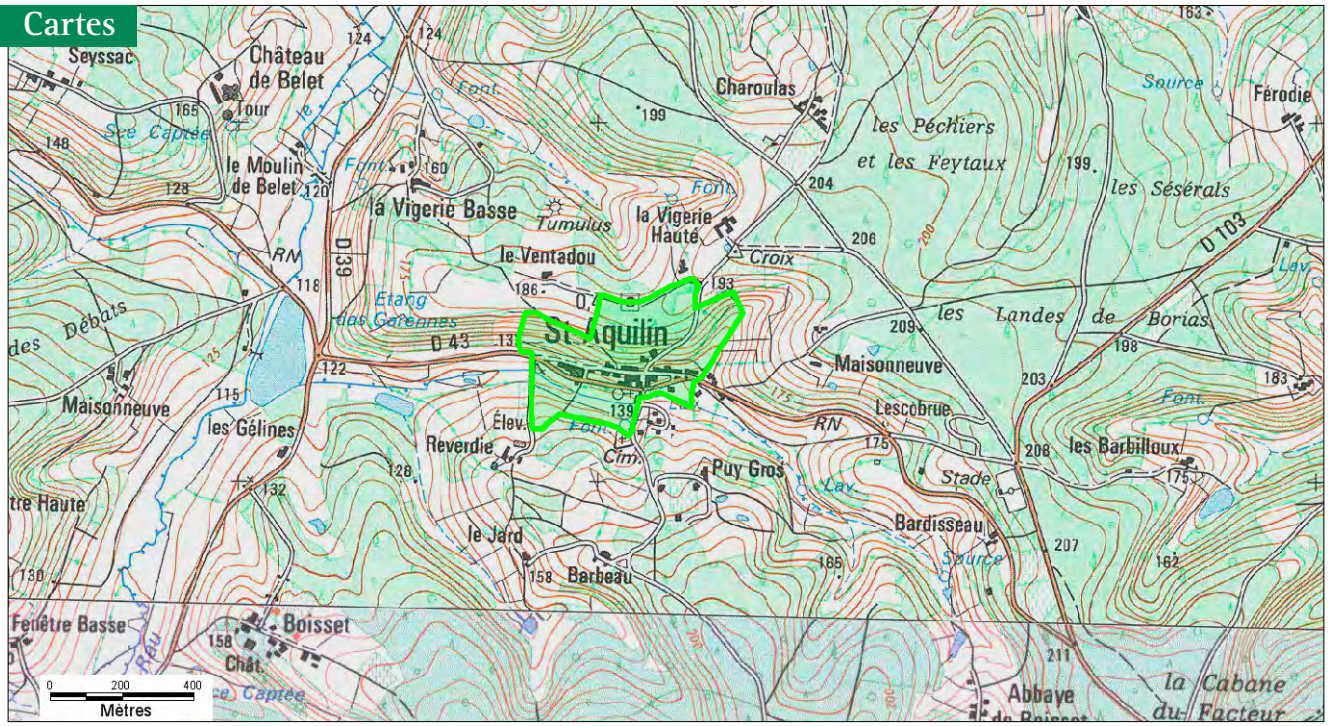

© IGN scan 25® 2007

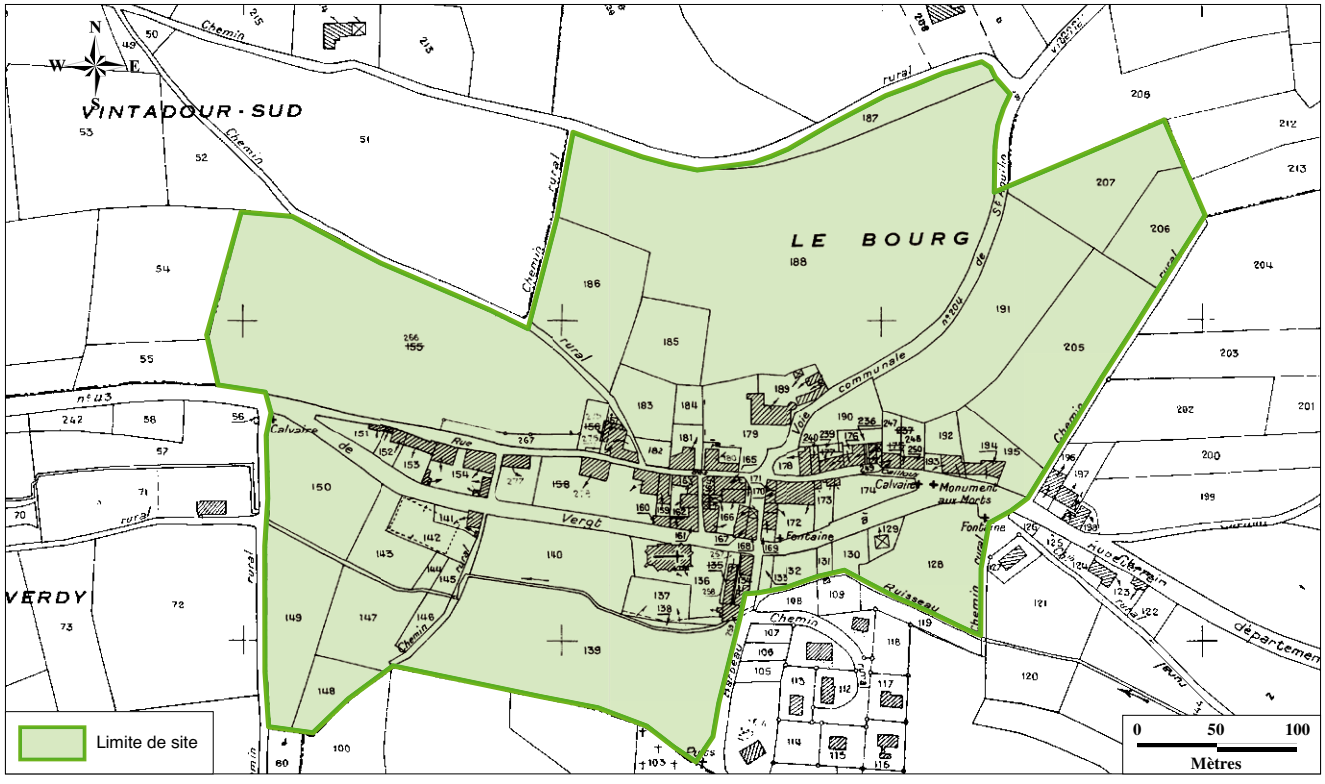

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bourg - Saint-Aquilin

FICHE 115

Monuments historiques
MH I Eglise (15 février 1910)

Capiol

- **Site classé**
- **Zone de protection bastide de Domme et ses abords**

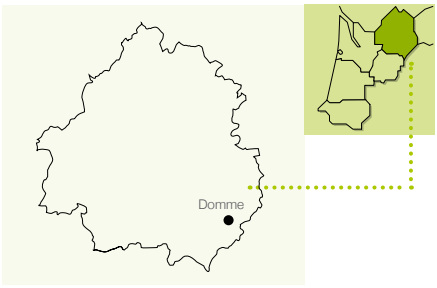

Commune(s)
Domme

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
Site classé : 25 août 1980
(Décret du Conseil d'Etat)
Zones de protection : 4 août 1941

Superficie(s)
Site classé : 8 ha
Zones de protection : 38 ha

Référence(s) SIG
SCL0000514

Motivation initiale de la protection

2007

En 1941 furent instaurées trois zones de protection sur la bastide de Domme et ses abords :
- *la première zone concerne le voisinage immédiat des remparts,*
- *la deuxième zone concerne la partie Nord de la cité de Domme,*
- *la troisième zone comprend la partie centrale de la bastide à l'intérieur des remparts.*

Dans chacune de ces zones, obligation était faite d'obtenir une autorisation préalable du ministère des Beaux Arts et de se conformer aux prescriptions édictées dans le décret de protection.
Grâce aux protections existantes sur la bastide et ses abords immédiats, elle fut bien préservée mais des risques de dégradation du glacis situé au-dessous des remparts de Domme apparurent vers 1979.
Aussi afin d'éviter l'implantation de constructions neuves et de conserver en l'état le coteau naturel sous les remparts de la bastide, il fut décidé en 1980 de classer le quartier du Capiol.
Cette mesure s'inscrivait en 1980 dans une réflexion plus large sur l'urbanisation à l'intérieur et aux abords immédiats de la bastide de Domme.

Etat actuel du site

La conservation de la bastide de Domme est remarquable et elle constitue un lieu de visite incontournable de la Dordogne. Au bâti bien préservé s'ajoutent ruelles, murets, jardins, remparts et portes conférant à la vieille cité une atmosphère hors du temps. Quant aux vues imprenables sur la vallée de la Dordogne, elles surprennent et enchantent à la fois.

Le site classé du capiol présente quant à lui des terrains conquis par la végétation et l'enfrichement. On devine encore d'anciennes terrasses sous la végétation envahissante.
Depuis le classement, plusieurs demandes de permis de construire pour des maisons d'habitation ont été refusées ce qui a permis de conserver le glacis relativement naturel.
La ZPPAUP de Domme instaurée en 1994 et révisée

Vue sur la Dordogne - 2007

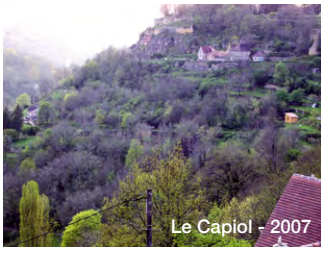
Le Capiol - 2007

récemment a pour objectif, au travers d'un règlement précis, la conservation patrimoniale du bâti ancien mais également la préservation des vues sur la vallée et la reconquête des différentes terrasses qui structurent le glacis et accompagnent la bastide.

Enjeux et préconisations

La conservation du caractère naturel du glacis présente toujours un enjeu fort et le site classé a donc tout son rôle à jouer. Or, ce site ne concerne qu'une petite partie du glacis ; il faudrait donc pour retrouver une cohérence à ce site, l'étendre à tout le glacis.

On peut également s'interroger sur le devenir de cet espace qui est certes resté naturel mais qui semble cependant laisser place à la friche et au boisement. Des opérations de reconquête des terrasses et de mise en valeur paysagère contribueraient à ajouter au charme de cette cité préservée.

Rédaction 2007 mise à jour 2009

Cartes

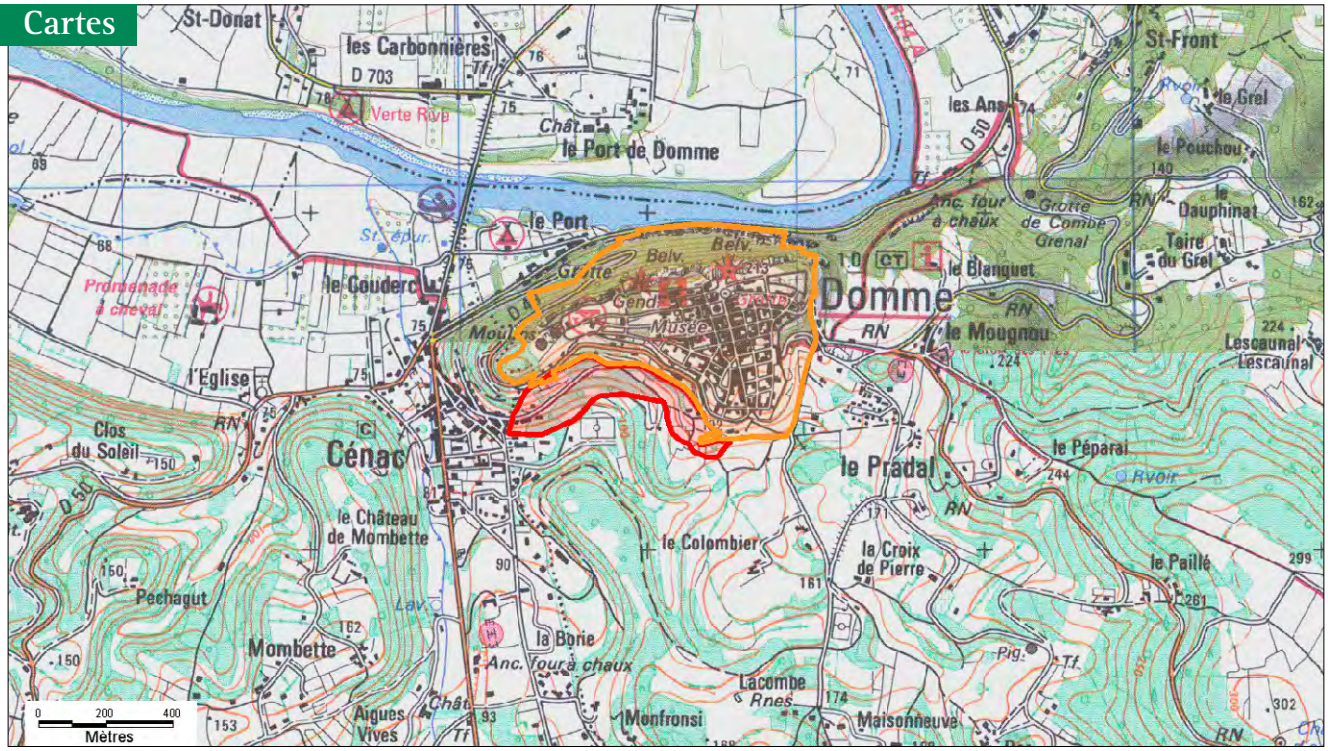

© IGN scan 25® 2007

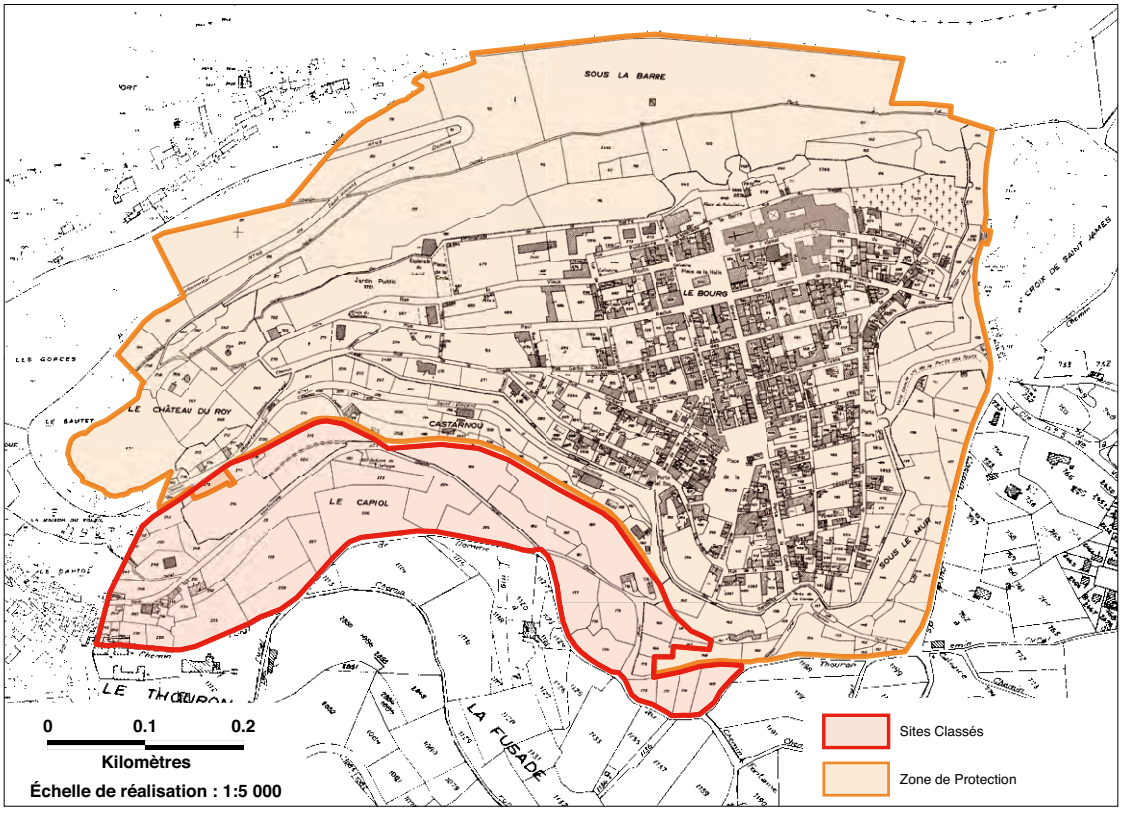

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Capiol

FICHE 116

Autres protections
(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac
ZPPAUP de Domme

Front de la Dordogne

Site inscrit

Commune(s)
Berbiguières

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
28 novembre 1980 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
395 ha

Référence(s) SIG
SIN0000111

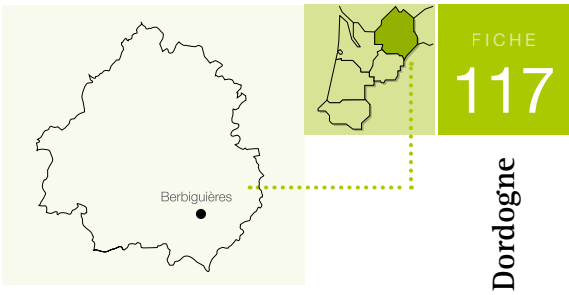

Motivation initiale de la protection

La commune de Berbiguières se développe le long de la Dordogne.
Ses paysages encore bien préservés d'une urbanisation pressante, permettent de découvrir des ensembles naturels où se succèdent prairies et boqueteaux.
Des décrochements rocheux particulièrement pittoresques accompagnent la Dordogne.
Le village et son château sont assez typiques du style périgourdin et contribuent parfaitement à l'harmonie du site ; ils ont d'ailleurs bénéficié d'une protection au titre des sites en 1974 (cf. fiche n°83).
En 1980, il était jugé que l'ensemble de la commune présentait un grand intérêt au regard de l'environnement et méritait à ce titre une inscription au titre des sites.
Par ailleurs, la protection de ces paysages s'inscrivait en 1980 dans une logique d'extension du site inscrit de la vallée de la Dordogne situé plus en amont.

Etat actuel du site

Le site a conservé les qualités qui ont prévalu à son inscription et offre toujours des vues impressionnantes sur les falaises calcaires de la rive droite de la Dordogne. Et grâce à son urbanisation contrôlée, ce site participe à la qualité du bassin visuel de la vallée de la Dordogne.

Enjeux et préconisations

L'urbanisation constitue le principal facteur de dégradation du site. Elle devra donc être maîtrisée et respectée les enjeux paysagers de ce secteur.

Rédaction 2005

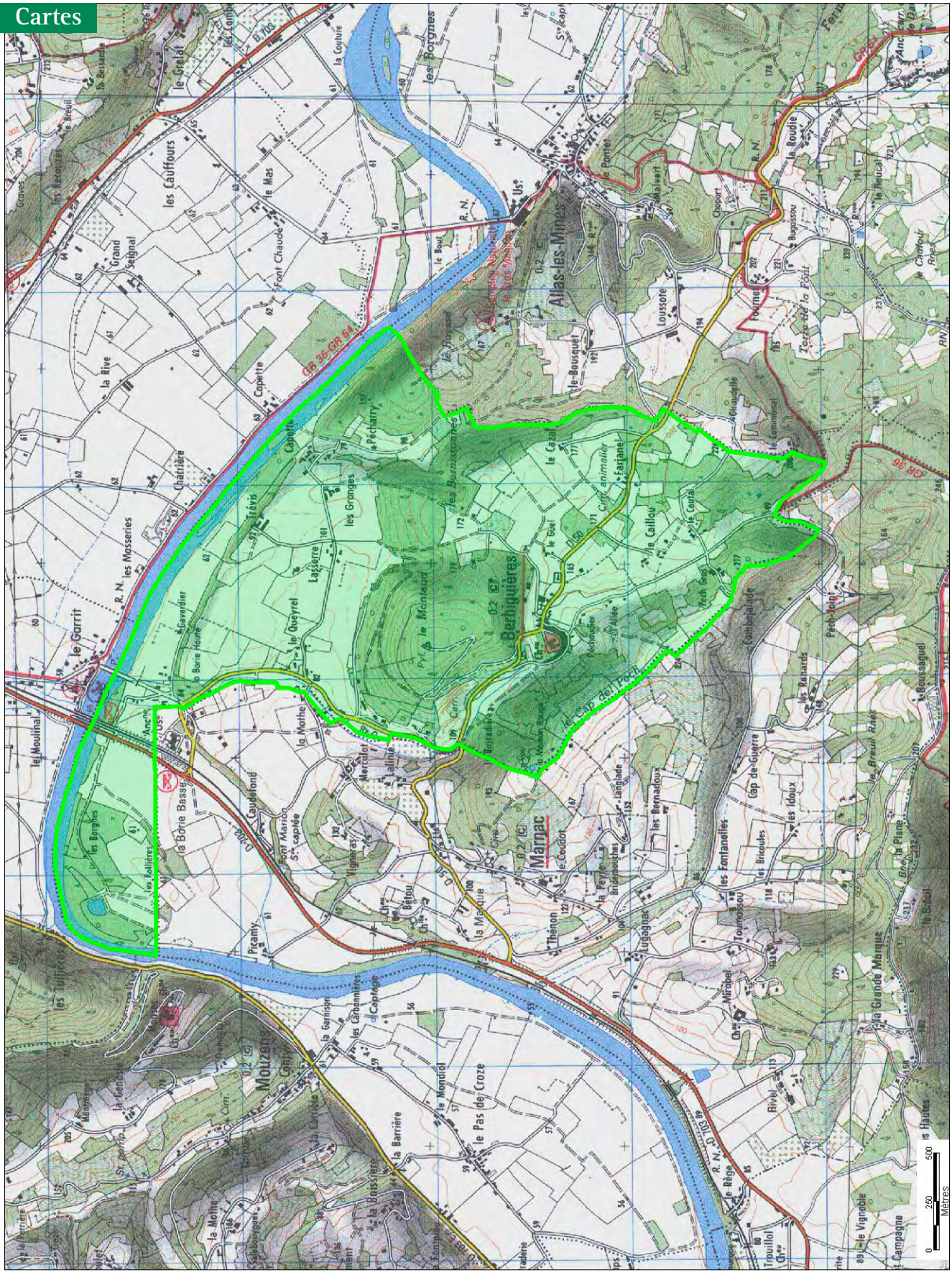

© IGN scan 25® 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(Natura 2000) LA DORDOGNE

(ZNIEFF 1) COTEAUX CALCAIRES DU PAYS DE BELVÈS

Autres protections

(Site Inscrit) Vallée de la Dordogne et Vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac

(Arrêté de protection de Biotope) Rivière Dordogne

(Site Inscrit) Village de Berbiguières - voir également fiche n°83

Château des Fournils et son parc

Site inscrit

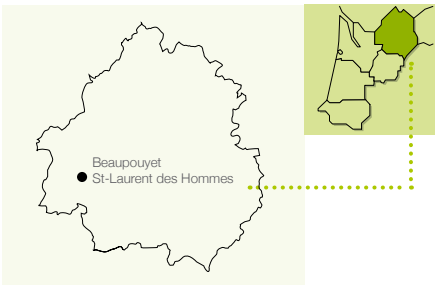

Commune(s)
Beaupouyet, Saint-Laurent des Hommes

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
24 décembre 1980 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
22 ha

Référence(s) SIG
SIN0000082

Motivation initiale de la protection

La protection a été sollicitée par le propriétaire, visiblement par crainte d'une modification du tracé de la RN 89.

Etat actuel du site

Environnement du site

Le site est situé en rive gauche de la vallée de l'Isle en bordure de la RN 89, suffisamment distant pour le moment des centres urbains. La déviation a eu pour effet d'éloigner la route, qui ne fait plus que tangenter l'angle sud-ouest de la propriété. L'environnement du site n'a pas encore subi l'effet « tâche d'huile » de l'extension des villes voisines stimulées par le passage de l'autoroute. En limite ouest, il y a une entreprise dont l'impact n'est pas très perceptible depuis le site.

Le château des Fournils est un imposant édifice construit entre 1858 et 1860, de style néo-renaissance, comportant de nombreuses tourelles surmontées de toitures en ardoise très pointues. Il est probable que ce projet d'architecture ambitieux ait été complété par un aménagement du parc dans le goût contemporain, hypothèse que semble confirmer l'observation du terrain. La plus grande partie du site est occupée par le parc paysager qui se développe au sud du château. Il est sillonné par trois allées principales au tracé courbe qui convergent vers le château. Il comprend de jolis modelés et beaucoup de vieux arbres dont la position n'est pas toujours limpide en terme de composition. Il y a deux pièces d'eau séparées par une allée en digue, au sud-ouest, proche du château. En 1979, un certain nombre d'essences classiques pour les parcs de la fin du XIX^{e} siècle, soit des cèdres, des tulipiers, un séquoia, des pins laricio, des hêtres étaient évoquées. L'ensemble de ces essences n'a pu être repéré en 2006, certains sujets ont pu être mis à bas par les tempêtes.
Au devant du château, au pied de la façade nord, face au paysage de la vallée a été mise en place, récemment, une composition régulière avec des cyprès toscans très fastigiés et un bassin.
Le parc a conservé quelques très beaux chênes dont quelques sujets soulignent le cheminement d'un filet d'eau. Il y a en particulier un lieu assez surprenant où l'eau passe sous l'arbre et semble ressortir au travers des racines. L'allée d'arrivée par l'ouest est longée par des alignements de tilleuls. A l'est du parc, séparée par une allée rectiligne qui conduit aux communs, une belle parcelle en prairie parsemée d'arbres occupe l'espace. Les communs ont une volumétrie particulière, ils se distinguent par de très hautes toitures à la Mansart. La partie au nord est située en contrebas par rapport au reste du site qui est positionné sur la première terrasse. La limite nord est le cours du Martrarieux, affluent de l'Isle, le lieu de confluence étant très proche de l'extrémité nord du site. Cette partie nord est une prairie en cours d'enfrichement.
Outre le château et les communs, le site comprend deux bâtiments, servant de maisons d'habitation, proches de la limite sud, en bord de l'ancienne voie.

La consultation du cadastre napoléonien aux Archives Départementales indique un plan des masses bâties complètement différent. Le château et les communs formaient un double U, les communs étant au sud du château. La ligne de la terrasse naturelle, permanente sur les deux cadastres, permet de se repérer assez aisément et de positionner l'ancien château non loin du château actuel. L'ancienne allée d'arrivée correspond à une ligne de tilleuls dans la prairie. Est représenté un bassin sur lequel se superpose les deux bassins présents aujourd'hui. Les communs actuels ne figurent pas sur le plan, par contre, les bâtisses situées au sud-ouest du site sont représentées.

Le domaine est bien entretenu, le parc est soigné.

Enjeux et préconisations

- Un des enjeux est de préserver l'espace d'intimité de chacun des habitants sans cloisonner le parc. Elaborer un plan de recomposition paysagère avec un minimum d'étude historique pour comprendre les différents tracés et ne pas faire de contresens.
- Protéger ce site et ses abords au travers des documents d'urbanisme.

Conclusion :
C'est un joli site, une belle composition paysagère en lien avec son château. L'absence de nom d'auteur illustre ne doit pas minimiser la qualité de ce parc. L'environnement reste préservé. La question se posera de renouveler progressivement les arbres âgés tombés en respectant l'esprit de la composition d'origine.

Rédaction 2006

Cartes

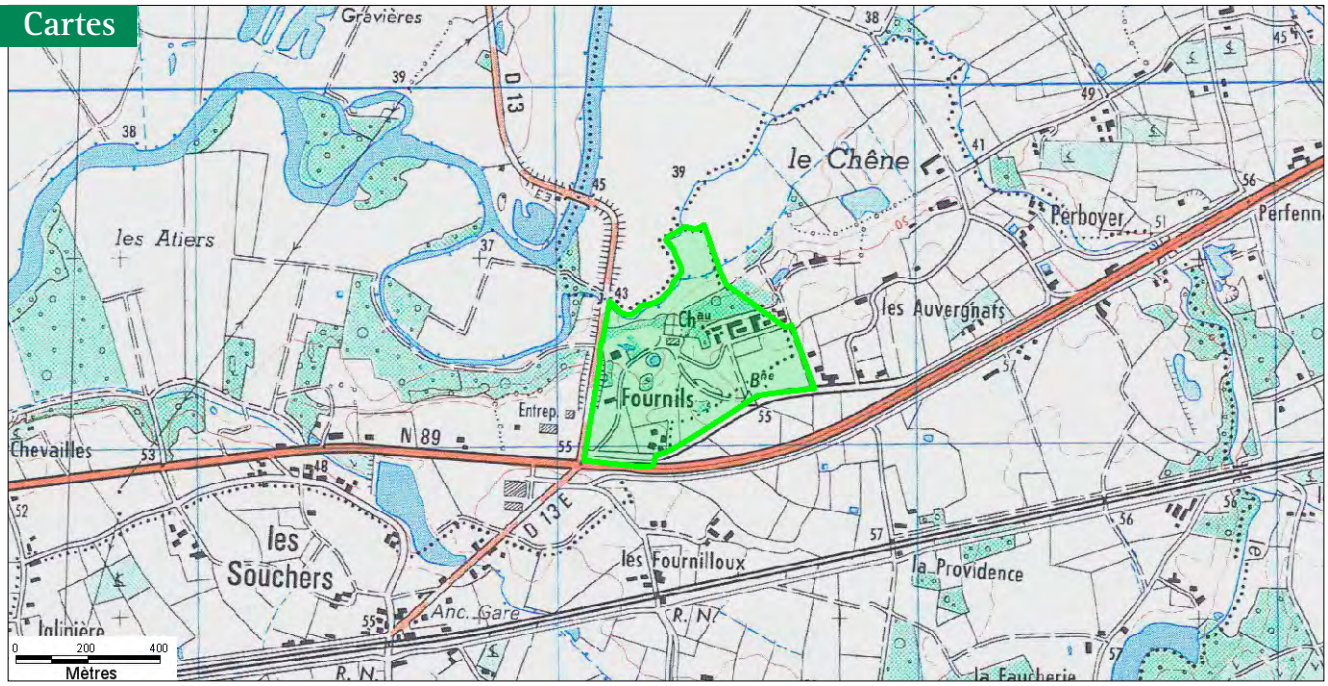

© IGN scan 25® 2007

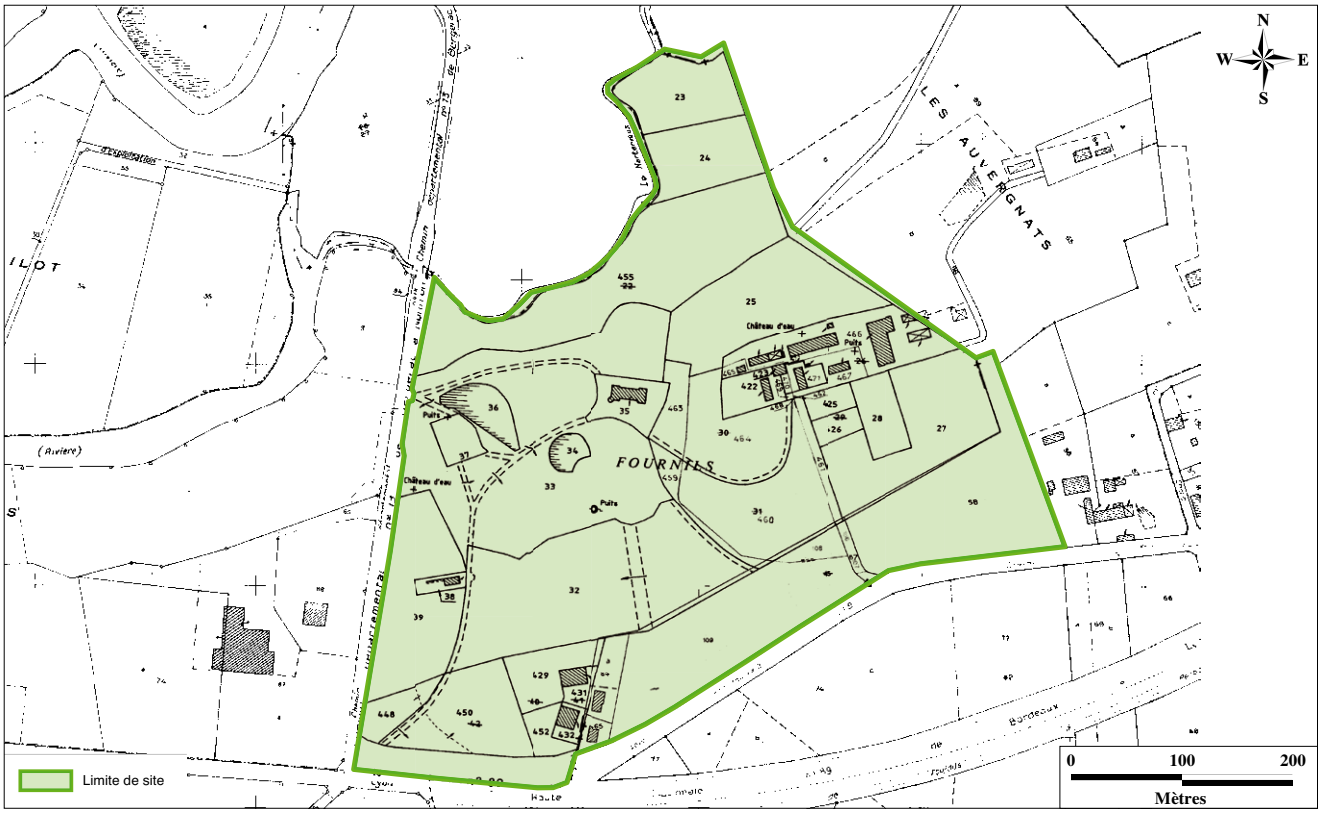

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château des Fournils et son parc

Château de Lardimalie et son parc

Site inscrit

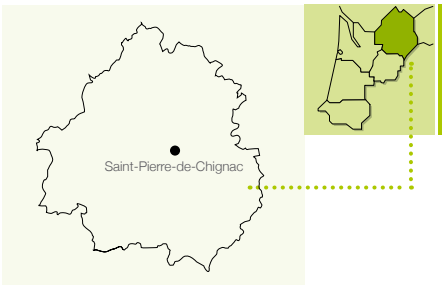

Commune(s)
Saint-Pierre-de-Chignac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
31 décembre 1980 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
179 ha

Référence(s) SIG
SIN0000033

Motivation initiale de la protection

Le rapport de présentation qui a prévalu à la protection du site est le suivant :
« Construit au sommet d'une colline, qui domine le bourg pittoresque de Saint-Pierre-de-Chignac, l'actuel château de Lardimalie remonte au XIXe siècle. Il est surtout réputé pour la richesse de ses décors intérieurs.
L'architecture très sobre s'agrémente au Nord d'une orangerie enserrée entre les deux corps latéraux.
La façade s'ouvre sur une imposante terrasse ornée de parterres et une majestueuse balustrade en pierre.
Tout autour s'étend le parc à l'anglaise, riche d'arbres séculaires. Au-delà boqueteaux et prairies se succèdent dans une harmonieuse fantaisie. Quelques fermes subsistent encore.
Cet espace, malgré sa proximité avec le bourg, est resté à l'écart du mouvement anarchique d'urbanisation. Il constitue un ensemble homogène dominé par la belle ordonnance du château. »

Etat actuel du site

Environnement du site

Le site se trouve dans la vallée du Manoire au fil duquel s'égrainent les villages de Ste-Marie-de-Chignac, St-Pierre et St-Crépin.

Le site englobe un bel ensemble de terrains, depuis le haut de la colline à 245 m sur laquelle a été construit le château, jusqu'à la vallée, en limite de village, le long de la voie ferrée, protégeant ainsi les versants exposés au sud, en contre-bas du château.
Le château reconstruit au XIXe sur des bases plus anciennes est implanté sur une vaste terrasse régulière entourée d'une balustrade. Si le dénivelé entre la terrasse et le terrain en contre-bas est important au nord et à l'est, il s'estompe au sud, où un escalier monumental de 11 marches permet d'accéder à la prairie. Le parc présente de belles dispositions XIXe avec des éléments de rocaille, une gloriette, un système d'allée concentriques se déployant sur le versant et le cadrage des vues par des bouquets serrées de végétaux persistants.
L'allée d'arrivée se trouve à l'est du château, elle est marquée par un imposant portail et une conciergerie, complétée par une tour postérieure à cette maison de gardien et servant de château d'eau.
L'actuelle allée conduisant au château est plantée de charmes. Elle est longée à gauche par une importante pièce d'eau appelée « cuvier ». Il est alimenté par les eaux de pluie

et par une source. Plus à gauche encore se trouve un monticule allongé, large de plus de 5 m, qui correspond à l'ancienne allée d'entrée au château plantée elle aussi de charmes. Cette allée est actuellement en herbe.
A la faveur du dénivelé, une grotte en rocaille a été aménagée à l'extrémité de cette allée surélevée. La grotte ne présente pas de traces d'eau.
Il y a une mise en scène importante de la campagne environnante grâce à des bouquets d'arbres tels que les cèdres, thuyas ou marronniers. Les chemins tournent autour du château et de la terrasse en boucles concentriques.
La terrasse est très bien entretenue, elle est traitée en parterres réguliers avec quelques arbres isolés. Elle dégage un vaste panorama vers le Sud. Des liquidambars ont été plantés. Les vues nord sont désormais cachées par le développement de la végétation arborée en contre-bas de la terrasse. On retrouve deux gloriettes avec des rosiers.
Des plantations récentes ont été réalisées à savoir des érables et des acacias en contre-bas de la terrasse ainsi qu'une parcelle de noyer. Un terrain de tennis à été implanté.
Deux fontaines bâties, qui certainement faisaient partie d'un parcours de promenade romantique sont présentes dans les prairies ou les bois du domaine.
La consultation du cadastre napoléonien aux Archives Départementales montre un état des lieux du bâti bien

différent de ce qu'il est actuellement. Plusieurs volumes bâtis sont représentés sur la terrasse qui n'est pas aussi régulière qu'aujourd'hui (biais à l'est).
Une fontaine est mentionnée au sud/est du château, la deuxième au nord/est du château, avec aménagement de rocaille.
Le parc est bien entretenu. Mais des plantations sont cependant faites sans tenir compte de la composition paysagère du XIX[e].

Enjeux et préconisations

- Conduire une étude historique et paysagère pour comprendre la composition et établir un plan de gestion respectueux de cette composition.
- Conserver les espaces ouverts au pied du château qui commandent la vue en direction du château ou que l'on découvre depuis celui-ci.
- Réfléchir au périmètre pour intégrer dans le site l'orangerie et la ferme modèle.

Conclusion :
Le site de la Lardimalie semble être le résultat d'une composition paysagère de grande qualité probablement à la hauteur des aménagements intérieurs protégés au titre des MH. Le périmètre est suffisamment large pour permettre une protection contre le mitage ou l'urbanisation désordonnée. Néanmoins les plantations agricoles (noyers) ou forestières risquent d'effacer la composition largement estompée.

Rédaction 2006

Cartes

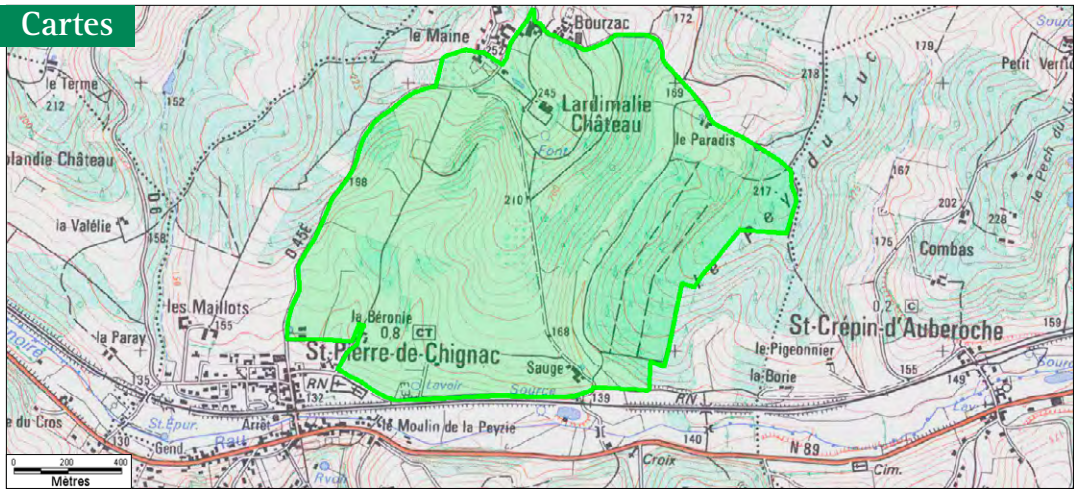

© IGN scan 25® 2007

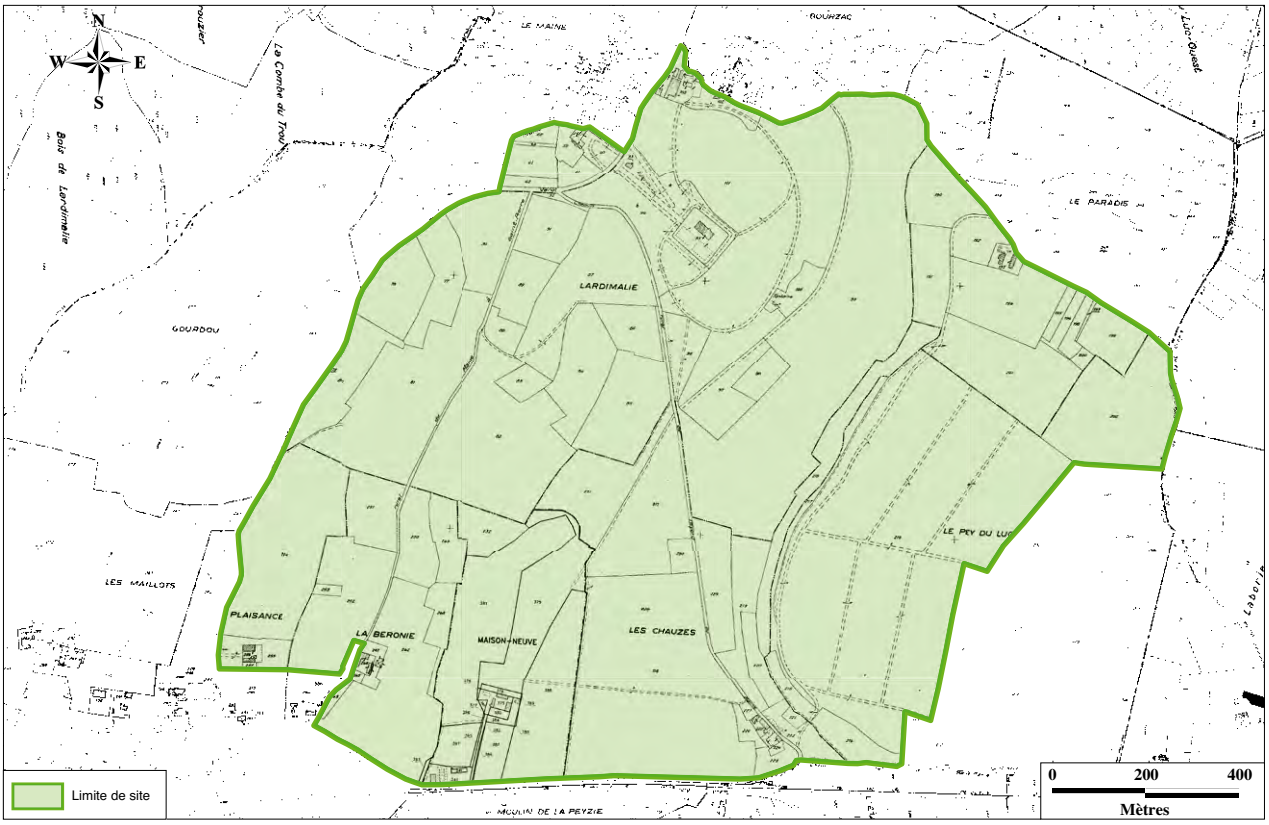

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH I Château de Lardimalie (9 novembre 1984)
Voir également la fiche n°110 - Site inscrit du village de St-Pierre-de-Chignac

Centre ancien - Excideuil

● Site inscrit

Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent

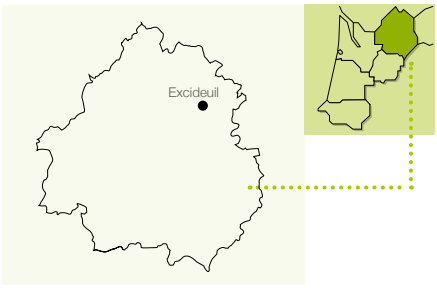

Commune(s)
Excideuil

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
7 janvier 1981 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
16 ha

Référence(s) SIG
SIN0000021

Motivation initiale de la protection

2008

« L'origine d'Excideuil est fort ancienne. Marquée dès l'époque préhistorique et par les Celtes, l'histoire d'Excideuil est ensuite tout entière attachée à celle de son château. Celui-ci fièrement posé sur un tertre d'où il domine les régions alentour, donne une impression de puissance.
La vieille cité, sise aux confins du Périgord et du Limousin, fut la place forte des Rois de France pendant la guerre de Cent Ans.
De ces siècles de gloire elle conserve de nombreuses constructions de grande qualité architecturale, ornée de tours et de tourelles, agrémentée de portes et de fenêtres finement sculptées.
Au XVII^e siècle, la ville ne connaît plus les fêtes des années antérieures. Le château est en décadence et ses ruines ne sont pas relevées. La période révolutionnaire devait accentuer ce mouvement.
Aujourd'hui des initiatives heureuses tentent de redonner vie à ces vieilles pierres. De nombreux immeubles sont restaurés avec goût.
L'inscription sur l'inventaire des sites du département devrait permettre de coordonner les efforts entrepris, tout en soulignant la grande homogénéité de l'ensemble » (rapport d'inspection, 1980).

Le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à l'inscription de son bourg ancien en 1980.

Etat actuel du site

2008

Le village d'Excideuil a fait l'objet d'efforts de restauration concernant autant le bourg que le château qui domine fièrement la vallée de la Loue. Le site inscrit est maintenant relayé par une ZPPAUP depuis 1997 permettant ainsi d'encadrer les travaux de restauration et les nouvelles constructions autour du bourg ancien.

2008

2008

Enjeux et préconisations

Outre les préconisations architecturales que la ZPPAUP donne sur le patrimoine bâti, il sera important de préserver les abords du château, côté sud. En effet, les abords enherbés et le glacis participent à la mise en scène de cet édifice remarquable, et permettent de préserver un lien direct entre le château et la vallée de la Loue.

Le bourg ancien d'Excideuil présente toujours l'intérêt qui a prévalu à sa protection en 1981. Maintenant que la préservation du patrimoine bâti du vieux bourg est assurée, les enjeux résident dorénavant dans la protection des alentours de ce village, et notamment des paysages donnés à voir depuis le château.

Rédaction 2008

Cartes

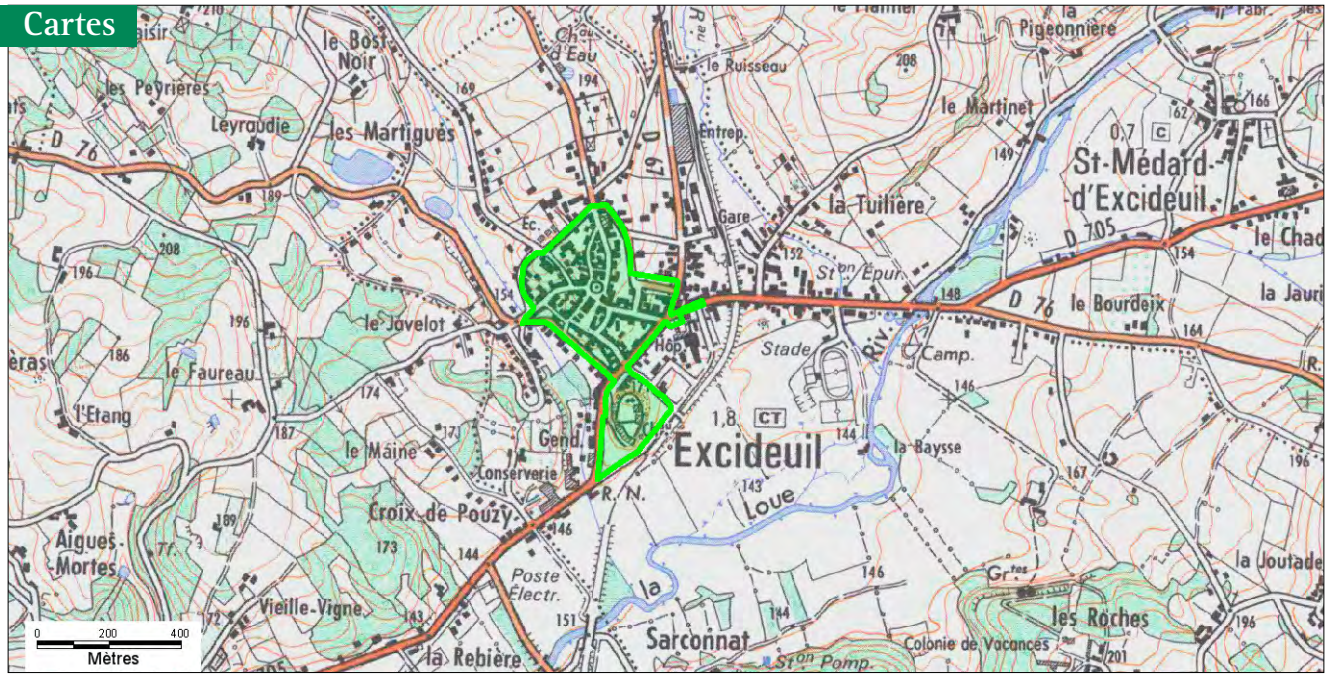

© IGN scan 25® 2007

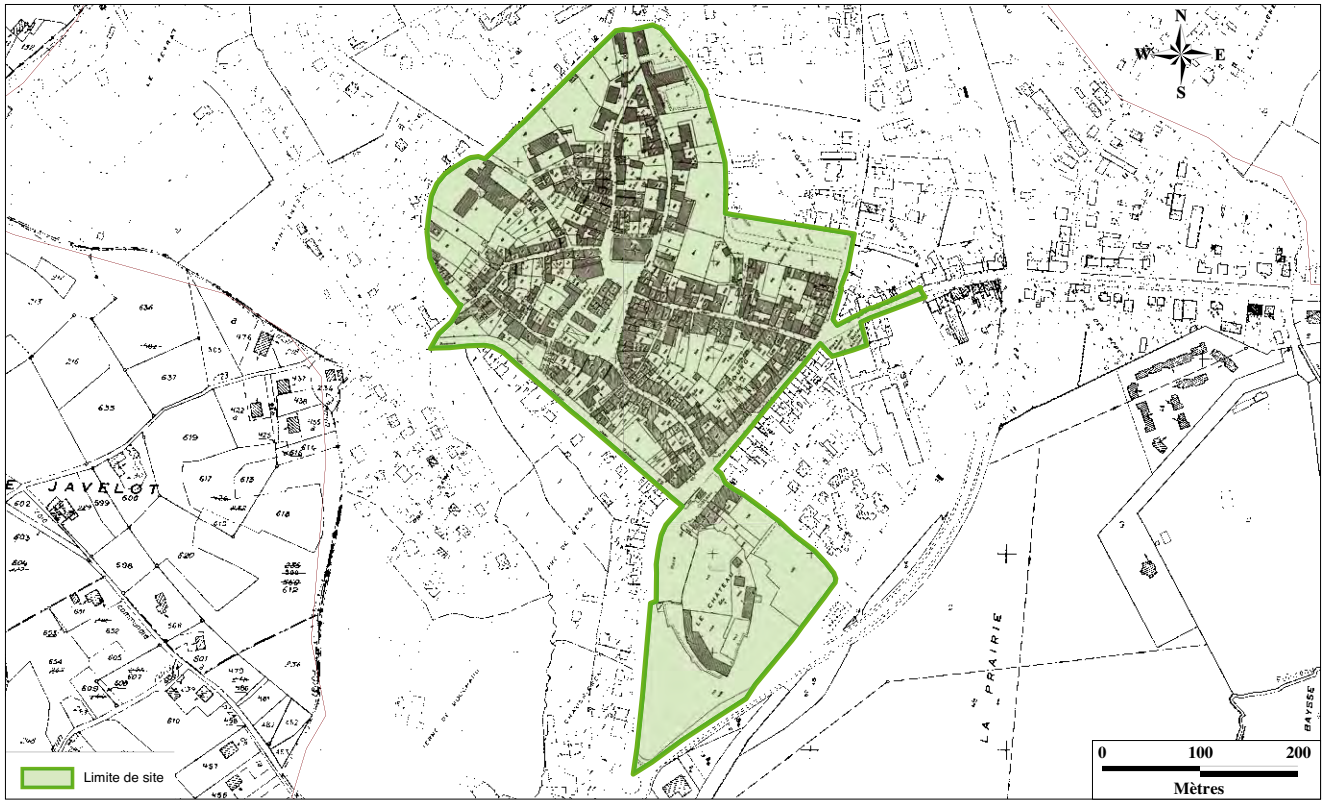

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Centre ancien - Excideuil

FICHE 120

Monuments historiques
MH I Château, MH I Maison rue Jean Jaurès, MH I Eglise

Autres protections
ZPPAUP d'Excideuil

Site de Monsec

Site inscrit

Commune(s)
Mouzens, St-Cyprien

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
26 février 1982 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
103 ha

Référence(s) SIG
SIN0000010

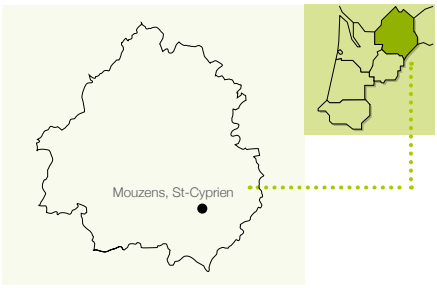

Motivation initiale de la protection

Le site de Monsec abrite un château, inscrit à l'inventaire des Monuments historiques. Ce château domine fièrement la vallée de la Dordogne et fait face au village de Marnac, lui-même inscrit au titre des sites.
Il prend assise sur des rochers dominant la vallée de la Dordogne, qui constituent une sorte « d'accident géologique ».

Connu dès le XIV^e siècle, le château se compose de deux ailes perpendiculaires reliées par un pavillon, le tout remontant à la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle. Le décor intérieur fut remanié au XIX^e siècle, dans l'esprit Second Empire. La demeure, les dépendances et la chapelle néo-gothique sont intégrées dans un parc bordé de vastes terrasses. Le parc domine une tour coiffée d'une Vierge. Les dépendances se composent de parcs, d'un chenil, d'une écurie, d'un manège, d'une terrasse, d'une grange, d'une conciergerie et d'une tour. C'est le caractère pittoresque qui est invoqué dans l'arrêté de protection de ce site.

Etat actuel du site

Le site se découvre difficilement de la route départementale 703 qui le longe, mais il constitue toutefois un point important dans les paysages de la vallée de la Dordogne puisqu'il est visible de toutes les communes alentour. Il comprend la route qui monte au château à flan de coteau, des forêts et le site du château lui-même.

Le chemin qui ensuite mène au château longe tout d'abord plusieurs bâtiments imposants qui composent les dépendances du château. Ces bâtiments et le château reposent sur la ligne de crête du coteau et le terrain est organisé en terrasses soutenues par des murs en pierres sèches.

L'intérêt du site est toujours manifeste, tant pour la qualité architecturale de ce patrimoine, que pour son rôle paysager dans la vallée de la Dordogne.

Enjeux et préconisations

Il est à souhaiter que l'entretien des bâtiments et du parc se poursuive tel que réalisé aujourd'hui.

Rédaction 2008

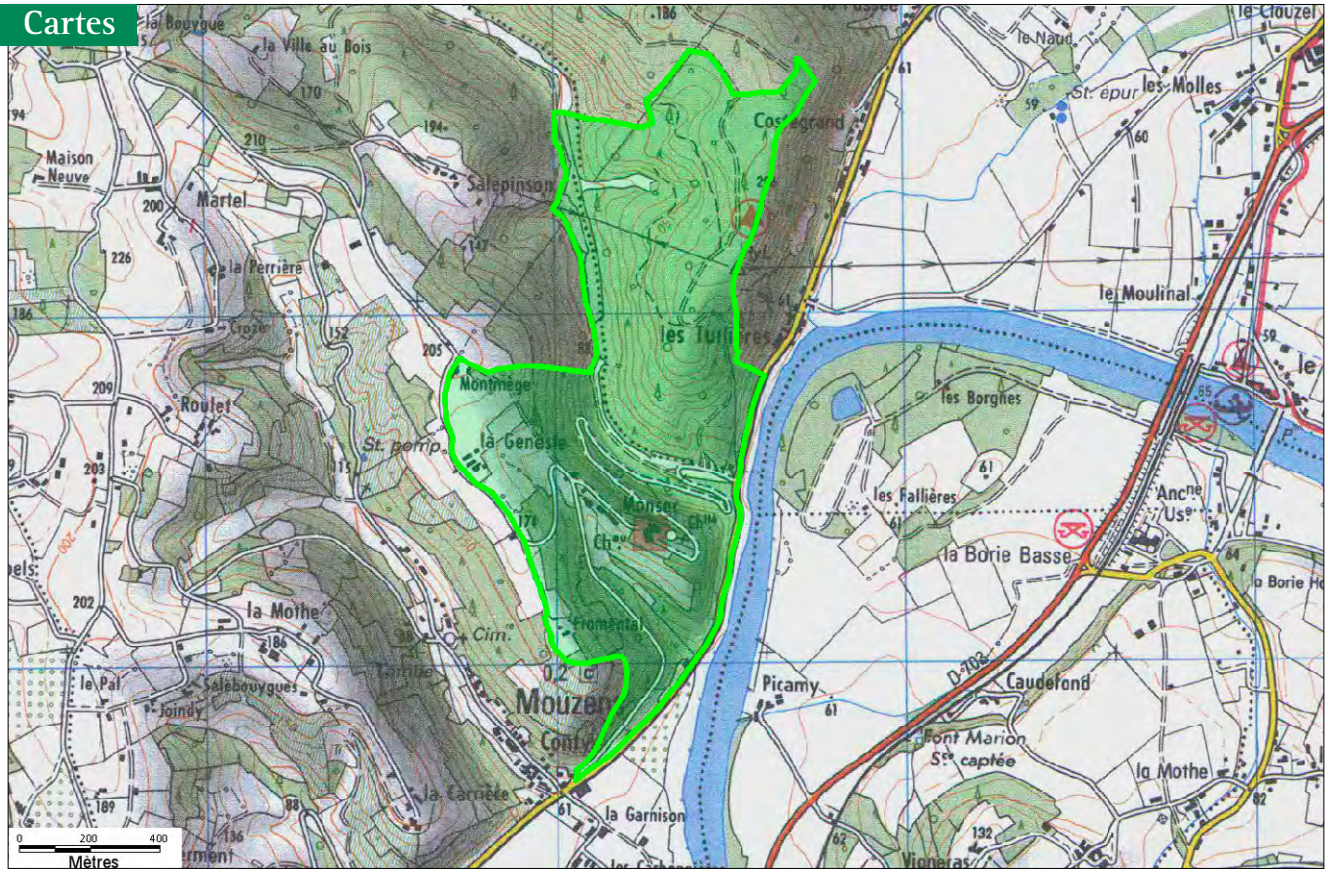

© IGN scan 25® 2007

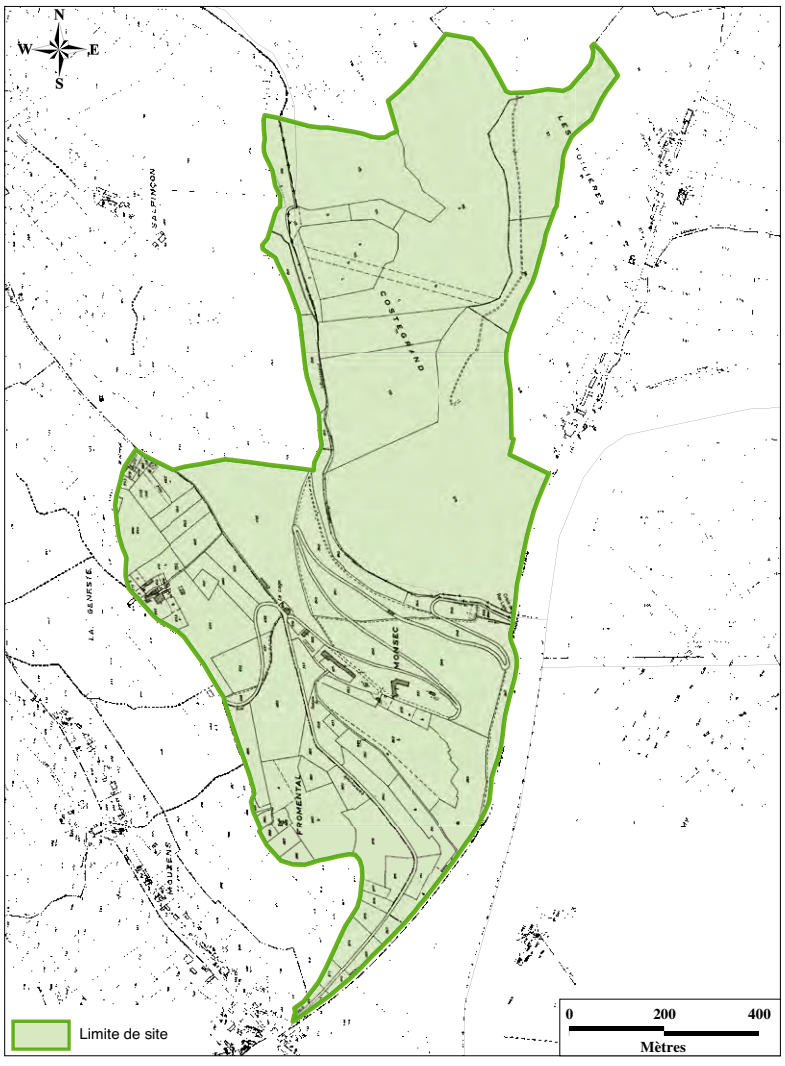

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
(ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-CYPRIEN ET MOUZENS
Monuments historiques
MH I Château de Monsec (1er mars 2005)
Autres protections
ZPPAUP à St-Cyprien

Centre ancien - Daglan

Site inscrit

Commune(s)
Daglan

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
24 mai 1982 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
16 ha

Référence(s) SIG
SIN0000006

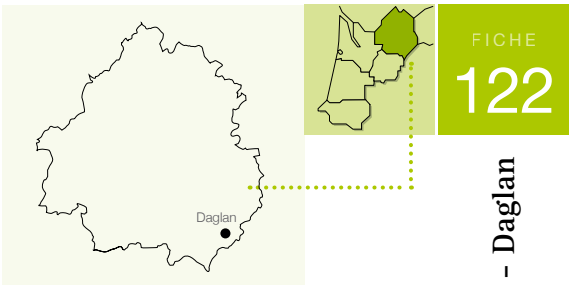

Motivation initiale de la protection

« Le bourg de Daglan est situé au centre d'une région hautement touristique, au passé riche d'histoire.
De nombreux châteaux, manoirs et gentilhommières entourent ce lieu, en bordure des principaux cours d'eau.
Le bourg renferme également de très vieilles maisons, dont un manoir du XVI^e siècle, de belles demeures tel le château de Peyruzel, en forme de croix grecque, ou celui de Paulhiac qui avait un rôle de vigie.
Le portail de l'église date du XII^e siècle. Il est en quelque sorte le doyen de Daglan.
Enfin le Céou, modeste ruisseau qui file vers la Dordogne, a conservé son cadre naturel, et donne à l'ensemble une note bucolique.
Le bourg a bénéficié ces dernières années d'un important effort de mise en valeur auquel ont été associés les habitants ». Rapport d'inspection – 8 mai 1981.

Etat actuel du site

Le village de Daglan est situé au bord du Céou, dans un cadre verdoyant car enserré dans des coteaux boisés.
Il fait l'objet de travaux de restauration et d'entretien qui visent, semble-t-il, à rendre apparentes les pierres du bâti qui constitue le bourg. Les espaces publics à l'intérieur du village sont entretenus et mis en valeur, notamment les quelques places publiques. Des jardins privés et les arbres des places participent à la qualité de ce village.
Les abords du Céou au cœur du village offrent des ambiances ombragées et paisibles invitant à la promenade.

Enjeux et préconisations

Le cadre du village de Daglan mérite d'être préservé : la rivière et ses abords verdoyants, les coteaux boisés qui entourent le centre ancien… Le Céou pourrait d'ailleurs être encore mieux intégré au bourg et aménagé en conséquence pour la promenade. Les platanes majestueux sont à conserver.

En-dehors du site, les plantations de peupliers ferment le fond de la vallée. Ce fond de vallée gagnerait à conserver ou reconquérir des paysages ouverts.
La protection pour être réellement cohérente gagnerait à être étendue à la vallée du Céou qui forme l'écrin du village et concentre les enjeux en termes de développement de l'urbanisation.

Rédaction 2007

Cartes

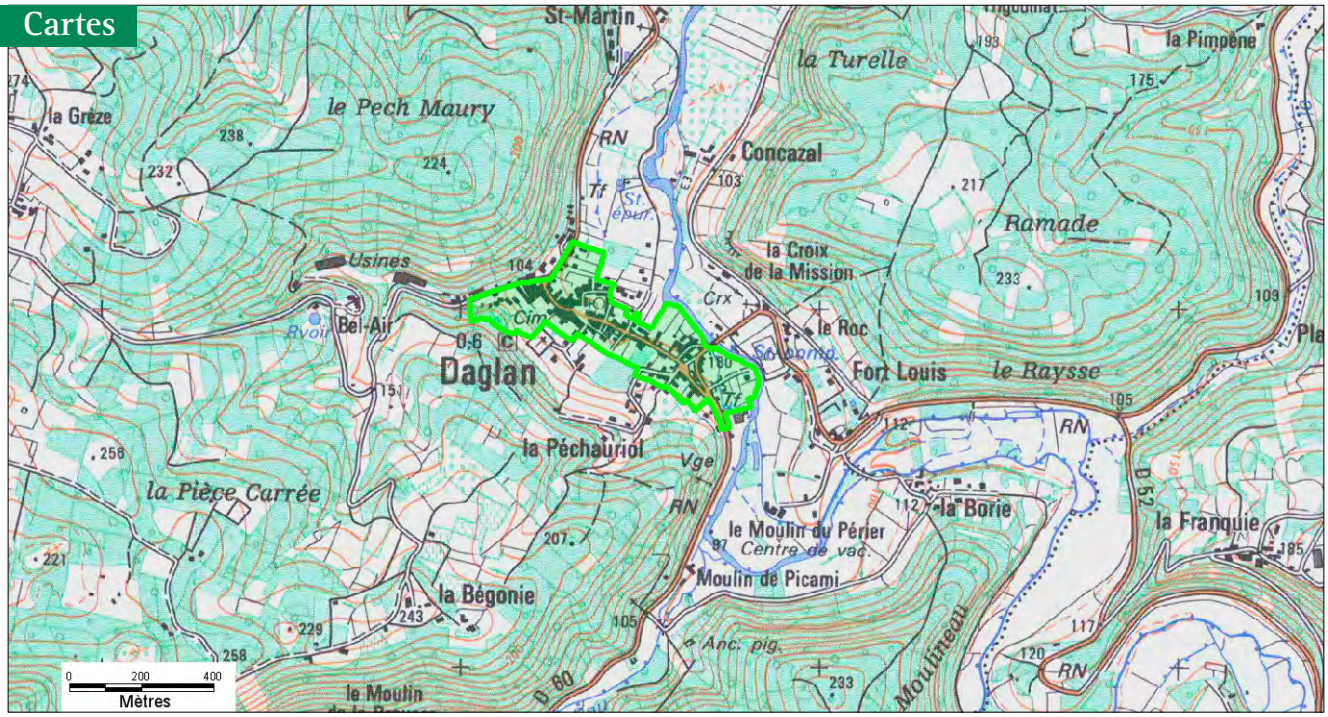

© IGN scan 25® 2007

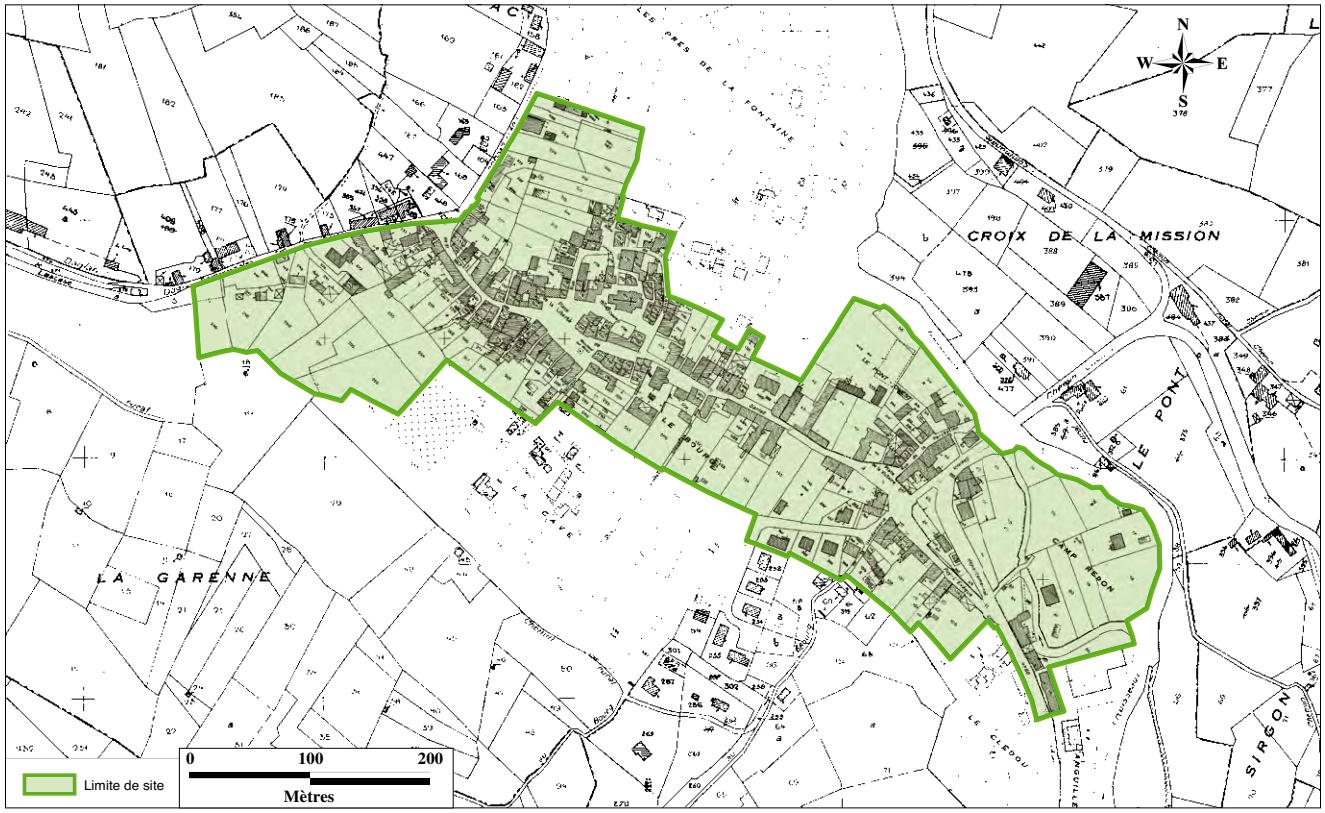

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Centre ancien - Daglan

Grotte de la Mouthe (abords)

Abords de la Grotte de la Mouthe (extension)

Dordogne

FICHE 123

Grotte de la Mouthe (abords) / Abords de la Grotte de la Mouthe (extension)

● **Sites classés**

! Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

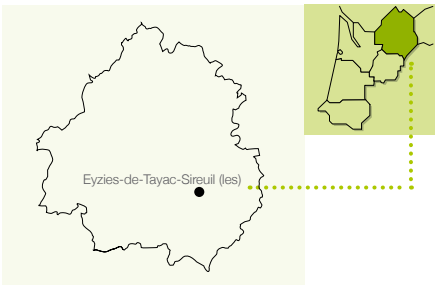

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les)

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque, historique et artistique

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
6 juillet 1982 (arrêté ministériel)
7 octobre 1988
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
3 ha / 1 ha

Référence(s) SIG
SCL0000599 / SCL0000676

Motivation initiale de la protection

La grotte de la Mouthe présente des parois ornées de gravures préhistoriques ce qui a prévalu à la protection du site.
Etant donné l'attrait que représentent les vestiges préhistoriques pour le public, il a été décidé de mettre en place une protection capable de maîtriser les infrastructures liées à l'accueil des visiteurs. Par ailleurs, le problème de la conservation des parois ornées qui sont sensibles à la composition de l'air a également motivé la protection de ce site.
Aussi en protégeant la grotte et ses abords, l'objectif était-il d'avoir la maîtrise des parcelles situées aux abords et en surplomb de la grotte.
En 1982, un premier périmètre de protection est défini au titre de la loi sur les sites. En 1988, il est nécessaire d'agrandir ce périmètre pour assurer la maîtrise de la totalité des parcelles dont le changement d'état pourrait avoir des conséquences sur la conservation des parois ornées.
Cette grotte fait partie des grottes ornées de la vallée de la Vézère inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

1988

1988

Etat actuel du site

2005

Située sous un rebord de falaise, au milieu des bois, la grotte est bien cachée et à l'écart des sentiers touristiques. Il n'y a d'ailleurs pas d'exploitation touristique de ce site mais un panneau de l'UNESCO indique toutefois la présence d'un patrimoine exceptionnel.
L'entrée est condamnée à l'aide d'un mur de pierres et d'une porte métallique et strictement interdite au public.
Le paysage dominant autour de la grotte est un milieu naturel boisé ainsi que quelques prés.

2005

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Si les enjeux de conservation pour le patrimoine préhistorique souterrain sont majeurs, il est cependant regrettable que des sites mondialement connus fassent l'objet d'aussi peu de mise en valeur.
Le dégagement des falaises alentour permettrait a minima de mettre en scène ce patrimoine discret, voir invisible…

Rédaction 2005

Cartes

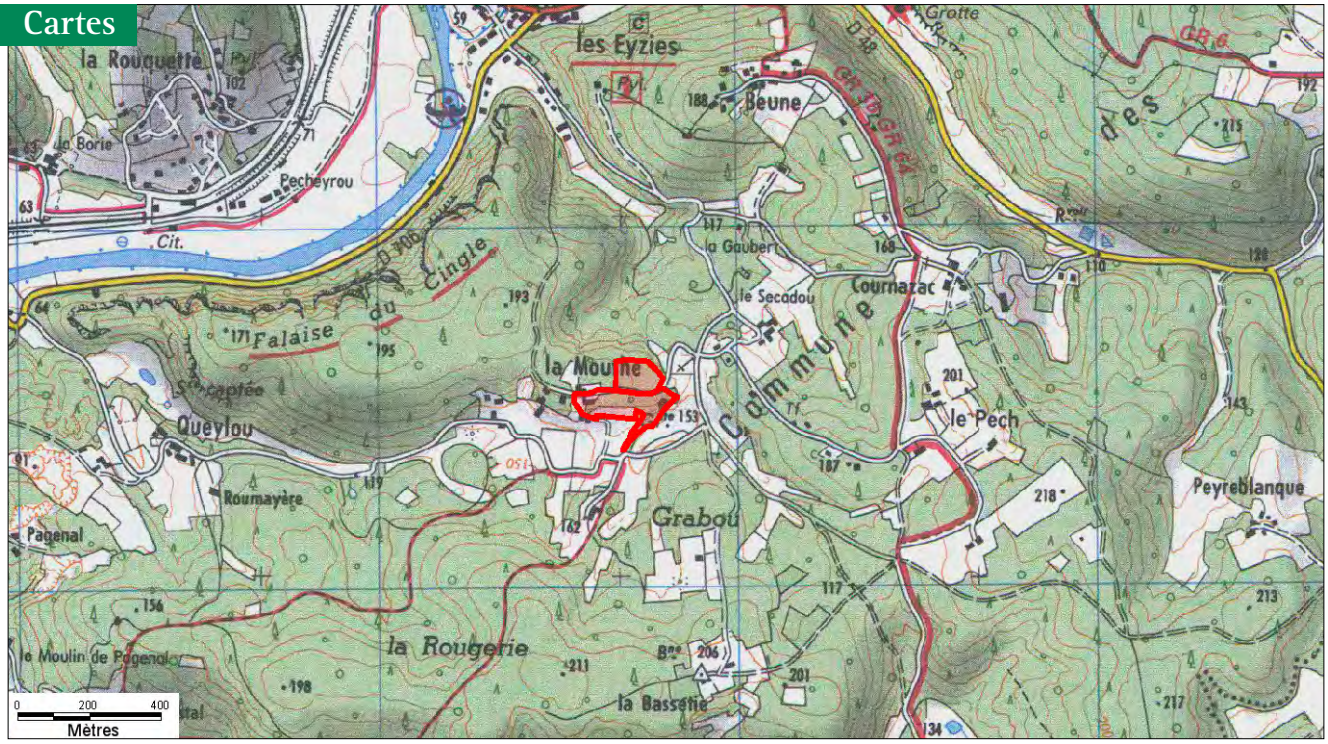

© IGN scan 25® 2007

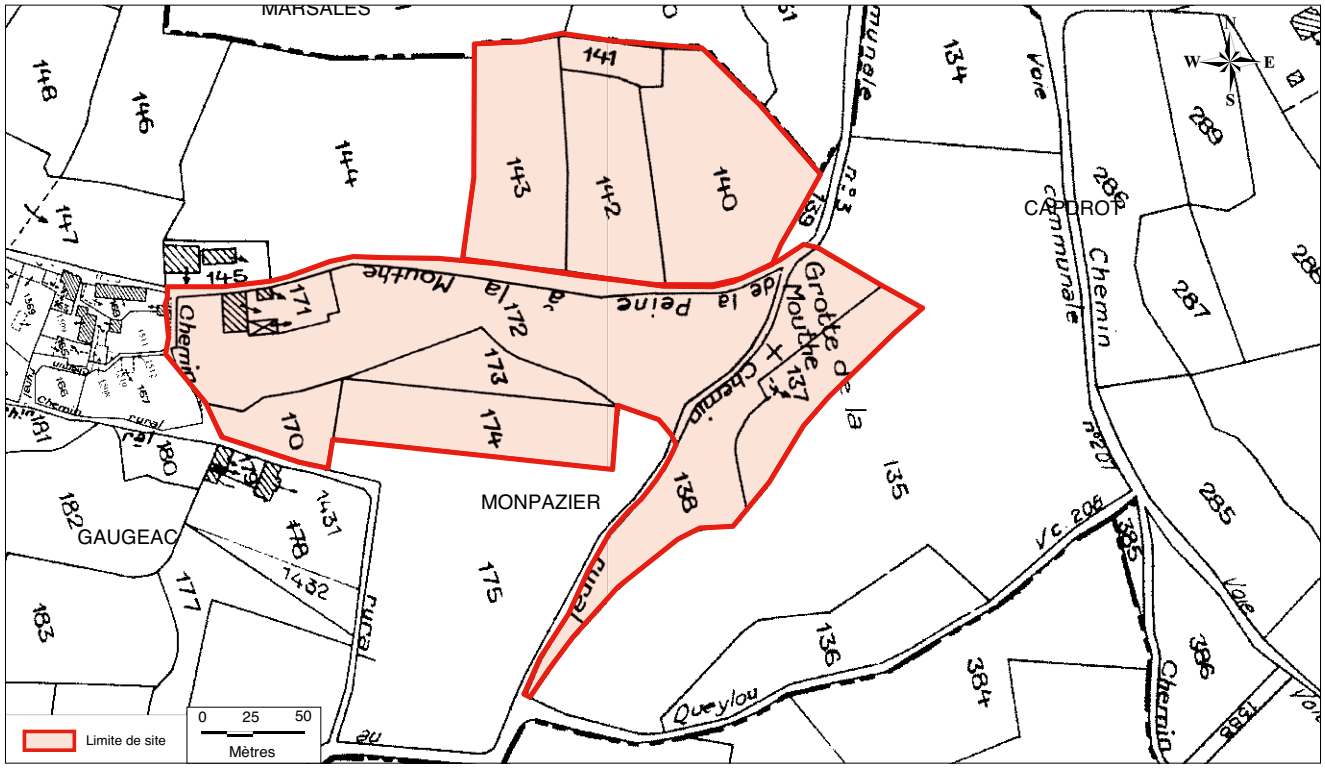

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Grotte de la Mouthe (abords) / Abords de la Grotte de la Mouthe (extension)

FICHE 123

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES
Monuments historiques
MH C Grotte de la Mouthe (11 juin 1953)

Autres protections
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
ZPPAUP des Eyzies
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère - La Mouthe

Grotte de Sarconnat

Site classé

Commune(s)
Excideuil

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
7 juillet 1982 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
30 ha

Référence(s) SIG
SCL0000627

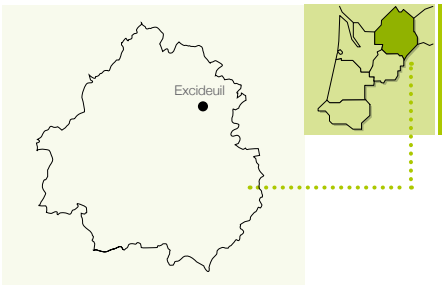

Motivation initiale de la protection

Les grottes de Sarconnat se développent au pied du bourg d'Excideuil.

Elles recèlent de très nombreuses concrétions de tout ordre : cierges, méduses... mais également des ossements, notamment d'ours, y ont également été observés dès 1976.

La protection de ces grottes était rendue nécessaire, à la fois à cause de dégradations volontaires constatées à l'intérieur et à cause de problèmes d'infiltrations.

L'arrêté de protection au titre des sites instaure la protection des parcelles surplombant les grottes et de leur sous-sol.

Etat actuel du site

Le site, pour sa partie aérienne, se présente sous la forme de prairies, champs et forêts. Il englobe quelques hameaux mais évite de manière générale les zones habitées. Quelques exploitations agricoles se situent dans ou à proximité du site classé. Le secteur recèle un patrimoine bâti rural intéressant, mis en valeur par le caractère préservé des paysages agricoles et forestiers.

Il est à noter la présence d'une déchetterie communale à proximité du site, au sud.

Enjeux et préconisations

Le site doit permettre d'éviter toute urbanisation ou tout projet susceptible d'avoir des répercussions sur la conservation de la grotte. Il semble cependant bien peu étendu pour intégrer véritablement l'ensemble des enjeux liés aux phénomènes d'infiltrations.

Rédaction 2006

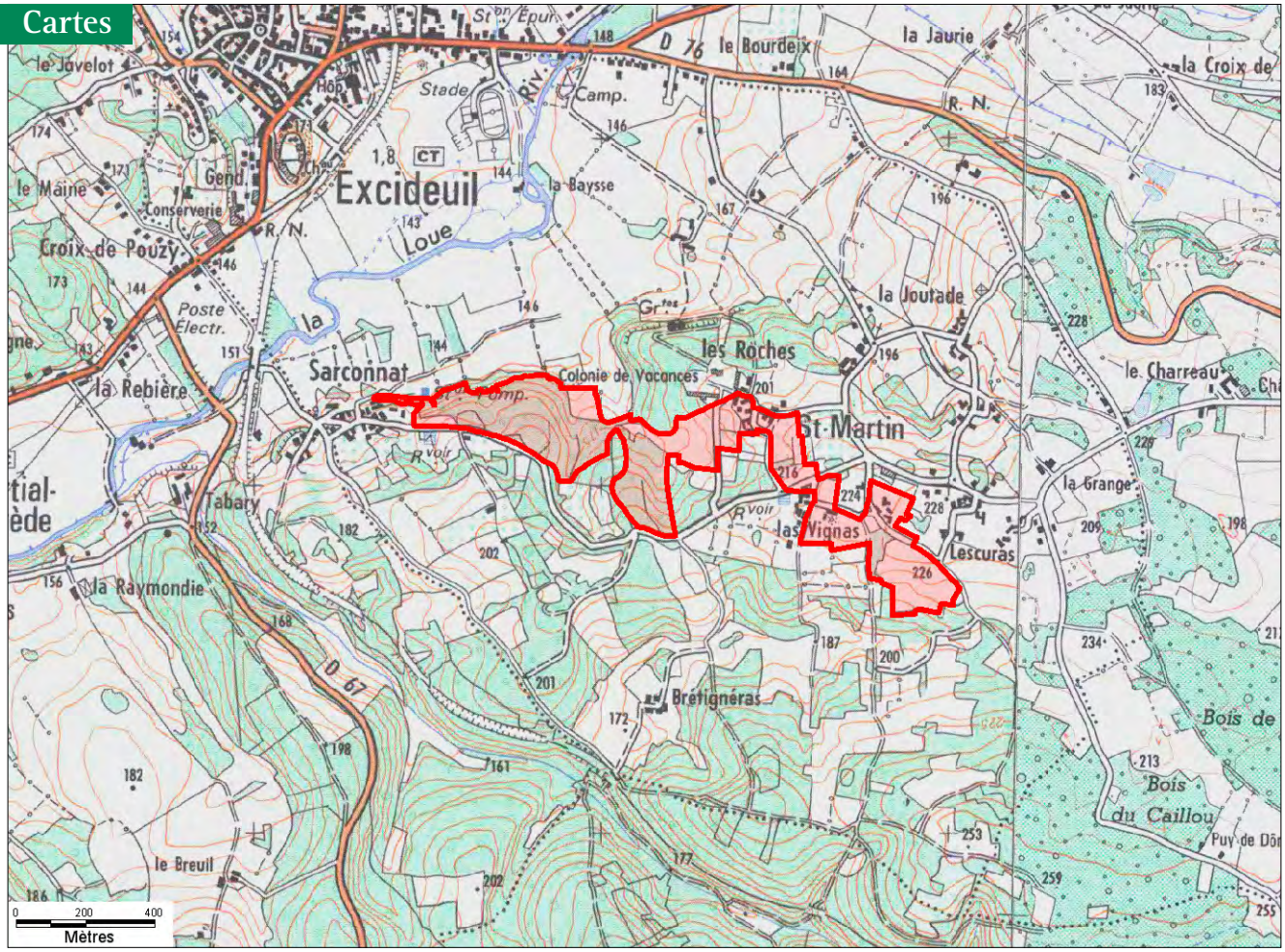

© IGN scan 25® 2007

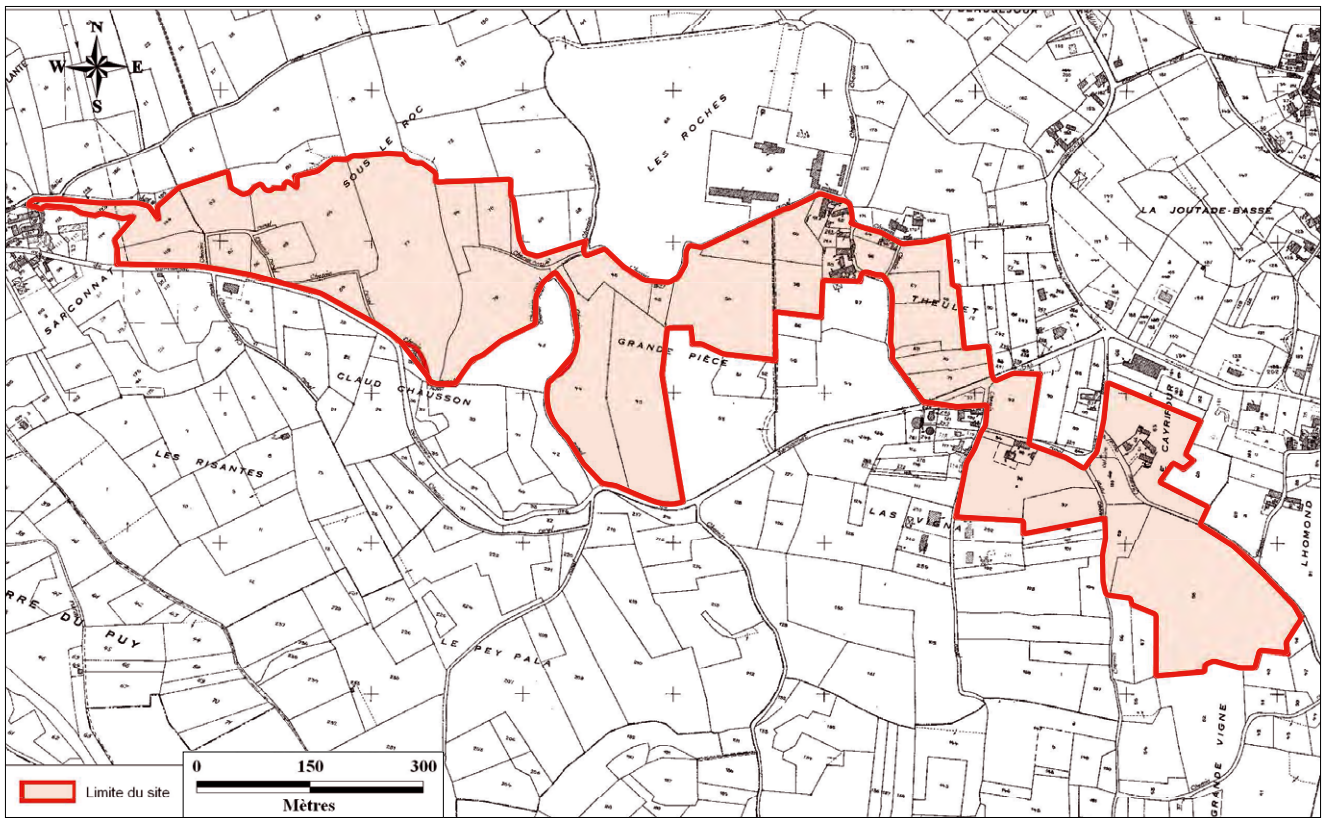

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Grotte de Sarconnat

FICHE 124

Autres protections

ZPPAUP d'Excideuil (11 septembre 1997)

Voir également fiche n°120 - Site inscrit du bourg d'Excideuil

Colline de Lascaux

- Site inscrit
- Site classé

Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

Lascaux (extension)

- Site classé

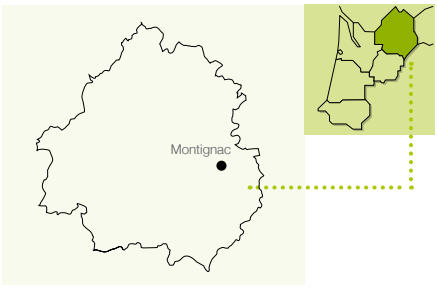

Commune(s)
Montignac

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque, historique et artistique

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
5 décembre 1969 (arrêté ministériel)
14 octobre 1982 (Décret du Conseil d'Etat)
16 janvier 1987 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
175 ha / 144 ha / 9 ha

Référence(s) SIG
SIN0000037 / SCL0000591 / SCL0000670

Motivation initiale de la protection

La grotte de Lascaux, découverte le 12 septembre 1940, est aujourd'hui mondialement connue et reconnue au travers de nombreux labels et protections internationaux tels que l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La colline de Lascaux a été protégée au titre des sites afin de s'assurer que l'évolution de ce site se ferait dans le respect du site et de la grotte. Une première fois inscrite en 1969, la colline fut successivement classée en 1982 puis un peu plus largement en 1987 toujours au titre des sites. La grotte bénéficie également de classements au titre des monuments historiques.

Etat actuel du site

La colline est aujourd'hui occupée pour une part très importante par des boisements essentiellement feuillus, à l'image des autres coteaux de la vallée de la Vézère. Le périmètre classé englobe le site du Régourdou et les habitations et fermes situées sur la colline.

La grotte originale ayant due être fermée au public en 1963 pour assurer la conservation des parois, un fac-similé fut construit sur la colline ainsi que les aménagements nécessaires à l'accueil du public.

Aujourd'hui, la colline présente un parking et des équipements d'accueil pour la visite du fac-similé.

Enfin, des difficultés de conservation de la grotte originale, dont l'entrée et les galeries sont situées à proximité du site aménagé, sont apparues au début des années 2000 et ont nécessité des investigations scientifiques poussées pour en déterminer les origines. Il s'avère que le plafond de la grotte originale est peu épais et que toute perturbation en surface peut avoir des répercussions fortes sur l'équilibre physico-chimique de la cavité.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

La renommée internationale du site et les enjeux de conservation de la cavité originale militent pour une mise en valeur durable et de haute qualité de la colline de Lascaux.

L'accès au site se fait actuellement en voiture et le stationnement est organisé à côté de l'entrée du fac-similé. Le cheminement pour rejoindre l'entrée ne permet pas de se « mettre en condition » pour visiter un tel lieu. L'accès au site pourrait bénéficier d'aménagements permettant de mettre le visiteur en situation de découvrir un lieu exceptionnel et chargé d'histoires, de légendes… Privilégier les déplacements doux et travailler les abords du fac-similé pour créer une ambiance propice, notamment en déplaçant les parkings, participeraient à la qualité de visite du site et également l'amélioration de la conservation de la cavité originale.

Les enjeux de conservation de la grotte originale exigent une gestion appropriée des déplacements sur la colline.

Il est souhaitable qu'un plan de gestion global soit rapidement réalisé pour la colline de Lascaux afin d'y aborder de manière cohérente, devenir du site, gestion des flux touristiques, gestion forestière, qualité paysagère et conservation de la grotte.

Il est à noter également un autre enjeu fort : la nécessité de conserver des vues sur cette colline depuis les routes qui longent la vallée. La lecture et la perception de cette colline depuis la vallée sont importantes puisqu'elle structure les paysages, mais surtout matérialise la présence d'un patrimoine souterrain mondialement connu.

Rédaction 2007

Cartes

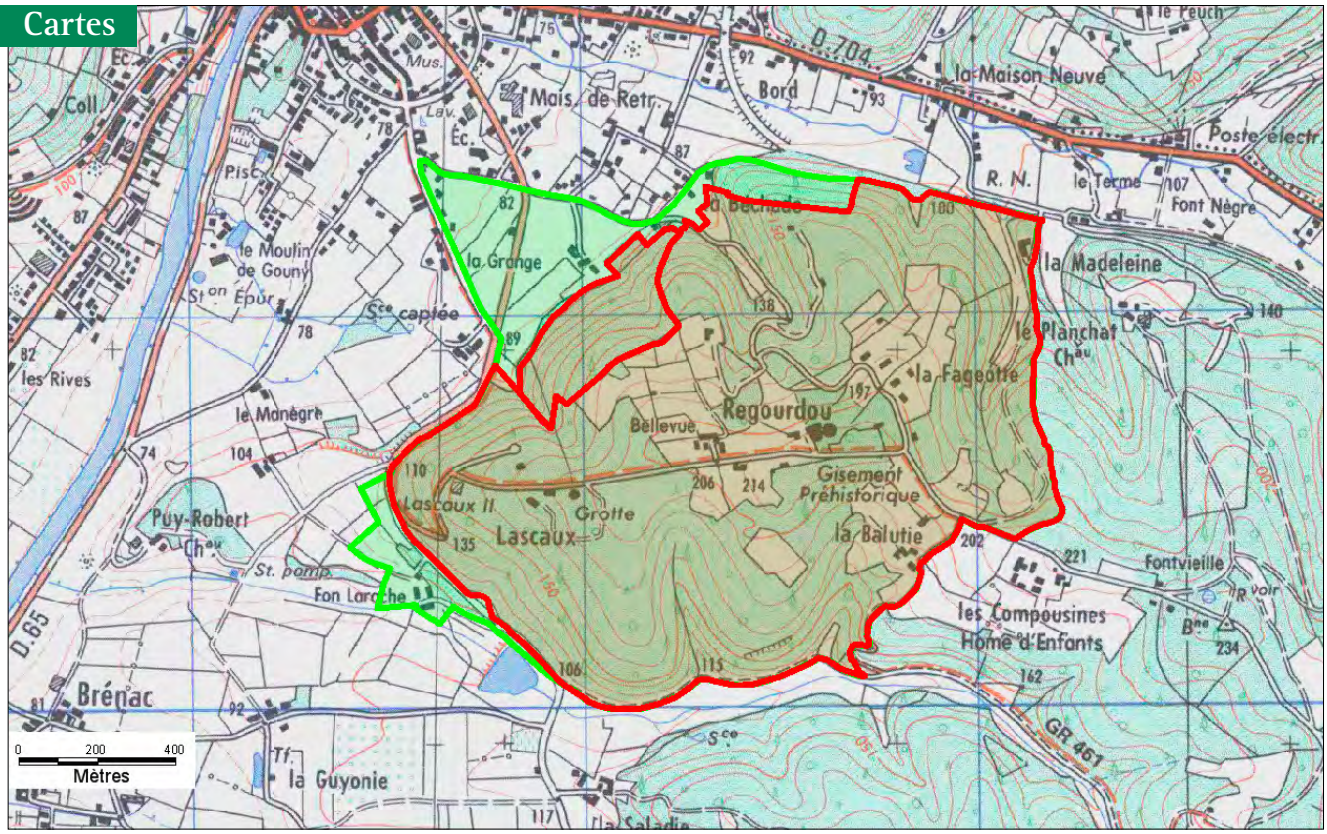

© IGN scan 25® 2007

Monuments historiques
MH C Grotte de Lascaux, MH C Gisement du Régourdou, MH C Gisement de la Balutie
Autres protections
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère - Grotte de Lascaux

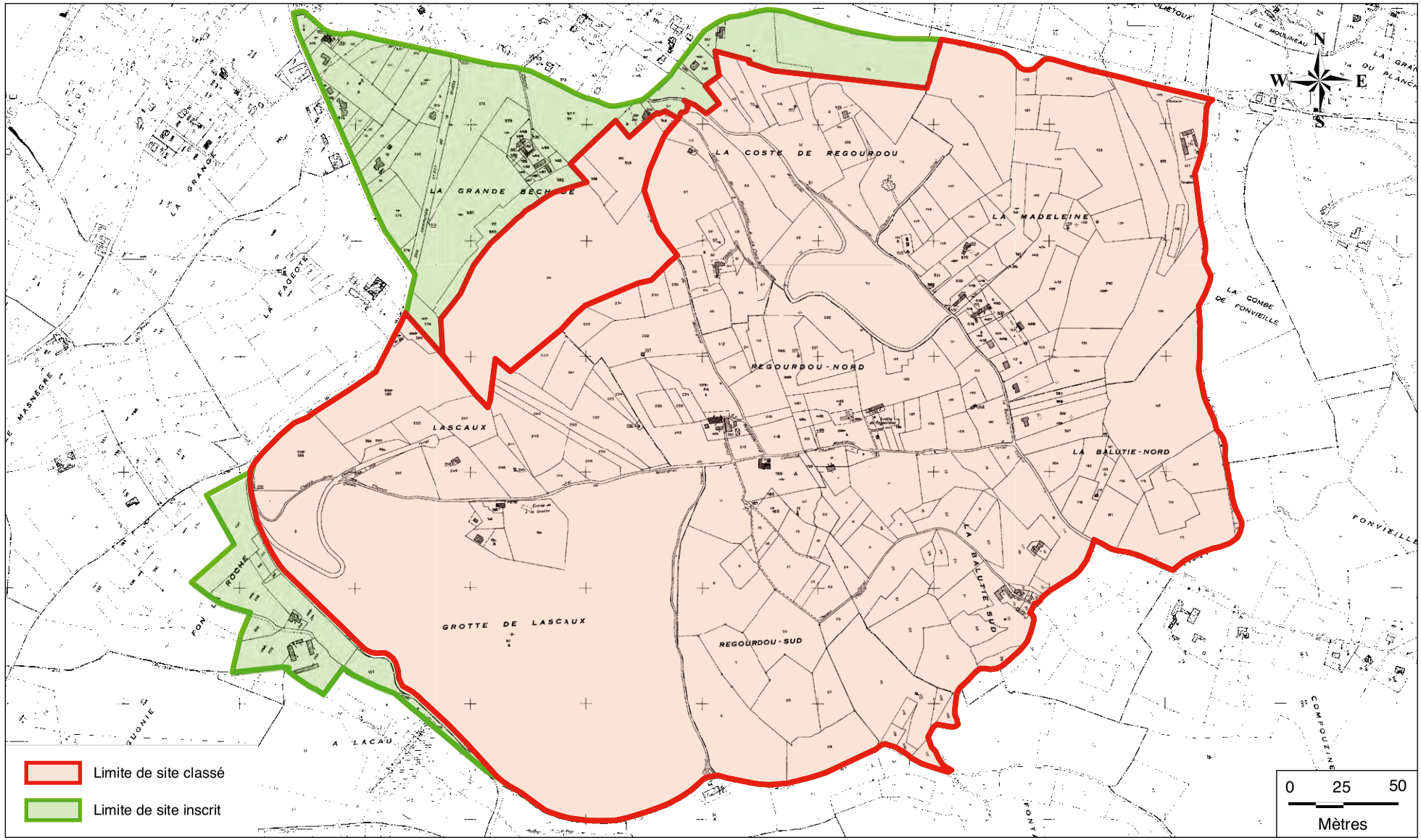

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Colline de Lascaux / Lascaux (extension)

FICHE 125

Dordogne

Site de Leyssalles

Site inscrit

Commune(s)
St-Martial-de-Nabirat

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
20 avril 1983 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
163 ha

Référence(s) SIG
SIN0000041

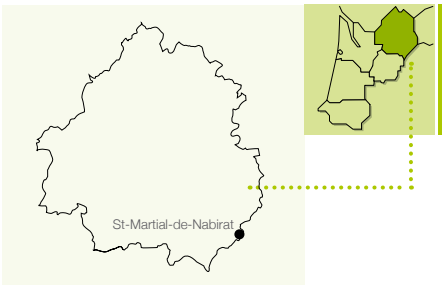

Motivation initiale de la protection

Hameau de Leysalles - 2007

« Le hameau de Leyssalles est situé sur la commune de St-Martial-de-Nabirat, dans l'arrondissement de Sarlat.
Les maisons qui constituent le bourg sont bien représentatives de l'architecture traditionnelle, habituellement rencontrée dans le Périgord Noir. Elles forment une unité esthétique d'un réel intérêt.
Ces habitations sont groupées autour d'un four banal pourvu d'une couverture en lauze, qui était utilisé durant la dernière guerre mondiale par les habitants.
Par ailleurs, il existe également un magnifique pigeonnier cylindrique dans l'enceinte de l'une des propriétés.
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition et très sensible à la sauvegarde du site a donné un avis favorable à l'inscription de l'ensemble ».
Rapport d'inspection – 28 octobre 1981.

Etat actuel du site

Hameau de Le Pech - 2007

Le site se situe sur le plateau à l'ouest du village de St-Martial-de-Nabirat. Il comprend deux hameaux : Leyssallles et Le Pech. Les bois occupent les coteaux, alors que le plateau est dominé par l'agriculture : cultures autour de Le Pech et pâtures autour de Leyssalles.
Le hameau du Pech présente un cœur intéressant mais ses abords ont peu d'intérêt puisque s'y accumulent pavillons, serres agricoles…

Hameau de Le Pech - 2007

Mur des pierres sèches - 2007

A l'inverse, le hameau de Leyssalles a bien conservé son caractère pittoresque. Le pigeonnier avec son toit en lauze domine les prés alentour. Un mur en pierres sèches délimite le hameau au sud. Loin des axes de circulation, isolé, ce hameau de caractère mérite toutefois le détour.

Enjeux et préconisations

Préserver le site de l'urbanisation et tout particulièrement les abords de Leyssalles. Entretenir et restaurer le bâti ancien, notamment les murets.
Favoriser le maintien du pâturage qui entretient les abords du village de Leyssalles, sans lequel ces espaces seraient voués à l'enfrichement.

Rédaction 2007

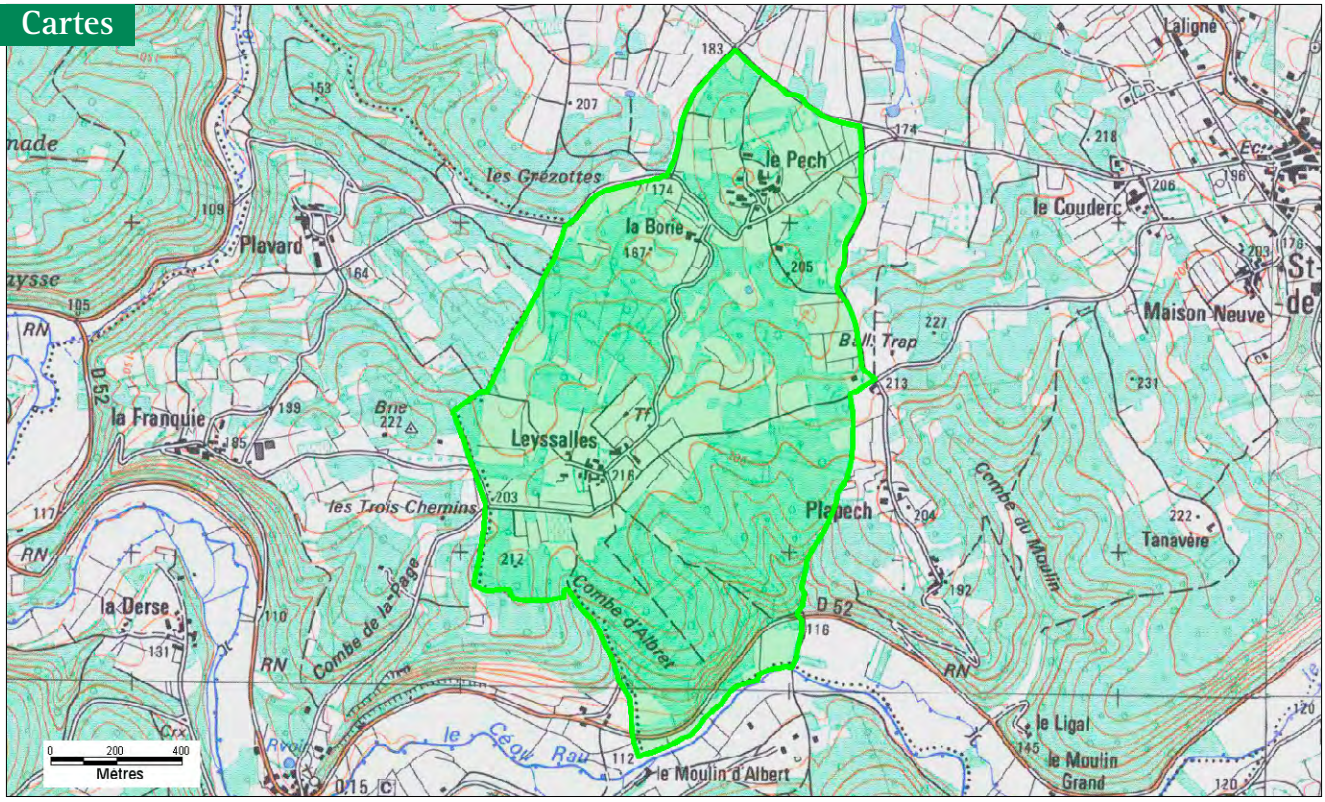

© IGN scan 25® 2007

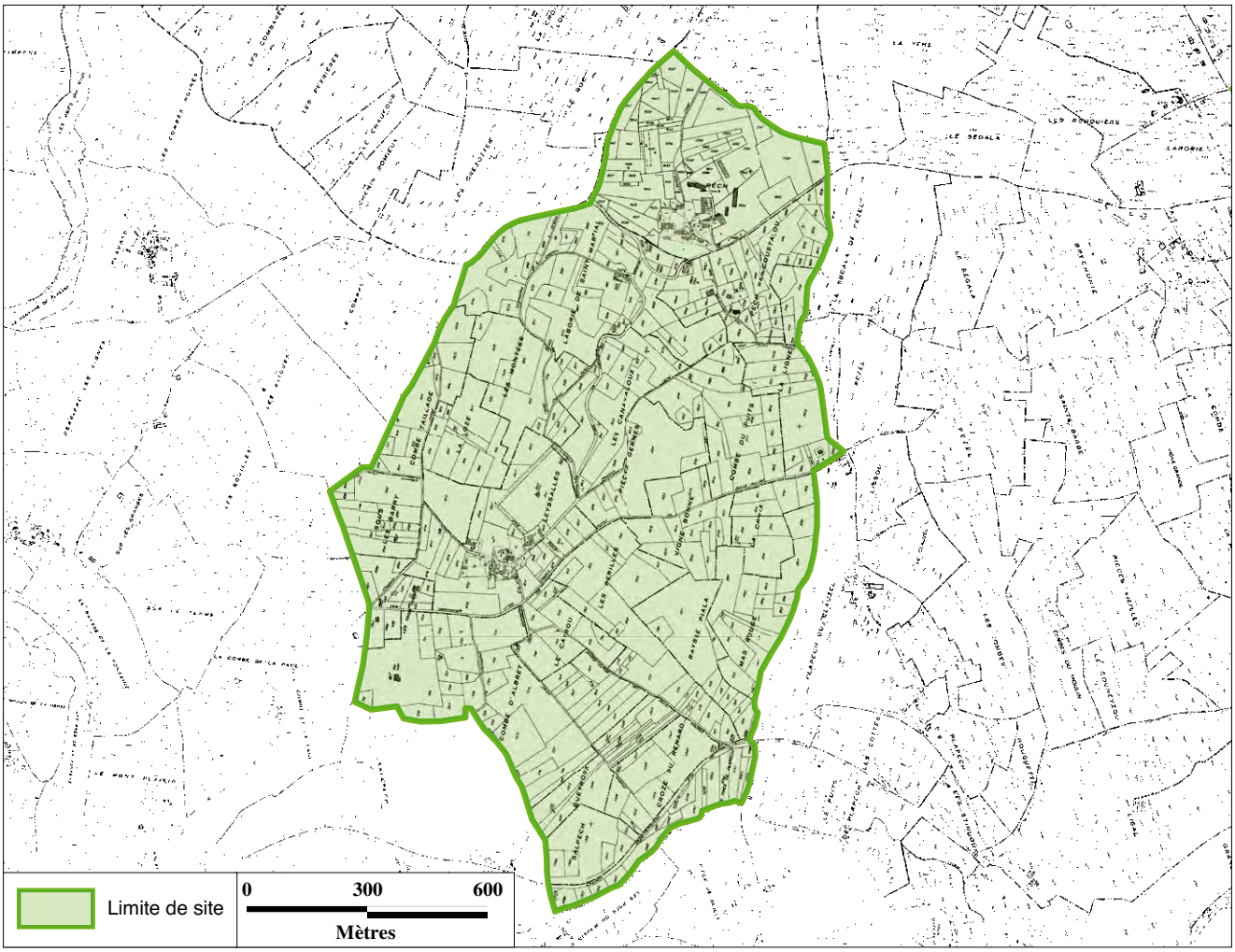

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de Leyssalles

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 2) CAUSSE DE DAGLAN
Voir également fiche n°127 - Site inscrit du bourg

Bourg - St-Martial-de-Nabirat

Site inscrit

Commune(s)
St-Martial-de-Nabirat

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
22 avril 1983 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
16 ha

Référence(s) SIG
SIN0000007

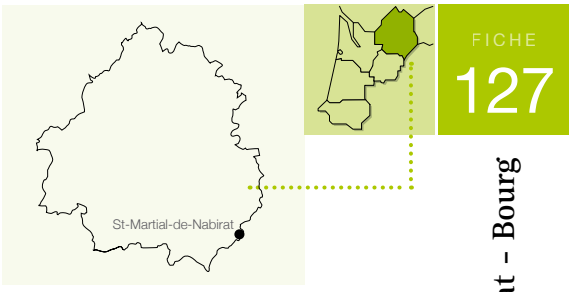

Motivation initiale de la protection

« Le bourg de St-Martial-de-Nabirat se situe au sud du département, dans une région chargée d'histoire.
Les témoignages architecturaux sont d'ailleurs nombreux : la vieille église, les restes de l'ancien château, transformés en demeures privées, de vieilles maisons au charme discret.
Cet ensemble, aux portes du Périgord, ne manque pas d'homogénéité et mérite une remise en valeur. Plusieurs édifices ont fait l'objet de rénovations ponctuelles ».
Rapport d'inspection – 27 octobre 1981.

Etat actuel du site

St-Martial-de-Nabirat s'organise le long de la RD 46, autour de son église et des vestiges d'un ancien château. Le village domine un petit vallon encore préservé de l'urbanisation à l'ouest. Des routes étroites et pentues y mènent.
Sur la place de l'église, les vignes ornent les façades. Le vieux village est entouré de jardins, notamment à l'ouest, ce qui ménage un écrin verdoyant au bourg ancien.

Enjeux et préconisations

Conserver les jardins qui accompagnent le centre ancien.
Ménager des espaces publics en lien avec le caractère rural du village.
Préserver le vallon humide à l'ouest du village ainsi que le coteau opposé au village.
Entretenir et restaurer le bâti ancien.

Rédaction 2007

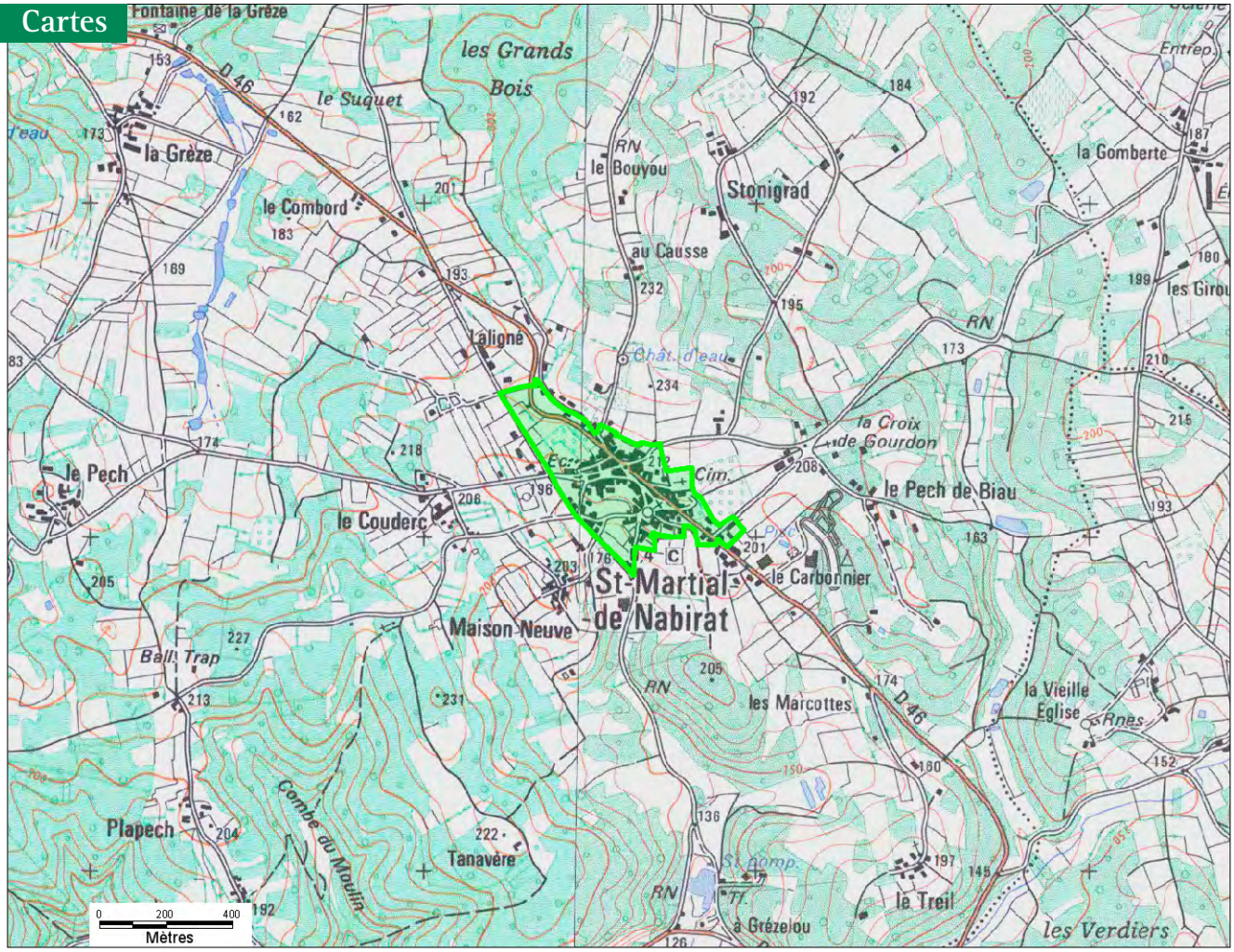

© IGN scan 25® 2007

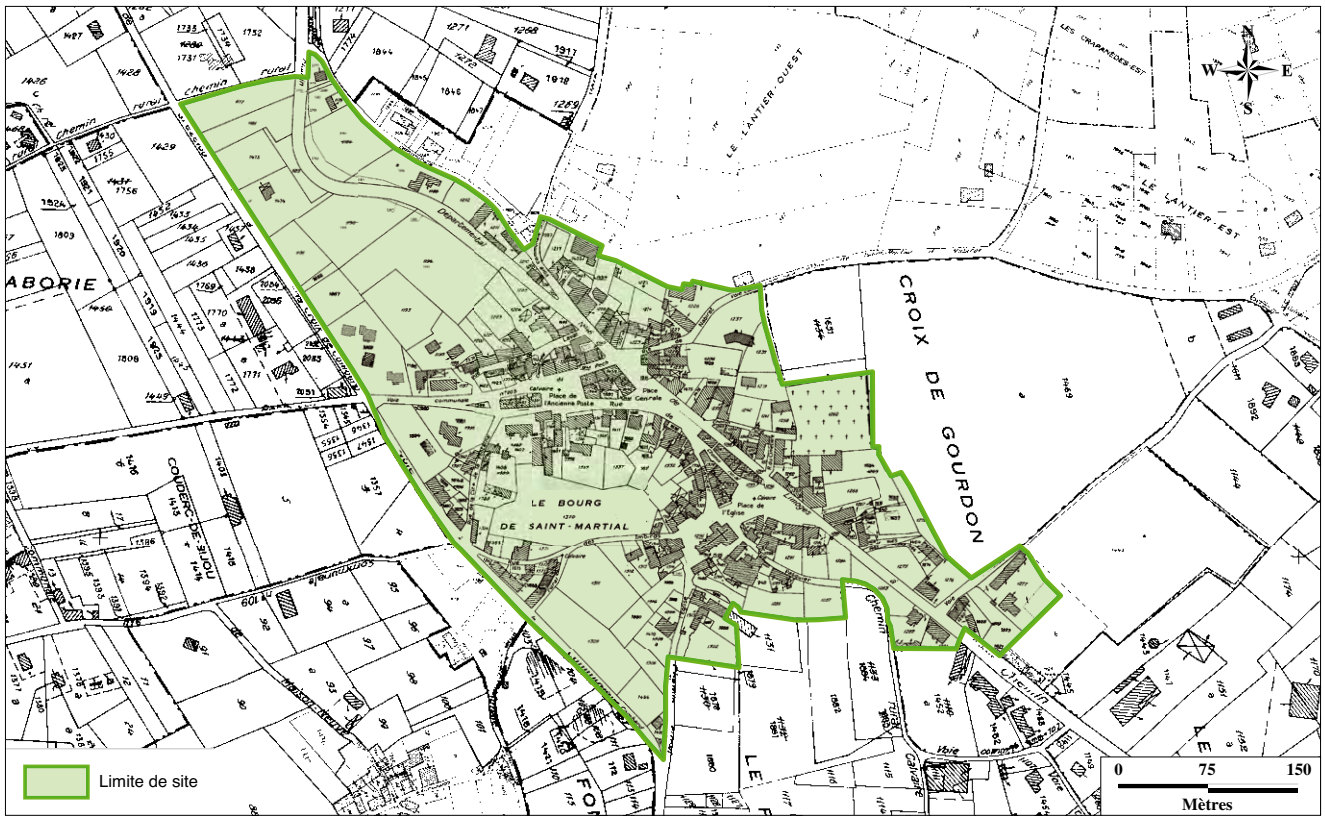

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

St-Martial-de-Nabirat - Bourg

FICHE 127

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 2) CAUSSE DE DAGLAN
Voir également fiche n°126 - Site inscrit de Leysalles

Bourg - St-Maime-de-Pereyrol

Site inscrit

Commune(s)
St-Maime-de-Pereyrol

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
U | Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection
5 mai 1983 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
50 ha

Référence(s) SIG
SIN0000077

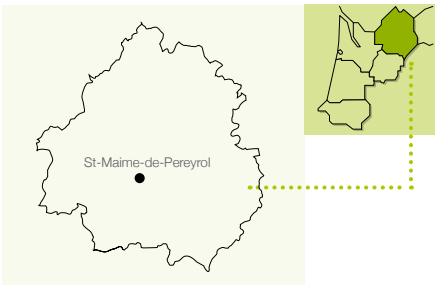

Motivation initiale de la protection

La qualité de l'architecture rurale traditionnelle du territoire de la vallée de L'Isle est une motivation pour la protection par inscription en 1983.

Une protection au titre des sites a été proposée, permettant de sensibiliser les habitants et les élus à la rénovation des façades des maisons anciennes.

Etat actuel du site

Le site se trouve à trente kilomètres au sud de Périgueux, à mi-parcours entre celle-ci et la ville de Bergerac (proche de la N21). C'est un petit village paisible, construit autour de son église à une altitude de 200 mètres. L'église est un élément de repère aux abords du village.
La commune se place sur un plateau boisé de taillis de châtaigniers. C'est une région à vocation agricole et plus particulièrement spécialisée dans la culture de la fraise. Les ouvertures du paysage dues aux cultures et aux prairies sont une respiration dans l'espace et permettent d'apprécier d'autant plus le paysage, sinon fermé par les bois de feuillus.

Au niveau du bourg, les maisons sont typiques de la région du Périgord (façades, toiture, ouvertures). Néanmoins, l'Hôtel de ville, de construction plus récente, diffère des caractéristiques architecturales riches du lieu.

Le bourg est épuré d'éléments parasites tels que lampadaires ou garde-corps lourds et généralement de couleur vive. La lecture du site est agréable, épurée, simplement concentrée sur l'architecture traditionnelle des maisons du bourg.

Enjeux et préconisations

- Conserver les rythmes espaces boisés/espaces ouverts qui offrent à la fois des espaces d'ombre, d'intimité et également des espaces ouverts sur les vallons verdoyants.
- Conserver les espaces boisés (espèces indigènes telles que les chênes du pays et châtaigniers) qui entourent l'entreprise de conditionnement de fraises (située très près du bourg de Saint-Maime-de-Pereyrol).
- Eviter l'urbanisation linéaire aux entrées du bourg pour mettre en valeur la position en hauteur du bourg, la visibilité de l'église, le cimetière et les vallons verdoyants.

Rédaction 2008

Cartes

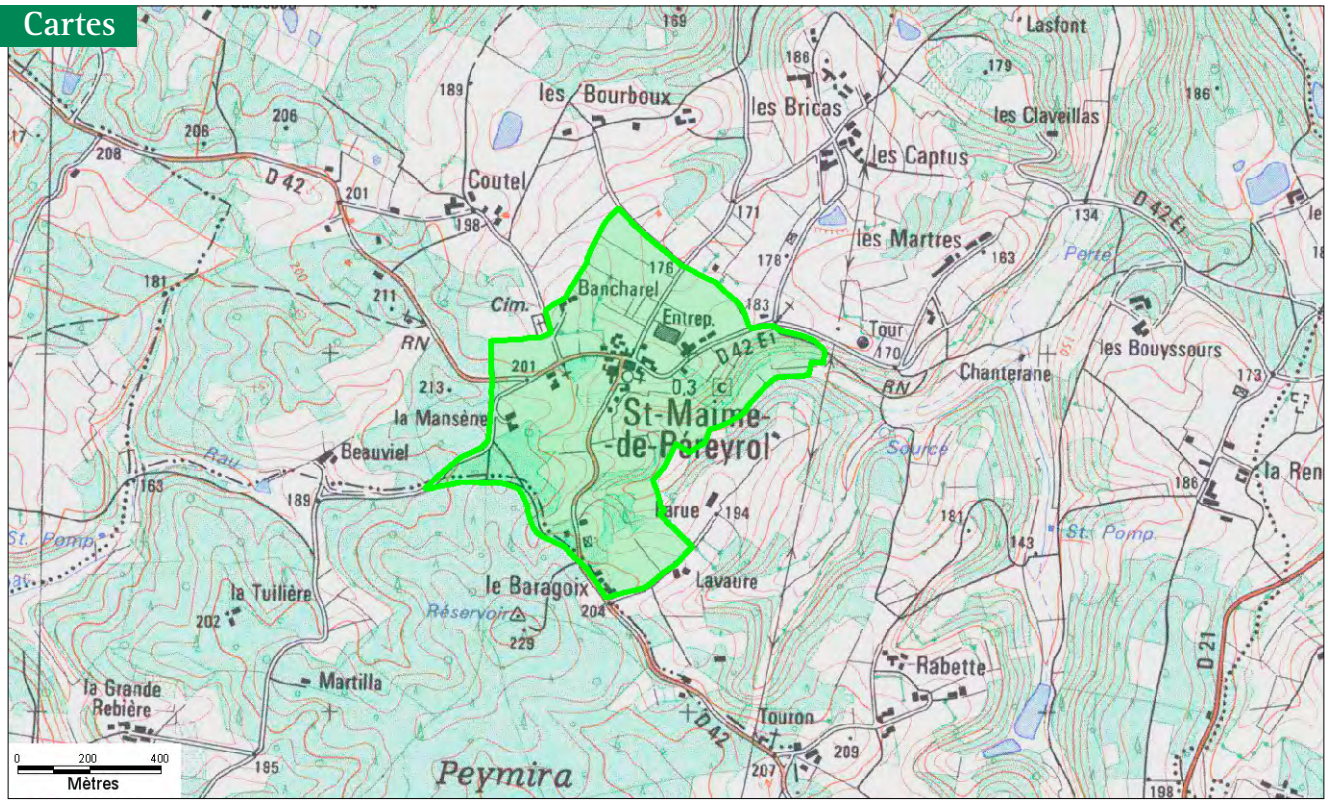

© IGN scan 25® 2007

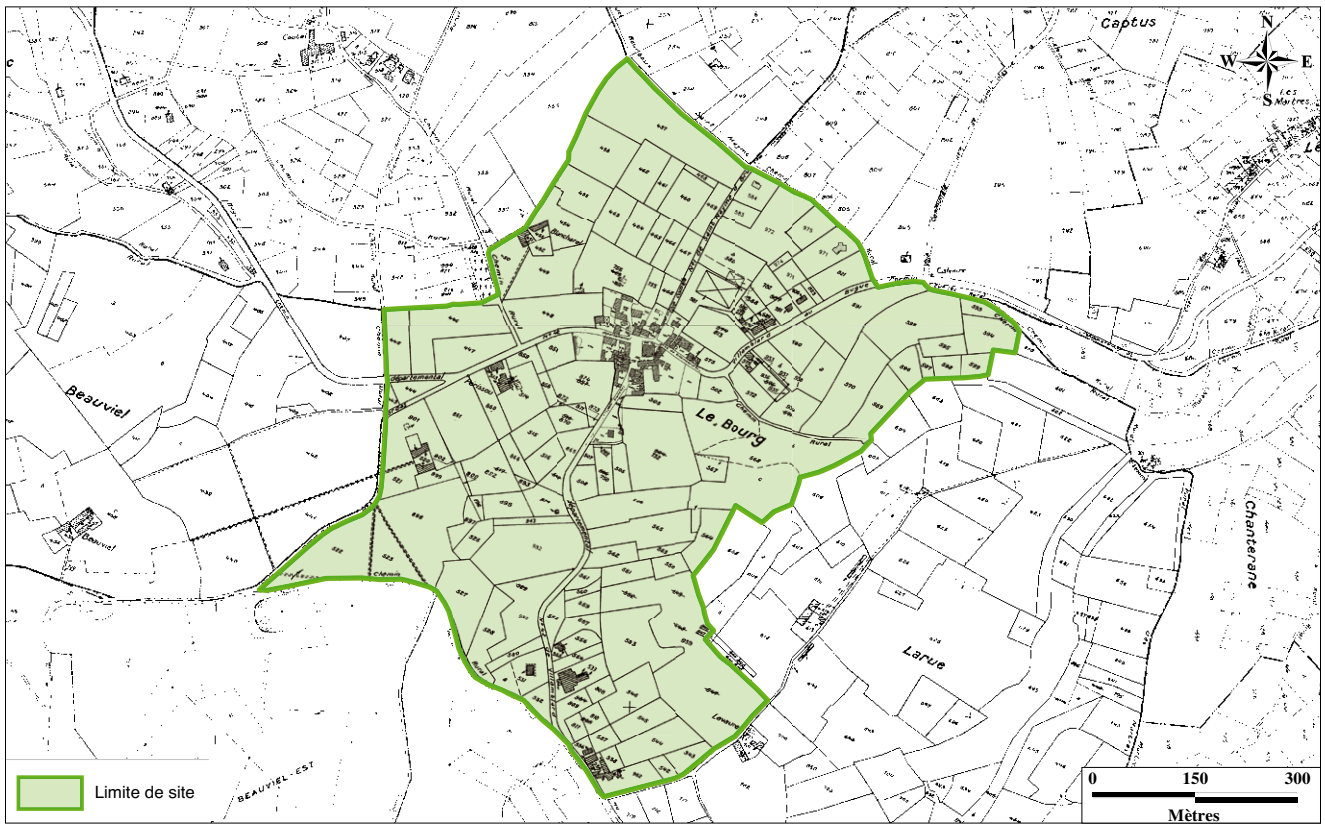

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de Perrou

Site inscrit

Commune(s)
Gageac-et-Rouillac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
09 décembre1983 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
508 ha

Référence(s) SIG
SIN0000076

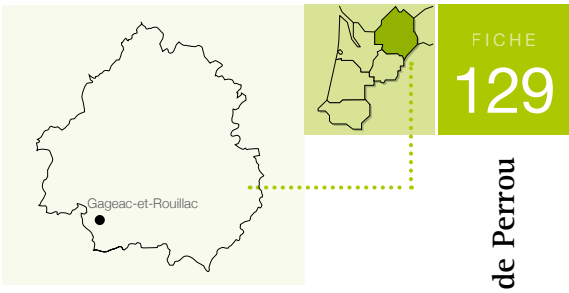

Motivation initiale de la protection

Patrimoine historique et monumental intéressant, à vocation viticole dans un secteur préservé.

Etat actuel du site

Environnement du site :
Le site se trouve dans la vallée de la Dordogne, en rive sud, entre Bergerac et Sainte-Foy-La-Grande. Bien que proche des agglomérations, l'environnement du site reste à dominante agricole. Les hameaux ou villages souffrent en général d'extensions bâties récentes très banales.

Description du site :
Le site prend en compte une singularité géologique, un relief de forme triangulaire, isolé des collines voisines. Le haut de relief se développe à une altitude de 113/118 m, soit environ 80 m au-dessus de la vallée de la Dordogne au nord, ou de la vallée de la Gardonnette à l'ouest. Il est alimenté par des fontaines, comme la Font Carrade et la Font Pique. Le haut du relief et les premières pentes sont en quelque sorte sertis par une couronne boisée qui se situe sur les parties les plus abrupts. Ils sont occupés par de la vigne comme les pieds de versants. La nature géologique de ce relief en fait un terroir viticole unique dans ce secteur de la Dordogne. A l'extrémité nord du plateau, est implanté le château de Perrou. Il est desservi par une allée rectiligne, axée sur la façade d'arrivée et implantée au bord est du plateau. Cette allée est bordée d'alignements d'arbres, sans qualité, disparates, dont des cèdres plutôt maigres à l'arrivée sur le château. C'est une architecture classique, de type chartreuse avec un corps central encadré de deux pavillons symétriques, l'ensemble à un niveau de plain-pied surmonté d'un niveau de comble à la Mansart doté de lucarnes ; en retour d'équerre, les deux ailes de communs présentent également un étage de plain-pied et un comble à la Mansart dont le volume est moins important que dans le corps central. Ces bâtiments en U délimitent la cour qui est fermée sur le sud par une grille, partiellement posée sur un mur bahut. Côté nord, le château étant posé sur le rebord du plateau, il est en position de belvédère renforcée par d'importants soutènement maçonnés de la terrasse qui regarde vers la vallée. Des bâtiments techniques sont accolés à la façade est du château autour d'une cour de service. Il reste un pigeonnier à l'ouest du château. Ce plateau comprend deux autres ensembles bâtis plus modestes dont l'ensemble dit « le vieux-château », à l'extrémité sud de la grande allée. En partie basse des versants, et dans la vallée, il existe d'autres ensembles bâtis d'architecture traditionnelle, plus ou moins rurale, comme Le Galinou, Lauriaque ou plus savante comme la Tour, Le Fournil ou Thénac. Bernajou, sous le château abrite des chais. A mi-pente, sous le château, se trouve l'église de Rouillac. Elle est desservie par une voie (privée) qui conduit jusqu'au château, elle est bordée par quelques vieux chênes. Le cimetière qui est accolé, est entretenu sans nuance. Il comprend quelques tombes anciennes, intéressantes, qui, malgré leur désaffection, ne devraient pas être supprimées dans le cadre de récupération des concessions. C'est un patrimoine culturel et esthétique qui mérite d'être préservé dans le site. Il reste quelques vieux cyprès. Au delà du pied de versant, le site s'étend au nord, dans la vallée. Il englobe des quartiers comme la Sionie et les Graves. Les vignes disparaissent au profit de prairies d'autres cultures ou bien de parcelles laissées à l'enfrichement.

Etat actuel du site :
Dans l'ensemble, ce site a gardé sa vocation viticole, le paysage de vigne domine, même si une certaine déprise agricole se traduit dans les paysages. La présence des bois sur les versants qui accompagnent le relief est intéressante. L'évolution la plus désastreuse est la construction d'une maison jaune sur un carrefour en pied de versant nord. Elle est très perceptible en vues rapprochées car implantée sur un terrain en contre-haut de la route, et elle se voit de loin, notamment en co-visibilité avec le château juché sur son plateau. C'est un accroc très regrettable. Si les quartiers de le Bouhan et Segonzac ont évolué et comprennent des maisons récentes, elles restent visuellement agglomérées à un quartier ancien.

Enjeux et préconisations

- Proposition de classement : le site du Perrou, original par sa constitution géologique correspond à un relief isolé des autres collines. Il est occupé par l'activité viticole qui garantit un paysage ouvert, « intemporel ». Il comprend un ensemble architectural remarquable, peu ou pas dénaturé semble-t-il, implanté sur une situation topographique exceptionnelle. Ces différents paramètres tendraient à orienter vers une protection plus stricte de site classé.
- Modification du périmètre du site inscrit. Que le site soit classé ou non, il conviendrait de modifier le périmètre du site. Les quartiers les plus au nord pourraient être exclus, la nouvelle limite pouvant s'appuyer sur un ruisseau, qui traverse la plaine depuis Coutureau vers les Cailloux. Il est longé par une ripisylve qui forme un rideau discontinu. Il faudrait prendre une épaisseur par rapport à la rive nord de ce ruisseau.
- Garantir l'inconstructibilité des secteurs les plus sensibles du site.

Rédaction 2007

Cartes

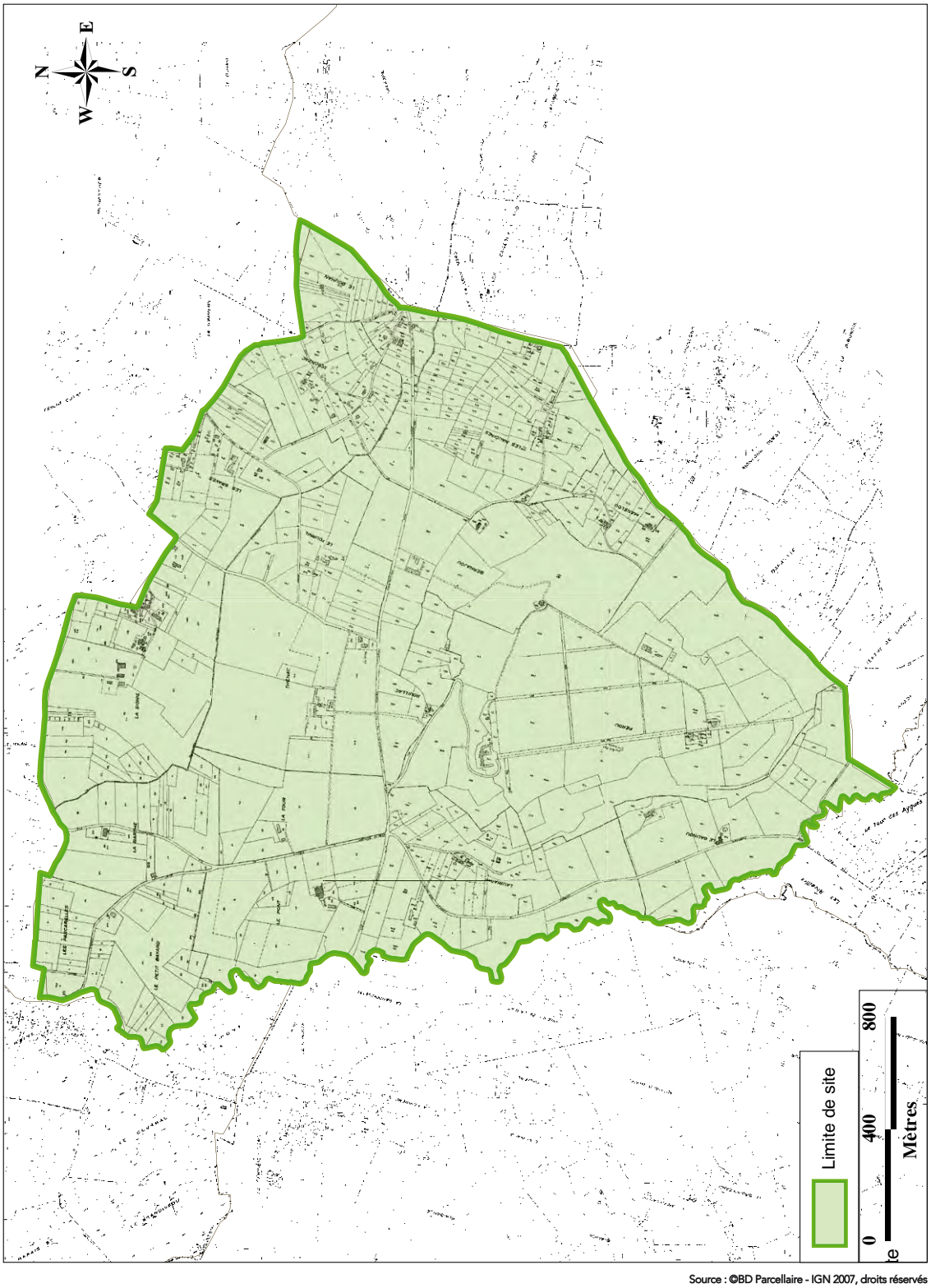

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de Fratteau

Site inscrit

Commune(s)
Neuvic-sur-l'Isle

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
11 octobre 1984 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
4 ha

Référence(s) SIG
SIN0000432

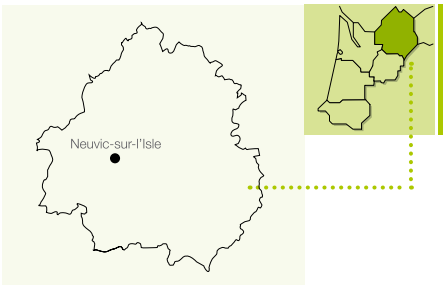

Motivation initiale de la protection

« Le château de Fratteau est situé sur un éperon naturel, limité par la plaine alluviale de l'Isle et par une vallée sèche qui, avant de déboucher dans cette vallée de l'Isle au hameau du But, se joint à une autre petite vallée prenant son origine à Puyastier.
L'éperon culmine à 120 mètres. Le château est construit sur le versant Est, très légèrement au-dessous du point culminant, et domine le pittoresque hameau de Fratteau. Il contrôlait ainsi tout le secteur, de même que la vallée de l'Isle à l'Ouest.
L'édifice original date de l'époque médiévale, mais il a été très remanié au XVII^e siècle. Son état actuel, très délabré, ne reflète guère son passé chargé d'histoire.
L'ensemble vient d'être acquis par une association, le Collectif de Sauvegarde du château de Fratteau, qui se propose d'en faire un centre d'animation artisanal et culturel.
L'inscription du site devrait permettre de le préserver dans son état actuel » (rapport de présentation – 1982).

Etat actuel du site

Le château du Fratteau, encore bien visible en 1984, à l'époque de l'inscription, n'est quasiment plus perceptible du vallon : la végétation s'est beaucoup développée, des plantations d'ornement ont très certainement été réalisées et masquent les bâtiments. De même le mur de soutènement devant le château disparaît sous la végétation.

Le site inscrit se limite à quelques parcelles entourant le château. L'intérêt du château, comme rappelé dans le rapport de présentation cité ci-dessus, réside dans sa position dominante et stratégique sur un territoire allant jusqu'à la vallée de l'Isle. L'ensemble du paysage qui s'offre à la vue depuis le château et ses abords a beaucoup évolué depuis 1984 : les maisons d'habitation se sont multipliées dans le vallon et sur le versant opposé au château, et l'autoroute A89 a été construite et passe à quelques centaines de mètres du site.

Le site en lui-même abrite des cluzeaux intéressants et mérite à ce titre une protection particulière, mais il est vrai que le paysage des alentours s'est fortement banalisé.

Enjeux et préconisations

L'enjeu principal, après la maîtrise de l'urbanisation, réside dans la mise en scène du château et la lisibilité de sa position stratégique. Le versant est du vallon où se situe le château mérite d'être préservé de l'urbanisation afin de conserver le caractère dominant et isolé du château par rapport au hameau de Fratteau.
La protection existante au titre des monuments historiques suffirait à elle seule à protéger cet édifice.

Rédaction 2007

Cartes

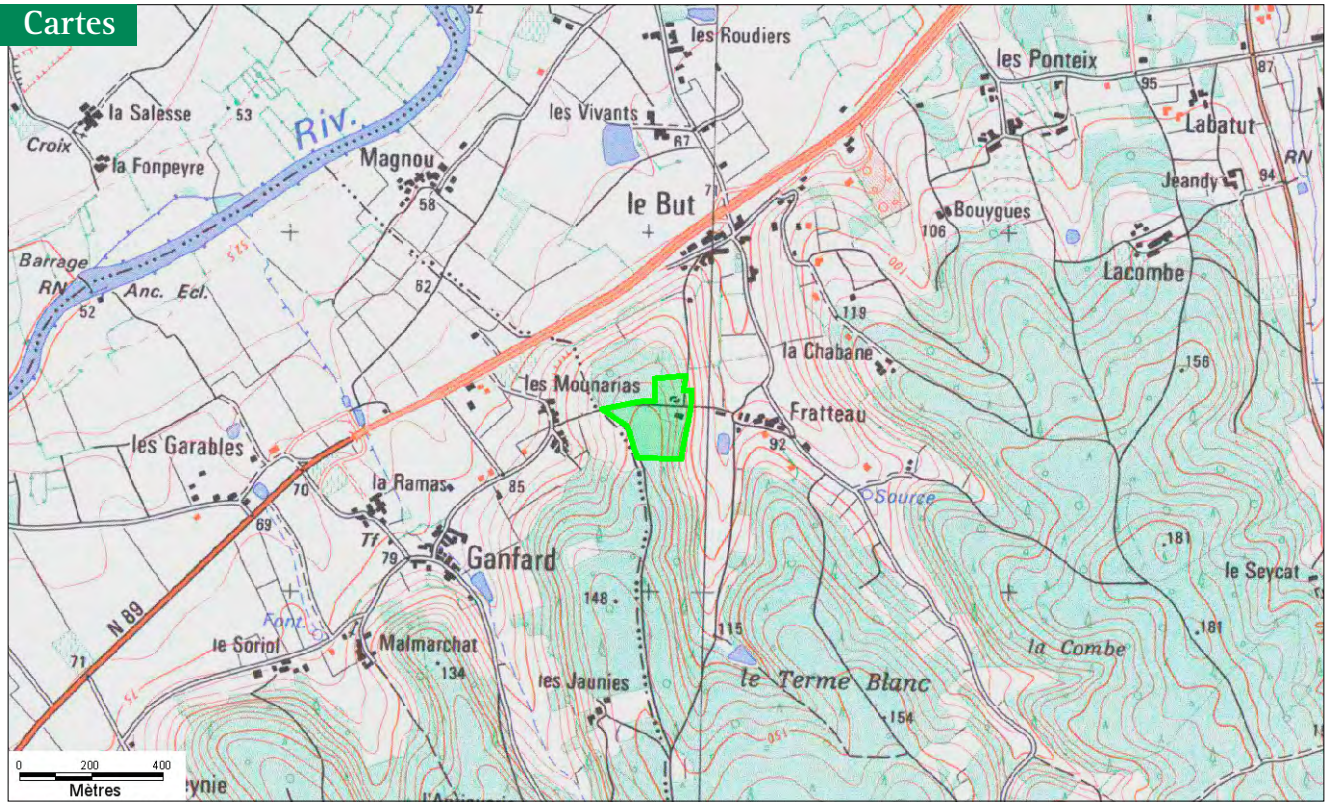

© IGN scan 25® 2007

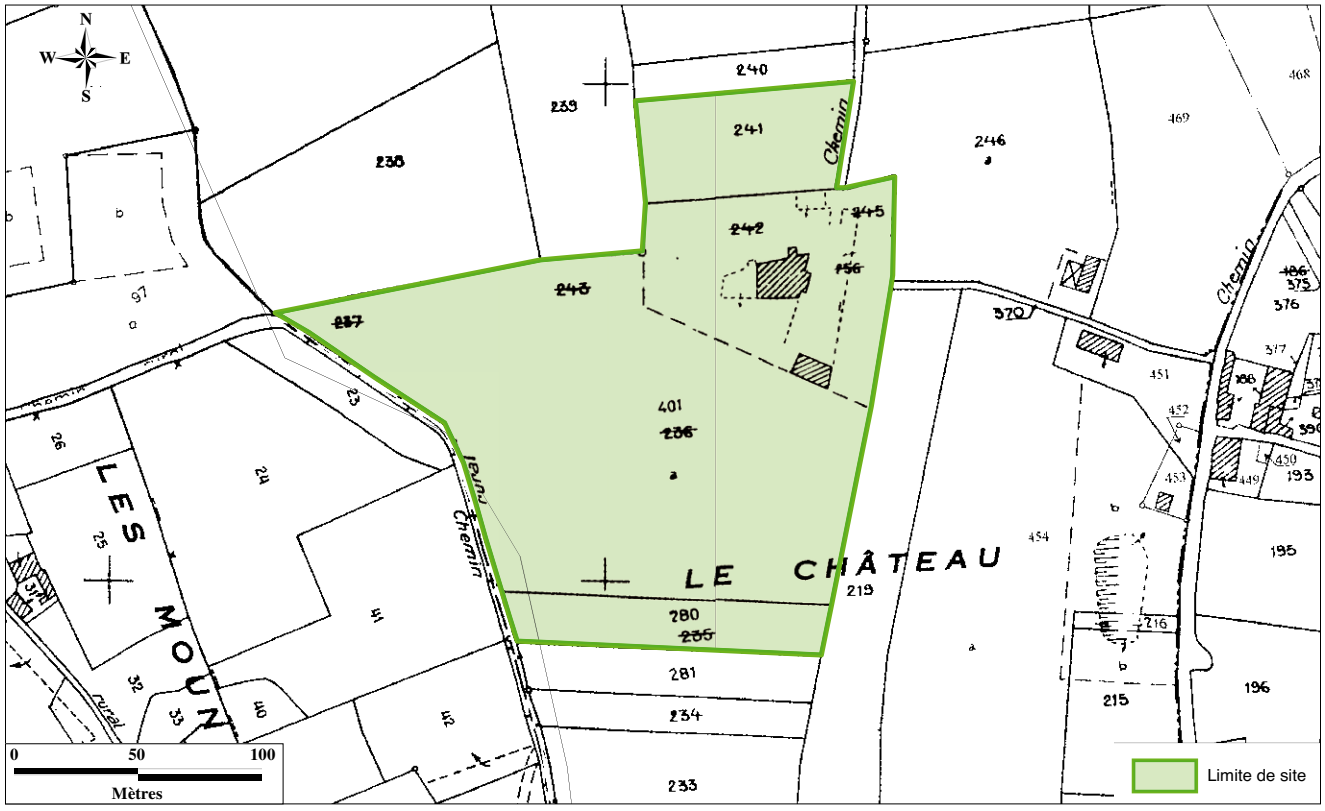

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de Fratteau

FICHE 130

Monuments historiques
MH C Château

Château de Lauterie
et ses abords

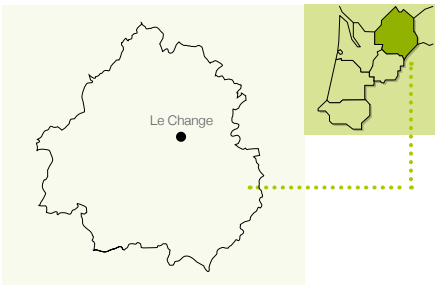

Site inscrit

Commune(s)
Le Change

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
21 mars 1985 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
16 ha

Référence(s) SIG
SIN0000032

Motivation initiale de la protection

2009

En 1982, on justifiait la protection du site par les raisons suivantes :
« Situé au Nord du bourg du Change, le château de Lauterie s'inscrit dans un ensemble naturel que les propriétaires actuels s'appliquent à préserver en l'état. La faune alentour y trouve refuge et nourriture... à l'abri de l'homme.
L'édifice n'est pas très ancien. Il a été construit au XIX^{e} siècle, sur des restes plus anciens. [...]
L'ensemble est très homogène et justifie une inscription sur l'inventaire des sites du département ».

Etat actuel du site

Le site est actuellement très peu visible de l'extérieur puisque la propriété est entourée d'un mur de pierres assez haut qui en limite l'accès. La végétation arborée participe également à masquer la demeure et les bâtiments agricoles.

L'urbanisation pavillonnaire s'est développée tout autour de la propriété ce qui limite l'intérêt paysager au strict périmètre de la propriété de Lauterie.

Le château, contrairement à la description de 1985, présente peu d'intérêt suite aux travaux de restauration réalisés.

Urbanisation alentour - 2009

Enjeux et préconisations

On veillera à privilégier des haies composées d'essences locales au lieu d'essences résineuses telles que les cyprès qui ne s'inscrivent pas dans le milieu naturel local.
L'opportunité de maintenir une protection est à étudier au vu des évolutions dans le site et à ses abords.

Rédaction 2005

Cartes

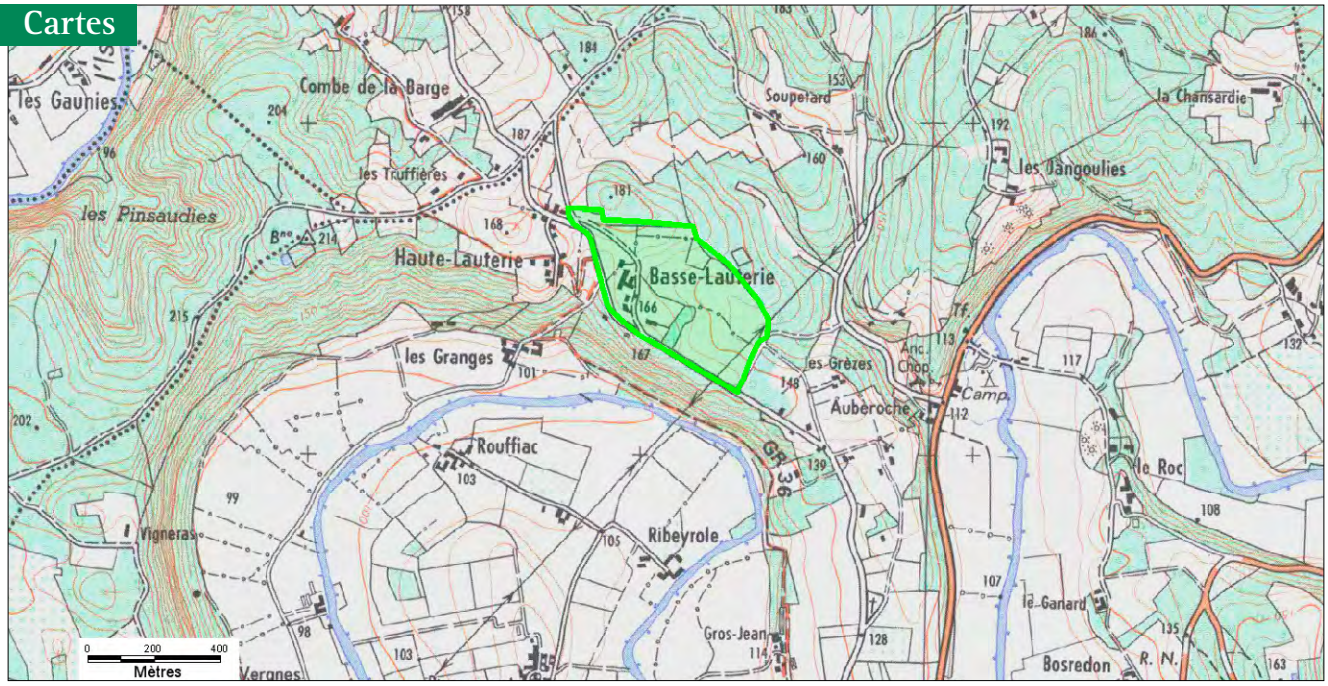

© IGN scan 25® 2007

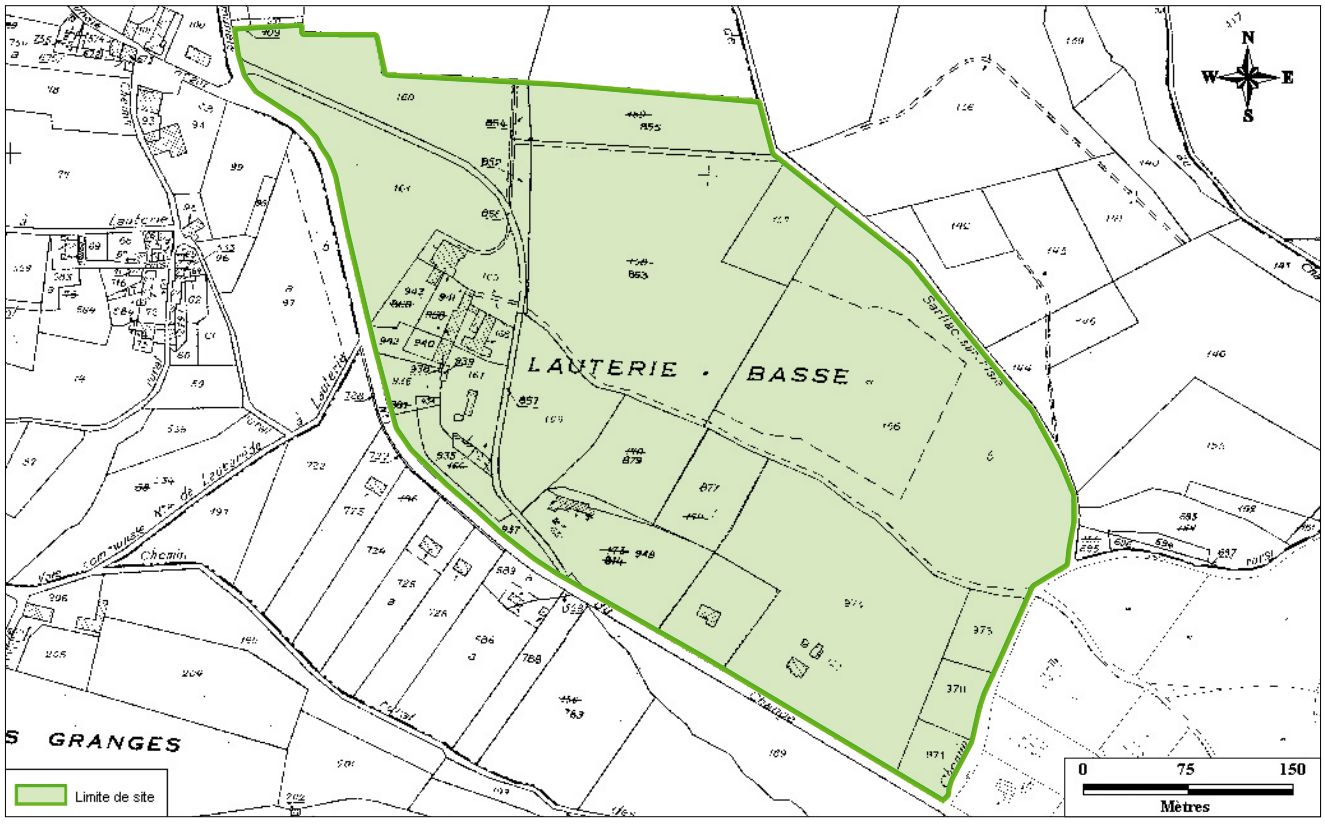

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château de Lauterie et ses abords

FICHE 131

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 2) CAUSSE DE CUBJAC
Voir également fiche n°41 - Site inscrit du village

Château de Peyraux
et ses abords

Site inscrit

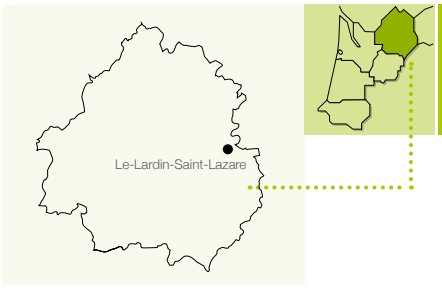

Commune(s)
Le-Lardin-Saint-Lazare

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
5 août 1985 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
170 ha

Référence(s) SIG
SIN0000027

Motivation initiale de la protection

En 1983, le projet d'inscription du site était ainsi motivé :
« La commune du Lardin-Saint-Lazare constitue une des entrées du Périgord.
Le château de Peyraux, qui domine le bourg, est une ancienne place forte. Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles, des ouvertures nombreuses ont été aménagées dans la façade, transformant cette demeure guerrière en résidence de plaisance. Il est protégé au titre des monuments historiques .
Tout autour, le site est encore bien préservé, malgré la proximité du bourg et des installations industrielles, qui s'y sont développées. Les boqueteaux, les champs, les prairies y conservent leur place privilégiée.
De la terrasse du château, le vaste panorama qui se développe aux yeux du visiteur, est encore tel que les générations passées ont su nous le transmettre et mérite de ce fait d'être gardé intact.
L'inscription a recueilli l'avis favorable du Conseil municipal et du propriétaire du château. »

Etat actuel du site

Le site comprend tout le vallon qui entoure le château ainsi que le hameau de Bersac où se trouve l'église. Les constructions sans intérêt situées au bord de la route départementale 62 ont été exclues du périmètre inscrit.

Le hameau de Bersac constitué d'un bâti homogène est bien préservé. L'église et le cimetière participent à l'intérêt de ce hameau. L'aménagement de la place de l'église en grande partie goudronnée confère un caractère urbain au hameau alors qu'il s'agit d'une petite place de village. Enfin, la proximité de maisons pavillonnaires récentes accolées au site inscrit est dommageable.

Le vallon était décrit comme présentant une alternance de bois, prairies et champs. Actuellement les bois dominent largement et cette évolution est d'autant plus forte que toutes les parcelles agricoles autour du château ont été récemment plantées en peupliers, érables, frênes et robiniers. Quant aux rares parcelles non plantées, elles s'enfrichent progressivement.

Le château de Peyraux est actuellement très peu visible des routes qui passent à proximité. A terme, il sera complètement noyé dans la forêt.

Le château est entretenu et présente un environnement de qualité : un jardin créé récemment, une allée de tilleuls, des terrasses enherbées, une pièce d'eau. Des éléments ont été rapportés pour orner le jardin : statues et colonnes. Le tout confère au lieu un caractère agréable.

Une piscine a été récemment implantée et son intégration est optimale.

Enjeux et préconisations

L'enjeu de ce site inscrit est de le préserver voir de retrouver les caractéristiques qui avaient justifié sa protection.
L'ouverture de parcelles à l'urbanisation constitue très certainement le danger le plus important. Mais les documents d'urbanisation ont pour l'instant protégé cet espace de qualité, à proximité d'un secteur très urbanisé et industriel.
La qualité des paysages repose également sur l'alternance de bosquets et de terres agricoles. L'entretien de ces paysages passe inévitablement par le maintien de l'activité agricole et de l'équilibre entre prairies, champs et bosquets. Les plantations effectuées vont à l'encontre de la conservation de cette alternance, d'autant plus qu'elles atténuent l'effet de mise en scène créé par le glacis qui supporte le château.

Rédaction 2006

Cartes

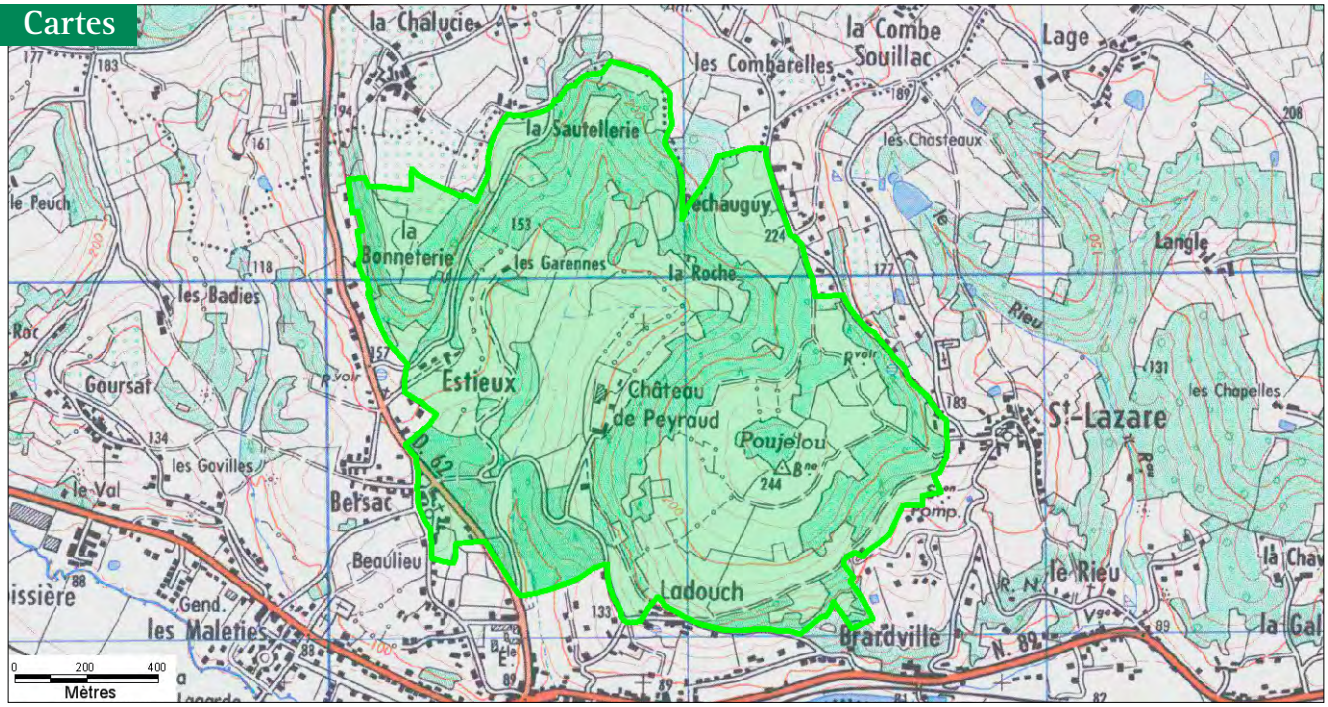

© IGN scan 25® 2007

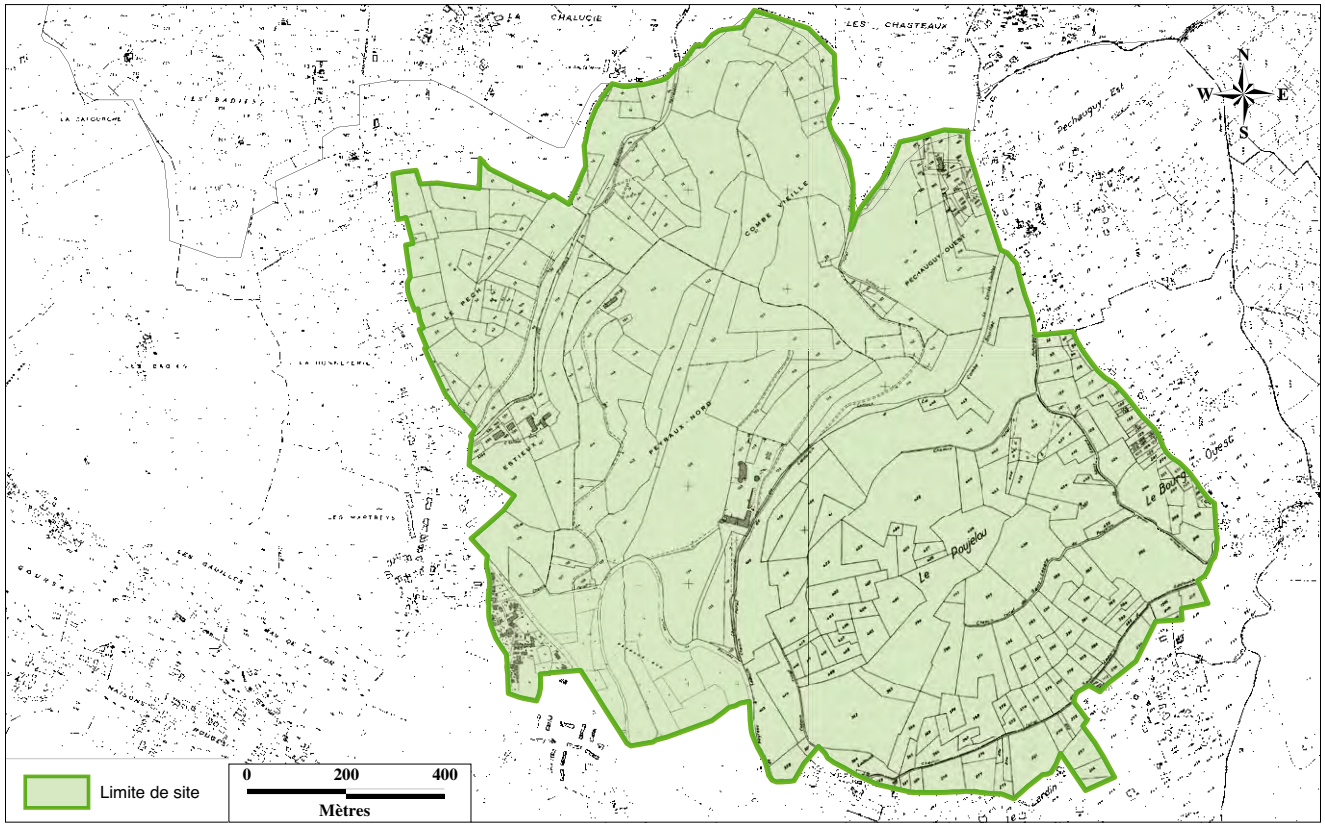

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Château de Peyraux et ses abords

FICHE 132

Monuments historiques
MH I Château de Peyraux (15 mai 1974)

Cingle de Limeuil

● Site inscrit

● Site classé

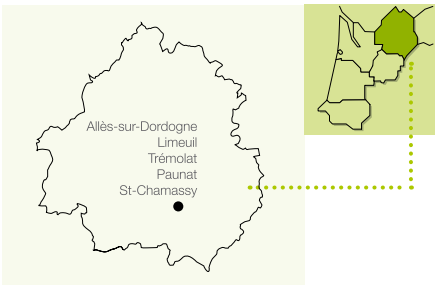

Commune(s)
Allès-sur-Dordogne, Limeuil, Trémolat, Paunat, St-Chamassy

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
3 juillet 1963 (arrêté ministériel)
31 octobre 1985
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
79 ha / 532 ha

Référence(s) SIG
SIN0000118 / SCL0000580

Motivation initiale de la protection

En 1983, la protection des cingles de Limeuil et de Trémolat était justifiée de la manière suivante : « La Dordogne, dans sa traversée du Périgord, s'orne de mille et un châteaux, qui en font un des plus beaux cours d'eau de notre pays. Combien de visiteurs, pour contempler ces paysages somptueux, marqués par la présence humaine depuis la période préhistorique.
Par endroit, la Dordogne semble hésiter sur sa route à suivre : elle tourne brusquement à droite, puis à gauche, délimitant ainsi des espaces d'une exceptionnelle qualité pour l'agriculture et qui, dans le paysage, sont d'un si bel effet. Le moindre de leur charme n'est pas l'orthographe incertaine de leur nom, tantôt cingle, tantôt single.
La richesse de ces terres a écarté jusqu'à présent une urbanisation sauvage et intensive. Mais leur position privilégiée suscite de nombreux « appétits ».
Le présent projet, qui propose de classer au titre des sites les deux cingles les plus prestigieux, vise à en assurer la sauvegarde définitive, laissant à l'agriculture traditionnelle la gestion de ces espaces ».
Ce classement de 1985 est venu renforcer le site inscrit établi en 1963 qui se limitait au coteau marquant le cingle et aux terrains constituant la ligne de crête. En effet, le fond de vallée agricole et son parcellaire si particulier ne faisaient pas partie du périmètre initial.

Etat actuel du site

Le site constitue toujours un des paysages emblématiques du département de la Dordogne. L'urbanisation depuis 1985 a évité ce secteur dont l'intérêt réside dans l'organisation du parcellaire agricole, la présence de falaises au nord et la vue impressionnante depuis la route départementale qui surplombe le cingle.

Des modifications importantes ont été constatées ces dernières années : l'apparition de serres pour des cultures hors sol qui modifient le paysage puisqu'elles occupent de grandes surfaces, les modifications du parcellaire agricole qui tend à s'agrandir, le développement des peupleraies en fond de vallée.

DREAL Aquitaine

Enjeux et préconisations

Ce site de grande valeur paysagère et touristique mérite pour les années à venir d'être préservé des pressions d'urbanisation et de conserver sa vocation agricole pour la partie en fond de vallée. Le parcellaire agricole doit être préservé puisqu'il constitue la trame du paysage de ce cingle. L'impact des serres agricoles autorisées pour partie en 1993 ne doit pas être accentué, et toute action de réduction de leur impact bénéficiera à ce site prestigieux. Enfin, les plantations de peupliers massives ne sont pas recommandées dans ce fond de vallée.
En ce qui concerne le haut de falaise, même si les pressions d'urbanisation existent, il est important, même au-delà des limites du site classé de préserver les abords de la route départementale de toute nouvelle construction. En effet, l'existence d'un bâtiment blanc surplombant le cingle démontre l'impact des constructions dans ce secteur et la nécessité de ne pas persévérer dans ces pratiques.
Ce site exceptionnel mériterait d'être doté d'un cahier d'orientations de gestion et d'un renforcement du classement sur certaines parties du haut du cingle exposées à la vue depuis le fond de vallée et actuellement non protégées.

Rédaction 2006 mise à jour 2009

Cartes

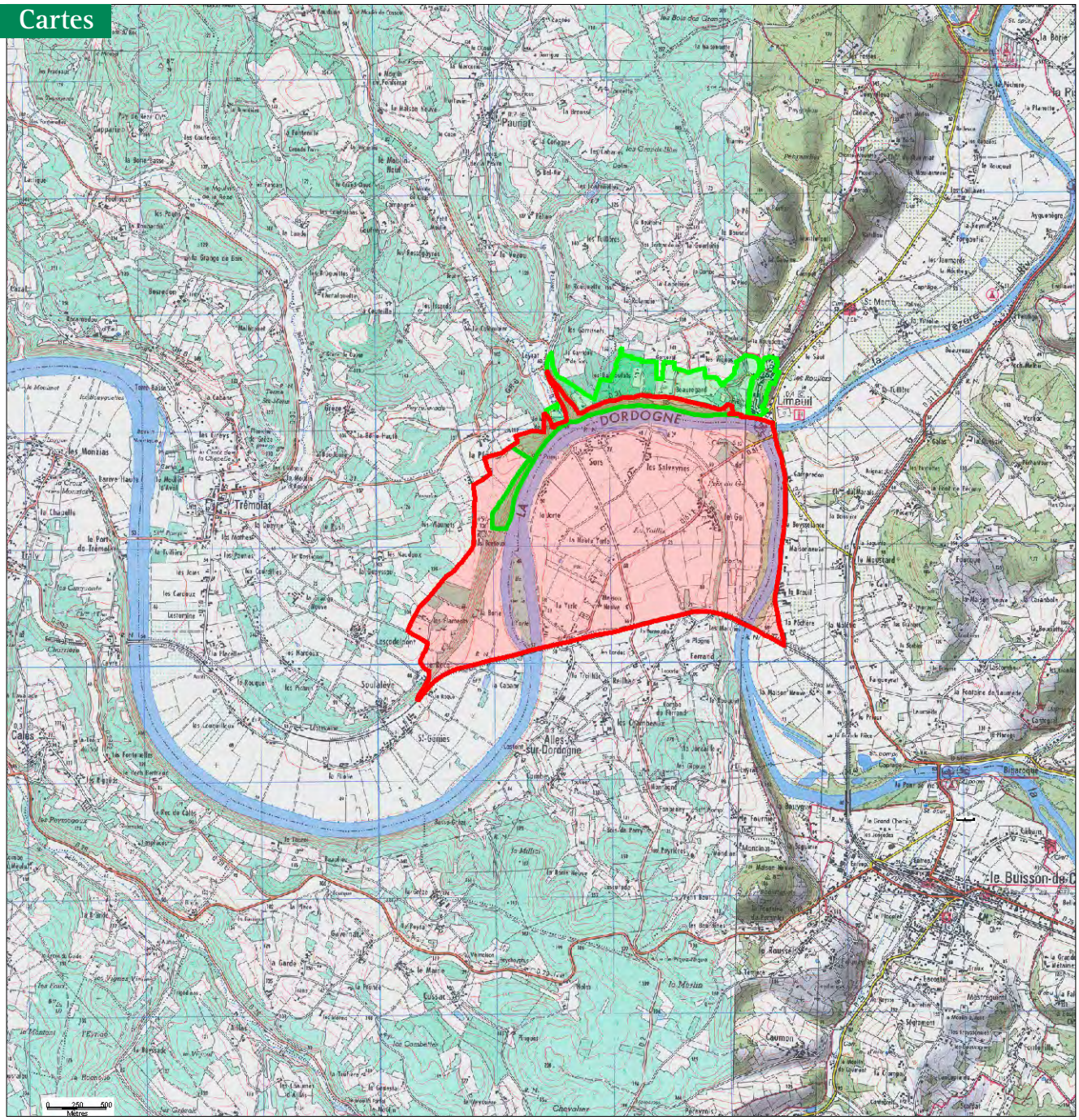

© IGN scan 25® 2007

Cingle de Limeuil

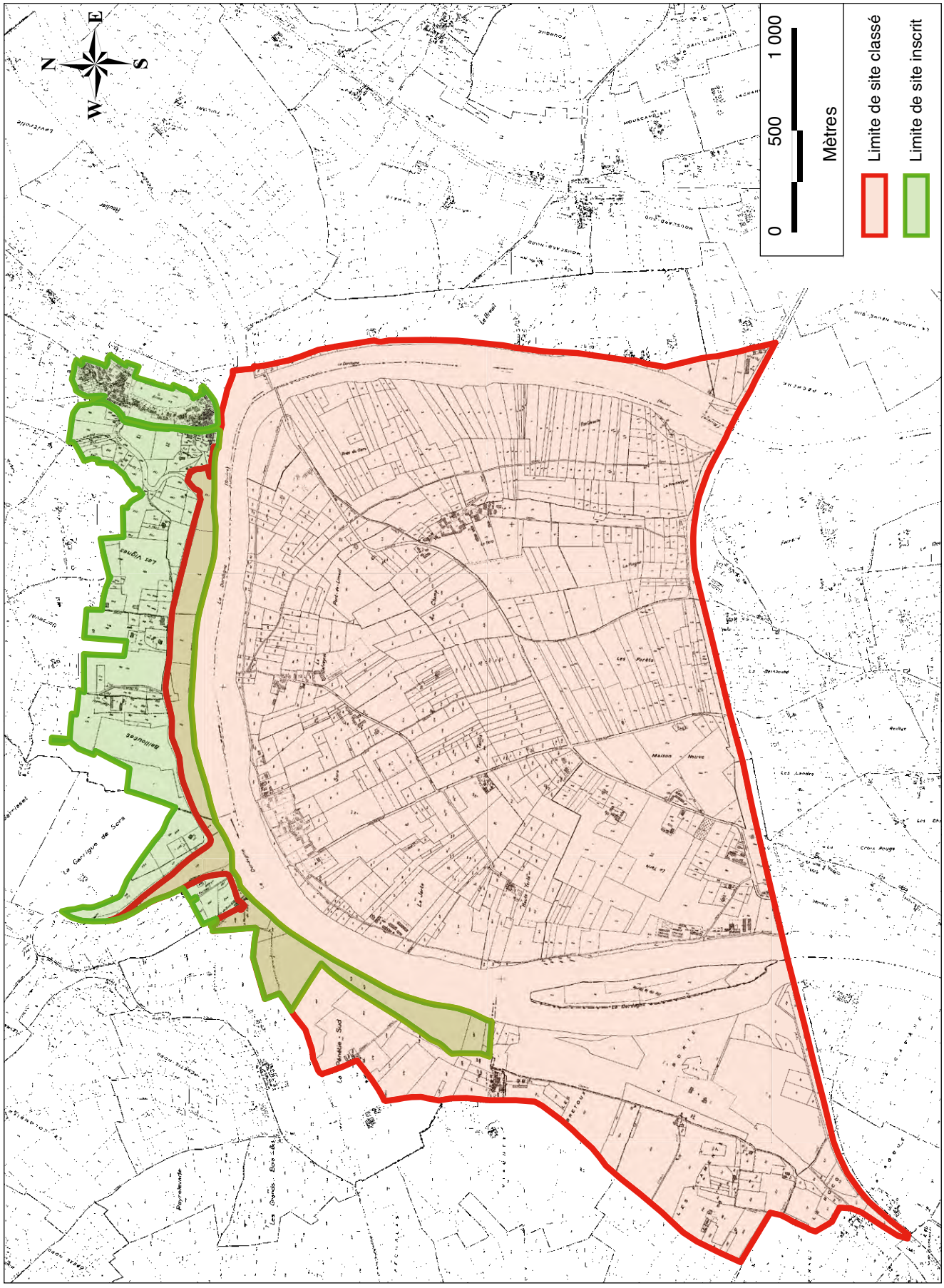

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
(ZNIEFF 1) CINGLE DE LIMEUIL

Autres protections

(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE
(Sites Inscrits) Cingle de Limeuil, Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne), Village (LIMEUIL)

Cingle de Trémolat

- Site inscrit
- Site classé

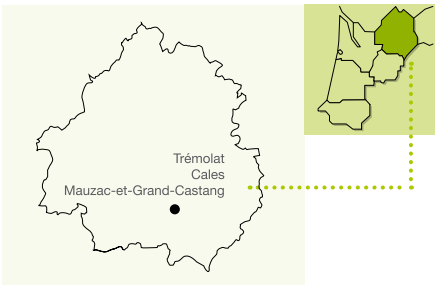

Commune(s)
Trémolat, Cales,
Mauzac-et-Grand-Castang

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
9 août 1965 (arrêté ministériel)
31 octobre 1985
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
475 ha / 449 ha

Référence(s) SIG
SIN0000060 / SCL0000588

Motivation initiale de la protection

La protection au titre des sites du cingle de Trémolat a été demandée à plusieurs reprises par la commission départementale des sites du département de la Dordogne. En effet, les paysages offerts par le méandre de la Dordogne délimité d'une part par un coteau aride et abrupt et d'autre part par la plaine agricole méritaient une protection au titre des sites, surtout depuis la création du barrage destiné à l'alimentation de l'usine électrique de Mauzac. Ce barrage, en créant un vaste plan d'eau, faisait craindre des dérives et le développement d'aménagements touristiques. Aussi l'inscription a-t-elle été instaurée en 1965.
Puis en 1985, le site inscrit fut renforcé par un classement qui concerna les deux cingles : celui de Limeuil et celui de Trémolat. Des constructions malencontreuses en haut des cingles ont certainement dû motiver ces classements.

Le classement des cingles fut justifié de la manière suivante dans le rapport de protection :
« Dans sa traversée du Périgord, la Dordogne semble par endroit hésiter sur sa route à suivre : elle tourne brusquement à droite, puis à gauche, délimitant ainsi des espaces d'une exceptionnelle qualité pour l'agriculture et qui, dans la paysage, sont d'un bel effet.
Le moindre de leur charme n'est pas l'orthographe incertain de leur nom, tantôt cingle, tantôt single.
La richesse de ces terres a écarté jusqu'à présent une urbanisation sauvage et intensive. Mais leur position privilégiée suscite de nombreux « appétits ».
Le projet, qui propose de classer au titre des sites les deux cingles les plus prestigieux (cingle de Trémolat et cingle de Limeuil), vise à en assurer la sauvegarde définitive, laissant à l'agriculture traditionnelle la gestion de ces espaces »

Etat actuel du site

Le classement en 1985 a participé à la préservation du paysage exceptionnel offert par le cingle de Trémolat. En effet, la plaine agricole délimitée par le cingle de la Dordogne a conservé sa vocation agricole et les falaises sont quasiment épargnées par les implantations urbaines en haut de crêtes.
Il faut cependant noter une tendance à l'agrandissement du parcellaire agricole qui peut banaliser ces paysages exceptionnels.
La falaise très boisée a tendance comme dans le reste du département à disparaître sous la végétation.
Un point de vue a été aménagé en haut de la falaise, au Rocamadou, et permet de découvrir l'ensemble du site composé de la Dordogne et de la plaine agricole. La signalétique des sites est présente au Rocamadou.

Enjeux et préconisations

Il est très important de maintenir le haut des falaises indemne de constructions afin de conserver le caractère naturel du site. Les boisements qui masquent les habitations existantes devront dans le même objectif être maintenus. Les nouvelles constructions sont à éviter dans l'emprise de ce site classé, et les pratiques agricoles modernes doivent respecter le caractère du site classé et en perpétuer les particularités qui ont justifié sa protection. A ce titre, et au vu des évolutions de ces dernières années, une étude commune aux cingles de Limeuil et de Trémolat serait nécessaire afin de définir précisément, en concertation avec les élus et la profession agricole, les éléments du paysage qui déterminent le caractère de ces deux sites ainsi que les pratiques agricoles y contribuant.

Rédaction 2010

Cartes

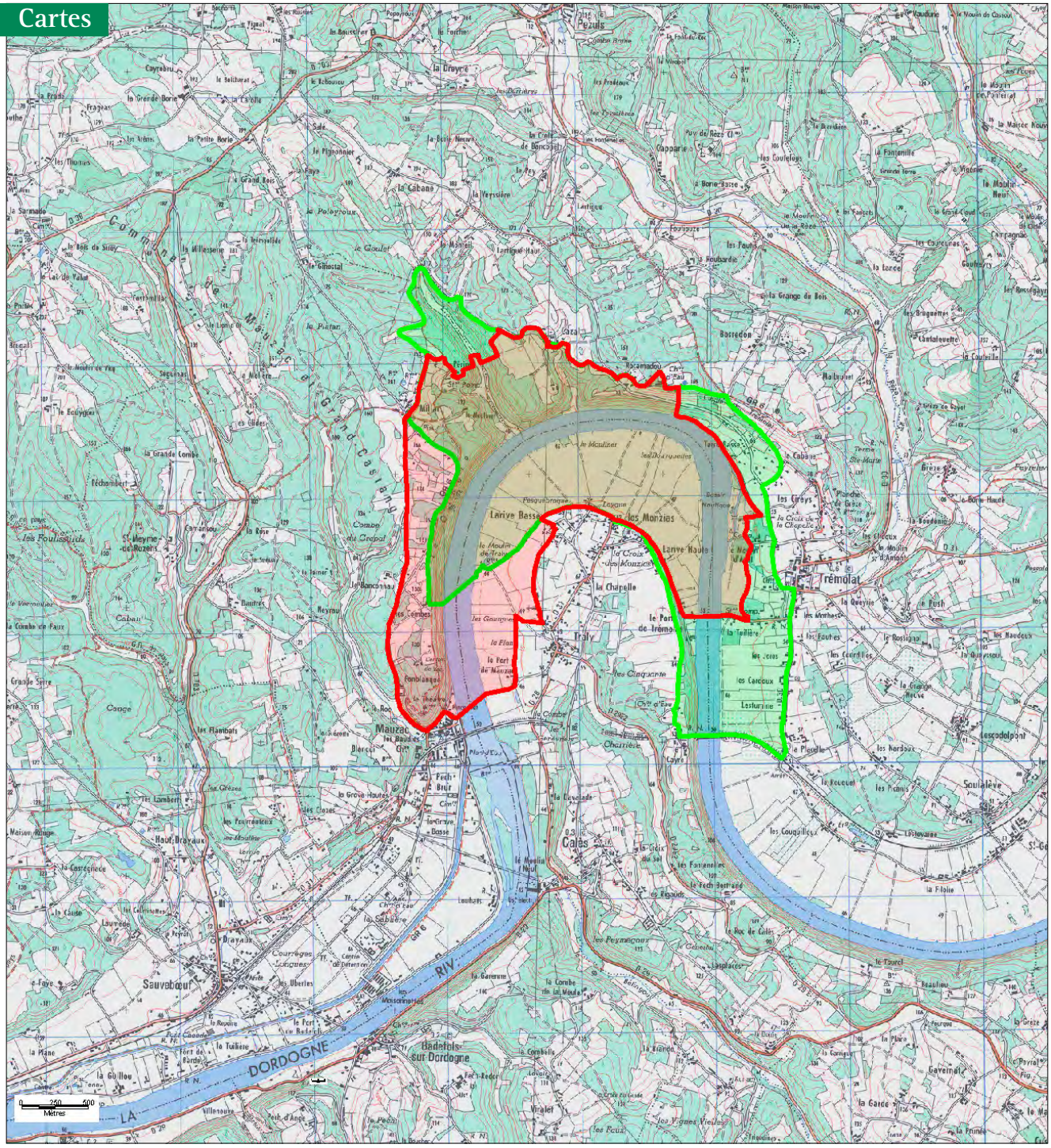
Pezuls
Trémolat
Mauzac
Calès
Badefols-sur-Dordogne
Sauvebœuf
DORDOGNE
Larive Basse
Larive Haute
la Chapelle
Le Port de Trémolat
Le Port de Mauzac
Les Monzies
Les Croys
Les Cloux
Les Carceux
Les Fauves
Les Courtines
Les Cougnacs
Les Peymacous
Les Vignes Vieilles
la Garce
la Filole
la Taillère
la Queyrie
la Rose
la Cabane
la Grange de Bois
la Fontanille
la Lorce
la Roubardie
la Verrière
la Cabane
la Grande Combe
la Combe du Faux
la Combe de la Moule
la Combe de la Mouline
la Croix de Monzies
la Croix de la Chapelle
la Croix du Sol
la Grave Haute
la Grave Basse
la Cavelade
la Blanche
la Tuilière
la Gaillou
la Plane
la Cause
la Castagnole
Haut Drayaux
Drayaux
Courreges
Longues
Les Flambats
Les Pourroulous
Les Lambert
Les Cloizes
Les Graves
Les Ulberles
Les Moissinières
Les Cambes
Les Gauges
Les Claquanne
Les Lesturisse
Les Hardoux
Les Picons
Les Couquilleux
Les Fanenel
Les Rigaudes
Les Tourel
Les Vialet
Les Peux
Les Pouyets
Les Pouyets
Les Pouyets

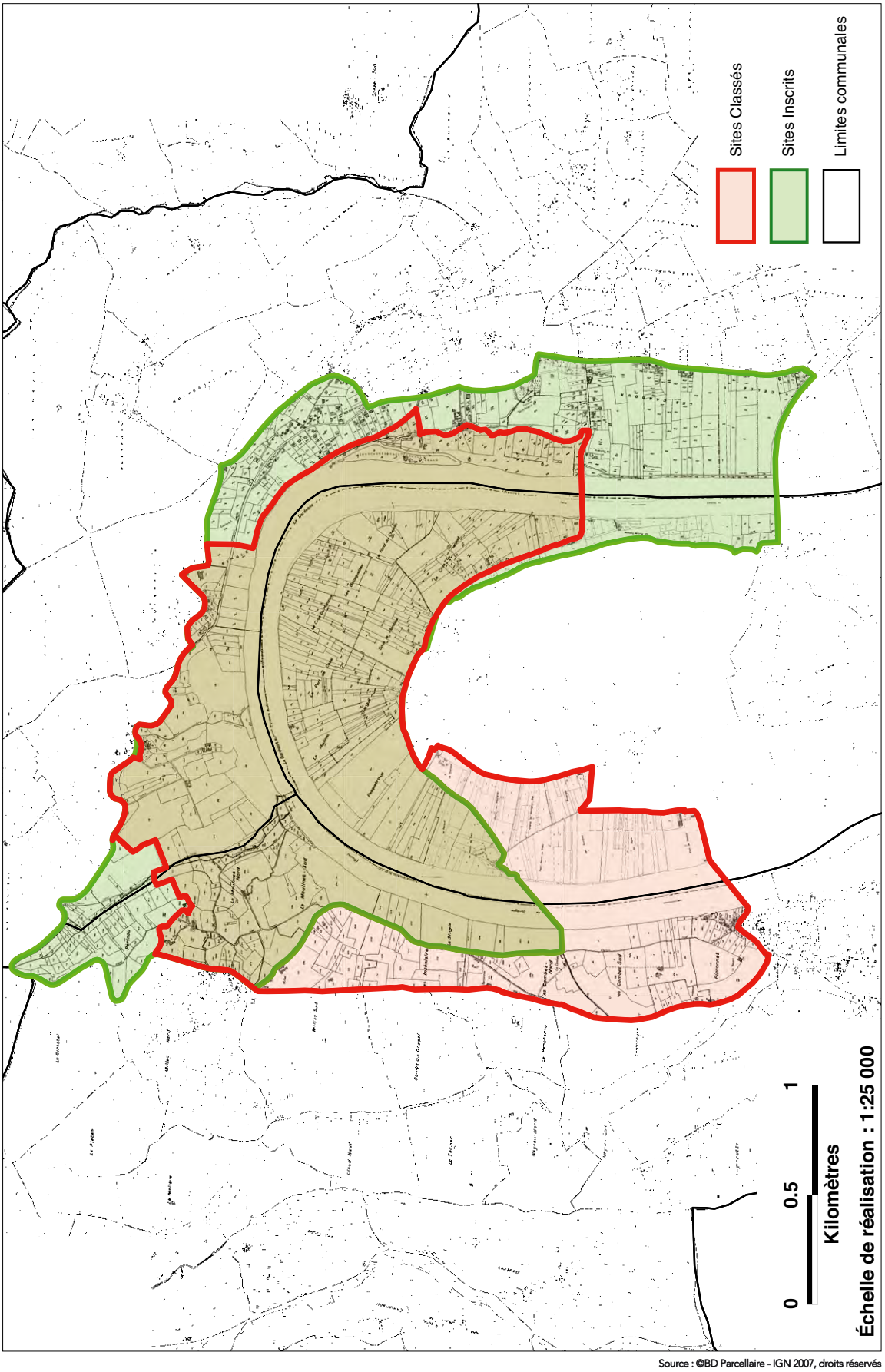

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
(NATURA 2000) LA DORDOGNE
(ZNIEFF 1) CINGLE DE TREMOLAT
(ZNIEFF 1) BARRAGE DE MAUZAC, ILOTS ET RAPIDES DE LA GRATUSE

Monuments historiques

MH I Ancienne église Saint-Hilaire, porche (25 juillet 1955)

Autres protections

(Arrêté de protection de Biotope) RIVIERE DORDOGNE

Bastide et ses abords
Villefranche-de-Lonchat

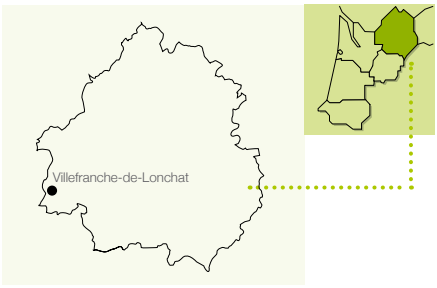

Site inscrit

Commune(s)
Villefranche-de-Lonchat

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection
11 juillet 1986 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
46 ha

Référence(s) SIG
SIN0000106

Motivation initiale de la protection

Le rapport de présentation qui a prévalu à la protection du site contenait les éléments suivants :
« La bastide de Villefranche-de-Lonchat a été fondée en 1286 par Edouard 1er d'Angleterre.
Elle a conservé son plan caractéristique de bastide avec ses rues rectilignes se coupant à angle droit et sa place centrale.
Les bâtiments qui la composent se pressent les uns contre les autres dans un minimum d'espace.
A proximité de la bastide, mais un peu à l'écart s'élève la belle église du XIVe siècle.
A noter également l'édifice de la mairie, belle demeure bourgeoise du siècle dernier surmontée de deux petites tourelles ».

Etat actuel du site

Le site a conservé son intérêt et son caractère. Les petites ruelles avec leurs maisons en pierre conservent leur intérêt et leur charme.

Enjeux et préconisations

L'enjeu majeur réside dans la sauvegarde des espaces situés sur le glacis de la bastide. Ce glacis met en scène la bastide dans le paysage alentour, et il ne doit pas être urbanisé. En effet, afin de conserver la lisibilité du paysage de la bastide, il est important de maintenir le glacis en milieu naturel ou agricole et d'éviter son boisement.
Enfin, le bourg présente encore quelques jardins potagers qui aèrent cet espace urbain dense. Ces espaces de verdure méritent d'être conservés.

Rédaction 2005

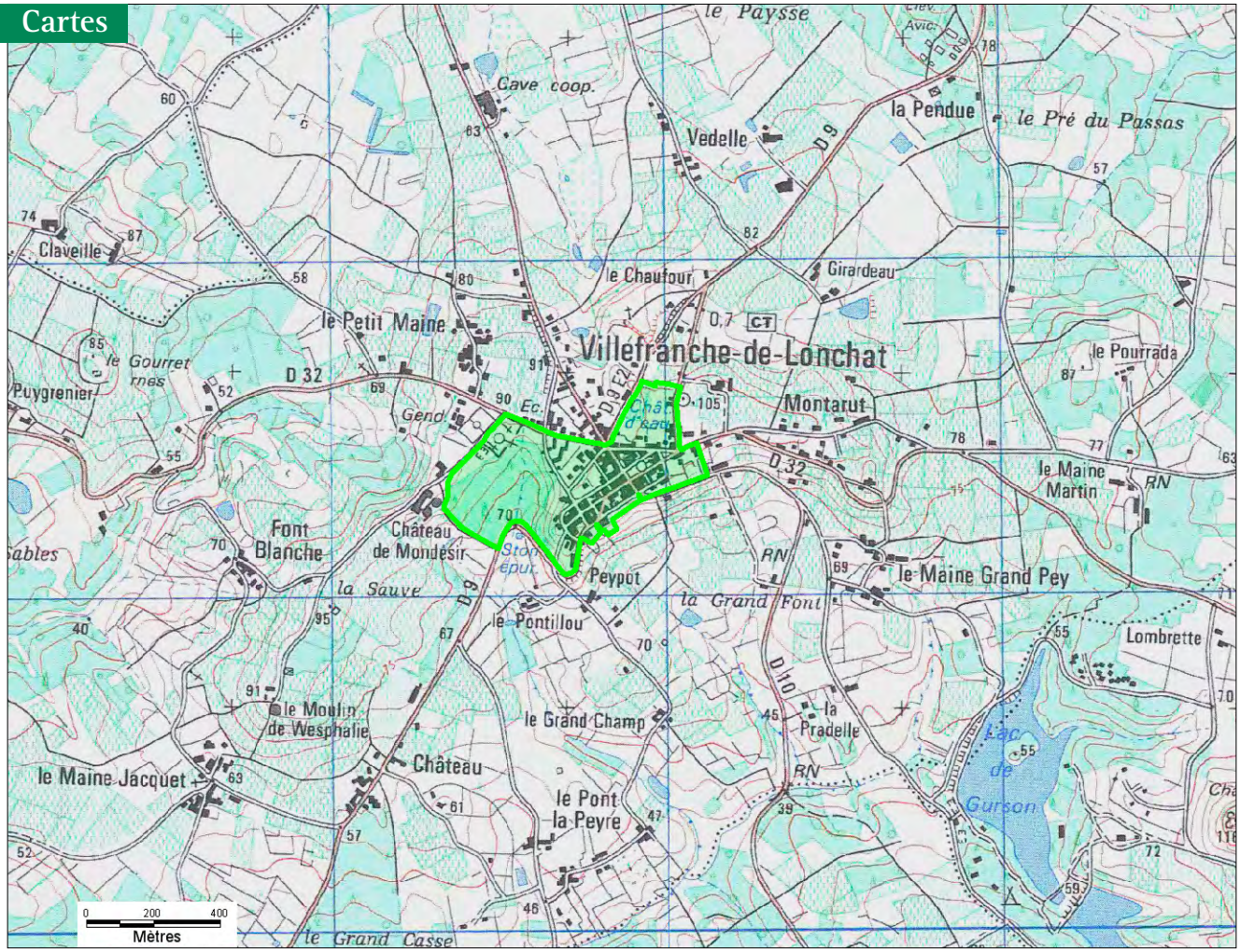

© IGN scan 25® 2007

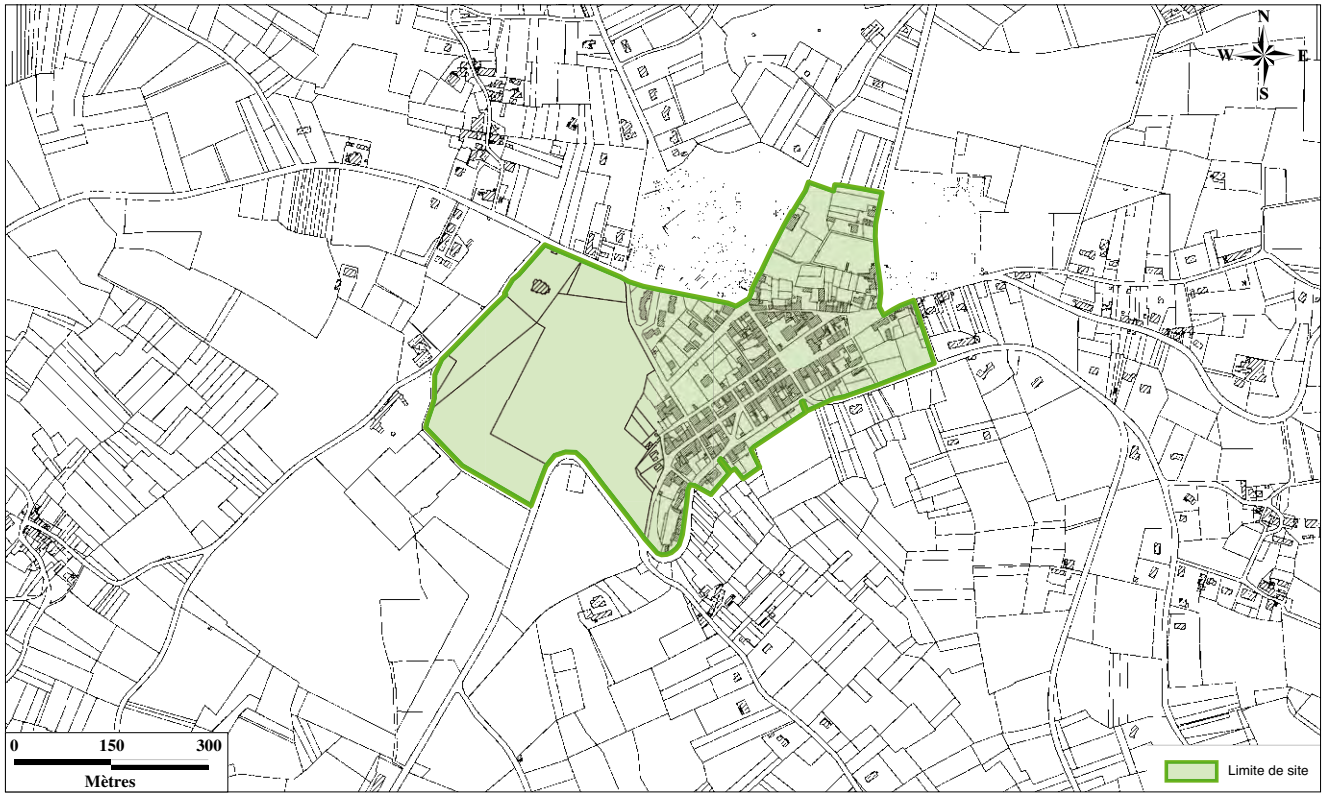

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Bastide et ses abords - Villefranche-de-Lonchat

FICHE 135

Monuments historiques
MH I Eglise (6 décembre 1948)
MH C Château de Puyguilhem (20 mars 1912)

Site de la roche Pontissac

Site inscrit

Commune(s)
St-Front-d'Alemps

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
10 mars 1987 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
17 ha

Référence(s) SIG
SIN0000030

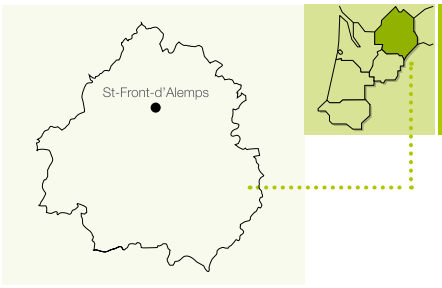

Motivation initiale de la protection

« Le Château de la Roche Pontissac se dresse fièrement en bordure de la D3 sur un mamelon boisé.
Naguère encore une ruine, le propriétaire a entrepris la restauration systématique des bâtiments d'habitation sachant lier les exigences de la vie moderne avec le respect de l'architecture ancienne. Cette gentilhommière du XVIII^e siècle, flanquée d'une tour ancienne, est bien représentative de ces demeures nobles dont le Périgord est si riche.
A proximité, un pigeonnier, récemment encore recouvert d'un important roncier, a retrouvé lui aussi ses fastes d'antan. »
(Extrait du dossier de protection)

Etat actuel du site

Le site a conservé ses qualités et son caractère : le bâti est particulièrement bien entretenu et mis en valeur. Aucune habitation récente ne vient troubler le calme et l'harmonie de ce site et de ses alentours.

Rédaction 2006

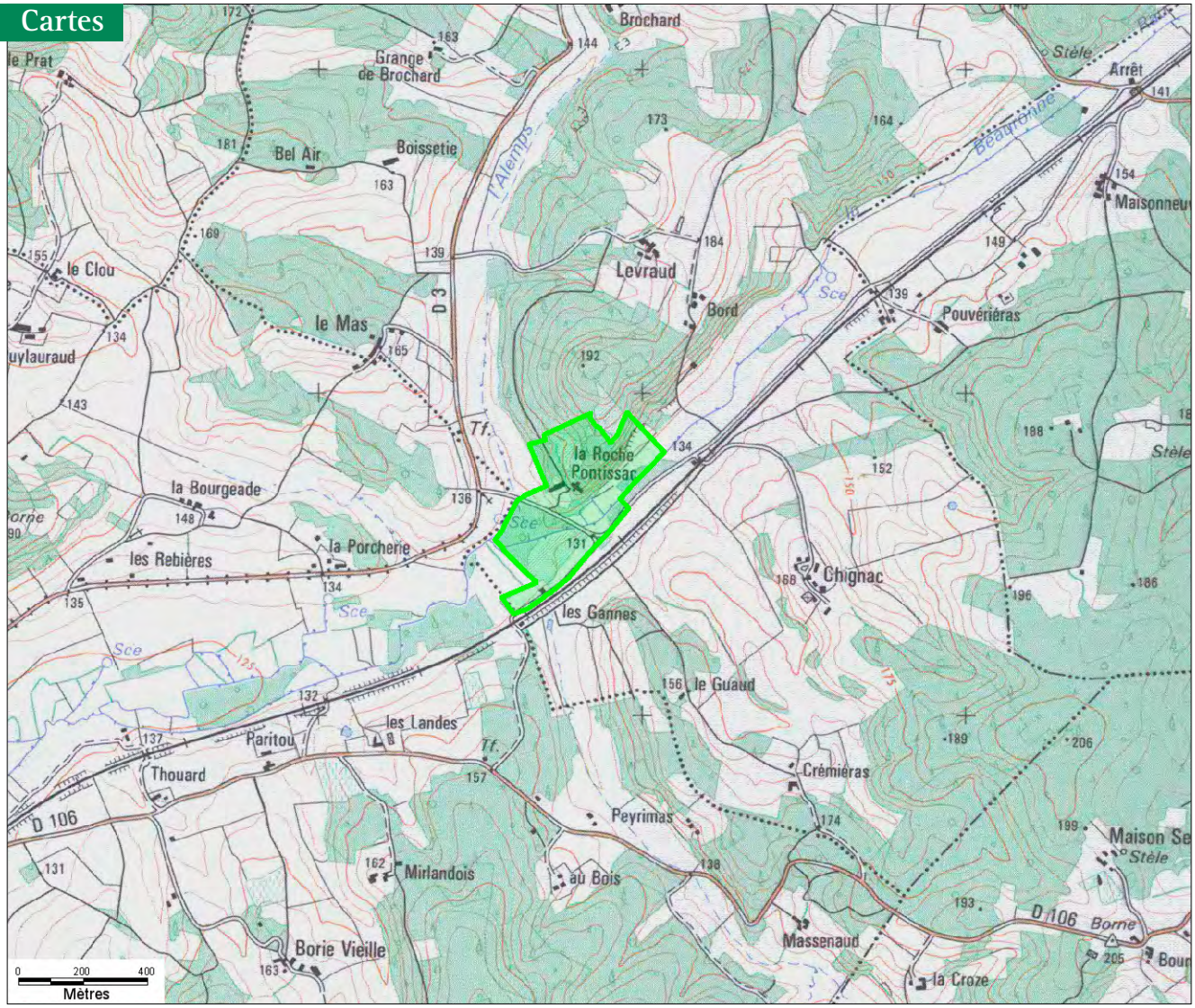

© IGN scan 25® 2007

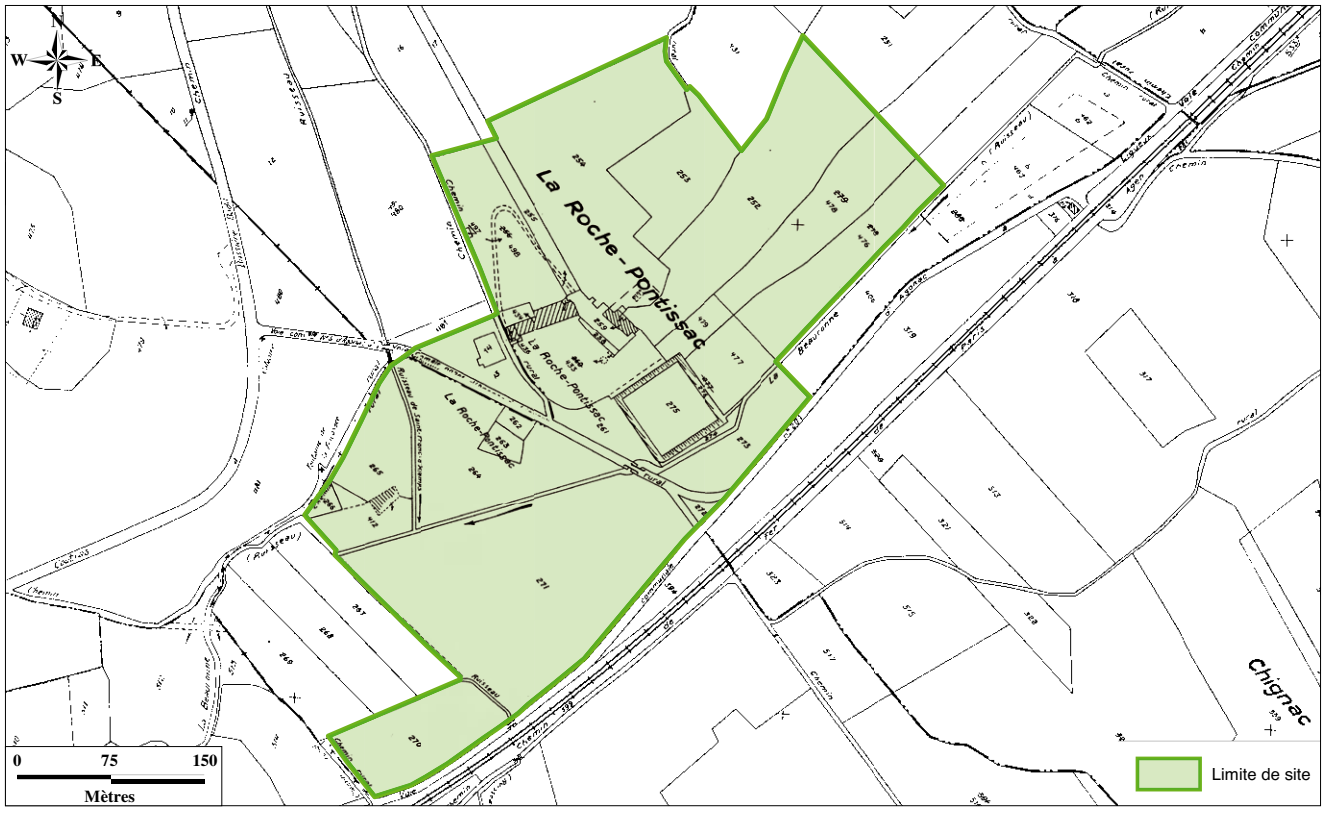

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de la roche Pontissac

Falaise des Eymaries

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

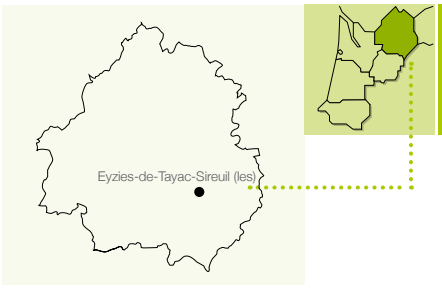

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les)

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
27 août 1987
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
31 ha

Référence(s) SIG
SCL0000595

Motivation initiale de la protection

Après avoir passé le cingle des Eyzies, encadré par des falaises, la Vézère entre dans une partie de la vallée plus ouverte qui, au-delà des prés situés à droite de la rivière, laisse apparaître une falaise majestueuse : la falaise des Eymaries.
Ce site offre un paysage de grande qualité tant par la présence des falaises que celle d'une agriculture vivante qui entretient les pâturages.
Mais c'est moins pour son intérêt paysager que pour sa valeur historique que cette falaise fait l'objet d'une protection au titre des sites. En effet, cette falaise dont le point haut porte le nom de Pech Saint Sourd, possède en effet dans ses flancs un habitat troglodytique important. Des traces sur les parois, tels que trous de boulin, gouttières, ainsi que la présence de gisements préhistoriques montrent que ce site a longtemps été habité au cours de l'histoire de l'Homme.

Etat actuel du site

Le site est actuellement difficile d'accès puisque seul un chemin empierré conduit au pied de la falaise. Cette partie de la vallée est entretenue par une agriculture bien présente. Cependant, il est à regretter que cette falaise majestueuse ne soit quasiment plus perceptible depuis la route principale de la vallée, route située en rive gauche de la Vézère à cause de l'exubérance de la végétation de bord de rivière. La végétation envahit la falaise elle-même.

Enjeux et préconisations

Les prés qui bordent le site, au pied de la falaise, doivent conserver leur caractère naturel et agricole.
Quant à la végétation, elle masque le haut des falaises puisque les chênes et autres arbustes poussent juste sur le rebord de la falaise, et également le pied des falaises puisque les arbres se développent en contrebas. Tout travaux de dégagement des falaises (compatibles avec les enjeux liés à l'avifaune et à la flore) et de reconquête de perspectives paysagères depuis la route de la vallée contribuera à la qualité de ce site et à sa mise en scène.

Rédaction 2005 mise à jour 2009

Cartes

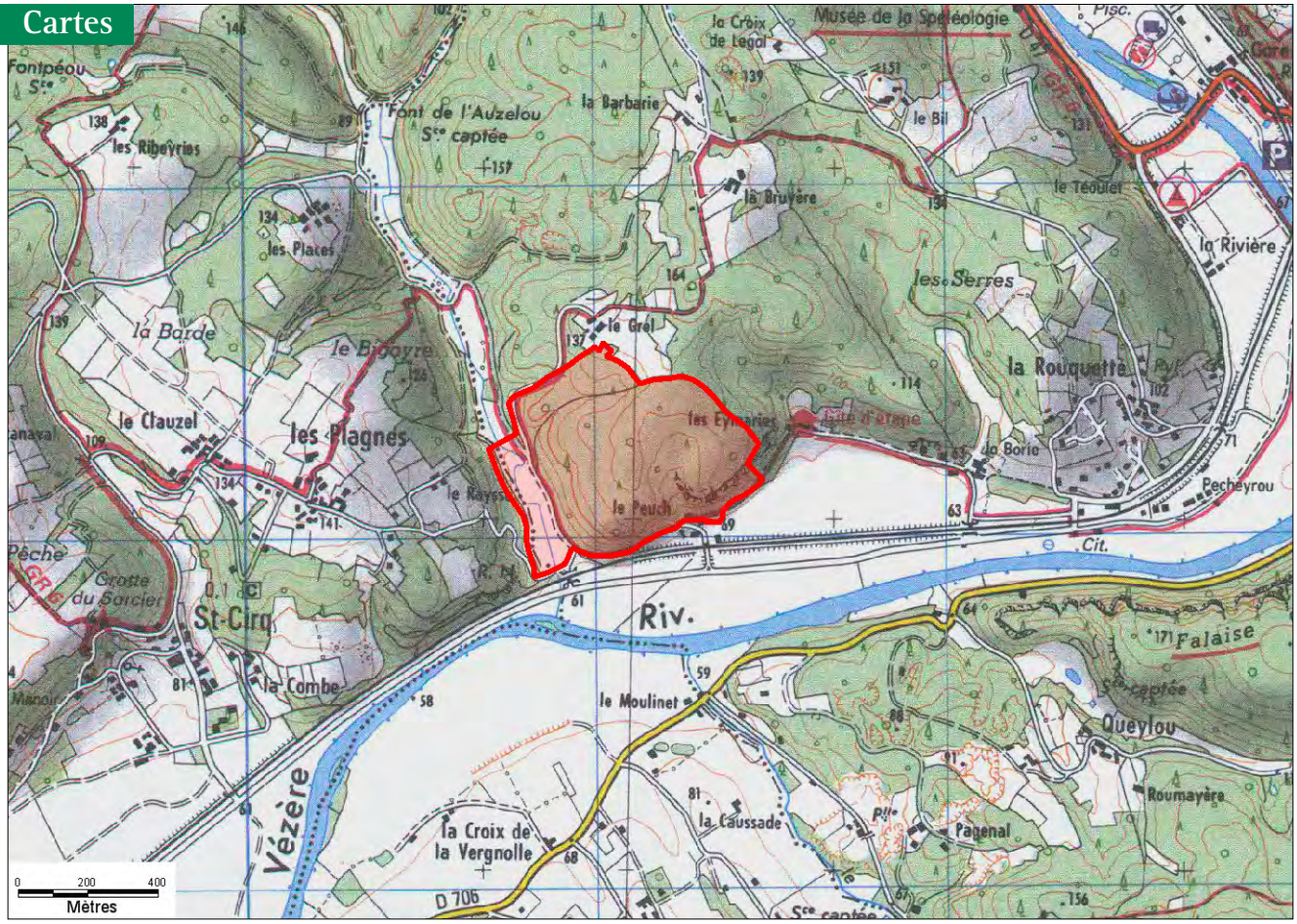

© IGN scan 25® 2007

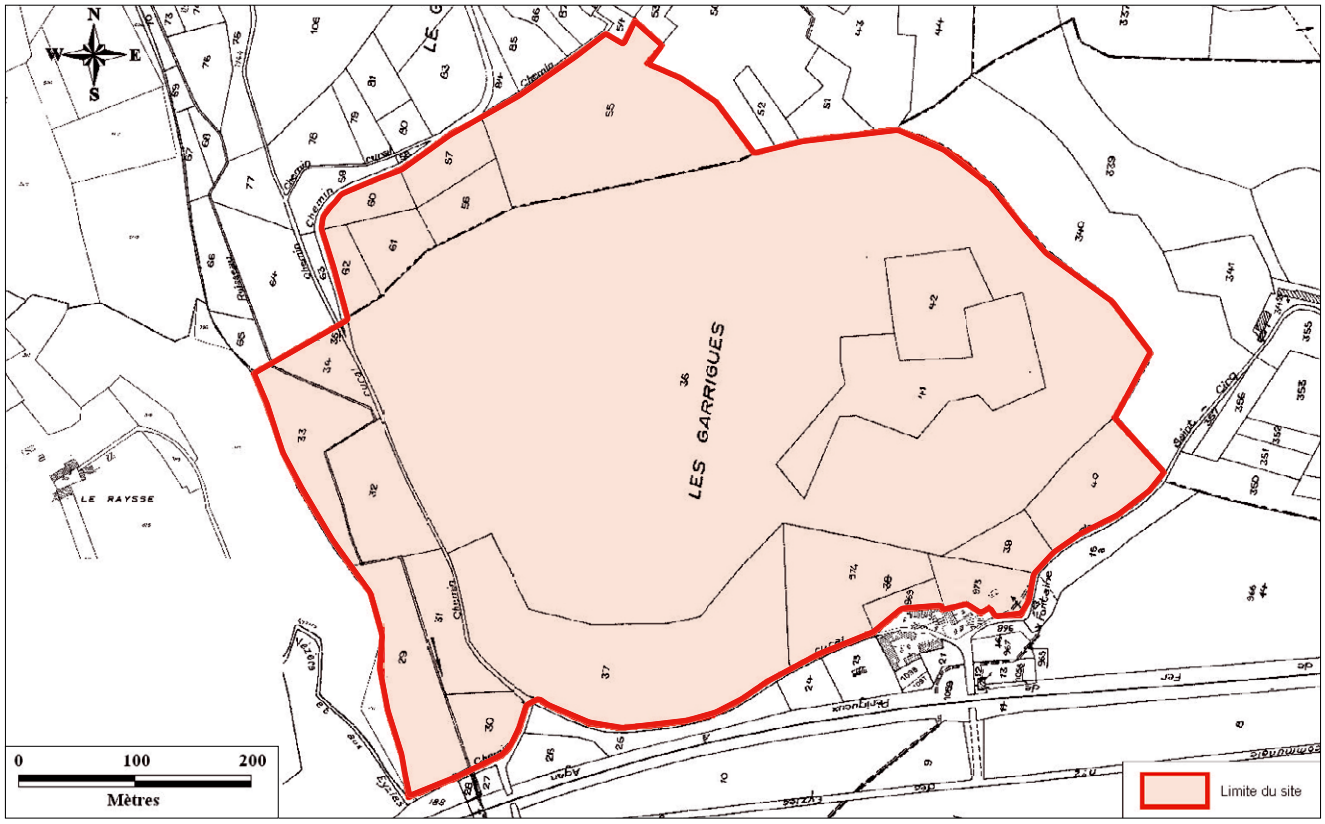

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Falaise des Eymaries

FICHE 137

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
(ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-CIRQ-DU-BUGUE ET DES EYZIES

Autres protections

ZPPAUP des Eyzies
(Site Inscrit) Falaises du Peuch et leurs abords immédiats
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
Voir également fiche n°31 - Falaises du Peuch et leurs abords immédiats

Grotte de Font-de-Gaume

Dordogne

FICHE 138

Grotte de Font-de-Gaume

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

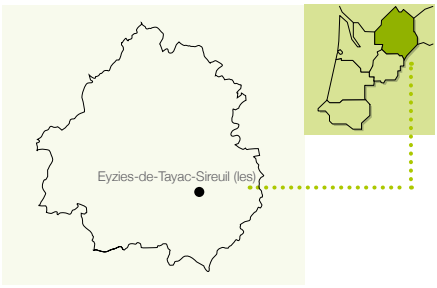

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les)

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque, historique et artistique

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
27 août 1987
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
93 ha

Référence(s) SIG
SCL0000596

Motivation initiale de la protection

Le rapport de présentation qui a prévalu au classement de ce site indique :
« Le site des grottes de Font-de-Gaume est mondialement connu et visité. L'UNESCO a d'ailleurs classé dans le patrimoine mondial les grottes ornées de la vallée de la Vézère. Le classement du site où se situe la grotte et qui en constitue l'écrin, résulte d'une double nécessité :
Préserver un paysage de qualité,
et protéger l'environnement des grottes très sensibles aux modifications du milieu ».
Ainsi le périmètre a-t-il été défini à la fois pour protéger les terrains susceptibles d'être convoités pour une exploitation commerciale mais également pour maîtriser l'utilisation des terrains formant la couche supérieure de la grotte.

Les œuvres pariétales de la grotte furent découvertes en 1901 par le docteur Capitan, l'abbé Breuil et Denis Peyrony. Plus de 200 figures pariétales peintes et gravées, organisées en compositions, voire en scènes, occupent les quatre parties principales du réseau, long de 120 mètres. La thématique, tant animalière (le bison est l'animal dominant) que non-figurative (signes quadrangulaires, tectiformes...) renforce l'intérêt de ces témoignages artistiques attribués à l'art magdalénien. Ils comptent parmi les grands chefs-d'œuvre de l'art de la Préhistoire.

Etat actuel du site

Le site fait actuellement l'objet d'une ouverture au public. Une billetterie installée dans un bâtiment d'inspiration « hangar à tabac » accueille les visiteurs avant leur cheminement jusqu'à la grotte située à flanc de coteau quelques centaines de mètres plus loin.
Le site de Font-de-Gaume participe à l'intérêt historique de la vallée mais joue également un rôle paysager majeur : il marque la sortie du village des Eyzies de son éperon rocheux. La végétation tend à reconquérir la falaise et son talus, masquant ainsi la paroi rocheuse et affaiblissant également la diversité écologique. C'est pourquoi des travaux de reconquête paysagère ont été réalisés en 2009.

Enjeux et préconisations

Le site gagnerait à être doté d'un bâtiment d'accueil à la hauteur du prestige de son patrimoine (site UNESCO).
Quant à la végétation, il est nécessaire d'envisager sa maîtrise à long terme. Le pâturage pourrait constituer une alternative pérenne et peu coûteuse pour entretenir cet espace.

Rédaction 2005

DREAL Aquitaine

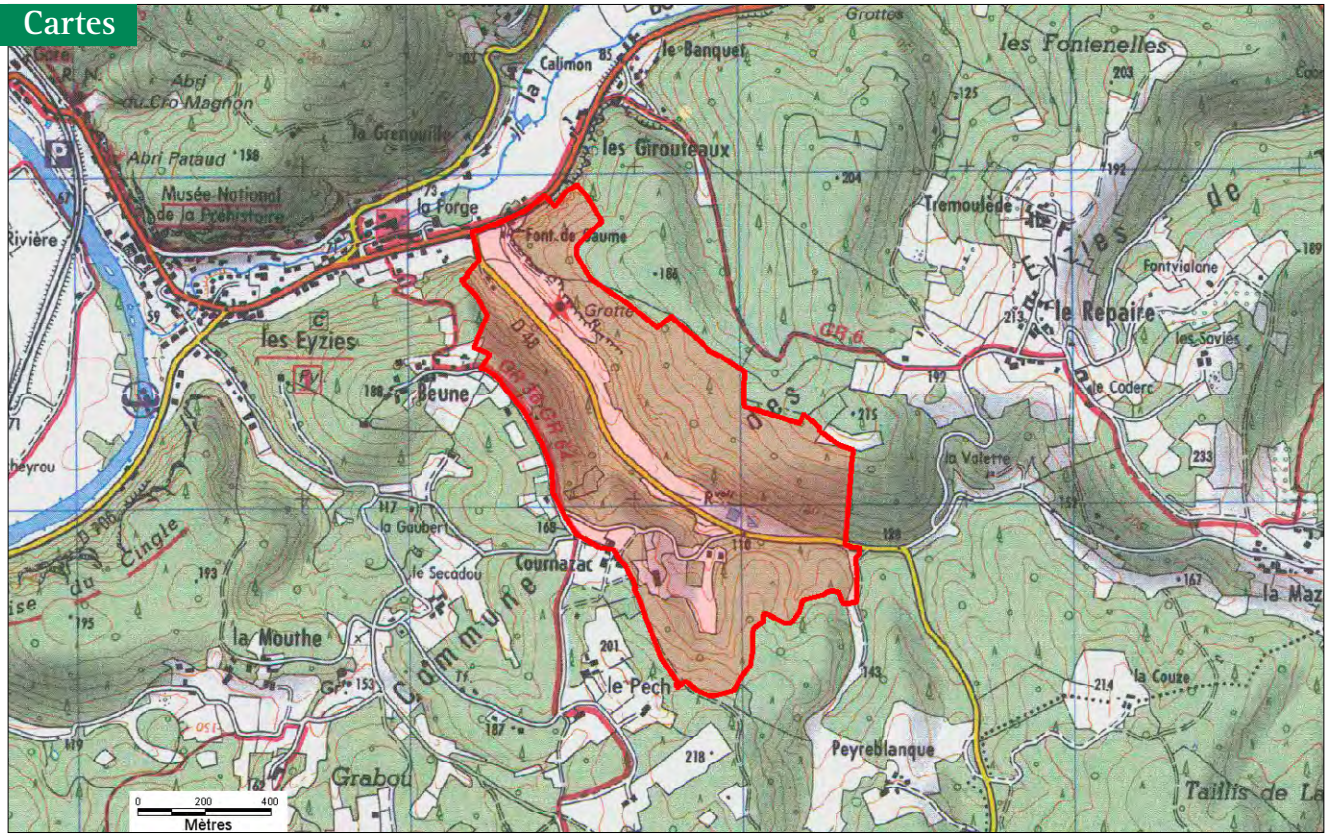

© IGN scan 25® 2007

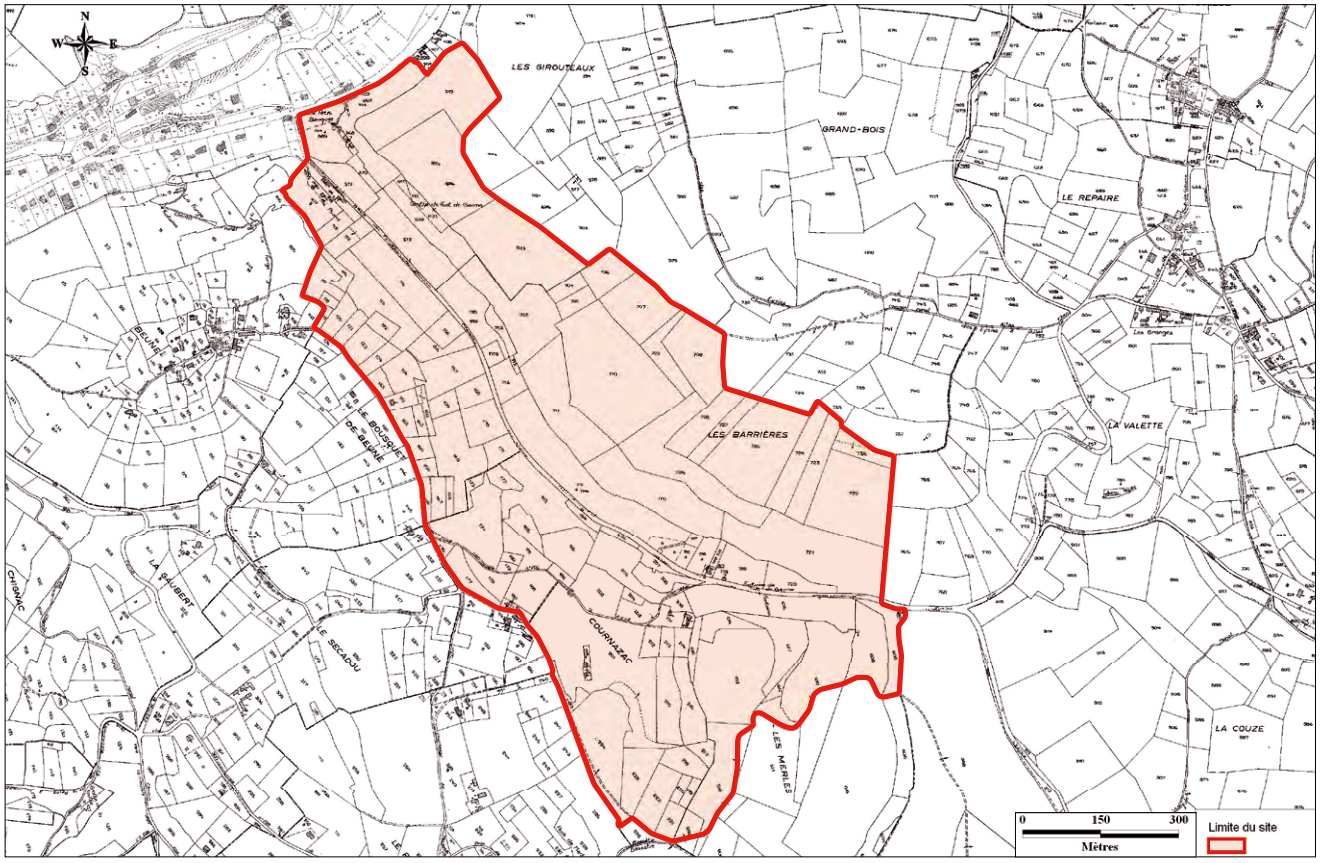

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Grotte de Font-de-Gaume

FICHE 138

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 2) LA GRANDE BEUNE (BEUNE NORD)
(ZNIEFF 1) VALLON DE FONT-DE-GAUME

Monuments historiques
MH C Grotte de Font-de-Gaume (3 juillet 1902) ;
MH I Grotte préhistorique de Cournazac (20 mars 2006).

Autres protections
ZPPAUP des Eyzies
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère - Font-de-Gaume

Vallon de la Combe

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les)

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
27 août 1987
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
149 ha

Référence(s) SIG
SCL0000600

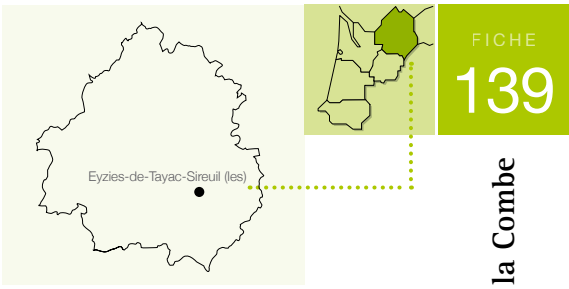

Motivation initiale de la protection

Le vallon de la Combe faisait partie d'un ensemble de six sites qui ont été classés sur la commune des Eyzies en août 1987 (Font-de-Gaume, grotte de Combarelles, falaises des Eyzies, falaises des Eymaries, gorges de la Vézère).
Ce vallon aux rebords abrupts présentant des parois rocheuses constitue une entité paysagère bien définie géographiquement.
La végétation présente est celle d'un milieu sec calcaire sur les coteaux et celle de zones humides dans le fond du vallon.
Ce vallon abrite des gisements archéologiques.

Etat actuel du site

Le site est accessible par une route qui suit le fond du vallon et il offre de part et d'autre un paysage naturel et agricole. Les parois rocheuses ont disparu derrière la végétation arbustive (genévrier, chênes…) qui ne cesse de gagner du terrain. Les prés se cantonnent au fond du vallon et les coteaux s'enfrichent. En l'état actuel, ce site classé diffère peu des paysages ruraux d'autres vallon du Périgord Noir.
Une zone a été exclue du site classé dans le fond de vallon. Elle présente plusieurs habitations ainsi qu'un camping, partiellement en site classé.

Enjeux et préconisations

La fermeture des paysages par l'enfrichement des coteaux est certainement la problématique majeure de ce site. Seul le maintien d'une agriculture pourrait permettre de conserver le fond de vallon ouvert et donc la diversité des paysages.
Il est à noter également que seul un développement respectueux du site classé et des paysages pourra être envisagé dans le camping, à l'exclusion de tout aménagement de type «mobil-home».

Rédaction 2005

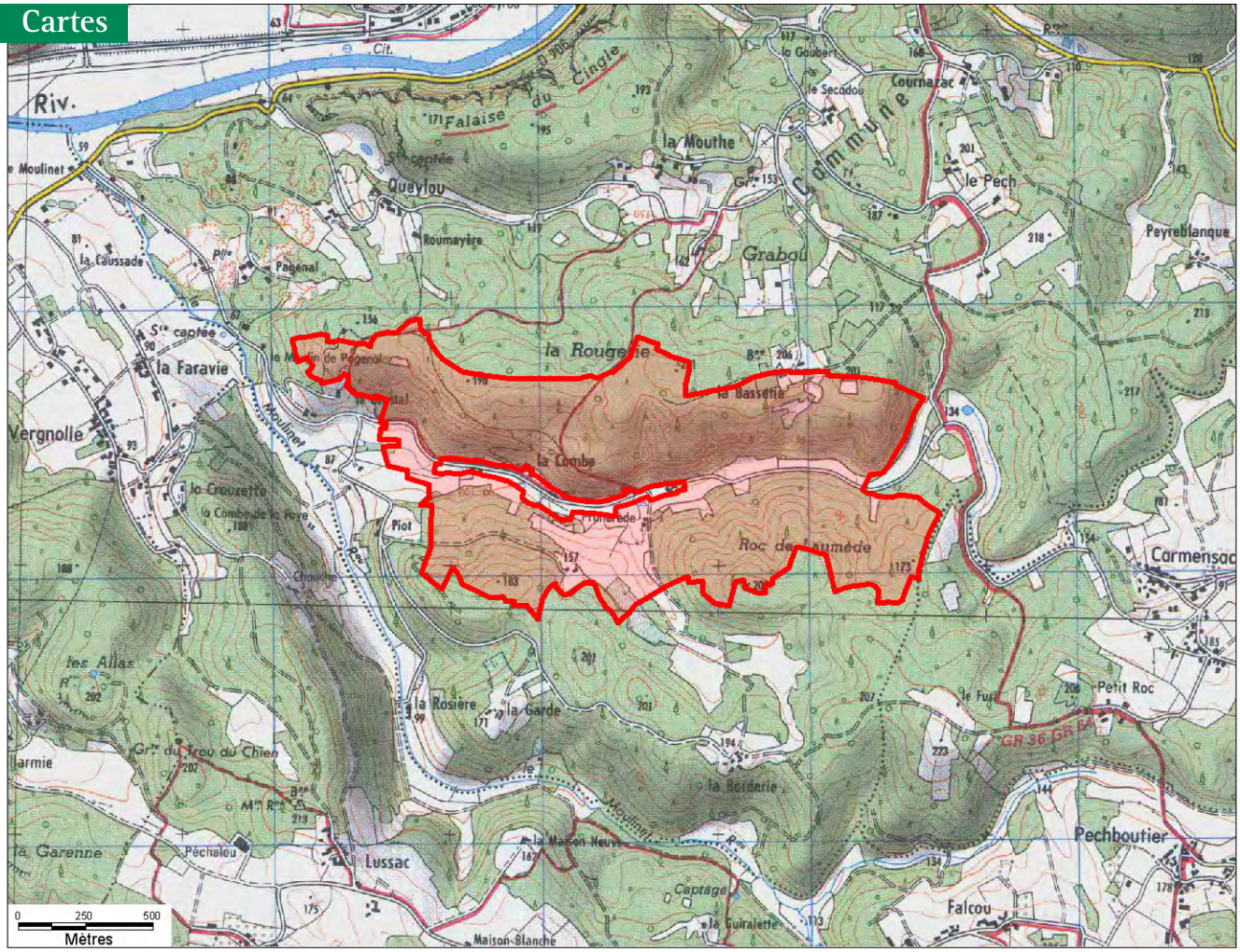

© IGN scan 25® 2007

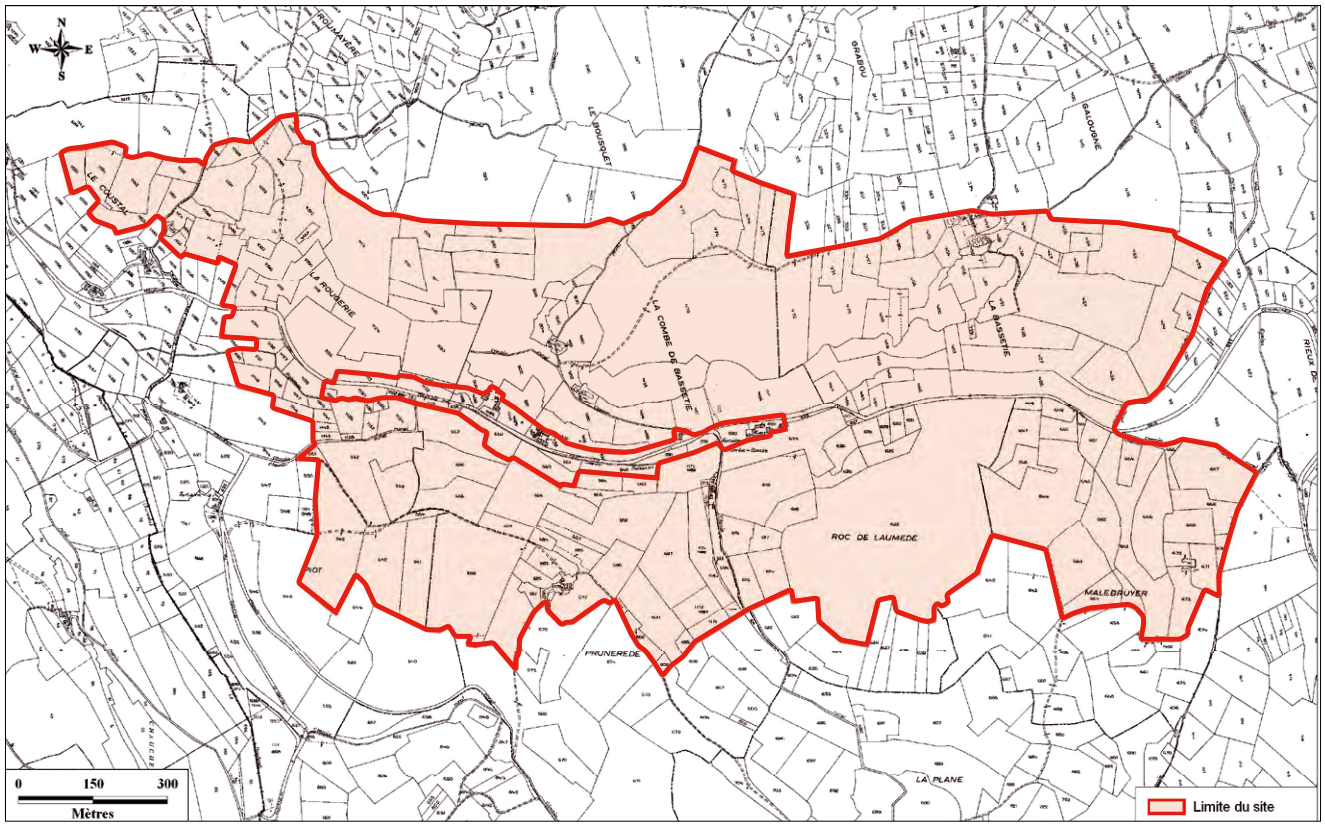

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Autres protections
ZPPAUP des Eyzies
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

Falaise des Eyzies

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les)

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
28 août 1987
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
72 ha

Référence(s) SIG
SCL0000597

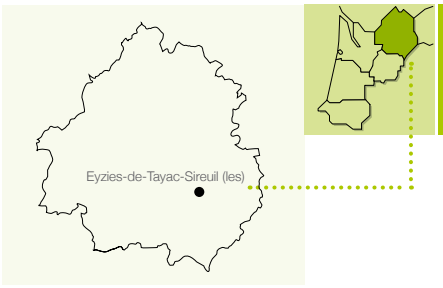

Motivation initiale de la protection

En 1986, voici ce que contenait le rapport de présentation qui prévalut à la protection du site : « A la sortie du bourg des Eyzies, en bordure de la route qui mène vers Campagne, la falaise des Eyzies s'élève brusquement, écrasant de sa masse énorme tout le secteur environnant. La route qui serpente à ses pieds se déroule entre la falaise et la Vézère toute proche, laissant par endroit d'étroites prairies.
La falaise des Eyzies a servi d'habitat pour l'homme dès l'époque préhistorique. Les abris sous roche que l'on peut encore voir sont autant de gisements, qui n'ont pas encore été tous fouillés.
Au flanc de la falaise, les cavités agrandies et aménagées peu à peu par l'homme ont servi de refuge en cas de péril et surtout de poste d'observation relais car la falaise bénéficie en effet d'une position privilégiée entre la falaise des Eymaries d'un côté et le site des Eyzies de l'autre, avec son château, auxquels elle pouvait répondre.
Le voyageur découvre facilement la falaise des Eyzies en venant de Campagne. Une autre petite route la contourne et facilite son accès par l'arrière. La faible épaisseur de la terre végétale qui recouvre la falaise n'a jamais permis à l'agriculture de se développer en ce lieu. Un boisement de médiocre qualité recouvre pour l'essentiel le site.
L'extension urbaine a pour l'instant épargné le site. Mais les maisons toutes proches rappellent qu'il s'agit là d'un risque bien réel, surtout en ligne de crête d'où l'on découvre la précieuse vallée de la Vézère. Un autre risque provient de l'ouverture toujours possible d'une carrière, car la pierre du pays est très recherchée et les accès sont là faciles.
Une mesure de sauvegarde définitive est donc nécessaire, urgente même, avant que l'irréparable ne soit là accompli à l'encontre de ce site exceptionnel ».

Etat actuel du site

Située à un carrefour stratégique de la vallée de la Vézère, face à la confluence de deux vallées : la Vézère et la Beune, la falaise des Eyzies joue un rôle majeur dans ce paysage calcaire.
Or, à l'image de toute la vallée de la Vézère, la végétation gagne du terrain et masque les parois rocheuses.
Les brèches de la falaise des Eyzies et les zones à pente plus douce sont envahies par les arbustes qui masquent la paroi rocheuse. De même, au pied de la falaise, les arbres ont trouvé des conditions favorables dans les éboulis humides, et se sont énormément développés masquant la partie inférieure de la falaise.

Enjeux et préconisations

La falaise des Eyzies, certainement la falaise la plus impressionnante de la vallée de la Vézère marque l'entrée du village des Eyzies et la confluence Vézère/Beune. Il serait bon de dégager cette falaise, de procéder au moins à une éclaircie vigoureuse parmi les arbres situés en contrebas afin de reconquérir la perception de ce monument naturel dans toute sa hauteur.

Rédaction 2005

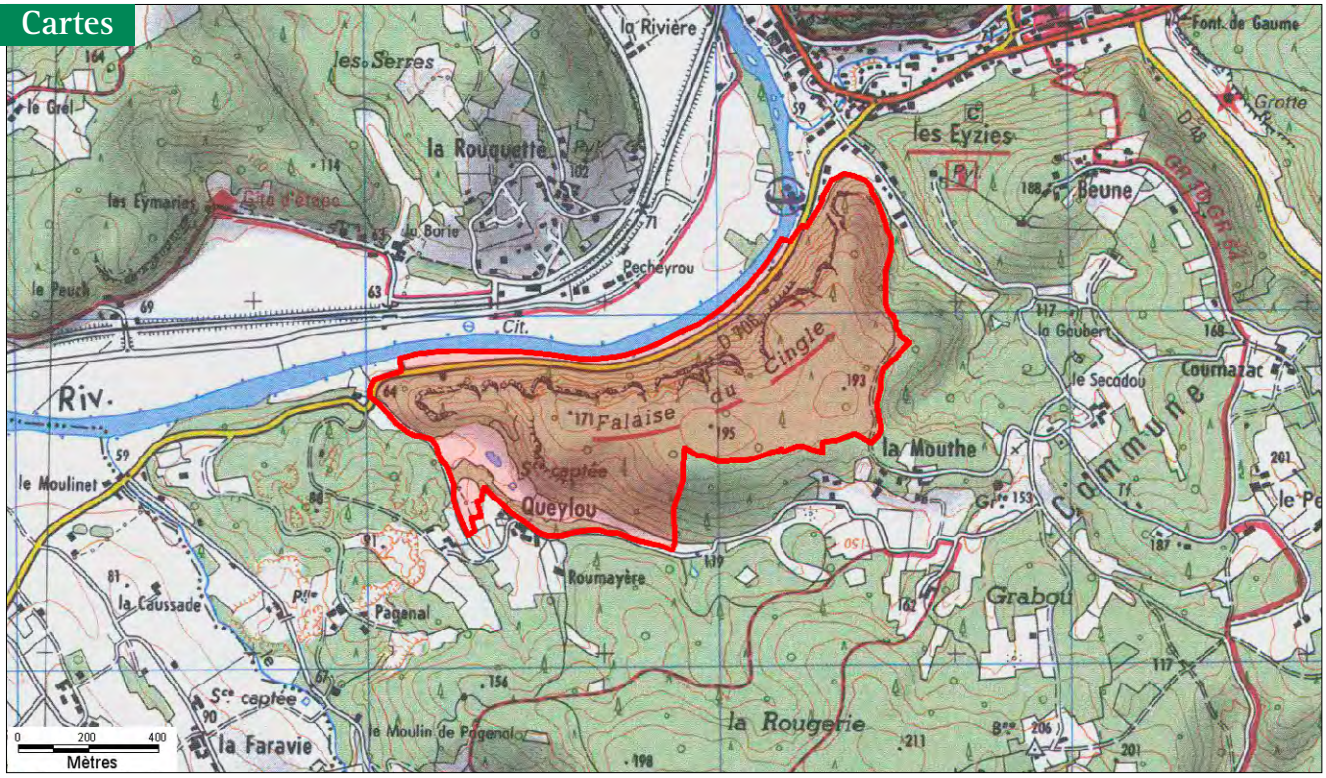

© IGN scan 25® 2007

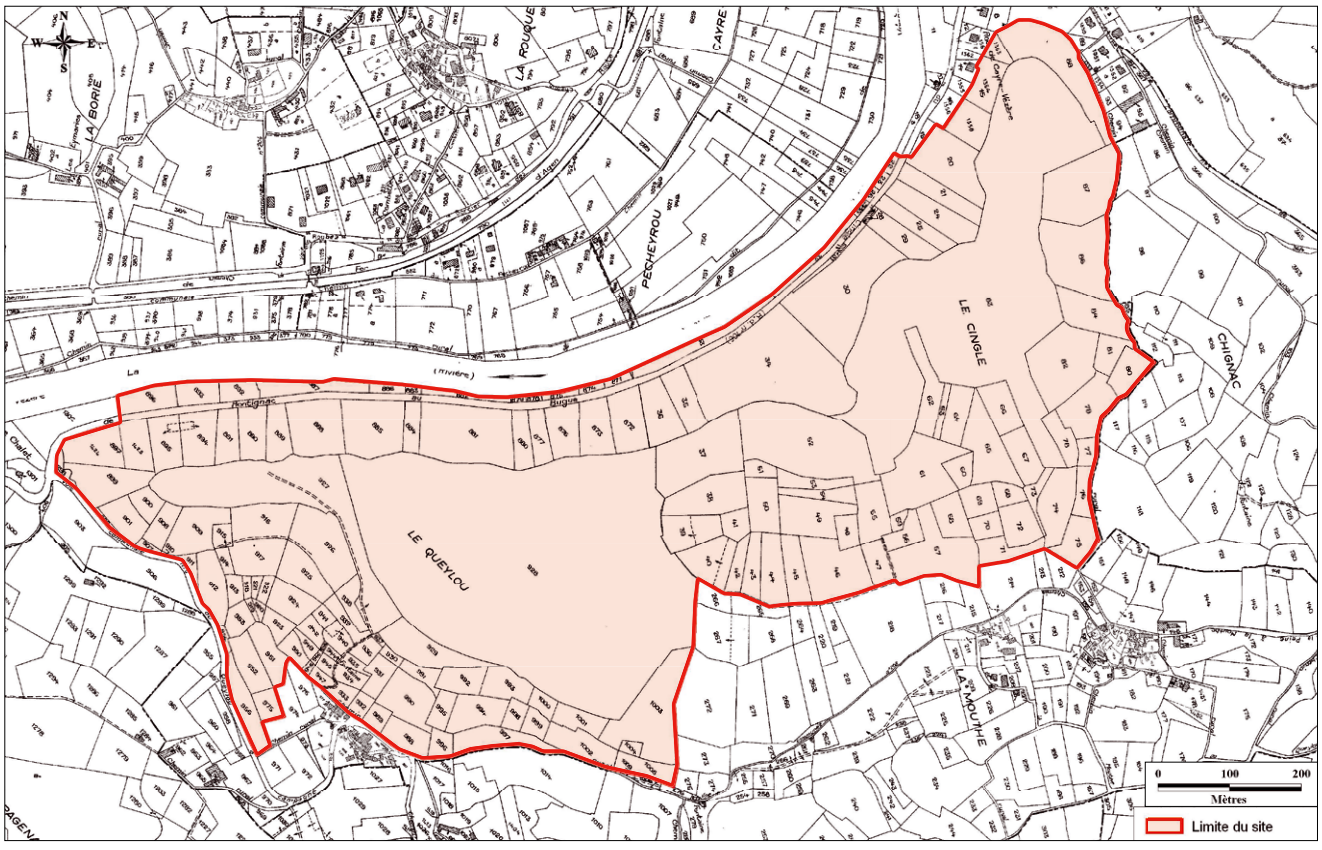

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) LA VEZERE
(ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES
Autres protections
ZPPAUP des Eyzies
(Arrêté de protection de Biotope) AIRES DE NIDIFICATION DU FAUCON PELERIN
(Site Inscrit) Falaises du Cingle et leurs abords immédiats - Fiche n°31
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère - Fiche n°53

Grotte de Combarelles

Dordogne

FICHE 141

Grotte de Combarelles

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

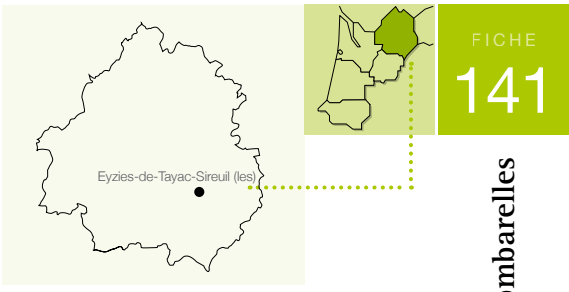

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les)

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque, historique et artistique

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
28 août 1987
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
35 ha

Référence(s) SIG
SCL0000603

Motivation initiale de la protection

Le rapport de présentation qui a prévalu au classement de ce site indique :
« Le site des grottes de Combarelles est mondialement connu et visité. L'UNESCO a d'ailleurs classé dans le patrimoine mondial les grottes ornées de la vallée de la Vézère.
Le classement du site où se situe la grotte et qui en constitue l'écrin, résulte d'une double nécessité :
- Préserver un paysage de qualité,
- et protéger l'environnement des grottes très sensibles aux modifications du milieu ».
Ainsi le périmètre a-t-il été défini à la fois pour protéger les terrains susceptibles d'être convoités pour une exploitation commerciale mais également pour maîtriser l'utilisation des terrains formant la couche supérieure de la grotte.

Les œuvres pariétales de la grotte furent découvertes en 1901. Elles sont constituées de peintures et gravures attribuées au Magdalénien.

Etat actuel du site

Le site fait actuellement l'objet d'une ouverture au public. Une maison appuyée au pied de la falaise marque l'entrée du site. Cette grotte donne sur un petit vallon dont le pourtour est dominé par une végétation arborée. Des travaux de dégagements de falaises ont permis de mettre en exergue la paroi rocheuse de ce vallon.

Enjeux et préconisations

L'entretien de ce vallon est nécessaire pour le maintenir ouvert. Le pâturage constitue un recours possible pour assurer cet entretien.

Rédaction 2005 mise à jour 2009

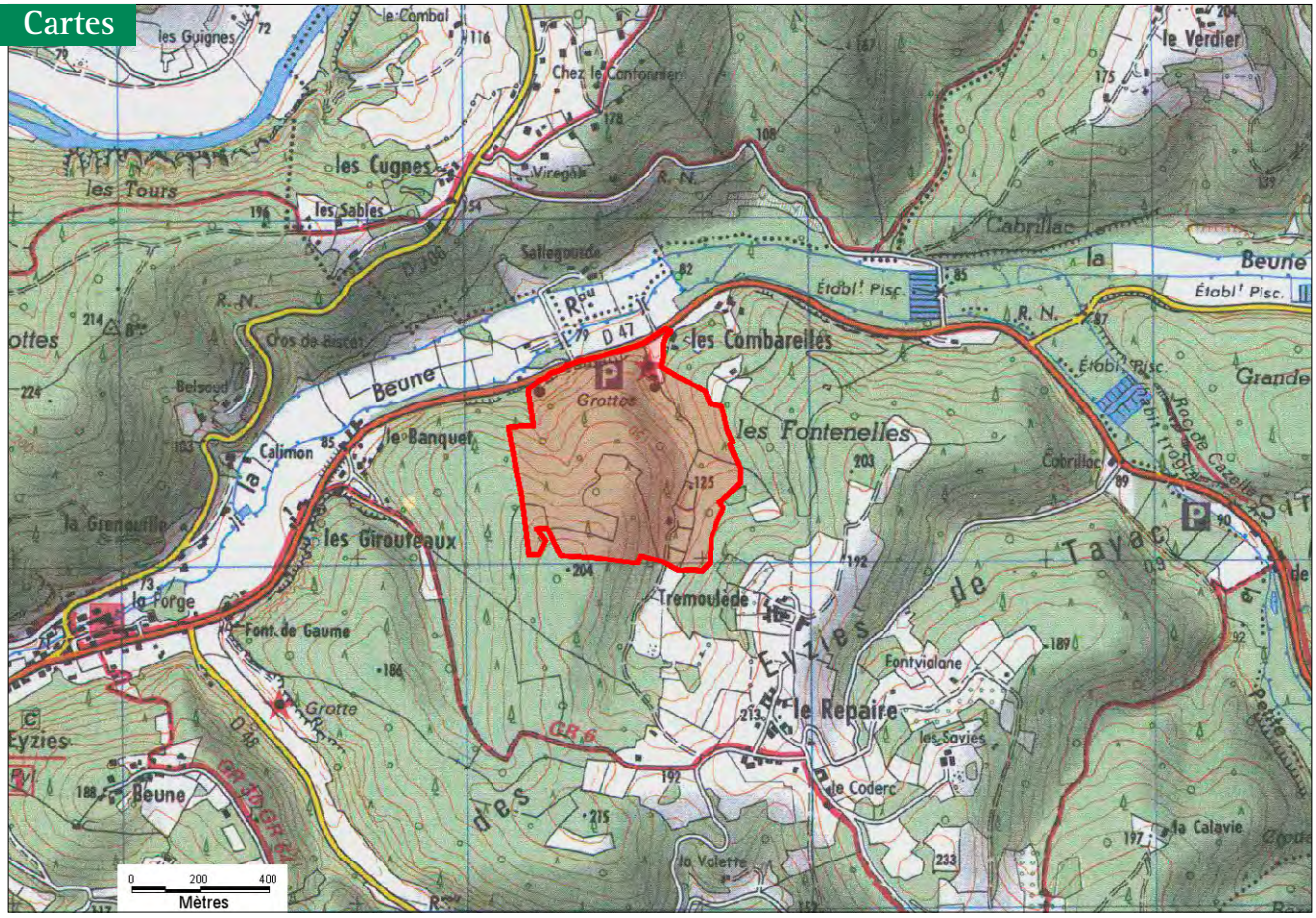

© IGN scan 25® 2007

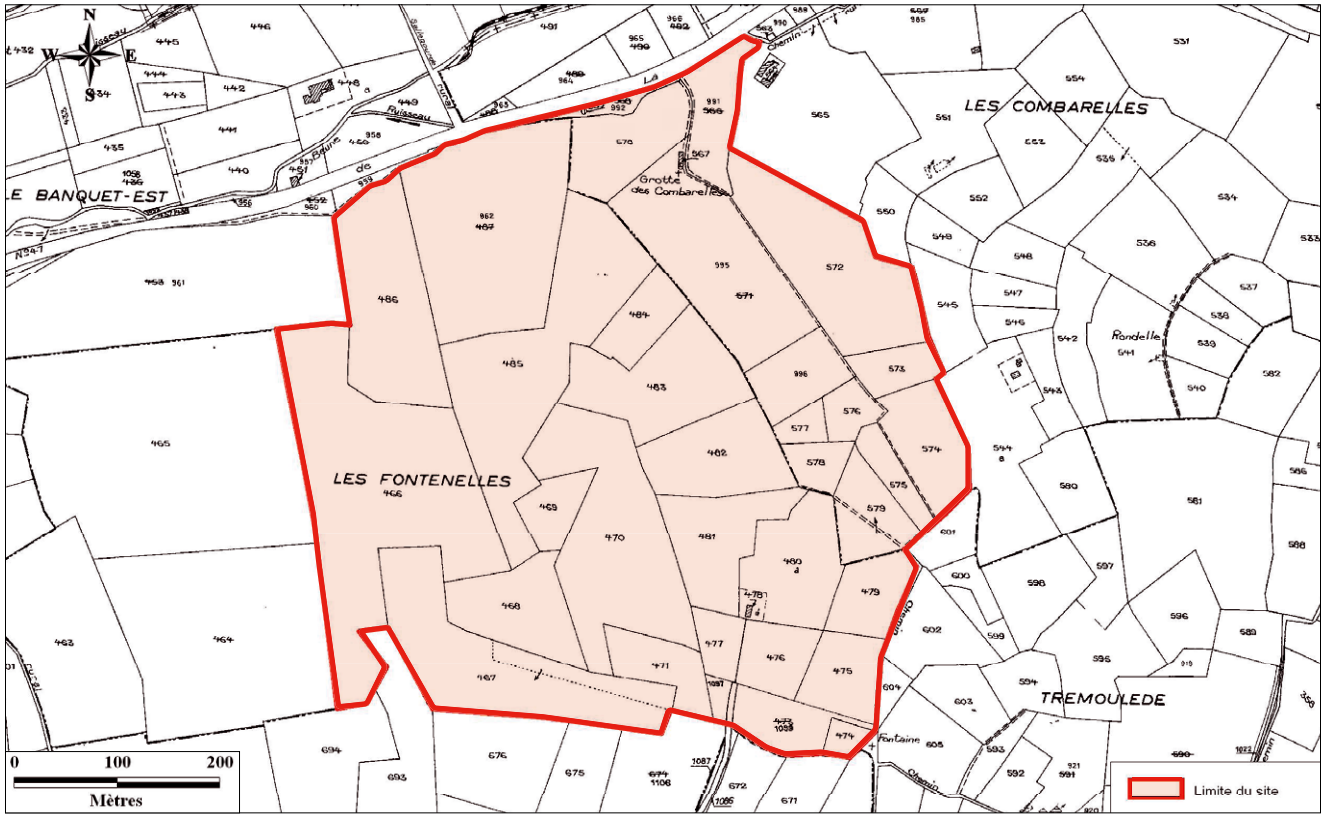

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Grotte de Combarelles

FICHE 141

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(NATURA 2000) VALLEES DES BEUNES
(ZNIEFF 2) LA GRANDE BEUNE (BEUNE NORD)

Monuments historiques
MH C Grotte des Combarelles (12 décembre 1902)

Autres protections
ZPPAUP des Eyzies
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère

Site de la Grange

Site inscrit

Commune(s)
Montagnac-la-Crempse

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
4 septembre 1987 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
29 ha

Référence(s) SIG
SIN0000072

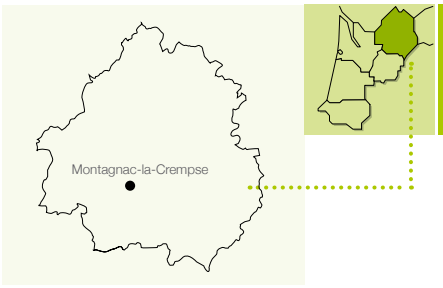

Motivation initiale de la protection

« Le site de la Grange est bien connu des personnes qui portent quelque attention au patrimoine rural.
Les efforts soutenus des propriétaires de la Grange, Père et fils, leur ont valu d'être primés tant aux plans départemental que régional, et en 1983, au plan national avec le prix des chefs d'œuvre en péril.
Il est certain que les travaux de restauration réalisés, dans le plus grand respect de l'architecture et des techniques traditionnelles, méritent la plus grande attention et devraient servir de modèle ou d'exemple pour les candidats restaurateurs.
Le présent dossier vise avec raison à inscrire le site de la Grange. Le Conseil municipal de la commune intéressée a donné son assentiment au projet » (rapport de présentation à la Commission départementale des sites – 4 février 1984).

Etat actuel du site

Le site de la Grange comprend un ensemble bâti d'intérêt qui a bénéficié de plusieurs prix pour la qualité de sa remise en état. Il comprend une maison de maître et divers bâtiments : deux métairies, trois granges-étables, un puits…, le tout entouré d'enclos en pierres sèches. Cet ensemble est situé au centre du site inscrit composé d'une grande prairie et de bois de feuillus et de pins. La prairie est ponctuée sur sa partie sud d'arbres isolés et est délimitée par une clôture de type girondine. Une allée d'arbres récente mène à la Grange. Quelques alignements d'arbres fruitiers ornent la prairie, notamment au bord de la route. Dans ce paysage vallonné, le hameau se situe sur un mamelon dominant le bourg de Montagnac la Crempse et participe avec d'autres fermes et châteaux à l'intérêt du territoire de la vallée de la Crempse.
La limite du site inscrit est calée sur la limite sud du village.

Enjeux et préconisations

L'intérêt du site de la Grange réside en grande partie dans la qualité de l'ensemble bâti mais également dans sa position isolée au milieu des prés, en retrait du bourg.
L'entretien et la conservation des espaces de prairies ouverts constituent un enjeu important pour préserver ce site. De même, l'ensemble des terrains compris dans le site devra conserver sa vocation agricole ou naturelle, à l'exclusion de toute urbanisation.

Rédaction 2007

DREAL Aquitaine

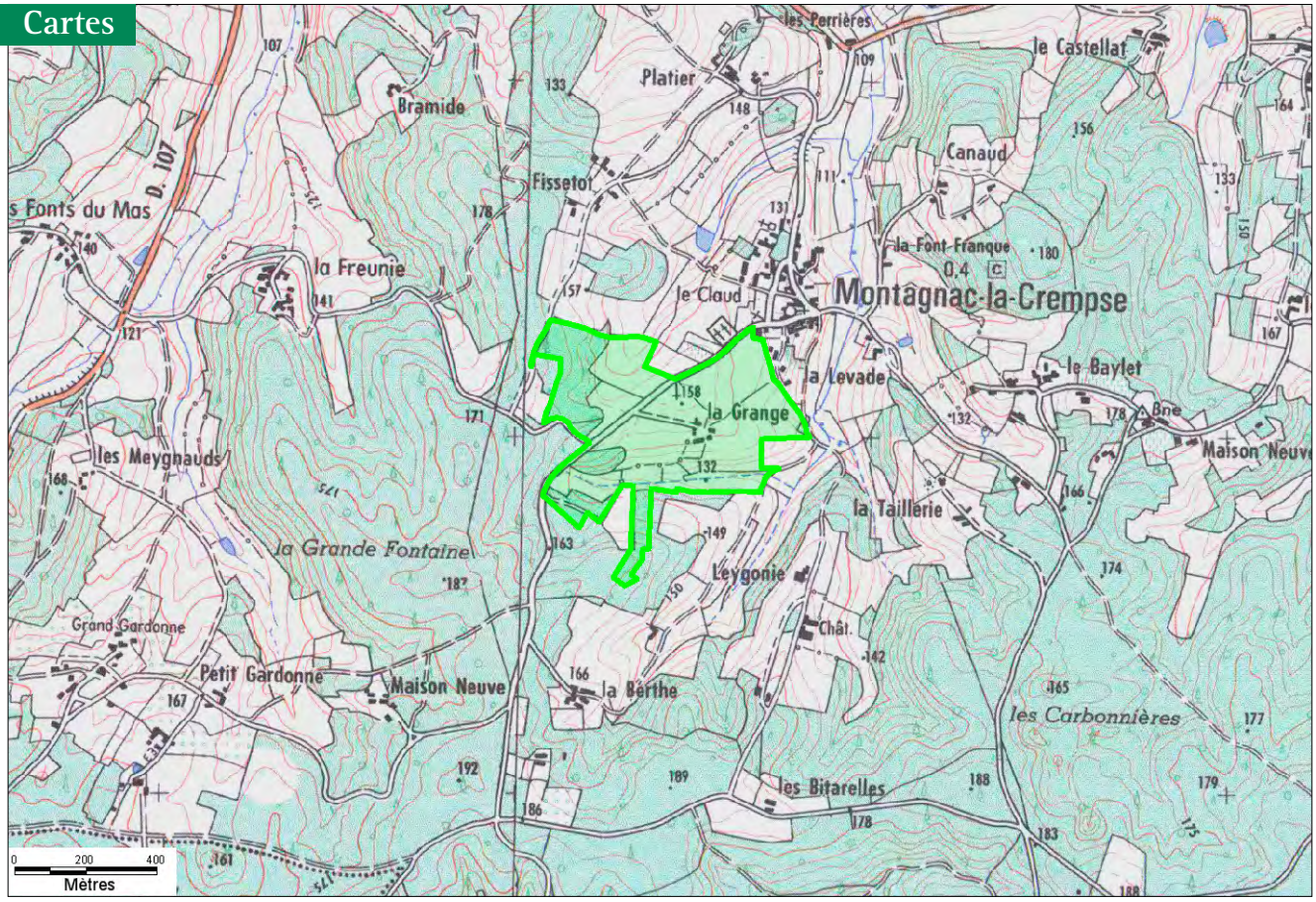

© IGN scan 25® 2007

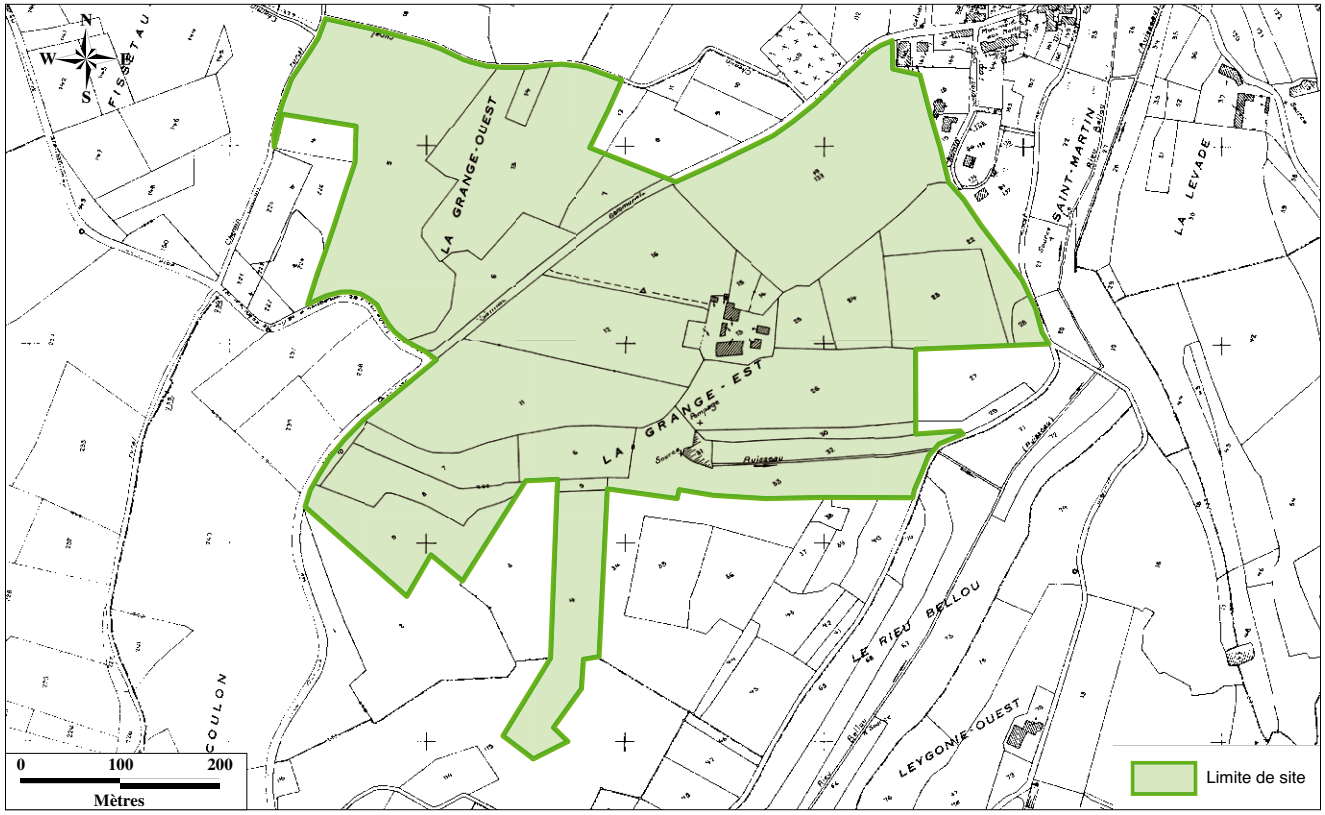

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Gorges de la Vézère

Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

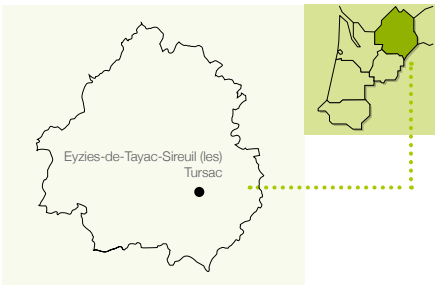

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les), Tursac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
18 septembre 1987
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
370 ha

Référence(s) SIG
SCL0000594

Motivation initiale de la protection

Le site classé correspond à la partie de la vallée de la Vézère la plus étroite et confidentielle, très peu visible de la route départementale reliant Les Eyzies à Tursac. Et pourtant cette zone mérite une attention particulière, à la fois pour l'aspect paysager et pour l'esprit des lieux puisqu'il suffit de s'approcher de la rivière pour découvrir une falaise grandiose surmontée d'un village troglodytique, à proximité de gisements archéologiques. Enfin, le château de Marzac surplombe la zone, et dans les champs, on découvre un calvaire richement sculpté comme il en reste peu dans cette région.

Etat actuel du site

Ce site concentre les richesses : richesses paysagères par la présence d'un méandre marqué de falaises et d'un fond de vallée pittoresque, richesses historiques par la présence du château de Marzac et surtout richesses archéologiques puisqu'il recèle le gisement éponyme de la Madeleine (Magdalénien).
Bien que la végétation se soit développée et masque une partie des falaises, ce site classé reste remarquable : il a conservé son caractère et ses qualités depuis son classement.

Enjeux et préconisations

On constate cependant la disparition de la falaise sous la végétation ce qui est dommageable au caractère pittoresque du site. De la même manière, les points de vue sont limités par la montée de la végétation. Un entretien des perspectives par débroussaillement, voire coupes d'arbres, ouvrirait de nouveau les cônes de vision actuellement bouchés. Un point de vue sur le méandre, le pigeonnier et le château depuis la route reliant Tursac aux Eyzies, permettrait la découverte de ces paysages exceptionnels.

Rédaction 2005 mise à jour 2009

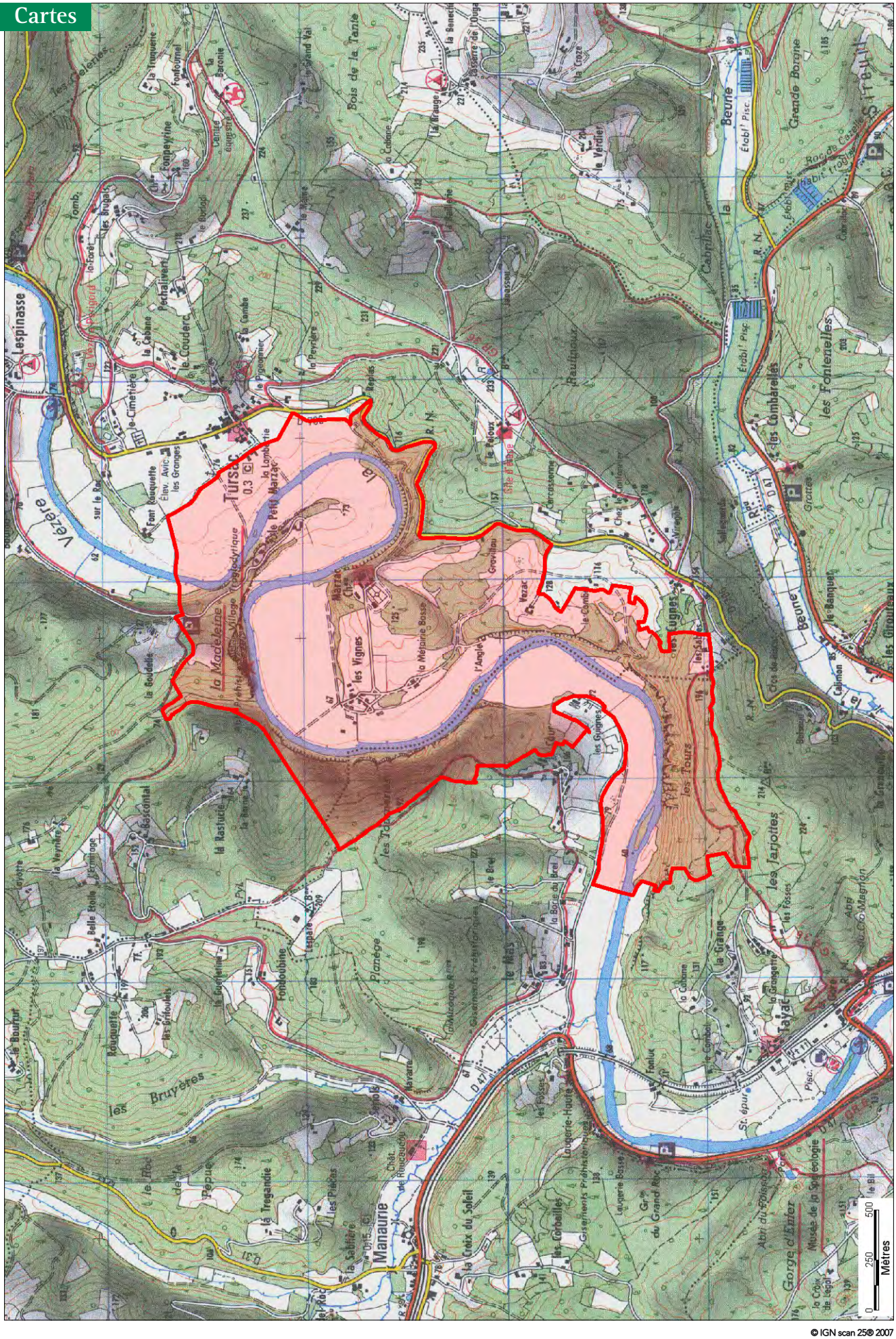

© IGN scan 25® 2007

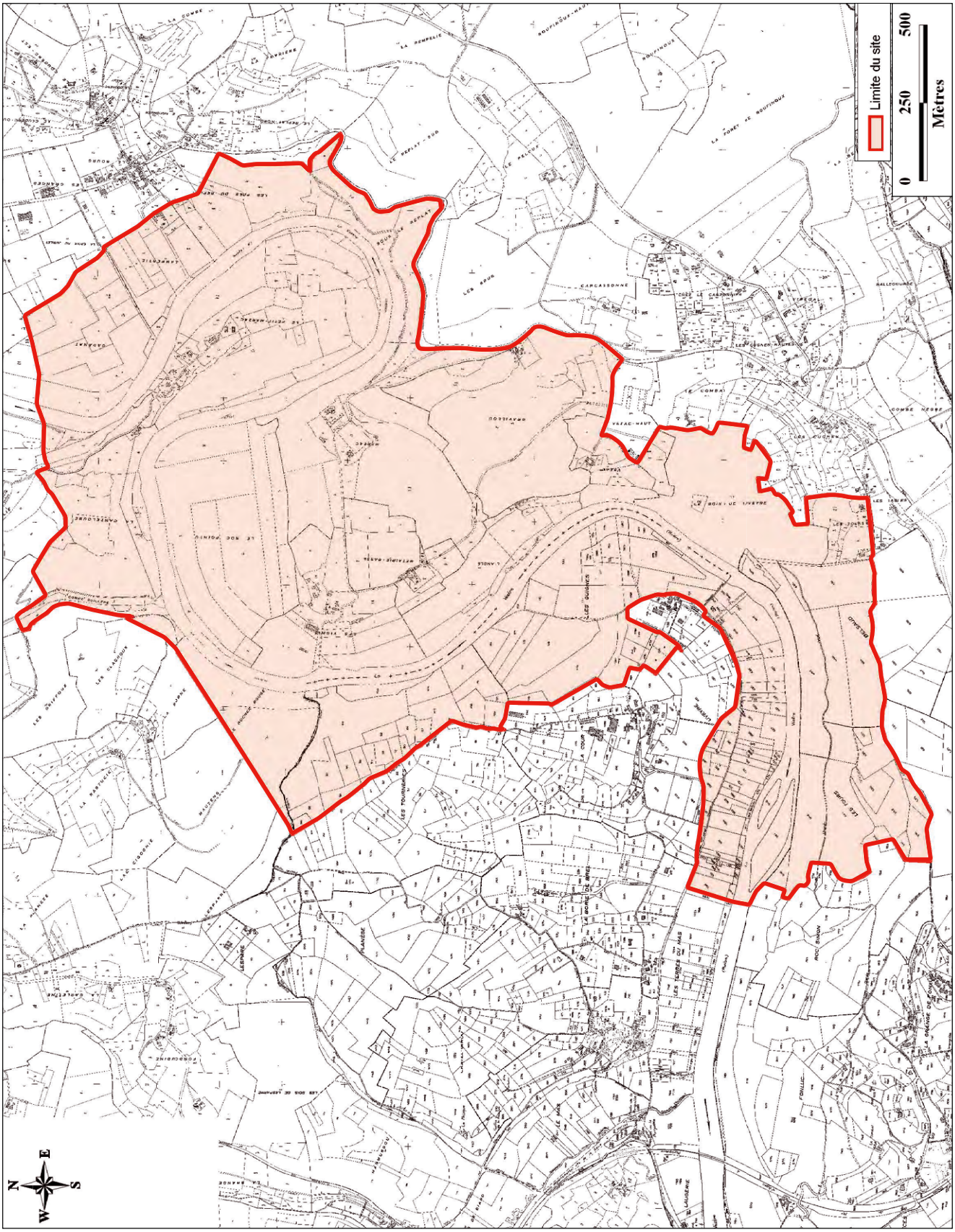

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
(NATURA 2000) LA VEZERE
(ZNIEFF 1) COTEAU DE TURSAC (LA MADELEINE)
(ZNIEFF 1) COTEAU DE TURSAC (RIVE GAUCHE)

Monuments historiques

MH C Gisement préhistorique de Liveyre (25 décembre 1930)
MH I Gisement préhistorique de La Madeleine (22 octobre 1956)
MH I Vestiges du cloître inclus dans le château de Marzac (13 mars 1963)
MH I Château de Marzac (15 mars 1991)
MH I Ruines du fort, y compris la chapelle (17 juillet 1978)

Autres protections

ZPPAUP des Eyzies
(Site Inscrit) Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère - La Madeleine

Site de Lachèze

Site inscrit

Commune(s)
Chourgnac

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
23 octobre 1987 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000023

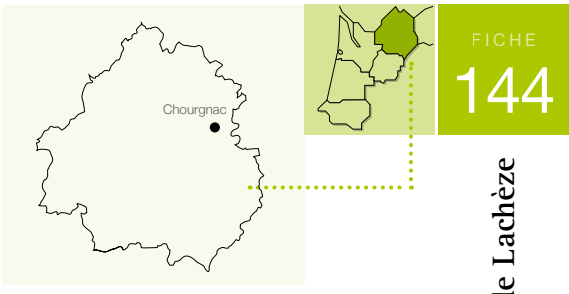

Motivation initiale de la protection

L'inscription du site a été initiée à la demande du propriétaire. L'inspecteur des sites en charge de ce dossier justifia la protection de la manière suivante :
« A mi-chemin entre Hautefort et Tourtoirac, la commune de Chourgnac d'Ans constitue une sorte de havre à l'abri des grandes voies de circulation. Le taux de population est un des plus faibles du département.
Cette commune serait ainsi restée en-dehors de l'histoire, si, à la fin du siècle dernier, un de ses enfants, Orélie-Antoine de Tounens, n'était parti fonder un royaume, le royaume d'Araucanie, à l'extrémité de l'Amérique.
Ce fait, qui fit couler beaucoup d'encre en son temps, reste cher au cœur des Périgourdins. Orélie-Antoine Ier eut des successeurs souvent actifs pour la cause araucanienne.
Le projet vise à inscrire le site de Lachèze, dont les bâtiments viennent d'être restaurés. Plus qu'un site pittoresque, il s'agit surtout d'un site historique qui mérite d'être sauvegardé ».

Etat actuel du site

Le site est bien entretenu et présente un intérêt paysager fort. En effet, située dans un renfoncement, au milieu des champs, la maison de la famille de Tounens contribue à façonner un paysage rural de qualité. L'écrin agricole est important bien au-delà des limites du site actuel.
Un araucaria marque le site et un musée est dédié à l'Araucanie.

Enjeux et préconisations

En plus d'un entretien qui se doit d'être respectueux des caractéristiques du bâti, une attention particulière doit être portée au maintien du caractère agricole des terrains de la petite combe où vient se loger la bâtisse. Il conviendrait d'éviter toute urbanisation par trop visible depuis ce site. Les enjeux portent sur un périmètre plus vaste que le seul site inscrit.

Rédaction 2006

Cartes

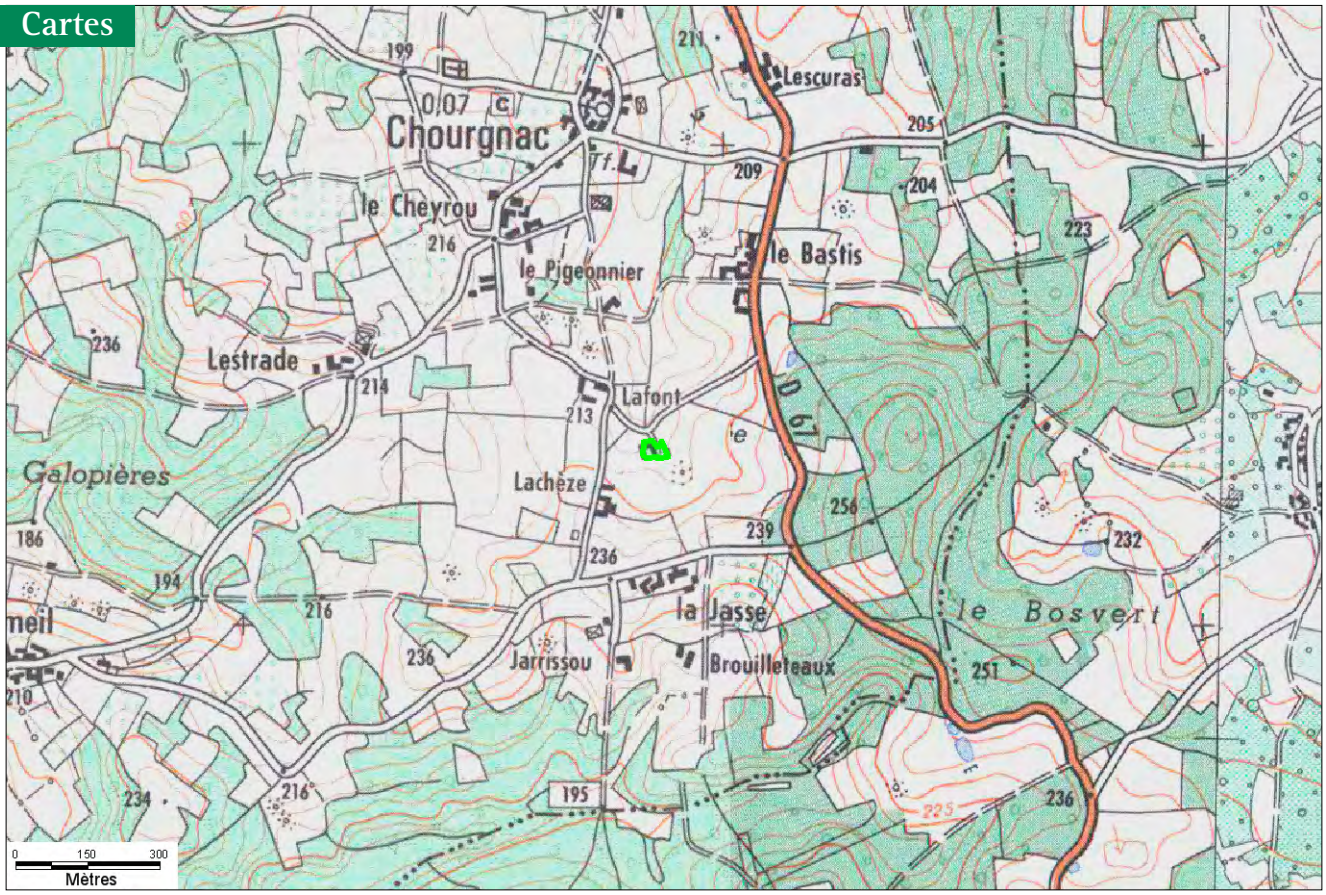

© IGN scan 25® 2007

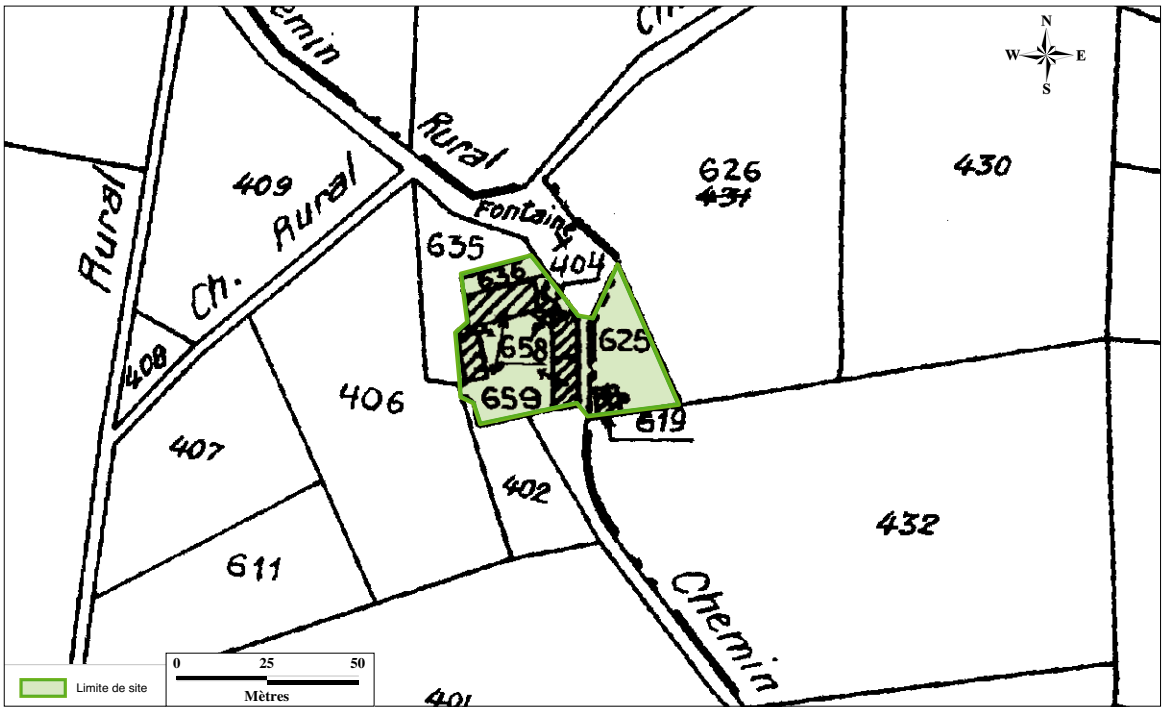

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de Lâge

Site inscrit

Commune(s)
Négrondes

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
18 novembre 1987 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
20 ha

Référence(s) SIG
SIN0000020

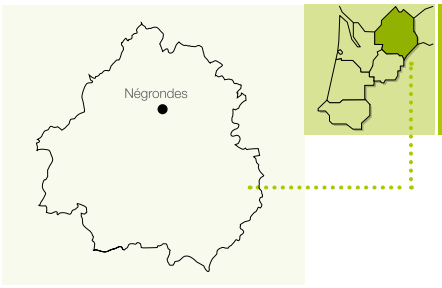

Motivation initiale de la protection

En 1987, le site était décrit ainsi :
« Bâtie à l'est du bourg de Négrondes, la gentilhommière de Lâge domine fièrement le causse rocailleux, où alternent mollement de vastes prairies et des bois de chênes. Le site est composé d'une chapelle, d'une ferme fortifiée et de ses dépendances et d'une prairie clôturée. Il reste une tour du XIV^e siècle à mâchicoulis, percée de trous de tir à sa base et sous les toits, comme seul vestige de l'époque où Lâge était une maison forte. »

Etat actuel du site

Le patrimoine bâti semble correctement entretenu. On peut regretter toutefois la construction d'une maison pavillonnaire à l'entrée de la gentilhommière ainsi que la plantation d'une haie de thuyas en totale contradiction avec le caractère des lieux. Une piscine et des tennis complètent le site.

Enjeux et préconisations

Il serait souhaitable de privilégier l'utilisation d'essences locales pour la création de haies afin de bien intégrer cet élément dans son contexte local. De la même façon, les clôtures doivent respecter l'esprit des lieux, et les aménagements doivent assurer leur intégration harmonieuse dans le site.

Rédaction 2005

DREAL Aquitaine

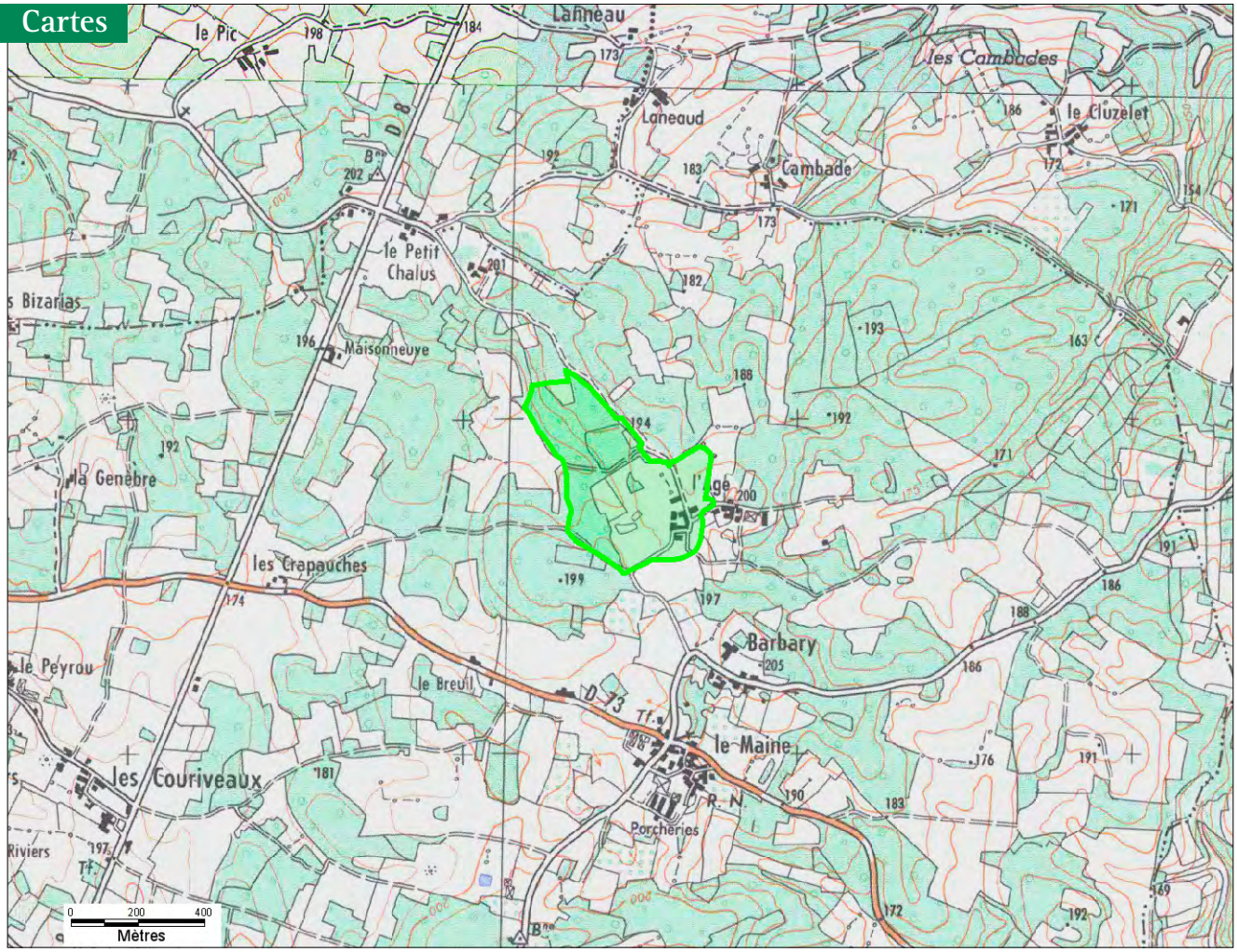

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de Lâge

Château de Commarque
et ses abords

● Site inscrit

! Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

Vallée de la Beune

● Site classé

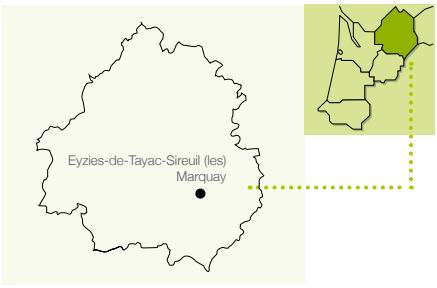

Commune(s)
Eyzies-de-Tayac-Sireuil (les), Marquay

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque et historique

Type(s) de site
C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
19 mai 1944 (arrêté ministériel)
18 octobre 1988
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
136 ha / 369 ha

Référence(s) SIG
SIN0000115 / SCL0000602

Motivation initiale de la protection

« La vallée de la Grande Beune constitue un ensemble d'une richesse exceptionnelle par les caractéristiques paysagères et biologiques, par les témoins préhistoriques et historiques.
Sans être exhaustif, on peut citer :
- les grottes de Commarque et de la Grèze, l'abri de Cap Blanc,
- l'importance des gisements,
- l'habitat troglodyte et protohistorique,
- la forteresse et le castrum de Commarque,
- le château de Laussel,
- un habitat paysan de qualité.

Cet ensemble se déroule sans discontinuité dans un site sauvage encore bien préservé.
Sur le plan naturel, la flore des coteaux et celle des fonds humides, la présence de tourbières, leur juxtaposition sur un petit espace présentent un intérêt scientifique et pédagogique majeur.
De manière indéniable, il existe là une richesse dont il faut prendre conscience pour en assurer la pérennité. L'UNESCO a d'ailleurs classé les grottes ornées dans le secteur de la Vallée de la Vézère comme patrimoine mondial. Le secteur proposé pour un classement au titre de la loi du 2 mai 1930 doit en être le champ privilégié.
Le classement de ce site correspond à la mesure de protection la plus forte : aucune modification extérieure ne peut être apportée en effet sans l'autorisation préalable du ministre chargé des sites. Seul l'entretien courant des fonds échappe à l'autorisation préalable.
Il est en effet indispensable que l'Etat, en accord avec les collectivités locales, ait une maîtrise totale de ce site prestigieux visité et connu du monde entier : l'accueil des visiteurs entraîne souvent la création de parcs à voitures, de chemins d'accès et d'un grand nombre d'installations commerciales liées au tourisme, qui dénaturent indubitablement les sites. De plus, la construction d'habitations nouvelles doit être strictement contrôlée dans le souci d'intérêt général.
La conservation de ce site vise à la fois le maintien de la qualité paysagère des lieux, mais aussi la préservation des grottes, très sensible à une fréquentation abusive.
C'est pourquoi il est du plus grand intérêt que le classement proposé puisse aboutir ».
(rapport de présentation pour le classement du site)

Etat actuel du site

La vallée de la Beune constitue toujours un des sites les plus intéressants du Périgord Noir notamment grâce à l'alliance d'un vallon à l'environnement préservé et d'un patrimoine bâti imposant. La visite du château de Commarque et les promenades dans le vallon plongent encore le visiteur dans un site qui semble hors du temps.

Cependant, même si l'ambiance globale du site a été préservée, des évolutions importantes méritent d'être soulevées :

- la fermeture des paysages : les points de vue sur le château de Commarque à partir de la RD 48 sont rares, le fond de vallon humide s'enfriche, les falaises ont complètement disparu derrière la végétation arborée…
- le développement de l'urbanisation aux alentours du site qui impacte fortement la qualité paysagère du vallon. Plusieurs hameaux sont visibles depuis la tour du château mais tous ne sont pas protégés (Bardenat…).

Enjeux et préconisations

L'alliance des enjeux paysagers et écologiques devraient amener à entretenir les zones humides du fond de vallon, notamment au travers du site Natura 2000 de la Vallée des Beunes.

Les fronts de falaises qui marquent les limites du fond de vallon méritent d'être dégagés et mis en valeur, particulièrement aux alentours de Cap Blanc où le lien entre les gisements préhistoriques et le paysage n'est plus lisible.

En ce qui concerne les développements de l'urbanisation, il faudra veiller à préserver le champ de covisibilité du vallon et plus particulièrement l'ensemble des perspectives offertes depuis le donjon du château de Commarque. L'impact des quelques habitations présentes en face du donjon est tel, qu'il doit être mis un terme à tout développement supplémentaire d'urbanisation visible depuis ce château.

Afin d'assurer cette protection, le site classé du vallon de la Beune mériterait d'être étendu aux hameaux en limite du périmètre protégé.

Rédaction 2007

Cartes

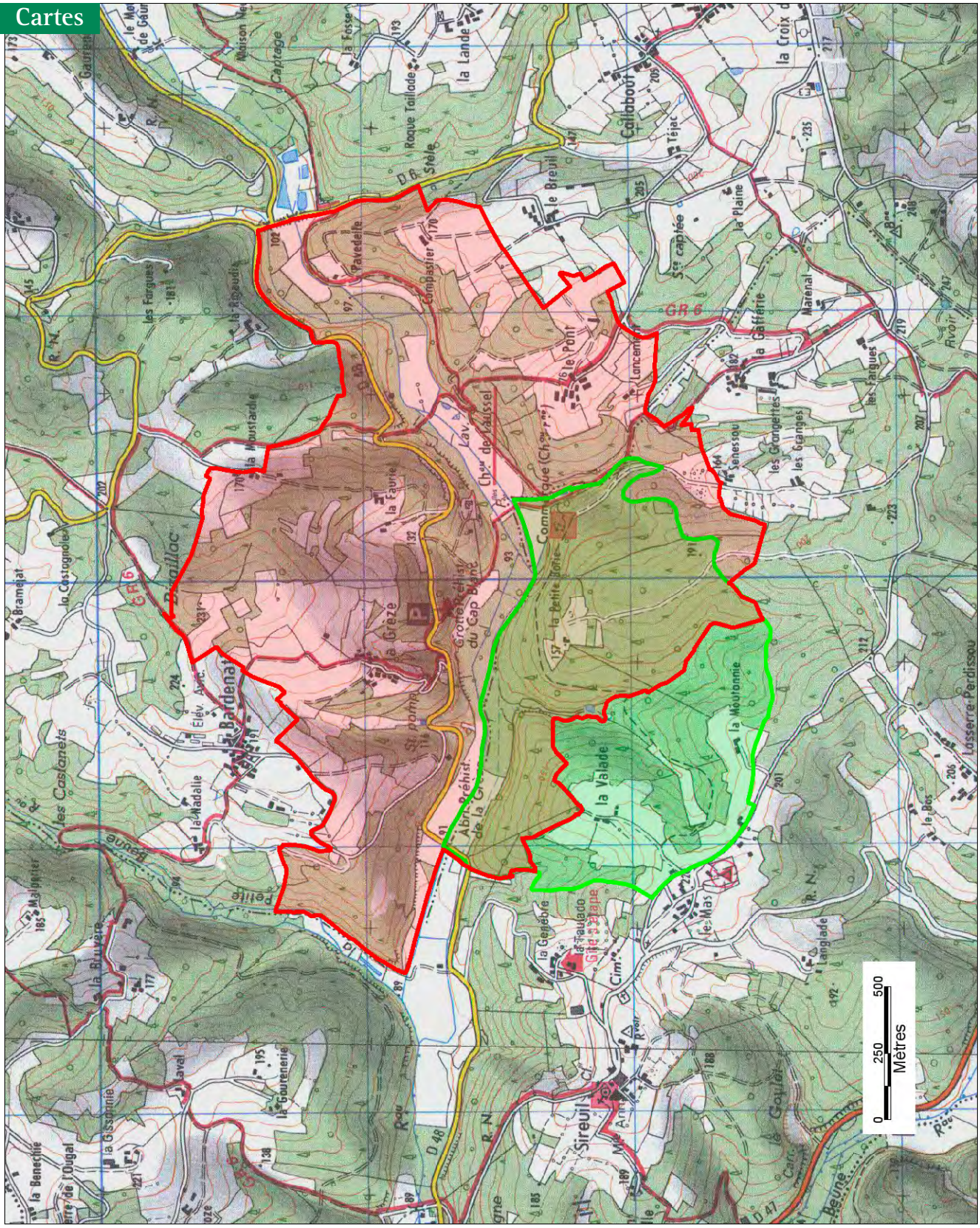

© IGN scan 25® 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) VALLEES DES BEUNES
(ZNIEFF 2) LA GRANDE BEUNE (BEUNE NORD)

Monuments historiques

MH C Ruines du château de Commarque (2 septembre 1943) ;
MH C Château et ses abords (19 mai 1944) ;
MH C Grotte décorée (12 février 1924) ;
MH C Sculptures préhistoriques abri du Cap Blanc (28 novembre 1910) ;
MH C Bande de terrain au lieu dit «Cap Blanc» (13 octobre 1926) ;
MH I Gisement préhistorique de Laussel (27 février 2007).

Autres protections

ZPPAUP des Eyzies (4 mars 2008)
(Site Inscrit) Château de Commarque et ses abords
(Site Inscrit) Château de Laussel et ses abords
(Site Inscrit) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère
(Site UNESCO) Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère - Abri de Cap Blanc

Château de Commarque et ses abords - Vallée de la Beune

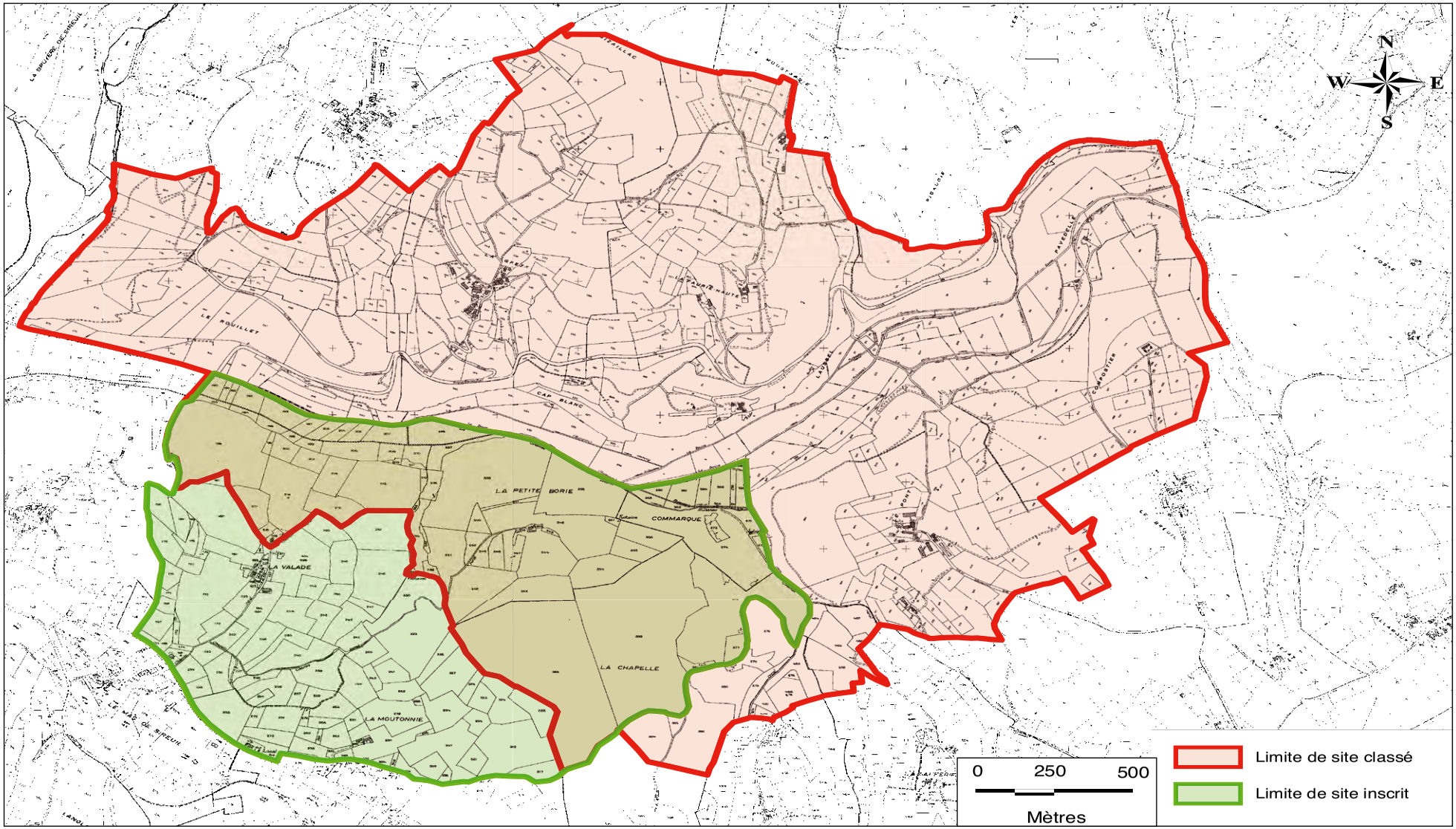

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Vallée de Pessat à Marcousin

Site inscrit

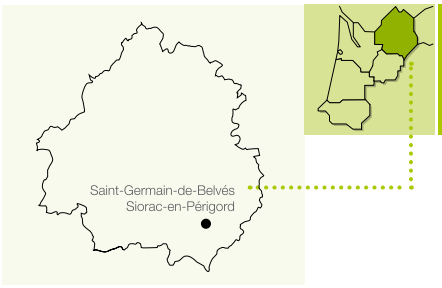

Commune(s)
Saint-Germain-de-Belvés,
Siorac-en-Périgord

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
8 janvier 1990 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
166 ha

Référence(s) SIG
SIN0000112

Motivation initiale de la protection

2001

« Cette zone est limitrophe de la commune de Marnac, elle-même inscrite depuis plusieurs années au registre des sites. Le vallon de Pessat-Marcousin est parcouru dans toute la longueur de sa part la plus profonde par un ruisseau qui coule au milieu de prairies entre deux rangées de peupliers. Ici le vallon ne porte aucune construction d'aucune sorte. On y trouve une paix et un charme hors du temps. Le vallon (...), exceptionnellement préservé jusqu'ici, peut se trouver (...) menacé ultérieurement en divers endroits par des constructions susceptibles de dégrader le site ».
(rapport de présentation pour l'inscription du site - M. Audrerie - Inspecteur des Sites - sept. 1988)

Ce site fut menacé en juillet 1988 par un important projet de carrière destinée à pourvoir en matériaux calcaires les ouvrages routiers dans la vallée de la Dordogne. L'émotion suscitée fut vive auprès de la population car en opposition avec la vocation existante de ce territoire (activités agricoles et tourisme : élevage, golf, gîte rural, ferme-auberge...).
Les communes délibèrent en août 88, dès le 21 sept. la CDS émet un avis favorable à l'inscription, et l'arrêté ministériel est notifié en janvier 1990.

Etat actuel du site

2008

2008

Les deux versants de ce site de vallée ont une dissymétrie marquée : le versant exposé au Sud est plus abrupt, rocailleux et très sec : végétation fortement boisée par de grands chênes en pied de versant et entièrement boisée de chênes et de pins en haut, sur la crête alors que quelques pelouses sèches clairsemées subsistent.
Le versant exposé au Nord à la pente beaucoup plus douce, offre, tout comme le fond de vallée, un caractère plus humide et riant : prés, cultures et vergers de noyers (à Pessat). La partie haute est boisée en chênes, acacias, pins et châtaigners.

Depuis la route qui longe le pied du versant abrupt, le regard se tourne naturellement vers les douces ondulations vertes du versant agricole au paysage ouvert au pied de Marcousin et Pessat.
Le ruisseau qui parcourt la vallée s'écoule doucement entre des peupliers d'Italie majestueux (mais très âgés), le contraste entre les ondulations, le fond plat aux teintes vert clair et la verticalité des peupliers sombres est bucolique.
La route de crête de la Grande Marque depuis Soriac passe au travers d'un boisement en continu, n'offrant que de rares échappées vers le Sud (en particulier vers la silhouette remarquable du village perché de Belvès). C'est en sortant du périmètre du site que des vues intéressantes s'offrent sur le beau vallon amont du site inscrit existant, vers la ferme imposante de Boussat et vers le village de St-Germain-de-Belvès.

Le hameau de Marcousin possède des constructions anciennes remarquables : un manoir (XVIII^{e}) entouré d'un grand parc et une chartreuse avec échauguette en cours de restauration ; le hameau de Pessat est plus modeste, avec des bâtiments typiques de la campagne sarladaise et des vues intéressantes sur la vallée de la Dordogne.

Enjeux et préconisations

Le maintien d'une agriculture dynamique est la seule garantie de la qualité d'un paysage rural aussi fragile. Il conviendrait par ailleurs de se préoccuper du devenir à moyen terme de ce double alignement de peupliers qui marque très fortement le fond de vallée.

Urbanisation :

- sur le site actuel il y a peu de constructions neuves, il y en a une qui est particulièrement malvenue à proximité immédiate du Manoir de Marcousin,
- d'une façon caricaturale, la limite extérieure du site se lit dans le paysage ; toute la partie amont qui est située au Nord du village de St Germain de Belvès est en train de s'urbaniser. C'est un secteur particulièrement sensible, près du village et du Manoir de Conty où il n'existe aucune protection. Les vues lointaines étant de qualité, la pression à l'urbanisation ne peut que croître.

Afin d'assurer cette protection, ce site mériterait d'être étendu au moins jusqu'en limite communale à l'Est , d'autant que le GR 36 longe sur 1,5 km ce secteur non protégé où les percées visuelles sont nombreuses vers le Sud.

Rédaction 2008

Cartes

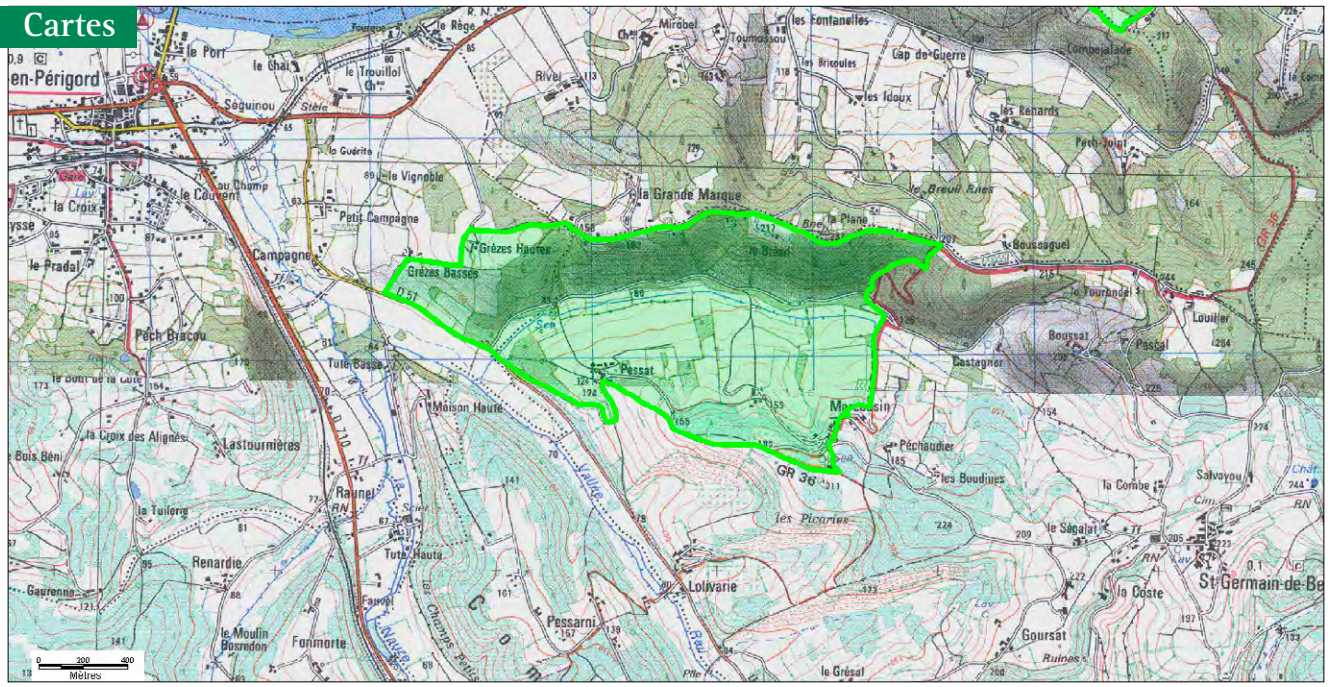

© IGN scan 25® 2007

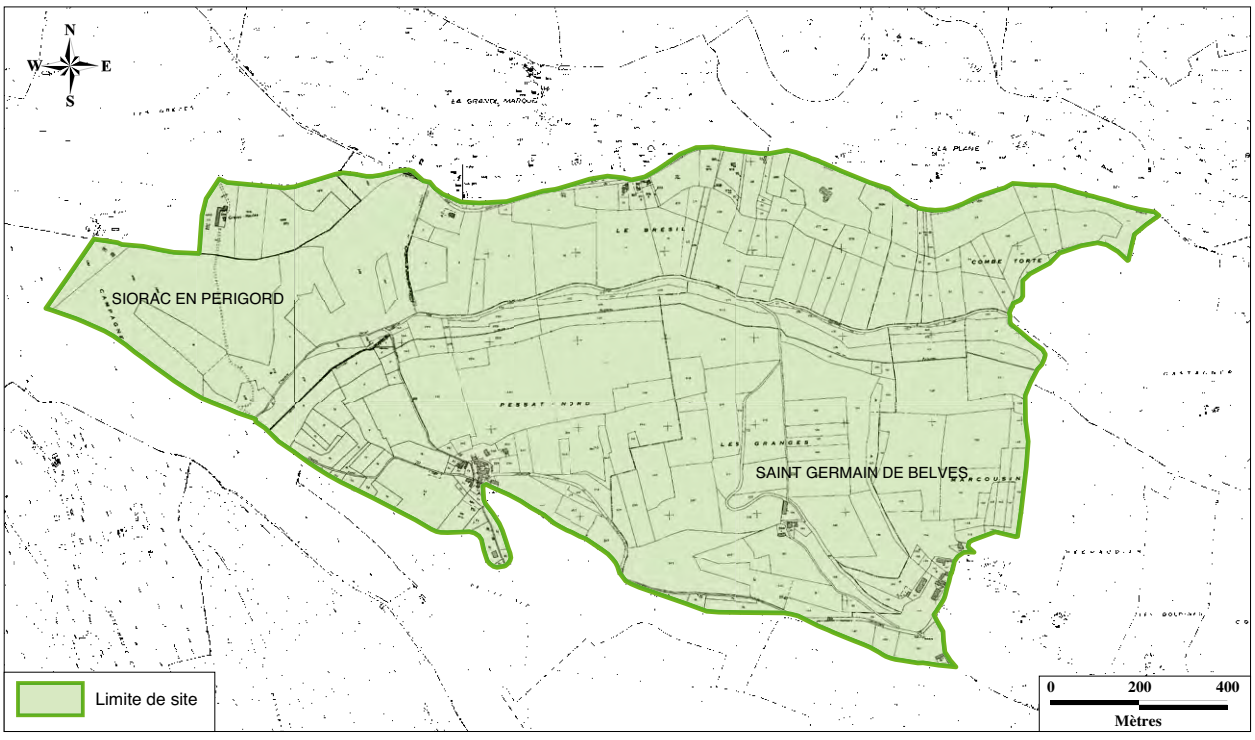

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Vallée de Pessat à Marcousin

FICHE 147

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) COTEAUX CALCAIRES DU PAYS DE BELVES
Voir également fiche n°156

Site de la Rivière

Site inscrit

Commune(s)
Allemans, Riberac, Villetoureix

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
19 mars 1991 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
56 ha

Référence(s) SIG
SIN0000100

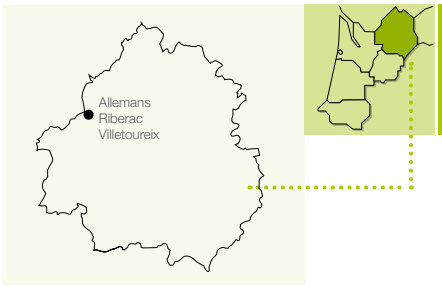

Motivation initiale de la protection

En 1991, le site était décrit de la manière suivante :
« Le site de la rivière se situe exactement à la rencontre des trois communes d'Allemans, de Ribérac et de Villetoureix, le long de la Dronne. Le site a été occupé depuis l'époque gallo-romaine, comme le prouvent les découvertes et les fouilles conduites au siècle dernier. La maison principale date de Louis XIV. Reprise au XVIII^e siècle dans le goût de l'époque, elle a été agrandie au XIX^e siècle, sans pour autant que ces agrandissements nuisent à l'équilibre de l'ensemble. Sa terrasse borde joliment la rivière. C'est que cette demeure appartenait au propriétaire de deux moulins, mentionnés dès le Moyen-Age. Profitant de ce site privilégié, un moulin à grain avait été aménagé. On peut voir encore les canaux d'amenée, de fuite et de dérivation. Le grand barrage de dérivation en travers de la Dronne, aujourd'hui couvert d'herbes folles et de mousses, est devenu le refuge des pêcheurs. Les anciens se souviennent encore du moulin en activité. Celui-ci conserve d'ailleurs tous ses mécanismes en parfait état, notamment sa grande roue en bois ».

Etat actuel du site

Depuis 1991, peu d'évolutions sont venues modifier le site inscrit de la Rivière. La tempête de 1999 a bien détruit l'allée de noyers qui menait de la route départementale au site de la rivière. Elle a été depuis remplacée par une allée de tilleuls récemment plantée.

Les arbres centenaires dont il est question dans le rapport de présentation de 1991 ne sont plus très nombreux. On rencontre quelques chênes dans les prés rive gauche ainsi que deux beaux arbres qui accueillent le visiteur au bout de l'allée qui mène à la ferme.

La Dronne partiellement déviée pour alimenter les moulins continue de s'écouler tranquillement et le temps semble s'être arrêté dans ce lieu paisible.

Enjeux et préconisations

Les haies, arbres isolés et autres éléments ponctuels qui rythment les paysages de ce site méritent d'être préservés. La conservation de deux bandes de prairie de part et d'autre de l'allée principale participe à la qualité du site et il est judicieux de les conserver.

Enfin, un entretien des bâtiments respectueux de leur caractère permettra de préserver encore longtemps l'intérêt de ce site pittoresque.

Rédaction 2007

Cartes

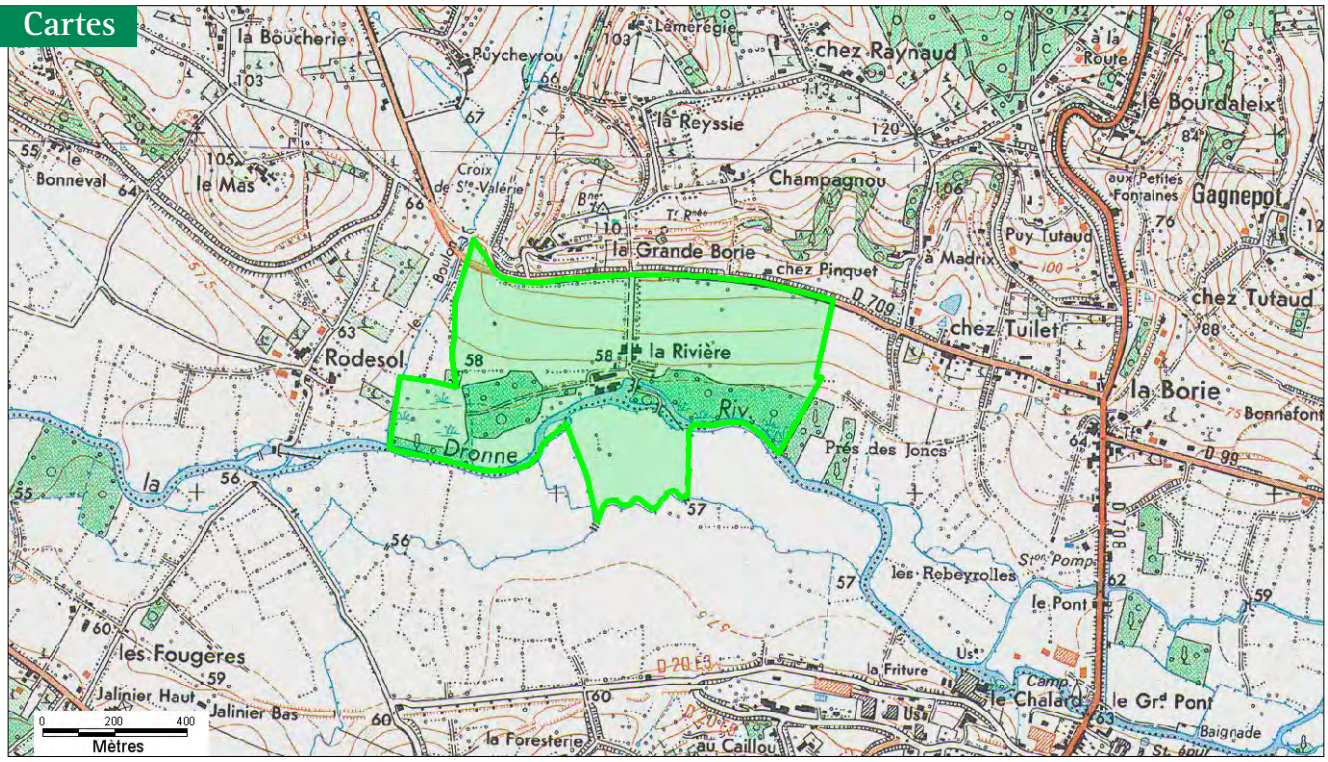

© IGN scan 25® 2007

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site de la Rivière

FICHE 148

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(NATURA 2000) VALLEE DE LA DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE

(ZNIEFF 2) ZONE BOCAGERE DE LA VALLEE DE LA DRONNE DE L'EMBOUCHURE A EPELUCHE

Autres protections

ZPPAUP de Ribérac

Site du Parcot

Site inscrit

Commune(s)
Echourgnac, La Jemaye

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
15 avril 1991 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
86 ha

Référence(s) SIG
SIN0000097

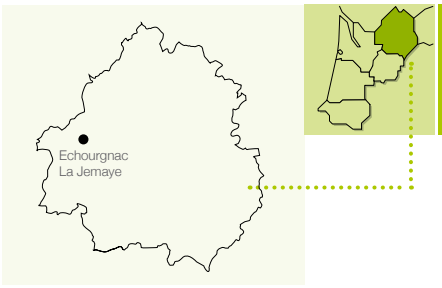

Motivation initiale de la protection

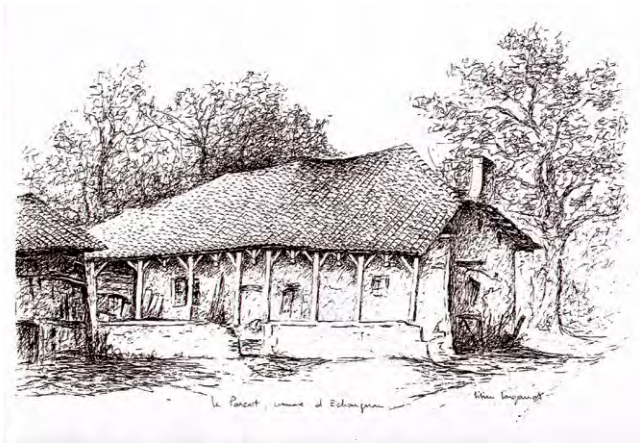

La région naturelle de la Double, située entre les vallées de l'Isle et de la Dronne, est caractérisée par sa forêt et les multiples étangs qui y sont présents.

Cette région naturelle présente un habitat paysan traditionnel original, fait de maisons de bois et de torchis, souvent précédées d'une galerie couverte appuyée elle aussi sur des poteaux en bois, le « balet ». Les toitures mêlent tuiles plates et tuiles canal avec harmonie.

Depuis la dernière guerre, ces maisons paysannes, sans aucun confort, sont désertées, du fait soit d'un exode rural fort, soit de la construction de maisons neuves. Aussi ces maisons disparaissent-elles ou sont-elles réaménagées et perdent-elles leurs caractéristiques initiales.

L'inscription du site du Parcot en 1991 découle de la volonté de protéger l'une des rares maisons traditionnelles en bon état de conservation dans son écrin de bois et de prés.

Etat actuel du site

La maison traditionnelle a bénéficié de travaux et présente un très bon état d'entretien. Le site appartient au Conseil Général qui en assure la gestion et l'entretien. Des projets de mise en valeur et d'amélioration de l'accueil du public sont à l'étude.

Enjeux et préconisations

L'entretien respectueux des caractéristiques architecturales du site doit être poursuivi. Le caractère boisé et naturel du périmètre du site doit être également conservé.

Rédaction 2005

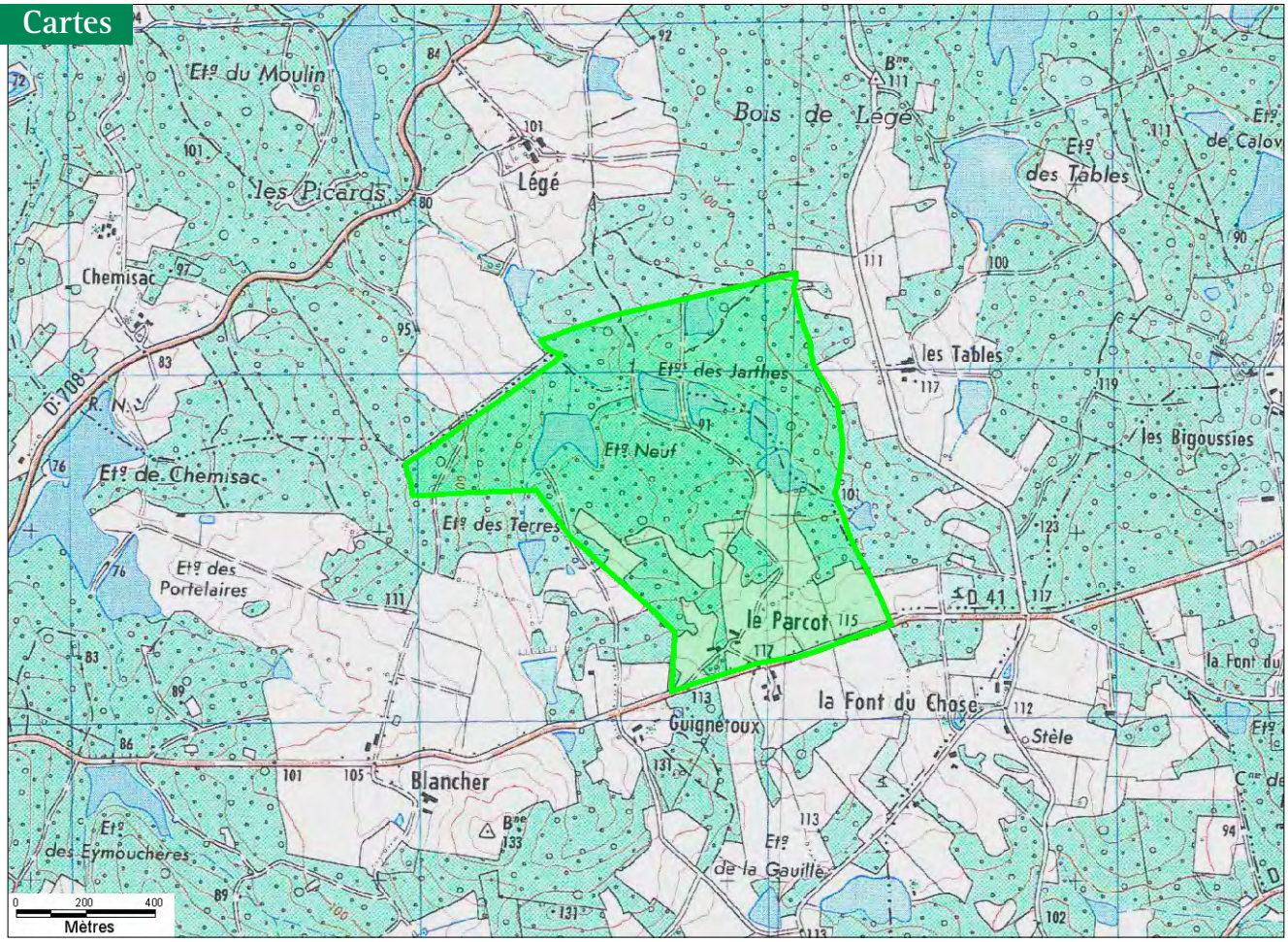

© IGN scan 25® 2007

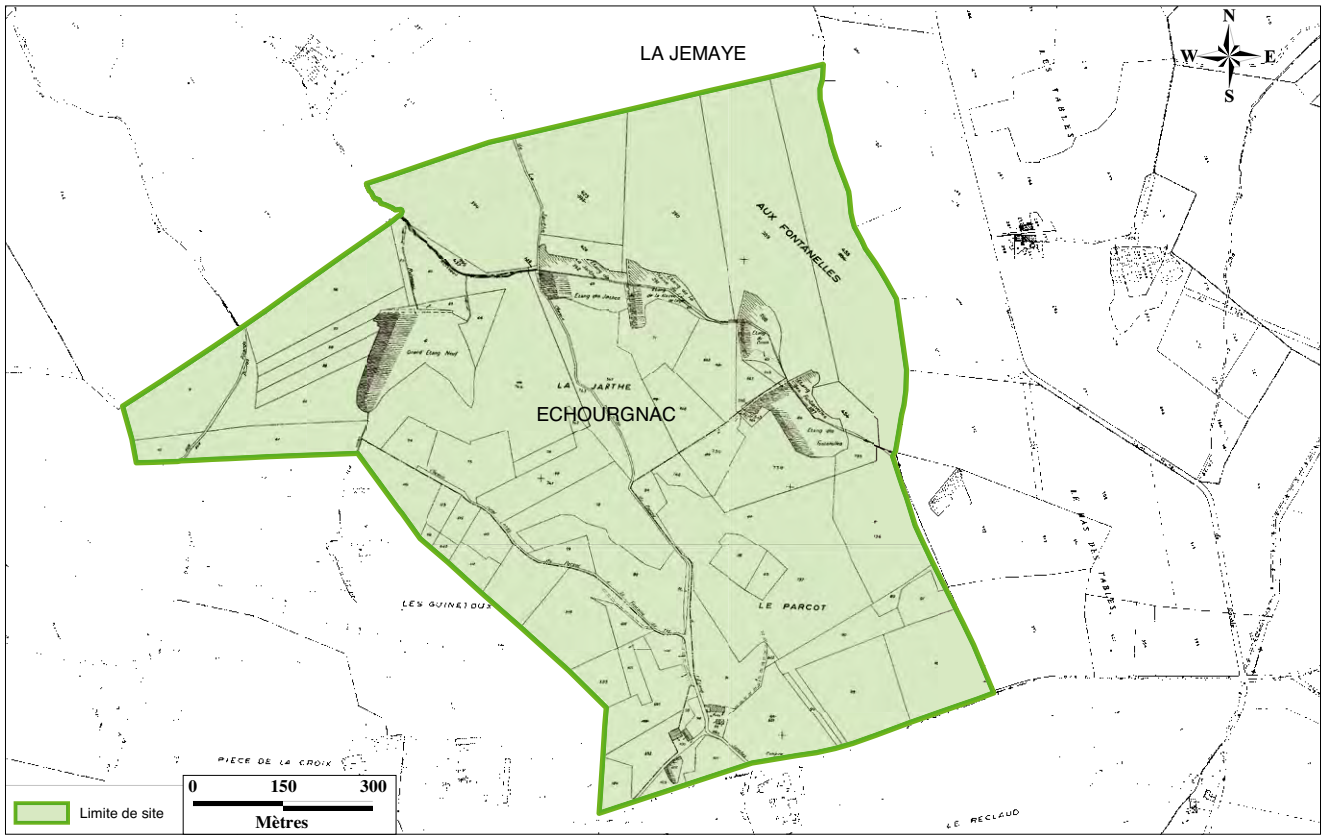

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site du Parcot

FICHE 149

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(ZNIEFF 2) LA DOUBLE DES ETANGS

Monuments historiques

MH I maison d'habitation, la grange et le four, avec l'étang et son écluse, du domaine du Parcot (2 mars 1992)

Prieuré de Merlande

Site inscrit

Merlande

Site classé

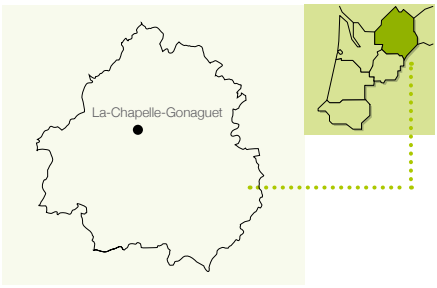

Commune(s)
La-Chapelle-Gonaguet

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
18 décembre 1972 (arrêté ministériel)
11 septembre 1991
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
15 ha / 100 ha

Référence(s) SIG
SIN0000089 / SCL0000529

Motivation initiale de la protection

Le vallon classé correspond à un site remarquable et caractéristique du Périgord, dans lequel s'intègre parfaitement le Prieuré de Merlande, construit au XII^e siècle et admirablement restauré. La chapelle et la maison du prieuré sont les seuls témoins du travail accompli par les moines de Chancelade durant l'épiscopat de Geoffroy de Cauzé, de 1138 à 1142.
C'est un site fort fréquenté des touristes qui se caractérise par de délicieux chemins enfouis sous un berceau de verdure. C'est ainsi que fut décrit le site du vallon de Merlande lors de sa protection.

Etat actuel du site

Actuellement, le vallon de Merlande constitue un havre de paix non loin de Périgueux particulièrement fréquenté. Si le classement a permis de stopper les constructions dans ce vallon, il n'en reste pas moins que certaines constructions antérieures à la protection existent sur les coteaux. Les bois les dissimulent.
Le site classé vient se caler au nord sur une zone bâtie et en empêche l'extension en direction du vallon. Ces espaces bâtis en partie dans le site inscrit ne présentent aucun intérêt, et le contraste entre la qualité du vallon de Merlande et les constructions récentes qui le jouxtent est saisissant. Heureusement, le caractère boisé du vallon empêche tout lien de covisibilité.

L'état actuel du site classé est bon et le caractère qui a prévalu à la protection existe toujours. Les parties du site inscrit quant à elles ont été envahies de constructions sans intérêt.

Enjeux et préconisations

Le site subit une pression foncière forte du fait de la proximité de Périgueux et on observe une extension de la péri-urbanisation notamment en haut des coteaux, en surplomb du vallon. Le site classé ne devra permettre aucune nouvelle construction dans son emprise.

La qualité du vallon tient également aux espaces de prairies qui ouvrent des perspectives paysagères. Le maintien de ses prairies constitue un enjeux fort pour ce site.

Rédaction 2006

Cartes

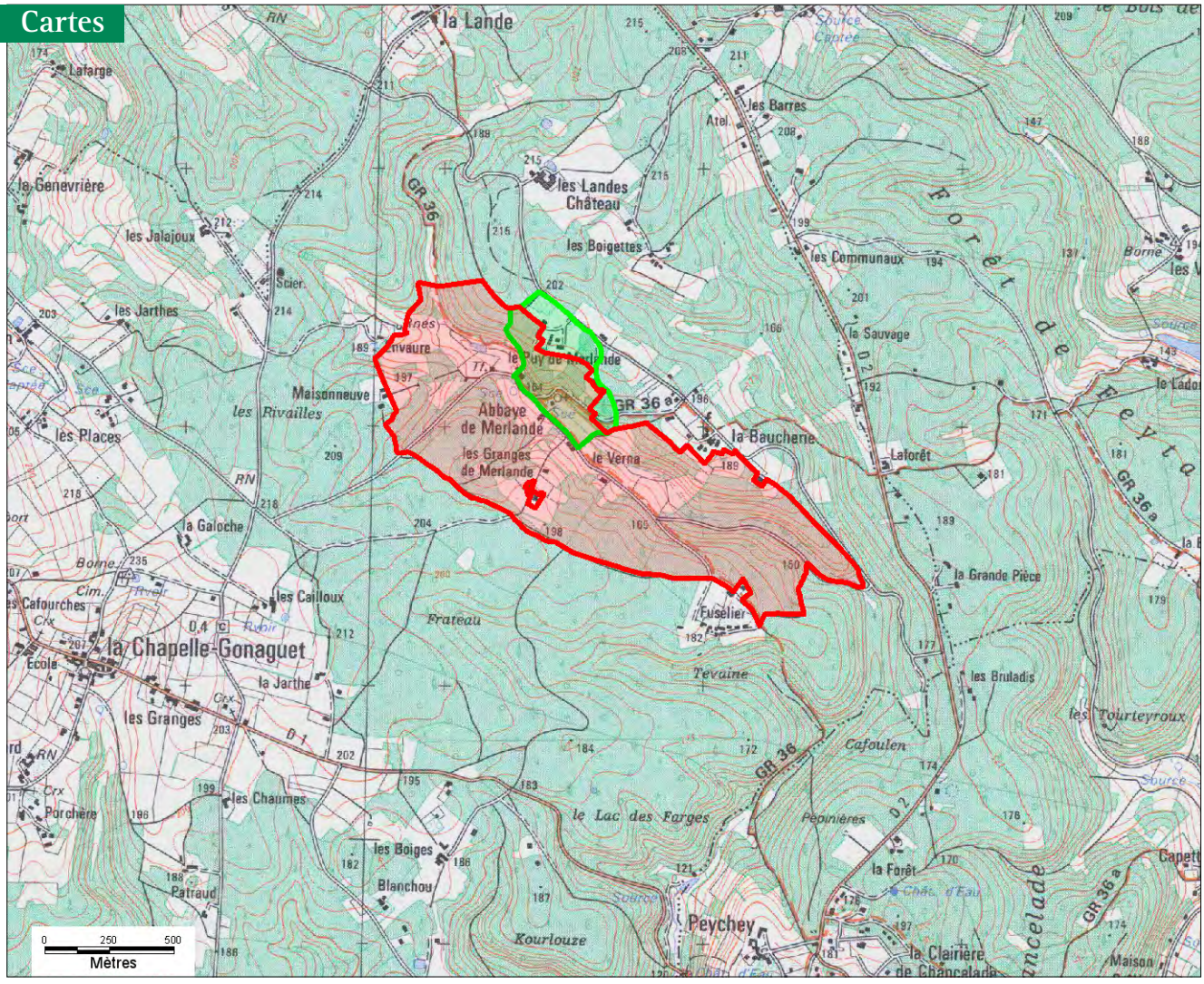

© IGN scan 25® 2007

Prieuré de Merlande - Merlande

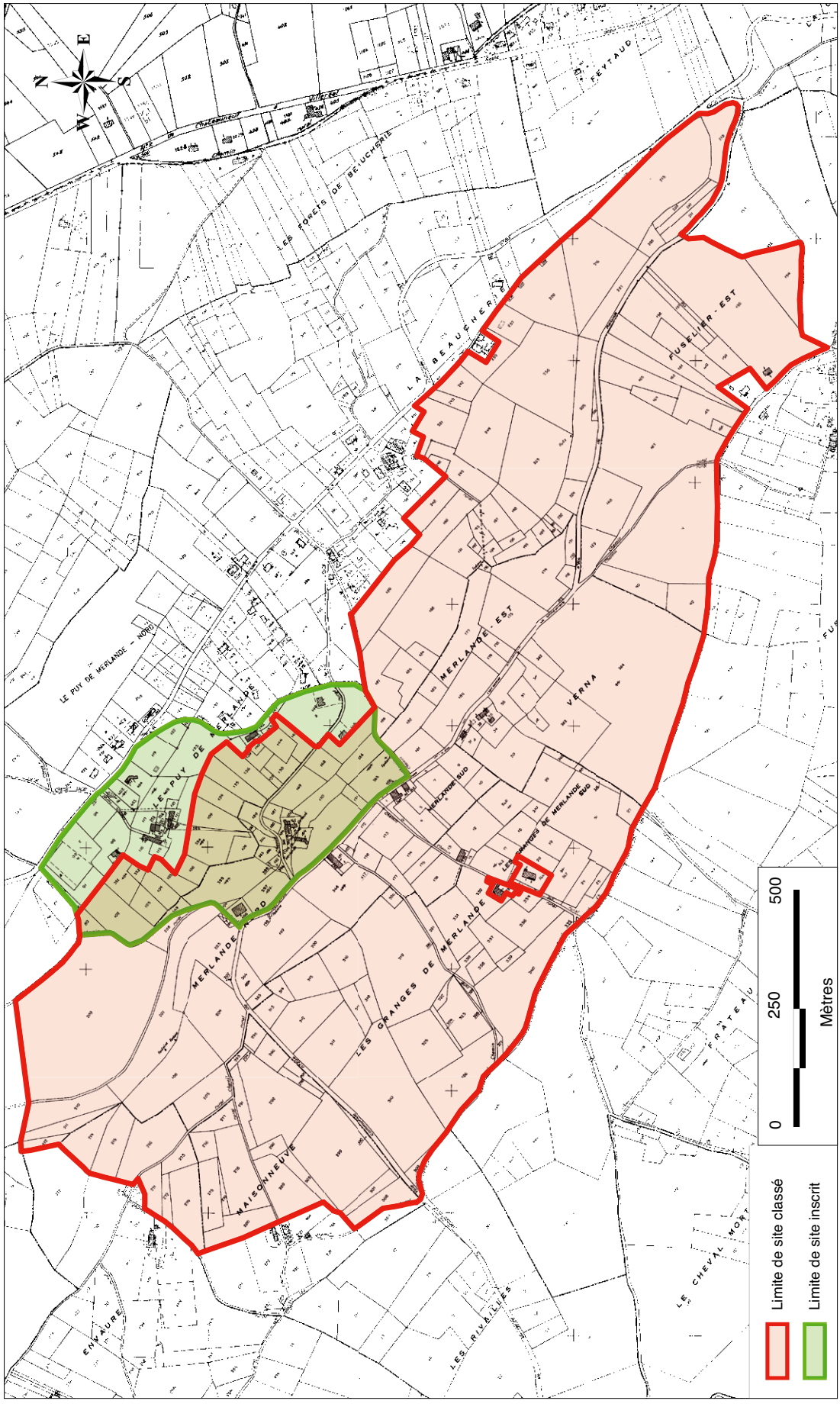

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) FORET DE FEYTAUD
Monuments historiques
MH C Ancien prieuré de Merlande (3 août 1892)

Gouffre de Proumeyssac

Dordogne

FICHE 151

Gouffre de Proumeyssac

● Site classé

Site abrogé car recouvert par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère

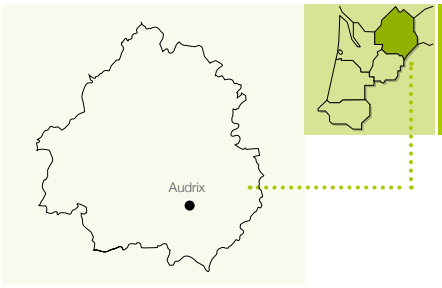

Commune(s)
Audrix

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
22 novembre 1991
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
9 ha

Référence(s) SIG
SCL0000569

Motivation initiale de la protection

Durant longtemps, le gouffre de Proumeyssac fut considéré comme un lieu d'épouvante d'où certains auraient vu sortir des vapeurs étouffantes et les flammes de l'enfer.

Il fallut attendre le début du XX^{e} siècle pour que l'on découvre les trésors que le gouffre recelait (1907). A partir de 1924, l'exploitation touristique commença à l'aide d'une nacelle qui descendait les visiteurs dans le gouffre 50 mètres plus bas. La nacelle était déplacée à l'aide d'un treuil actionné par un cheval.

Des concrétions impressionnantes s'offraient alors au visiteur.

« Le gouffre de Proumeyssac est connu et visité du monde entier. Son intérêt exceptionnel a fait l'objet d'études et de présentations multiples.
Le classement de ce lieu au titre de la loi du 2 mai 1930 s'impose :
- pour la stricte conservation du gouffre et de ses richesses naturelles,
- pour le contrôle rigoureux des terrains dominant la grotte ou des parcelles dont le maintien en l'état est nécessaire pour l'équilibre écologique du gouffre.
[...]

Un large consensus local s'est manifesté pour le lancement et l'aboutissement du classement du gouffre de Proumeyssac. » (rapport de présentation pour le classement du gouffre).

Etat actuel du site

En surface, le site présente une grande partie boisée, des terrains agricoles à l'est, quelques bâtiments dont une ancienne ferme, le centre d'accueil pour la visite du gouffre entouré d'un parc. Récemment, le bâtiment abritant à l'origine le système de nacelle a été reconstruit à l'identique de ce qui existait à l'ouverture du site en 1924.
De l'autre côté de la RD31 se situent les parkings, hors du site classé. Il est à noter la prolifération de panneaux publicitaires face au bâtiment d'accueil.

Enjeux et préconisations

Supprimer les panneaux publicitaires face au site.

Rédaction 2007

Cartes

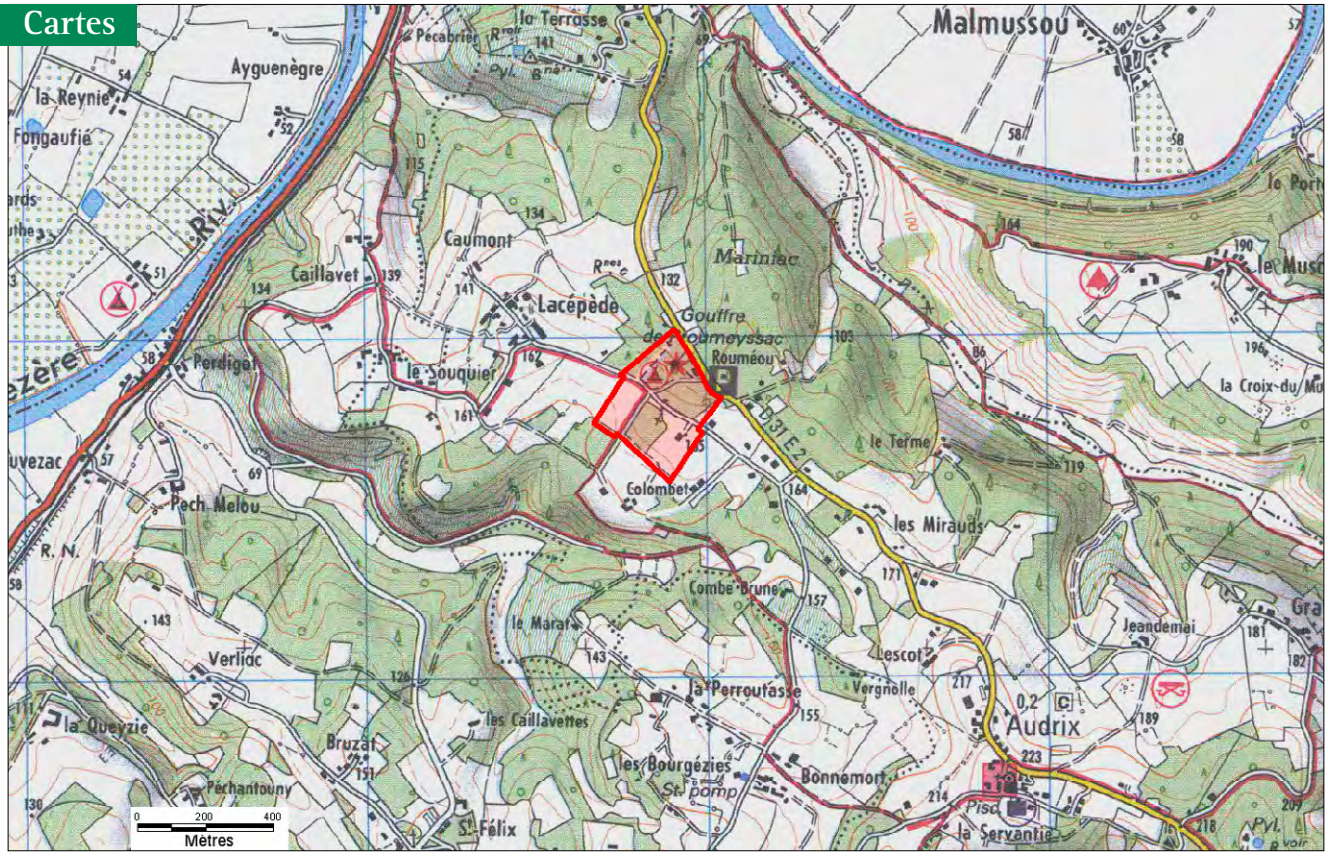

© IGN scan 25® 2007

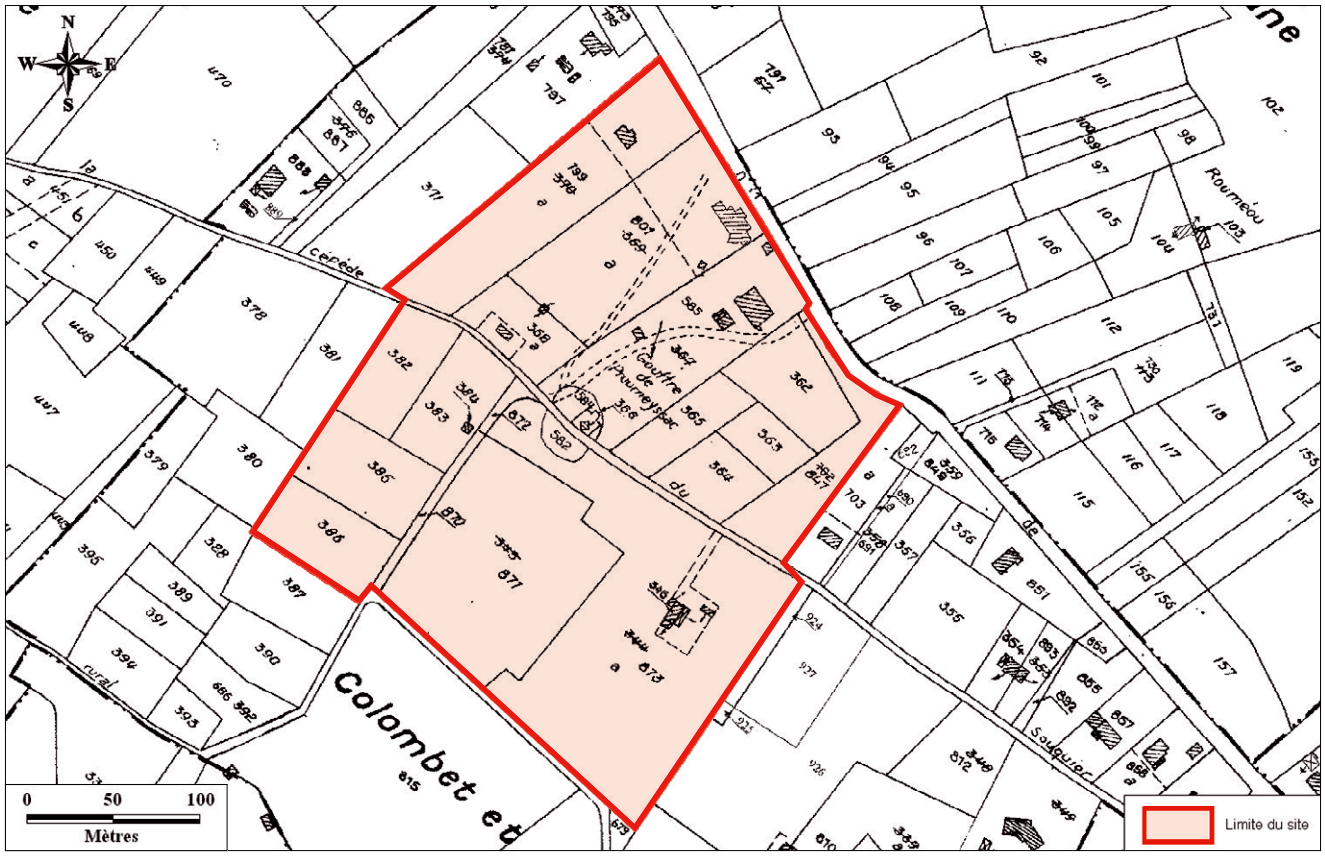

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Gouffre de Proumeyssac

FICHE 151

Grotte de Bara-Bahau

Site classé

Commune(s)
Le Bugue

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque, historique et artistique

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
29 novembre 1991
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)
22 ha

Référence(s) SIG
SCL0000558

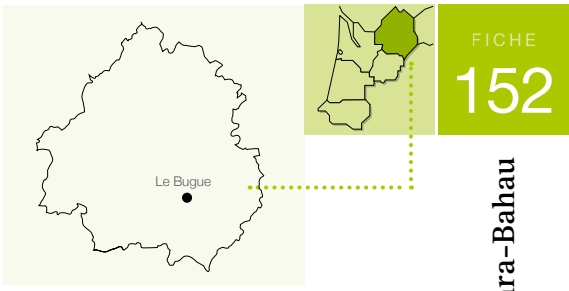

Motivation initiale de la protection

Les gravures et dessins préhistoriques de la grotte de Bara-Bahau expliquent l'intérêt porté à ce site et la volonté de le protéger.
En 1951, M. Casteret et sa fille découvrent les vestiges préhistoriques présents dans la grotte. Cette grotte était depuis très longtemps visitée, soit par les enfants qui venaient s'y amuser, soit par les clochards qui y trouvaient un abri. Mais ce n'est qu'en 1951 que les gravures et dessins sont découverts. Dès lors, la grotte fut fermée par une porte et depuis, elle a été aménagée pour permettre sa visite par le public.
Cette grotte a été habitée par les hommes mais également par de nombreux animaux tels les ours il y a 50 à 80000 ans à l'époque moustérienne. Les décorations, présentes uniquement dans la dernière salle, datent quant à elles du Paléolithique supérieur.
L'objet du classement des parcelles qui entourent la grotte est d'assurer la maîtrise de ces espaces qui conditionnent en grande partie la bonne conservation de la cavité. En effet, la création d'un plan d'eau, un déboisement, l'édification d'une maison pourraient directement ou indirectement compromettre à terme la grotte et les richesses qu'elle renferme.

Etat actuel du site

Le site a été aménagé pour l'accueil du public. On y trouve des tables pour pique-niquer et devant l'entrée de la grotte, un local qui sert de billetterie.
Les alentours sont également fleuris et un parking en calcaire concassé permet le stationnement des visiteurs. La signalisation touristique de la grotte, sous forme de banderole et autres panneaux ne sert pas le site.

Enjeux et préconisations

Remplacer la signalisation touristique de la grotte par des équipements sobres, privilégier toute amélioration visuelle de la billetterie.

Rédaction 2006

Cartes

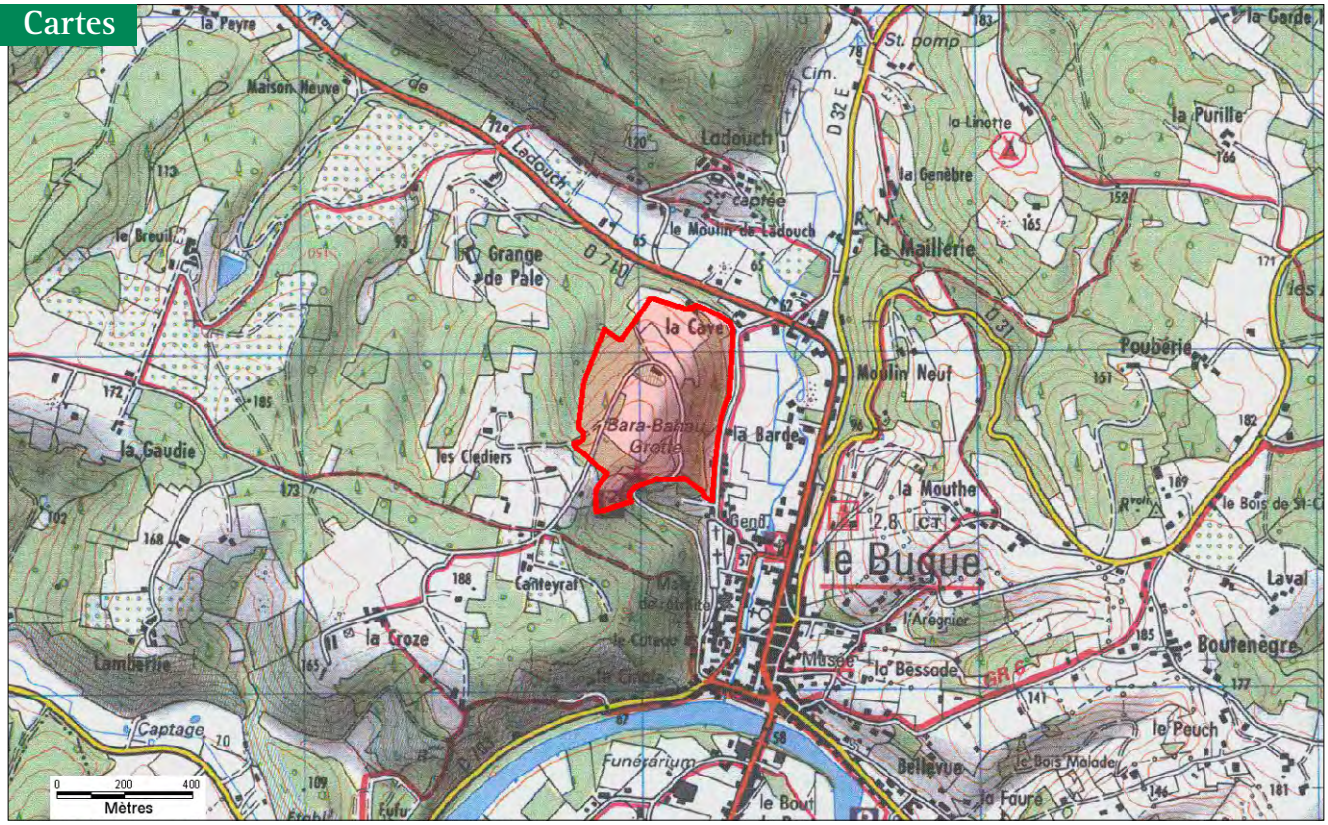

© IGN scan 25® 2007

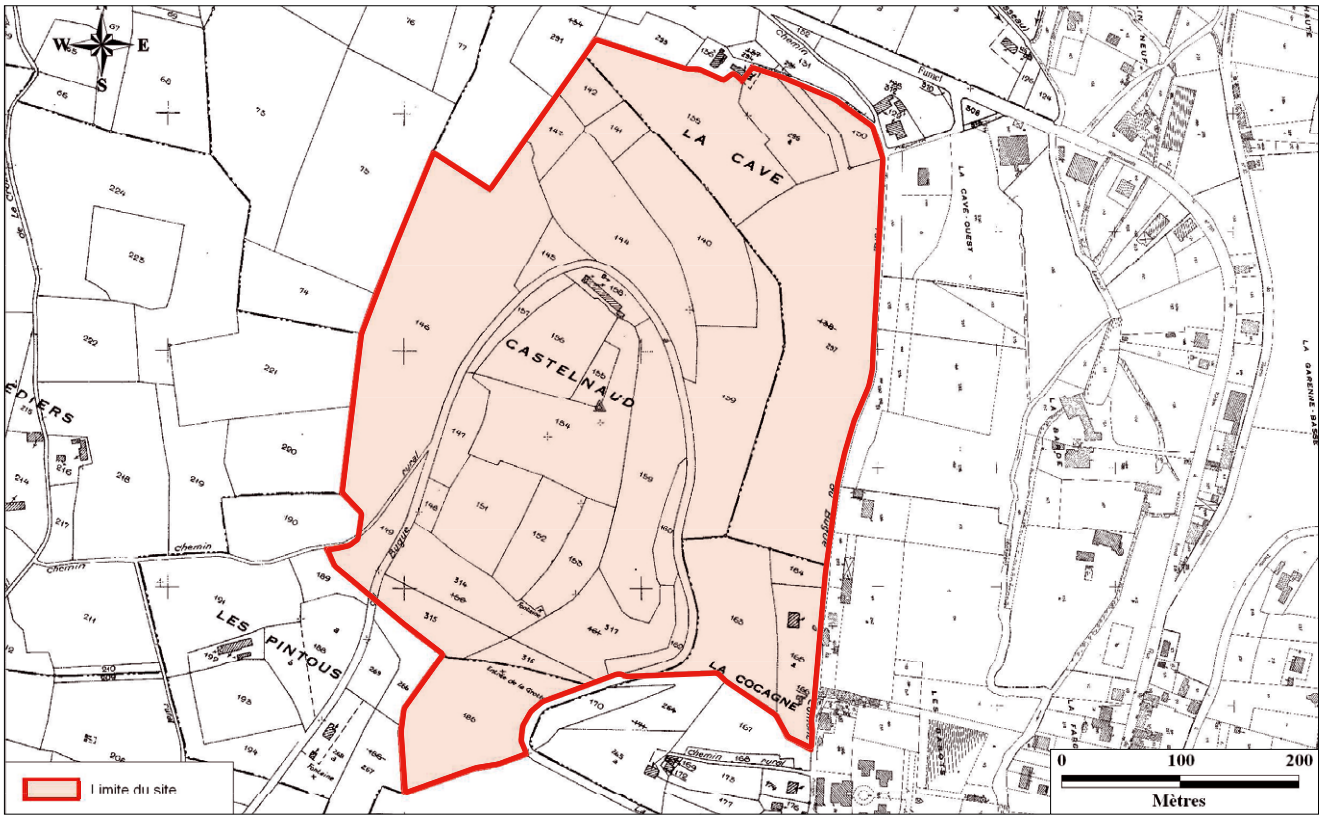

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Grotte de Bara-Bahau

FICHE 152

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) COTEAU DU BUGUE

Monuments historiques
MH C Grotte de Bara-Bahau

Site de Las-Fons

Site inscrit

Commune(s)
La Chapelle-Faucher

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
M | Monuments naturels ponctuels

Date(s) de protection
6 mars 1992 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
< 1 ha

Référence(s) SIG
SIN0000029

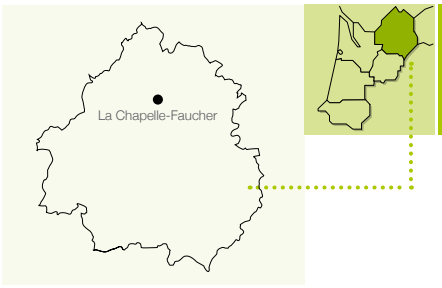

Motivation initiale de la protection

« Un lieu de rendez-vous, une halte pour les chasseurs, un but de promenade pédestre ou encore une curiosité, au sens où nos anciens employaient ce terme, tel peut être défini ce lieu.

Le site de Las Fons est plus connu dans le pays sous le nom de « gouffre de l'eau bleue ». En effet les eaux ont un reflet bleuté naturel, et cette couleur inhabituelle est à l'origine de bien des légendes, racontées le soir à la veillée.

Les eaux occupent la partie inférieure du « gouffre », à laquelle on accède par des marches taillées dans le roc. Les parties latérales, creusées à l'époque préhistorique par les eaux dont le niveau était bien supérieur, ont servi d'habitat à l'homme. Aménagé à l'époque médiévale, cet habitat troglodytique comprend une salle et des cavités annexes. Un bassin creusé de main d'homme recevait les eaux de ruissellement.

Transformé en abri pour les animaux, le site a à nouveau accueilli des hommes au cours de la Seconde Guerre Mondiale. La préhistoire a ainsi rejoint l'histoire la plus récente.

« Les eaux bleues » sont en fait une résurgence d'une source toute proche, qui a été captée pour l'alimentation en eau potable du secteur. Des mesures de protection de Las Fons s'imposaient donc et les services de la Direction Départementale de l'Agriculture ont proposé dans un premier temps des mesures radicales, visant notamment à condamner l'accès au gouffre et ... le gouffre lui-même.

Or le site est un véritable monument naturel, riche d'histoire, auquel les riverains sont très attachés. Des négociations ont permis d'adopter des mesures de protection du site plus « douces » : barrière et végétation naturelle. L'inscription au titre des sites en donnant à ce lieu un label permettra ainsi d'en contrôler le devenir » (rapport d'inspection, 1990).

Etat actuel du site

Le site se situe au pied d'un ensemble bâti dominant la vallée de la Côle.
Ce site pittoresque comprend en son centre, un remarquable ensemble karstique composé de falaises de 10 mètres en élévation, entrecoupé par deux niveaux d'aménagements troglodytiques avec escaliers d'accès. Sur le côté ouest, un escalier taillé dans le rocher conduit à une terrasse supérieure d'où un porche de cavité donne sur un vaste gour (trou d'eau en patois périgourdin) situé à 7 mètres au-dessous de ce porche. Sur ce côté ouest, l'escalier troglodytique supérieur est endommagé et se poursuit jusqu'à un plateau arboré qui domine l'ensemble du site.
Sur le côté est du gour, un autre escalier mène à une petite terrasse supérieure et fait face à la précédente au même niveau séparées par le gour. Au bout de cette étroite terrasse, une porte en bois est fixée dans la feuillure du cluzeau et derrière la porte, un escalier creusé en plein rocher descend par une galerie troglodytique jusqu'à une

petite salle aménagée qui domine le gour par sa petite fenêtre creusée dans la paroi.
Dans cet escalier d'accès, deux silos intacts sont creusés également en plein rocher sous les marches, ce sont de beaux et rares exemples d'aménagements troglodytiques.
Le plan d'eau du gour, enserré autour des deux escaliers troglodytiques, part en pente douce jusqu'à un rebord de falaise où un tombant vertical dans le gour descend par un vaste puits ennoyé jusqu'à -28 mètres environ. Ce gour est un regard sur la circulation hydrologique souterraine de la Côle, dont les eaux proviennent de la perte active de St-Pierre de Côle située à 2,7 kms en amont et ressortent dans la source captée de Las Font située à 40 mètres à l'ouest du gour. Des légendes évoquent les fuites du seigneur des lieux à travers des galeries souterraines qui le conduisaient dans le secret jusqu'à l'abbaye de Boschaud à Villars...

Thierry Baritaud – DRAC UDAP 24

Enjeux et préconisations

L'ensemble de ce site a été nettoyé de l'abondante végétation qui le masquait en 2017. Lors d'une visite du Site en 2017, l'UDAP et la DREAL ont constaté que l'intérêt de ce petit site pittoresque est confirmé, c'est bien le remarquable ensemble karstique qui a été protégé.

Visite du Site et rédaction fiche 2017

Cartes

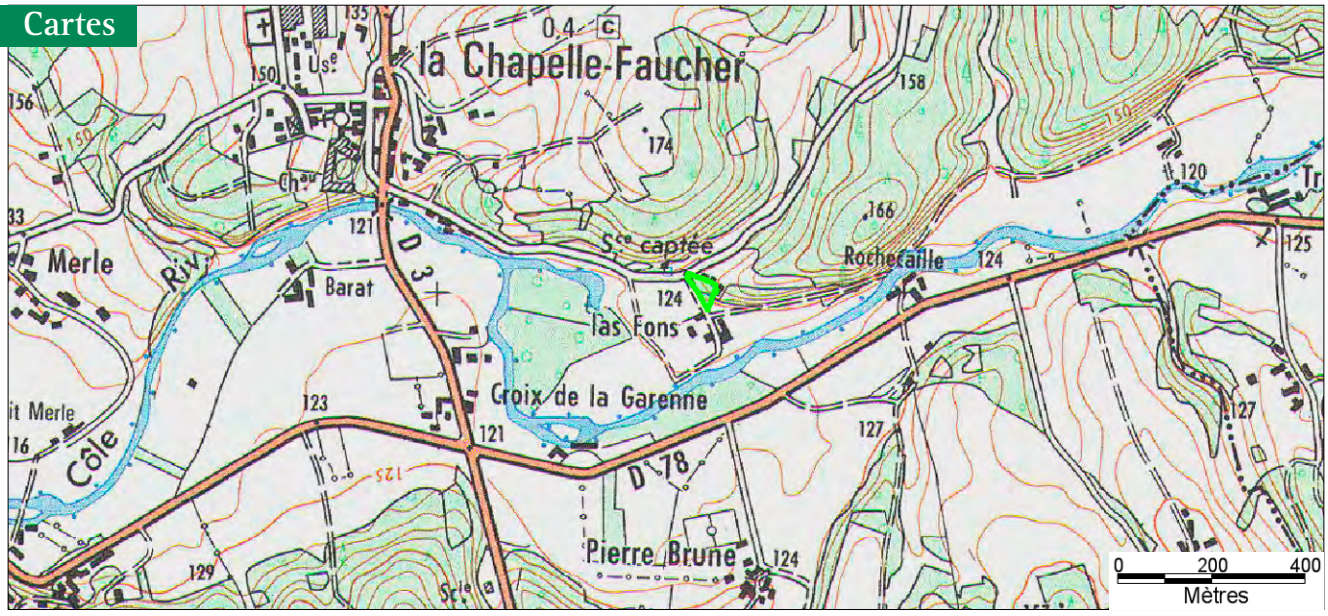

© IGN scan 25® 2007

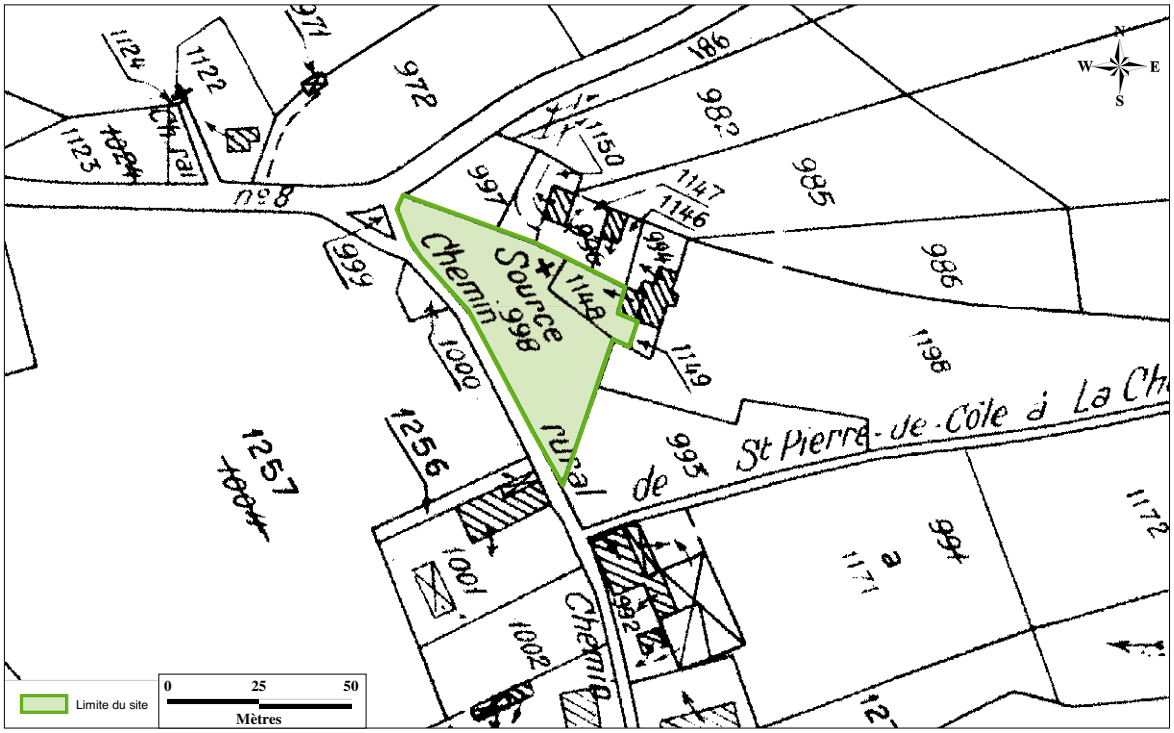

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Cimetière - Cercles

Site classé

Commune(s)
Cercles

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
B | Patrimoine bâti protégé isolément

Date(s) de protection
4 juin 1993 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
< 1 ha

Référence(s) SIG
SCL0000561

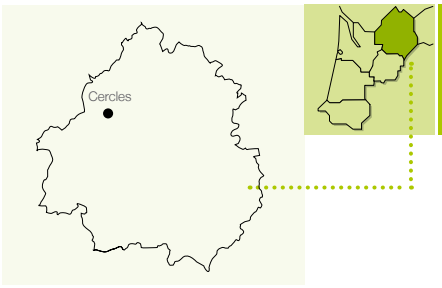

Motivation initiale de la protection

En 1993, la proposition de classement au titre des sites était justifiée de la manière suivante : « La commune de Cercles, située au Nord-Ouest du département de la Dordogne, au cœur du Périgord Blanc, a beaucoup perdu de son activité agricole passée. Elle mène désormais une vie paisible, un peu ralentie, à peine troublée durant la saison estivale. Le bourg possède une magnifique église, l'église Saint-Cybard, classée au titre des monuments historiques dès 1840. Le vieux cimetière, qui fait corps avec elle et qui remonte aux origines de l'église, ne sert plus guère. Quelques vieux monuments funéraires, une grande croix centrale et un beau portail en sont les signes distinctifs. Si la plupart des habitants de Cercles possèdent « une concession » dans le nouveau cimetière, il est toujours possible de voir un jour se construire dans le vieux cimetière une tombe moderne, sans rapport avec son environnement, comme on le voit trop souvent en milieu rural à proximité de beaux édifices. D'un autre côté, il est à craindre que, faute d'un entretien courant, le cimetière ancien ne soit fermé, les monuments détruits ou transférés et que l'espace ainsi libéré ne soit aménagé d'une manière préjudiciable aux abords de l'église. C'est pourquoi il est proposé, en accord avec la municipalité actuelle de Cercles, de classer ce cimetière au titre des sites, afin à la fois de le protéger et d'aider à son maintien ».

Etat actuel du site

Le cimetière n'a pas fait l'objet de modification depuis son classement en 1993. Les quelques monuments funéraires continuent lentement à se dégrader mais l'intérêt de ce site est toujours présent.

Enjeux et préconisations

L'entretien de la végétation permet de conserver la lisibilité du cimetière. Le caractère verdoyant de la végétation ainsi que l'arbre isolé dans le fond du cimetière participent au charme de ce lieu hors du temps. Un entretien des tombes permettrait évidemment de les conserver en l'état en limitant la lente dégradation qui s'opère. Des projets de mise en valeur de ce patrimoine funéraire sont à encourager.

Rédaction 2007

Cartes

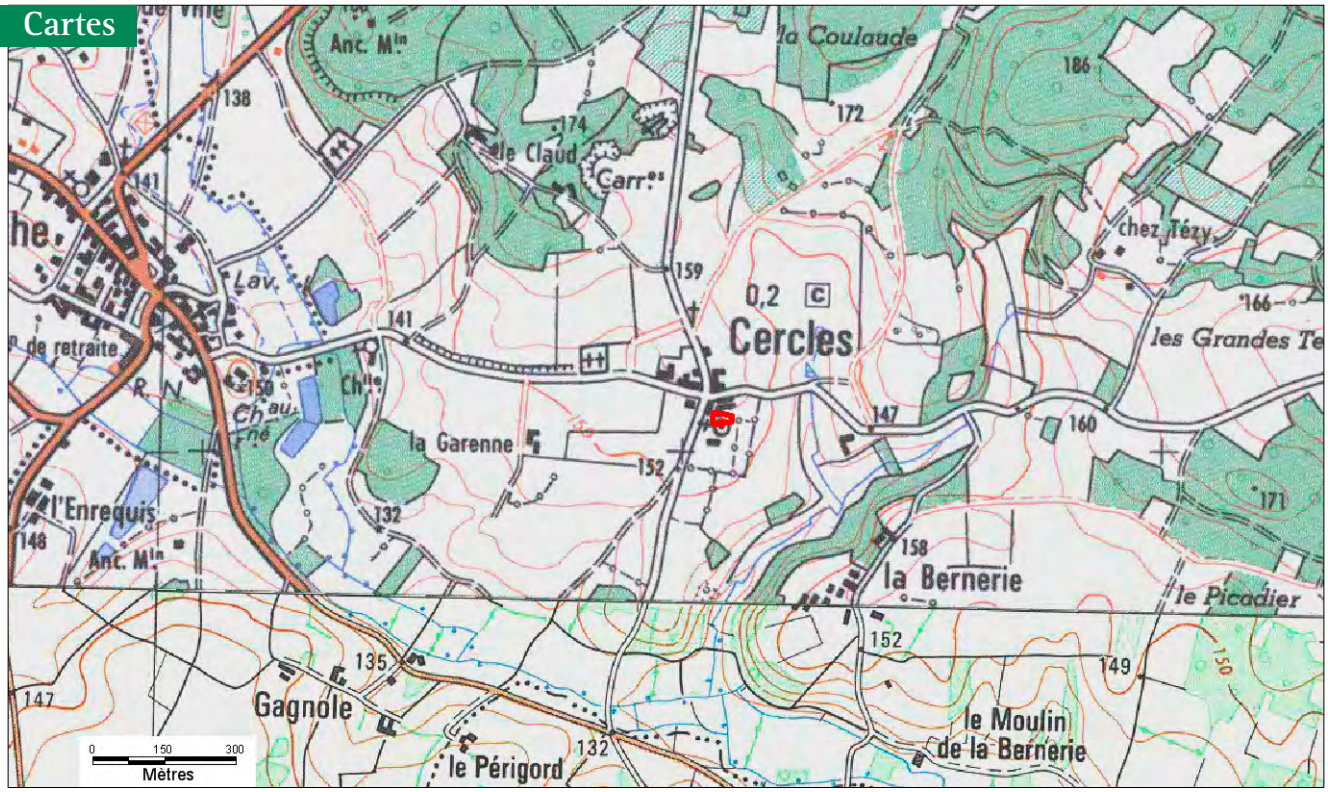

© IGN scan 25® 2007

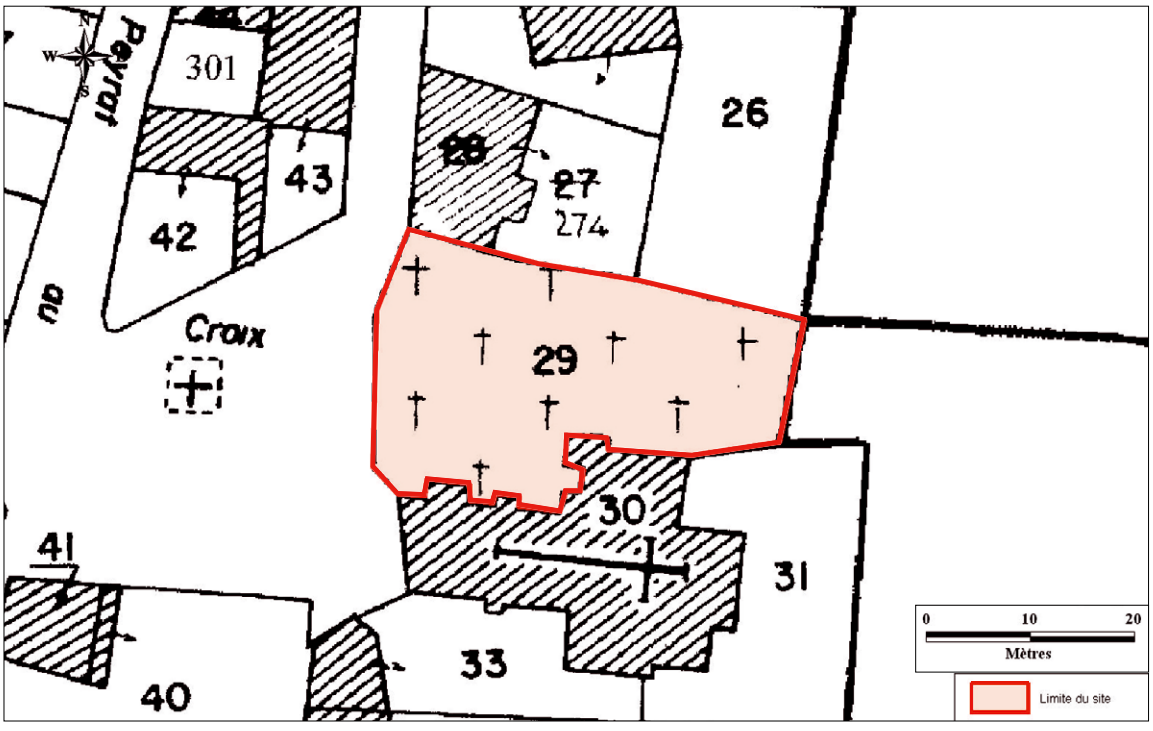

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques
MH C Eglise Saint-Cybard (1840)

Gros-Bost

Site classé

Commune(s)
St-Méard-de-Dronne

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt historique

Type(s) de site
A | Sites archéologiques, mottes féodales, sites souterrains

Date(s) de protection
27 octobre 1993 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
6 ha

Référence(s) SIG
SCL0000650

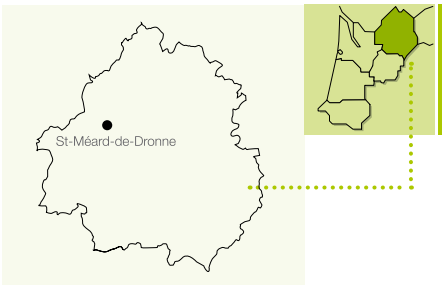

Motivation initiale de la protection

Le camp néolithique du Gros Bost (2500 à 2000 avant J-C) occupe la bordure d'un plateau dominant la vallée de la Dronne. Compte-tenu de sa situation, il est apparu urgent que cet ancien habitat fortifié par un rempart d'environ 300 mètres soit définitivement protégé. C'est pourquoi il fut classé au titre des sites.

Etat actuel du site

Le site se présente sous la forme de terres agricoles et de bois, sans qu'il soit possible pour un observateur non averti, de soupçonner la présence de ce patrimoine archéologique.

Enjeux et préconisations

L'enjeu principal réside dans la conservation de ce site néolithique. La protection au titre des sites permet de soumettre tous les travaux à autorisation spéciale et de les refuser s'ils vont à l'encontre des enjeux de conservation du site.

Rédaction 2007

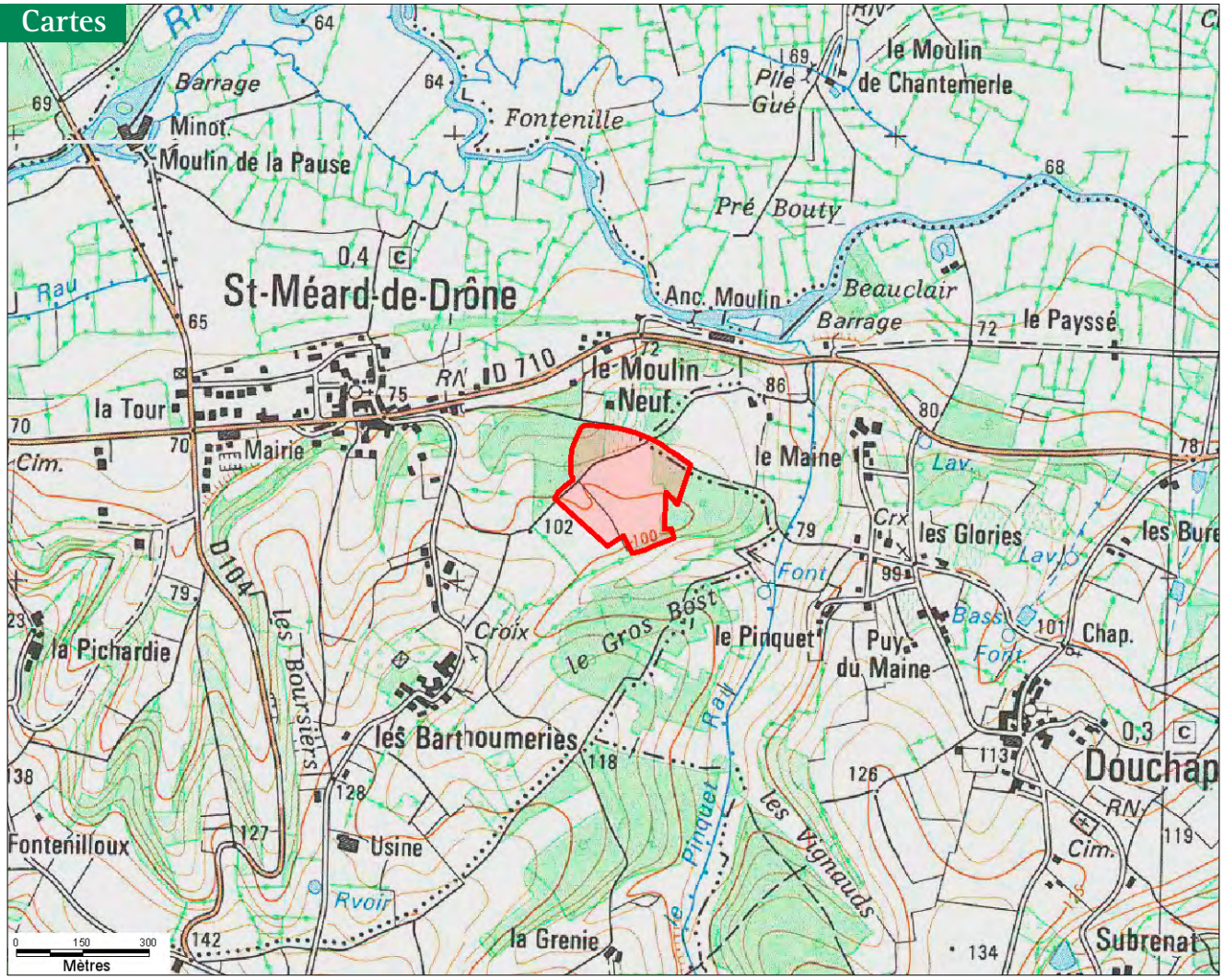

© IGN scan 25® 2007

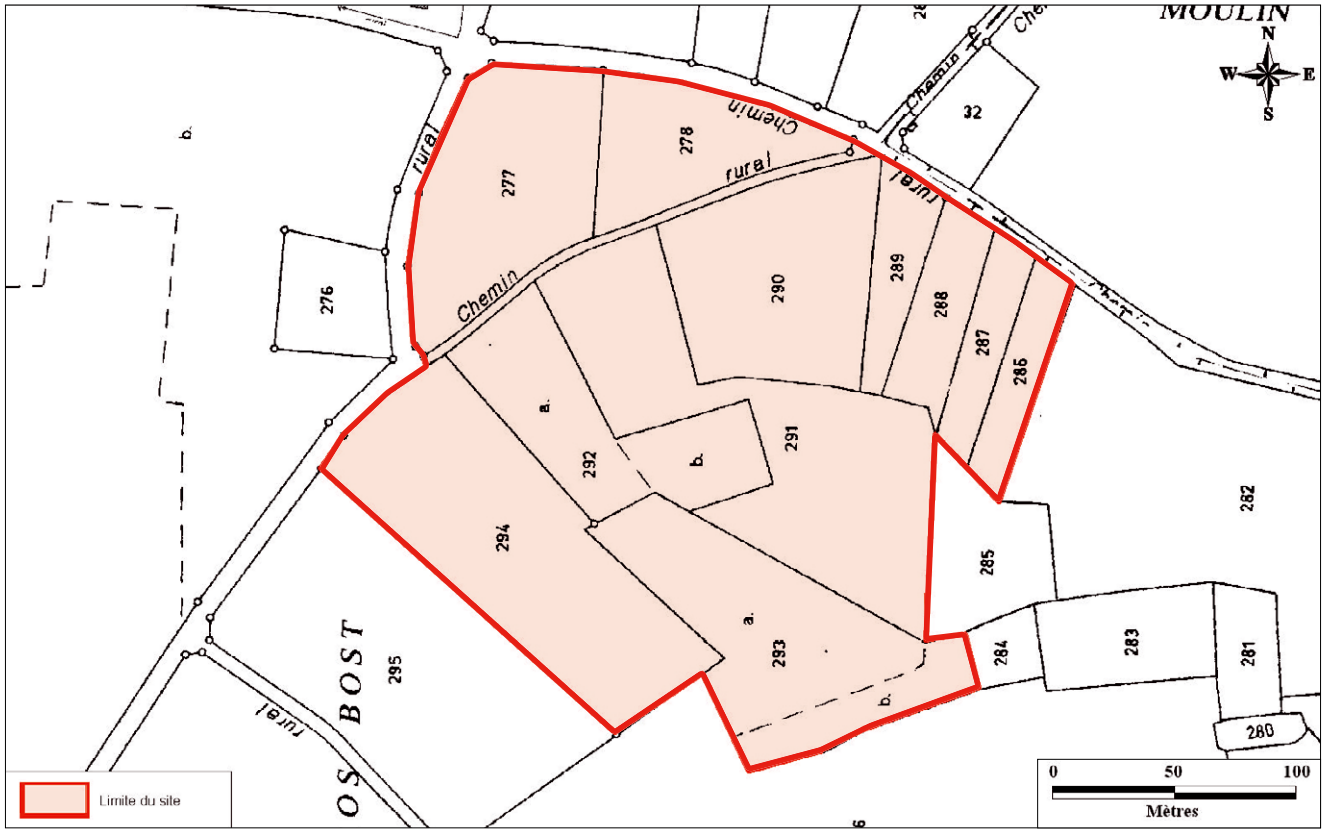

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site des côteaux

Site inscrit

Commune(s)
Saint-Germain-de-Belvès

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
25 juin 2001 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
378 ha

Référence(s) SIG
SIN0000005

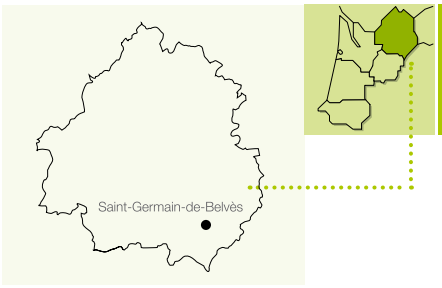

Motivation initiale de la protection

En 1992 c'est un projet de camping (200 emplacements) près du hameau de Lolivarie qui a décidé la commune à demander cette inscription. Le rapport de présentation (M. Bacheré – 1994) justifiait la protection de la manière suivante :
« Cette inscription se rattache au Nord au site inscrit du vallon de Pessat-Marcousin, lui-même contigu à la commune de Marsac inscrite en totalité à l'Inventaire supplémentaire. [...] D'une façon générale, la commune de St-Germain-de-Belvès possède un territoire de coteaux au paysage attrayant où le bâti diffus est peu présent et souvent assez bien intégré. [...] Les pressions exercées par les constructions sont jusqu'ici restées faibles ; La municipalité souhaite préserver ces coteaux dont les hauteurs permettent des vues lointaines, notamment sur le bourg perché de Belvès à l'Ouest. [...] Les vallons secs présentent une dissymétrie marquée [...], les divers stades de la végétation entremêlée forment un paysage naturel agréable dominant les terres agricoles des bas de versants où s'étendent surtout des prés laissant ça et là la place à quelques cultures et à des noyeraies. [...] Le bâti [...] présente souvent un intérêt architectural. Il est représentatif des traditions périgourdines de cette région de Belvès où les enduits prennent des teintes ocres rouges. »
Sont cités également : le hameau de Lolivarie, la ferme de Goursat et les deux manoirs de Marcousin (XVI^e - XVII^e) et de Conty (XVIII^e).

Etat actuel du site

Ce site est constitué de coteaux calcaires découpés de vallons secs qui descendent de la crête qui fait la limite au Nord avec le site inscrit voisin (Vallée de Pessat à Marcousin). Ces vallons vont à l'Ouest vers le ruisseau de «la Vallée» et au Sud vers celui du « Neufond».
Les vallons secs ont une dissymétrie marquée :
- le versant exposé au Sud est plus abrupt , rocailleux et très sec avec une végétation clairsemée de pelouses sèches piquetées de genévriers ou de landes partiellement boisées,
- le versant exposé au Nord offre, tout comme les fonds de vallons, un caractère plus humide , riant et jardiné.

Ce fort contraste entre les deux versants est pour une grande part dans l'intérêt paysager de ce site.
La route de crête qui dessert le village depuis Siorac passe au travers d'un boisement dense où on longe le très discret manoir de Marcousin, avant de déboucher sur le sommet de la colline, plat et agricole, où s'est installé l'habitat. Depuis cet immense replat agricole bien dégagé et souvent depuis les versants, les vues s'étendent au loin :
- depuis les versants tournés au Nord (Marcousin et St-Germain-de-Belvès), vues vers la vallée de la Dordogne, au-delà du village de Siorac,
- au Sud vers la silhouette remarquable du village perché de Belvès.

Le village de St-Germain-de-Belvès, situé en crête, présente une silhouette de qualité depuis toute la campagne environnante (hormis depuis le Nord, en limite de site, où quelques constructions neuves perturbent cette image). Les maisons, groupées autour de la place de l'église avec ses deux arbres (tilleuls), forment un ensemble au charme certain en donnant l'impression d'être un peu hors du temps et de l'agitation.
Outre celles du village, de nombreuses constructions, plus ou moins groupées en hameau présentent un grand intérêt dans ce site.

Enjeux et préconisations

Le maintien d'une agriculture dynamique est un enjeu sur les points suivants :

- le contraste de la dissymétrie des versants serait très atténué si l'un des deux changeait de vocation (boisement dense sur les pentes , peupleraie en bas des pentes,…)
- la partie sommitale autour et à l'Ouest du village doit conserver sa vocation de champs ouverts (céréales et pâturages) pour rester un paysage où les vues lointaines sont très larges.
- enfin, il va sans dire que les noyeraies font partie intégrante de ce paysage du Périgord noir.

Urbanisation :

- la qualité des constructions récentes est souvent médiocre, s'inspirant d'un « style périgourdin » mais avec une relation au relief et des proportions qui sonnent faux.
- d'une façon caricaturale, la limite extérieure du site se lit dans le paysage ; toute la partie amont du site inscrit voisin de « la vallée entre Pessat et Marcousin », qui est située au Nord du village de St-Germain-de-Belvès est en train de s'urbaniser. C'est un secteur particulièrement sensible, près du village et du Manoir de Conty où il n'existe aucune protection. Voir fiche 147.

Rédaction 2008

Cartes

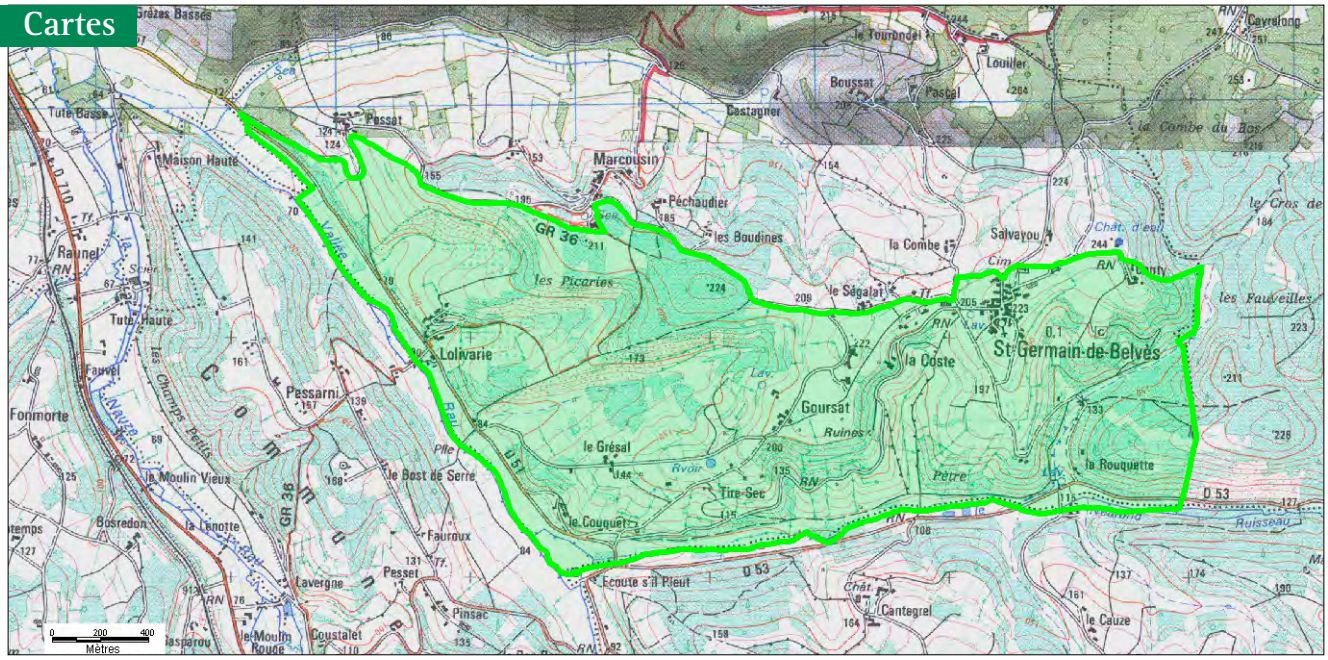

© IGN scan 25® 2007

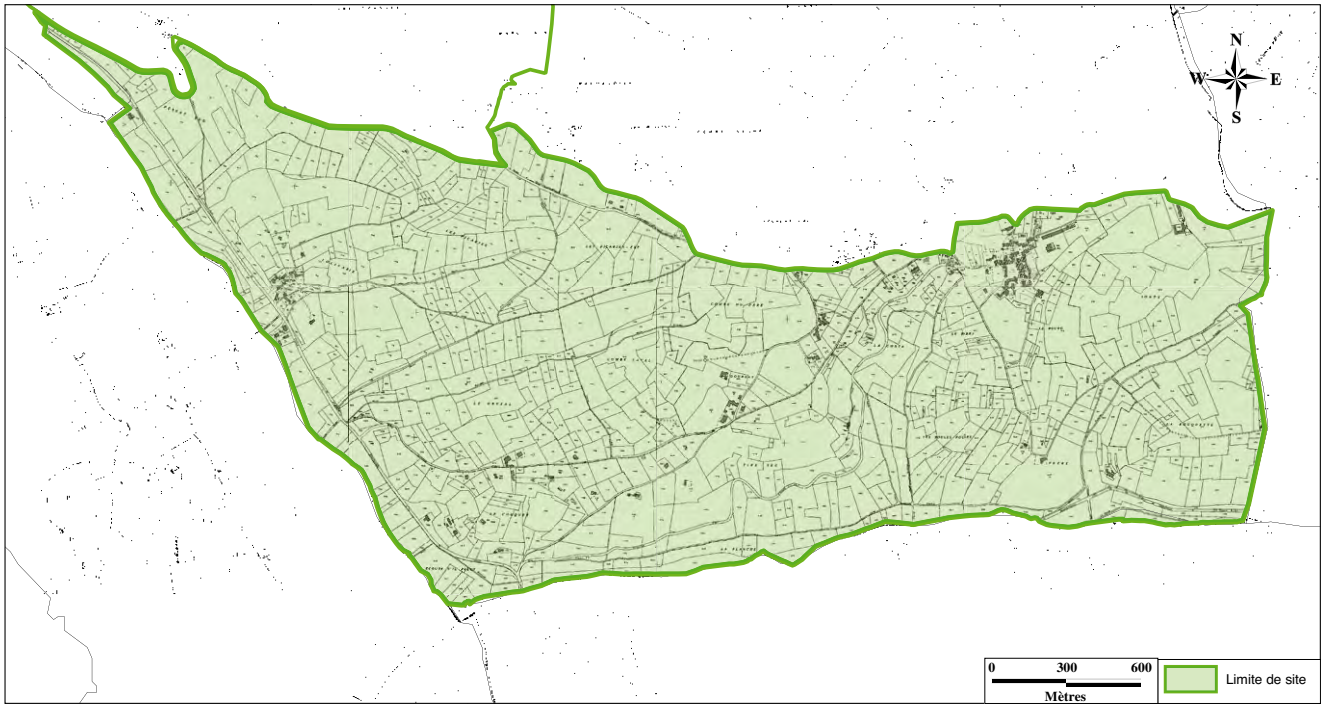

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Site des côteaux

FICHE 156

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 1) COTEAUX CALCAIRES DU PAYS DE BELVES
Voir également fiche n°147

Roc Branlant et ses abords

Site classé

Commune(s)
Saint-Estèphe

Critère(s) de la protection
Sites d'intérêt pittoresque et légendaire

Type de site(s)
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
21 juin 2011 (Décret ministériel)

Superficie(s)
38,5 ha

Référence(s) SIG
SCL0000679

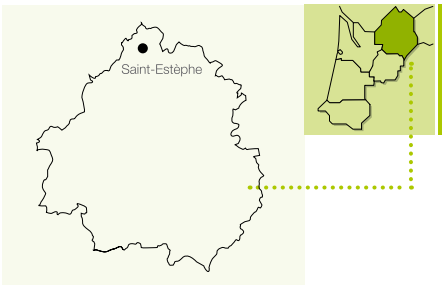

Motivation initiale de la protection

« Le site du Roc Branlant et de ses abords a fait l'objet de deux protections établies par arrêté ministériel en 1934 :
- le classement du Roc Branlant et de l'Etang des Cygnes,
- l'inscription du chapelet du Diable.

Le 27 janvier 2005, la commune de St Estèphe sollicita le préfet de la Dordogne pour obtenir le classement du village des Petits Moulins. Suite à cette demande, la Direction Régionale de l'Environnement a mené une étude pour proposer une révision globale des protections autour du Roc Branlant intégrant le classement du village des Petits Moulins.

Le site du Roc Branlant étendu au village des Petits Moulins constitue un élément important du patrimoine collectif. Visité, apprécié de tout temps, le Roc Branlant attire les visiteurs pour son caractère pittoresque et la qualité des espaces qui l'entourent. Mais ce site constitue avant tout une illustration parfaite des paysages du Périgord Vert. Le granite, la forêt, l'eau et son exploitation par des systèmes hydrauliques caractérisent le Périgord Vert. Ces éléments se retrouvent à l'échelle du site du Roc Branlant et de ses abords. Délimité par un vallon, le site se compose, outre le Roc Branlant, d'une forêt mélangée dominée par le chêne et le châtaignier, d'une rivière, la Doue qui, partiellement dérivée, alimente le village des Petits Moulins et rejoint l'étang des Cygnes. Au centre du site, le Roc Branlant, roc granitique typique du massif cristallin du Périgord vert, se dresse au milieu d'une clairière, tel un monument, à proximité de La Doue, invisible, absorbée par un chaos granitique. Seul le bruit de la rivière trahit sa présence. Cette ambiance a de tout temps été propice aux rêves et aux légendes. Le Roc Branlant, le chapelet du Diable, le village des Petits Moulins appartiennent à l'imaginaire collectif du Périgord et nombre de légendes et histoires fantastiques entourent ce site.
La conservation du site tel qu'il est présenté pour le nouveau classement présente donc un intérêt général au point de vue pittoresque et légendaire.

Le nouveau périmètre du site classé contient l'ensemble des éléments remarquables qui confèrent un intérêt patrimonial au site : le canal, le village des Petits moulins, la forge rénovée, le Roc Branlant, l'Etang des Cygnes, le Chapelet du Diable, la vieille châtaigneraie... La délimitation s'appuie sur la géographie du site, site inscrit dans une dépression, un petit vallon »
Extrait du rapport de l'inspectrice des Sites – novembre 2009

La fiche 157 abroge et remplace la fiche 6 : Roc Branlant, Chapelet du Diable et Étang des Cygnes.

Etat actuel du site

Le paysage caractérisant le site est celui d'un milieu boisé marqué par :
- une végétation diversifiée : chênes pédonculés, châtaigniers, charmes et pins intimement mélangés,
- sa luminosité puisque la tempête de 1999 y a créé de nombreuses trouées,
- une strate arbustive très présente qui invite le promeneur à rester sur les sentiers marqués,
- une ancienne châtaigneraie cultivée, constituée maintenant de très vieux arbres et ayant retrouvé l'aspect de la forêt,
- une régénération de la végétation spontanée, marquée par la présence de semis dans les trouées.
- l'irrégularité des diamètres et des classes d'âge des arbres : en effet, des arbres d'âge différent se côtoient.

L'entrée principale du site est située au nord, en contrebas du Grand Etang. On pénètre dans le site en longeant la rivière que l'on devine, cachée derrière l'épaisse barrière de buissons. Une ouverture dans le mur de végétation confirme au promeneur la présence d'une eau courante. La première partie de la promenade se fait donc en suivant la rivière dans un espace très ouvert. Puis quelques pas plus loin, le couvert forestier se referme et l'on se retrouve dans une ambiance forestière propice à la marche.

Le premier virage à droite passé, le promeneur découvre, posé en équilibre à quelques mètres de la rivière, un énorme rocher granitique, le Roc Branlant. Et ce rocher, dit-on, par une pression suffisamment forte se met en mouvement sans jamais dévaler la pente.

Une fois à proximité du Roc, la perspective s'ouvre en contrebas et laisse apparaître un chaos granitique. Cette coulée de rochers granitiques, le Chapelet du Diable, masque une rivière dont seul le bruit trahit la présence.

En suivant le Chapelet du Diable, le promeneur arrive à l'extrémité nord de l'Etang des Cygnes et en contrebas du village des Petits Moulins. L'Etang des Cygnes, par sa position en fond de vallon confiné, offre un paysage calme, à taille humaine. Quant au village des Petits Moulins, il est important de noter la cohérence existant entre sa présence et la proximité de la rivière.

Enjeux et préconisations

Par ailleurs, le site actuellement protégé au titre de la loi de 1930 est longé par un canal très ancien qui prenait son alimentation dans le ruisseau La Doue, entre l'entrée du site et le Roc Branlant. Ce canal servait a alimenté le village des Petits Moulins et les trois moulins qui le constituaient. Ce canal, situé en-dessous de la route qui relie le bourg au Grand Etang, se déversait dans une écluse où les eaux étaient mises en réserve. Cette écluse est actuellement asséchée, tout comme le canal, mais elle reste bien visible à l'entrée du chemin qui descend vers les Petits Moulins. L'eau descendait ensuite de l'Ecluse vers les trois moulins en empruntant un canal maçonné profond et se déversait dans un petit étang au pied de la colline qui supporte le bourg et l'église.

Ces moulins ont fonctionné jusqu'aux années 1950 pour moudre le blé mais à l'origine, il semble qu'ils aient servi à la fabrication du papier. Les actes de baptêmes, mariages et décès de la commune de St-Estèphe ont révélé la présence de papetiers dans le village dès 1652 ainsi que la présence d'une fabrique de tissus et teinturerie qui remonterait au XVIII^{e} siècle. Enfin, la présence d'une forge semble avérée également au sud de l'étang des Cygnes.

Le ruisseau du Grand Etang qui passe sous le Chapelet au Diable, à côté du Roc et se déverse dans l'Etang des Cygnes est dévié en partie pour alimenter les moulins du village des Petits Moulins. Aussi y a-t-il une cohérence entre ces éléments : la rivière, le canal, l'Etang des Cygnes et le village des Petits Moulins.

La forêt constitue le milieu dominant sur le périmètre du nouveau site et confère au lieu son caractère naturel.
Aussi les objectifs de la gestion devraient être de conserver le caractère naturel et boisé du site, de maintenir la diversité de la végétation, de conserver la vieille châtaigneraie située au sud du site et de garantir la sécurité les abords des sentiers fréquentés par des entretiens appropriés.

Rédaction 2011

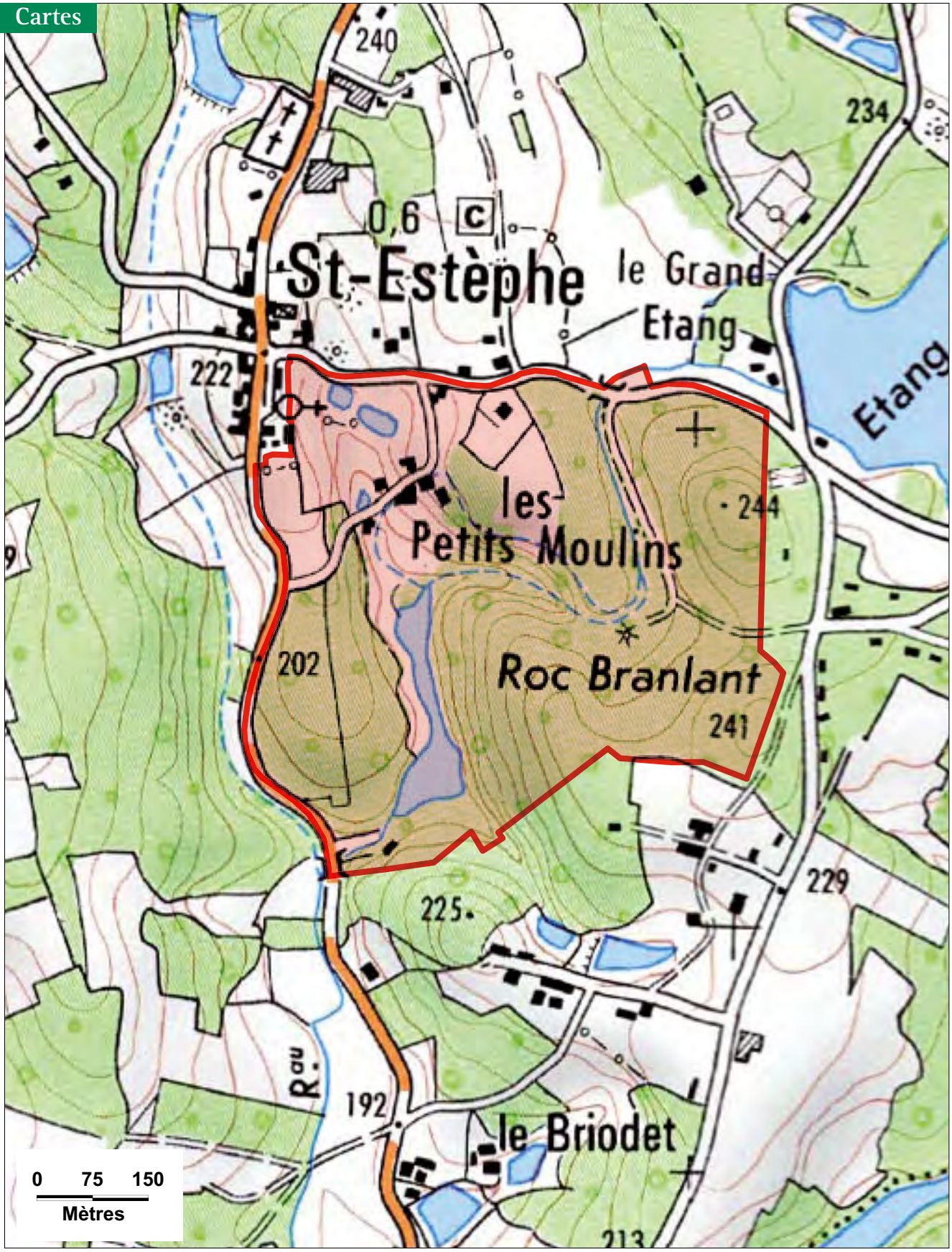

© IGN scan 25® 2007

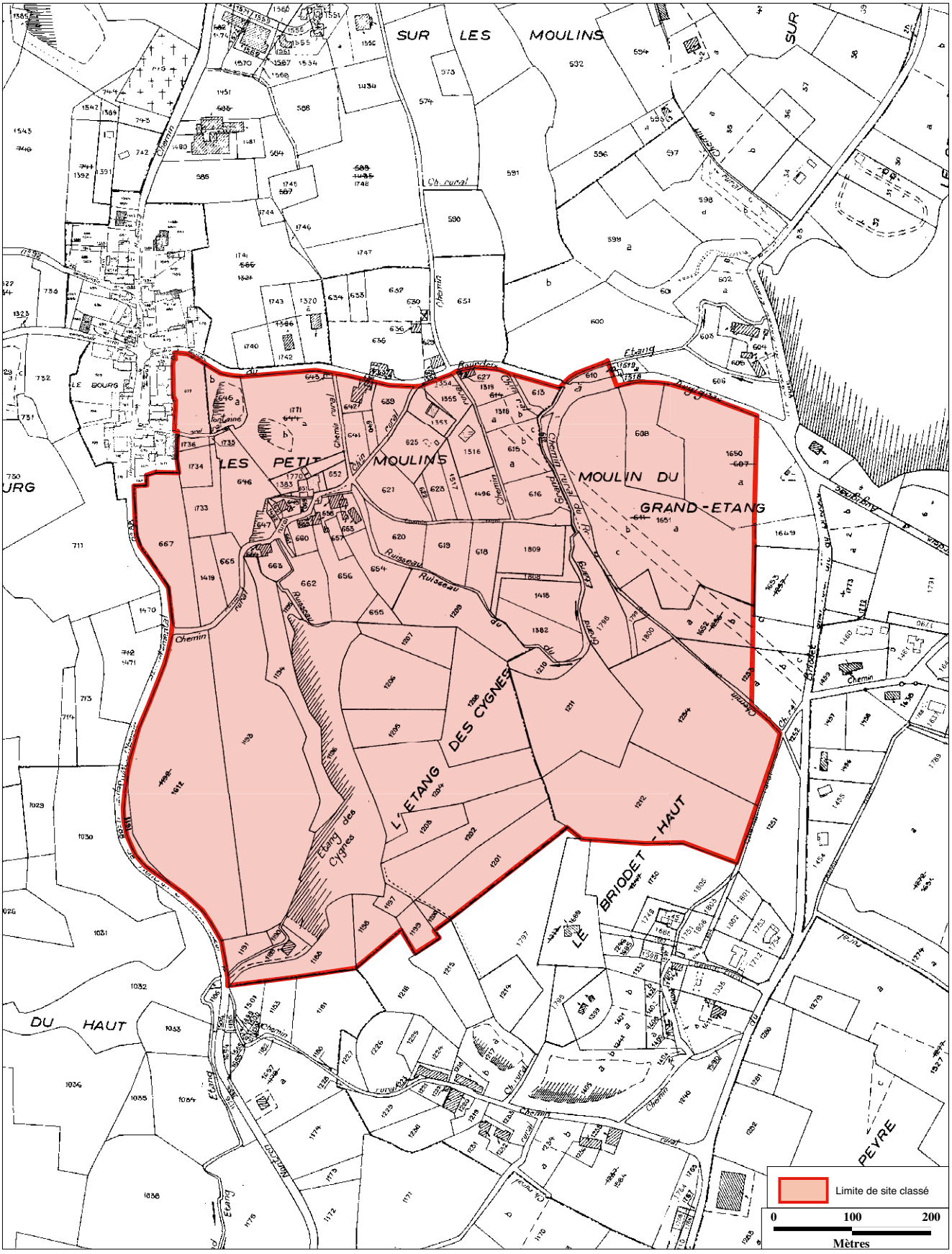

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Roc Branlant et ses abords

FICHE 157

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

(ZNIEFF 1) VALLEES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BANDIAT

Autres protections

PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Grotte de Maxange et ses abords

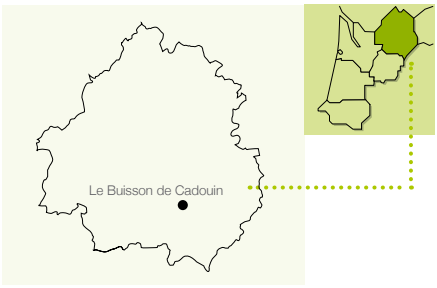

Site classé

Commune(s)
Le Buisson de Cadouin

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt pittoresque et scientifique

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
04 mars 2013 (arrêté ministériel)

Superficie(s)
2,03 ha

Référence(s) SIG
SCL0000680

Motivation initiale de la protection

En limite du Périgord Noir, territoire qui recèle un patrimoine souterrain remarquable, la grotte de Maxange a été découverte en 2000 à l'occasion de l'exploitation d'une carrière de pierre à bâtir. Le grand nombre et la beauté des concrétions naturelles qui ornent cette cavité, de petites dimensions, ont incité le propriétaire de la carrière à mettre fin à son exploitation et à aménager le site pour son ouverture au public.

Le Périgord Noir qui jouxte la commune du Buisson de Cadouin, recèle un patrimoine souterrain particulièrement remarquable dû au sol karstique et à une occupation ancestrale du territoire par l'Homme. Plusieurs grottes sont d'ores et déjà classées en Dordogne pour la valeur de leurs concrétions : la grotte de Cro-Bique à Cénac, le gouffre de Proumeyssac à Audrix ou encore le Grand Roc aux Eyzies de Tayac. De nombreuses autres cavités et les terrains qui les surplombent sont quant à elles classées pour leurs vestiges préhistoriques : Font de Gaume, Lascaux, Combarelles, Excideuil...
La grotte de Maxange a rejoint les cavités classées au titre des sites pour la beauté de leurs concrétions naturelles.

Les points d'intérêt de la grotte de Maxange sont multiples :
-un intérêt pittoresque manifeste par la présence de concrétions naturelles exceptionnelles,
- renforcé par la beauté des galeries aux formes arrondies, témoins des variations des régimes hydrauliques au cours des temps géologiques,
- un intérêt scientifique fort par la présence de colonnes de sédimentation dans un état de conservation rare.
La grotte de Maxange a présenté au cours des temps géologiques les conditions favorables à un concrétionnement intense qui nous offre aujourd'hui un spectacle exceptionnel. Les plafonds et parois des galeries sont en effet recouverts d'une grande variété de concrétions naturelles : des fistuleuses, des stalactites et stalagmites mais surtout des excentriques fabuleuses aux dimensions exceptionnelles à l'échelle des grottes à concrétions du territoire français, et aux formes particulières. L'emblème de la grotte est d'ailleurs l'une de ces excentriques en forme de perroquet. Alors qu'au plafond s'enchaîne un foisonnement d'excentriques s'immisçant dans la moindre infractuosité, les parois sont quant à elles recouvertes d'aragonite, cette forme particulière de cristallisation du carbonate de calcium bien plus rare que la classique calcite. Le visiteur est impressionné par la continuité des concrétions et leur foisonnement : aucun espace du plafond ne semble avoir échappé à ce phénomène géologique que des jeux de lumière viennent mettre en scène. Jeux d'ombres et de lumières, drapés de calcite, concrétions évoquant des animaux, des fleurs, concrétions qui défient les lois de la gravité sont autant d'éléments qui font de la visite de Maxange un véritable enchantement.
Il est vrai également que les galeries elles-même participent à la mise en condition du visiteur.

Des cavités aux formes arrondies et douces qu'un éclairage léger accompagne préparent à la découverte d'un monde merveilleux. Le sens de la visite permet d'ailleurs cette mise en condition progressive : on entre tout d'abord dans un milieu souterrain accueillant qui permet de s'approprier l'espace, l'obscurité avant d'être interpellé par la profusion des concrétions qui ornent les plafonds. Ces galeries illustrent également l'histoire géologique de la grotte et l'importance de l'eau dans la formation des cavités karstiques. Les formes de la cavité témoignent d'un creusement noyé possible uniquement, au vu de l'altitude de la grotte, à des temps très anciens.

Etat actuel du site

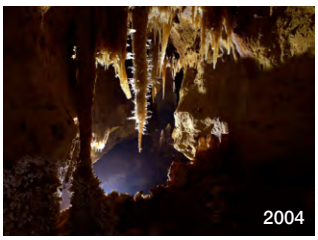

M. Caballero

D'un point de vue scientifique, la grotte de Maxange n'a encore révélé que peu de ses secrets.
Elle possède notamment des colonnes de sédimentation issues du charriage successif d'alluvions de nature diverse. Ces colonnes présenteraient un intérêt scientifique fort mais n'ont jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucune étude poussée. L'absence de remaniement laisse supposer que les enseignements scientifiques seraient très intéressants.

Il est important de noter que la grotte est toujours « active, vivante » puisque le phénomène de concrétionnement semble se poursuivre encore aujourd'hui, et ce malgré les travaux d'aménagement pour l'ouverture au public.
Enfin, l'intérêt de ce site réside aussi dans son histoire peu banale, l'histoire d'une famille qui traditionnellement tournée vers l'exploitation de carrières, transforme son outil de travail en lieu touristique magique, après avoir été elle-même conquise par la beauté des lieux…

Les cavités karstiques sont le résultat des circulations d'eau dans des calcaires par nature perméables. Les phénomènes qui affectent la surface d'un karst et les conditions d'infiltration de l'eau conditionnent la bonne conservation des cavités souterraines. De ce fait, il est primordial qu'a minima les terrains qui surplombent une grotte à préserver soient également classés au titre des sites. Dans le cas de la grotte de Maxange, le relief et le pendage des couches géologiques permettent de considérer que le classement des seuls terrains en surplomb direct de la cavité est nécessaire.

M. Caballero

Ces terrains aujourd'hui en l'état de boisements mixtes de pins et de chênes ne présentent en eux-même aucun intérêt particulier, mais tout changement de la nature d'occupation du sol ou du mode de gestion pourrait avoir des effets néfastes et irrémédiables sur la grotte. Le classement du sol et du sous-sol a donc été acté pour assurer une protection optimale de la cavité et de ses concrétions.

Les terrains aménagés à l'entrée de la grotte qui constituent la première approche du site pour le visiteur sont également classées afin que ce petit site fasse l'objet d'une approche globale et cohérente.

Par arrêté du 4 mars 2013, publié au Journal Officiel du 4 mars 2013, l'ensemble formé par la grotte de Maxange et ses abords, sur le territoire de la commune de Buisson-de-Cadouin a été classé pour son intérêt scientifique et pittoresque **parmi les sites du département de la Dordogne. Le classement concerne le sol et le sous-sol des parcelles n°1271, 1272, 1273, 1276, 1277, 1279, 1811, 1812 de la section A au lieu-dit Mestreguiral.**

Enjeux et préconisations

Connaissances scientifiques et suivi de la cavité :
La grotte de Maxange mériterait de bénéficier d'un suivi de son évolution, notamment pour déceler des évolutions néfastes à sa conservation, et réajuster le cas échéant son ouverture au public et/ou prendre toute mesure corrective pour sa bonne préservation. Des mesures simples comme la température, l'humidité, le taux de CO^2 constitueraient une base minimale de connaissances pour suivre l'évolution de la grotte.
Par ailleurs, des recherches scientifiques sur les colonnes de sédimentation mériteraient d'être menées, et des partenariats avec les universités établis.

Aménagement de la cavité :
La grotte de Maxange n'a certainement pas encore livré tous ses secrets, et des travaux de prospection complémentaire pourraient permettre la découverte d'autres salles décorées de concrétions. Le programme de prospection et de déblaiement de nouvelles cavités devra faire l'objet d'une autorisation au titre des sites. Ce programme gagnera à être pluriannuel.

Aménagement des abords :
- Envisager à l'avenir des aménagements à caractère moins ornemental, s'inspirant plus de la palette végétale locale. La simplicité des espaces de stationnement est à conserver, et il serait souhaitable que le secteur au sud du bâtiment d'accueil, dernières traces du chantier d'exploitation de la carrière, soit réaménagé.
- Requalifier l'entrée dans le site classé qui est également l'entrée dans l'enceinte du site touristique

Abords du site classé
- S'assurer que les documents d'urbanisme ultérieurs s'opposent à tout rapprochement de l'urbanisation en direction de la grotte afin de préserver une zone tampon autour de ce site. Les boisements limitrophes mériteront d'être identifiés par des espaces boisés classés.
- Conserver également au travers des documents d'urbanisme, la vocation naturelle, agricole et forestière des secteurs situés à l'est du site classé, en contrebas de celui-ci, offrant des paysages bucoliques typiques de ce coin du Périgord. Ces secteurs participent également à la qualité paysagère des abords de ce site touristique.

Rédaction 2013

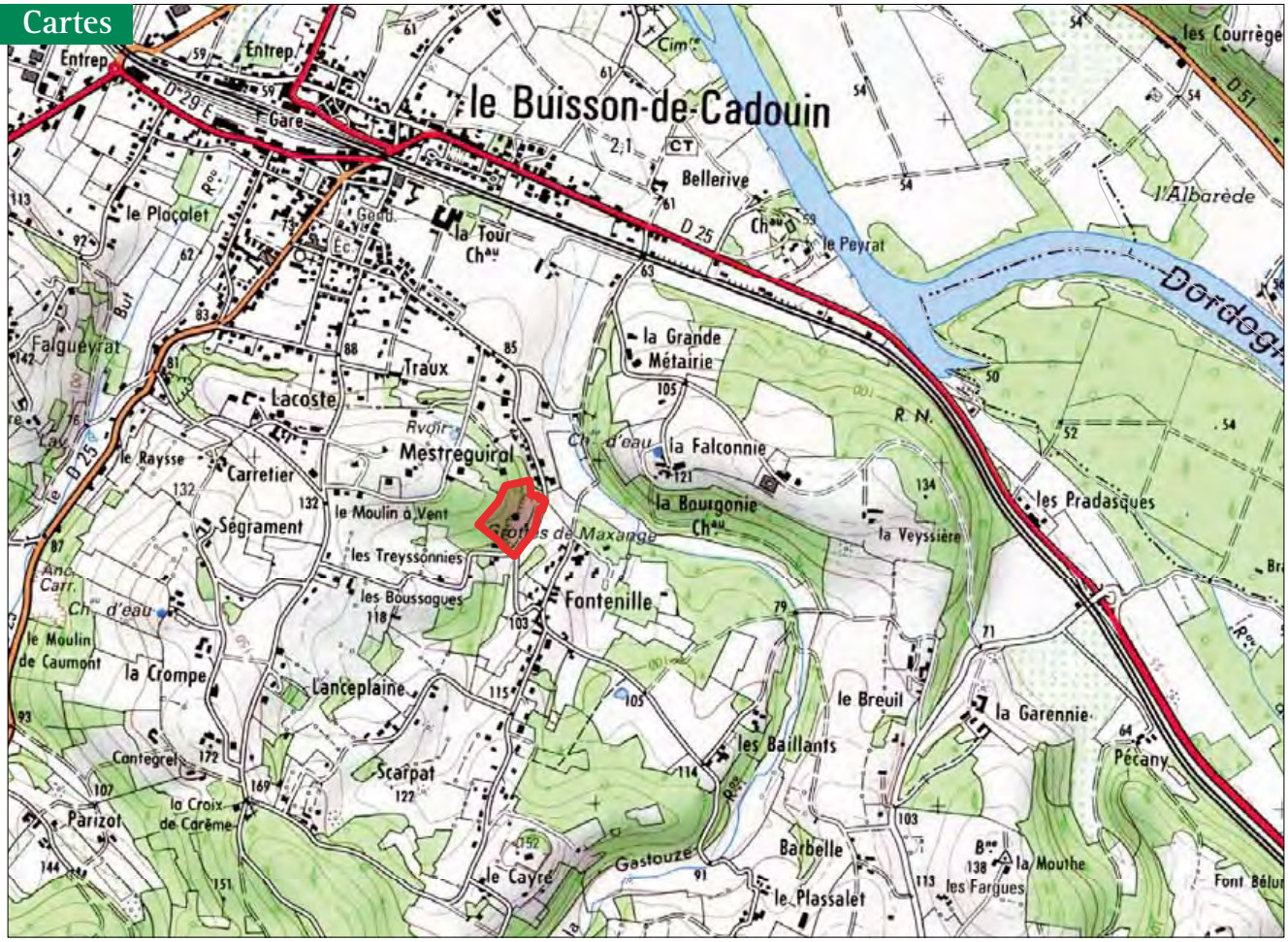

© IGN scan 25® 2007

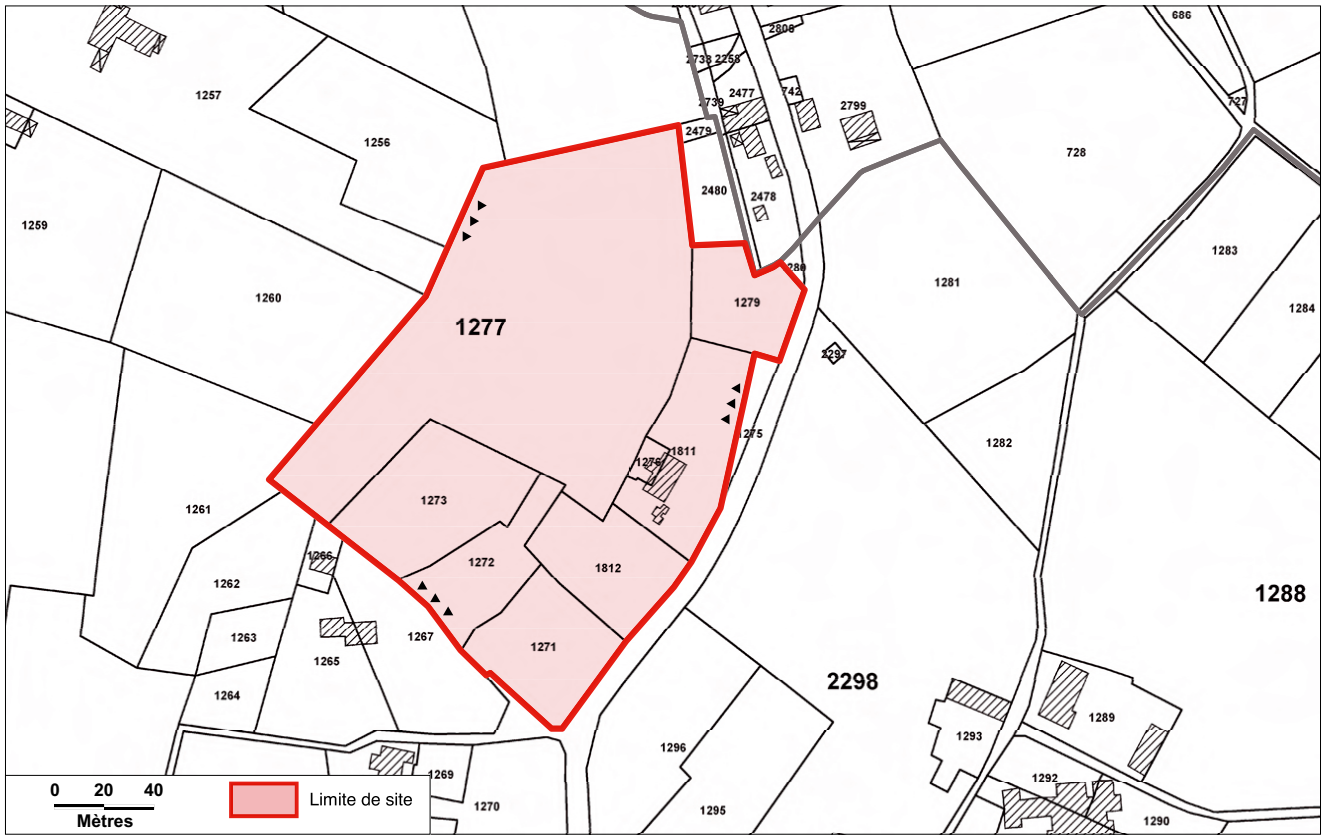

Source : Scan 25 - IGN 2010, droits réservés

Grotte de Cussac et ses abords

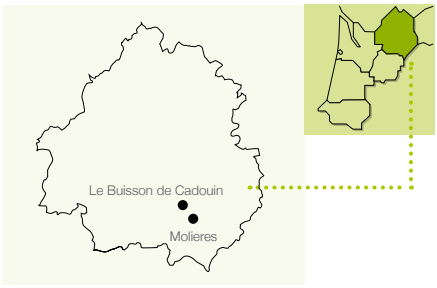

● Site classé

Commune(s)
Le Buisson de Cadouin - Molières

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt historique et scientifique

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection
25/03/13 (décret ministériel)

Superficie(s)
524 ha

Référence(s) SIG
SCL0000681

Motivation initiale de la protection

Le classement de la grotte de Cussac a pour objet de préserver une grotte ornée exceptionnelle dans son environnement paysager. Découverte en 2000, elle peut être considérée par son importance comme un « Lascaux de la gravure », en référence à la plus célèbre grotte ornée de France. Cussac contient non seulement des gravures pariétales exceptionnelles inspirées du bestiaire traditionnel du monde paléolithique, mais également des restes humains remarquablement conservés. Des datations récentes sur les vestiges humains permettent d'attribuer les ossements présents à la période du Gravettien (Paléolithique supérieur), ce qui correspond assez bien aux analogies qui peuvent être faites avec les représentations pariétales du Quercy, plaçant ainsi la grotte de Cussac au sein d'un contexte culturel très large.
La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine a engagé immédiatement après sa découverte une procédure de classement au titre des monuments historiques de l'entrée de la cavité, un arrêté de zonage archéologique a été pris par la suite. Le site classé vient en complément : il constitue un outil souvent utilisé pour reconnaître la valeur patrimoniale d'une grotte et surtout compléter les protections au titre des Monuments Historiques qui ne créent pas d'abords protégés pour les cavités souterraines. La législation des sites vient protéger des espaces, des paysages vastes indissociables d'un patrimoine ponctuel dont ils forment l'écrin.

Etat actuel du site

Non loin de la confluence de la Dordogne et de la Vézère, la grotte de Cussac s'inscrit dans un territoire riche d'un patrimoine archéologique mondialement reconnu. L'abondance des vestiges de populations ancestrales sur ce territoire n'est pas sans lien avec ses caractéristiques fondamentales encore aujourd'hui perceptibles dans le paysage. Grâce à la nature des roches et à leur érosion, le substrat géologique révèle des indices de compréhension du paysage mais également de l'usage du territoire par l'Homme. C'est l'érosion du calcaire crétacé tendre couvrant le large territoire de la confluence de la Dordogne et de la Vézère qui a façonné les vallées emblématiques de ces deux rivières mais également celles plus intimistes de leurs affluents. La grotte de Cussac s'inscrit dans un de ces vallons transversaux, celui du Belingou. Ces vallons entaillent un plateau largement forestier dont les sols mêlant argiles, sables et graves offrent des conditions pédologiques pauvres et acides.

Les paysages des abords de la grotte de Cussac sont aujourd'hui constitués d'une part de la vallée étroite du Belingou ponctuée de moulins remarquables mais dont les évolutions vers l'enfrichement et le boisement tendent à une certaine banalisation. D'autre part, la grotte est surplombée et fait face aux plateaux du sud du Périgord, entre Périgord Noir et Bergeracois, où le relief ondule, support d'une alternance de bois et clairières agricoles souvent occupées en leur centre par l'habitat traditionnel.
Un patrimoine de moulins, ancien prieuré, église romane, fermes traditionnelles dispersé dans le territoire donne aux abords de la grotte de Cussac une valeur paysagère intéressante, parfois à réinvestir. Ce patrimoine bâti ponctuent les abords de la grotte et a fait l'objet de l'attention des services de l'Etat dans la délimitation du site classé.
Mais revenons à l'intérieur de la grotte. Si les abords de la grotte offrent des paysages ruraux pittoresques que

Etat actuel du site

Cussac - Secteur aval - Grand Panneau (détail) - cliché N. Aujoulat, CNP, MCC

Cussac - Secteur amont - Figure féminine - cliché N. Aujoulat, CNP, MCC

Cussac - Secteur aval - Grand Panneau (détail) - cliché N. Aujoulat, CNP, MCC

tout visiteur du Périgord Noir appréciera certainement, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de paysages relativement ordinaires pour le sud de la Dordogne. L'intérêt particulier réside bien dans les richesses archéologiques du sous-sol. Et la grotte de Cussac abrite des joyaux de l'art pariétal. Pour ceux qui ont eu la chance de visiter cette cavité, aujourd'hui strictement interdite au public pour des raisons de conservation, la grotte de Cussac offre une expérience exceptionnelle. C'est dans une ambiance tamisée, à peine troublée par les modestes aménagements permettant l'accès, après des efforts pour cheminer dans des boyaux étroits que les gravures surgissent, nombreuses, expressives, précises. Le caractère artistique de ces gravures du bestiaire animal du Paléolithique supérieur, et des quelques figures, traces encore complètement énigmatiques, est indéniable.

Forts de ces constats - un patrimoine archéologique et artistique exceptionnel dans des paysages ruraux pittoresques -, la DRAC et la DREAL Aquitaine ont confié les études nécessaires à la délimitation de périmètres de protection cohérents, permettant d'assurer à long terme la protection la plus complète possible du territoire de la grotte. Située dans un système karstique complexe, l'étude du fonctionnement de la grotte a été confiée au laboratoire de Géosciences de l'Université de Bordeaux (GHYMAC) (études hydrogéologiques et géomorphologiques) et a permis de déterminer la zone d'influence pour la conservation de la grotte. En effet, l'eau est le vecteur majeur de pollutions dans ce type de cavité se développant dans les massifs calcaires, et il était donc nécessaire de définir la zone pouvant influencer la qualité de l'eau mais également le régime d'alimentation en eau de la grotte.
Il a été retenu que la zone d'influence hydrogéomorphologique constituerait la référence pour la délimitation du site classé puisqu'elle correspond à la zone dans laquelle des activités humaines peuvent influencer la conservation de la grotte. Le site classé a été étendu - au-delà de cette zone d'influence hydrogéomorphologique - au coteau faisant face à la grotte, sur la commune de Molières pour des raisons de cohérence paysagère.

Par décret du 25 mars 2013 paru au Journal officiel du mercredi 27 mars 2013, l'ensemble de la grotte de Cussac et ses abords ont été classés pour leur intérêt scientifique et historique parmi les sites du département de la Dordogne. Le classement concerne le sol et le sous-sol.

Enjeux et préconisations

L'autorisation spéciale de travaux est délivrée au cas par cas par le préfet ou le ministre en charge des sites. Elle sera délivrée notamment au regard de :
- la conservation des conditions physico-chimiques de la grotte de Cussac,
- la préservation de la qualité des paysages dans le site classé.

La commune de Molières est concernée uniquement par les orientations liées à la préservation des paysages puisqu'il n'y a pas de lien hydrogéomorphologique mis en évidence à ce jour entre le coteau de Molières et la grotte.

Pour les travaux et modifications qui entrent dans le champ des autorisations au titre du site classé, l'attention sera portée sur les points suivants :

- Tout en assurant l'exploitation et l'entretien nécessaires notamment à la prévention des incendies, il faudra éviter les coupes rases et défrichements ainsi que les travaux lourds de préparation du sol préalables aux plantations, a minima dans les zones proches de la cavité.

- Le développement de l'urbanisation sera à privilégier en-dehors du site classé. Il en va de même pour l'implantation de nouvelles structures, activités, stockages présentant un risque fort de perturbations et de pollutions du sol. Les extensions de constructions existantes, nouveaux bâtiments, annexes ainsi que les projets de restauration du bâti ancien veilleront à respecter le caractère des lieux. L'attention sera portée également sur la gestion de l'assainissement.

- Les travaux d'excavation, de forages entraînant nécessairement de fortes perturbations du sol et des écoulements d'eau devront être évités.

Pour les autres actions, pratiques et préconisations :
Il est en parallèle nécessaire d'encourager toutes les démarches partenariales permettant de promulguer des pratiques agricoles plus économes en intrants, phytosanitaires. Mais il serait également nécessaire qu'une attention particulière soit portée aux traitements des eaux usées sur le secteur. L'ancienne décharge proche de la grotte mériterait également un suivi attentif quant à ses impacts sur la qualité des eaux souterraines de la grotte.

En terme de mise en valeur paysagère, des actions pourraient être promues afin de rouvrir le vallon du Belingou et mettre en exergue la rivière et le patrimoine des moulins.

Ces orientations de gestion et leurs zones d'application sont décrites plus précisément dans le dossier de classement du site.

Rédaction 2013

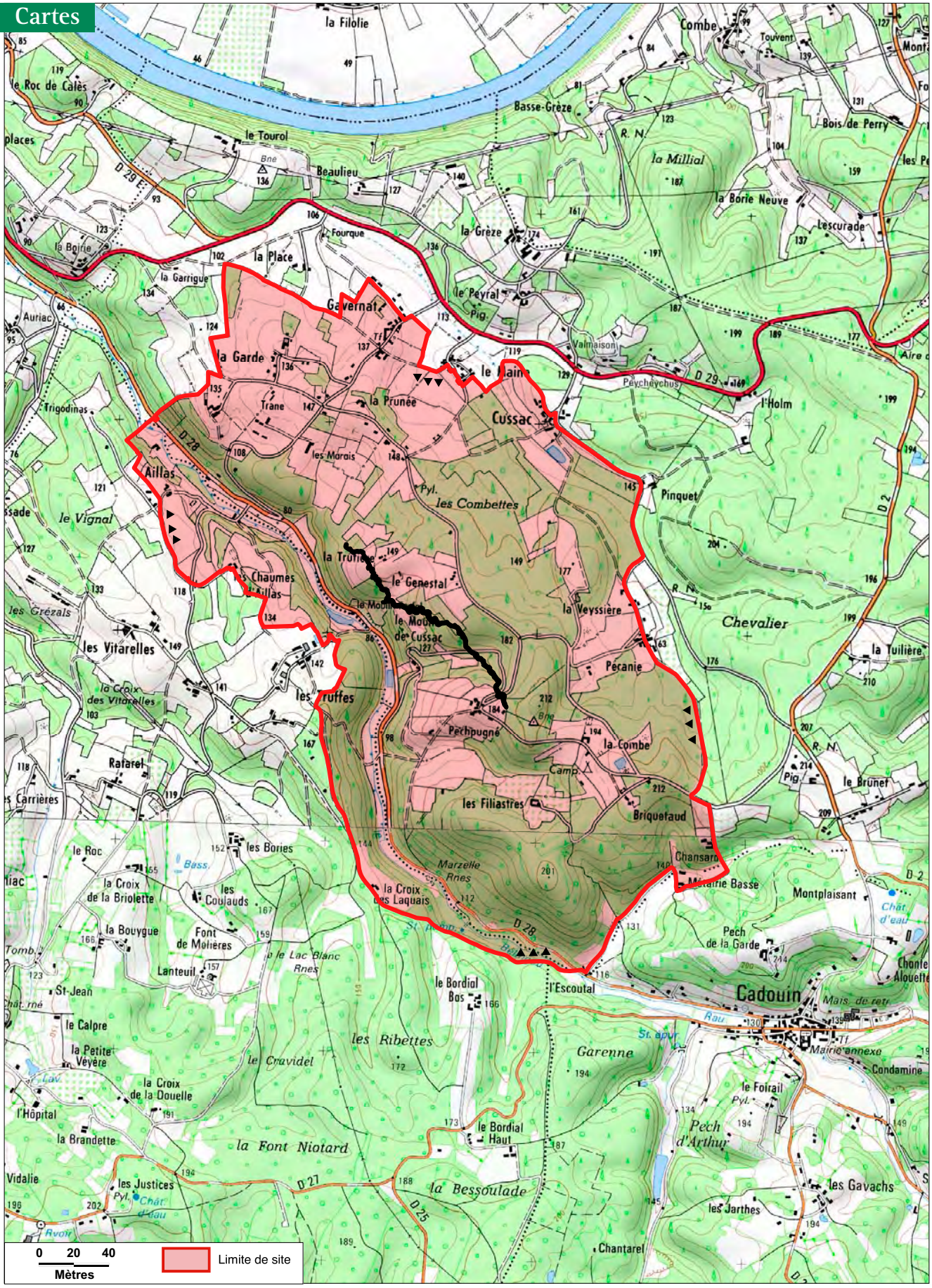

© IGN scan 25® 2011

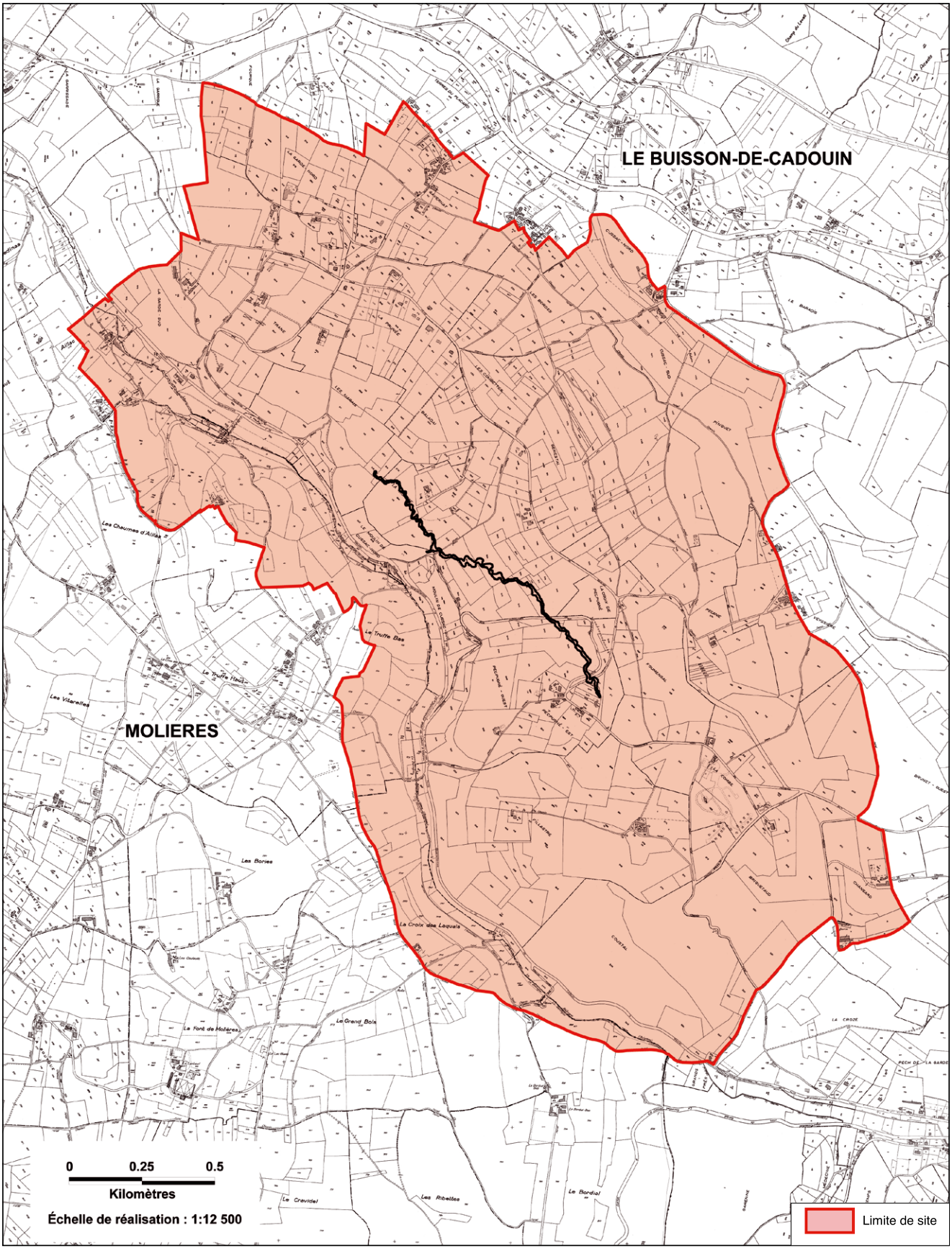

Source : ©IGN BDCARTO - BDParcellaire / DREAL Aquitaine- IGN 2010, droits réservés

Site classé et inscrit de la vallée de la Vézère et de sa confluence avec les Beunes

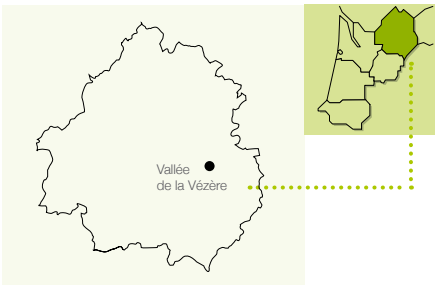

Critère(s) de la protection
Site d'intérêt historique, pittoresque et scientifique

Statut de propriété
essentiellement privé

Type(s) de site
P | Sites naturels et grands ensembles paysagers
A | Sites archéologiques, mottes féodales

Site classé

Le Site classé est composé de 3 entités:
– le site classé de la « Vallée de la Vézère et de sa confluence avec les Beunes »
– le site classé de la « Ferrassie »
– le site classé de la « grotte de Rouffignac ».

Commune(s)
18 communes : Audrix, Le Bugue, Campagne, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil*, Fleurac, Manaurie*, Marquay, Meyrals, Montignac, Peyzac-le-Moustier, Plazac, Saint-André-d'Allas, Saint-Cirq*, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Thonac, Tursac, Valojoulx

Date de protection
11 décembre 2015
(Décret du Conseil d'Etat)

Superficie
11 500 ha

Site inscrit

Vallée de la Vézère

Commune(s)
29 communes : Aubas, Audrix, Le Bugue, Campagne, La Chapelle-Aubareil, Condat-sur-Vézère, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil*, Les Farges, Fleurac, Manaurie*, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Mauzens-et-Miremont, Meyrals, Montignac, Peyzac-le-Moustier, Plazac, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Amand-de-Coly, Saint-André-d'Allas, Saint-Chamassy, Saint-Cirq*, Saint-Cyprien, Saint-Léon-sur-Vézère, Sarlat-la-Canéda, Savignac-de-Miremont, Sergeac, Tamniès, Thonac, Tursac, Valojoulx

Date de protection
28 juillet 2016
(arrêté ministériel)

Superficie
16 609 ha

Motivation initiale de la protection

Village de Sireuil

Falaises du Grand Roc

En Vallée de la Vézère, l'objectif de révision des périmètres de Sites, dont les premiers classements dataient des années 1930, mené en étroite collaboration avec les collectivités et acteurs locaux était de protéger le paysage culturel, écrin du Bien Inscrit en 1979 au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et la mise en cohérence des protections au titre des sites. Ce travail a abouti au classement le 11 décembre 2015, en lieu et place des sites classés existants d'un ensemble constitué par :
- le site de la vallée de la Vézère et de sa confluence avec les Beunes,
- la grotte de Rouffignac,
- le site de la Ferrassie.

* Les communes de Manaurie, de Saint-Cirq et des Eyzies-de-Tayac-Sireuil ont fusionné le 11-10-18. La nouvelle commune s'intitule Les Eyzies.

Font Gaume © Ph. Jugie CMN

Haut lieu de la Préhistoire, la vallée de la Vézère est un territoire de découvertes majeures pour l'histoire de l'Humanité (147 gisements et 25 grottes ornées). Si la grotte de Lascaux est le site le plus connu, certains, comme ceux de La Madeleine, du Moustier, ou de La Micoque, ont donné leur nom à des cultures matérielles du Paléolithique (Magdalénien, Moustérien, etc.) qui servent encore de repères chronologiques et de références pour toute étude sur cette période.

La densité, l'importance et la qualité de conservation des vestiges préhistoriques en vallée de la Vézère ont ainsi justifié l'inscription par l'UNESCO de 15 « sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère » sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité en 1979 en tant que « chefs-d'œuvre de l'art préhistorique et témoins extrêmement rares de civilisations depuis longtemps disparues et difficiles à appréhender ». En complément, une large zone tampon - telle que le préconise l'UNESCO – a été définie en 2023 autour du Bien UNESCO. Cette zone tampon est constituée par l'ensemble de la vallée de la Vézère de Montignac à Limeuil et les vallées des Beunes. Les Sites classés et inscrits couvrent entièrement la surface de la zone tampon.

Si la vallée de la Vézère revêt une importance majeure pour l'histoire de l'Humanité et la science de la Préhistoire, elle présente également des paysages et un patrimoine bâti remarquables ce qui justifie pleinement son classement au titre sites.

L'occupation humaine y est ancienne et dense, inscrite depuis près de 450 000 ans dans les paysages. Des paysages aux multiples facettes : le fond de vallée visuellement marqué par des motifs paysagers, la rivière Vézère, sinueuse et impétueuse ; des abris sous roche ; une mosaïque agricole avec ses parcelles et couleurs à géométrie variable ; une continuité remarquable de falaises calcaires abruptes bordant la Vézère ; des versants boisés rejoignant des plateaux occupés par une forêt mixte de pins, de chênes et de châtaigniers, parsemée de nombreuses clairières agricoles et d'un habitat rural traditionnel dispersé ; des plateaux entrecoupés par un grand nombre de vallons aux fonds plats, secrets et silencieux, dont le plus emblématique est celui de la vallée des Beunes.

L'histoire plus récente a également laissé des témoignages remarquables des activités humaines qui participent à la richesse et à l'attractivité de la vallée. Que ce soit au travers de la multitude de châteaux (Commarque, Belcayre, Maison forte de Reignac, Losse, Marzac Sauveboeuf....), des habitats troglodytiques (La Roque Saint Christophe, Le Fort du Roc de Tayac aux Eyzies ou le site de la Madeleine à Tursac), des édifices religieux (Eglise de St Léon sur Vézère, Tayac, Tamnies....), de villes (Montignac, Le Bugue...) mais également des moulins, des aménagements routiers et fluviaux réalisés sous l'impulsion des Intendants de Guyenne...

Les paysages sont en outre teintés d'une coloration particulière résultante du lien intime entre les composantes physiques du territoire et la dimension culturelle qui caractérise la Vézère préhistorique. Les falaises sont plus que de simples éléments pittoresques, elles abritent les sites de la préhistoire et sont le symbole visible de cette interrelation entre un territoire et son occupation ancestrale par l'Homme. Ce territoire présente donc un intérêt paysager (pittoresque dans les termes de la loi) manifeste.

Il convenait donc de doter le territoire d'une protection à la hauteur des enjeux patrimoniaux paysagers (la vallée), historiques (ses éléments archéologiques) et scientifiques.

Etat actuel du site

La Côte de Jord - Saint-Léon-sur-Vézère

Vallon du Manaurie

La vallée de la Vézère
Situé pour partie sur 20 communes de la vallée de la Vézère, ce site classé de 11500 ha s'étend sur le tronçon le plus pittoresque de la vallée, à cheval sur les vallées des Beunes, là où la géographie (vallées encaissées, rivières sinueuses, expositions variées, falaises calcaires…) a été propice au fil des millénaires à l'installation de l'Homme. Le site classé exclut les bourgs et autres zones densément bâties qui sont quant à eux protégés par inscription.

Territoire vivant et accueillant, les vallées de la Vézère et des Beunes sont largement occupées par la forêt et l'agriculture. Le tourisme occupe une place prépondérante dans l'économie locale, et dans un département touristique.

La grotte de Rouffignac est emblématique de la période du Magdalénien et des peintures et gravures rupestres mondialement connues représentant des bisons, des mammouths...

Grotte de Rouffignac

Situé à cheval sur les communes de Rouffignac St Cernin et Fleurac, dans un petit vallon secondaire, le vallon du Labinche, le site classé englobe l'ensemble du réseau souterrain connu de la grotte, et une zone tampon comprenant le vallon du Labinche et le versant opposé à la grotte en direction de la commune de Fleurac. Le site classé est essentiellement occupé par des boisements feuillus, et des terres agricoles. La grotte est ouverte au public et aménagée à cet effet.

Le gisement de la Ferrassie

Le gisement de la Ferrassie est emblématique de la période du Moustérien et de l'Homme de Néandertal. Il continue d'alimenter encore aujourd'hui les recherches les plus récentes sur l'Histoire de l'Homme. Il est à ce titre également classé au titre des Monuments Historiques.
Situé à cheval sur les communes du Bugue et de Savignac de Miremont, dans un petit vallon secondaire, le site classé englobe le gisement lui-même, protégé par un abri, et la zone de sensibilité hydrogéomorphologique qui l'entoure. C'est-à-dire l'ensemble des terrains dont l'évolution en surface est susceptible d'influencer la conservation de ce gisement (en l'état des connaissances en 2014). Le site classé est essentiellement occupé par des boisements feuillus. Il est traversé par une route départementale.
La spécificité de la vallée de la Vézère repose sur la richesse de son patrimoine souterrain, patrimoine caché, discret qu'il conviendrait de mieux révéler au travers du paysage. C'est tout l'objet du Grand Site de France Vallée de la Vézère, dont le Pôle International de la Préhistoire, est la structure porteuse et en assure l'animation.

Enjeux et préconisations

Pour gérer les paysages remarquables des Sites inscrits et classés, dès 2009, l'État s'est associé aux collectivités territoriales pour mettre en place une Opération Grand Site sur les 35 communes de la « Vallée de la Vézère ». Le programme d'actions (2014-2019) a été élaboré par un travail partenarial piloté par l'État et les collectivités du territoire et avec les partenaires des mondes associatifs, socio-économiques et institutionnels.
Il reposait sur un constat majeur : les paysages de la Vallée de la Vézère subissent des évolutions dommageables pour le patrimoine qu'ils recèlent. La dynamique d'enfrîchement, la prolifération des panneaux de signalétique, diverses dégradations visuelles provoquées par une offre touristique peu organisée ou le développement d'une urbanisation au fil de l'eau, contribuent à la banalisation de ces paysages exceptionnels.
La réussite de ce projet a tenu à la forte mobilisation locale des collectivités et des acteurs du territoire mobilisés pour préserver durablement ce lieu d'exception du patrimoine français. Etat, Région, Département, Communautés de communes, communes, Syndicat de rivière, Epidor, Conservatoire des espaces naturels, Offices de tourisme, Chambre d'agriculture, CAUE, CRPF, associations et socio-professionnels (…) animent ce projet collectivement. pour la préservation des paysages remarquables et emblématiques de la Vallée de la Vézère. Ce dynamisme local et la grande richesse du programme d'actions a contribué à l'obtention du label Grand Site de France délivré le 31 janvier 2020 par Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, à l'Établissement Public de Coopération Culturelle - Pôle d'interprétation de la Préhistoire, structure porteuse du Grand Site de France de la vallée de la Vézère. La force de ce Grand Site de France est la prise en compte, au sein de son projet de territoire, de l'ensemble des composantes du paysage, que ce soit l'urbanisme, l'architecture, l'agriculture, le tourisme, les paysages, la transition énergétique, la médiation et la biodiversité...

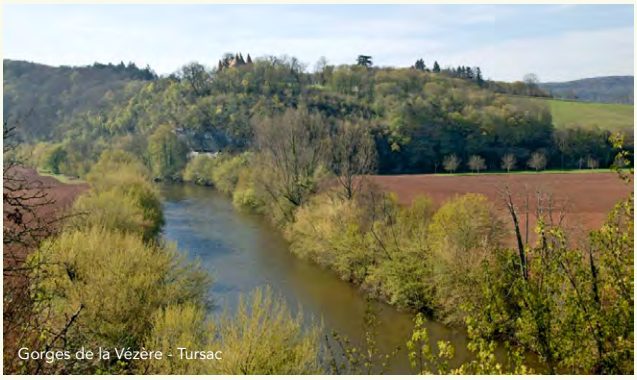
Gorges de la Vézère - Tursac

Le projet de territoire élaboré par les élus en 2019 pour la candidature au Label Grand Site de France propose de poursuivre la gestion collective des actions menées depuis 2014, en complétant par une action visant au développement de la Transition énergétique sur le territoire.

Le programme d'actions 2020-2026 :

Axe 1 – Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la « Vallée de la Vézère ».

Axe 2 – Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le Patrimoine bâti.

Axe 3 – Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour le maintien de paysages ouverts et singuliers.

Axe 4 – Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement

Axe 5 – Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable.

Axe 6 – Renforcer le partage et la transmission du projet de territoire « Grand Site de France ».

Château de Sauvebœuf

En 2025, dans le cadre de la concertation territoriale pour la définition du nouveau projet de territoire sur la période 2026-2034, l'intégration des habitants à la définition du projet de territoire, notamment à travers le tissu associatif local, est apparue comme un enjeu essentiel. Cette stratégie s'inscrit dans une vision à long terme, où chaque action contribue à renforcer l'identité, la qualité de vie et la résilience de la vallée, au service de ses habitants et des générations futures.

Ainsi, le projet de territoire 2026-2034, pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du Grand Site Vallée de la Vézère 2026 s'articule autour de ces 6 enjeux structurants :

ENJEU 1 : Connaître, protéger et valoriser les patrimoines paysagers, naturels et culturels

ENJEU 2 : Accompagner les activités et valoriser les ressources locales pour des paysages singuliers et vivants

ENJEU 3 : Partager les patrimoines et les valeurs du territoire à travers une fréquentation maîtrisée, une médiation active et une interprétation

ENJEU 4 : Accompagner les transitions dans le paysage remarquable

ENJEU 5 : Renforcer l'appropriation du Grand Site de France par une gouvernance ouverte et une animation territoriale active.

La grotte de Rouffignac

Les enjeux portent sur la conservation de la grotte elle-même et la maîtrise des facteurs pouvant nuire à sa bonne conservation. Aussi toute atteinte ou modification portée au sol et au sous-sol devra être étudiée au préalable sous l'angle de l'impact par rapport à la conservation de la grotte (travaux forestiers, travaux routiers, aménagements pour l'accueil touristique…) et les constructions nouvelles évitées dans l'emprise du site classé.
La valeur paysagère de ce site est également importante afin de ménager un environnement qualitatif à ce gisement emblématique d'importance internationale reconnue par l'UNESCO.

Gisement de la Ferrassie © Ph. Jugie CMN

Le gisement de la Ferrassie

Les enjeux portent sur la conservation du gisement lui-même et la maîtrise des facteurs pouvant nuire à sa bonne conservation. Aussi toute atteinte ou modification portée au sol et au sous-sol devra être étudiée au préalable sous l'angle de l'impact par rapport à la conservation du gisement (travaux forestiers, travaux routiers…) et les constructions nouvelles évitées dans l'emprise du site classé.
La valeur paysagère de ce site est également importante afin de ménager un environnement qualitatif à ce gisement emblématique d'importance internationale.

Rédaction : octobre 2025

Ressources

DREAL Nouvelle-Aquitaine : https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/sites-classes-et-inscrits-de-la-region-r1150.html
Pôle International de la Préhistoire. https://pole-prehistoire.com/fr/
UNESCO : https://whc.unesco.org/fr/list/85/

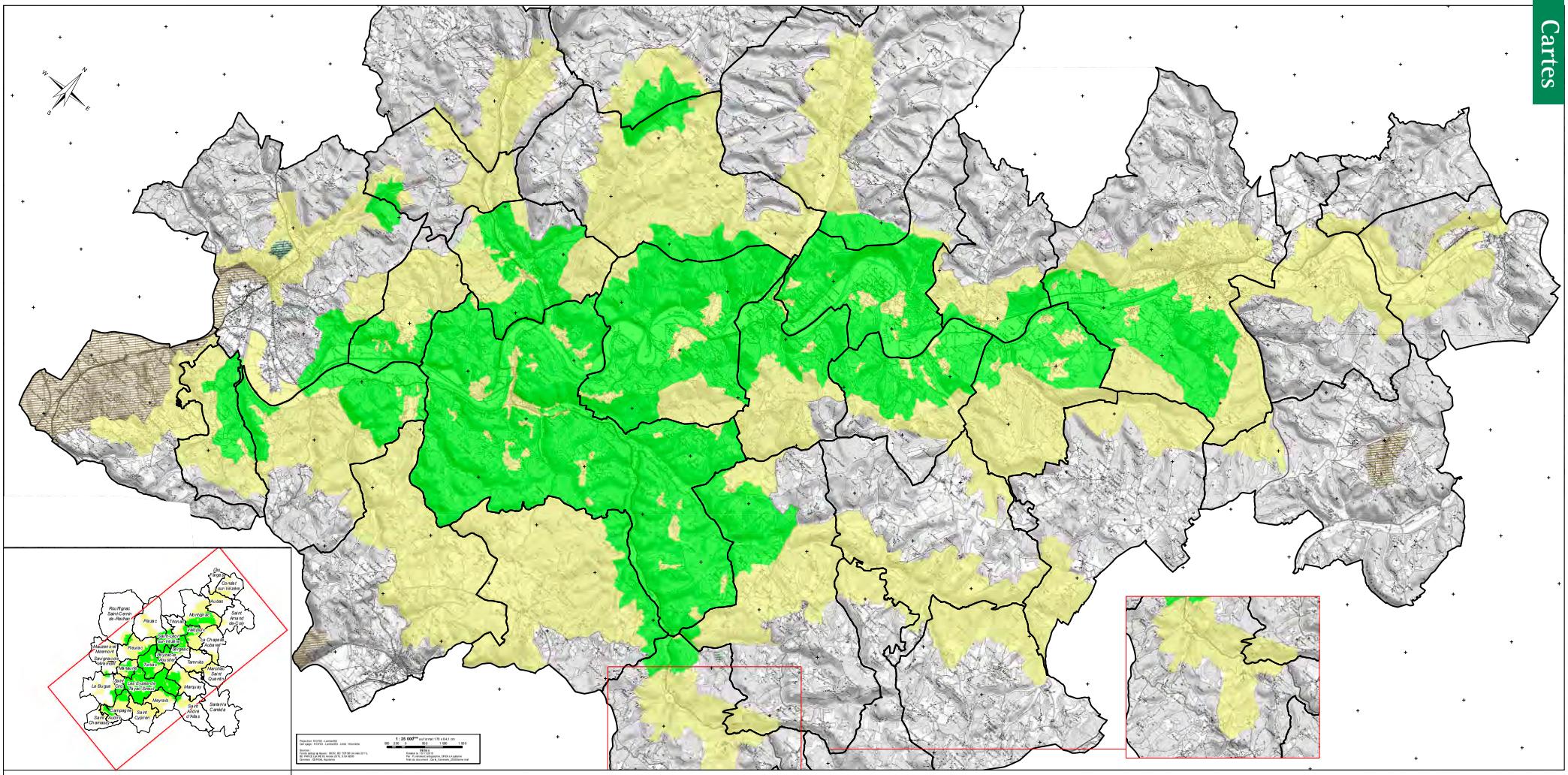

© IGN scan 25® 2007

Site classé et inscrit de la vallée de la Vézère et de sa confluence avec les Beunes

Annexes

Sites classés et inscrits de Dordogne par date de protection ..... p. 3-7

Sites classés et inscrits de Dordogne par commune ..... p. 8-13

Glossaire ..... p. 15

À qui s'adresser ? ..... p. 16

Légende

- *Sites abrogés car recouverts par les sites inscrit (arrêté ministériel du 28/07/2016) et classé (Décret Ministériel du 11/12/2015) de la Vallée de la Vézère*
- *Site désinscrit par Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent*
- *Site désinscrit par Décret n° ??? en raison de la couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent*

Les fiches 18 et 36 ont été supprimées de cet atlas. Le Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 a mis fin à leur inscription à la liste des sites inscrits au titre de l'article L. 341-1 du code de l'environnement, en raison de leur état de dégradation irréversible.

Sites classés et inscrits de Dordogne
par ordre chronologique de la protection

Libellé du site	SC /SI	Date de la protection	Communes concernées	N° de la fiche
Allée plantée de tilleuls en bordure ouest de l'esplanade du château de Puyguilhem	C	23-oct-31	VILLARS	1
Gorges d'enfer	C	24-oct-31	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES), MANAURIE	2 ●
Rochers à cupules de Borie-Belet comprenant l'esplanade et la terrasse	C	8-sep-32	ANTONNE-ET-TRIGONANT	3
Bois de la Garenne	C	27-déc-32	BRANTOME	4
Grand Etang - St-Estèphe	C	24-jan-34	SAINT-ESTEPHE	5
Roc Branlant, chapelet du diable, étang des Cygnes	I	5-mai-34	SAINT-ESTEPHE	6
Roc Branlant, Chapelet du Diable, étang des Cygnes et ses rives sud et est	C	24-mai-34	SAINT-ESTEPHE	6
Falaise de Saint-Front-de-Colubry (partie)	C	30-juil-34	COUZE-ET-SAINT-FRONT	7
Site de la "Source de Ladoux"	I	15-avr-35	CASSAGNE (LA)	8
Allée d'arbres à l'entrée du domaine de la Gauterie	C	13-nov-35	SAINT-PAUL-LIZONNE	9
Parc de Hautefort (partie boisée)	I	10-déc-35	HAUTEFORT	10
Rochers de Rocherel	I	13-mai-36	GRAND-BRASSAC	11
Roque-Saint-Christophe et Pas du Miroir	C	3-aoû-39	PEYZAC-LE-MOUSTIER	12 ●
Allée d'arbres - Villetoureix	I	1-mars-41	VILLETOUREIX	13
Château de Fage (ruines) et ses abords	I	7-jan-44	SAINT-CYPRIEN	14 ●
Château de Laussel et ses abords	I	14-jan-44	MARQUAY	15 ●
Village de Montfort	I	17-jan-44	VITRAC	16
Village de Bourdeilles et rives de la Dronne	I	24-jan-44	BOURDEILLES	17
~~Eglise et ses abords~~ St-Cyr-les-Champagnes	~~I~~	~~24-jan-44~~	~~SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES~~	~~18~~
Village et ses abords Coux-et-Bigaroque	I	25-jan-44	COUX-ET-BIGAROQUE	19
Village - Limeuil	I	25-jan-44	LIMEUIL	20
Plantation routière bordant le C.D. 46, à l'entrée du bourg de Cénac	I	28-jan-44	CENAC-ET-SAINT-JULIEN	21 ●
Propriété et château de la Roque	I	28-jan-44	MEYRALS	22 ●
Château de Losse (abords)	I	28-jan-44	THONAC, VALOJOULX	23 ●
Village de Salignac	I	12-fév-44	SALIGNAC-EYVIGNES	24
Ville Haute - Terrasson	I	22-fév-44	TERRASSON-LA-VILLEDIEU	25 ●
Village de Saint-Léon, château de Clérans et terrains	I	11-avr-44	SAINT-LEON-SUR-VEZERE	26 ●
Village et extension - Biron	I	17-avr-44	BIRON	27
Château de Losse et ses abords immédiats	C	3-mai-44	THONAC	23
Château, église et leurs abords St-Jory-Lasbloux	I	19-mai-44	SAINT-JORY-LAS-BLOUX	28

Libellé du site	SC /SI	Date de la protection	Communes concernées	N° de la fiche
Château de Commarque et ses abords	I	19-mai-44	EYZIES (LES)	146
Chapelle Saint-Martin et cimetière	I	17-juil-44	LIMEUIL	29
Château de Chaban	I	18-juil-44	SAINT-LEON-SUR-VEZERE	30
Falaises du Cingle et leurs abords immédiats	I	28-juil-44	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	31
Falaises du Peuch et leurs abords immédiats	I	28-juil-44	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	31
Rocher de la Peine et ses abords	I	28-juil-44	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	31
Site des Eyzies	I	28-juil-44	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	31
Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats	I	28-juil-44	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES), MANAURIE	31
Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou et leurs abords immédiats	I	28-juil-44	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES), MANAURIE	31
Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats	I	28-juil-44	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES), TURSAC	31
Village du Moustier et rocher du Moustier	I	28-juil-44	PEYZAC-LE-MOUSTIER, SAINT-LEON-SUR-VEZERE	32
Côte de Jord et ses abords	I	28-juil-44	SAINT-LEON-SUR-VEZERE	33
Bords de la Vézère	I	1-aoû-44	TERRASSON-LA-VILLEDIEU	34
Immeubles de Nontron	I	16-aoû-44	NONTRON	35
Château de Puyguilhem et ses abords	I	8-aoû-45	VILLARS	1
~~Ancien cimetière St-Pierre d'Eyraud~~	~~I~~	~~10-sep-47~~	~~SAINT-PIERRE-D'EYRAUD~~	~~36~~
Château et son parc	I	18-sep-47	NEUVIC	37
Eglise et ses abords - Pontours	I	11-sep-50	PONTOURS	38
Allées de Tourny	C	21-sep-50	PERIGUEUX	39
Château de Fénelon et ses abords	I	28-mars-51	SAINTE-MONDANE	40
Village - Le Change	I	25-mai-51	CHANGE (LE)	41
Partie du village, bords de la Côle, et terrains	I	23-mai-52	SAINT-JEAN-DE-COLE	42
Allée d'arbres - Thonac	I	16-oct-52	THONAC	43
Eglise St-Pierre-et-Paul et ses abords	I	24-jan-55	SOURZAC	44
Zone de protection du château Montbazillac	ZP	22-nov-55	MONBAZILLAC	45
Eglise, ancien cimetière et ses abords	I	11-juil-57	CAUSE-DE-CLERANS	46
Bords de la Dronne	I	10-mai-61	SAINT-AULAYE	47
Cingle de Limeuil	I	3-juil-63	LIMEUIL, PAUNAT	133
Site du Pas du Raysse	I	23-oct-63	CAZOULES	48
Grotte de Cro-Bique et ses abords immédiats	C	17-nov-64	BEYNAC-ET-CAZENAC	49
Bastide (Monpazier)	I	10-fév-65	MONPAZIER	50
Ensemble urbain - Périgueux	I	1-mars-65	PERIGUEUX	51
Abords du village de Salignac	I	26-juil-65	SALIGNAC-EYVIGNES	24
Cingle de Trémolat	I	9-aoû-65	CALES, MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG, TREMOLAT	134
Ensemble urbain - Sarlat	I	15-sep-66	SARLAT-LA-CANEDA	52

Libellé du site	SC /SI	Date de la protection	Communes concernées	N° de la fiche
Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	I	20-sep-66	BUGUE (LE), CAMPAGNE, EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES), FLEURAC, MANAURIE, MARQUAY, MEYRALS, MONTIGNAC PEYZAC-LE-MOUSTIER SAINT-CIRQ, SAINT-CYPRIEN, SAINT-LEON-SUR-VEZERE, SERGEAC, THONAC, TURSAC, VALOJOULX	53 ●
Bourg et ses abords St-Avit-Sénieur	I	21-jan-67	SAINT-AVIT-SENIEUR	54
Etangs et leurs abords La Jemaye	I	15-fév-67	JEMAYE (LA)	55
Breuil (cabanes en pierre)	C	14-mars-68	SAINT-ANDRE-D'ALLAS	56 ●
Château de Roufillac	C	24-avr-68	CARLUX	57
La bastide d'Eymet	I	18-déc-68	EYMET	58
Village et ses abords - Belvès	I	6-fév-69	BELVES	59
Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)	I	8-août-69	ALLES-SUR-DORDOGNE, BUGUE (LE), BUISSON-DE-CADOUIN (LE), LIMEUIL, SAINT-CHAMASSY	60
Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	I	12-août-69	BEYNAC-ET-CAZENAC, CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, CENAC-ET-SAINT-JULIEN, DOMME, ROQUE-GAGEAC (LA), SAINT-CYBRANET, SAINT-VINCENT-DE-COSSE, VEZAC, VITRAC	61
Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	I	14-oct-69	CALVIAC-EN-PERIGORD, CARLUX, CARSAC-AILLAC, CAZOULES, DOMME, GROLEJAC, PEYRILLAC-ET-MILLAC, SAINT-JULIEN-DE-LAMPON, STE-MODANE, VEYRIGNAC, VITRAC	62
Colline de Lascaux	I	5-déc-69	MONTIGNAC	125
Parc du château de Lacoste	C	16-déc-69	CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	63
Parc du château de Marqueyssac	C	16-déc-69	VEZAC	64
Village - St-Amand-de-Coly	I	17-mars-70	SAINT-AMAND-DE-COLY	65
Bourg - Issigeac	I	20-juil-70	ISSIGEAC	66 ●
Le Bourg - Fanlac	I	25-jan-71	FANLAC	67 ●
Hameau de Bousseyrial	I	8-déc-71	SAINT-ANDRE-D'ALLAS	68 ●
Village de Miremont-Haut	I	10-déc-71	MAUZENS-ET-MIREMONT	69 ●
Place du marché Villefranche-du-Périgord	I	30-déc-71	VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD	70
Quartiers	I	4-jan-72	SAINT-JEAN-DE-COLE	42
Entrée du bourg - Mensignac	I	22-fév-72	MENSIGNAC	71
Village Montferrand-du-Périgord	I	10-mars-72	MONTFERRAND-DU-PERIGORD	72
Bourg - Bourniquel	I	30-juin-72	BOURNIQUEL	73
Rive gauche de l'Isle et camp de César	I	22-sep-72	COULOUNIEIX-CHAMIERS	74
Prieuré de Merlande	I	18-déc-72	CHAPELLE-GONAGUET (LA)	150
Château de Grateloup et ses abords	I	24-jan-73	SAINT-SAUVEUR	75 ●
Vallée de la Dronne	I	15-fév-73	BOURDEILLES, BRANTOME, VALEUIL	17
Bourg et ruines du château Badefols-sur-Dordogne	I	20-sep-73	BADEFOLS-SUR-DORDOGNE	76
Hameau les Andrivaux	I	3-déc-73	CHANCELADE	77 ●
Château et son parc Montpeyroux	I	3-déc-73	MONTPEYROUX	78 ●
Domaine des Landes	I	8-jan-74	LALINDE	79
Bourg et ses abords St-Vincent-de-Cosse	I	5-fév-74	SAINT-VINCENT-DE-COSSE	80
Bourg - Hautefort	I	25-fév-74	HAUTEFORT	81
Site de la Beauvière - Ribérac	I	20-mars-74	RIBERAC	82
Bourg et ses abords Berbiguières	I	20-juil-74	BERBIGUIERES	83

Libellé du site	SC /SI	Date de la protection	Communes concernées	N° de la fiche
Bourg - Lusignac	I	20-août-74	LUSIGNAC	84
Bourg - Montagrier	I	11-sep-74	MONTAGRIER	85
Vallée du Rieu-Négre	I	10-oct-74	PARCOUL, ROCHE-CHALAIS (LA)	86
Vallon de la grande Marque	I	25-oct-74	MARNAC	87
Vallée de l'Enea	I	4-déc-74	CARSAC-AILLAC PRATS-DE-CARLUX, SAINTE-NATHALENE, SAINT-VINCENT-LE-PALUEL	88
Bourg - St-Eulalie-d'Ans	I	18-avr-75	SAINTE-EULALIE-D'ANS	89
Château de Leygurat	I	12-mai-75	AUGIGNAC	90
Quartiers anciens - Bergerac	I	20-août-75	BERGERAC	91
Bourg de Saint-Privat	I	20-oct-75	SAINT-PRIVAT	92
Bourg (lieu-dits Annesse-Nord, Beaulieu-Nord, Beaulieu-Sud)	I	30-oct-75	ANNESSE-ET-BEAULIEU	93
Bourg nord - Montrem	I	30-oct-75	MONTREM	94
Bourg - La-Chapelle-Gonaguet	I	10-nov-75	CHAPELLE-GONAGUET (LA)	95
Site du But	I	15-jan-76	LEGUILLAC-DE-L'AUCHE	96
Moulin à eau, bief et les abords du moulin	C	15-mars-76	SAINTE-EULALIE-D'ANS	97
Le bourg St-Barthélémy-de-Bussière	I	1-mars-77	SAINT-BARTHELEMY-DE-BUSSIERE	98
Bourg et ses abords - St-Raphaël	I	24-juin-77	SAINT-RAPHAEL	99
Lieu-dit "Rivière nord"	I	5-déc-77	CHATEAU-L'EVEQUE	100
Grand Roc et de Laugerie	C	5-déc-77	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES), MANAURIE	101
Village extension - Biron	I	28-déc-77	BIRON	27
Site du Sourbier	I	28-déc-77	CHERVAL GOUT-ROSSIGNOL	102
Site des Blancs	I	20-mars-78	CHAPELLE-AUBAREIL (LA)	103
Château de Montréal et ses abords	I	30-jan-79	ISSAC	104
Village - Lanquais	I	14-fév-79	LANQUAIS	105
Château de Maupas et ses abords	I	27-fév-79	ISSAC, SOURZAC	106
Site de la Catte	I	10-avr-79	BERGERAC	107
Etang de Grolhier	I	10-avr-79	BUSSEROLLES, CHAMPNIERS-ET-REILHAC, PIEGUT-PLUVIERS	108
Site de Lanmary	I	10-mai-79	ANTONNE-ET-TRIGONANT	3
Site du Brouillaud	I	10-mai-79	SAINT-ASTIER	109
Village - St-Pierre-de-Chignac	I	10-mai-79	SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC	110
Site de la Lavalade	I	28-juin-79	SAINT-AULAYE	111
Château de Longua et ses abords	I	16-août-79	SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN	112
Site des Forges	I	30-nov-79	JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT	113
Commune de Marnac	I	26-fév-80	MARNAC	87
Bourg - Pontours	I	26-fév-80	PONTOURS	114
Bourg - St-Aquilin	I	30-avr-80	SAINT-AQUILIN	115
Bastide (MONPAZIER) extension	I	12-août-80	CAPDROT, GAUGEAC, MARSALES, MONPAZIER	50
Capiol et zones de protection de Domme	C	25-août-80	DOMME	116
Front de la Dordogne	I	28-nov-80	BERBIGUIERES	117
Château des Fournils et son parc	I	24-déc-80	BEAUPOUYET, SAINT-LAURENT-DES-HOMMES	118
Château de Lardimalie et son parc	I	31-déc-80	SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC	119
Centre ancien - Excideuil	I	7-jan-81	EXCIDEUIL	120
Site de Monsec	I	26-fév-82	MOUZENS, SAINT-CYPRIEN	121

Libellé du site	SC /SI	Date de la protection	Communes concernées	N° de la fiche
Centre ancien - Daglan	I	24-mai-82	DAGLAN	122
Grotte de la Mouthe (abords)	C	6-juil-82	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	123 ●
Grotte de Sarconnat	C	7-juil-82	EXCIDEUIL	124
Colline de Lascaux	C	14-oct-82	MONTIGNAC	125 ●
Chapelle de Saint-Front	I	20-avr-83	COUZE-ET-SAINT-FRONT	7
Site de Leyssalles	I	20-avr-83	SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT	126
Bourg - St-Martial-de-Nabirat	I	22-avr-83	SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT	127
Bourg - St-Maime-de-Pereyrol	I	5-mai-83	SAINT-MAIME-DE-PEREYROL	128
Site de Perrou	I	9-déc-83	GAGEAC-ET-ROUILLAC	129
Site de Fratteau	I	11-oct-84	NEUVIC	130
Château de Lauterie et ses abords	I	21-mars-85	CHANGE (LE)	131
Château de Peyraux et ses abords	I	5-août-85	LARDIN-SAINT-LAZARE (LE)	132
Cingle de Limeuil	C	31-oct-85	ALLES-SUR-DORDOGNE, LIMEUIL, PAUNAT, SAINT-CHAMASSY, TREMOLAT	133
Cingle de Trémolat	C	31-oct-85	CALES, MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG, TREMOLAT	134
Bastide Villefranche-du-Perigord	I	5-mai-86	VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD	70
Bastide et ses abords Villefranche-du-Perigord	I	11-juil-86	VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	135
Lascaux (extension)	C	16-jan-87	MONTIGNAC	125 ●
Site de la roche Pontissac	I	10-mars-87	SAINT-FRONT-D'ALEMPS	136
Falaise des Eymaries	C	27-août-87	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	137 ●
Grotte de Font-de-Gaume	C	27-août-87	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	138 ●
Vallon de la Combe	C	27-août-87	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	139 ●
Falaise des Eyzies	C	28-août-87	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	140 ●
Grotte de Combarelles	C	28-août-87	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	141 ●
Site de la Grange	I	4-sep-87	MONTAGNAC-LA-CREMPSE	142
Gorges de la Vézère	C	18-sep-87	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES), TURSAC	143 ●
Grotte de Cro-Bique (Extension)	C	5-oct-87	BEYNAC-ET-CAZENAC	49
Site de Lachèze	I	23-oct-87	CHOURGNAC	144
Site de Lâge	I	18-nov-87	NEGRONDES	145
Abords de la Grotte de la Mouthe (extension)	C	7-oct-88	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	123 ●
Vallée de la Beune	C	19-oct-88	EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES), MARQUAY	146 ●
Vallée de Pessat à Marcousin	I	8-jan-90	SAINT-GERMAIN-DE-BELVES, SIORAC-EN-PERIGORD	147
Site de la Rivière	I	19-mars-91	ALLEMANS, RIBERAC, VILLETOUREIX	148
Site du Parcot	I	15-avr-91	ECHOURGNAC, JEMAYE (LA)	149
Merlande	C	11-sep-91	CHAPELLE-GONAGUET (LA)	150
Gouffre de Proumeyssac	C	22-nov-91	AUDRIX	151 ●
Grotte de Bara-Bahau	C	29-nov-91	BUGUE (LE)	152
Site de Las-Fons	I	6-mars-92	CHAPELLE-FAUCHER (LA)	153
Cimetière - Cercles	C	4-juin-93	CERCLES	154
Gros-Bost	C	27-oct-93	SAINT-MEARD-DE-DRONE	155
Vallée de la Dronne	C	14-mars-97	BOURDEILLES, BRANTOME, VALEUIL	17
Site des côteaux	I	25-juin-01	SAINT-GERMAIN-DE-BELVES	156
Roc Branlant et ses abords	C	21-juin-11	SAINT-ESTEPHE	157
Grotte de Maxange et ses abords	C	4-mars-13	LE BUISSON DE CADOUIN	158
Grotte de Cussac et ses abords	C	25-mars-13	LE BUISSON DE CADOUIN - MOLIERES	159

Sites classés et inscrits de Dordogne **par commune**

Commune	SC /SI	Libellé du site	Date de la protection	N° de la fiche
ALLEMANS	I	Site de la Rivière	19-mars-91	148
ALLES-SUR-DORDOGNE	I	Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)	8-août-69	60
ALLES-SUR-DORDOGNE	C	Cingle de Limeuil	31-oct-85	133
ANNESSE-ET-BEAULIEU	I	Bourg (lieu-dits Annesse-Nord, Beaulieu-Nord, Beaulieu-Sud)	30-oct-75	93
ANTONNE-ET-TRIGONANT	C	Rochers à cupules de Borie-Belet comprenant l'esplanade et la terrasse	8-sep-32	3
ANTONNE-ET-TRIGONANT	I	Site de Lanmary	10-mai-79	3
AUDRIX	C	Gouffre de Proumeyssac	22-nov-91	151
AUGIGNAC	I	Château de Leygurat	12-mai-75	90
BADEFOLS-SUR-DORDOGNE	I	Bourg et ruines du château - Badefols-sur-Dordogne	20-sep-73	76
BEAUPOUYET	I	Château des Fournils et son parc	24-déc-80	118
BELVES	I	Village et ses abords - Belvès	6-fév-69	59
BERBIGUIERES	I	Bourg et ses abords - Berbiguières	20-juil-74	83
BERBIGUIERES	I	Front de la Dordogne	28-nov-80	117
BERGERAC	I	Quartiers anciens - Bergerac	20-août-75	91 ●
BERGERAC	I	Site de la Catte	10-avr-79	107
BEYNAC-ET-CAZENAC	C	Grotte de Cro-Bique et ses abords immédiats	17-nov-64	49
BEYNAC-ET-CAZENAC	C	Grotte de Cro-Bique (Extension)	5-oct-87	49
BEYNAC-ET-CAZENAC	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-août-69	61
BIRON	I	Village - Biron	17-avr-44	27
BIRON	I	Village extension - Biron	28-déc-77	27
BOURDEILLES	I	Village de Bourdeilles et rives de la Dronne	24-jan-44	17
BOURDEILLES	I	Vallée de la Dronne	15-fév-73	17
BOURDEILLES	C	Vallée de la Dronne	14-mars-97	17
BOURNIQUEL	I	Bourg - Bourniquel	30-juin-72	73
BRANTOME	C	Bois de la Garenne	27-déc-32	4
BRANTOME	I	Vallée de la Dronne	15-fév-73	17
BRANTOME	C	Vallée de la Dronne	14-mars-97	17
BUGUE (LE)	C	Grotte de Bara-Bahau	29-nov-91	152
BUGUE (LE)	I	Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)	8-août-69	60
BUGUE (LE),	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53 ●
BUISSON-DE-CADOUIN (LE)	I	Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)	8-août-69	60
BUISSON DE CADOUIN (LE)	C	Grotte de Maxange et ses abords	4-mars-13	158
BUISSON DE CADOUIN (LE) - MOLIERES	C	Grotte de Cussac et ses abords	25-mars-13	159
BUSSEROLLES	I	Etang de Grolhier	10-avr-79	108
CALES	I	Cingle de Trémolat	9-août-65	134
CALES	C	Cingle de Trémolat	31-oct-85	134
CALVIAC-EN-PERIGORD	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
CAMPAGNE	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53 ●
CAPDROT	I	Bastide (Monpazier) - extension	12-août-80	50
CARLUX	C	Château de Roufillac	24-avr-68	57
CARLUX	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
CARSAC-AILLAC	I	Vallée de l'Enea	4-déc-74	88

Commune	SC /SI	Libellé du site	Date de la protection	N° de la fiche
CARSAC-AILLAC	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
CASSAGNE (LA)	I	Site de la "Source de Ladoux"	15-avr-35	8
CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	C	Parc du château de Lacoste	16-déc-69	63
CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-août-69	61
CAUSE-DE-CLERANS	I	Eglise, ancien cimetière et ses abords	11-juil-57	46
CAZOULES	I	Site du Pas du Raysse	23-oct-63	48
CAZOULES	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
CENAC-ET-SAINT-JULIEN	I	Plantation routière bordant le C.D. 46, à l'entrée du bourg de Cénac	28-jan-44	21 ●
CENAC-ET-SAINT-JULIEN	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-août-69	61
CERCLES	C	Cimetière - Cercles	4-juin-93	154
CHAMPNIERS-ET-REILHAC	I	Etang de Grolhier	10-avr-79	108
CHANCELADE	I	Hameau les Andrivaux	3-déc-73	77 ●
CHANGE (LE)	I	Village - Le Change	25-mai-51	41 ●
CHANGE (LE)	I	Château de Lauterie et ses abords	21-mars-85	131
CHAPELLE-AUBAREIL (LA)	I	Site des Blancs	20-mars-78	103
CHAPELLE-FAUCHER (LA)	I	Site de Las-Fons	6-mars-92	153
CHAPELLE-GONAGUET (LA)	I	Bourg - La-Chapelle-Gonaguet	10-nov-75	95
CHAPELLE-GONAGUET (LA)	I	Prieuré de Merlande	18-déc-72	150
CHAPELLE-GONAGUET (LA)	C	Merlande	11-sep-91	150
CHATEAU-L'EVEQUE	I	Lieu-dit "Rivière nord"	5-déc-77	100
CHERVAL	I	Site du Sourbier	28-déc-77	102
CHOURGNAC	I	Site de Lachèze	23-oct-87	144
COULOUNIEIX-CHAMIERS	I	Rive gauche de l'Isle et camp de César	22-sep-72	74
COUX-ET-BIGAROQUE	I	Village et ses abords - Coux-et-Bigaroque	25-jan-44	19
COUZE-ET-SAINT-FRONT	C	Falaise de Saint-Front-de-Colubry (partie)	30-juil-34	7
COUZE-ET-SAINT-FRONT	I	Chapelle de Saint-Front	20-avr-83	7
DAGLAN	I	Centre ancien - Daglan	24-mai-82	122
DOMME	ZP	Zones de protection	4-août-41	116
DOMME	C	Capiol et zones de protection de Domme	25-août-80	116
DOMME	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-août-69	61
DOMME	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
ECHOURGNAC	I	Site du Parcot	15-avr-91	149
EXCIDEUIL	I	Centre ancien - Excideuil	7-jan-81	120
EXCIDEUIL	C	Grotte de Sarconnat	7-juil-82	124
EYMET	I	La bastide d'Eymet	18-déc-68	58
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	I	Falaises du Cingle et leurs abords immédiats	28-juil-44	31 ●
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	I	Falaises du Peuch et leurs abords immédiats	28-juil-44	31 ●
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	I	Rocher de la Peine et ses abords	28-juil-44	31 ●
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	I	Site des Eyzies	28-juil-44	31 ●
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Grotte de la Mouthe (Abords)	6-juil-82	123 ●
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Abords de la Grotte de la Mouthe (extension)	7-oct-88	123 ●
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Falaise des Eymaries	27-août-87	137 ●

Commune	SC /SI	Libellé du site	Date de la protection	N° de la fiche
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Grotte de Font-de-Gaume	27-août-87	138
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Vallon de la Combe	27-août-87	139
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Falaise des Eyzies	28-août-87	140
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Grotte de Combarelles	28-août-87	141
EYZIES (LES)	I	Château de Commarque et ses abords	19-mai-44	146
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Gorges d'enfer	24-oct-31	2
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Gorges de la Vézère	18-sep-87	143
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	I	Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats	28-juil-44	31
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	I	Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou et leurs abords immédiats	28-juil-44	31
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Grand Roc et de Laugerie	5-déc-77	101
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	C	Vallée de la Beune	19-oct-88	146
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	I	Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats	28-juil-44	31
EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (LES)	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
FANLAC	I	Le Bourg - Fanlac	25-jan-71	67
FLEURAC	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
GAGEAC-ET-ROUILLAC	I	Site de Perrou	9-déc-83	129
GAUGEAC	I	Bastide (Monpazier) - extension	12-août-80	50
GOUT-ROSSIGNOL	I	Site du Sourbier	28-déc-77	102
GRAND-BRASSAC	I	Rochers de Rocheyrel	13-mai-36	11
GROLEJAC	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
HAUTEFORT	I	Parc de Hautefort (partie boisée)	10-déc-35	10
HAUTEFORT	I	Bourg - Hautefort	25-fév-74	81
ISSAC	I	Château de Montréal et ses abords	30-jan-79	104
ISSAC	I	Château de Maupas et ses abords	27-fév-79	106
ISSIGEAC	I	Bourg - Issigeac	20-juil-70	66
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT	I	Site des Forges	30-nov-79	113
JEMAYE (LA)	I	Etangs et leurs abords	15-fév-67	55
JEMAYE (LA)	I	Site du Parcot	15-avr-91	149
LALINDE	I	Domaine des Landes	8-jan-74	79
LANQUAIS	I	Village - Lanquais	14-fév-79	105
LARDIN-SAINT-LAZARE (LE)	I	Château de Peyraux et ses abords	5-août-85	132
LEGUILLAC-DE-L'AUCHE	I	Site du But	15-jan-76	96
LIMEUIL	I	Village - Limeuil	25-jan-44	20
LIMEUIL	I	Chapelle Saint-Martin et cimetière	17-juil-44	29
LIMEUIL	I	Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)	8-août-69	60
LIMEUIL	C	Cingle de Limeuil	31-oct-85	133
LIMEUIL	I	Cingle de Limeuil	3-juil-63	133
LUSIGNAC	I	Bourg - Lusignac	20-août-74	84
MANAURIE	I	Falaises du Grand Roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats	28-juil-44	31
MANAURIE	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53

Commune	SC /SI	Libellé du site	Date de la protection	N° de la fiche
MANAURIE	I	Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou et leurs abords immédiats	28-juil-44	31
MANAURIE	C	Grand Roc et de Laugerie	5-déc-77	101
MANAURIE	C	Gorges d'enfer	24-oct-31	2
MARNAC	I	Vallon de la grande Marque	25-oct-74	87
MARNAC	I	Commune de Marnac	26-fév-80	87
MARSALES	I	Bastide (Monpazier) - extension	12-août-80	50
MARQUAY	I	Château de Laussel et ses abords	14-jan-44	15
MARQUAY	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
MARQUAY	C	Vallée de la Beune	19-oct-88	146
MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	I	Cingle de Trémolat	9-août-65	134
MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	C	Cingle de Trémolat	31-oct-85	134
MAUZENS-ET-MIREMONT	I	Village de Miremont-Haut	10-déc-71	69
MENSIGNAC	I	Entrée du bourg - Mensignac	22-fév-72	71
MEYRALS	I	Propriété et château de la Roque	28-jan-44	22
MEYRALS	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
MOLIERES	C	Grotte de Cussac et ses abords	25-mars-13	159
MONBAZILLAC	ZP	Zone de protection du château - Montbazillac	22-nov-55	45
MONPAZIER	I	Bastide (Montpazier)	10-fév-65	50
MONPAZIER	I	Bastide (Monpazier) - extension	12-août-80	50
MONTAGNAC-LA-CREMPSE	I	Site de la Grange	4-sep-87	142
MONTAGRIER	I	Bourg - Montagrier	11-sep-74	85
MONTFERRAND-DU-PERIGORD	I	Village - Montferrand-du-Périgord	10-mars-72	72
MONTIGNAC	I	Colline de Lascaux	5-déc-69	125
MONTIGNAC	C	Colline de Lascaux	14-oct-82	125
MONTIGNAC	C	Lascaux (extension)	16-jan-87	125
MONTIGNAC	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
MONTPEYROUX	I	Château et son parc - Montpeyroux	3-déc-73	78
MONTREM	I	Bourg nord - Montrem	30-oct-75	94
MOUZENS	I	Site de Monsec	26-fév-82	121
NEGRONDES	I	Site de Lâge	18-nov-87	145
NEUVIC	I	Château et son parc	18-sep-47	37
NEUVIC	I	Site de Fratteau	11-oct-84	130
NONTRON	I	Immeubles de Nontron	16-août-44	35
PARCOUL	I	Vallée du Rieu-Négre	10-oct-74	86
PAUNAT	C	Cingle de Limeuil	31-oct-85	133
PAUNAT	I	Cingle de Limeuil	3-juil-63	133
PERIGUEUX	C	Allées de Tourny	21-sep-50	39
PERIGUEUX	I	Ensemble urbain - Périgueux	1-mars-65	51
PEYRILLAC-ET-MILLAC	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
PEYZAC-LE-MOUSTIER	C	Roque-Saint-Christophe et Pas du Miroir	3-août-39	12
PEYZAC-LE-MOUSTIER	I	Village du Moustier et rocher du Moustier	28-juil-44	32
PEYZAC-LE-MOUSTIER	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
PIEGUT-PLUVIERS	I	Etang de Grolhier	10-avr-79	108
PONTOURS	I	Eglise et ses abords - Pontours	11-sep-50	38
PONTOURS	I	Bourg - Pontours	26-fév-80	114
PRATS-DE-CARLUX	I	Vallée de l'Enea	4-déc-74	88
RIBERAC	I	Site de la Beauvière	20-mars-74	82

Commune	SC /SI	Libellé du site	Date de la protection	N° de la fiche
RIBERAC	I	Site de la Rivière	19-mars-91	148
ROCHE-CHALAIS (LA)	I	Vallée du Rieu-Négre	10-oct-74	86
ROQUE-GAGEAC (LA)	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-aoû-69	61
SERGEAC	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
SIORAC-EN-PERIGORD	I	Vallée de Pessat à Marcousin	8-jan-90	147
ST-AMAND-DE-COLY	I	Village - St-Amand-de-Coly	17-mars-70	65
ST-ANDRE-D'ALLAS	C	Breuil (cabanes en pierre)	14-mars-68	56
ST-ANDRE-D'ALLAS	I	Hameau de Bousseyrial	8-déc-71	68
ST-AQUILIN	I	Bourg - St-Aquilin	30-avr-80	115
ST-ASTIER	I	Site du Brouillaud	10-mai-79	109 ●
ST-AULAYE	I	Bords de la Dronne	10-mai-61	47
ST-AULAYE	I	Site de la Lavalade	28-juin-79	111
ST-AVIT-SENIEUR	I	Bourg et ses abords - St-Avit-Sénieur	21-jan-67	54
ST-BARTHELEMY-DE-BUSSIERE	I	Bourg - St-Barthélémy-de-Bussière	1-mars-77	98
ST-CHAMASSY	I	Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)	8-aoû-69	60
ST-CHAMASSY	C	Cingle de Limeuil	31-oct-85	133
ST-CIRQ	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53 ●
ST-CYBRANET	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-aoû-69	61
ST-CYPRIEN	I	Château de Fage (ruines) et ses abords	7-jan-44	14
ST-CYPRIEN	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
ST-CYPRIEN	I	Site de Monsec	26-fév-82	121
~~ST-CYR-LES-CHAMPAGNES~~	~~I~~	~~Eglise et ses abords - St-Cyr-les-Champagnes~~	~~24-jan-44~~	~~18~~
STE-EULALIE-D'ANS	I	Bourg - Ste-Eulalie-d'Ans	18-avr-75	89
STE-EULALIE-D'ANS	C	Moulin à eau, bief et les abords du moulin	15-mars-76	97
ST-LAURENT-DES-HOMMES	I	Château des Fournils et son parc	24-déc-80	118
STE-MONDANE	I	Château de Fénelon et ses abords	28-mars-51	40
ST-ESTEPHE	C	Grand Etang - St-Estèphe	24-jan-34	5
ST-ESTEPHE	I	Roc Branlant, chapelet du diable, étang des Cygnes	5-mai-34	6
ST-ESTEPHE	C	Roc Branlant, Chapelet du Diable, étang des Cygnes et ses rives sud et est	24-mai-34	6
ST-ESTEPHE	C	Roc Branlant et ses abords	21-juin-11	157
ST-FRONT-D'ALEMPS	I	Site de la roche Pontissac	10-mars-87	136
ST-GERMAIN-DE-BELVES	I	Site des côteaux	25-juin-01	156
ST-GERMAIN-DE-BELVES	I	Vallée de Pessat à Marcousin	8-jan-90	147
ST-JEAN-DE-COLE	I	Partie du village, bords de la Côle, et terrains	23-mai-52	42
ST-JEAN-DE-COLE	I	Quartiers	4-jan-72	42
ST-JORY-LAS-BLOUX	I	Château, église et leurs abords- St-Jory-Labloux	19-mai-44	28
ST-JULIEN-DE-LAMPON	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
S-LEON-SUR-VEZERE	I	Village de Saint-Léon, château de Clérans, et terrains	11-avr-44	26 ●
ST-LEON-SUR-VEZERE	I	Château de Chaban	18-juil-44	30 ●
ST-LEON-SUR-VEZERE	I	Côte de Jord et ses abords	28-juil-44	33 ●
ST-LEON-SUR-VEZERE	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53 ●
ST-LEON-SUR-VEZERE	I	Village du Moustier et rocher du Moustier	28-juil-44	32 ●
ST-MAIME-DE-PEREYROL	I	Bourg - st-Maime-de-Pereyrol	5-mai-83	128
ST-MARTIAL-DE-NABIRAT	I	Site de Leyssalles	20-avr-83	126
ST-MARTIAL-DE-NABIRAT	I	Bourg - St-Martial-de-Nabirat	22-avr-83	127
ST-MEARD-DE-DRONE	C	Gros-Bost	27-oct-93	155
ST-MEDARD-DE-MUSSIDAN	I	Château de Longua et ses abords	16-aoû-79	112
STE-MODANE	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62

Fiche annulée et remplacée par fiche 157

Commune	SC /SI	Libellé du site	Date de la protection	N° de la fiche
STE-NATHALENE	I	Vallée de l'Enea	4-déc-74	88
ST-PAUL-LIZONNE	C	Allée d'arbres à l'entrée du domaine de Gauterie	13-nov-35	9
ST-PIERRE-DE-CHIGNAC	I	Village - St-Pierre-de-Chignac	10-mai-79	110
ST-PIERRE-DE-CHIGNAC	I	Château de Lardimalie et son parc	31-déc-80	119
~~ST-PIERRE-D'EYRAUD~~	~~I~~	~~Ancien cimetière - St-Pierre-d'Eyraud~~	~~10-sep-47~~	~~36~~
ST-PRIVAT	I	Bourg de Saint-Privat	20-oct-75	92
ST-RAPHAEL	I	Bourg et ses abords - St-Raphaël	24-juin-77	99
ST-SAUVEUR	I	Château de Grateloup et ses abords	24-jan-73	75 ●
ST-VINCENT-DE-COSSE	I	Bourg et ses abords - St-Vincent-de-Cosse	5-fév-74	80
ST-VINCENT-DE-COSSE	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-août-69	61
ST-VINCENT-LE-PALUEL	I	Vallée de l'Enea	4-déc-74	88
SALIGNAC-EYVIGNES	I	Village de Saliganc	12-fév-44	24
SALIGNAC-EYVIGNES	I	Abords du village de Salignac	26-juil-65	24
SARLAT-LA-CANEDA	I	Ensemble urbain - Sarlat	15-sep-66	52
SOURZAC	I	Eglise St-Pierre-et-Paul et ses abords	24-jan-55	44
SOURZAC	I	Château de Maupas et ses abords	27-fév-79	106
TERRASSON-LA-VILLEDIEU	I	Ville haute - Terrasson	22-fév-44	25 ●
TERRASSON-LA-VILLEDIEU	I	Bords de la Vézère	1-août-44	34
THONAC	C	Château de Losse et ses abords immédiats	3-mai-44	23 ●
THONAC	I	Allée d'arbres - Thonac	16-oct-52	43 ●
THONAC, VALOJOULX	I	Château de Losse (abords)	28-jan-44	23 ●
THONAC	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53 ●
TREMOLAT	C	Cingle de Limeuil	31-oct-85	133
TREMOLAT	I	Cingle de Trémolat	9-août-65	134
TREMOLAT	C	Cingle de Trémolat	31-oct-85	134
TURSAC	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53
TURSAC	C	Gorges de la Vézère	18-sep-87	143 ●
TURSAC	I	Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats	28-juil-44	31 ●
VALEUIL	I	Vallée de la Dronne	15-fév-73	17
VALEUIL	C	Vallée de la Dronne	14-mars-97	17
VALOJOULX	I	Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère	20-sep-66	53 ●
VEYRIGNAC	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62
VEZAC	C	Parc du château de Marqueyssac	16-déc-69	64
VEZAC	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-août-69	61
VILLARS	C	Allée plantée de tilleuls en bordure ouest de l'esplanade du château de Puyguilhem	23-oct-31	1
VILLARS	I	Château de Puyguilhem et ses abords	8-août-45	1
VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	I	Bastide et ses abords - Villefranche-de-Lonchat	11-juil-86	135
VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD	I	Place du marché - Villefranche-du-Périgord	30-déc-71	70
VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD	I	Bastide - Villefranche-du-Périgord	5-mai-86	70
VILLETOUREIX	I	Allée d'arbres - Villetoureix	1-mars-41	13
VILLETOUREIX	I	Site de la Rivière	19-mars-91	148
VITRAC	I	Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac	12-août-69	61
VITRAC	I	Village de Montfort	17-jan-44	16
VITRAC	I	Vallée de la Dordogne (site s'étendant de Vitrac à Cazoules)	14-oct-69	62

Glossaire

ABF	Architecte des Bâtiments de France
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CU	Code de l'urbanisme
CE	Code de l'Environnement
DAPL (DREAL)	Département aménagement paysage et littoral
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS	Espace Naturel Sensible du département
IGN	Institut Géographique National
ISMH	Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques
MATTE	Ministères Aménagement du territoire Transition écologique
MH I	Monument Historique Inscrit
MH C	Monument Historique Classé
ONF	Office National des Forêts
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNR	Parc Naturel Régional
SAHPL (DREAL)	Service aménagement, habitat, paysage et littoral
SPR	Sites Patrimoniaux Remarquables (se sont substitués aux secteurs sauvegardés (SS), Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)
SPREB	Service Patrimoine, Ressource, Eau et Biodiversité
SC	Site Classé
SCAN 25	Carte IGN scannée au 1/25 000^{e}
SI	Site Inscrit
UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

À qui **s'adresser ?**

Renseignements et informations

Le site internet de la DREAL de Nouvelle-Aquitaine ou celui du ministère fournissent de plus amples renseignements sur la politique des sites et monuments naturels :

- https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-habitat-paysages-littoral-r7.html
  Thématiques > Aménagement Habitat Paysage Littoral
- https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/sites-classes-et-inscrits-de-la-region-r1358.html
  Thématiques > Aménagement Habitat Paysage Littoral > Sites et monuments naturels > Sites classés et inscrits de la région
- https://www.ecologie.gouv.fr/politique-des-sites
  Nos actions > Mieux préserver notre planète > Biodiversité et paysages > Politique des sites

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Sites et Paysage
Inspection des sites – chargés de mission paysage
sp.dapl.sahpl.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

- **Siège de Poitiers**
  15, rue Arthur Ranc
  CS 60539 – 86020 Poitiers cedex
  Tél : 05 49 55 63 63

- **Site de Limoges**
  22, rue des Pénitents Blancs
  Immeuble Pastel - CS 53218
  87032 Limoges cedex 1
  Tél : 05 55 12 90 00

- **Site de Bordeaux**
  Cité administrative
  Rue Jules Ferry - Boite 55
  33090 Bordeaux cedex
  Tél : 05 56 24 88 22

DRAC Nouvelle-Aquitaine

Unités Départementales de l'Architecture
et du Patrimoine du département

Liste des adresses :
https://www.culture.gouv.fr/fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine/Patrimoines-et-Architecture-a-la-DRAC-Nouvelle-Aquitaine/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP-en-Nouvelle-Aquitaine

Références

Les dispositions quant à l'inscription et au classement des sites, sont prévues dans le code de l'environnement, titre IV, chapitre unique, ainsi que dans des instructions ministérielles :

- Section 1 : Inventaire et classement (articles L341-1 à L341-15-2 et articles R.341-1 à R.341-8)
- Section 2 : Organismes (articles L341-16 à L341-18 ; R.341-16 à R.341-25 et R.341-28 à R.341-31)
- Section 3 : Dispositions pénales (articles L341-19 à L341-22)

Atlas des paysages de la Dordogne atlas-paysages.dordogne.fr

Retrouvez les sites classés et inscrits en Nouvelle-Aquitaine

Atlas départemental des sites Dordogne

Atlas des paysages de la Dordogne

atlas-paysages.dordogne.fr

Retrouvez les sites classés et inscrits en Nouvelle-Aquitaine

©tempora otempora.com • édition 2025

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité